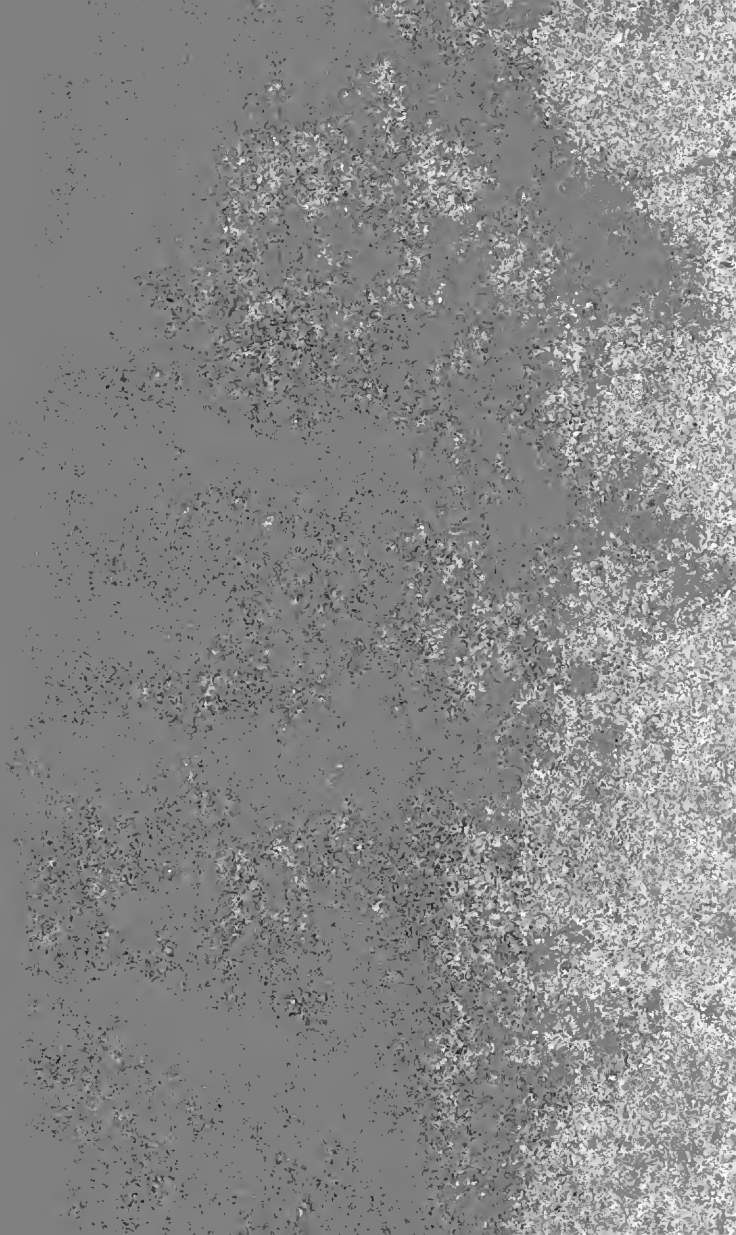
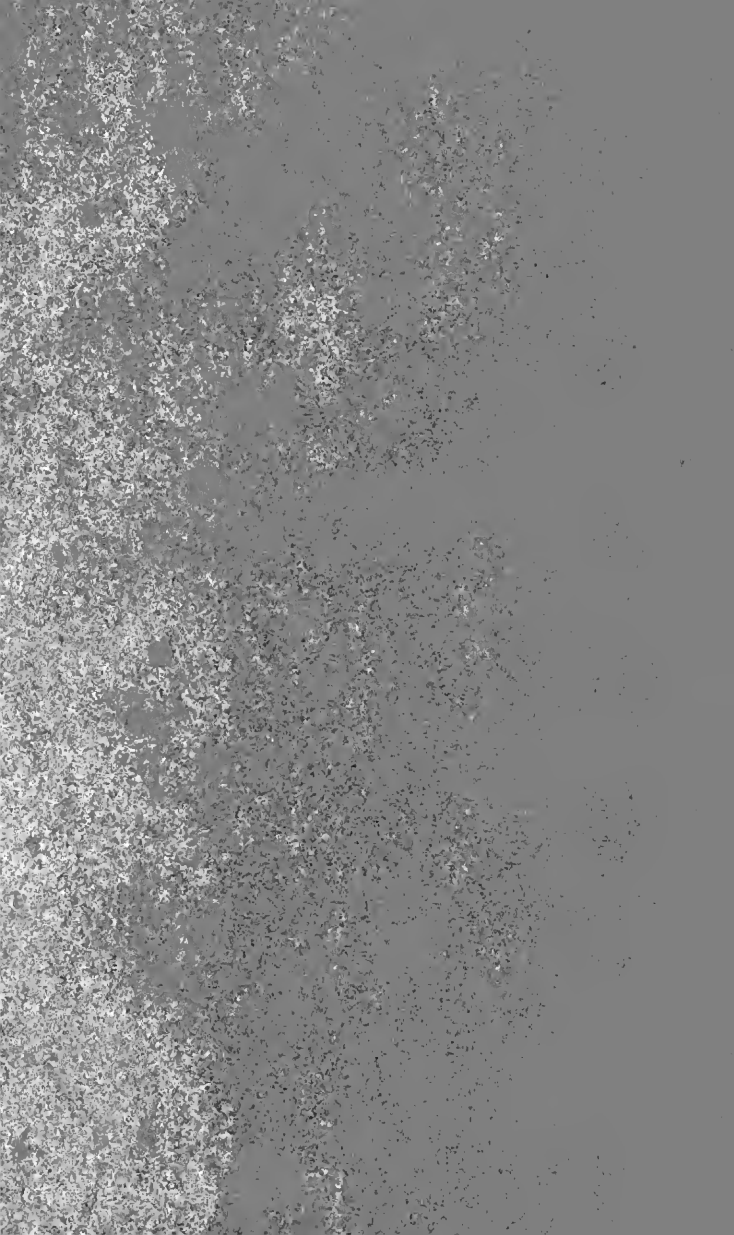


177







Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

MÉMOIRES
DU DUC
DE SAINT-SIMON

VI

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON

. SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
PAR M. CHÉRUEL

ET PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE

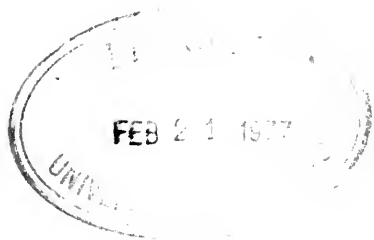
PAR M. SAINTE-BEUVE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME SIXIÈME



PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{ie}
RUE PIERRE-SARRAZIN, N^o 14

—
1857



DC
130
S2 AIRS
1856
V 6

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Obsèques [de Monseigneur]. — Mme de Maintenon à l'égard de Monseigneur et de Mgr [le duc] et de Mme la duchesse de Bourgogne. — Genre de la douleur du roi. — Ses ordres sur les suites de la mort de Monseigneur. — Ses occupations des premiers jours. — Douze mille livres de pension à Mlle Choin, bien traitée du nouveau Dauphin et de la Dauphine. — Gêne de sa vie. — Sagesse de sa conduite après la mort de Monseigneur; n'est point abandonnée. — Princesse de Conti veut inutilement se raccommo-der avec Mlle Choin. — Du Mont justement bien traité et Casau. — Princesse d'Angleterre cède à Mme la Dauphine en lieu tiers. — Deuil drapé de Monseigneur. — Situation de M. [le duc] et de Mme la duchesse de Berry. — Les deux battants des portes, chez les fils et filles de France, ne s'ou-vertent que pour les fils et les filles de France. — Colère de Mme la duchesse de Berry. — Orage tombé sur Mme la duchesse de Berry. — Elle avoue à Mme de Saint-Simon ses étranges projets, avortés par la mort de Monsei-igneur, laquelle l'exhorte à n'oublier rien pour se raccommo-der avec Mme la Dauphine. — Mme la duchesse de Berry se raccommo-der avec Mme la Dauphine. — Service de M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry à Mgr le Dauphin et à Mme la Dauphine. — Singulier avis de Mme de Maintenon à Mme la Dauphine. — Duc de La Rochefoucauld prétend la garde-robe du nouveau Dauphin, et la perd contre le duc de Beauvilliers. — Soumission et modération de Mgr le Dauphin; veut être nommé et appelé Monsieur, et non Monseigneur. — Marly repeuplé. — Châtillon et Beauvau obtiennent de draper. — Deuil singulier pour Monseigneur. — Bâtards obtiennent d'être visités en fils de France sur la mort de Monseigneur. — Manteaux et mantes à Marly. — Indécence et confusion parfaite. — Burlesque ruse de Mme la Princesse. — Mgr [le Dauphin] et Mme la Dauphine en mante et en manteau à Saint-Germain. — Ministres étrangers à Versailles, où les com-panies haranguent Mgr le Dauphin, traité par le parlement de Monseigneur par ordre du roi.

Le pourpre, mêlé à la petite vérole dont Monseigneur mourut, et la prompte infection qui en fut la suite, firent juger également inutile et dangereuse l'ouverture de son corps. Il fut enseveli, les uns ont dit par des sœurs grises, les autres par des frotteurs du château, d'autres par les plombiers mêmes qui apportèrent le cercueil. On jeta dessus un vieux poêle de la paroisse; et, sans aucun accompagnement que des mêmes qui y étoient restés, c'est-à-dire du seul La Vallière, de quel-ques subalternes et des capucins de Meudon qui se relevèrent à prier Dieu auprès du corps, sans aucune tenture, ni luminaire que quelques cierges.

Il étoit mort vers minuit du mardi au mercredi; le jeudi il fut porté

à Saint-Denis dans un carrosse du roi, qui n'avoit rien de deuil, et dont on ôta la glace de devant pour laisser passer le bout du cercueil. Le curé de Meudon et le chapelain en quartier chez Monseigneur y montèrent. Un autre carrosse du roi suivit aussi sans aucun deuil, au derrière duquel montèrent le duc de La Trémoille, premier gentilhomme de la chambre, point en année, et M. de Metz, premier aumônier; sur le devant, Dreux, grand maître des cérémonies, et l'abbé de Brancas, aumônier de quartier chez Monseigneur, depuis évêque de Lisieux, et frère du maréchal de Brancas, des gardes du corps, des valets de pied et vingt-quatre pages du roi portant des flambeaux. Ce très-simple convoi partit de Meudon sur les six ou sept heures du soir, passa sur le pont de Sèvres, traversa le bois de Boulogne, et par la plaine de Saint-Ouen gagna Saint-Denis, où tout de suite le corps fut descendu dans le caveau royal, sans aucune sorte de cérémonie.

Telle fut la fin d'un prince qui passa près de cinquante ans à faire faire des plans aux autres, tandis que sur le bord du trône il mena toujours une vie privée, pour ne pas dire obscure, jusque-là qu'il ne s'y trouve rien de marqué que la propriété de Meudon, et ce qu'il y a fait d'embellissement. Chasseur sans plaisir, presque voluptueux mais sans goût, gros joueur autrefois pour gagner, mais depuis qu'il bâtissoit siffant dans un coin du salon de Marly, et frappant des doigts sur sa tabatière, ouvrant de grands yeux sur les uns et les autres sans presque regarder, sans conversation, sans amusement, je dirai volontiers sans sentiment et sans pensée, et toutefois, par la grandeur de son être, le point aboutissant, l'âme, la vie de la cabale la plus étrange, la plus terrible, la plus profonde, la plus unie, nonobstant ses subdivisions, qui ait existé depuis la paix des Pyrénées qui a scellé la dernière fin des troubles nés de la minorité du roi. Je me suis un peu longuement arrêté sur ce prince presque indéfinissable, parce qu'on ne le peut faire connoître que par des détails. On seroit infini à les rapporter tous. Cette matière d'ailleurs est assez curieuse pour permettre de s'étendre sur un Dauphin si peu connu, qui n'a jamais été rien ni de rien en une si longue et si vaine attente de la couronne, et sur qui enfin la corde a cassé de tant d'espérances, de craintes et de projets.

Après ce qui a été éparsement expliqué sur Monseigneur, on a vu par avance quelle sorte de sensation fit sur les personnes royales et les personnages, sur la cour et sur le public, la perte d'un prince dont tout le mérite étoit dans sa naissance, et tout le poids dans son corps. Je n'ai jamais su qui lui avoit captivé les halles et le bas peuple de Paris, si ce n'est cette gratuite réputation de bonté que j'ai touchée.

Si Mme de Maintenon se sentit délivrée par la mort de Monsieur, elle se la trouva bien plus par celle de Monseigneur, dont toute la cour intérieure lui fut toujours très-suspecte. Jamais ils n'eurent l'un pour l'autre que beaucoup d'éloignement réciproque, lui en presse avec elle, elle en mesure avec lui, et en attention continuelle à l'observer et à s'instruire de ses plus secrètes pensées, ou pour mieux dire de celles qui lui étoient inspirées, en quoi Mme d'Espinoy lui servoit d'espion, comme il parut dans la suite et comme j'en ai touché ailleurs un étrange

trait d'original, et peut-être d'espion double à tous les deux. Fort rapprochée de Mgr le duc de Bourgogne personnellement, depuis la campagne de Lille, et devenue en effet à l'égard de Mme la duchesse de Bourgogne, et elle au sien, comme une bonne et tendre mère, et la meilleure et la plus reconnoissante fille et la plus attachée, elle regardoit leur rehaussement comme la sûreté de sa grandeur, et comme le calme et le rempart de sa vie et de sa fortune, quelque événement qui pût arriver.

Pour le roi, jamais homme si tendre aux larmes, si difficile à s'affliger, ni si promptement rétabli en sa situation parfaitement naturelle. Il devoit être bien touché de la perte d'un fils qui, à cinquante ans, n'en avoit jamais eu six à son égard. Fatigué d'une si triste nuit, il demeura fort tard au lit. Mme la duchesse de Bourgogne, arrivée de Versailles, attendoit son réveil chez Mme de Maintenon, et toutes deux l'allèrent voir dans son lit dès qu'il fut éveillé. Il se leva ensuite à son ordinaire. Dès qu'il fut dans son cabinet, il prit le duc de Beauvilliers et le chancelier dans une fenêtre, y versa encore quelques larmes, et convint avec eux que le nom, le rang, et les honneurs de Dauphin devoient dès ce moment passer à Mgr [le duc] et à Mme la duchesse de Bourgogne, que désormais je ne nommerai plus autrement. Il décida ensuite ce qui regardoit le corps de Monseigneur, en la manière qui a été racontée, reçut sa cassette et ses clefs que du Mont lui apporta, régla ce qui concernoit le petit nombre des domestiques personnels du feu prince, commit le chancelier au partage de la légère succession entre les trois princes ses petits-fils, et descendit après jusqu'à la réduction de l'équipage du loup au pied de son premier établissement. Il remit au dimanche suivant l'admission dans Marly de ce qui avoit accoutumé de l'y suivre, et des autres qu'il choisiroit sur la liste des demandeurs. Il ne voulut jusque-là que qui que ce soit y entrât, excepté ceux qui y étoient arrivés avec lui; Mme la Dauphine eut seule la permission de l'y venir voir très-peu accompagnée, et sans y manger ni coucher, pour laisser aérer ce qu'il avoit amené, et changer d'habits à ce même monde. En même temps il envoya le duc de Bouillon, grand chambellan, à Saint-Germain, donner part au roi, à la reine et à la princesse d'Angleterre de la perte qu'il venoit de faire. Il se promena dans ses jardins, et Mme la Dauphine revint passer une partie du soir avec lui chez Mme de Maintenon. Cette princesse s'y trouva tous les soirs les jours suivants, et même à sa promenade. Le jeudi il s'amusa aux listes pour Marly. Il attacha au Dauphin les mêmes menins qu'avoit Monseigneur, et permit à d'Antin d'en donner à son fils la place qu'il avoit.

Il le chargea d'aller assurer de sa part Mlle Choin de sa protection, et de lui porter une pension de douze mille livres. Elle n'avoit ni demandé ni fait nommer son nom. Mgr et Mme la Dauphine lui envoyèrent faire toutes sortes d'amitiés, et toutes deux lui firent l'honneur de lui écrire. Sa douleur fut de beaucoup moins longue et moins vive qu'on auroit cru. Cela surprit fort, et persuada qu'elle entroit en bien moins de choses qu'on ne pensoit. Sa vie étoit infiniment gênée. Il lui falloit

compter de presque tous les gens qu'elle voyoit ; jamais elle n'eut d'équipage, cinq ou six domestiques composoient tout son train ; elle ne paroissoit en aucun lieu public, et si elle alloit quelque part, c'étoit en cinq ou six maisons au plus de gens de sa liaison, où elle étoit sûre de n'en point trouver d'autres ; toujours le pied à l'étrier, non-seulement pour tous les voyages de Meudon, mais pour tous les diners sans coucher que Monseigneur y alloit faire. Elle alloit toujours la veille seule avec une femme de chambre dans un carrosse de louage, le premier venu, tout au soir, pour arriver de nuit la veille que Monseigneur venoit, et s'en retournoit de même à la nuit, après qu'il étoit parti. Dans Meudon, elle logeoit d'abord dans les entre-sols de Monseigneur, après dans le grand appartement d'en haut, qu'occupoit Mme la duchesse de Bourgogne quand le roi faisoit des voyages à Meudon. Mais où qu'elle logeât, elle ne sortoit jamais de son appartement que le matin de bonne heure pour entendre la messe à la chapelle, et quelquefois sur le minuit l'été pour prendre l'air. Dans les premiers temps, elle n'y voyoit que trois ou quatre personnes du secret. Cela s'étendit peu à peu assez loin ; mais, quoique cela fût devenu le secret de la comédie, la même enfermerie, la même cacherie, la même séparation furent toujours de même. A cette gêne extérieure étoit jointe celle de l'esprit, et de la conduite par rapport à la famille royale à cette cour intérieure de Monseigneur, dont il a été tant parlé, et à Monseigneur lui-même, qui n'étoit ni sans épines ni sans ennui. J'en ai ouï parler à de ses amis comme d'une personne d'esprit, sans ambition ni intérêt quelconque, ni désir d'être ni de se mêler, fort décente, mais gaie, naturellement libre, et qui aimoit la table et à causer. Une telle contrainte, et de toute la vie, est bien pesante à qui est de ce caractère, et qui ne s'en propose rien ; et la rupture de la chaîne apporte assez tôt consolation.

Elle étoit amie intime, de tout temps, de La Croix, riche receveur général de Paris et fort honnête homme, et modeste pour un publicain qui a de tels accès. Elle logeoit, comme avec lui, dans une portion de maison attenant le Petit-Saint-Antoine. Elle continua d'y demeurer le reste de sa vie, avec le même domestique qu'elle avoit, sans se répandre davantage dans le monde. Il ne tint pas à Mme la Dauphine que sa pension ne fût de vingt mille livres. Mme la Duchesse, Mlle de Lislebonne, Mme d'Espinoy, les intrinsèques de l'entre-sol de Meudon, les Noailles et quelques autres amis se sont constamment piqués de la voir souvent depuis la mort de Monseigneur jusqu'à la sienne, qui n'arriva que dix ou douze ans après, et qu'elle mena toujours extrêmement unie et fort réservée sur tout le passé. Malgré tout ce qu'elle avoit fait essayer à Mme la princesse de Conti, qu'on a vu en son lieu, cette princesse avoit fait tout ce qu'elle avoit pu quelques années après pour se raccommoier avec elle et pour la voir, sans que jamais la Choin y eût voulu entendre, tant l'extrême faveur, et les idées qu'en tous états on s'en forme, enfantent d'étranges effets.

Le gouvernement de Meudon fut en même temps confirmé à du Mont avec une pension qui, avec celles qu'il avoit déjà et ses appointements, alloit à plus de trente mille livres de rente, tristes débris de tant et de

si plausibles espérances. Casau eut pour rien la charge de premier maréchal des logis de M. le duc de Berry, qui par bonheur pour lui n'étoit pas encore vendue. Du Mont, en honnête homme qu'il étoit, souffroit impatiemment les glaces de Monseigneur pour Mgr le duc de Bourgogne, et s'étoit hasardé plus d'une fois de les rapprocher; ce prince ne l'avoit pas oublié. Il ne dédaigna pas de l'en remercier avec les paroles les plus obligeantes, à quoi le duc de Beauvilliers le porta fort, et y ajouta le présent d'une bague de deux mille pistoles que Monseigneur portoit ordinairement. Il en donna une autre fort belle à La Croix, en attendant qu'il fût payé d'avances considérables qu'il avoit faites à Monseigneur, dont le Dauphin voulut être le solliciteur.

Ce même jeudi, jour de l'enterrement de Monseigneur, le roi reçut sans cérémonie la visite de la reine d'Angleterre. Elle vint de Versailles, où elle avoit été de même voir les enfants de Monseigneur, avec la princesse d'Angleterre, qu'elle fit mettre au salut, qu'elle entendit avec eux, au-dessous de la Dauphine, parce qu'elle n'étoit héritière que possible et non présomptive comme le Dauphin. Elle demeura dans le carrosse de la reine à Marly, à cause du mauvais air, qui fit rester le roi d'Angleterre à Saint-Germain.

Le vendredi le roi fut tirer dans son parc. Le samedi il tint le conseil de finances, et fit sur les hauteurs de Marly la revue des gens d'armes et des cheveu-légers. Il travailla le soir avec Voysin chez Mme de Maintenon. Le même jour il fit une décision singulière. Il régla que, encore qu'il ne prit point le deuil, il seroit d'un an; et que les princes du sang, les ducs, les princes étrangers, les officiers de la couronne, et les grands officiers de sa maison draperoient comme ils font lorsqu'il drape lui-même, et qui, parce qu'il ne prit point le deuil de Mme la Dauphine de Bavière, ne drapèrent point. J'ai conduit le roi dans sa solitude jusqu'au dimanche que Marly se repeupla à l'ordinaire. Il ne sera pas moins curieux de voir Versailles pendant ces mêmes jours.

On peut juger qu'on n'y dormit guère cette première nuit. M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine ouïrent la messe ensemble de fort bonne heure. J'y arrivai sur la fin, et les suivis chez eux. Leur cour étoit fort courte, parce qu'on ne s'étoit pas attendu à cette diligence. La princesse vouloit être à Marly au réveil du roi. Leurs yeux étoient secs à merveilles, mais très-compassés, et leur maintien les montrait moins occupés de la mort de Monseigneur que de leur nouvelle situation. Un sourire, qui leur échappa en se parlant bas et de fort près, acheva de me le déclarer. En gardant scrupuleusement, comme ils firent, toutes sortes de bienséances, il n'étoit pas possible de le trouver mauvais, ni que cela fût autrement, à tout ce qu'on a vu. Leur premier soin fut de resserrer de plus en plus l'union avec M. le duc de Berry, de le ramener sur l'ancienne confiance et intimité avec Mme la Dauphine, et d'essayer, par tout ce qui se peut d'engageant, de faire oublier à Mme la duchesse de Berry ses fautes à leur égard, et lui adoucir l'inégalité nouvelle que la mort de Monseigneur mettoit entre ses enfants. Dans cet aimable esprit rien ne coûta à M. [le Dauphin] et à Mme la Dauphine, et dès ce même jour ils allèrent voir M. le duc et Mme la duchesse de Berry dans

leur lit, dès qu'ils les surent éveillés, ce qui fut de très-bonne heure, et l'après-dînée Mme la Dauphine y retourna encore. M. le duc de Berry, qui n'avoit pu être ébranlé sur l'attachement à Mgr son frère, fut au milieu de sa douleur extrêmement sensible à ces prévenances d'amitié si promptement marquées et si éloignées de la différence qui alloit être entre eux, et il fut surtout comblé des procédés de Mme la Dauphine, qu'il sentoit avec bon sens, et meilleur cœur encore, qu'il avoit depuis un temps cessé de les mériter aussi parfaits.

Mme la duchesse de Berry paya d'esprit, de larmes et de langage. Son cœur de princesse même, si elle en avoit un, navré de tout ce qui ne sera point répété ici, et qu'on a développé plus haut, frémissait au fond de lui-même de recevoir des avances de pure générosité. Un courage déplacé qui alloit à la violence et que la religion ne retenoit pas, ne lui laissoit de sentiments que pour la rage. bercée, pour la contenir, qu'il se falloit contraindre surtout pour arriver à un aussi grand mariage, après lequel elle seroit affranchie et maîtresse de faire tout ce qui lui plairoit, elle avoit pris ces documents au pied de la lettre. Entièrement maîtresse de M. le duc d'Orléans et d'un mari dans la première ivresse de sa passion, elle n'eut pas peine à secouer une mère trop sage pour s'exposer à ce qui ne lui étoit que trop connu. Madame étoit nulle de tout temps à la cour et dans sa famille : excepté les devoirs extérieurs, point de belle-mère, et un beau-père, tant qu'il vécut, nul ou favorable. Une dame d'honneur très-affligée de l'être, qui, pour avoir été forcée d'en accepter l'emploi, n'en faisoit que ce qu'elle en vouloit bien faire, au cérémonial près, et qui avoit déclaré bien formellement qu'elle n'en seroit pas la gouvernante. L'emploi en roula donc en entier sur Mme la duchesse de Bourgogne, par son amitié pour Mme la duchesse d'Orléans, et son intimité avec Mme de Maintenon, ravie à son âge de se trouver le chaperon d'une autre; elle compta d'autant mieux d'en faire sa poupée, qu'elle l'avoit mise dans la grandeur où elle étoit.

Elle s'y mécompta bientôt. Mille détails là-dessus, quoique curieux dans leur temps, perdent leur mérite dans d'autres qui s'éloignent et gâteroient le sérieux de ce qui s'expose ici. Il suffit de dire que l'une, quoique douce et bonne, fut peut-être trop enfant pour tenir une lière, et que l'autre, rien moins que tout cela, ne put souffrir d'en avoir une, quelque lâche et légère qu'elle fût. Le dépit de ne se trouver que de la cour d'une autre, l'impatience des déférences, la contrainte des heures, le poids des obligations, des difficultés, surtout de la reconnaissance, s'accordoient mal avec l'impression de la pleine liberté de son éducation, de ses goûts irréguliers, de ses humeurs dans un naturel tel qu'il a été crayonné et gâté encore par de pernicieuses lectures. L'idée de n'avoir rien à perdre et celle de figurer aux dépens de Mgr [le duc] et de Mme la duchesse de Bourgogne, en se livrant aux personnages de Meudon, achevèrent de tout perdre et brouillèrent les deux belles-sœurs, jusqu'à ne pouvoir plus se souffrir, à force d'échappées de l'humeur et des traits les plus méchants de Mme la duchesse de Berry; ainsi toutes deux regardèrent comme une délivrance de n'avoir plus à dîner ensem-

ble, par la formation qui se fit des deux maisons, et les domestiques du roi [comme] un grand soulagement de n'avoir plus à servir la nouvelle mariée.

Un trait entre mille en donnera un échantillon. Un nouvel huissier de la chambre du roi servoit chez elle un matin que Mme la duchesse d'Orléans arriva à la fin de sa toilette pour quelque ajustement. L'huissier, étourdi et neuf, ouvrit les deux battants de la porte. Mme la duchesse de Berry devint cramoisie et tremblante de colère : elle reçut Mme sa mère fort médiocrement. Quand elle fut sortie, elle appela Mme de Saint-Simon, lui demanda si elle avoit remarqué l'impertinence de l'huissier, et lui dit qu'elle vouloit qu'elle l'interdit sur-le-champ. Mme de Saint-Simon convint de la faute, assura qu'elle y donneroit ordre de façon qu'on ne s'y méprendroit plus et que les deux battants ne seroient ouverts que pour les fils et les filles de France, comme c'étoit la règle, et comme nuls autres ne prétendoient à cet honneur qu'ils n'avoient pas en effet, mais que d'interdire un huissier du roi qui n'étoit point à elle et qui ne la servoit que par prêt, et encore pour avoir fait un trop grand honneur à Mme sa mère et pour l'unique fois que cela étoit arrivé, elle trouveroit bon de se contenter de la réprimande qu'elle alloit lui en faire. Mme la duchesse de Berry insista, pleura, ragea ; Mme de Saint-Simon la laissa dire, gronda doucement l'huissier et lui apprit son cérémonial.

Les maisons faites, la cour, qui trouvoit en Mme la duchesse de Bourgogne les jeux, les ris, les distinctions, les espérances, ne se partagea point, et laissa fort solitaire Mme la duchesse de Berry, où rien de tout cela ne s'offroit, qui s'en prit à Mme la duchesse de Bourgogne, et fit si bien qu'elle mit M. le duc de Berry de son côté, et le brouilla avec elle. De l'aveu de Mme la duchesse de Bourgogne, rien de si sensible ne lui est jamais arrivé que cet éloignement et cette aigreur sans cause ni raison d'un prince avec qui elle avoit toujours vécu dans l'intelligence la plus intime et la plus entière. Quelques contre-temps forts et trop publics, arrivés à Mme la duchesse de Berry, dont Mme la duchesse de Bourgogne avoit doucement abandonné toute conduite dès avant ce dernier trait, allèrent jusqu'au roi et à Mme de Maintenon, qui leur ouvrirent les yeux. Celle-ci, outrée de s'être si lourdement trompée, ne put se taire, et Mme la duchesse de Bourgogne, poussée à bout d'être brouillée avec M. le duc de Berry par la seule malignité de Mme la duchesse de Berry, après tout ce qu'elle avoit d'ailleurs essayé d'elle, rompit enfin le silence qu'elle avoit gardé jusqu'alors. Les choses tendoient à un éclat ; mais le roi, qui vouloit vivre doucement dans sa famille et s'y faire aimer, espéra que la frayeur corrigerait Mme la duchesse de Berry, et voulut se contenter qu'elle sût qu'il n'ignoroit rien, et que, pour cette fois, il vouloit bien n'en rien témoigner. Ce ménagement persuada Mme la duchesse de Berry, ou qu'on n'osoit lui imposer, ou qu'on ne savoit comment s'y prendre. Au lieu de s'arrêter, elle continua avec plus de licence, et se mit au point que les matières combustibles qu'elle s'étoit préparées s'embrasèrent tout à coup et firent un grand éclat à Marly.

J'étois allé faire seul un tour à la Ferté. Mme de Saint-Simon, avertie de l'orage prêt à crever, craignit d'y être enveloppée pour s'être tenue dans le silence. Monseigneur étoit alors plein de vie et de santé. Elle s'adressa à Mme la duchesse de Bourgogne, et, par son avis, elle eut un entretien avec Mme de Maintenon, où elle apprit avec surprise qu'elle ignoroit peu de choses, et d'avec qui elle sortit fort contente. Elle crut ensuite devoir dire un mot à Mme la duchesse de Berry. La princesse, d'autant plus outrée qu'elle ne voyoit pas moyen d'échapper, s'en prit à ce qu'elle put, et dans la pensée que Mme de Saint-Simon y avoit part, elle voulut lui répondre sèchement. Je dis exprès qu'elle voulut, parce que Mme de Saint-Simon ne lui en laissa pas le temps. Elle l'interrompit, l'assura d'abord qu'elle n'avoit part ni étoit entrée en rien, qu'elle n'avoit même rien appris que du monde, mais qu'en peine d'elle-même pour s'être toujours tenue dans le silence, elle avoit parlé à Mme la duchesse de Bourgogne et à Mme de Maintenon, puis ajouta qu'elle ignoroit peut-être la manière dont elle avoit été mise auprès d'elle, combien cela convenoit peu à notre naissance, à notre dignité, à nos biens, à notre union; qu'il étoit bon qu'elle l'apprit une fois pour toutes; que, pour peu qu'elle le désirât, elle se retireroit d'auprès d'elle avec autant de satisfaction qu'elle y étoit entrée avec répugnance après un grand nombre de refus, dont elle lui citâ Mme la duchesse de Bourgogne et M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans pour témoins. Elle lui dit encore, comme il étoit vrai, que, sa conduite n'étant pas telle qu'elle l'avoit espérée, elle avoit pris l'occasion d'un éclat fait sans sa participation pour tenter de se retirer; que Mme la duchesse de Bourgogne et Mme de Maintenon l'avoient conjurée de n'y pas penser; et que, cela s'étant passé depuis vingt-quatre heures, le souvenir leur en étoit assez présent pour qu'elle pût leur en demander la vérité. M. le duc d'Orléans, qui survint, apaisa la chose le mieux qu'il put.

Mme la duchesse de Berry n'avoit point interrompu Mme de Saint-Simon, mais elle crevoit de dépit de se voir sur le point d'une sévère réprimande, et son orgueil souffroit impatiemment ce qu'elle entendoit. Elle répondit néanmoins, avec une honnêteté forcée, qu'elle vouloit demeurer persuadée que Mme de Saint-Simon n'étoit entrée en rien puisqu'elle le disoit. Mme de Saint-Simon la laissa là-dessus avec M. le duc d'Orléans, outrée de mon absence, dans l'ardeur de quitter malgré eux tous, quelque dignement et flatteusement qu'elle en fût traitée. Elle parla aussi à Madame, avec qui de tout temps elle avoit toujours été très-bien, et à Mme la duchesse d'Orléans qu'elle voyoit sans cesse, après quoi elle attendit ce que deviendroit l'orage.

Il fondit le lendemain. Le roi, avant dîner, manda Mme la duchesse de Berry dans son cabinet. La romancine fut longue, et de l'espèce de celles qu'on ne veut pas avoir la peine de recommencer. L'après-dînée il fallut aller chez Mme de Maintenon, qui, sans parler si haut, ne parla pas moins ferme. Il est aisé de concevoir quelle impression cela acheva de faire en Mme la duchesse de Berry à l'égard de Mme la duchesse de Bourgogne, sur qui tout le ressentiment en tomba. Elle ne tarda guère à voir que Mme de Saint-Simon n'y avoit eu aucune part,

et à lui en parler en personne qui le veut et le sait témoigner en réparation du soupçon.

Cet éclat fit une nouvelle publique, qui mit de plus en plus au désespoir la princesse qui l'éprouvoit. La solitude augmenta chez elle, les dégoûts lui furent peu ménagés. Elle faisoit quelquefois des efforts pour regagner quelque terrain; mais la répugnance qui les accompagnoit leur donnoit si mauvaise grâce, et ils étoient d'ailleurs si froidement reçus, qu'ils en devenoient de tous les côtés de nouveaux sujets d'éloignement.

Telle étoit la situation de Mme la duchesse de Berry lorsque Monseigneur mourut, et telles les causes du désespoir extrême où cette perte la plongea. Dans l'excès de sa douleur elle eut la légèreté, pour en parler sobrement, d'avouer à Mme de Saint-Simon les desseins qu'elle avoit imaginés et sur lesquels elle cheminoit, et que j'ai ci-devant expliqués, avec la terrible cabale qui gouvernoit Monseigneur. Dans l'étonnement d'entendre de si étranges projets, Mme de Saint-Simon tâcha de lui en faire comprendre le peu de fondement, pour ne pas dire l'absurdité. L'horreur et la folie, et de la porter à saisir une conjoncture touchante pour se rapprocher d'une belle-sœur, bonne, douce, commode à vivre, qui l'avoit mariée, et qui, nonobstant tout ce qui s'étoit passé depuis, étoit faite de manière, par sa facilité, à revenir si on savoit s'y prendre: mais c'étoit la nécessité même de le faire, et de le bien faire, qui aigrissoit le courage de celle qui se sentoit également chargée de torts à son égard, et de besoins pour le solide et l'agrément de la vie. Cette force de nécessité révoltoit ce courage altier et l'extrême répugnance à ployer même en apparence. Accoutumée à un rang égal, ce nom et ce rang de Dauphine, qui alloit mettre tant de différence entre elles, combloit son désespoir et son éloignement, pour user d'un terme trop doux. Incapable de regarder derrière elle, et d'où elle étoit partie pour monter où elle se voyoit; aussi peu de se faire une raison que ce qui venoit d'arriver devoit arriver tôt ou tard, beaucoup moins encore que cette supériorité qui la désoloit n'étoit qu'un degré pour monter sur le trône et la voir reine, de qui même elle n'auroit pas l'honneur d'être la première sujette, elle ne pouvoit supporter l'état nouveau où elle se trouvoit. Après bien des plaintes, des larmes et des élans, pressée par les raisons sans nombre et sans réplique, plus encore par ses besoins qu'elle sentoit malgré elle dans toute leur étendue, elle promit à Mme de Saint-Simon d'aller le lendemain jeudi chez la nouvelle Dauphine, de lui demander une audience dans son cabinet, et d'y faire tout son possible pour se raccommoier avec elle.

Ce jeudi étoit le jour que Monseigneur fut porté à Saint-Denis, et avec lui tous les beaux projets de Mme la duchesse de Berry. Elle tint parole et l'exécuta en effet très-bien. Son aimable belle-sœur lui en aplânit tout le chemin, et entra en propos la première. Par ce que toutes deux ont redit séparément de ce tête-à-tête, Mme la Dauphine agit et parla comme si elle-même eût offensé Mme la duchesse de Berry, comme si elle lui eût tout dû, comme si elle eût tout attendu d'elle; et Mme la duchesse de Berry aussi se surpassa. L'entretien dura plus d'une heure.

Elles sortirent du cabinet avec un air naturel de satisfaction réciproque qui réjouit d'autant les honnêtes gens qu'il déplut à ceux qui n'espèrent qu'en la division et au désordre. M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans eurent une joie extrême de cette réconciliation, et M. le duc de Berry en fut si content que sa douleur en fut fort adoucie. Il aimoit tendrement Mgr le Dauphin, il aimoit encore beaucoup Mme la Dauphine; ce lui étoit une contrainte mortelle de se conduire avec elle comme Mme la duchesse de Berry l'exigeoit. Il embrassa cette occasion de tout son cœur et en vrai bon homme; et Mme la Dauphine les étant venue voir l'après-dînée du même jour que cette réconciliation s'étoit faite le matin, elle prit M. le duc de Berry en particulier, et ils pleurèrent ensemble de tendresse. Ce qui s'étoit passé le matin y fut confirmé de sa part avec toutes les grâces qui lui étoient si naturelles; mais de celle de Mme la duchesse de Berry il se trouva bientôt une pierre d'achoppement : ce fut de présenter le service à Mgr et à Mme la Dauphine.

On s'attendoit chez eux que ce devoir ne seroit pas différé. La bonne grâce y étoit même, à la suite d'une réconciliation si prompte, et des visites si peu ménagées et si redoublées de l'aîné au cadet. Néanmoins, lorsque Mme de Saint-Simon leur voulut insinuer, ce même jeudi, après que Mme la Dauphine fut sortie de chez eux, d'aller le lendemain donner la chemise, l'un à Mgr le Dauphin, l'autre à Mme la Dauphine, Mme la duchesse de Berry s'éleva avec fureur, et prétendit qu'entre frères ce service n'étoit point dû; que l'exemple de Monsieur, oncle de feu Monseigneur, n'en étoit pas un pour eux, et s'emporta fort contre ce devoir, qu'elle appeloit un valetage. M. le duc de Berry, qui savoit que cela se devoit, et que son cœur portoit en tout vers Mgr et Mme la Dauphine, fit tout ce qu'il put pour la ramener par raisons et par caresses. Elle se fâcha contre lui, le maltraita, lui dit qu'elle auroit le dernier mépris pour lui s'il se soumettoit à une chose si servile, et de là aux pleurs, aux sanglots, aux hauts cris, de façon que M. le duc de Berry, qui avoit compté d'aller le lendemain au lever de Mgr le Dauphin, ne l'osa de peur de se brouiller avec elle.

Le bruit avec lequel cette dispute s'étoit passée éveilla la curiosité, qui eut bientôt éventé le fait, parce que Mme la duchesse de Berry en étoit si pleine qu'elle se répandit. Tout aussitôt voilà les dames de Mme la Dauphine en l'air comme sur chose qui alloit presque à leur déshonneur, et cette affaire devint publique.

M. le duc d'Orléans accourut au secours de M. le duc de Berry, qui n'osoit presque rien dire dans cette impétuosité. Tous deux ne mettoient pas le devoir et la règle en doute; tous deux, si aises du raccommodement, sentoient le danger d'une rechute, l'affront certain auquel la princesse s'exposoit d'en recevoir du roi l'ordre et la réprimande, et l'effet intérieur et au dehors que produiroit un entêtement si mal fondé, et dans des circonstances pareilles. Tout le lendemain vendredi fut employé à la persuader. Enfin, la peur de l'ordre, de la romancine et de l'affront, arracha d'elle la permission à M. le duc de Berry de dire qu'ils donneroient la chemise et le service, mais à condition de délai pour se résoudre à l'exécution.

Elle le vouloit aussi pour M. le duc de Berry, mais ce prince fut si aise d'être affranchi là-dessus qu'il voulut servir M. le Dauphin le samedi matin. M. le Dauphin et Mme la Dauphine n'avoient pas ouvert la bouche là-dessus. Mais ce prince, pour faire une honnêteté à M. son frère, refusa d'en être servi jusqu'à ce qu'ils eussent vu le roi. Ils le virent le dimanche suivant, et le lendemain lundi M. le duc de Berry alla exprès au coucher de Mgr le Dauphin et lui donna sa chemise, qui, dans le moment qu'il l'eut reçue, embrassa tendrement M. son frère.

Il fallut encore quelques jours à Mme la duchesse de Berry pour se résoudre. A la fin il fallut bien finir. Elle fut à la toilette de Mme la Dauphine, à qui elle donna la chemise, et à la fin de la toilette lui présenta la sale¹. Mme la Dauphine, qui n'avoit jamais fait semblant de se douter de rien de ce qui s'étoit passé là-dessus, ni de prendre garde à un délai si déplacé, reçut ces services avec toutes les grâces imaginables, et toutes les marques d'amitié les plus naturelles. Le désir extrême de la douceur de l'union fit passer Mme la Dauphine généreusement sur cette nouvelle frasque, comme si, au lieu de Mme la duchesse de Berry, c'eût été elle qui eût eu tout à y gagner ou à y perdre.

J'ai remarqué que Mme la Dauphine alloit voir le roi tous les jours à Marly. Elle y reçut un avis de Mme de Maintenon qui mérita sans doute quelque surprise, d'autant plus que ce fut dès sa seconde visite, c'est-à-dire dès le lendemain de la mort de Monseigneur, qu'elle fut voir le roi à son réveil, et le soir encore chez Mme de Maintenon : ce fut de se parer avec quelque soin, parce que la négligence de son ajustement déplaisoit au roi. La princesse ne croyoit pas devoir songer à des ajustements alors; et quand elle en auroit eu la pensée, elle auroit cru avec grande raison commettre une grande faute contre la bienséance, et qui lui auroit été d'autant moins pardonnée qu'elle gagnoit trop en toutes façons à ce qui venoit d'arriver pour n'être pas en garde là-dessus contre elle-même. Le lendemain donc elle prit plus de soin d'elle : mais cela n'ayant pas encore suffi, elle porta le jour suivant de quoi s'ajuster en cachette chez Mme de Maintenon, où elle le quitta de même avant d'en revenir à Versailles, pour, sans choquer le goût du roi, ne pas blesser le goût du monde, qui auroit été difficilement persuadé qu'il n'entroit que de la complaisance dans une recherche de soi-même si à contre-temps. La comtesse de Mailly, qui trouva cette invention de porter la parure pour la prendre et la quitter chez Mme de Maintenon, et Mme de Nogaret, qui toutes deux aimoient Monseigneur, me le contèrent et en étoient piquées. On peut juger de là, et par les occupations et les amusements ordinaires qui reprirent tout aussitôt, comme on l'a vu, leurs places dans les journées du roi, sans qu'il parût en lui aucune contrainte, que si sa douleur avoit été amère, elle avoit aussi le sort de celles dont la violence fait augurer qu'elles ne seront pas de durée.

Il y eut une assez ridicule dispute élevée tout aussitôt sur la garde-

4. La sale étoit une soucoupe de vermeil, sur laquelle on présentait à la reine et aux princesses les bottes, étuis, montres, éventails, etc., couverts d'un taffetas brodé, qu'on levait en leur offrant ces objets.

robe du nouveau Dauphin, dont M. de La Rochefoucauld prétendit disposer, comme il faisoit de celle du roi, par sa charge de grand maître de la garde-robe. Il aimoit encore, tout vieux et aveugle qu'il étoit, à tenir et à conserver, et il alléguoit qu'il ne demandoit, à l'égard du nouveau Dauphin, que ce qu'il avoit eu, et sans difficulté exercé, pendant la vie de Monseigneur. Il avoit oublié sans doute qu'il ne se mêla de la garde-robe de ce prince qu'après la mort de M. de Montausier qui s'en faisoit soulager par la duchesse d'Uzès sa fille, et de la colère où, sur les fins de la vie du duc de Montausier, le roi se mit contre elle, fort au delà de ce que la chose valoit, pour un habit de Monseigneur, dans le temps que le roi avoit entrepris de bannir les draps étrangers, et de donner vogue à une manufacture de France dont les draps étoient rayés partout. Je me souviens d'en avoir porté comme tout le monde, et que cela étoit fort vilain. Les raies de l'habit de Monseigneur ne parurent pas tout à fait comme les autres, et le roi avoit le coup d'œil fort juste; vérification faite, il se trouva que le drap étoit étranger et contrefait, et que Mme d'Uzès y avoit été attrapée. Le duc de Beauvilliers allégua sa charge, et ses provisions de premier gentilhomme de la chambre, et de maître de la garde-robe du prince dont il avoit été gouverneur, et l'exemple dernier du duc de Montausier. Il n'en fallut pas davantage, et le duc de La Rochefoucauld fut tondu.

Le roi, dès les premiers jours de sa solitude, se laissa entendre au duc de Beauvilliers, qui alloit tous les jours à Marly, qu'il ne verroit pas volontiers le nouveau Dauphin faire des voyages à Meudon. C'en fut assez pour que ce prince déclarât qu'il n'y mettroit pas le pied, et qu'il ne sortiroit point des lieux où le roi se trouveroit; et, en effet, il n'y fit jamais depuis une seule promenade. Le roi lui voulut donner cinquante mille livres par mois comme Monseigneur les avoit; M. le Dauphin en remercia. Il n'avoit que six mille livres par mois, il se contenta de les doubler et n'en voulut pas davantage. C'étoit le chancelier qui étant contrôleur général avoit fait pousser le traitement de Monseigneur jusqu'à cette somme. Ce désintéressement plut fort au public. M. le Dauphin ne voulut quoi que ce soit de particulier pour lui, et persista à demeurer à cet égard comme il étoit pendant la vie de Monseigneur. Ces augures d'un règne sage et mesuré firent concevoir de grandes espérances.

J'ai expliqué ailleurs la très-moderne et fine introduction de l'art des princes du sang, et de leurs valets principaux, de les appeler *Monseigneur*, qui, comme tous leurs autres honneurs, rangs et distinctions, devinrent bientôt communs avec les bâtards. Rien n'avoit tant choqué Mgr le duc de Bourgogne, qui jusque-là n'avoit jamais été appelé que *Monsieur*, et qui ne le fut *Monseigneur* que par la manie de les y appeler tous. Aussi, dès qu'il fut Dauphin, il en fit parler au roi par Mme la Dauphine; puis, avant d'aller à Marly, déclara qu'il ne vouloit point être ni nommé Monseigneur, comme Monseigneur son père, mais M. le Dauphin, ni, quand on lui parleroit, autrement que Monsieur. Il y fut même attentif, et reprenoit ceux qui dans les commencements n'y étoient pas accoutumés. Cela embarrassa un peu les princes du sang; mais, à l'abri de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans, ils retinrent le *Mon-*

seigneur que Mgr le Dauphin ne leur auroit pas laissé s'il fût devenu le maître.

Le dimanche 18 avril finit la clôture du roi à Marly. La famille royale et les personnes élues parmi les demandeurs repeuplèrent ce lieu qui avoit été quatre jours entiers si solitaire. Les deux fils de France et leurs épouses y arrivèrent ensemble après le salut ouï à Versailles; ils entrèrent tous quatre chez Mme de Maintenon où le roi étoit, qui les embrassa. L'entrevue ne dura qu'un moment: les princes allèrent prendre l'air dans les jardins; le roi soupa avec les dames, et la vie ordinaire recommença, à l'exception du jeu. La cour prit le deuil ce même jour, qui fut réglé pour un an comme de père.

Les différences de rang à porter les deuils sur sa personne s'étoient peu à peu réduites à rien depuis dix ou douze ans. Je les avois vues auparavant observées: tout s'étoit réduit à celle de draper, qui jusqu'à ce deuil s'étoit maintenue dans les règles. Plusieurs petits officiers de la maison du roi, comme capitaine des chasses et autres, l'usurpèrent en celui-ci; et, comme on aimoit la confusion pour anéantir les distinctions, on les laissa faire. Le comte de Châtillon en profita pour s'en forger une toute nouvelle à laquelle ses pères étoient bien loin de penser. Voysin, son beau-père, étala au roi la grandeur de la maison de Châtillon, le duché de Bretagne qu'elle avoit prétendu et possédé quelques années, ses douze ou treize alliances directes avec la maison royale, même avec des fils et des filles de France; le nombre des plus grands offices de la couronne qu'elle avoit eus, et les prodigieux fiefs qu'elle avoit possédés: il se garda bien d'ajouter que de toute cette splendeur il n'en rejaillissoit rien ou comme rien sur son gendre, dont la mère et la grand'mère paternelle étoient de la lie du peuple; que toutes les branches illustres de Châtillon étoient éteintes depuis longtemps, que celle de son gendre n'avoit participé à aucune des grandeurs des autres, et que, s'il sortoit de deux filles de la branche de Dreux, dont même la seconde étoit fille du chef de la branche de Beu, et par l'injustice des temps n'étoit pas sur le pied des autres du sang royal, c'étoit avant la séparation de sa branche; qu'il en étoit de même des deux charges de souverain maître d'hôtel et de grand maître des eaux et forêts; il se garda encore mieux de faire mention du sieur de Boisrogues, père du père de son gendre, qui étoit gentilhomme servant de M. Gaston avec du Rivau qui fut depuis dans ses Suisses, et que le crédit de Mlle de Saujon sur Gaston en fit enfin capitaine, par le mariage de sa nièce, mais qui laissa Boisrogues gentilhomme servant. Voysin sans doute ne parla pas de la dispute sur la légitimité ou la bâtardise que M. le duc d'Orléans m'a plus d'une fois assurée, et que les Châtillon étoient éteints depuis longtemps. Voysin étoit ministre et favori, il l'étoit aussi de Mme de Maintenon: il parloit tête à tête, elle en tiers, il demanda que son gendre drapât comme ayant l'honneur d'appartenir au roi, et il ne lui appartenoit en aucun degré, mais il n'avoit point de contradicteur, et son gendre drapa.

Cette nouveauté réveilla La Vallière et Mme la princesse de Conti, pour les Beauvau, dont avec trop de raison ils s'honoroiert fort de l'alliance. La grand'mère de Mme de La Vallière, mère de Mme la prin-

cesse de Conti, et sœur du père de La Vallière, étoit Beauvau par un cas fort étrange. La sixième aïeule paternelle du roi étoit Beauvau, et il étoit au huitième degré de tous les Beauvau. La parenté étoit bien éloignée, mais au moins étoit-elle, et à cela il n'y avoit point de parité avec M. de Châtillon qui n'en eut jamais l'apparence, et à qui il fut permis de draper. Sur cet exemple et cette sixième grand-mère, Mme la princesse de Conti obtint aussi de faire draper les Beauvau, qui non plus que les Châtillon n'y avoient jamais songé jusqu'alors.

Le roi avoit déclaré que de trois mois il ne quitteroit Marly à cause du mauvais air répandu à Versailles, et qu'il recevrait à Marly, le lundi 20 avril, les compliments muets de tout le monde, en manteaux et en mantes, soit des gens qui étoient à Marly, soit de ceux qui étoient à Paris. M. du Maine qui, comme on a vu, n'avoit pas perdu de temps à mettre à profit pour le rang de prince du sang de ses enfants la mort des seuls princes du sang en âge et en état de l'empêcher, se trouva bien autrement à son aise de la mort de Monseigneur, qui avoit si mal reçu ce rang nouveau de ses enfants, après avoir été si peu content du sien même. Il avoit plus que raison d'appréhender d'en tomber sous son règne, et on a vu que Monseigneur ne se contraignit pas là-dessus avec lui, et quel fut son silence, et celui de Mgr le duc de Bourgogne, lorsque le roi s'humilia, pour ainsi dire, devant eux pour le leur faire agréer et en obtenir quelque parole si constamment refusée, en leur présentant M. du Maine pour les toucher. Monseigneur mort, le duc du Maine n'eut plus affaire qu'à Mgr le duc de Bourgogne. C'étoit beaucoup trop. Mais pourquoi ne pas espérer d'en voir la fin comme il voyoit celle du père et en attendant pousser son bidet? Il connoissoit la faiblesse et l'incurie de M. le duc d'Orléans, dont le fils étoit enfant, il voyoit quel étoit M. le duc de Berry. Il sentit qu'avec Mme de Maintenon il n'avoit plus rien à craindre pour s'élever aussi haut qu'il pourroit dans le présent, et remit le futur à son industrie et à sa bonne fortune.

Le duc de Tresmes étoit en année, c'en étoit déjà une, et il en sut profiter. Avec beaucoup d'honneur et de probité, Tresmes étoit sans le moindre rayon d'esprit que l'usage de la cour et du grand monde, et de l'ignorance la plus universelle. Avec cela plus valet que nul valet d'extraction, et plus avide de faire sa cour et de plaire que le plus plat provincial. Avec ces qualités ce fut l'homme de M. du Maine.

C'étoit à lui à recevoir et à donner les ordres pour ces révérences de deuil. Il mit au roi en question si on iroit les faire à ses enfants naturels, comme étant frères et sœurs de Monseigneur. Le roi, toujours éloigné de ces gradations par lesquelles il a été peu à peu mené à tout pour eux contre son sens, comme on l'a vu sans cesse, trouva d'abord la proposition du duc de Tresmes ridicule. Il ne répondit pourtant pas une négative absolue, mais il marqua seulement que cela ne lui plaisoit pas. M. du Maine, qui s'y étoit attendu par toutes ses expériences pareilles, n'avoit lâché le duc de Tresmes que le dimanche, pour ne laisser pas de temps, mais pour donner lieu au roi d'en parler le soir à Mme de Maintenon. Nonobstant cette ruse, il n'y fut rien décidé, mais c'étoit beaucoup que ce ne fût pas une négative, et que Mme de Maintenon en

eût assez fait pour le laisser dans la balance. Il y étoit encore le lundi matin, jour de ces révérences. Mais entre le conseil et le petit couvert, M. du Maine secondé de son fidèle second l'emporta, et le duc de Tresmes, en ayant pris l'ordre du roi, le publia aussitôt. La surprise en fut si grande que presque chacun se le fit répéter.

Le moment de la déclaration fut pris avec justesse. Le roi se mettoit à table, tout le monde y étoit déjà ou s'y alloit mettre, et la cérémonie commençoit à deux heures, c'est-à-dire tout au sortir de dîner; ainsi point de temps à raisonner, encore moins à faire, et on obéit avec la soumission aveugle et douloureuse à laquelle on étoit si fort accoutumé. Par cette adresse les bâtards furent pleinement égalés aux fils et aux filles de France, et mis en plein parallèle avec eux : pierre d'attente pour laquelle le roi n'a pas tout à fait assez vécu.

Ce même jour, lundi 20 avril, le roi fit ouvrir les portes de ses cabinets devant et derrière à deux heures et demie. On entroit par sa chambre. Il étoit en habit ordinaire, mais avec son chapeau sous le bras. debout et appuyé de la main droite sur la table de son cabinet la plus proche de la porte de sa chambre. M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine, M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry, Madame, M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, Mme la Grande-Duchesse, Mme la Princesse, Mme la Duchesse, ses deux fils et ses deux filles, M. du Maine et le comte de Toulouse se rangèrent en grand demi-cercle au-dessous du roi à mesure qu'ils entrèrent, tous en grands manteaux et en mantes, hors les veuves qui n'en portent point et n'ont que le petit voile. Mme la princesse de Conti douairière étoit malade dans son lit, l'autre princesse de Conti avec ses enfants restés à Paris, à cause de l'air de la petite vérole, et Mme du Maine avec les siens à Sceaux pour la même raison. Tout Paris, vêtu d'enterrement ainsi que tout Marly, remplissoit les salons et la chambre du roi. Douze ou quinze duchesses entrèrent à la file les premières, puis dames titrées et non titrées comme elles se trouvèrent, et les princesses étrangères, arrivées tard contre leur vigilance ordinaire, y furent mêlées; après les dames, l'archevêque de Reims, suivi d'une quinzaine de ducs, et ces deux têtes en rang d'ancienneté, entrèrent; puis tous les hommes titrés et non titrés, princes étrangers, prélats, mêlés au hasard. Quatre ou cinq pères ou fils de la maison de Rohan se mirent ensemble à la file en rang d'ainesse vers le milieu de la marche: quelques gens de qualité qui s'aperçurent de cette affectation les coupèrent, en sorte qu'ils furent tous mêlés, et entrèrent ainsi dans le cabinet. On alloit droit au roi l'un après l'autre: et, à distance de lui, on lui faisoit une profonde révérence qu'il rendoit fort marquée à chaque personne titrée, homme et femme, et point du tout aux autres. Cette révérence unique faite, on alloit lentement à l'autre cabinet, d'où on sortoit par le petit salon de la chapelle. La mante et le grand manteau étoit une distinction réservée aux gens d'une certaine qualité, mais elle avoit disparu avec tant d'autres, jusque-là qu'il en passa devant le roi que ni lui ni pas un du demi-cercle ne connut, et personne même de la cour qui pût dire qui c'étoit, et il y en eut plusieurs de la sorte. Il s'y mêla aussi des gens de robe, ce qui parut tout aussi singulier.

Il est difficile que la variété des visages , et la bigarrure de l'accoutrement de bien des gens peu faits pour le porter , ne fournissent quelque objet ridicule qui ne démonte la gravité la plus concertée. Cela arriva en cette occasion , où le roi eut quelquefois peine à se retenir , et où même il succomba une fois avec toute l'assistance au passage de je ne sais plus quel pied plat à demi abandonné de son équipage.

Quand tout fut fini chez le roi , et cela fut long , tout ce qui devoit être visité se sépara , pour aller chacun chez soi recevoir les visites. Les visités ne furent autres que les fils et filles de France , et les bâtards et bâtarde , et M. le duc d'Orléans comme mari de Mme la duchesse d'Orléans , et celui-là parut comique. Les moindres d'aïnesse ou de rang allèrent chez leurs plus grands , qui ne leur rendirent point la visite , excepté Madame , qui , comme veuve du grand-père de Mme la Dauphine et grand-mère de Mme la duchesse de Berry , fut visitée des fils et filles de France , mais non M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. On alla donc comme on put faire cette tournée. On entroit et sortoit pélemêle , et on ne faisoit que passer entrant par une porte et sortant par une autre , où il y avoit des dégagements.

C'est ce qui se rencontra chez Mme la Duchesse , et à la faveur de cette commodité , une subtilité de Mme la Princesse , fort prompte à saisir ses avantages tout dévotement. Sortant de chez Mme la Duchesse par le dégagement de son cabinet , on y trouva Mme la Princesse qui se présentoit à la compagnie pour recevoir les révérences , qui ne lui étoient ni dues ni ordonnées. On en fut si surpris que beaucoup de gens passèrent sans la voir , beaucoup plus sans faire semblant de s'apercevoir d'elle. Les deux petits princes du sang ne s'y présentèrent point.

Le duc du Maine et le comte de Toulouse reçurent les visites ensemble dans la chambre de M. du Maine , où on entroit de plain-pied et directement du jardin. Ils avoient leur compte , et voulurent faire les modestes et les attentifs pour ne pas donner la peine d'aller séparément chez tous les deux. M. du Maine se dépeça en excuses embarrassées de la peine qu'on prenoit , et se tuoit à conduire les gens titrés , et à en manquer tout le moins qu'il pouvoit. M. le comte de Toulouse conduisoit aussi avec soin , mais sans affectation.

J'oubliois Mme de Vendôme , qui parut aussi chez le roi en rang d'oignon , mais qui ne fut point visitée , parce que la bâtardise de son mari venoit de plus loin. Elle ne s'embusqua point avec Mme sa mère pour enlever les révérences aux passants.

Ni le roi , ni princes , ni princesses visités ne s'assirent ni n'eurent de siège derrière eux. Si on se fût assis chez ceux où on le doit être , cela n'eût point fini de la journée chez chacun ; et des sièges sans s'asseoir auroient culbuté le monde dans l'excès de la foule et des petits lieux.

Le lendemain , mardi 21 avril , M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine , M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry , Madame , M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans allèrent , l'après-dînée , en même carrosse , à Saint-Germain , tous en mante et en grand manteau. Ils allèrent droit chez le roi d'Angleterre , où ils ne s'assirent point , ensuite chez la reine , où ils s'assirent dans six fauteuils ; M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans

et M. du Maine sur un ployant chacun. Il étoit allé les y attendre pour jouir de cet honneur, et s'y égarer à un petit-fils de France. La reine fit des excuses de n'être pas en mante pour les recevoir, c'est-à-dire en petit voile, parce que, au moins en France, les veuves ne portent de mante en nulle occasion; elle ajouta que le roi le lui avoit défendu. Cette excuse fut le comble de la politesse. Le roi, très-attentif à ne faire sentir à la reine d'Angleterre rien de sa triste situation, n'avoit garde de souffrir qu'elle prit une mante, ni le roi d'Angleterre un grand manteau, pour recevoir le grand deuil de cérémonie d'un Dauphin et qui n'étoit pas roi. En se levant ils voulurent aller chez la princesse d'Angleterre; mais la reine les arrêta et l'envoya chercher. Elle se contenta que la visite fût marquée. On ne se rassit point. La princesse, qui à cause de la reine étoit sans mante, ne pouvoit avoir de fauteuil devant elle, ni les fils et filles de France [être] sans fauteuil devant la reine dans le sien, ni garder le leur en présence de la princesse d'Angleterre sur un ployant. La visite finit de la sorte. De toute la cour de Saint-Germain aucune dame ne parut en mante, ni aucun homme en manteau long que le seul duc de Berwick, à cause de ses dignités françaises.

Le lundi suivant, 29 avril, le roi s'en alla, sur les onze heures du matin, à Versailles, où il reçut les compliments de tous les ministres étrangers; après eux de beaucoup d'ordres religieux; et après son dîner au petit couvert, les harangues du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides, de celle des monnoies, et de la ville de Paris. La compétence du grand conseil et du parlement mit une heure d'intervalle, après laquelle il vint aussi faire sa harangue, suivi de l'Université et de l'Académie française, pour laquelle Saint-Aulaire porta fort bien la parole. Le parlement alla aussi haranguer Mgr le Dauphin; le premier président ne voulut pas lui laisser ignorer que c'étoit par ordre du roi qu'il le haranguoit et qu'il le traitoit de Monseigneur. Cette insolente bagatelle méritoit des réflexions. Tout ce qui avoit complimenté ou harangué le roi rendit aussi les mêmes devoirs à Mgr et à Mme la Dauphine. Le roi revint sur le soir à Marly.

CHAPITRE II.

Mort et caractère de la duchesse de Villeroy. — Mort de l'empereur Joseph. — Prince Eugène mal avec son successeur. — Mort de Mmes de Vaubourg et Turgot. — Mort de Caravas. — Mariage des deux filles de Beauvau avec Beauvau et Choiseul. — Reprise de l'affaire d'Épernon. — Force prétentions semblables prêtes à éclore. — Leur impression sur les parties du procès d'Épernon. — Ancien projet de règlement sur les duchés-pairies en 1694; son sort alors. — Perversité du premier président d'Harlay, qui le dressa. — Duc de Chevreuse, de concert avec d'Antin, gagne le chancelier pour un règlement sur ce modèle. — Le chancelier m'en confie l'idée et l'ancien projet. — Raisons qui m'y font entrer sans en prévoir le funeste, et j'y travaille seul avec le chancelier. — Ancien projet et mes notes dessus. — Grâce de substitution accordée au duc d'Harcourt enfourne ce règlement. — Sagesse et franchise d'Harcourt avec moi sur les bâtarde. — Je joins le maréchal de Boufflers au secret, qui est restreint d'une part entre

nous deux et Harcourt en général, de l'autre entre Chevreuse et d'Antin en général, et sans nous rien communiquer. — Harcourt parle au roi, et la chose s'enfourne. — Chimères de Chevreuse et de Chaulnes. — Duc de Beauvilliers n'approuve pas les chimères; ne peut pourtant être admis au secret du régiment par moi. — Secret de tout ce qui se fit sur le règlement uniquement entre le chancelier et moi. — Trait hardi et raffiné du plus délié courtisan de d'Antin, qui parle au roi. — Le roi suspend la plaidoirie sur le point de commencer sur la prétention d'Épernon.

Je perdis en même temps une amie que je regrettai fort; ce fut la duchesse de Villeroy, dont j'ai parlé plus d'une fois.

C'étoit une personne droite, naturelle, franche, sûre, secrète, qui sans esprit étoit parvenue à faire une figure à la cour, et à maîtriser mari et beau-père. Elle étoit haute en tous points, surtout pour la dignité, en même temps qu'elle se faisoit une justice si exacte et si publique sur sa naissance, même sur celle de son mari, qu'elle en embarassoit souvent. Elle étoit fort inégale, sans que, pour ce qui me regarde, je m'en sois jamais aperçu. Elle avoit de l'humeur, son commerce étoit rude et dur. Elle tenoit fort là-dessus de sa famille. Elle étoit depuis longtemps dans la plus grande intimité de Mme la duchesse d'Orléans, et dans une grande confiance de Mme la Dauphine, qui toutes deux l'aimoient et la craignoient aussi. Elle avoit des amis et des amies; elle en méritoit. Elle étoit bonne, vive et sûre amie, et les glaces ne coûtoient rien à rompre. Elle devenoit personnage, et on commençoit à compter avec elle. Son visage très-singulier étoit vilain d'en bas, surtout pour le rire, étoit charmant de tout le haut. Sérieuse et parée, grande comme elle étoit, quoique avec les hanches et les épaules trop hautes, personne n'avoit si grand air et ne paroît tant les fêtes et les bals, où il n'étoit aucune beauté et bien plus qu'elle qu'elle n'effaçât. Quelques mois avant sa mort et toujours dans une santé parfaite, elle disoit à Mme de Saint-Simon qu'elle étoit trop heureuse; que, de quelque côté qu'elle se tournât, son bonheur étoit parfait; que cela lui faisoit une peur extrême, et que sûrement un état si fort à souhait ne pouvoit durer; qu'il lui arriveroit quelque catastrophe impossible à prévoir, ou qu'elle mourroit bientôt. Le dernier arriva. Son mari servoit de capitaine des gardes pour le maréchal de Boufflers, demeuré à Paris pour la mort de son fils. Elle craignoit extrêmement la petite vérole, qu'elle n'avoit point eue. Malgré cela, elle voulut que Mme la Dauphine la menât à Marly dans ces premiers jours de la solitude du roi, sous prétexte d'aller voir son mari. Rien de tout ce qu'on put lui dire ne put l'en détourner, tant les petites distinctions de cour tournent les têtes. Elle y eut une frayeur mortelle, tomba incontinent après malade de la petite vérole, et en mourut à Versailles. L'abbé de Louvois et le duc de Villeroy s'enfermèrent avec elle. Le premier en fut inconsolable, l'autre ne le fut pas longtemps, et bientôt jouit du plaisir de se croire hors de page. Il n'étoit pas né pour y être; son père trop tôt après le remit sous son joug.

L'empereur mourut en même temps à Vienne de la même maladie, et laissa peu de regrets. C'étoit un prince emporté, violent, d'esprit et de

talents au-dessous du médiocre, qui vivoit avec fort peu d'égards pour l'impératrice sa mère, qu'il fit pourtant régente, peu de tendresse pour l'impératrice sa femme, et peu d'amitié et de considération pour l'archiduc son frère. Sa cour étoit orageuse, et les plus grands y étoient mal assurés de leur état. Le prince Eugène fut peut-être le seul qui y perdit. Il avoit toute sa confiance, et il étoit fort mal avec l'archiduc, qui se prenoit à lui du peu de secours qu'il recevoit de Vienne, et qui ne lui pardonnoit pas d'avoir refusé d'aller en Espagne. Ce mécontentement ne fut que replâtré par le besoin et les conjonctures; mais jamais le prince Eugène ne se remit bien avec lui. Il n'y eut que du dehors sans amitié et sans confiance, et, quant à la considération et au crédit, ce qui seulement ne s'en pouvoit refuser, quoi que le prince Eugène pût faire, sans se lasser de ramer inutilement là-dessus jusqu'à la mort. Celle de l'empereur fut un grand coup, et de ces fortunes inespérables, pour conduire à la paix et conserver la monarchie d'Espagne. Je ne m'arrêterai pas à ces grandes suites, parce qu'elles font partie de ce qui se passa en Angleterre, pour préparer au traité de paix signé à Utrecht, et ensuite avec l'empereur nouveau¹, et que ces choses se trouveront mieux dans les Pièces que je ne pourrois les raconter, comme y étant de main de maître; je dirai seulement ici que Torcy alla, incontinent après, trouver l'électeur de Bavière à Compiègne, où il demeura un jour avec lui.

Voysin perdit Mme de Vaubourg, sa sœur, femme de mérite, dont le mari, conseiller d'État, capable et d'une grande vertu, étoit frère de Desmarets. Ce lien les entretenoit ensemble, et sa rupture eut des suites entre eux. Pelletier de Sousy perdit aussi Mme Turgot, sa fille, qu'il aimoit avec passion, et avec grande raison. Son gendre étoit un butor qu'il ne put jamais soutenir dans les intendances, ni faire conseiller d'État. Le fils de celui-là l'est devenu avec beaucoup de réputation, après s'en être acquis une grande d'intégrité et de capacité dans la place de prévôt des marchands, et dans des temps fort difficiles.

Le vieux Caravas mourut aussi, qui alloit mentir partout à gorge déployée. Il étoit Gouffier, et avoit, par je ne sais quelle aventure, épousé autrefois en Hollande la tante paternelle de ce Ripperda, dont la subite élévation au premier ministère d'Espagne, la rapide chute et la fin, ont tant fait de bruit dans le monde.

Beauvau, qui avoit été capitaine des gardes de Monsieur, et qui s'étoit retiré de la cour, et presque du monde, depuis longtemps d'une manière fort obscure, n'avoit que deux filles fort riches. Il les maria toutes deux en ce temps-ci : l'une au comte de Beauvau, mort bien longtemps depuis lieutenant général, gouverneur de Douai, et chevalier de l'ordre de 1724; l'autre au marquis de Choiseul, le seul de cette grande maison qui fût à son aise.

Ce seroit ici le lieu de présenter un nouveau tableau de la cour, après

1. Charles VI avait été couronné empereur à Francfort, le 22 décembre 1711. On a déjà parlé des Pièces auxquelles renvoie ici Saint-Simon et qui se trouvent dans les Mémoires de Torcy.

un changement de théâtre qui dérangerait si parfaitement toute la scène ; mais cette nouvelle qui succéda à tant de liaison avec toutes les suites qu'il est à propos de la rejeter après le récit d'une affaire trop importante pour être omise, quelque longue et ennuyeuse qu'elle puisse être, et qui eut tant de trait à d'autres temps, d'autant plus que, commencée avant la mort de Monseigneur, elle a été différée jusqu'au temps de sa conclusion pour ne la pas interrompre. Il faut donc retourner sur nos pas. Outre l'importance, il ne laissera pas de s'y trouver quelques traits curieux.

C'est l'affaire de d'Antin, qu'il s'agit de reprendre jusqu'à sa conclusion. Ce n'étoit pas la seule dont il pût être question. Une quinzaine de chimères, plus absurdes les unes que les autres, étoient prêtes à éclore. Les visions attendoient l'événement de celle de d'Antin, pour différer à un autre temps, ou pour entrer en lice si la sienne réussissoit, avec la confiance que le roi et les juges les protégeoient volontiers, pour montrer que, sans être favori, on gagnoit des causes contre toutes sortes de règles. Les procès existants étoient celui de M. de Luxembourg, qu'il venoit de remettre en train judiciaire, en même temps qu'il s'étoit joint aux opposants à la prétention de d'Antin ; et j'agissois déjà pour tâcher d'annuler l'arrêt sans force et sans mesure qu'il avoit obtenu, et le réduire à l'ancien détroit d'option entre son érection nouvelle ou n'être point pair. Je passe légèrement sur cette affaire si bien expliquée au commencement de ces Mémoires, et par les factums imprimés de part et d'autre qui sont entre les mains de tout le monde, et celui d'entre M. de La Rochefoucauld et moi. Ceux qui n'étoient pas encore formés, mais tout prêts à l'être, celui d'Aiguillon et celui d'Estouteville.

Les chimères encore recluses, mais qui n'attendoient pas moins impatientement la conjoncture de paroître en prétentions, étoient celle de l'ancienneté de Chevreuse, de l'érection en faveur des Lorrains, et celle de Chaulnes, toutes deux dans la tête et dans la volonté du duc de Chevreuse ; celle de l'ancienneté de Rohan, du grand-père maternel du duc de Rohan-Chabot ; celle des premières érections d'Albret et de Château-Thierry, dont M. de Bouillon ne pouvoit se départir, et dont on a vu ailleurs que le premier président Harlay s'étoit moqué si cruellement en parlant à sa personne. Il n'y avoit pas jusqu'aux Bissy à qui l'ivresse de la faveur de leur évêque de Meaux ne tournât la tête jusqu'à prétendre la dignité de Pont-de-Vaux, et cinq ou six autres de même espèce [qui], par les tortures prétendues applicables aux duchés femelles, eussent eu lieu, et tombées dans la boue par des alliances et des arrière-alliances déjà contractées.

C'est ce qui nous faisoit peur pour le renversement entier de tout ordre et de toute règle parmi nous, par l'achèvement de toute ignominie dans la transmission de ces dignités sans mesure ; et même en réussissant contre elles, par une vie misérable de chicanes, de procès et de procédés, chacun ne manquant point de chicanes et de subterfuges pour détourner de dessus soi la condamnation de son voisin et même de son semblable, et se présenter hardiment sous des apparences d'espèces

différentes. C'étoit néanmoins ce qui nous pouvoit arriver de mieux que de gagner en luttant, et de nous consumer en luttés.

Nous ne cessions de nous plaindre de ces amas de prétentions et de procès, que nous nous voyions pendre sur la tête par le fait de d'Antin, que son exemple avoit ranimés; et nous nous servions de ce débordement pour aggraver l'importance de laisser les choses dans les règles de tout temps suivies et reconnues. D'Antin, qui s'en aperçut, et que ce que nous alléguions là-dessus ne nous étoit pas inutile, sut tourner court, et prendre au bond cette balle avec finesse pour s'en servir lui-même avec avantage.

Outre tout le mauvais de sa cause en soi, dont il fut toujours très-persuadé, comme il nous l'a avoué depuis, il sentoit l'extrême embarras où il alloit tomber par nos fins de recevoir qu'il ne pouvoit assez s'étonner que nous eussions découvertes, ce qui étoit l'ouvrage de Vesins, l'un de nos meilleurs avocats. La clause dirimante par la mésalliance de Zamet, de laquelle seule il tiroit son prétendu droit, étoit sans réponse; et il n'avoit garde d'être tranquille sur son acquisition d'Épernon, autre fait dirimant. Monseigneur qui y étoit mêlé eût pu le lui reprocher durement, et donner lieu à ces ennemis de Meudon, qui commençoient à prévaloir, de lui faire un crime auprès de ce prince d'avoir abusé de sa faveur pour une acquisition dont il ne lui avoit pas montré l'objet, et lui faire faire ainsi bien du chemin dans la descente. Il s'y joignoit un malaise du roi importuné de ses absences, qui pouvoit aisément se tourner en dégoût, ou en habitude de se passer de lui pour les bagatelles dont il savoit faire un si habile usage.

Un contraste assez ferme qu'il eut à la porte de Dongois, greffier du parlement, avec les ducs de Charost et de Berwick sur des procédés, et qui furent poussés assez loin de la part des nôtres sur quelques longueurs dont il voulut se plaindre, tandis qu'il nous y avoit forcés par un piège, et la hauteur dont la chose fut prise de notre part à tous, enfin le changement de l'air du monde et même de celui de la cour, le bruit sourd du palais qui ne lui étoit pas favorable, toutes ces choses ensemble l'avoient effrayé dès le carême, jusqu'à le désespérer intérieurement du succès, et lui faire craindre de perdre encore autre chose que son procès.

Ces mêmes choses firent une impression pareille au duc de Chevreuse pour ce qui le regardoit, qui, né timide et chancelant, crut voir sa condamnation écrite par les épines que le favori éprouvoit. Ennemis de cabale, et sur toute autre chose, mais liés tous deux sur ces matières, tant l'intérêt a de pouvoir jusque sur les plus honnêtes gens tels que l'étoit Chevreuse, il tourna ses pensées au souvenir d'un règlement général projeté lors du procès de Luxembourg, et il espéra du crédit de d'Antin de remettre ce règlement sus, et de faire passer son second fils duc de Chaulnes avec lui, en abandonnant leurs prétentions de l'ancienneté d'Épernon et de celle de Chevreuse. Ce point si funestement capital mérite d'être un peu plus expliqué dès son origine.

Lors du plus grand mouvement, en 1694, du procès entrepris par M. de Luxembourg contre ses anciens, il fut fait un projet, que j'igno-

rai longtemps depuis, qui régloit en forme de déclaration du roi les transmissions contestées de la dignité de duc et pair, laquelle excluait presque entièrement les femelles, mais qui, avec cet appât aux ducs, les assommoit par l'établissement du grand rang des enfants naturels du roi. Harlay, premier président, qui papegeoit¹ pour la place de chancelier que le cadavre de Boucherat remplissoit encore; qui, procureur général, avoit ouvert la voie en faisant légitimer le chevalier de Longueville, tué depuis, sans nommer la mère; qui avoit eu pour cet exécrationnable service parole réitérée des sceaux, voulut, vil et détestable esclave du crime et de la faveur, cueillir les fruits de son ouvrage par ce couronnement inouï de ces enfants, qui, sans lui et son invention cauteleuse et hardie, eussent forcément été ceux de M. de Montespan, peut-être des enfants trouvés dans l'impuissance d'énoncer père ni mère. C'étoit donc bien moins en faveur de la paix que cette déclaration avoit été conçue, et pour mettre des bornes fixes et précises aux transmissions des duchés femelles que pour la grandeur des bâtards. Harlay y avoit fait consentir M. de Luxembourg et son fils. Mais ce projet fut tant tourné, rebattu, rajusté, que le roi, du goût duquel ces choses ne furent jamais, l'abandonna, sitôt que par une voie plus militaire, et telle qu'elle a été racontée, il eut trouvé plus court de donner à ses fils naturels, et bientôt après à leur postérité, en la personne du duc de Vendôme, une préséance énorme, qui, lui ayant paru alors le comble de leur grandeur et de sa toute-puissance, ne devint pourtant que le piédestal des horribles prodiges qu'on a vus depuis en ce genre.

Le duc de Chevreuse d'accord avec d'Antin parla au chancelier. Il lui donna envie de la gloire d'un ouvrage qui finiroit toutes ces fâcheuses contestations; et toucha peut-être en lui la partie foible du courtisan, désireux d'aplanir à son maître la voie d'élever de plus en plus ses enfants naturels, et d'achever la fortune de son favori, en se conciliant ces grands personnages du temps présent. Le chancelier gagné m'en parla d'abord avec une entière ouverture, mais une imposition étroite du secret. Nous agitâmes la matière, et j'avouerai à ma honte, ou à celle d'autrui que, n'imaginant pas qu'il fût dans la possibilité de trouver pour les bâtards rien au delà de ce qu'ils avoient, il ne m'entra pas dans l'esprit qu'ils profitassent du règlement qui se pouvoit mettre sur le tapis, autrement que par une confirmation de tout ce dont ils étoient en possession, qui n'ajoutoit rien à leur droit ni à leur jouissance. Ce fut par où nous commençâmes.

Le chancelier me fit bien entendre, et sans peine, que le chausse-pied de la déclaration (ce fut son terme) seroit inévitablement l'intérêt des bâtards, *causa sine qua non* du roi en toutes ces matières; mais avec ma sottise présupposition qu'il appuya, et je crois de bonne foi alors, je conclus qu'il valoit mieux à ce prix sortir tout d'un coup, par une

1. *Papegeait pour la place* signifie *visait à la place*. Le verbe qu'emploie Saint-Simon vient du mot *papegai*, qui désignait un oiseau de carton ou de bois peint que l'on plaçait au bout d'une perche ou d'un poteau pour exercer à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse.

bonne déclaration, de tant d'affaires que de nous y laisser consumer. Je pensois que couper à jamais toutes racines de questions de préséance entre nous nous mettroit à couvert des schismes qui se mettoient si souvent parmi nous, et que nous délivrer une bonne fois des ambitions femelles nous délivreroit des désordres et des successions indignes qui achevoient la confusion. Je considérois une barrière aux favoris présents et futurs d'autant plus à désirer que l'âge du roi en faisoit craindre de capables de s'en prévaloir avec hardiesse; et il est vrai encore que mon repos particulier acheva de me déterminer, parce que le poids de toutes ces sortes d'affaires tomboit toujours sur moi, en tout ou en la plus grande partie, pour le travail dont je ne me pouvois défendre, et pour la haine qui en résultoit, avec peu ou point de secours ni d'appui.

Ce parti bien pris en moi-même, et justement fondé sur nos misères intérieures dont je n'avois qu'une trop continuelle expérience, il fut question d'y travailler. Pour le faire utilement, le chancelier me montra le projet du premier président d'Harlay. Nous l'examinâmes ensemble: et pour mieux faire, il me le confia pour en tirer une copie, et pour, sur cette copie, faire mes notes, afin de les discuter après avec lui, et arrêter ensemble un nouveau projet sur cet ancien, qui nous fit trouver notre compte par des lois sages et justes, et par des avantages qui, autant que le temps le pouvoit comporter, nous dédommageassent de la confirmation de la grandeur des bâtards, qu'il falloit bien s'attendre devoir être énoncée dans ce règlement.

Pour mieux entendre ce qu'il en arriva, il ne sera pas peu à propos ni peu curieux d'insérer ici, plutôt que le renvoyer aux Pièces, cet ancien projet du premier président d'Harlay, avec les notes que je mis à chaque article de ce que je crus qui y devoit être changé, retranché ou ajouté; l'ancien projet d'un côté à mi-marge, mes notes de l'autre, vis-à-vis chaque article, tel que je le donnai au chancelier. Cet ancien projet avoit été concerté entre le chancelier, lors contrôleur général et secrétaire d'État de la maison du roi et ministre. le premier président d'Harlay, et d'Aguesseau, lors avocat général, aujourd'hui chancelier, communiqué par ordre du roi, et revu par le duc de Chevreuse, qui en avoit, disoit-il, perdu la copie qu'il en avoit eue, et convenu pour lui-même, et par MM. de Luxembourg père et fils pour eux, et resté en 1696 fixé entre eux tel qu'il suit :

ANCIEN PROJET.

I.

Les princes du sang seront honorés en tous lieux, suivant le respect qui est dû à leur naissance; et, en conséquence, auront droit d'entrée, séance et voix délibérative au parlement de Paris à l'âge de... , tant aux audiences qu'au conseil, sans aucune formalité.

NOTES.

Ce premier article pourroit être omis comme tout à fait inutile.

II.

Les enfants naturels des rois qui auront été légitimés, et leurs enfants et descendants mâles qui posséderont des duchés-pairies, auront droit d'entrée, séance et voix délibérative en ladite cour, à l'âge de.... ans, en prêtant le serment ordinaire des pairs, avec séance immédiatement après et au-dessous des princes du sang, et y précéderont, ainsi qu'en tous autres lieux, tous les ducs et pairs, quand leurs duchés-pairies seroient moins anciennes que celles des ducs et pairs.

III.

Les ducs et pairs auront rang et séance entre eux du jour de l'arrêt de l'enregistrement, qui sera fait au parlement de Paris, des lettres portant érection du duché-pairie qu'ils possèdent, et seront reçus audit parlement à l'âge de vingt-cinq ans, en la manière accoutumée.

Ce second article pourroit être omis comme tout à fait inutile. Il y en a une déclaration expresse, qui n'étoit pas lors, et qui est enregistrée et confirmée par un usage constant depuis.

Le duché de Brancas n'est point vérifié au parlement de Paris, et c'est le seul existant. Il est du feu roi, et perdrait beaucoup à prendre rang de l'enregistrement qu'il en faudroit faire présentement au parlement de Paris, aux termes de ce troisième article. On n'oseroit proposer d'y ajouter la pairie pour dédommagement, en prenant la queue de tout par un enregistrement de duché-pairie au parlement de Paris, laissant caduc celui du parlement d'Aix. Il y a de grandes raisons pour fixer le rang des pairs au jour de la réception de l'impétrant au parlement, celui de l'enregistrement fixeroit le rang des ducs vérifiés qui ne sont pas pairs.

Quant à l'âge, on ne peut contester l'indécence et l'inconvénient d'un trop jeune âge, mais on ne peut contester aussi qu'il n'y en a non plus de réglé pour les pairs que pour les princes du sang, témoin le feu duc de Luynes, reçu à quinze ans, et bien d'autres. Puis donc qu'un âge ne peut être fixé sans faire une nouveauté intéressante, et que les pairs les plus avancés en âge ne savent pas plus de

jurisprudence que les plus jeunes, dont l'étude est la raison principale qui a fixé l'âge pour la magistrature, à laquelle étude les pairs ne sont en rien assujettis; il paroît qu'un tempérament convenable seroit de fixer l'âge de la réception des pairs à vingt ans, pour différence d'avec les magistrats.

Si on omet les deux premiers articles, il seroit utile d'ajouter en celui-ci que les pairs auront entrée, séance et voix délibérative, tant aux audiences qu'au conseil, pour éviter équivoque par une expression différente ou tacite.

Il seroit nécessaire, pour couper court à mille nouvelles et insoutenables difficultés, d'ajouter que les pairs garderont, dans tous les parlements du royaume, la même forme d'entrer dans le lieu de la séance et d'en sortir qu'ils ont accoutumé de garder en celui de Paris, cour ordinaire des pairs et le premier de tous les parlements, dont l'exemple ne peut et ne doit être refusé d'aucun autre.

IV.

Les termes d'*ayant cause* n'auront aucun effet dans les lettres d'érection des duchés-pairies qui auront été accordées jusqu'à cette heure où ils auroient été mis, et ne seront plus insérés dans aucunes lettres à l'avenir.

Il ne faut point supprimer un terme consacré par un long usage, et qui, en effet, est essentiel, mais lui donner seulement une interprétation générale pour toutes les lettres, tant expédiées qu'à expédier, qui soit fixe et certaine. Il faut donc exprimer que, par *ayant cause*, le concessionnaire entend les mâles issus de l'impétrant, étant de son nom et maison, en quelque degré et ligne collatérale que ce puisse être, en gardant entre eux l'ordre et le rang de branche et d'ainesse, afin que la dignité se conserve et perpétue dans les issus mâles de l'impétrant de son nom et maison, tant et si longtemps qu'il restera un seul mâle issu de l'impétrant de son nom et maison

V.

Les clauses générales insérées ci-devant en quelques lettres d'érection de duchés-pairies en faveur des femelles, n'auront aucun effet qu'à l'égard de celles qui descendront et seront du nom et maison de l'impétrant¹, et à la charge qu'elles épouseront des personnes que le roi jugera dignes de posséder cet honneur, et dont Sa Majesté aura agréé le mariage par des lettres patentes qui seront adressées au parlement.

Ajouter à cet article, où aucun mot n'est à changer, que du mariage d'une fille, qui, aux termes dudit article, fera son mari duc et pair, sortira une race ducale masculine, c'est-à-dire qu'en la personne du fils de cette fille la duché-pairie femelle deviendra masculine, dont la succession à la dignité sera semblable en tout à la succession de toute autre dignité de duc et pair qui n'a jamais été femelle, et qui n'a été érigée qu'en faveur des seuls mâles.

Exprimer si le gendre aura le même rang que le beau-père, ou de la date des lettres patentes adressées au parlement pour son mariage, et alors conséquemment de sa réception s'il est pair, ce qui fixe le rang de ce duché, devenu alors masculin. Il semble que, avec cette restriction apportée aux duchés femelles, on pourroit laisser au gendre le rang de son beau-père; bien entendu que cet édit ait un effet rétroactif en tous ses points et articles. Pour ce qui est des filles des filles, c'est une chose à bannir et à proscrire à jamais, comme une porte funestement ouverte aux inconvénients contre lesquels cet édit est principalement salutaire.

VI.

Permettre à ceux qui ont des duchés d'en substituer à perpétuité, ou pour un certain nombre de personnes plus grand que celui de deux, outre l'institué, prescrit par l'ordonnance de Moulins, art. 59, le chef-lieu avec une certaine partie de leur revenu, montant jusqu'à.... de rente, auquel le titre et dignité des duchés-pairies demeurera annexé,

Il seroit beaucoup plus à propos qu'à l'exemple des majorasques d'Espagne, cet édit marquât que toute érection de duché porte substitution perpétuelle de la terre érigée, c'est-à-dire du chef-lieu et d'un certain nombre de paroisses aux environs, faisant un revenu de quinze mille livres de rente, avec privilège, outre ceux contenus en

1. On peut ajouter : si ce n'est qu'il plaise au roi d'étendre sa grâce aux filles des filles par une clause expresse. (*Note de l'auteur du projet.*)

sans pouvoir être sujet à aucunes dettes ni déductions, de quelque nature qu'elles puissent être. après qu'on aura observé les formalités prescrites par les ordonnances pour la publication des substitutions.

ce sixième article; que ce revenu ne pourra être saisi pour aucune cause que ce puisse être; que s'il y a des duchés entiers qui ne les valent pas. tant pis pour leurs titulaires possesseurs, qui néanmoins les pourront accroître par des acquisitions; que s'il se trouve des ducs trop obérés pour que cette concession ne préjudiciât pas à leurs créanciers, donner pouvoir aux petits commissaires de la grand'chambre du parlement de Paris de changer l'hypothèque des créanciers sur les biens libres de la femme du duc, et de faire en sorte de rendre le duché capable de jouir du bénéfice de cette disposition, qui, une fois connue, ne peut plus préjudicier à l'avenir, et assure une subsistance modique aux plus grands dissipateurs pour soutenir leur dignité, et délivre les maisons de la négligence de plusieurs ducs à se servir de cette grâce, si elle n'étoit qu'offerte et ouverte à volonté, comme elle l'est dans cet article sixième. On sait que les fiefs de dignité sont à peu près revêtus de tous ces avantages par toute l'Allemagne; que ceux d'Italie ne se peuvent, à proprement parler. réputer tels, hors les vraies souverainetés, et que ceux d'Angleterre ne sont que des noms et des titres vains, jamais possédés par ceux qui les portent.

VII.

Permettre aux mâles descendants en ligne directe de l'impétrant de retirer le duché-pairie des filles qui se trouveront en être propriétaires, en leur en remboursant le prix dans... sur le pied du denier.... du revenu actuel.

Le remboursement du prix doit être reçu forcément par les femmes, et réduit à un denier fort au-dessous du revenu de la terre, payable par un contrat de constitution¹. La pratique très-embarrassante de cet article seroit supprimée par la substitution de droit

1. Contrat de constitution de rente.

perpétuelle, proposée sur l'article précédent.

VIII.

Ordonner que ceux qui voudront former quelque contestation sur le sujet des duchés-pairies, et des rangs, honneurs et préséances accordés par le roi aux ducs et pairs, princes et seigneurs de son royaume, seront tenus de représenter, chacun en particulier, à Sa Majesté l'intérêt qu'ils prétendent y avoir, afin d'en obtenir la permission de le poursuivre, et qu'elle puisse y prononcer elle-même, si elle le trouve à propos, ou renvoyer par un arrêt de son conseil d'État les parties pour procéder et être jugées en son parlement; et en cas qu'après y avoir renvoyé une demande, les parties veulent en former d'autres incidemment qui soient différentes de la première, elles soient tenues d'en obtenir de nouvelles permissions de Sa Majesté.

Bon. Pourvu qu'il n'émane aucun arrêt qui, dès là que ce seroit un arrêt, attaqueroit le droit et la dignité de la cour des pairs, mais bien un ordre verbal du roi, ou une lettre de cachet au parlement, ou du secrétaire d'État de la maison du roi au premier président, au procureur général, et au premier avocat général du parlement de Paris, marquant la volonté du roi par son ordre.

Il paroît équitable de donner aux ducs vérifiés non pairs, et aux duchés vérifiés sans pairie, les mêmes avantages qu'aux ducs et pairs et aux duchés-pairies, en les comprenant en cet édit, si ce n'est que le revenu perpétuellement substitué des duchés vérifiés non pairies pourroit être modéré à dix mille livres de rente.

IX.

Ordonner enfin que M. de Luxembourg¹ aura son rang de 1662.

A la bonne heure, mais en disant : *et voulant traiter favorablement*, etc., parce que ce rang même aujourd'hui n'est pas invulnérable, et qu'il ne faut pas révoquer en doute ce qui le peut et doit attaquer, chose en soi très-indifférente à M. de Luxembourg par quels termes qu'il conserve ce rang, dès là qu'il le conserve, et que c'est par des termes honnêtes pour lui.

Tel étoit l'ancien projet et telles les notes que j'y mis; ce qui fut bientôt fait de ma part, mais non pas sitôt convenu entre le chancelier

1. M. de Luxembourg et ceux dont il prend conseil ont paru avoir beaucoup de soumission pour tout ce qu'ils pourroient connoître qu'il seroit agréable au roi; et quand Sa Majesté trouveroit bon qu'on les avertit de la disposition de l'article V de cet édit, son intérêt joint à son inclination lui feroient aisément accepter un parti auquel il a paru d'ailleurs très-disposé.

Les ducs et pairs, plus anciens, gagnent leur cause, et les nouveaux ne sont plus parties. (*Note de l'auteur du projet.*)

et moi. Avant de rapporter cette dispute, qu'interrompit mon voyage de Pâques à la Ferté, et la mort de Monseigneur ensuite, il est à propos d'expliquer comment la chose s'enfournâ parmi nous.

Le duc d'Harcourt, toujours attentif à ses affaires, demandoit en ce temps-là une grâce qui donna le branle à tout. C'étoit une déclaration du roi qui donnât une préférence à tous ses issus mâles, exclusive de tout issu par femelles, à la succession de son duché-pairie, pour éviter l'inconvénient des héritières des branches aînées qui, emportant la terre à titre de plus proches, mettoient, par là, ou par un prix trop fort, les cadets mâles hors d'état de recueillir une glèbe, sans la possession de laquelle ils ne peuvent recueillir la dignité, qui s'éteint ainsi sur eux forcément, comme il avoit pensé arriver tout récemment aux ducs de Brissac et de Duras. Le roi y consentit; mais la forme n'étoit pas aisée, parce que Harcourt, qui vouloit travailler solidement, cherchoit à la rendre telle que la coutume de Normandie, où son duché étoit situé, ne pût en d'autres temps donner atteinte à son ouvrage.

Quand donc j'eus consenti, le chancelier me permit d'en parler à Harcourt qui, pour une saignée au pied qui avoit peine à se fermer, gardoit la chambre dans l'appartement des capitaines des gardes en quartier, qu'il servoit pour le maréchal de Boufflers navré de douleur de la mort de son fils, et que le duc de Villeroy servit bientôt après, pour laisser Harcourt se préparer à son départ pour Bourbonne et pour le Rhin.

Harcourt trouvoit doublement son compte dans la proposition que je lui fis, puisque la grâce qu'il demandoit devenoit bien plus sûre par un article exprès d'un édit général, et par se voir délivré d'être la partie du favori. Mais ma surprise fut extrême lorsque j'entendis ce courtisan intime de Mme de Maintenon, et de M. du Maine, auquel je savois qu'il s'étoit prostitué par des traits de la dernière bassesse, me dire sans détour que, dès qu'on ne pouvoit espérer de déclaration du roi qu'en y confirmant les avantages des bâtards (car ce fut son propre terme, et avec un ton de dépit), rien n'en pouvoit être bon. Je répondis que cette confirmation n'ajoutoit rien à ce qu'ils avoient, et partant ne nous nuiroit pas davantage. « Voyez-vous, monsieur, me répliqua-t-il avec feu, je vis très-bien avec eux et suis leur serviteur; mais je vous avoue que leur rang m'est insupportable. Il n'y a de parti présent que de se taire, mais dans d'autres temps il faut culbuter tout cela, comme on renverse toujours les choses violentes et odieuses, comme le rang de Joyeuse et d'Epéron a fini avec Henri III, et comme dans eux-mêmes le rang du bonhomme Vendôme finit avec Henri IV. C'est ce que nous devons toujours avoir devant les yeux comme ce qu'il y a de plus important, car c'est là ce qui nous blesse le plus essentiellement. Ainsi, avec ce dessein-là, que nous ne devons jamais perdre de vue, je ne puis être d'avis de passer une déclaration qui fortifie ce qui ne l'est déjà que trop, et ce que nous devons détruire. Je vous parle à cœur ouvert, ajouta-t-il avec un air plus serein, sentant peut-être ma surprise; je sais qu'on peut vous

parler ainsi, tous ceux qui ont un reste de sentiment ne peuvent penser autrement. »

Quelque étourdi que je fusse d'une franchise si peu attendue, je lui avouai que je sentoais la même peine que lui sur les bâtards, ravi de le trouver sur ce chapitre tout autre que j'avois lieu de le croire. Nous nous y étendîmes un peu avec ouverture et une secrète admiration en moi-même de tout ce que cachent les replis du cœur d'un véritable courtisan. Ensuite je lui dis qu'étant entièrement de son avis sur le futur, je croyois pouvoir n'en être pas sur le présent, parce que, ce qui étoit fait ne subsistant pas, il ne falloit pas compter qu'une confirmation de plus ou de moins fût le salut ou la ruine de rangs de cette nature; que si dans la suite ils se pouvoient renverser, l'article de l'édit dont je lui parlois ne seroit pas plus considérable que les déclarations enregistrées qui les regardoient expressément, ni que leur possession; que cet article, regardé alors du même œil, et d'un œil sain, seroit détaché de l'édit sans en altérer le corps, dont la disposition en soi juste conserveroit toute sa force et ne blessait personne; et que nous pouvions aisément compter sur ce crédit, si nous en avions assez pour réussir dans une chose aussi considérable que de remettre les bâtards à raison, et au rang de leur ancienneté parmi nous; que si, au contraire, ils demeuroient ce qu'ils ont été faits, ce seroit un assez grand malheur pour nous, pour ne pas y vouloir joindre celui de nous priver d'un édit aussi avantageux pour tout le reste, dont je lui fis sentir toute l'importance. Ce raisonnement l'ébranla, et il s'y rendit le lendemain.

Je ne voulus point passer outre sans obtenir du chancelier la liberté de m'ouvrir au maréchal de Boufflers, que je regardois avec une tendresse et un respect de fils à père, et qui vivoit avec moi, depuis bien des années, dans la plus entière confiance. Le chancelier y consentit, et je persuadai ce maréchal par le même raisonnement qui avoit emporté l'autre. Après cela, il fut question d'entamer l'affaire. Le comment fut résolu d'un côté entre Boufflers, Harcourt et moi, qui seuls des opposants à d'Antin en avions le secret; de l'autre, entre Chevreuse et d'Antin, et le chancelier au milieu de nous, qui nous servoit là-dessus de lien, sans nous rien communiquer d'un côté à l'autre. Ce comment fut : qu'il falloit s'y prendre par la demande qu'Harcourt avoit faite pour son duché, et à ce propos remettre l'ancien projet sus. Harcourt guéri vit le chancelier, et parla au roi comme pour fortifier sa demande de cet ancien projet dont il avoit ouï parler confusément. Le roi lui dit qu'en effet il y en avoit eu un, et d'en parler au chancelier et au duc de Chevreuse qui tous deux s'en devoient souvenir. Le roi, aussitôt après, parla au chancelier de cet ancien projet, avec surprise et chagrin de ce que quelques ducs en avoient eu connoissance, puisque Harcourt lui en avoit parlé. Le chancelier le fit souvenir que par son ordre le duc de Chevreuse et feu M. de Luxembourg en avoient eu part, d'où cela avoit pu se répandre à quelques autres. Le roi, contenté là-dessus, demanda au chancelier s'il en avoit encore quelque chose; et sur ce qu'il lui dit en avoir conservé soigneusement tous les papiers,

il en reçut ordre de les revoir pour lui en pouvoir rendre compte. On en étoit là lorsque la semaine sainte sépara la compagnie, qui fut suivie de celle de Pâques, et tout de suite de la maladie et de la mort de Monseigneur, sur laquelle il nous parut indécent de commencer nos plaidoiries, que nous remîmes à un peu d'éloignement de concert avec d'Antin et le premier président. Je prendrai cet intervalle pour exposer courtement l'intérêt du duc de Chevreuse, qui prétendoit en avoir deux, l'un et l'autre parfaitement pitoyables.

Sans s'étendre sur la prodigieuse fortune des Luynes ni sur leur généalogie, tout le monde sait que MM. de Luynes, Brantes et Cadenet étoient frères; que l'aîné fut duc et pair de Luynes et connétable; que Brantes fut duc et pair de Piney-Luxembourg par son mariage, dont il a été amplement parlé en son lieu sur le procès de préséance prétendue par le maréchal-duc de Luxembourg; et que Cadenet, ayant épousé l'héritière d'Ailly, fut fait duc et pair de Chaulnes, étant déjà maréchal de France. Il résulte de là qu'il étoit oncle du duc de Luynes, et grand-oncle du duc de Chevreuse. Cette érection est de mars 1621, huit mois avant la mort du connétable. M. de Chaulnes laissa deux fils. L'aîné, gendre du premier maréchal de Villeroy, mourut sans enfants. Son frère cadet devint ainsi duc de Chaulnes. Il fut célèbre par sa capacité dans ses diverses ambassades, gouverneur de Bretagne, puis de Guyenne, et il a été souvent fait mention de lui ici en divers endroits. Il étoit donc cousin germain du duc de Luynes, père du duc de Chevreuse. Lorsque ce dernier épousa la fille aînée de M. Colbert, au commencement de 1667, M. de Chaulnes fit donation de tous ses biens au second mâle qui naîtroit de ce mariage, au cas qu'il n'eût point d'enfants. Le cas arriva en 1698; et le vidame d'Amiens, second fils du duc de Chevreuse, hérita des biens de M. de Chaulnes fort chargé de dettes, dont il ne s'étoit pas soucié de débarrasser son héritier, et le duché de Chaulnes fut éteint. M. de Chevreuse étoit petit-fils du connétable, et ne venoit point du premier duc de Chaulnes, le duché de Chaulnes n'étoit que pour l'impétrant et les mâles issus de lui, aucun autre n'y étoit appelé; rien donc de plus manifeste que son extinction à faute d'hoirs mâles issus par mâles de l'impétrant. M. de Chevreuse de plus étoit personnellement exclu des biens du dernier duc de Chaulnes par son propre contrat de mariage, qui étoient donnés au second fils qu'il auroit, tellement que, à toute sorte de titres on ne peut concevoir quel pouvoit être le fondement de M. de Chevreuse de prétendre pour lui-même, et aussi pour son second fils, la dignité de Chaulnes, dont lui ne pouvoit posséder le duché, et auquel lui et ses enfants n'étoient point appelés, ni sortis du premier duc de Chaulnes. A force d'esprit et de désir, d'interprétations sans bornes des termes de *successeurs* et *ayants cause* employés dans l'érection de Chaulnes, comme en toutes

1. Les trois frères dont parle Saint-Simon étoient : Charles d'Alberi, duc de Luynes, Honoré d'Alberi, seigneur de Gadenet, et Léon d'Albert, seigneur de Brantes au comtat Venaissin, et non de Brancas, comme on l'a imprimé dans les précédentes éditions.

les autres ; par des raisonnements subtils , forcés , faux ; à force d'inductions multipliées et de sophismes entortillés , M. de Chevreuse , dupe de son cœur et de son trop d'esprit et d'habileté , se persuada premièrement à lui-même qu'il avoit droit , et son second fils après lui , et voulut après en persuader les autres.

Sur Chevreuse , voici le fait : cette terre fut érigée en faveur du dernier fils de M. de Guise , tué aux derniers états de Blois en décembre 1588. Ce dernier fils , si connu sous le nom de duc de Chevreuse , le fut , comme on dit improprement , à brevet , depuis 1612 , que l'érection fut faite pour lui et ses descendants mâles , jusqu'en 1627 , que ce duché-pairie fut enregistré. Ce duc de Chevreuse épousa Marie de Rohan , veuve du connétable de Luynes , et mère du duc de Luynes père du duc de Chevreuse dont il s'agit ; et c'est cette Mme de Chevreuse qui a fait tant de figure et de bruit , surtout dans les troubles de la minorité de Louis XIV. Elle n'eut que deux filles du Lorrain , dont aucune ne fut mariée. Elle survécut à ce second mari , et eut le duché de Chevreuse pour ses reprises , et elle le donna au duc de Luynes , son fils du premier lit. Le duc de Luynes le donna en mariage à son fils , qui , par le crédit de Colbert , son beau-père , obtint une nouvelle érection , en sa faveur , de Chevreuse en duché sans pairie , qui fut vérifiée tout de suite. De prétendre de là la pairie et l'ancienneté de M. de Chevreuse-Lorraine , mieux encore l'ancienneté de l'érection en duché sans pairie enregistrée en 1555 pour le cardinal Charles de Lorraine , qui fut éteint par sa mort , c'est ce qui est inconcevable.

On feroit un volume des absurdités de ces chimères. Cependant ce furent ces chimères qui portèrent toujours M. de Chevreuse du côté de toutes celles qui se présentèrent , et sinon à prendre parti pour elles à découvert et en jonction , à demeurer au moins neutre en apparence , et leur fauteur et défenseur en effet.

J'avois vécu avec lui dans la confiance et l'amitié la plus intime et la plus réciproque. Il n'ignoroit donc pas que l'intérêt de la dignité en général , et celui de mon rang en particulier , ne l'emportassent à cet égard sur tout autre sentiment et sur toute autre considération ; ainsi il voulut essayer de me persuader , et n'oublia rien , en plusieurs différens temps , pour m'emporter par toute la séduction de l'amitié et celle du raisonnement joints ensemble.

Il me trouva inébranlable. Sur l'amitié , je lui dis que je serois très-aise qu'il fit obtenir des lettres nouvelles à son second fils , mais que je ne pouvois trahir ma dignité en connivant à un abus si préjudiciable que seroit celui d'une si vaste et si large succession de dignité , telle qu'il la prétendoit. Sur le raisonnement , je démêlai ses sophismes , que je ne rendrai point ici , pour n'allonger point ce récit d'absurdités si arides et si subtilisées , et inutiles puisque la prétention n'osa se présenter en forme. Je dirai seulement , pour en donner une idée , que je le poussai un jour entre autres d'absurdités en absurdités , auxquelles son raisonnement le jetoit nécessairement , jusqu'au point de me soutenir qu'un duc et pair dont le duché seroit situé dans la même coutume où Chaulnes est situé , et qui auroit deux fils , pourroit , de droit

et sans aucune difficulté, ajuster les deux partages, en sorte que l'aîné ayant pour la quantité de biens tous les avantages de l'aïnesse, le cadet seroit néanmoins duc et pair à son préjudice. en faisant tomber le duché-pairie dans son lot, sans que l'aîné eût démérité ni qu'il pût l'empêcher. Quelquefois des conséquences si grossières, dont il ne se pouvoit tirer, lui donnoient quelque sorte de honte; mais sa manière de raisonner, subtile au dernier point, le reconfortoit à son propre égard, l'empêchoit de se laisser aller à la droite et vraie raison, et le laissoit en liberté de poursuivre avec candeur la plus déplorable de toutes les thèses. Je finis avec lui par lui dire qu'il étoit inutile de disputer davantage là-dessus; que, s'il entreprenoit ce procès, il devoit compter de me trouver contre lui de toutes mes forces, sans pour cela l'aimer moins; et que la plus grande preuve que je lui en pusse donner étoit mon souhait sincère qu'il réussit pour son second fils par des lettres nouvelles. Cette marque d'amitié étoit en effet grande pour moi, et il en sentit le prix, parce qu'il connoissoit parfaitement mon éloignement extrême de notre multiplication, et l'extrême raison de cet éloignement.

Nous demeurâmes donc de la sorte muets sur Chaulnes, qu'il avoit bien plus à cœur que son ancienneté de Chevreuse qu'il ne regardoit qu'en éloignement, moi en garde avec lui sur Épernon, et lui refusant quelquefois nettement toute réponse à ses questions là-dessus, mais, du reste, aussi étroitement unis, et en confiance aussi entière, sur tout ce qui ne touchoit pas ces matières, que nous étions auparavant.

Quelque uns, car c'est trop peu de dire unis, que fussent en tout M. de Chevreuse et M. de Beauvilliers, ce dernier étoit bien éloigné d'approuver les chimères de son beau-frère; on l'a vu par le conseil qu'il me donna, sans que je le lui demandasse, de m'opposer sagement mais fermement à la prétention d'Épernon, et par le même qu'il me dit avoir donné à son frère, qui fut fidèlement des nôtres. Mais, par son unité d'ailleurs avec M. de Chevreuse, il ne vouloit pas le blâmer. et se tenoit là-dessus tellement à l'écart que, avec le plus qu'éloignement qui étoit entre lui et le chancelier, il ne put être question que, quoique sans aucun secret mien pour lui, je pusse lui parler du règlement de ce dont il s'agissoit. C'est où nous en étions lorsque, après la mort de Monseigneur, il fut enfin temps de commencer nos plaidoiries sur la prétention d'Épernon. ou de finir tout par le règlement en forme de déclaration ou d'édit dont j'ai parlé.

Le duc de Chevreuse et M. d'Antin le désiroient passionnément par les raisons que j'ai racontées, et je ne le désirois pas moins par celles que j'ai rapportées. Ce secret, comme je l'ai dit, étoit renfermé entre eux deux d'une part. les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt et moi d'autre part, et le chancelier; point milieu des deux côtés qui ne se communiquoient que par lui; et à la fin se renferma uniquement entre le chancelier et moi seul pour tout ce qu'il s'y fit. Le maréchal de Boufflers s'en alla malade à Paris. dès que la revue des gardes du corps fut faite; Harcourt partit assez tard pour Bourbonne, et de là pour le Rhin, et on verra pourquoi je ne fus pas pressé de lui parler: d'Antin

et moi n'étions pas en mesure de nous entretenir d'affaires; le duc de Chevreuse demeura le seul à qui je pusse parler, mais tellement en général que je n'eus pas la liberté de lui avouer que j'eusse connoissance du projet du premier président d'Harlay, moins encore de tout ce qui se passoit sur cette base. Tel étoit le secret que le chancelier m'avoit imposé, ne me laissant que la simple liberté de parler en général à M. de Chevreuse, comme sachant bien qu'on pensoit à un règlement, comme le désirant, mais rien du tout au delà.

Nous étions à Marly. Ce séjour rendoit tout lent et incommode, et me faisoit un contre-temps continuel. Le chancelier, passionné pour sa maison de Pontchartrain, n'alloit presque plus à Marly, et n'y venoit que pour les conseils. Du mercredi au samedi, il étoit à sa chère campagne, l'autre partie à Versailles, pour être les matins au conseil à Marly et s'en retourner dîner à Versailles. Le lundi, qui lui étoit libre, il tenoit le matin conseil des parties, et le sceau l'après-dînée, de sorte qu'il n'y avoit presque que l'après-dînée du mardi d'accessible chez lui à Versailles. Nous avions lui et moi beaucoup à conférer; ainsi tout étoit coupé et retardé, et nous jeloit sans cesse dans les lettres de l'un à l'autre. Les ducs de Charost et d'Humières étoient à Paris; cela me savoit du juste embarras d'avoir la bouche fermée pour des amis intimes, dans un intérêt commun, et qui avoient le timon de l'affaire d'Épernon, auxquels néanmoins il fallut bien tenir rigueur jusqu'au bout.

D'Antin à la fin, informé par le chancelier de l'ordre qu'il avoit reçu du roi sur le projet ancien, après qu'Harcourt en eut parlé au roi, seconda la chose par un trait hardi de raffiné courtisan. Il avoit embarqué son affaire par des protestations au roi qu'il ne lui demandoit pour toute grâce que la permission, qu'il ne refusoit à personne, de pousser son procès. Cela ne l'embarrassa point quand il lui convint de changer de langage. Il dit au roi que son procès étoit indubitable, mais cependant qu'il croyoit que son crédit soutiendrait difficilement le nôtre; que deux autres choses lui faisoient aussi beaucoup de peine : la longueur qui le priveroit d'une assiduité auprès de sa personne, qui faisoit tout son devoir, tout son bonheur; et une aigreur qui lui attireroit tous les ducs, lui qui ne cherchoit qu'à être bien avec tout le monde; que, quelque bonne que fût son affaire, il avouoit qu'il auroit toujours à contre-cœur de devoir son élévation à la justice de sa cause, au lieu de la recevoir de sa grâce et de sa libéralité, qui seroit la seule chose qui lui feroit plaisir; que ce plaisir même le toucheroit de telle sorte qu'il lui sacrifieroit de tout son cœur toute l'ancienneté qu'il avoit lieu d'attendre, et qu'il se verrait avec cent fois plus de joie le dernier pair par la bonté du roi, avec les bonnes grâces des autres, que le second par l'heureuse issue de son procès; que ce n'étoit pas, encore une fois, qu'il

4. Il a été question du conseil des parties, t. I^{er}, p. 435. Le chancelier tenait le sceau avec des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, et scellait après leur rapport les édits et déclarations, lettres d'anoblissement, de légitimation, etc. Il pouvoit rejeter les ordonnances présentées au sceau, si elles étoient déclarées contraires aux lois du royaume (Voy. notes à la fin du volume.

ne le crût indubitable; qu'il arrivoit encore de Paris, où il avoit vu les meilleures têtes du parlement, qui l'en avoient assuré (il mentoit bien à son escient, comme il l'a avoué depuis): mais qu'il se déplaisoit tellement en cette vie de coursès et d'éloignement d'auprès de loi; qu'il étoit si accoutumé à ne rien tenir que de lui. [qu'] il osoit le conjurer d'abrèger toutes ses peines, en lui donnant comme une grâce la dernière place parmi les ducs et pairs. où il étoit persuadé que la seconde lui étoit due. Cela, dit en distance de plusieurs mois qu'il avoit dit tout le contraire pour enfourner son affaire, et dit dans un moment d'ébranlement sur l'ancien projet de règlement, mit le roi au large de contenter tout le monde. et en chemin d'être conduit où on vouloit. Il ne répondit rien de précis à d'Antin: mais il ne le fit point souvenir non plus qu'il l'avoit assuré d'abord qu'il ne lui demanderoit point de grâce; ensuite il lui parla de lui-même de cet ancien projet. à quoi d'Antin, tout préparé, prit, de façon qu'il se fit ordonner de voir là-dessus le duc de Chevreuse et le chancelier.

L'amorce prise, le chancelier représenta au roi qu'il étoit à propos de suspendre les plaidoiries qui alloient commencer sur la prétention d'Épernon, en cas qu'il voulût reprendre les anciens étremens du règlement; et, quoique le roi n'y fût pas encore résolu, il consentit à la suspension. Le chancelier la fit aussitôt savoir au premier président, aux gens du roi et aux parties. La surprise en fut grande parmi les opposants à d'Antin et parmi leurs avocats. Ils ne savoient à quoi attribuer ce coup d'autorité: ils ne doutèrent même pas que ce ne fût un trait de favori inquiet de la face que son affaire avoit prise. Tout ce que je pus faire pour les rassurer, fut de dire au duc de Charost et d'Humières de ne s'inquiéter point; et à nos avocats d'avoir bon courage.

CHAPITRE III.

Discussion du projet de règlement entre le chancelier et moi. — Friponnerie insigne et ambitieuse du premier président d'Harlay. — Apophthegme du premier maréchal de Villeroy. — Je fais comprendre les ducs vérités en l'édit. — L'amitié m'intéresse aux lettres nouvelles de Chaulnes, et le chancelier s'y porte de bonne grâce. — Je l'y soutiens avec peine, dépit qu'il devient des sophismes du duc de Chevreuse. — Le chancelier travaille seul avec le roi sur le règlement. — Son aversion des ducs et sa cause. — Scélératesse du premier président d'Harlay sur le sacre et la propagation des bâtards. — Je propose le très-foible dédommagement de la double séance de pairs démis. — Le roi, uniquement pour son autorité, favorable à M. de La Rochefoucauld contre moi. — Chaulnes enfourné. — Mémoire uniquement portant sur l'autorité du roi, qui me vaut la préséance sur M. de La Rochefoucauld. — Défaut de foi et hommage; explication et nécessité de uet acte. — Alternative ordonnée en attendant jugement. et commencée par fo tirer au sort. — Préjugés célèbres du roi en faveur de M. de Saint-Simon. — Singulier procédé entre les ducs de Saint-Simon et de La Rochefoucauld lors et à la suite de la réception au parlement du premier. — Autre préjugé du roi tout récent en faveur de M. de Saint-Simon. — L'autorité du roi favorable à M. de Saint-Simon. — Enregistrement sauvage des

lettres d'érection de La Rochefoucauld. — Lettres de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier ; de M. le chancelier à M. le duc de Saint-Simon ; de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier. — Éclaircissement de quelques endroits de mes lettres. — Anecdote curieuse de l'enregistrement de La Rochefoucauld.

Alors il fut question, entre le chancelier et moi, d'en venir à un sérieux examen de cet ancien projet du premier président d'Harlay, que j'avois copié et noté, qui devoit servir de base au règlement qu'on vouloit faire. Le premier article devint la première matière de contestation : c'étoit celui des princes du sang, qui étoit vague, hors d'œuvre, et qui ne disoit rien. Par cela même, j'en craignois une approbation implicite des usurpations à notre égard, dont M. le prince de Conti convenoit de si bonne foi du nombre et de l'injustice ; et sans m'expliquer là-dessus avec le chancelier, j'insistai sur l'inutilité, et dès là sur l'indécence d'un article qui ne régloit rien, parce qu'il n'y avoit rien alors à décider à cet égard. Le chancelier me répondit qu'ayant nécessairement à parler des légitimés, on ne pouvoit passer sous silence les légitimes. Je ne voyois point cette nécessité. Il ne s'agissoit de rien sur les princes du sang : il n'y avoit point de concessions à confirmer pour eux comme pour les bâtards, puisqu'on vouloit prendre cette occasion de le faire ; mais cette bienséance de ne pas parler de ceux-ci sans avoir d'abord fait mention de ceux-là parut au chancelier une raison péremptoire. Comme, dans le fait, ce premier article n'énonçoit rien, je ne m'opiniâtrai pas trop ; mais j'essayai de faire supprimer le second, qui portoit la confirmation dont je viens de parler, et avec lequel le premier tomboit de soi-même. Mais le chancelier, ferme sur son principe que cet article seul seroit le chausse-pied du règlement, m'ôta toute espérance qu'il pût être supprimé, et je me tournai à le faire dresser, en sorte qu'il ne donnât pas au moins une force nouvelle à ce qui avoit été fait pour les bâtards, et que la confirmation, puisqu'il en falloit passer par là, fût la plus simple et la plus exténuée qu'il seroit possible. Le troisième article fut une ample matière. Harlay, par ce projet, ne songeoit qu'à son ambition. Il avoit parole réitérée d'être chancelier pour ses bons services aux bâtards. Le brillant de M. de Luxembourg, soutenu de la faveur pleine de M. de Chevreuse, l'avoit ébloui jusqu'à lui faire tenir la partielle conduite qui le fit récuser dans cette affaire de préséance, et qui nous fit rompre tous ouvertement avec lui. Il étoit lors au fort de cette brouillerie, dans laquelle le duc de La Rochefoucauld se montra des plus animés. Harlay le redouta pour les sceaux, et le voulut ramener à soi par la même voie qui l'en avoit aliéné. Il étoit bien au fait de la question de préséance qui étoit entre lui et moi, et, sans faire semblant d'y penser, il dressa ce troisième article pour m'étrangler, sans que je m'en déflasse, et pour se raccommo-der par là avec M. de La Rochefoucauld. Comme cet article fut la matière de divers mouvements auxquels il faudra revenir plus d'une fois, je passerai aux autres sans m'arrêter maintenant à celui-ci, sinon sur ce qui ne me regarde pas en particulier.

Je trouvois juste que les duchés ne fussent vérifiés qu'à Paris, cour des pairs et le premier de tous les parlements; ce fut pour cela que, sans la plus légère liaison avec les Brancas, je proposai ce qui se voit dans la note sur cet article. Mais comme les choses se régloient avec le roi bien plus par goût que par principes, cela fut laissé à côté dès qu'il ne fut plus question d'enregistrement, comme on verra dans la suite. L'âge compris dans cet article forma une grande dispute entre le chancelier et moi. La réception des pairs n'y avoit jamais été assujettie; je ne pouvois souffrir qu'elle la fût, et uniquement pour servir de degré à la distinction sur eux des bâtards et des princes du sang, qui tous ne peuvent nier, malgré toutes leurs usurpations, qu'ils n'entrent au parlement que comme pairs, et, malgré toutes leurs distinctions, comme pairs tels que tous les autres. La raison de l'âge pour les gens de loi, et qui n'a rien de commun avec les pairs, fut par moi déployée dans toute sa force.

Le malheur étoit que celui contre qui je disputois étoit juge et partie. L'homme de loi, le magistrat blessé en lui de cette différence, se sentit en situation de l'anéantir; il se garda bien d'en manquer l'occasion si favorable, et, à faute de mieux, de ne pas mettre pour l'âge les pairs à l'unisson des magistrats.

Le vieux maréchal de Villeroy disoit avec un admirable sens qu'il aimeroit mieux pour soi un premier ministre son ennemi, mais homme de qualité, qu'un bourgeois son ami. Je me trouvai ici dans le cas.

Le chancelier, qui m'en vouloit détourner l'esprit, s'appuya tant qu'il put de l'indécence et de l'inconvénient même quelquefois du pouvoir d'opiner dans les plus grandes affaires avant l'âge sagement prescrit pour pouvoir disposer des siennes particulières. J'opposai l'extrême rareté de ces occasions de juger pour les pairs, et le continuel usage des dispenses d'âge des magistrats qui jugent tous les jours de leur vie. J'eus beau me récrier sur l'iniquité de la disparité d'avec les princes du sang et les bâtards, et la parité entière avec les magistrats, jusqu'alors inouïe; je parlois à un sourd enveloppé de sa robe, qui lui étoit plus chère que justice, raison ni amitié, et il fallut passer aux autres articles.

J'eus bon marché du quatrième et cinquième, qui regardoient les ayants cause et les duchés femelles. Ce dédommagement étoit bien mince des trois premiers, mais le contraire auroit été fort nuisible dans un temps si malheureux; et si nous n'y gagnâmes rien, au moins fûmes-nous à l'abri d'y perdre. Il n'y avoit que les audiences du parlement de Paris d'exprimées; je craignis les suites d'une omission de cette nature, sur l'exemple de celle qui, par la faute des pairs de ces temps-là, nous a par la suite exclus du conseil des parties. Je fis donc ajouter, et sans peine, le conseil, c'est-à-dire les procès par écrit, et les autres parlements à celui de Paris. J'essayai après d'y faire cesser les ineptes difficultés que font quelques autres parlements sur la manière d'entrer et de sortir de séance, et de faire ajouter un mot qui les fixât tous à celles dont les pairs entrent et sortent de séance au parlement de Paris, le plus ancien et le modèle de tous les autres. Mais le magistrat se trouva

encore ici avec sa précieuse robe, qui me répondit que o'étoit des choses étrangères à la matière dont il s'agissoit dans ce règlement, et que le roi ne pouvoit entrer dans ces vétilles, terme très-familier à ceux qui n'ont rien de fâcheux à essuyer. Ainsi, en choses de parlement, un homme de robe, en celles qui regardoient les princes du sang ou les bâtards, un courtisan, étoit ce que j'avois en tête, et avec qui lutter trop inégalement. Ces deux articles et les deux suivants n'avoient rien qui touchât aux princes du sang, aux bâtards, ni à la robe. C'étoient néanmoins les importants pour finir tous les procès de préséance, et nous garantir des pluies de la faveur et des prétentions de toute espèce qui renversent tout droit et tout ordre dans la dignité; aussi le chancelier m'en fit-il bon marché. Nous les tournâmes tout aussi avantageusement que je voulus, et mieux encore, non-seulement sur l'ayant cause, mais sur les femelles, où le gendre fut exclu de l'ancienneté du beau-père. Ce furent deux grands points. Le sixième fut extrêmement discuté, non par la fantaisie du chancelier, mais par la difficulté de sa nature. Ma pensée étoit que la faculté de substituer étoit insuffisante à des ducs indifférents, mal entendus ou mal dans leurs affaires, et mon dessein étoit de conserver la dignité et sa glèbe perpétuellement à tous les appelés, de les dérober à l'incurie de leurs auteurs jusqu'à extinction de race, et tout à la fois de procurer aux ducs de quel vivre au moins dans la plus grande décadence de leurs affaires, avec un lustre à leur dignité, de la solidité duquel ils tireroient leur subsistance. Il faut dire, à l'honneur du chancelier, qu'il entra parfaitement dans ces vues, et qu'il n'y eut que les obstacles insurmontables de l'exécution, par les difficultés de la chose en elle-même, et qui ne se purent résoudre, et qui empêchèrent la substitution de droit par l'érection, et qui la réduisirent à la simple faculté aux ducs de la faire, à laquelle nous donnâmes toute l'étendue possible, pour remplir toutes les vues que je viens d'expliquer.

Le septième article fut encore extrêmement discuté. Je voulois un denier plus foible; l'équité en exigea un plus fort, et je m'y rendis. Le chancelier alla plus loin que moi, il ne faut pas lui en dérober l'honneur. Je ne pensois qu'au premier mâle en ordre de succéder, le chancelier étendit de lui-même la faculté du remboursement forcé de la femelle à tout mâle appelé à la dignité, chacun en son ordre, au refus par incurie ou par impossibilité des mâles avant appelés, ce qui fut une extension très-avantageuse pour la conservation des dignités dans la descendance de l'impétrant. Le huitième article passa sans difficulté entre nous deux, sinon que je m'opposai tellement à la forme d'un arrêt du conseil pour le renvoi des causes de prétentions ducales au parlement, que j'obtins que cette forme d'arrêt du conseil seroit omise. Ma raison fut que les magistrats du conseil ne sont pas juges compétents de ces matières. L'article neuvième alloit tout seul. La prétention de l'ancienne érection de Piney étoit éteinte par les articles précédents. Le rang de sa réerection de 1662, faite pour le feu maréchal de Luxembourg, fut établi par celui-ci; et en même temps l'érection nouvelle et le rang nouveau de d'Antin y fut compris. Le premier avoit été le motif

de l'ancien projet, le second de le remettre sur le tapis. Il finissoit ces deux affaires, et il étoit devenu épineux de faire juridiquement déclarer Piney éteint de la première et de la seconde érection, depuis le monstrueux arrêt de l'inique Maisons, qui a été expliqué en son temps, chose néanmoins à laquelle nous allions donner tous nos soins, si ceci ne nous en eût ôté la peine.

Jusqu'ici il ne s'agissoit du tout que des pairs, et l'ancien projet ne faisoit aucune mention des ducs simplement vérifiés ou héréditaires, comme on les appelle mal à propos, puisque les pairs le sont aussi. L'équité, aiguisée de l'intérêt de la maison de Mme de Saint-Simon, me fit penser à eux, par celui de l'aîné de sa maison et son cousin germain, de son frère et de son beau-frère, tous trois ducs vérifiés. Je proposai donc au chancelier d'ajouter à la fin de l'édit un article qui y comprit les ducs simplement vérifiés, autant qu'ils en étoient susceptibles. Il ne m'en fit aucune difficulté.

Tout cela convenu entre lui et moi, je vins à mon fait particulier de l'ancienneté à régler par la date de l'enregistrement des lettres, comme M. de La Rochefoucauld le prétendoit contre moi, et comme le portoit l'ancien projet du premier président d'Harlay, pour lui complaire et se le rapprocher, ou, comme je le prétendois, par la date de la réception de l'impétrant au parlement. Je diffère à expliquer plus bas les raisons de part et d'autre, pour ne pas interrompre la suite du récit du règlement. Il suffit ici de dire que je convainquis le chancelier de mon droit. Je mis ensuite sur le tapis ce qui regardoit M. de Chevreuse.

C'étoit un des grands épisodes. De l'ancienneté de Chevreuse-Lorraine, ce n'étoit pas le plus pressé; Luynes étoit plus ancien. Le point pressant étoit Chaulnes. Il n'existoit plus depuis 1698, que le dernier duc de Chaulnes étoit mort; et le vidame d'Amiens, second fils de M. de Chevreuse, se morfondoit cependant, et, suivant M. son père, souffroit, et lui aussi, une grande injustice, sans toutefois que ni l'un ni l'autre eussent osé encore se présenter juridiquement à recueillir cette dignité. Le chancelier et moi convinmes bientôt que cette prétention ne pouvoit se soutenir. Alors je lui dis que c'étoit là une occasion essentielle de se souvenir de l'amitié personnelle qui avoit toujours été entre M. de Chevreuse et lui, et je l'exhortai à le servir en cette occasion si importante, pour obtenir à son second fils des lettres nouvelles avec un nouveau rang. Le chancelier ne se fit point prier, et me répondit d'un air ouvert qu'il étoit ravi de me voir dans ce sentiment, et que cela même le mettoit là-dessus à son aise. Nous discourûmes de la manière de s'y prendre: nous convinmes que l'unique étoit de ne pas faire au roi la prétention si mauvaise, afin d'y laisser une queue d'équité, de la terminer par une nouvelle érection, à quoi le chancelier me promit de faire tout son possible.

Mme de Saint-Simon avoit quitté Marly avec la fièvre: elle étoit demeurée depuis à Paris assez incommodée, et je l'y allois voir le plus souvent que je pouvois. Le duc de Chevreuse y étoit aussi, qui, fort mal à propos pour ses vues de Chaulnes, avoit esquivé ce Marly, dont le roi n'étoit pas trop content: car à lui qui étoit réellement ministre,

bien qu'incognito, il lui falloit des permissions pour ces absences, que le roi ne lui donnoit pas volontiers. L'inquiétude le prit; il me vint trouver à Paris : il se mit à me haranguer avec ses longueurs ordinaires; moi à lui couper court que sa prétention de Chaulnes étoit insoutenable, et n'auroit pas un plus ardent adversaire que moi, s'il se mettoit à la plaider. J'ajoutai tout de suite que, pour lui montrer la vérité de mon amitié, je lui promettois tous bons offices s'il en avoit besoin pour des lettres nouvelles; et je lui dis ce qui s'étoit passé là-dessus entre le chancelier et moi, mais sans un seul mot qui approchât du règlement. Cette franchise le charma; il me fit mille remerciements, et me pria de soutenir le chancelier dans ce bon dessein. Dès qu'il m'eut quitté, il se mit à travailler à un mémoire, qui ne valut rien, parce que sa prétention étoit sans aucune sorte de fondement. Il l'envoya au chancelier. Les raisonnements en étoient tellement tirés à l'alambic qu'ils l'impatientèrent, et plus encore une conversation qu'il eut avec lui à Versailles, où il l'alla trouver, tellement qu'il fut grand besoin que je remisse le chancelier de cette mauvaise humeur qu'il avoit prise. Je n'en voulus pas donner l'inquiétude à M. de Chevreuse, quoiqu'il s'en fût un peu aperçu.

Le chancelier cependant travailla avec le roi. Ce tête-à-tête non accoutumé réveilla tout le monde, qui, joignant à cette singularité la surséance arrivée à notre affaire de d'Antin, ne douta pas qu'il n'y en fût question. Le chancelier proposa au roi de communiquer le projet de règlement à quelques ducs, et de travailler là-dessus avec eux, puisqu'il s'agissoit de faire une loi à eux si importante. Le roi, hérisé de la proposition, répondit avec un mépris assez juste sur leur capacité en affaires, et la difficulté d'en trouver quelques-uns qui entendissent celles-là assez bien. Le chancelier lui en nomma quelques-uns, moi entre autres, et en prit occasion de faire valoir son amitié sans la montrer trop. Il insista même assez ferme; mais le roi demeura inébranlable en ses usages, ses préjugés, et ses ombrages *mazarins* d'autorité qui l'animoient contre les ducs, dont la dignité lui étoit odieuse par sa grandeur intrinsèque, indépendante par sa nature des accidents étrangers. Elle lui faisoit toujours peur et peine par les impressions que ce premier ministre italien lui en avoit données pour son intérêt particulier, et lui avoit sans cesse fait inspirer par la reine mère, ce qui le rendit si constamment contraire, jusqu'à franchir les injustices les plus senties, et même avouées en bien des occasions.

Le projet, tel que le chancelier et moi [en] étions convenus fut par lui communiqué au premier président et au procureur général. Pelletier, qui n'étoit pas grand clerc, ne fit que le voir à sa campagne où il étoit allé, et le renvoya aussitôt. D'Aguesseau écrivit un long verbiage qui, pour en dire le vrai, ne signifioit rien. Le chancelier, content de sa communication de bienséance, poussa sa pointe.

M. de Chevreuse, en éveil sur ce travail du roi avec le chancelier seul, redoubla d'un mémoire à celui-ci. Ce mémoire n'étoit point correct dans ses principes, peu droit dans ses raisonnements qui tous conduisoient à ses fins, comme le chancelier me le manda avec dégoût et même avec amertume. Il ajouta qu'en le lui donnant M. de Chevreuse

lui avoit dit, pour le faire valoir, qu'il m'avoit fait presque convenir de tout. Il n'en étoit rien, et je le sus bien dire à l'un et à l'autre. Quelque étrange qu'un semblable allégué doive paroître à qui n'a pas connu le duc de Chevreuse, je suis convaincu qu'il se trompoit soi-même, et qu'à force de désirer, de se figurer, de se persuader, il croyoit tout ce qu'il souhaitoit et tout ce dont il se persuadoit de la chose, de lui-même et des autres. Toutefois je ne pus m'empêcher de lui en parler avec force, mais en même temps je soutins le chancelier dépité, et avec travail, qui vouloit laisser faire M. de Chevreuse, l'abandonner à ses sophismes et à tout ce qu'il en pourroit tirer sans autre secours pour son affaire.

Ce qui le gâtoit encore avec le chancelier, c'est que, se doutant bien qu'il étoit question d'un règlement, puisqu'il en avoit parlé lui-même, il le tracassoit pour pénétrer ses sentiments, et encore pour avoir communication de l'ancien projet qu'il avoit vu dans le temps que le premier président d'Harlay le fit, qu'il jugeoit bien devoir servir de base à ce qu'on alloit faire, mais dont il ne lui restoit rien qu'en gros et imparfaitement dans la mémoire. Or le chancelier s'en trouvoit d'autant plus importuné qu'il ne voulut ni lui communiquer l'ancien projet, ni moins encore lui laisser rien entrevoir de ce qui entreroit, ni de ce qu'il pensoit devoir entrer dans ce qu'on vouloit faire.

Je n'étois pas moi-même moins circonvenu toutes les fois que je venois à Paris, et je n'avois pas peu à me défendre d'un ami si intime, si supérieur en âge et en situation, et si adroit à pomper, dans la pensée que le chancelier me communiquoit tout, et ne me cachoit rien. Il eut beau faire, jamais il ne put rien tirer de moi que des avis sur son fait, et des services très-impresés et très-constants auprès du chancelier, qui ne furent pas inutiles.

Le chancelier avoit travaillé avec le roi trois fois tête à tête. J'appris de lui, après ce troisième travail, que le roi s'étoit souvenu de deux articles de l'ancien projet du premier président d'Harlay, que je n'avois point vus dans la copie que le chancelier m'avoit communiquée : c'étoient les deux derniers coups de foudre. Le premier étoit la représentation des six anciens pairs au sacre, attribuée, exclusivement aux pairs¹, à tous les princes du sang, à leur défaut aux légitimés pairs, sans que les autres pairs y pussent être admis qu'à faute de nombre des uns et des autres. L'autre étoit l'attribution, aux légitimés qui auroient plusieurs duchés-pairies, de les partager entre leurs enfants mâles qui deviendroient ainsi ducs et pairs et feroient autant de souches de ducs et pairs, avec les rangs, honneurs et privilèges maintenant accordés aux légitimés, au-dessus de tous autres pairs plus anciens qu'eux.

Ce que je sentis à deux nouveautés tout à la fois si inimaginables et si destructives seroit difficile à rendre. Je disputai contre le chancelier qui me montra l'article du sacre dans la minute de cet exécration Harlay, qu'il n'avoit, disoit-il, recouvrée que depuis peu. Je lui remontrai l'an-

1. A l'exclusion des pairs.

tiquité de la fonction des pairs égale à celle du sacre même, et non interrompue jusqu'à présent, qu'il n'y en avoit jamais eu où les pairs, quand il s'en trouvoit, n'eussent servi, lors même qu'il y avoit plus de princes du sang qu'il n'en falloit pour cet auguste service. Je le fis souvenir de la préférence des pairs par ancienneté sur les princes du sang, aux sacres d'Henri II et de ses fils. Je lui démontrai que cette loi si juste par laquelle Henri III fait tous les princes du sang pairs à titre de naissance, et leur donne la préséance sur tous les autres pairs, n'avoit fait aucune altération à leurs fonctions du sacre. Je lui expliquai le fond, la raison, l'esprit de cette grande cérémonie, par l'histoire, et tout ce qu'elle a de figuratif, dont il n'est pas possible de convenir¹. Je lui rendis évident le peu de solidité d'un couronnement fait par tous les parents masculins d'un roi héréditaire, et d'une monarchie qui est l'unique soumise à la loi salique. Je lui fis honte de l'infamie d'une représentation si éminente par des bâtards, et à titre de bâtards. Enfin je n'oubliai rien de ce que la douleur la plus pathétique et l'instruction la plus puissamment réveillée me purent suggérer.

Mais ce fut là où je trouvai tout à la fois le magistrat et le courtisan, contre lequel j'eus enfin peine à me retenir. Il me protesta que ce souvenir étoit venu du roi tout seul, et qu'il n'avoit pu le détourner de cet article non plus que de l'autre, à quoi je pense bien qu'il n'épuisâ pas ses efforts. J'essayai de le frapper par le nombre et le poids de nos pertes. Voyant enfin que je ne gagnais rien, je me tournai à le prier de faire arrêter le projet de règlement. Ce fut là que les grands coups se ruèrent de part et d'autre. Il ne put souffrir cette proposition, ni moi de m'en désister. Je lui soutins que cette plaie portoit droit au cœur, et qu'en attaquant jusqu'à cet excès tout ce que la dignité avoit de plus ancien, de plus auguste, de plus inhérent, rien ne pouvoit être bon. Il étala les avantages de tous les procès retranchés par les articles des ayants cause et des femmes, et de ceux des substitutions et du rachat forcé des héritières femmes. Je convins de l'avantage de ces articles; mais j'ajoutai que non-seulement ceux-là, mais qu'un règlement composé par moi-même en pleine liberté, et tout à mon gré, mais à condition de cet article du sacre, ne nous pourroit être que parfaitement odieux. Je le pressai de reparler au roi là-dessus, qui avoit souvent dit lui-même que, outre des princes du sang, il falloit des pairs pour représenter les anciens au sacre, qui pouvoit être ramené sur une chose qu'il ne pouvoit jamais voir. Le chancelier fut ébranlé; il me promit même toute assistance; mais j'eus lieu de croire, par une réponse que j'en reçus le lendemain à une lettre dont j'avois redoublé mon instance, que l'homme de robe, bien tranquille sur une énormité qui ne la touchoit pas, avoit laissé faire le roi en courtisan qui veut plaire, et qui sent bien que ce n'est pas à ses dépens.

Cet article plutôt contraint par l'heure qu'épuisé, nous vîmes au second. Il est si étrange, si monstrueux et si surprenant, qu'il est inu-

1. Le manuscrit porte *convenir* et non *disconvenir*, comme on l'a imprimé dans les précédentes éditions.

tile de s'y étendre après l'avoir expliqué. Il avoit été suggéré par le duc du Maine, à qui le roi parla d'abord de ce dont il étoit question, et qui ne s'épargna pas à en profiter. Je m'étendis avec le chancelier sur un pouvoir donné à des bâtards comme tels, à exercer indépendamment du roi sur un privilège, à raison de dignité multipliées dont ils sauroient bien ne pas manquer, qui revenoit pour l'effet au même que l'édit d'Henri III qui avoit fait les princes du sang pairs nés, en un mot sur un rang monstrueux qui en nombre comme en choses n'auroit plus de bornes. Finalement je me tus, voyant bien que ce qui étoit imaginé, demandé et accordé pour le duc du Maine, en faveur de sa bâtardise, ne pouvoit plus être abandonné par le roi, qui en faisoit son idole d'amour et d'orgueil. Je me rabattis donc à quelque sorte de dédommagement. Tous étoient bien difficiles à tirer du roi, si jaloux d'une dignité qu'il avoit continuellement mutilée, et qui s'effaroucheroit de toute restitution, surtout si elle touchoit autrui. Cette considération me porta à en proposer un très-médiocre, et qui ne portoit sur personne : ce fut la double séance au parlement des pairs démis, avec leurs fils pairs par leur démission.

Je fis remarquer au chancelier que cette nouveauté n'étoit aux dépens de personne, que les pairs démis ne se privoient par leur démission que de la séance au parlement; que cela ne changeoit donc rien pour eux, ni pour leur rang, ancienneté, prestance et honneurs en pas un autre lieu, puisque leur démission ne les excluait d'aucune cérémonie, ni de la jouissance partout de ce qu'ils avoient avant leur démission; que les ducs vérifiés ne perdoient rien à la leur, parce qu'il n'y avoit à y perdre que l'entrée au parlement, qu'ils n'ont pas; que ce ne seroit même rien de nouveau en soi dans le parlement, puisque les présidents à mortier qui cèdent leurs charges à leurs fils n'y sont privés de rien, sinon de pouvoir présider en chef, mais jouissent d'ailleurs de leur séance et de leur ancienneté, et de leur voix délibérative; que la même chose se pouvoit faire en faveur des pairs si on vouloit conserver un air d'apparence, sinon de justice, lorsqu'on s'en éloignoit à leur égard d'une manière si violente et si inouïe. Le chancelier contesta peu là-dessus. Il ne laissa pas d'alléguer que le père et le fils ne pouvoient siéger ensemble. Je lui demandai pourquoi cette exclusion, tandis qu'elle n'étoit pas pour la robe; qu'en cela seulement il étoit juste qu'il en fût des pairs père et fils comme des magistrats père et fils; qu'étant de même avis, leurs voix ne seroient comptées que pour une; et que d'avis différent, elle seroit caduque. J'ajoutai que ce n'étoit qu'une extension à tous d'un droit qui appartenoit à quelques-uns: que MM. de Richelieu, Bouillon et Mazarin avoient chacun deux duchés-pairies; que les deux derniers s'étoient démis de l'une des deux; que par conséquent c'étoient deux pères et deux fils siégeant ensemble au parlement, toutes fois et quantes bon leur sembloit et sembleroit, sans moyen aucun de l'empêcher, et sans qu'on se fût avisé jusqu'à cette heure d'y trouver le moindre inconvénient. Le chancelier n'eut point de réplique à me faire; il avoua la proposition très-raisonnable, et me promit de faire tout de son mieux pour la faire passer.

Ce point achevé, il me dit que le roi n'avoit pu goûter mes raisons contre M. de La Rochefoucauld, quoi qu'il eût pu lui dire; que la réplique du roi avoit été que son autorité y seroit intéressée, et qu'il étoit demeuré fermé là-dessus.

Un homme moins sensible que je ne l'étois en auroit eu sa suffisance de ces trois points dans une même conversation. Ce dernier néanmoins, qui étant seul m'eût extrêmement touché, ne me fit pas grande impression tant celle des deux autres me fut douloureuse. Elles attaquoient tout, et mon affaire ne touchoit presque pas la dignité. Je ne laissai pas de disputer ma cause avec le chancelier, qui pour toute réponse convint et haussa les épaules, m'avoua qu'il étoit pour moi, qu'il avoit combattu le roi tant qu'il lui avoit été possible, que les réponses du roi sur le fond et sur le droit avoient été nulles, et qu'il n'avoit répliqué que par le seul intérêt de son autorité. Je priai le chancelier de ne me pas tenir pour battu, ni lui non plus, en portant ma cause; je lui dis que, dès qu'il la trouvoit bonne par le mérite du fond, du droit, des règles et de la justice, qui ne touchoient point celles du roi, affranchi d'avoir à le persuader lui, puisque de son aveu il l'étoit, j'allois me tourner à persuader le roi sur son autorité comme je pourrois, par un autre mémoire que je prévoyois bien qu'il ne trouveroit pas bon, mais qu'il se souvint du premier qu'il avoit trouvé tel, et qu'il se servit de celui que j'allois faire en faveur de l'autre, puisque ce n'étoit que par là que je pouvois réussir.

Nous finîmes par l'article de Chaulnes qu'il me dit avoir enfourné assez heureusement. Après cet entretien dans son cabinet à Versailles, qui dura plus de trois heures, je m'en allai dans la situation de cœur et d'esprit qu'il est aisé d'imaginer. En arrivant chez moi, je me mis à travailler au mémoire dont il vient d'être parlé. J'étois fâché; je le brusquai en deux heures pour l'envoyer au chancelier aussitôt, qui devoit travailler incessamment avec le roi, et essayer avec ce nouveau secours de remettre ma prétention à flot. L'adresse réussit; elle est telle que je l'insère ici plutôt que dans les Pièces. C'est un mémoire curieux pour bien connoître Louis XIV qui, uniquement sur cette pièce, me donna partout la préséance sur M. de La Rochefoucauld. La voici :

« On n'a pas dessein d'entrer dans le fond de la question par ce mémoire. On s'y propose seulement de faire très-succinctement l'histoire de ce qui s'est passé entre les titulaires de ces deux duchés-pairies, depuis leur érection jusqu'à présent, et d'y ajouter dans les endroits nécessaires de courtes réflexions, d'où on espère qu'il résultera avec évidence que cette question n'en fut jamais une, et que si la considération de M. de La Rochefoucauld l'a tenue jusqu'à présent sans être jugée, tous les préjugés même du roi lui ont été manifestement et uniformément contraires. Il est seulement bon de représenter en un mot que, s'il arrivoit qu'il fût besoin d'une plus ample instruction, et d'entrer dans le fond de l'affaire, on est prêt d'y satisfaire par un mémoire tout fait il y a sept ou huit ans, et de suppléer encore à ce mémoire s'il n'étoit pas trouvé suffisant sans demander une heure de délai.

« L'érection de La Rochefoucauld est de 1622. L'enregistrement est de

1631. On supprime ici, avec un religieux silence, les causes d'un si long délai, et la manière dont cet enregistrement fut fait. Ni l'un ni l'autre ne seroient pas favorables à la cause de M. de La Rochefoucauld ; et si cette remarque, toute monosyllabe qu'elle est, n'étoit indispensable pour faire voir que ce n'est pas se prévaloir de la négligence de M. de La Rochefoucauld, on n'en auroit fait aucune mention.

« On souhaiteroit encore pouvoir taire un autre inconvénient qui a même jeté M. le duc de Saint-Simon dans un grand embarras, lorsqu'il a été obligé de faire travailler à cette affaire, pour n'en pas tirer un avantage trop ruineux à M. de La Rochefoucauld. C'est le défaut d'hommage rendu au roi. Une érection en duché, marquisat ou comté, plus essentiellement en duché-pairie, est constamment la remise d'un fief que le vassal possède entre les mains du roi ; que le roi, après l'avoir repris, lui rend avec une dignité dont il l'investit par l'érection aux conditions portées par icelle qui sont respectives, savoir d'honneur et d'avantage pour le sujet, d'hommage et de service envers le seigneur, dont la principale, qui donne l'être aux autres, est constamment l'hommage. Par l'érection le roi investit son sujet, par l'hommage le sujet accepte et se soumet aux conditions sans lesquelles le roi n'entend lui rien donner, et le sujet n'entend rien recevoir. Cela n'est pas douteux. Dans l'hommage du sujet nouvellement investi consiste donc toute la forme, la force et la réalité de l'effet de l'érection et de l'investiture, sans quoi les choses demeureroient nulles et comme non avenues, puisque le sujet ne fait point de sa part ce qui est requis pour recevoir la grâce que son souverain lui fait, qui est de l'accepter de sa main et de le reconnoître pour son seigneur singulier en ce genre. Cette action d'hommage ne se peut faire qu'en trois façons, ou au roi même en personne, ce qui est devenu très-rare, ou, en la place de Sa Majesté, à son chancelier qui la tint pour ce, ou encore en la chambre des comptes. Il en demeure un acte solennel au souverain et au nouveau vassal, qui est le titre du changement de son fief en dignité plus éminente, et en mouvance plus auguste, puisque alors ce fief érigé ne relève plus que de la couronne, et c'est l'instrument qui déclare au public le changement arrivé dans le fief et dans son possesseur, puisque l'érection sans cela n'est qu'un témoignage de la volonté du roi demeurée imparfaite, dès là que par l'omission de l'hommage, condition si essentielle, le sujet n'accepte pas la grâce de son seigneur, et ne se lie pas à son joug par un nouveau serment, et acte d'obéissance, de service et de fidélité.

« C'est néanmoins ce qui ne se trouvera pas que feu M. le duc de La Rochefoucauld ait fait, en aucun temps, au roi, à son chancelier, ni à la chambre des comptes, chose pourtant si essentielle qu'on ne craint point d'avancer que la dignité de duc et pair pourroit être justement contestée à M. de La Rochefoucauld, rien ne peut couvrir ce défaut que la bonté du roi, en lui accordant un rang nouveau, en faisant présentement son hommage, et c'est cet étrange inconvénient que M. de Saint-Simon a cherché par tous moyens de pallier, pour n'émouvoir pas une question si fâcheuse à un seigneur qu'il respecte, et qu'il a toujours constamment honoré. Pour en venir à bout, M. de Saint-Simon s'est

trouve réduit à dire que lorsque feu M. de La Rochefoucauld prêta serment en la manière accoutumée lorsqu'il fut reçu au parlement, ce serment emporta hommage, qui donc au moins ne fut rendu qu'en cet instant, et pareillement que la chambre des comptes établie si spécialement sur les foi et hommage, aveux et dénombremens¹ de la couronne, ne le put reconnoître, à faute d'hommage, qu'alors et deux mois après, lorsque son érection y fut vérifiée, c'est-à-dire en 1637.

« Deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1635, le 2 février, l'érection de Saint-Simon avoit été faite et fut enregistrée. Feu M. le duc de Saint-Simon avoit rendu sa foi et hommage; il avoit été reçu duc et pair au parlement, et feu M. le duc de La Rochefoucauld n'y avoit formé nulle opposition pour son rang. Il est vrai qu'étant reçu deux ans après il prétendit la préséance, et il ne l'est pas moins qu'il ne la put jamais obtenir, chose qui s'accorde si aisément par provision à ceux dont le droit est jugé le meilleur, en attendant un jugement définitif, comme il est arrivé en pairie en tant d'occasions, et comme il en subsiste encore un exemple dans l'affaire de M. de Luxembourg. M. le duc de Retz se trouvoit dans le même cas à l'égard de M. le duc de La Rochefoucauld, et ils s'accommodèrent ensemble, sans qu'on ait pu en démêler la raison, à se précéder alternativement. Ces accords se peuvent pour les cérémonies de la cour quand le roi le trouve bon, mais au parlement il faut un titre. C'est ce qui fut cause d'un brevet du roi, du 6 septembre 1645, qui, en attendant le jugement, ordonna cette alternative dont le commencement solennel fut au lit de justice du lendemain, et comme il importoit aux parties par laquelle la préséance commenceroit, le sort en décida contre M. de La Rochefoucauld. Il ne se peut une balance plus exacte; depuis, l'alternative a toujours subsisté. Retz s'est éteint; Saint-Simon seul est resté dans cet intérêt, qui quant à présent ne regarde aucun autre duc que MM. de La Rochefoucauld et Saint-Simon.

« Cette question a toujours paru au roi sinon si sûre, [du moins] en faveur de M. de Saint-Simon, c'est-à-dire de la première réception, qu'il en est émané de Sa Majesté deux grands préjugés célèbres dans une de ses plus augustes fonctions. Le roi ayant élevé à la fin de 1663 quatorze seigneurs à la dignité de pairs de France, Sa Majesté tint son lit de

1. Il a été question de l'hommage et des cérémonies qui l'accompagnaient, t. II, p. 486. L'aveu étoit encore une espèce d'hommage, par lequel on se reconnoissoit l'homme du seigneur. Voici une formule d'aveu extraite du *Grand coutumier* (t. II, p. 31) : « Tu me jures que d'ici en avant tu me porteras foi et loyauté comme à ton seigneur, et que tu te maintiendras comme homme de telle condition comme tu es; que tu me payeras mes dettes (ce qui m'est dû) et devoirs bien et loyaument, toutefois que payer les devras, ni ne pourchasseras choses pour quoi je perde l'obéissance de toi et de tes hoirs (héritiers), ni ne te partiras de ma cour, si ce n'est par défaut de droit et de mauvais jugement. En tout cas tu *advoues* ma cour pour toi et pour tes hoirs. » Le *dénombrement* étoit une déclaration que chaque vassal étoit tenu de faire à son seigneur quarante jours après l'hommage. Elle devoit contenir l'énumération de toutes les terres et droits qui dépendoient du seigneur. Ce dernier avoit aussi quarante jours pour constater l'exactitude du dénombrement.

justice, et en sa présence fit enregistrer les érections et recevoir les nouveaux pairs l'un après l'autre dans le rang qu'elle avoit déterminé de leur donner. M. le duc de Bouillon avoit été fait duc et pair quelques années auparavant avec une clause d'ancienneté première de Château-Thierry et d'Albret, que le parlement modifia en enregistrant le contrat d'échange de Sedan, au jour de la date de ce contrat, pour, en modérant cette ancienneté qui l'eût mis à la tête de tous les ducs et pairs, lui en donner une insolite en manière de dédommagement, et la fixer avant l'enregistrement de ses lettres, et avant sa première réception, ce que le roi trouva si juste, attendu le jeune âge de M. de Bouillon, depuis grand chambellan de France, et sentit en même temps si bien qu'il perdroit son ancienneté, s'il n'y étoit autrement pourvu, qu'il fit prononcer par M. le chancelier un arrêt exprès pour la conservation de son rang au jour de la date susdite, en ce même lit de justice. Il y a plus : M. le maréchal de La Meilleraye, l'un des quatorze nouveaux pairs, étoit lors absent et en Bretagne pour le service du roi. Il ne parut pas juste à Sa Majesté que son absence préjudiciât au rang qu'elle lui avoit destiné le quatrième parmi les autres, et il fut encore rendu un autre arrêt pour la conservation de son rang. Il faut convenir que rien n'est plus formel en faveur de M. de Saint-Simon que ces deux arrêts si solennels sur cette même et précise question, émanés du roi même, séant en son lit de justice, uniquement tenu pour les pairs.

« Lorsqu'en 1702, M. de Saint-Simon d'aujourd'hui songea, avec la permission du roi, à se faire recevoir au parlement, il supplia M. le duc de La Rochefoucauld de s'y trouver et de l'y précéder sans rechercher qui avoit eu la dernière alternative, dont l'âge avancé de feu M. de Saint-Simon et la jeunesse de celui-ci avoient ôté les occasions depuis longtemps. M. de La Rochefoucauld fut sensible à l'honnêteté qui certainement étoit grande, mais embarrassé. On étoit à Marly. M. le duc de Saint-Simon fut à Paris voir M. le premier président d'Harlay, qui lui demanda comment il feroit avec M. le duc de La Rochefoucauld. M. de Saint-Simon lui dit l'honnêteté qu'il lui avoit faite qui levoit tout embarras; mais il ne fut pas peu surpris de la réponse de ce magistrat, qui se piquoit de n'ignorer rien. Cette réponse fut que les rangs des pairs entre eux ne dépendoient pas d'eux au parlement, et que cela ne levoit aucune difficulté. M. de Saint-Simon étoit jeune : il craignoit les exemples des réponses fâcheuses de ce premier président. Il s'y vouloit d'autant moins exposer qu'il savoit par l'expérience de ses affaires que, depuis le procès de M. de Luxembourg, il étoit fort mal avec lui, et que d'ailleurs il avoit cherché à se raccommoier par feu Mme de La Trémoille avec M. de La Rochefoucauld, que ce même procès avoit brouillé avec lui. Ainsi M. de Saint-Simon se tut et ne jugea pas à propos de l'irriter en lui parlant du brevet de 1645. que le parlement avoit enregistré, que ce magistrat ignoroit ou vouloit ignorer, et se retira sans lui rien répondre là-dessus. De retour qu'il fut le soir même à Marly, il apprit par feu M. le duc de La Trémoille que M. de La Rochefoucauld désiroit que le procès se jugeât entre eux. M. de Saint-Simon pria M. de La Rochefoucauld de s'expliquer franchement avec lui, lequel lui dit

que Retz étant éteint, l'âge et l'état de la famille de feu M. de Saint-Simon avoit toujours fait juger que sa dignité s'éteindroit de même, que cette considération avoit toujours arrêté toute pensée de jugement, mais que présentement l'état des choses qui avoit changé faisoit aussi changer de sentiment, et qu'il désiroit que l'affaire fût jugée. Ils parlèrent ensuite de la manière d'en user réciproquement, et M. de La Rochefoucauld voulut des arbitres pairs. M. de Saint-Simon lui représenta que le roi seul ou le parlement étoient les juges uniquement compétents, et que jamais un autre jugement ne pourroit être solide; mais il n'y eut pas moyen de le persuader, et tous deux convinrent de sept juges, qui furent MM. de Laon, Sully, Chevreuse, Beauvilliers, Noailles, Coislin et Charost. M. de Saint-Simon insista pour qu'il y eût au moins un magistrat rapporteur. Cela fut également rejeté par M. de La Rochefoucauld, tellement qu'il fut convenu que M. de Laon présideroit et rapporteroit en même temps, et que, pour tenir lieu de significations, les copies des pièces et des mémoires dont on voudroit se servir seroient remises à M. de Laon par les parties signées d'eux, et communiquées de l'une à l'autre par M. de Laon, qui auroit pouvoir de limiter le temps qu'on seroit obligé de les lui rendre.

« Les choses en cet état agréées par le roi, M. de Saint-Simon demanda du temps pour revoir une affaire si vieillie, et qu'il comptoit laisser en alternative tant qu'il plairoit à M. de La Rochefoucauld, et que cela lui plairoit toujours. Ce fut alors que M. de Saint-Simon fut arrêté et fort embarrassé de l'omission de foi et hommage par feu M. de La Rochefoucauld, qu'il suppléa, comme il a été dit ci-dessus, pour ne se pas donner la douleur de faire perdre à M. de La Rochefoucauld un rang si ancien, et le réduire à prendre la queue de tous les ducs, en lui contestant, comme il seroit trop bien fondé à le faire, la validité de sa dignité.

« Lorsque M. de Saint-Simon fut prêt, il le déclara à M. de Laon pour le dire à M. de La Rochefoucauld, lequel fut longtemps à prétendre que M. de Saint-Simon communiquât ses papiers le premier. M. de Saint-Simon répondit que c'étoit à M. de La Rochefoucauld à commencer, puisque c'étoit lui qui ne vouloit plus l'alternative et qui désiroit le jugement; que, ne donnât-il que six lignes contenant sa prétention toute nue avec ses lettres d'érection et ses autres pièces conséquentes, M. de Saint-Simon s'en contenteroit et répondroit. Après un assez long temps, on ne sait quel en fut le motif, M. de La Rochefoucauld déclara à M. de Laon, en lui donnant sa prétention toute sèche en douze lignes, qu'il n'avoit pièces ni raisons quelconques à présenter, et qu'il n'en vouloit plus ouïr parler; on n'oseroit dire qu'il paya d'humeur, mais on ne peut taire qu'il ne paya d'aucune raison. Il y a sept ou huit ans que les choses en sont là, sans que M. de La Rochefoucauld se soit présenté en aucune occasion d'alternative, ne s'étant pas même trouvé à la réception de M. le duc de Saint-Simon, qui avant tout a songé à se conserver l'honneur de l'amitié de M. le duc de La Rochefoucauld, et n'a pas parlé depuis de leur affaire qui est demeurée là.

« Deux courtes observations finiront ce mémoire.

« La première : Qu'on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas un procès certainement existant et très-ancien entre MM. de Saint-Simon et de La Rochefoucauld, repris et laissé en divers temps entre leurs pères, et depuis par eux-mêmes ;

« Que le roi en a eu en tous les temps une connoissance si effective qu'il est émané de Sa Majesté un brevet pour l'établissement d'une alternative au parlement, qui exclut toute provision de préséance, et deux arrêts en plein lit de justice, qui sont un préjugé formel et le plus précis qui puisse être en faveur de M. de Saint-Simon ;

« Que tout nouvellement, le roi, sur la représentation de M. le maréchal de Villars de lui accorder un arrêt semblable à ceux de Bouillon et de La Meilleraye, ou d'empêcher que M. le maréchal d'Harcourt fût reçu pair au parlement avant que sa blessure lui eût permis de l'être lui-même, Sa Majesté a pris ce dernier parti, ce qui n'est pas un moindre préjugé en faveur de M. de Saint-Simon que les deux autres.

« Conséquemment que le roi a dans tous les temps regardé cette question comme une vraie et très-importante question, et par plusieurs actes solennels émanés de Sa Majesté jusque tout récemment, comme une question très-favorable pour M. le duc de Saint-Simon. Voilà pour ce qui est de la chose en soi.

« L'autre observation regarde l'autorité du roi.

« Rien ne seroit plus contraire au devoir de vassal à son seigneur, bien pis encore d'un sujet à son souverain, que de jouir de l'effet d'une grâce, qui est ce que le prince donne, sans rendre foi et hommage, qui est un lien prescrit par sa grâce même, et un échange pour la grâce que le sujet en la recevant rend au prince qui l'honore d'un nouveau titre, en conséquence duquel il lui est par la foi et hommage, pour raison de ce, plus nouvellement et plus étroitement soumis, attaché et fidèle. C'est néanmoins ce qui manque à M. de La Rochefoucauld, et ce qui n'a pu être suppléé que par son serment de pair prêté en 1637, deux ans après l'hommage de feu M. le duc de Saint-Simon, et sa réception au parlement postérieure à cet hommage.

« Rien ne marqueroit moins l'autorité du roi que la fixation du rang des pairs à la date de l'enregistrement de leurs lettres, et rien en particulier n'y seroit plus spécialement opposé que la fixation du rang de M. de La Rochefoucauld à la date de l'enregistrement des siennes. Sur le premier point, il est constant que ce seroit prendre rang par l'autorité du parlement qui a toujours prétendu pouvoir admettre, retarder, avancer ou rejeter les enregistrements des lettres, et qui souvent l'a osé faire ; sur le second point, c'est l'espèce présente, puisque les lettres de La Rochefoucauld furent enregistrées pendant la disgrâce de feu M. de La Rochefoucauld et contre la volonté du roi connue, et lors absent de Paris. Ce fait est certain, et M. de La Rochefoucauld, qui se souvient bien de la manière dont cela se passa, pour l'avoir ouï souvent raconter chez lui, n'en disconvient pas.

« Reste donc, pour faire chose sèante à l'autorité royale, de fixer le rang à la date des lettres ou à la réception de l'impétrant au parlement, puisqu'on vient de montrer l'indécence de la fixer à la date de

l'enregistrement des lettres. De le faire à la date de leur expédition est impossible, puisque des lettres non enregistrées n'opèrent qu'une volonté du roi non effective ni effectuée, qui ne produit que ce qu'on appelle improprement duc à brevet, comme l'est encore M. de Roquelaure, c'est-à-dire un homme que le parlement ne reconnoît point duc et pair, qui n'a nul rang, qui ne jouit que de quelques honneurs qui ne peuvent passer à son fils sans grâce nouvelle, et dont les lettres sont incapables de lui fixer un rang parmi ceux du nombre desquels il ne peut être tant que ses lettres demeurent sans vérification.

« On ne peut donc fixer le rang d'ancienneté qu'à la réception de l'impétrant pour deux grandes raisons : la première parce qu'alors seulement la dignité se trouve complète et parachevée sans que rien de ce qui est d'elle y puisse plus être ajouté, comme on le montreroit évidemment si on entroit dans le fond. L'autre, c'est qu'alors seulement la volonté du roi, non suffisante par l'expédition des lettres d'érection, non toujours suivie par leur enregistrement, et spécialement en celle de La Rochefoucauld, est la règle unique de cette réception dont on ne trouvera aucun exemple contre la volonté des rois. C'est donc alors seulement qu'opère indépendamment de tout le reste la puissance de cette volonté souveraine, qui vainement a érigé, qui pour l'enregistrement n'est pas toujours obéie, et qui, quand elle la seroit, feroit donner par le parlement ce qu'elle-même n'a pu donner sans son concours, mais qui seule suspend ou presse à son gré la réception au parlement de celui qu'elle a fait pair de France, et par cet acte elle le tient suspendu en ses mains tant que bon lui semble, et tient ainsi sa fortune en l'air quoique achevée, et ce semble déterminée par la puissance étrangère de l'enregistrement, et permet seulement que tout acte de pairie s'achève en effet et s'accomplisse en l'impétrant, quand elle veut, par cette grâce dernière de sa première réception au parlement, couronner toutes les autres qui n'y sont qu'accessoires, et manifeste seulement alors à l'État un assesseur et un conseiller nouveau qu'elle s'est choisi, aux grands vassaux de la couronne un compagnon qu'ils ont reçu de sa main toute-puissante, et à tous ses sujets un juge né qu'elle a élevé sur eux. Alors la dignité complète est seulement proposée telle, et le rang d'ancienneté fixé pour jamais dans cette famille par un dernier coup de volonté pleine qui ne dépend que du roi tout seul, sans concours du parlement, et sans qu'autre que la majesté royale mette la main à l'ouvrage alors entier et en sa perfection.

« C'est ce que plus de loisir et de licence d'entrer dans un fond plus détaillé de la matière du procès pendant entre MM. de Saint-Simon et de La Rochefoucauld, et pour le droit en soi, et pour le fait en exemples, démontreroit encore plus invinciblement. En voilà assez au moins sinon pour déterminer le roi en faveur de son autorité et de son incommunicable puissance, des préjugés émanés de Sa Majesté même, en tous les temps et avec grande solennité, et de la bonté en soi de la cause de M. de Saint-Simon, pour détourner au moins sa bonté, et on ose ajouter son équité, de décider rien là-dessus sans lui avoir fait la grâce de l'entendre, sinon par elle-même, au moins par ceux sur qui elle s'en vou-

dra décharger, dont M. de Saint-Simon n'aura aucun possible pour suspect, par sa confiance en la bonté et en la justice de son droit. »

Deux lettres que nous nous écrivîmes le chancelier et moi donneront maintenant toute la lumière dont la suite de cette affaire a besoin. La première est du lendemain que j'eus appris de lui à Versailles les articles du sacre et de l'extension des bâtards en autant de pairs qu'ils auroient de pairies; l'autre, aussitôt que j'eus achevé le mémoire ci-dessus. Ce fut le 3 mai, à Paris, où j'étois venu coucher.

« Je vous avoue, monsieur, que je revins hier plus affligé que je ne puis vous le dire, et qu'après avoir pensé à la nouvelle et horrible plaie générale, je songeai à la mienne particulière. Ce matin, j'ai fait un mémoire sur mon affaire, le plus court et précis que j'ai pu, et je viens de vous écrire une lettre ostensible, compassée au mieux que j'ai pu pour y joindre. D'Antin a dit le fait à M. de Chevreuse; puisqu'il l'a su sans vous, et ce dernier me l'a dit à moi, comme je vous en rendis hier compte; j'espérois que mon mémoire seroit assez tôt mis au net pour pouvoir vous le porter ce soir, mais mon lambin de secrétaire ne finit point. Il me seroit néanmoins très-important d'avoir l'honneur de vous entretenir, et je vois vos journées si prises, que je ne sais pas quand. D'aller à Pontchartrain ne me semble pas trop à propos dans cette conjoncture, et je ne vois que samedi prochain comme hier à Versailles, ce qui est long et étranglé; en attendant je vous enverrai mon mémoire que j'aurai grand regret de vous laisser lire tout seul. Cependant commandez à votre serviteur muet comme un poisson, et qui va être en général et en particulier brisé comme vile argile. Qu'il y auroit un beau gémissément à faire là-dessus, qui me feroit encore déroutiller du latin et des passages, mais vous diriez que ce seroit les profaner! Permettez-moi du moins, un *heu!* profondément redoublé, en vous assurant d'un attachement et d'une reconnaissance parfaite. »

Le chancelier, qui en magistrat et en courtisan comptoit pour rien les deux nouveaux articles du sacre et des bâtards; qui espéroit, en quelque dédommagement du second, faire passer la double séance des pairs démis, piqué de n'avoir pu emporter ma préséance sur M. de La Rochefoucauld, de la justice de laquelle il étoit convaincu, et se voulant persuader, et plus encore à nous, que nous devions être gorgés et nous tenir comblés des autres articles, me renvoya sur-le-champ ma lettre dont il déploya l'autre feuille, sur laquelle il m'écrivit cette réponse :

• Permettez-moi, monsieur, cette manière de vous répondre pour une fois seulement et pour abréger, et permettez-moi aussi de vous gronder en peu de mots, en attendant plus. N'avez-vous point de honte de n'être jamais content de ce que pensent les autres? serez-vous toujours partial en toute affaire? ramperez-vous toujours dans le rang des parties sans entrer jamais dans l'esprit de législateur? La besogne est bonne, je la soutiens telle, et si bonne que c'est pour l'être trop qu'elle ne passera peut-être pas; et cette bonne besogne, c'est pour vous une horrible plaie générale et une plaie particulière qui vous afflige au delà de l'expression! Qu'entendez-vous par une lettre ostensible? à qui la

voudrais-je ou pourrais-je montrer? Non, monsieur, il n'y a que samedi prochain de praticable; un siècle entier de conversation vous paroîtroit un moment étranglé si on ne finissoit pas par être de votre avis. Envoyez-moi toujours votre mémoire, monsieur; cela en facilitera une seconde lecture avec vous et la rendra plus intelligible. Soyez toujours très-muet, mais exaltez-vous dans l'esprit de vérité, et ne vous abaissez pas au-dessous de l'argile pour perdre un cheveu de votre perruque quand vous en gagnez une entière. Permettez-moi, à mon tour, un *heu!* profondément redoublé sur les torts d'un ami aussi estimable que vous l'êtes pour moi, et aussi aimable en toute autre chose. »

Ces deux lettres caractérisent merveilleusement ceux qui les ont écrites, et pour le moins aussi bien celui à qui ils avoient affaire : les deux suivantes le feront encore mieux. Voici celle du chancelier, du 5 mai.

« J'ai lu, monsieur, et relu avec toute l'attention et le plaisir qu'une telle lecture donne à un homme comme moi, et avec toutes les pauses et les réflexions réitérées qu'une pareille matière exige, et votre lettre et votre mémoire, et votre abrégé de mémoire. Je vous renvoie la lettre. Les raisons de ce renvoi sont dans ma réponse d'hier. Je garde le reste; il est pour moi, s'il vous plaît; vous en avez la source dans votre esprit, les minutes dans vos papiers. Ce que je garde me tiendra lieu de tout cela, c'est beaucoup pour moi. A l'égard de la question, je suis pour vous, monsieur; je vous l'ai déjà dit, mon suffrage sera toujours à votre avantage. Ce qui vous surprendra, c'est que ce ne seroit pas par vos raisons. Votre première et grande raison, que vous tirez des foi et hommage, n'est pas vraie dans le principe des fiefs et votre dernière grande raison, que vous tirez de l'intérêt des rois mêmes, n'est en bonne vérité qu'un jeu d'esprit, et qu'un sophisme aussi dangereux qu'il est aussi bien tourné qu'il puisse l'être, et aussi noblement et artistement conçu qu'on puisse l'imaginer. Mais après mille et mille ans de discussion, où, sans en rien dire davantage, trouvez-vous, suivant votre terme d'hier, que cette discussion soit étranglée, puisque je me déclare pour vous et que je ne me départirai jamais de cet avis tant que ce sera mon avis qu'on me demandera? Mais quand, après avoir tout représenté, je n'ai plus qu'à écrire ce que l'on me dicte et qu'à obéir, puis-je faire autrement? D'ailleurs, en bonne foi, quand tout l'ouvrage en lui-même est si bon et si désirable, que vous consentez vous-même que l'on juge deux procès existants sans entendre les parties, et que l'on en prévienne douze prêts à éclore sans y appeler aucune des parties, pouvez-vous en justice, en honneur, en conscience désirer que l'on fasse renaître le vôtre oublié du parlement comme du roi même, et que l'on renverse un projet d'édit de cette importance, bon de votre propre aveu en tout ce qui est de votre goût, et qui ne regarde point votre petit intérêt à qui vous voulez que tout cède? J'en appelle à la noblesse de votre cœur et à votre droite raison, monsieur; vous êtes citoyen avant d'être duc, vous êtes sujet avant d'être duc, vous êtes fait par vous-même pour être homme d'État, et vous n'êtes duc que par d'autres. Pour me confirmer davantage dans mon avis, donnez-moi, je vous conjure, une copie du

brevet de 1645; expliquez-moi bien 1622, 1631 et la réception de 1637. Je vois que par un excès de charité vous en faites une réticence éloquente dans votre mémoire. Moi, qui ne suis ni éloquent ni charitable, que j'en sache, je vous prie. l'anecdote dans tous ses points et dans tous ses détails. Vous savez comme moi tout ce que je vous suis, monsieur. »

Voici ma réponse à cette lettre, de Marly, 6 mai.

« J'ai reçu ce matin, monsieur, l'honneur de vos deux dernières lettres, l'une revenue de Paris, l'autre droit ici; j'en respecte la grandeur, j'en aime l'esprit, permettez-moi la liberté du terme. Je reçois avec action de grâces le rendez-vous de samedi à Versailles. Je suis ravi de la peine que vous avez bien voulu prendre de tout lire, et je ne puis différer de vous remercier très-humblement des éclaircissements que vous me demandez. J'aurai l'honneur de vous les porter samedi avec votre lettre même pour que, sans rappeler votre mémoire, vous voyiez si je satisfais à tout. J'aurois trop à m'étendre sur ce qu'il vous plaît de me dire de flatteur; en m'y arrêtant je m'enflerois trop. J'aime mieux m'arrêter au blâme, et vous rendre courtement et sincèrement compte de mes sentiments, comme on rend raison de sa foi.

« Pour mes sentiments, pardonnez-moi si avec tout respect je demeure navré de ce qui regarde le sacre, et si je suis trop partie. ne soyez vous-même législateur qu'en vous mettant en la place de [ceux] sur qui portent les lois. C'est notre fonction la plus propre, la plus ancienne, la plus auguste, dont rien ne peut consoler et à laquelle d'ailleurs je ne me flatterois pas personnellement de pouvoir prétendre. Ainsi ce n'est pas moi que je pleure, mais la plaie de la dignité. Du reste, tout est si excellemment bon que, si on venoit à mon avis que tout le reste passât tel qu'il est maintenant, ou que tout ce reste demeurât comme non avenu, je le ferois plutôt signer, sceller et enregistrer ce soir que demain matin, encore que le second article soit fâcheux en général, et que par un autre article je perde une cause personnelle que je tiens sans question, de bonne foi, et que vous-même trouvez bonne et juste. Voyez, monsieur, si c'est là être attaché à ses intérêts particuliers, et je vous parle en toute vérité.

« A l'égard de mon mémoire, oserois-je vous dire que je ne me crois pas tout à fait battu sur le défaut et la nécessité de l'hommage, et que s'il en étoit question, et que vous me voulussiez traiter comme Corneille faisoit sa grossière servante, je crois que vous ne trouveriez pas mon opinion si déraisonnable. Je sais que la grande et indisputable raison est celle des offices et des officiers, mais comme elle n'est pas entrée lorsqu'elle a été mieux représentée que je ne pourrois faire en cent ans, je l'ai omise. Pour ce qui est de ce que vous appelez sophisme sur l'autorité des rois, trouvez bon que je vous suggère un terme plus fort et plus vrai, c'est une fausse raison; non que le raisonnement n'en soit juste et certain, mais c'est que ce n'est pas par là que la question se doit décider; cependant c'est uniquement par rapport à l'autorité qu'on se détermine contre moi. Puisque je l'ai pour moi, n'ai-je pas raison de l'expliquer, et puisque ma cause est bonne et juste, ne dois-je pas lever

la difficulté qui me fait la perdre, et prendre mon juge par l'endroit dont il est uniquement susceptible, et appuyer dessus en disant ce qui est, puisque sur cela seul je serai jugé, sans aucune considération pour nulle autre raison.

« De m'opposer qu'il est injuste à moi de prétendre être ouï, tandis que j'approuve que tant d'autres soient jugés sans être entendus, un mot vous fera voir, monsieur, que cela ne doit pas m'être objecté.

« De tout ce nombre de prétendants prêts à éclore, aucun jamais n'a intenté de procès, un seul en a eu la permission, et il en est encore à en faire le premier usage, par quoi il est encore dans la condition des autres qui ont des prétentions, mais n'ont jamais eu de procès. Ceux-là, qu'on les juge par un règlement sans les entendre, que peuvent-ils opposer? leurs prétentions sont dans leurs têtes; est-on tenu de les supposer, et de discuter des êtres de raison qui n'ont pas la première existence, et n'est-ce pas au contraire très-bien fait d'ôter aux chimères, aux êtres de raison toute possibilité d'exister? Mais pour ceux dont les prétentions sont par l'aveu du roi juridiquement au jour, expliquées à des juges ou naturels ou pour ce permis, qu'un tribunal est saisi, que les parties sont en pouvoir de faire juger entre elles, il ne paroît pas juste de former un article entre elles sans y avoir égard, et c'est en effet ce qui a été trouvé si peu juste par le roi et par vous-même, que le consentement de feu M. de Luxembourg fut demandé et intervint sur le point qui le regarde dans le règlement projeté de son temps, ce qui fait que le consentement de son fils n'est plus aujourd'hui nécessaire, puisqu'il n'y a rien de changé là-dessus d'alors. M. d'Antin forme un procès qui même est encore dans tout son entier; on veut son consentement, on le satisfait, il acquiesce, à la bonne heure. Ne serois-je pas malheureux si, n'y ayant que ces deux hommes et moi en procès, je me trouvois seul traité comme ceux qui n'en ont point, eux consultés et contentés, moi condamné et pendu, pour ainsi dire, avec ma grâce au cou, moi avec un procès pendant au parlement, avec une compétence ordonnée par le roi, enregistrée au parlement, deux préjugés du roi en plein lit de justice, renouvelés tout à l'heure à l'occasion de MM. de Villars et d'Harcourt, tandis que M. de Luxembourg, avec un préjugé contraire à lui par la provision de préséance sur lui, M. d'Antin pas seulement duc, et des plaidoyers seulement préparés et non commencés, sont ménagés; en sorte que l'un reste pair, chose autrement à lui très-mal sûre, et pair précédant plus de la moitié des autres; et l'autre le devient, l'autre, dis-je, qui avec toute sa faveur voit son procès perdu, s'il se juge.

« Encore une fois, monsieur, au point du sacre près, j'aime mieux perdre mon affaire, et que le règlement passe; mais quelle impossibilité que le règlement passe, et que je ne la perde pas, votre cœur et votre esprit m'honorant, l'un de son amitié, l'autre de son suffrage et de sa persuasion que mon droit est bon? Que si malgré raison on veut que je perde, n'en pourrois-je point être récompensé, et pour n'avoir ni charge ni gouvernement de province, ni barbe grise comme M. de Chevreuse, mettez la main à la conscience, n'ai-je pas plus de droit que lui, par

voie d'échange, d'obtenir une grâce pour l'un de mes fils, en abandonnant le droit de mon rang? Permettez-moi de vous supplier de ne pas regarder comme une extravagance cette pensée qui se peut tourner de plus d'une manière, et de considérer que, dans toutes les circonstances présentes, il seroit dur d'être regardé à trente-six ans comme un enfant.

« Outre ce que m'a dit M. de Chevreuse, instruit par d'Antin du règlement, M. le duc d'Orléans m'a dit savoir de d'Antin même qu'il alloit être fait duc et pair. N'en est-ce pas assez pour qu'un homme qui est sur les lieux puisse être en peine de son autre cause, et s'adresser pour cela à vous, qu'on sait avoir travaillé insolitement avec le roi, en le faisant avec toutes les mesures possibles?

« Mais en voilà trop pour une lettre et assez pour un supplément de mémoire. Trouvez bon que je vous supplie de le peser avec bonté et réflexion réitérée. Pour le secret, je le gardé tel que, encore que vous m'ayez permis dans tout le cours de ceci de tout dire à M. d'Harcourt, je l'ai néanmoins traité en dernier lieu comme les autres, c'est-à-dire comme MM. de Chevreuse et de Charost, à qui j'ai constamment dit que je n'ai pu rien tirer de vous sur votre travail avec le roi, et que Sa Majesté vous avoit défendu d'en dire une parole. Ce qui m'a obligé d'en user ainsi avec M. d'Harcourt a été le point sensible du sacre, et que je me suis cru plus sûr d'arrêter M. d'Harcourt, tout mesuré qu'il est, en le lui taisant, et pour le lui taire en lui taisant tout détail, qu'après le lui avoir dit. Comptez donc, monsieur, quoi qu'il arrive, sur ma fidélité, sur une inexprimable reconnoissance et sur un attachement sans mesure. »

Il faut maintenant expliquer deux choses : ma citation de M. le duc d'Orléans sur d'Antin et ma pensée pour un de mes fils.

Le roi, comme on l'a vu, avoit rejeté toute communication du projet de règlement à quelques ducs, que le chancelier lui avoit proposée, [à] moi entre autres, et comptoit que nous ignorions ce qui se passoit là-dessus. Ainsi le chancelier m'avoit renvoyé cette lettre ostensible au roi, que je lui avois écrite. La vivacité de son style montre combien il trouvoit impraticable de la lui montrer, parce que c'étoit lui montrer en même temps que j'étois dans la bouteille. Tant qu'il l'ignoroit, je ne pouvois me présenter, et il m'importoit extrêmement de le faire pour le contenir entre son penchant pour M. de La Rochefoucauld, et sur la prévention de son autorité contre ma cause : parce que, tel qu'il étoit, il ne laissoit pas de vouloir garder des mesures, et d'en être contraint, ce qui fut sa vraie raison de rejeter la communication à quelques-uns de nous. Or, dès que l'affaire transpiroit, et que je pouvois citer ce que M. le duc d'Orléans m'en avoit dit, je pouvois paroître m'adresser au chancelier, et lui, en rendre compte au roi sans rien craindre de personnel, puisque c'étoit d'Antin qui avoit parlé à M. le duc d'Orléans, et ce prince qui me l'avoit rendu. Je mettois donc le chancelier à son aise là-dessus, et en état de dire au roi sans embarras ce qu'il auroit jugé à propos.

A l'égard de mes enfants, surpris au dernier point de la manière dont

le roi avoit répondu au chancelier sur ma question de préséance, je craignis que cette idée de son autorité ne se pût détruire, parce qu'elle lui étoit entrée si avant dans la tête. Il me vint donc en pensée, lorsque le chancelier me le conta, d'essayer à faire démordre le roi par un équivalent plus difficile, ou d'obtenir cet équivalent que j'eusse sans comparaison préféré, c'étoit de faire mon second fils duc et pair, puisque, sans raison, il étoit bien question de faire celui de M. de Chevreuse, et d'Antin, et, moyennant cela, ne contester plus avec le roi, et lui laisser le plaisir et le repos de faire gagner le procès à son ami M. de La Rochefoucauld, et à ce qu'il croyoit être non de la justice, à quoi il n'eut jamais que répondre, ni ne s'en mit en fait, mais de son autorité qu'il mit toujours en avant. Le chancelier ne répudia pas cette pensée, et je la croyois d'autant meilleure que je voyois le roi en une veine présente de telles facilités à multiplier ces dignités, qu'il n'étoit question que d'en fabriquer le chausse-pied. D'autre part, je craignois encore le crédit mourant de M. de La Rochefoucauld. Ses infirmités l'avoient dépris des chasses et des voyages depuis quelque temps, mais non pas de faire de fois à autre des incursions dans le cabinet du roi, où il se faisoit mener pour l'intérêt de quelque valet ou de quelque autre rapsodie, où très-souvent il arrachoit, à force d'impétuosité, ce qu'il vouloit du roi, et que souvent aussi le roi ne vouloit pas, qui haussoit les épaules à l'abri de son aveuglement, et qui lâchoit enfin, partie de compassion et d'ancienne amitié, partie pour s'en défaire. Je redoutois donc la crainte du roi des clabauderies de ce vieil aveugle, qui ne manqueroit pas de lui venir faire une sortie dès qu'il se sauroit condamné, et qui, à force de gémir, de gronder et de crier, me donneroit peut-être encore à courre. Tout cela me fit donc juger que ma proposition n'étoit point inepte, en soutenant d'ailleurs mon droit, mais dans le génie du roi, c'est-à-dire en me restreignant à mettre son autorité de mon côté. Mais, comme cette façon de combattre ne pouvoit être de mise que pour lui seul, ni même imaginée, quoique l'expérience de tous les jours apprit l'inutilité de toute autre avec lui, en quelque occasion que ce fût, où il se figurât que son autorité pouvoit être le moins du monde intéressée, j'estime qu'il est à propos de présenter ici l'état de la question qui étoit entre M. de La Rochefoucauld et moi, et les véritables raisons de part et d'autre sur lesquelles tout juge éclairé et équitable avoit uniquement son jugement à fonder. Outre que l'affaire est déjà ici nécessairement entamée, le récit n'en sera pas assez long pour le séparer de ce qui en a déjà été dit en le renvoyant aux Pièces, d'autant qu'il est dans l'ordre des temps de le commencer par celui de l'anecdote dont le chancelier me demanda, comme on a vu, l'éclaircissement entier, qui doit par cette raison avoir ici sa place.

En 1622 le comté de La Rochefoucauld fut érigé en duché-pairie par Louis XIII. Par cette grâce, M. de La Rochefoucauld devint ce qu'on appelle improprement duc à brevet¹. Les brouilleries d'État où les seigneurs de La Rochefoucauld, aînés et cadets, se sont très-particulière-

1. Voy., sur les *ducs à brevet*, t. I^{er}, p. 81, note.

ment signalés contre les rois, depuis Henri II jusqu'à Louis XIV, et jusqu'à son favori, M. le duc de La Rochefoucauld inclusivement, avec qui j'avois ce procès à faire décider; les brouilleries, dis-je, qui survinrent dans l'État entraînent celui en faveur de qui l'érection s'étoit faite contre celui qui l'en avoit honoré, et le mirent hors d'état de la faire vérifier au parlement. Il étoit encore dans la même situation, c'est-à-dire en Poitou, exilé, après s'être engagé contre le roi, lorsque le cardinal de Richelieu, premier ministre alors, fut fait duc et pair, et voulut être reçu au parlement en cette qualité le même jour et tout de suite de l'enregistrement de ses lettres.

Tandis qu'on y procédoit, le parlement assemblé et les pairs en place, le cardinal de Richelieu étoit à la cheminée de la grand'chambre, comme on s'y tient d'ordinaire jusqu'à ce que le premier huissier vienne avertir d'aller prêter le serment. On peut juger qu'il y étoit environné d'une grande suite et de nombreuse compagnie.

M. le Prince cependant étoit avec les autres pairs en place, avec double intention. Son dessein étoit de payer d'un trait aussi hardi qu'important les services que lui et les siens avoient reçus de M. de La Rochefoucauld et de ses pères, et s'il eut le don de prophétie, ceux que MM. ses enfants devoient recevoir du fils et du petit-fils de M. de La Rochefoucauld. Il y avoit non-seulement défaut de permission d'enregistrer ses lettres, mais une défense expresse du roi, et réitérée, au parlement de le faire. M. le Prince, de concert avec le premier président Le Jay et avec Lamoignon, conseiller en la grand'chambre, père du premier président Lamoignon, complota de saisir le moment le plus confus et le plus inattendu avec hardiesse pour faire passer l'enregistrement des lettres de La Rochefoucauld, et choisirent comme vraiment tel l'instant entre l'enregistrement de celles de Richelieu et le rapport de la vie et mœurs du cardinal pour sa réception, comptant bien que, parmi le bruit et la foule qui accompagne toujours tels actes, on ne se douteroit et on ne s'apercevrait même pas du coup qu'ils vouloient faire réussir.

Tout convenu avec un petit nombre de ce qui devoit être et se trouva en séance pour donner branle au reste, M. le Prince, sans attendre que le second rapporteur, pour l'information de vie et mœurs, eût la bouche ouverte pour parvenir à la réception du cardinal de Richelieu, et qu'on montât aux hauts sièges pour ouïr l'avocat et l'avocat général, et y recevoir le cardinal comme on faisoit alors; M. le Prince, dis-je, regarda le premier président, qui, sachant ce qui s'alloit faire, ne se hâtoit pas de donner la parole à ce rapporteur, et demanda s'il n'y avoit pas quelque autre enregistrement à faire, parce qu'il lui sembloit qu'il y en avoit. Le Jay, effrayé au moment de l'exécution, répondit fort bas qu'il y avoit celui des lettres de La Rochefoucauld, déjà anciennes, mais qui avoient toujours été arrêtées par le roi. « Bon, reprit M. le Prince, cela est vieux et usé, je vous réponds que le roi n'y pense plus; » et ajouta tout de suite, en se tournant vers Lamoignon : « Quelqu'un ne les a-t-il point là ? » Lamoignon se découvre et les montre. A l'instant M. le Prince, fortifiant Le Jay de ses regards : « Rapportez-

les-nous, dit-il à Lamoignon, M. le premier président le veut. » Lamoignon ne se le fit pas dire deux fois. Il enfile la lecture des lettres, la dépêche le plus vite qu'il peut, et opine après en deux mots à leur enregistrement. Les magistrats dont les trois quarts ignoroient la défense du roi de les enregistrer, et dont presque aucun, parmi ce brouhaha de la foule qui remplissoit la grand'chambre, n'avoit pu entendre le dialogue si court de M. le Prince avec le premier président, opinèrent du bonnet avec le reste de la séance, comme c'est l'ordinaire en ces enregistrements, et attribuèrent la précipitation dont on usoit à l'égard d'abrèger, tant qu'on pouvoit, l'attente du premier ministre d'être mandé pour être reçu. Ils n'eurent ni le temps ni l'avisement de faire réflexion que s'il n'y eût pas eu là quelque chose d'extraordinaire, il eût été de la bienséance de procéder à la réception du cardinal de Richelieu avant de faire ce second enregistrement, pour ne le pas faire attendre si longtemps, et pour que, étant reçu et en place, il en eût aussi été juge. L'arrêt de vérification des lettres de La Rochefoucauld fut prononcé d'abord après les opinions prises, et cette grande affaire fut ainsi emportée, pour ne pas dire dérobée, à la barbe du premier ministre présent dans la grand'chambre, qui ne pensoit à rien moins, et qui, parmi tout ce monde et ce bruit dont il étoit environné à cette cheminée, croyoit toujours que c'étoit son affaire qui se faisoit. Aussitôt après l'arrêt d'enregistrement de La Rochefoucauld prononcé, on procéda à ce qui regardoit la réception du cardinal, qui prêta son serment, et toute la cérémonie s'acheva.

Au sortir du palais il apprit ce qu'il s'y étoit passé, et ne put le croire. Il manda le premier président qui s'excusa sur M. le Prince, mais qui n'en essuya pas moins une rude réprimande. M. le Prince en fut brouillé quelque temps, et la disgrâce de M. de La Rochefoucauld approfondie, mais l'enregistrement n'en demeura pas moins fait et consommé. C'est ce qui attacha de plus en plus M. de La Rochefoucauld à M. le Prince, et ses enfants aux siens; c'est ce qui forma l'intimité héréditaire de MM. de La Rochefoucauld avec les Lamoignon; c'est ce qui fit durer l'exil de M. de La Rochefoucauld bien au delà de la fin de tous les troubles, et de la réconciliation de tous ceux qui y avoient eu part. Cet exil duroit encore lorsqu'en 1634 il y eut de nouvelles lettres d'érection de Retz en faveur du gendre après le beau-père, avec rang nouveau, et qu'au commencement de 1635 mon père fut fait duc et pair, et tous deux vérifiés et reçus au parlement sans la moindre opposition de la part de M. de La Rochefoucauld, qui apparemment n'imaginoit pas encore de les précéder, et se tenoit bien heureux d'avoir sa dignité assurée. Revenu après en grâce, il se fit recevoir en 1637, et prétendit la préséance sur M. de Retz et mon père. C'est ce qui forma la question entre la priorité d'enregistrement d'une part, et la priorité de première réception au parlement de l'autre. Il est temps de l'expliquer dans tout son jour après avoir raconté les faits, tant anciens que nouveaux, depuis la naissance de cette dispute. On ne s'arrêtera point aux écrits trop prolixes de part et d'autre, on se renfermera dans le pur nécessaire à l'éclaircissement de la question.

CHAPITRE IV.

Courte et foncière explication de la question de préséance entre la première réception du pair au parlement, et la date de l'enregistrement de la pairie. — Nature de la dignité. — Ce qui de tout temps fixoit l'ancienneté du rang des pairs, l'a fixée toujours et la fixe encore aujourd'hui. — Fausse et indécente difficulté tombée de la date de chaque réception successive. — Dignité de duc et pair mixte de fief et d'office, et unique de ce genre. — L'impétrant, et sa postérité appelée et installée avec lui en la dignité de pair, à la différence de tout autre officier. — Reprise de l'édit. — Lettre de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier. — Lettre de M. le chancelier à M. le duc de Saint-Simon. — J'apprends du chancelier les articles de l'édit résolu. — Je confie au duc de Beauvilliers, et au duc et à la duchesse de Chevreuse, que Chaulnes va être réérigé pour leur second fils. — L'édit en gros s'événite. — Mouvements de Matignon et des Rohan; leur intérêt. — Lettres de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier; de M. le chancelier à M. le duc de Saint-Simon. — L'édit passé, dont j'apprends par le chancelier tous les articles tels qu'ils y sont. — Double séance rejetée et Chaulnes différé, après avoir été accordés. — D'Antin, reçu duc et pair au parlement, m'invite seul d'étranger au repas. — Le roi se montre content que j'y aie été. — Adresse et impudence de d'Antin. — Sagesse et dignité de Boufflers. — Douleur de Matignon et son affaire avec le duc de Chevreuse. — Duc de La Rocheguyon fait au chancelier des plaintes de l'édit; prétend en revenir contre ma préséance, qui le refroidit, et le duc de Villeroy, entièrement et pour toujours avec moi. — Fâcheux personnage du duc de Luxembourg sur l'édit; est à Rouen, et pourquoi.

On ne répétera point ce qui a été expliqué dans le précédent mémoire sur la foi et hommage, qui, n'en déplaise à la première vue de M. le chancelier, est un moyen sans réplique; on ne s'arrêtera pas non plus aux trois préjugés du roi que chaque partie peut tirer à son avantage, encore qu'il soit évident que celui qu'en tire M. de Saint-Simon ait bien plus de force et soit bien plus naturel. On ne s'arrêtera qu'aux moyens véritables des deux côtés, qui, sans sortir du fond de la question, doivent être la matière unique du jugement, entre la priorité d'enregistrement des lettres d'érection soutenue par M. de La Rochefoucauld, comme règle et fixation de l'ancienneté; et la priorité de la première réception du nouveau pair, érigé en cette qualité de pair de France au parlement; que M. de Saint-Simon prétend fixer le rang d'ancienneté parmi les pairs de France.

M. de La Rochefoucauld pose en fait que l'enregistrement des lettres d'érection forme, constate, opère la dignité qui jusqu'alors n'est que voulue par le roi, et si peu exécutée que celui qui a des lettres d'érection non enregistrées n'a que des honneurs sans être, sans rang, sans succession aux siens, toutes choses qui ne s'acquièrent que par l'enregistrement des lettres d'érection, qui par la conséquence qu'il en tire, réalisant la dignité, en fixent en même temps le rang d'ancienneté.

Il ajoute, pour confirmer cette maxime, que, si on admettoit celle de la fixation du rang d'ancienneté par la première prestation de serment et réception au parlement du pair nouvellement érigé, les rangs

des pairs entre eux changeroient à chaque réception de pair, d'où il arriveroit que le fils du plus ancien se trouveroit le dernier de tous, et un changement continuel de rang suivant les dates des réceptions dont on n'a jamais ouï parler parmi les pairs, et qui en cela les égaleroit avec les charges les plus communes et les plus petits offices. Toutes ces preuves ne sont que des raisonnemens diffus et peu concluans, des déclamations, force sophismes, qui n'ajoutent rien à l'exposition simple de ces deux propositions telles qu'on vient de les présenter. Le spécieux en est éblouissant à qui n'approfondit pas; moi-même j'en ai été un temps pris. Je dois à l'abbé Le Vasseur, qui a longtemps et utilement pris soin des affaires de mon père et des miennes jusqu'à sa mort, arrivée comme je l'ai dit ailleurs, en 1709, de m'en avoir fait honte. Je ne voulois point disputer parce que je ne croyois pas avoir raison, et après avoir étudié la matière je fus honteux de m'être si lourdement abusé.

Pour réfuter les deux propositions de M. de La Rochefoucauld, il faut remonter à la nature de la dignité dont il s'agit de fixer l'ancienneté pour ceux que le roi en honore, et voir ce qui la fixoit anciennement. Qu'on ne s'étonne point d'un principe qui doit être posé, parce qu'il est de la première certitude. La dignité de pair est une, et la même qu'elle a été dans tous les temps de la monarchie; les possesseurs ne se ressemblent plus. Sur cette dissemblance on consent d'aller aussi loin qu'on voudra, sur la mutilation des droits de la pairie, encore. C'est l'ouvrage des temps et des rois; mais les rois ni les temps n'ont pu l'anéantir, ce qui en reste est toujours la dignité ancienne, la même qui fut toujours, jusque dans son dépouillement cette vérité brille. Il faut une injustice connue par une loi nouvelle pour préférer les princes du sang et les bâtards aux autres pairs dans la fonction du sacre, sans oser les en exclure, et ces princes du sang et ces bâtards comme pairs, les uns à titre de naissance par l'édit d'Henri III, les autres comme ayant des pairies dont ils sont titulaires et revêtus. Jusque dans sa dernière décadence, sous le plus jaloux et le plus autorisé des rois, il a fallu, de son aveu même, l'intervention des pairs invités de sa part chacun chez lui par le grand maître des cérémonies, au grand regret et dépit de ce bourgeois qui n'oublia rien pour en être dispensé; invités, dis-je, à se trouver au parlement pour les renonciations respectives aux couronnes de France et d'Espagne des princes en droit de les recueillir, par l'indispensable nécessité de la pairie aux grandes sanctions de l'État. On ne parle pour abrégér que de ce qui est si moderne et dans la plus grande décadence de cette dignité; plus on remonteroit, plus trouveroit-on des preuves augustes de la vérité que j'avance. Les lettres d'érection y sont en tout formelles jusque par leurs exceptions, et les évêques-pairs¹ sont encore aujourd'hui exactement et précisément les mêmes qu'ils ont été en tout temps pour les possessions et pour la naissance, et pour le fond et l'essence de la dignité, en sorte

1. Voyez, sur les évêques-pairs et en général sur les pairies, les notes à la fin du volume.

que ce ne sont pas des images parlantes de ce qu'ils furent autrefois, mais des vérités, des réalités, et la propre existence même; égaux en dignités aux six anciens pairs laïques quoique si disproportionnés d'ailleurs. Cette vérité admise sur la question présente, et qui se trouvera peut-être ailleurs démontrée avec plus d'étendue, il faut voir comment l'ancienneté se régloit parmi ces anciens pairs.

Les douze premiers n'ont point d'érection; elle ne fixoit donc pas leur rang. Depuis qu'il y a eu des érections, il n'y avoit point de cour telle qu'est aujourd'hui celle connue sous le nom de parlement, où ces érections pussent être enregistrées; ainsi, l'enregistrement, qui n'existoit point, ne fixoit point le rang des pairs. Il résulte donc que ce rang ne se régloit ni par la date de l'érection ni par celle de l'enregistrement. Il faut donc chercher ailleurs ce qui fixoit leur rang puisqu'il l'a toujours été entre eux; et, de ce qui vient d'être exposé. M. de La Rochefoucauld conclura que ce n'est pas la première réception du nouveau pair au parlement, puisque le parlement tel qu'il est maintenant, et qu'il reçoit et enregistre, n'existoit pas dans les temps dont on parle, et cela est aussi très-certain. Mais il est également certain aussi qu'il y a eu dans tous les temps une formalité par laquelle tous ont passé et passent encore, dont les accessoires et l'extérieur a changé avec les temps, mais dont la substance et la réalité est toujours demeurée la même, et cette formalité est la manifestation. Avant qu'on écrivit des patentes qui est l'érection, avant qu'on les présentât à un tribunal certain pour y être admises qui est l'enregistrement, il falloit bien qu'il y eût une manière ou une forme de faire des pairs, puisqu'il y a eu dès lors des pairs. Il falloit encore que ces pairs eussent entre eux un rang fixé puisqu'il l'a été dès lors parmi eux, et cette manière ou cette forme n'a pu être que l'action de manifester un seigneur dans l'assemblée des autres de pareil degré, d'y déclarer l'élévation de celui-ci aux mêmes droits, fonctions, rangs, honneurs, distinctions, privilèges, etc., que ces autres; de l'y faire seoir parmi eux, c'est-à-dire au-dessous du dernier, mais en même ligne et niveau; de l'y associer aux mêmes conseils et aux mêmes jugements qui faisoient la matière de leur assemblée. Ce ne pouvoit être que par là, avant les usages postérieurs des érections et des enregistrements, que les rois pouvoient déclarer l'élévation d'un de leurs sujets et vassaux à la première dignité de leur couronne, en manifestant de fait un conseiller né et un assesseur à la couronne, et à eux un compagnon, et comme on parloit alors, un compair aux autres pairs, un juge aux grands vassaux, etc., pour être dès lors et de là en avant reconnu pour tel. Que dans la suite il y ait eu ce qu'on appelle érection, et postérieurement encore ce qu'on appelle enregistrement, cela n'a point changé l'ancien usage. Il a toujours fallu manifester le pair nouvellement érigé, et l'installer dans son office. Qu'on y ait joint ensuite des formalités nouvelles, un serment, puis le même serment varié, remis après en son premier état, après cela une information de vie et mœurs préalable, puis un changement dans cette information sur la religion catholique, etc.; tout cela sont les accessoires, les choses ajoutées, jointes, concomitantes, mais non pas la chose même, la ma-

nifestation, l'installation qui subsiste toujours la même; et qui n'est autre que ce que l'on connoît maintenant sous le nom de première réception au parlement. C'est donc à cette première réception qu'il faut recourir, comme à la suite, jusqu'ici non interrompue et non contestée, de l'antiquité la plus reculée jusqu'à nous, de ce qui a perpétuellement et constamment fixé l'ancienneté des pairs de tous les âges, et non pas à des usages modernes qu'une sage police peut avoir introduits, mais qu'elle n'a pu substituer à ce qui est de toute antiquité la règle connue, et l'unique qui la pût être, jusqu'à ces établissements nouveaux qui ont ajouté simplement des choses extérieures, mais sans aucun changement, bien moins de destruction, de la nature essentielle des choses. En voilà assez pour faire entendre combien la prétention de M. de La Rochefoucauld sur la priorité de vérification ou d'enregistrement; qui est la même chose, est dénuée de fondement. Il faut montrer ensuite combien l'est, s'il se peut, moins encore son objection du changement inconnu du rang des pairs par date de chaque réception en même pairie, si la fixation du rang d'ancienneté avoit lieu de la première réception au parlement. C'est ce que M. de La Rochefoucauld prévient qui lui seroit répondu là-dessus, qui lui donna tant d'éloignement de procéder au parlement, et qui par autorité d'âge et de faveur lui fit emporter une manière de juger qui auroit pu être bonne en soi, mais qui n'avoit point d'exemple, et que l'intérêt du parlement de juger ces causes majeures auroit certainement rendue caduque.

On ne peut s'empêcher de remarquer l'indécence; dans la bouche d'un pair de France, de cette proposition que M. de La Rochefoucauld avance en conséquence du faux principe qu'il avoit posé et dont on vient de démontrer la foiblesse, que, si l'ancienneté parmi les pairs se tiroit de la première réception au parlement, elle changeroit à chaque mutation dans la même pairie par les diverses dates des diverses réceptions. Son principe de la date de l'enregistrement tombé pour la fixation de l'ancienneté, la conséquence tombe aussi. On vient de voir que c'est la manifestation du nouveau pair qui, dès la première antiquité, a toujours fixé l'ancienneté parmi eux. Cette manifestation n'est qu'une pour chaque race et filiation de pair; puisque la dignité est héréditaire, conséquemment les réceptions subséquentes de chaque filiation ne sont pas la manifestation, mais seulement la succession annoncée et manifestée dans le premier de la race, laquelle ne peut intervertir le rang établi de la même pairie, qui demeure dans le rang qu'a tenu le premier de cette filiation. Cela est évident en soi; cela l'est par l'exécution constante depuis la première antiquité jusqu'à présent; cela l'est encore; parce que, dans ce grand nombre de chimères et de prétentions mises en avant de temps en temps sur les rangs entre eux des pairs et la succession à cette dignité, M. de La Rochefoucauld est le premier et l'unique qui ait imaginé cette interversion des rangs par chaque ré-

4. Saint-Simon veut dire que l'objection dont il va parler est encore moins fondée que la prétention dont il a été question dans la phrase précédente.

ception dans la même pairie, conséquence insoutenable et monstrueuse d'un principe destitué de tout fondement. de laquelle on va démontrer l'inéptie encore plus singulièrement, c'est-à-dire par les principes et par la nature de la dignité de duc et pair de France.

On ne peut lui contester qu'elle ne soit, par sa nature singulière et unique, une dignité mixte de fief et d'office. Le duc est grand vassal, le pair est grand officier. L'un a toute la réalité de mouvance nue de la couronne, de justice directe, etc.; l'autre toute la personnalité, ou les fonctions au sacre, au parlement, etc.; tous deux ont un rang, des honneurs, etc. C'est ce mixte qui constitue une dignité unique, qui sans l'office ne pourroit être distincte des ducs vérifiés; sans le fief, des officiers de la couronne; et qui pour le fief et pour l'office a ses lois communes avec les autres grands fiefs et grands offices, et ses lois aussi particulières à elle-même; fief et office également parties intégrantes et constituantes, sans lesquelles la dignité ne pourroit exister, ni même être conçue, conséquemment de même essence, qui opèrent en l'un plénitude nécessaire de mouvance, en l'autre plénitude nécessaire de fonctions. A tous les deux rangs et honneurs qui en font parties décentes, non intégrantes, suites et accompagnements qui ont été de tout temps attachés à la dignité, mais qui ne la constituent pas. si bien que sans cela elle pourroit exister, et être conçue. Telles sont les lois de la dignité en elle-même, avec plusieurs autres qui ne font rien à la question dont il s'agit. Ces lois communes avec les autres grands fiefs sont l'enregistrement depuis qu'il est établi pour constater la dignité, et en assurer la possession à l'impétrant et à sa postérité au désir des lettres avec les autres grands offices, d'être reçu publiquement au serment de l'office, et d'en prendre une actuelle possession avec les formalités établies. La dignité de duc et pair, quelque immense qu'elle soit dans l'État par sa nature, n'a point de dispense là-dessus pour le fief ni pour l'office, et M. de La Rochefoucauld, qui le prétendroit en vain, ne peut disconvenir, à l'égard de l'office, de ce qu'il soutient à l'égard du fief. De là il résulte qu'ayant accompli la loi quant au fief, il s'est assuré et à sa postérité la dignité du fief en entier et la faculté de l'office; mais, quant à celui-ci, il est demeuré à la simple faculté jusqu'à l'accomplissement par lui de la loi, imposée de tout temps à tout officier pour tout office, d'y être reçu par le serment, et la prise de possession personnelle, essentiellement requis, qui l'en investit, qui le déclare et le manifeste officier. Les formalités plus ou moins anciennes ou variées qui accompagnent la réception n'en sont que les concomitances, et n'en changent point la nature; et c'est cette réception qui dans tous les âges a fixé le rang des pairs entre eux, qui sans interruption s'y sont accordés depuis les premiers temps jusqu'aux nôtres. De cette explication, il résulte qu'avoir accompli la loi des fiefs par l'enregistrement, et non celle des offices par la réception, ce n'est point être en possession, ni avoir rendu en soi entière et complète une dignité mixte de fief et d'office qui tient de l'un et de l'autre son existence en toute égalité, conséquemment que le rang de cette dignité, quoique assurée, ne peut être fixé en cet état, et ne l'est point; d'où il se dé-

montre que celui qui, postérieurement à l'accomplissement de l'une de ces lois, et antérieurement à l'accomplissement de l'autre, les a, lui, accomplies toutes les deux, que celui-là, dis-je, a rendu sa dignité entière et complète en lui, qu'il est grand officier avant l'autre, grand vassal même avant l'autre, puisque tous deux n'ayant point été faits séparément ducs, séparément pairs, par deux érections différentes et distinctes, mais ducs et pairs chacun par une seule et même érection, cet autre, tout enregistré qu'il est, ne peut être valablement et réellement grand vassal qu'il n'ait fait ce qu'il faut pour être aussi grand officier, puisqu'il est fait l'un et l'autre ensemble par une seule et même dignité mixte de grand fief et de grand office, dont le fief et l'office ensemble et par indivis forment ensemblement l'existence, en sont également, conjointement, concurremment parties intégrantes, tellement que, sans ces deux choses achevées également et accomplies suivant leurs lois, il ne se peut dire qu'aucune d'elles le soit véritablement et par effet.

Venons maintenant à la prétendue difficulté, proposée par M. de La Rochefoucauld, du changement de rang d'ancienneté des pairs de même pairie, suivant la date des réceptions successives de ces pairs au parlement; et traitons-la expressément, quoique idée toute neuve qui doit tomber de soi-même par ce qui vient d'être expliqué, et répudiée par M. de La Rochefoucauld, même avant de l'avoir imaginée, par tout ce qu'il a énoncé avec nous, contre les duchés-pairies femelles, sur la manière de succéder à la dignité de duc et pair. Un seul mot tranche la difficulté. C'est qu'à l'office de pair est appelé non-seulement l'impétrant, mais avec lui, par une seule et même vocation, tous ses descendants masculins à l'infini, tant et si longtemps que la race en subsiste, au lieu qu'à tous autres offices, quels qu'ils soient, une seule personne est appelée, et nulle autre avec elle; et c'est la distinction essentielle et par nature de l'office de pair de tous les autres offices de la couronne, et autres tous tels qu'ils soient en France sans aucune exception. De là suit invinciblement, par droit tiré de la nature de la chose et confirmé par l'usage de tous les temps jusqu'à aujourd'hui, que c'est cette première réception qui fixe le rang d'ancienneté pour tous ceux qui, par la vocation, y sont successivement appelés, auquel la réception subséquente de chacun d'eux ne peut apporter d'interversion. Pour s'en convaincre, il n'est besoin que de se souvenir de ce qui a été expliqué. La manifestation ou installation des pairs dans leur office est ce qui a fixé leur ancienneté avant qu'il y eût érection, enregistrement, tribunal enregistrant. C'est donc, comme on l'a vu, pour ne rien répéter, ce qui l'a dû fixer depuis, et ce qui l'a aussi toujours fixée sans aucun exemple ni prétention contraire. La fixant pour l'impétrant, il la fixe dans lui et par lui à toute sa postérité appelée avec lui, installée, reconnue, manifestée avec lui d'une manière également invariable et unique à cet office, à la différence de tous autres, en sorte que tout est consommé pour tous les héritiers successifs de la même pairie. Cet essentiel accompli, il reste des formalités à faire à chaque héritier de la même pairie, mais formalités simples, qui ne sont rien moins que l'essence de la dignité,

mais des choses uniquement personnelles, ajoutées, changées, variées en divers temps pour s'assurer si l'héritier, pair de droit et de fait indépendamment de tout cela, est personnellement capable d'en exercer les fonctions. Ainsi le serment, l'information de vie et mœurs, et les autres formalités qui lui sont personnellement imposées, ne peuvent changer son rang d'ancienneté, puisque aucunes ne lui confèrent rien de nouveau, que toutes en sont incapables, et qu'elles ne sont ajoutées que pour s'assurer d'un exercice digne en sa personne de ce qu'il ne reçoit pas de nouveau, mais de ce qu'il a en lui essentiellement, et d'une manière inhérente. Telle est donc la nature singulière et unique de la dignité de pair de France, dont l'office est un et le même dans toute une postérité appelée, et qui par conséquent ne peut changer de rang d'ancienneté première de l'impétrant de qui elle sort, à la différence de tous ceux de la couronne et de tous autres offices et officiers quels qu'ils soient en France, qui n'étant appelés qu'un seul à la fois à un office, changent de rang d'ancienneté à chaque mutation de personne, par une conséquence nécessaire. Je pense avoir expliqué la question avec une évidence qui dispense de s'y arrêter davantage. Suivons-en maintenant la décision en reprenant l'édit.

Quelques jours d'un temps si vif se passèrent en langueur par l'interuption du travail du roi avec le chancelier. Je tâchai de profiter de ce loisir auprès de lui; et comme la séparation de lieu, et ses occupations, que j'ai remarquées ailleurs, rendoient le commerce incommode, je lui écrivis de Marly, le 11 mai, la lettre suivante. Pour l'entendre, il faut dire que l'anniversaire de Louis XIII se faisoit tous les ans à Saint-Denis, comme il se fait encore, et qu'à l'exemple de mon père je n'y ai jamais manqué. Il fut avancé au 13 mai cette année, parce que l'Ascension tomboit au 14, son jour naturel.

« Jamais, monsieur, l'anniversaire du feu roi ne me vint si mal à propos, encore qu'il m'ait fait forcer une fois la fièvre actuelle, une autre le commencement d'une rougeole, et une troisième un bras tout ouvert. A cette fois, il faut encore que le bienfaiteur l'emporte sur le bienfait, et je porterai à Saint-Denis un cœur incisé et palpitant. Cette dernière violence ne me sera pas la moins sensible, mais c'est un hommage trop justement dû. Si je m'en croyois, je partirois tard demain et passerois à Versailles; mais je me défie de ces hasards qui découvrent tout, et, en attendant jeudi, j'ose vous demander quatre lignes de mort ou de vie, demain au soir, pour remercier Dieu ou pour demander justice à mon maître de son fils. Sauvez-nous le sacre, nos plus sensibles entrailles, de préférence à tout; puis souvenez-vous de faire passer le projet avec le plus de mes notes qu'il se pourra; *deinde*, du point de la séance des pères et des fils conjointement, et en l'absence l'un de l'autre; enfin de mon fait particulier, pour lequel vous avez une lettre ostensible, une analyse de ce mémoire ostensible, enfin des éclaircissements de l'un et de l'autre encore ostensibles: car le mémoire même seroit trop long pour être montré, et une seconde lettre en supplément de ce mémoire. Souvenez-vous encore avec bonté que ma cause dépend de l'autorité royale que j'ai mise de mon côté par un raisonnement en

soi véritable, et que le juge ne considérera pas comme étranger au fait, bien qu'il le soit, mais comme le seul motif de décision; et n'oubliez pas que vous croyez que; si on s'obstine contre moi, un dédommagement pour moi dans mon second fils peut ne pas être regardé comme bien solide à espérer, mais ne doit pas aussi être regardé comme une chimère à n'oser proposer. Après tout cela, ne seroit-ce point outrecuidance de vous remémorer Chaulnes en nouvelle érection, par amitié vôtre, non par votre propre persuasion? Pardonnez-moi, monsieur, toutes ces redites, vous qui savez et possédez trop mieux tous les points que je range ici, selon mon désir, les uns de préférence aux autres, suivant que je les ai mis. L'assignation à demain (du travail décisif avec le roi) me donne le frisson et la sueur. J'en dis pour mon âme, avec toute la résignation que je puis, mon *In manus* à Dieu; et je vous le dis à vous, monsieur, pour cette dignité, squelette le plus chéri et le plus précieux de tous biens que je tiens des libéralités royales. Après tout, il n'y a qu'à s'abandonner à la volonté de Dieu, à vos nerveux et vifs raisonnements, aux effets de la grâce ou de la nature, et, quoi qu'il en arrive, à une reconnoissance et un dévouement pour vous, monsieur, que ces occasions uniques me font sentir qui peuvent s'enfoncer, s'il se pouvoit, plus avant que le cœur. Pour le secret, il est, monsieur, et sera entier. »

Au sortir d'avec le roi, le lendemain 12, le chancelier m'écrivit ce billet :

« Je ne puis encore vous tirer des limbes aujourd'hui, monsieur: Supportez vos ténèbres encore quelques jours; mais supportez-les avec espérance d'en sortir bientôt avec avantage; et, si le soleil ne vous paroît pas aussi favorable que vous le voudriez, vous aurez tort; si je ne me trompe, et très-grand tort. Je suis à vous, monsieur, mais à condition que vous n'aurez aucun tort. »

Deux jours après, je retournai à Marly par Versailles, c'est-à-dire le samedi, où je vis le chancelier à mon aise. Là j'appris que mon mémoire sur l'autorité du roi l'avoit ramené à mon point, et que la fixation du rang seroit réglée à la réception de l'impétrant et non plus à l'enregistrement des lettres; ainsi, après avoir perdu ma cause sur des raisons invincibles pour moi, qui ne purent ni faire d'impression ni trouver de réponse, je la gagnai sur d'autres tout à fait ineptes à ce dont il s'agissoit, mais qui remuèrent le premier mobile du juge, et voilà que sert d'être bien averti et servi. Je rendis mille grâces au chancelier, qui ouvrit la conversation par là, apparemment pour me calmer sur le reste, et ce ne fut pas sans réflexions sur les motifs des jugements. Il me dit ensuite que la double séance du père et du fils, même ensemble, avoit enfin passé après de grands débats, en considération de la nouvelle faveur à la postérité légitimée. Ce point me fit encore plaisir. Le venin fut à la queue, je veux dire le point du sacre, sur lequel le chancelier m'assura avoir insisté de toutes ses forces, mais vainement; la considération des bâtards seule ayant fait tenir ferme au roi. Alors je sentis bien que c'étoit une affaire conclue et sans nulle espérance de retour, et, après les premiers élans que je ne pus arrêter, je

contraignis le reste pour éviter des remontrances là-dessus insupportables. Les articles des femelles, des ayants cause, etc., ceux de la substitution et du rachat par les mâles tels que nous les avons projetés, et Chaulnes favorablement résolu, je m'informai après des raisons pour lesquelles le règlement demeureroit encore secret. Le chancelier m'avoua qu'il n'en devinoit aucune, ayant vu la chose dix fois prête à éclore, sinon que le roi avoit peut-être dessein de faire voir ce projet au duc du Maine, avant qu'il fût déclaré, pour être en état d'y changer, si ce cher fils y trouvoit quelque chose encore à désirer. Cela même me fit grand-peine pour ce peu qui s'y trouvoit de bon. Je pressai le chancelier de finir cette affaire dès qu'il y verroit le moindre jour; et je regagnai Marly, pénétré du sacre et en grand soupçon de la double séance, et en repos sur mon affaire particulière par la raison qui me la faisoit gagner après l'avoir perdue.

Arrivé à Marly, je ne pus me contenir de confier au duc de Beauvilliers, dont je connoissois le profond secret, celui qui lui causeroit tant de joie. Il étoit déjà couché. J'ouvris son rideau, et lui dis, sous le secret dont j'étois si sûr avec lui, que son neveu alloit être fait duc et pair. Il en tressaillit de joie. Il me parut comblé de la mienne et de la part que j'avois eue en une affaire qu'il désiroit si fort, mais dont aussi il ne connoissoit pas moins que moi le peu de fondement, comme il me l'a souvent avoué devant et après. Je ne voulus lui rien confier du reste qui ne le touchoit pas si précisément, et j'allai écrire à Mme de Saint-Simon, qui étoit encore à Paris. Dès le lendemain matin, elle envoya prier la duchesse de Chevreuse, notre très-proche voisine, de venir chez elle. Elle la transporta de la plus sensible joie et de la plus vive reconnaissance pour moi, en lui apprenant le comble de ses desirs, sous un secret entier; excepté pour le duc de Chevreuse; qui ne tarda pas à venir lui en témoigner autant.

Cependant la mine commença à s'éventer sur le règlement. J'en fus en peine pour la chose en elle-même, et plus encore sur mon compte particulier avec le chancelier; mais le roi avoit parlé à d'Antin, et celui-ci à d'autres, comme nous le vérifiâmes presque aussitôt. Là-dessus grands mouvements de Matignon et de toute sa séquelle. Le mariage de son fils unique, infiniment riche, étoit arrêté avec une fille du prince de Rohan; moyennant qu'il fût duc d'Estouteville, et les Rohan ne s'y épargnèrent pas. Je craignis d'autant plus ce contre-temps que, le 17 mai, rien ne se déclara, quoique le chancelier eût encore travaillé avec le roi, et, à ce qu'il m'avoit dit, pour la dernière fois. L'inquiétude me fit lui écrire ce mot de Marly à Versailles :

« Vous êtes demeuré seul, monsieur, un quart d'heure avec le roi après le conseil, et vous n'êtes pas demeuré pour un autre, cette après-dînée, qui a duré une heure et demie, et qui a rompu chasse, chiens et vèpres. Les affaires d'État, je les respecte et m'en distrais; les autres qui se devoient déclarer aujourd'hui me poignent par leur silence. Mme de Ventadour auroit-elle tout troublé hier avec son inepte Estouteville, ou le roi veut-il que l'enregistrement soit fait pour le général avant de rien déclarer? Enfin, monsieur, a-t-on changé en tout ou en

partie, et ces limbes perpétuelles s'invoqueront-elles toujours successivement? Pardonnez-moi, s'il vous plaît, toutes ces questions; mais, sachez, s'il vous plaît, que M. de La Rocheguyon et MM. de Cheverny et de Gamaches m'ont parlé aujourd'hui d'un règlement prêt à éclore pour couper court à toute prétention, et d'Antin à la queue, à quoi j'ai répondu avec une ignorance naturelle. Cependant il faut bien que quelqu'un ait parlé, et je me flatte que vous croyez bien que ce n'est pas moi. Personne ne parle du détail, mais seulement en gros. Je vais demain après dîner à Paris, et je serai à la torture si vous n'avez pitié de moi par quatre lignes. Je me prépare à tout, et suis à vous, monsieur, avec tout dévouement possible. »

Ce billet me fut renvoyé sur-le-champ avec cette réponse sur la feuille à côté.

« Demeurez en repos, monsieur, tout est remis à mardi. Ce qu'on a changé aujourd'hui est peu de chose. Les grands principes subsistent toujours, rien de tout ce que vous faites entrer dans le délai n'y entre. Il faut se déterminer. On veut et on ne veut pas, et voilà tout. J'ignore le sujet, le détail et le résultat du conseil dont vous me parlez, monsieur. Je ne m'étonne point que ces messieurs vous aient dit ce qu'ils vous ont dit. Cela n'est que trop public. L'essentiel est que le détail s'ignore, car il blesseroit sans doute autant que le gros est indifférent. Je suis tout à vous, monsieur. »

Soit dit en parenthèse qu'un courrier d'Angleterre, arrivé pendant le dîner du roi et après le départ du chancelier, fit rassembler le conseil sans lui, auquel le roi fit lire au conseil suivant la dépêche et la réponse. Telle étoit l'incommodité de Marly.

Ce 17 susdit étoit un dimanche, jour de conseil d'État. Le lundi se passa en inquiétude de ma part sur ce peu de chose que le chancelier m'avoit mandé avoir été changé. Son langage m'avoit appris que peu de chose en cette matière étoit beaucoup. Le mardi 19, jour de conseil de finances, et le premier après celui du dimanche, un quart d'heure de tête-à-tête du chancelier avec le roi mit la dernière main à l'édit. Le chancelier le fit mettre en forme aussitôt après à Versailles, l'y scella et l'envoya au parlement, où il fut enregistré le surlendemain, jeudi 21 mai. J'allai trouver le chancelier à Versailles, de qui j'appris que ce peu de chose qu'il m'avoit mandé avoir été retranché étoit : la double séance des pairs démis et Chaulnes; que le roi, après avoir accordé l'un et l'autre, n'avoit pu enfin se résoudre à la double séance, et que, prêt à lâcher le mot sur Chaulnes, comme il l'avoit résolu avec le chancelier, il avoit payé de propos, d'espérance certaine, mais sans avoir pu être persuadé de passer outre actuellement. Le dernier billet du chancelier m'avoit fait douter de la double séance; j'y étois préparé. Je ne l'étois point au délai en l'air de Chaulnes, et j'en fus d'autant plus fâché que j'y avois plus compté, et que j'en avois donné la joie à M. de Beauvilliers, et fait donner par Mme de Saint-Simon à M. et à Mme de Chevreuse. Les arrangements de M. de Chevreuse lui ont coûté cher plus d'une fois. S'il avoit été à Marly, son affaire s'y seroit sûrement finie, comme je sus bien le lui reprocher vivement. Je ne répondrois pas que

la pique du roi sur ses absences ne lui ait valu ce tire-laisse¹. Il est certain que, depuis que la chose fut accordée en travaillant avec le chancelier, elle ne balançait plus, mais le roi se plut à faire durer cette inquiétude, et à la pousser quelques mois. L'édit fit, à l'ordinaire, le bruit et la matière des conversations que font les choses nouvelles; nous y perdions trop pour être contents, nous y gagnions trop pour montrer du chagrin, et sur chose qui touchoit si personnellement le roi, et qui étoit faite, notre parti fut une sagesse sobre, modeste et peu répandue en propos, ni même en réponse. Le chancelier, content au dernier point de son édit, trouvoit que je le devois être, parce que j'y gagnais deux procès en commun, et un en particulier; mais aucun gain ne pouvoit me compenser les deux premiers articles. L'édit est entre les mains de tout le monde², ainsi je l'ai omis parmi les Pièces.

J'allai faire mon compliment à d'Antin. Je ne sais si le changement de la face de la cour, par la mort de Monseigneur, lui fit quelque impression à mon égard, quoique, dès l'introduction de l'affaire, il m'eût parlé avec des politesses qui allèrent aux respects, il me les prodigua en cette visite. Il ne tarda pas à profiter de la grâce qu'il avoit su si habilement se procurer. Il fut enregistré et reçu au parlement le même jour, 5 juin suivant. Il donna ensuite un grand dîner chez lui, où il n'y eut qu'une quinzaine de personnes d'invitées, hommes et femmes, de sa famille ou de ses plus particuliers amis. Charost et moi y fûmes les deux seuls étrangers, encore Charost avoit-il toujours vécu avec lui à l'armée. Il s'en falloit tout, comme on l'a vu, que j'en fusse là avec lui. Non content de m'envoyer prier chez moi, de m'en prier lui-même dans le salon à Marly, il m'en pressa encore tellement au parlement, pendant la buvette, qu'il n'y eut pas moyen de l'éviter. Il me fit les honneurs du repas et de sa maison avec une attention singulière; et, de retour à Marly, je m'aperçus aisément aux gracieusetés que le roi chercha à me faire, que je lui avois fait ma cour d'avoir été de ce dîner. Le favori mit son duché-pairie sur sa terre d'Antin. En courtisan leste et délié, il dit que ce nom lui étoit trop heureux pour le changer. Il pouvoit ajouter, quoique de bien autre naissance que le favori d'Henri III, que ce nom d'Épernon, qu'il avoit rendu si grand et si célèbre, lui seroit et aux siens trop difficile à soutenir. Il fit un trait d'impudence au delà de tous les Gascons: il osa prier le maréchal de Boufflers d'être l'un de ses témoins. Le maréchal en fut piqué, sans oser refuser une chose qui ne se refuse point, mais il ne voulut point signer le témoignage banal qu'on lui apporta. Il en fit un qu'il me montra pour lui en dire mon avis. J'y admirai comment la vertu supplée à tout. Sans rien de grossier, il ne s'y rendit coupable d'aucun mensonge; et j'ai toujours eu envie d'en avoir une copie, tant il m'avoit plu.

Matignon fut au désespoir. Il s'étoit mis la chimère d'Estouteville dans la tête, qu'il espéroit faire réussir par le mariage de son fils avec

1. Désappointement.

2. Voy. cet édit dans la collection des *Anciennes lois françaises*, par Isambert, t. XX, p. 565-569.

une fille du prince de Rohan, il n'y en avoit point de si folle, je me contente de ce mot parce qu'il n'en fut question que dans leur projet. Cela seul lui avoit fait entreprendre un grand procès contre la duchesse de Luynes. Il le perdit sans perdre son dessein de vue; et il étoit entré en accommodement pour faire en sorte que la terre d'Estouteville lui demeurât, en payant cher la connivence. C'étoit cette affaire prête à conclure qui avoit empêché M. de Chevreuse d'aller à Marly. Il nous donnoit un procès par cet accommodement auquel l'édit coupa pied, mais il étoit ami des chimères de cette sorte, et il trouvoit un grand profit dans cet accommodement. Sa lenteur ordinaire, et ses demandes énormes au gré de Matignon, avoient traîné l'affaire qu'aucun des deux ne vouloit rompre; l'un par intérêt pécuniaire, l'autre par intérêt d'ambition; tous deux espéroient de se faire venir l'un l'autre à son point. Avec ces pourparlers l'affaire languit jusqu'au temps de l'édit, et ne fut conclue et signée que la surveillance de sa déclaration. M. de Chevreuse, instruit par d'Antin, vit bien alors qu'il n'y avoit plus de temps à perdre; et Matignon, ravi d'aise d'avoir enfin Estouteville, et à meilleur marché qu'il n'avoit espéré, se hâta de finir. Trois jours après la signature, il apprit l'édit et son contenu, qui lui ôtoit toute espérance du seul usage d'Estouteville, pour lequel il s'en étoit si chèrement accommodé. Le voilà donc aux hauts cris. Il prétendit que le duc de Chevreuse ne s'étoit pressé tout à coup de conclure que de peur de n'y être plus à temps après l'édit; et qu'il étoit cruellement lésé dans une affaire qu'il n'avoit terminée que pour un objet connu à M. de Chevreuse, et connu lors de la conclusion pour ne pouvoir plus être rempli. M. de Chevreuse, à son ordinaire tranquille, sage et froid, laissa crier et prétendit de son côté que Matignon y gagnoit encore pécuniairement ce qu'il avoit bien voulu donner à la paix et à son repos. Les Rohan, déçus de leurs espérances, retirèrent leur parole, qui n'étoit donnée qu'au cas de succès de la chimère; et, honteux d'avoir porté si publiquement l'intérêt de Matignon contre M. de Chevreuse, dont ils étoient si proches, dans le procès que Matignon avoit perdu, ne se voulurent pas mêler de ses plaintes. La réputation si bien établie de M. de Chevreuse énerva tout ce que Matignon voulut dire, et les immenses richesses que ce dernier avoit tirées de l'abandon d'amitié de Chamillart pour lui rendirent le monde fort dur sur sa mésaventure.

Un mois après l'enregistrement de l'édit, le chancelier me manda qu'il seroit bien aise de m'entretenir sur une visite qu'il avoit reçue du duc de La Rocheguyon. Il s'étoit plaint à lui amèrement, au nom de M. de La Rochefoucauld et au sien, de la décision que l'édit faisoit en ma faveur sur notre question de préséance, et lui dit leur dessein d'en parler au roi. Le chancelier lui objecta les arrêts de Bouillon et de La Meilleraye en lit de justice, un édit récent, et le dessein du roi d'y décider ce procès avec tous les autres. La Rocheguyon insista. Le chancelier se tint couvert, mais sans lui dissimuler qu'il savoit l'état de la question. L'autre, dans le dessein d'en tirer au moins quelque parti, glissa quelque chose tendant au même règlement qui subsiste entre les ducs d'Uzès et de La Trémoille, chose inepte parce que nos pères n'ont

pas été séparément faits ducs et après pairs, comme ceux de MM. d'Uzès et de La Trémoille. Il finit en soutenant sa pointe, et proposant des écrits qu'il alloit faire préparer. Le chancelier lui dit qu'il étoit le maître, et l'éconduisit honnêtement. La chose en demeura là pour lors. On en verra les suites en leur temps, qui ne réussirent pas à M. de La Rocheguyon. Mais cette affaire, venue à la suite de la mort de la duchesse de Villeroy, refroidit tout à fait l'amitié et le commerce étroit qui avoit été jusqu'alors entre les ducs de Villeroy, de La Rocheguyon et moi. Il se réduisit peu à peu aux bienséances communes, et en est toujours demeuré là depuis, jusqu'à leur mort longues années après.

M. de Luxembourg fit, à l'occasion de l'édit, un personnage dont un peu d'esprit ou de mémoire lui auroit épargné la façon. On a vu que le projet qui servit de base à l'édit avoit été fait par le premier président d'Harlay, de concert avec d'Aguesseau, depuis chancelier, et avec le chancelier lors secrétaire d'État et contrôleur général; que Harlay étoit le conseil, l'ami, pour ne pas dire l'âme damnée du maréchal de Luxembourg, jusqu'à s'être déshonoré par la partialité criante et publique dont les injustices les plus inconsidérées nous forcèrent à sa récusation; enfin, que ce projet communiqué, par la permission du roi, au maréchal de Luxembourg pour ce qui le regardoit, et à M. de Chevreuse, il y avoit pleinement consenti, et ne l'avoit pas fait sans avoir bien sondé sa cause, et sans le conseil du premier président d'Harlay. Le maréchal de Luxembourg vivoit avec son fils dans une union et une confiance peu commune, à laquelle ce fils répondoit pleinement, et cette intimité n'étoit ignorée de personne. Il avoit donc eu connoissance du projet en même temps que son père et que le duc de Chevreuse son beau-père, dont la liaison avec eux étoit au plus intime, et qui étoit leur conseil. Le fils avoit le même intérêt que le père en ce qui les regardoit dans le projet, et son consentement avoit été donné avec le sien. Il étoit à Rouen lorsque l'édit fut résolu. Il y avoit eu du désordre pour les blés. Courson, intendant de Rouen, fils de Bâville, en avoit toute la hauteur et toute la dureté, mais il n'en avoit pas pris davantage. C'étoit un butor, brutal, ignorant, paresseux, glorieux, insolent du crédit et de l'appui de son père, et surtout étrangement intéressé. Ces qualités, dont il n'avoit pas le sens de voiler aucune, lui avoient révolté la province. La disette de blé, qui se trouva factice et qui fut découverte, révolta la ville, qui se persuada que Courson faisoit l'extrême cherté pour en profiter, et qui, poussée à bout par ses manières autant que par ses faits, et ayant manqué tout à fait de pain plus d'une fois, s'en prit enfin à lui, et l'eût accablé à coups de pierres s'il ne se fût sauvé de chez lui, et, toujours poursuivi dans les rues, se sauva enfin chez le premier président. Voysin et sa femme, amis de M. de Luxembourg dès la Flandre, saisirent cette occasion de lui procurer l'agrément, devenu si rare à un gouverneur de province, d'y aller faire sa charge. Voysin, dans la première fleur de sa place et de sa faveur, l'obtint aisément. M. de Luxembourg apparemment s'y trouva bien, ou voulut accoutumer le roi à le voir en Normandie sans nécessité; il y demeura donc après que tout fut apaisé, ce qui ne se put qu'en pourvoyant effectivement aux blés, et en

ôtant à Rouen et à la province un intendant aussi odieux. Un autre auroit été chassé du moins, depuis que la robe met à couvert de toute autre punition, mais le fils de Bâville eut un privilège spécial pour désoler et piller de province en province. On l'envoya à Bordeaux, où il se retrouvera.

Il faut encore se souvenir que, lorsque d'Antin commença son affaire, M. de Luxembourg se joignit à nous contre lui, et qu'en même temps il reprit contre nous la sienne qu'il avoit laissée dormir depuis longtemps, qui fut tout à la fois une bigarrure singulière. L'édit résolu, le chancelier qui, amoureux de son ouvrage, le vouloit rendre autant qu'il étoit possible agréable à tout le monde, fit souvenir le roi du consentement donné par feu M. de Luxembourg au projet, qui, par rapport à lui, ne contenoit que la même disposition de l'édit, et sur ce principe lui proposa de lui permettre d'en écrire à celui-ci. Il ne se rebuta point du refus qu'il reçut, et revint quelques jours après à la charge, et l'emporta. Il écrivit donc à M. de Luxembourg, le plus poliment du monde, pour lui faire bien recevoir la décision que son père et lui avoient approuvée autrefois. Il fut huit ou dix jours sans réponse. Le roi, impatient de savoir comment M. de Luxembourg avoit pris la chose, et qui n'avoit permis cette communication qu'à regret, se piqua du délai de réponse, et commanda au chancelier de récrire, et sèchement. Celui-ci, fâché du reproche que cela lui attiroit du roi, obéit fort ponctuellement M. de Luxembourg, que la première lettre avoit fort surpris, et embarrassé sur la réponse au point d'un si long délai sans la faire, le fut bien plus de la recharge et du style dont il la trouva. Il fallut pourtant répondre, mais il fut encore cinq ou six jours à composer une lettre pleine de propos confus et de raisons frivoles. Le chancelier en fut piqué au vif. Son honnêteté prodiguée, un succès tout contraire à celui dont il n'avoit pas douté, le reproche du roi qui se fâcha à lui d'une communication inutile et qui tournoit si mal, mirent le maître et le ministre de mauvaise humeur. Le roi voulut que le chancelier répliquât durement, qui n'eut aucune peine à exécuter cet ordre. M. de Luxembourg qui, sans aucun esprit, étoit fort glorieux, et sensible au dernier point, fut outré; il n'osa répondre du même style. Son dépit redoubla à la vue de l'édit avec son nom dedans, et sa cause à son gré perdue. Le monde n'en jugea pas de même; le consentement de son père, avec qui sa considération étoit tombée, excita un parallèle peu agréable, et on le trouva heureux de sortir de la sorte d'un méchant procès qui pouvoit lui coûter sa dignité de duc et pair de Piney, et le réduire à la sienne de duc vérifié. La mort de Monseigneur avoit achevé de lui ôter sa considération. On a vu ailleurs à l'occasion de l'éclat avec lequel Mlle Choin fut renvoyée par Mme la princesse de Conti, à quel point de liaison intime de cabale le père et le fils étoient avec elle, et avec Clermont son amant qui en fut perdu. Cette liaison, qui avoit toujours subsisté, avoit initié M. de Luxembourg dans tout auprès de Monseigneur, sous le règne duquel il avoit lieu de se promettre beaucoup; il étoit encore dans la première douleur de la perte de toutes ses espérances, lorsque cet édit acheva de l'affliger.

CHAPITRE V.

Grand changement à la cour par la mort de Monseigneur, et ses impressions différentes. — Duc du Maine. — Duc du Maine fort mal à Marly. — Princesse de Conti. — Cabale. — Duc de Vendôme. — Vaudemont et ses nièces. — Mlle de Lislebonne abbesse de Remiremont. — Mme la Duchesse. — Prince de Rohan. — Princes étrangers. — D'Antin. — Huxelles, Beringhen, Harcourt, Boufflers, Sainte-Maure, Biron, Rancy, La Vallière. — Ducs de Luxembourg, La Rocheguyon, Villeroy. — La Feuillade. — Ministres et financiers. — Le chancelier et son fils. — La Vrillière. — Voysin. — Torcy. — Desmarets. — Duc de Beauvilliers. — Fénelon^o archevêque de Cambrai. — Union de M. de Cambrai et de tout le petit troupeau. — Duc de Charost et sa mère. — Duc et duchesse de Saint-Simon. — Conduite des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. — Duc de Chevreuse. — Mgr le Dauphin. — Mme de Maintenon point aux ministres, tout au Dauphin. — Ministres travaillent chez le Dauphin.

Jamais changement ne fut plus grand ni plus marqué que celui que fit la mort de ce prince. Éloigné encore du trône par la ferme santé du roi, sans aucun crédit, et par soi de nulle espérance, il étoit devenu le centre de toutes les espérances et de la crainte de tous les personnages, par le loisir qu'une formidable cabale avoit eu de se former, de s'affermir, de s'emparer totalement de lui, sans que la jalousie du roi, devant qui tout trembloit, s'en mit en peine, parce que son souci ne daignoit pas s'étendre par delà sa vie, pendant laquelle il ne craignoit rien avec raison.

On a déjà vu les impressions si différentes qu'elle fit dans l'état et dans le cœur du nouveau Dauphin et de son épouse, dans le cœur de M. le duc de Berry et dans l'esprit de la sienne, dans la situation de M. [le duc] et de Mme la duchesse d'Orléans, et dans l'âme de Mme de Maintenon, délivrée pour le présent de toute mesure et de toute épine pour l'avenir.

M. du Maine partagea de bon cœur ces mêmes affections avec son ancienne gouvernante, devenue sa plus tendre et sa plus abandonnée protectrice. Foncièrement mal, de tout temps, comme on l'a dit, avec Monseigneur, il avoit violemment tremblé de la manière dont on a vu que ce prince avoit reçu les divers degrés de son élévation, et en dernier lieu surtout celle de ses enfants. Il étoit loin d'être rassuré là-dessus du côté du nouveau Dauphin et de Mme la Dauphine, mais un et un sont deux. Délivré de tous les princes du sang en âge et en maintien, dont il avoit su sitôt et si grandement profiter, Monseigneur de moins, et possédé par Mme la Duchesse, lui fut un soulagement dont il ne prit pas même la peine de cacher l'extrême contentement. Il avoit de trop bons yeux pour ne s'être pas aperçu que Mme la Dauphine n'ignoroit rien de la protection qu'il avoit prodiguée au duc de Vendôme sur tout ce qui s'étoit passé en Flandre, pour ne pas sentir ce que les maximes du nouveau Dauphin lui faisoient penser sur la grandeur qu'il s'étoit formée, et qu'il ne captiveroit pas aisément par ses souplesses ceux qui pouvoient, et qui, selon toute apparence, pourroient le plus sur lui;

mais la santé du roi lui faisoit espérer encore un long terme de son aveuglement pour lui, pendant lequel il pouvoit arriver de ces heureux hasards qui mettent le comble à la fortune. L'esprit léger de M. le duc d'Orléans lui parut moins un obstacle qu'une facilité à en tirer parti d'une façon ou d'une autre. Celui de M. le duc de Berry n'étoit pas pour l'inquiéter, mais il résolut de n'oublier rien pour ne trouver pas une ennemie dans Mme la duchesse de Berry, et il la cultiva avec adresse.

Il commençoit à goûter un si doux repos, lorsque, surpris peu de jours après, à Marly, d'un mal étrange, dans la nuit, son valet de chambre l'entendit râler et le trouva sans connoissance. Il cria au secours. Mme la duchesse d'Orléans accourut en larmes; Mme la Duchesse et Mlles ses filles par bienséance, et beaucoup de gens pour faire leur cour, dans l'espérance que le roi sauroit leur empressement. M. du Maine fut saigné, et accablé de remèdes parce qu'aucun ne réussissoit. Fagon, à qui deux heures à peine suffisoient pour s'habiller par degrés, n'y vint qu'au bout de quatre, à cause de sa sueur de toutes les nuits. Il étoit celui de tous le plus nécessaire en cette occasion, parce qu'il connoissoit ce mal par sa propre expérience, quoique jamais si rudement attaqué. Il gronda fort de la saignée et de la plupart des remèdes.

On tint conseil si on éveilleroit le roi, et il passa que non, à la pluralité des voix. Il apprit à son petit lever toutes les alarmes de la nuit, qui étoient déjà bien calmées; il alla voir ce cher fils dès qu'il fut habillé, et y fut deux fois le jour pendant les deux ou trois premiers, et une ensuite tous les jours, jusqu'à ce qu'il fût tout à fait bien.

Mme du Maine étoit cependant à Sceaux, au milieu des fêtes qu'elle se donnoit. Elle s'écria qu'elle mourroit si elle voyoit M. du Maine en cet état, et ne sortit point de son palais enchanté. M. du Maine, accoutumé à en approuver tout servilement, approuva fort cette conduite et l'alla voir à Sceaux dès qu'il put marcher.

Mme la princesse de Conti fut celle qui regretta le plus Monseigneur, et qui y perdit le moins. Elle l'avoit possédé seule et avec empire fort longtemps. Mlles de Lislebonne, qui ne bougeoient de chez elle, l'avoient peu à peu partagé, mais avec de grandes mesures de déférence. Le règne de Mlle Choin avoit tout absorbé ce qui étoit resté à sa maîtresse, pour qui Monseigneur ne conserva que de la bienséance accompagnée d'ennui et souvent de dégoût, que l'amusement qu'il trouva chez Mme la Duchesse ne fit qu'accroître. Mme la princesse de Conti n'étoit donc de rien depuis bien des années, avec l'amertume de savoir Mlle de Lislebonne, sa protégée et son amie, en possession des matinées libres de Monseigneur, chez elle dans un sanctuaire scellé pour tout autre que Mme d'Espinoy, où se traitoient les choses de confiance; Mlle Choin, son infidèle domestique, devenue la reine du cœur et de l'âme de Monseigneur, et Mme la Duchesse intimement liée à elles, en tiers de tout avec elles et Monseigneur qu'elle possédoit chez elle en cour publique. Il falloit fléchir avec toutes ces personnes, ne rien voir, leur plaire; et malgré ses humeurs, sa hauteur, son aigreur, elle s'y étoit ployée, et fut assez bonne pour être si touchée, qu'elle pensa suf-

foquer deux ou trois nuits après la mort de Monseigneur, en sorte qu'elle se confessa au curé de Marly.

Elle logeoit en haut au château. Le roi l'alla voir. Le degré étoit incommode; il le fit rompre pendant Fontainebleau, et en fit un grand et commode. Il y avoit plus de dix ans qu'il n'avoit eu occasion de monter à Marly, et il falloit de ces occasions uniques pour lui faire faire l'essai de ce nouveau degré.

Mme la princesse de Conti guérit à nos dépens. Nous avions le second pavillon du côté de Marly fixe, le bas pour nous, le haut pour M. et Mme de Lauzun. Il est aussi près du château que le premier et n'en a pas le bruit; on nous y mit pour donner le second à Mme la princesse de Conti seule avec sa dame d'honneur. Quoique ennemie de l'air et de l'humidité, elle le préféra à son logement du château pour s'attirer plus de monde par la commodité de l'abord, et y tint depuis ses grands jours avec la vieillesse de la cour qu'elle y rassembla, et qui, faute de mieux, et par la commodité d'un réduit toujours ouvert, s'y adonna toute.

On jugera aisément du désespoir et de la consternation de cette puissante cabale, si bien organisée, que l'audace avoit conduite aux attentats qu'on a rapportés. Quoique l'héritier de la couronne qu'elle avoit porté par terre se fût enfin relevé, et que son épouse, unie à Mme de Maintenon, se fût vengée de l'acteur principal d'une scène si incroyable, la cabale se tenoit ferme, gouvernoit Monseigneur, ne craignoit point qu'il lui échappât, l'entretenoit dans le plus grand éloignement de son fils et de sa belle-fille, dans le dépit secret de la disgrâce de Vendôme, se promettoit bien de monter sur le trône avec lui, et d'en anéantir l'héritier sous ce règne. Dieu souffle sur les desseins; en un instant il les renverse, et les asservit sans espérance à celui pour la perte duquel ils n'avoient rien oublié ni ménagé. Quelle rage, mais quelle dispersion!

Vendôme en frémit en Espagne, où il ne s'étoit jeté qu'en passant. De ce moment il résolut d'y fixer ses tabernacles, et de renoncer à la France après ce qu'il avoit attenté, et ce qui l'en avoit fait sortir. Mais la guerre, par où il comptoit de se rendre nécessaire, n'étoit pas pour durer toujours. Le Dauphin et le roi d'Espagne s'étoient toujours tendrement aimés; leur séparation n'y avoit rien changé; la reine d'Espagne, qui y pouvoit tout, étoit sœur de son ennemie et intimement unie avec elle; le besoin passé, son état pouvoit tristement changer: sa ressource fut de se lier le plus étroitement qu'il put à la princesse des Ursins et de devenir son courtisan, après avoir donné la loi à nos ministres et à notre cour. On en verra bientôt les suites.

Le Vaudemont se sentit perdu. Moins bien de beaucoup auprès du roi depuis la chute de Chamillart, il ne lui restoit plus de protecteur. Torcy ne s'étoit jamais fié à lui, et Voysin n'avoit jamais répondu que par des politesses crues à toutes les avances qu'il lui avoit prodiguées. Il étoit sans commerce étroit avec les ministres, et dans la plus légère bienséance avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, si même il y en avoit. Tessé bien traité, mais connu de Mme la Dauphine; la maréchale d'Estrées, qu'il s'étoit dévouée par d'autres contours, avoient les reins trop foibles pour le soutenir auprès de Mme la Dauphine, si juste-

ment irritée contre ses nièces et contre lui, si uni à M. de Vendôme et à Chamillart. Elle s'étoit à la fin dégoûtée de la maréchale d'Estrées. Mme de La Vallière, la plus spirituelle et la plus dangereuse des Noailles, lui avoit enlevé la faveur et la confiance, et n'avoit rien de commun avec une cabale qui marchoit sous l'étendard de la Choin, toujours en garde contre tout ce qui tenoit à son ancienne maîtresse. Vaudemont n'avoit donc plus de vie effective que par le tout-puissant crédit de ses nièces sur Monseigneur, qui lui en donnoit un direct avec lui, et un autre par réflexion de l'attente du futur. Cette corde rompue, il ne savoit plus où se reprendre; la conduite tout autrichienne du duc de Lorraine portoit un peu sur lui depuis que Chamillart n'étoit plus. Bien qu'à l'extérieur on n'eût pas donné attention aux circonstances si marquées, et qui ont été rapportées, de la conspiration tramée en Franche-Comté, qui fut déconcertée par la victoire du comte du Bourg et par la capture de la cassette de Mercy, cela n'avoit pas laissé d'écarter encore plus ce Protée.

Mlle de Lislebonne, pénétrée d'une si profonde chute personnelle et commune, trop sûre de sa situation avec Mme la Dauphine et avec tout ce qui approchoit intimement le Dauphin, n'étoit pas pour se pouvoir résoudre, altière comme elle étoit, à traîner dans une cour où elle avoit régné toute sa vie. Son oncle et elle prirent donc le parti d'aller passer l'été en Lorraine, pour se dérober à ces premiers temps de trouble, et se donner celui de se former un plan de vie tout nouveau.

La fortune secourut cette fée. La petite vérole enleva tout de suite plusieurs enfants à M. de Lorraine, entre autres une fille de sept ou huit ans, qu'il avoit fait élire abbesse de Remiremont, il y avoit deux ans, après la mort de Mme de Salm. Cet établissement parut à l'oncle et à la nièce une planche après le naufrage, un état noble et honnête pour une vieille fille, une retraite fort digne et sans contrainte, une espèce de maison de campagne pour quand elle y voudroit aller, sans nécessité de résidence assidue, ni d'abdiquer Paris et la cour, et un prétexte de l'en tirer à sa volonté, avec quarante mille livres de rente à qui en avoit peu et se trouvoit privée des voitures de Monseigneur et de toutes les commodités qu'elle en tiroit. Elle n'eut que la peine de désirer cet établissement; tout en arrivant en Lorraine, son élection se fit aussitôt.

Sa sœur, mère de famille, plus douce et plus flexible, ne se croyoit pas les mêmes raisons d'éloignement; son métier d'espionne de Mme de Maintenon, dont on a vu d'avance un étrange trait, lui donnoit de la protection et de la considération, dont le ressort étoit inconnu mais qui étoit marquée. Elle ne songea donc pas à quitter la cour, ce qui entroit aussi dans la politique de sa sœur et de son oncle. Mme d'Espinoy donna plutôt part qu'elle ne demanda permission de Remiremont pour sa sœur, laquelle passa avec la facilité pour eux ordinaire. Mlle de Lislebonne prit le nom de Mme de Remiremont, dont je l'appellerai désormais pour le peu de mention que j'aurai à faire d'elle dans la suite.

L'affaire de Remiremont se fit si brusquement que j'arrivai le soir de la permission donnée, sans en rien savoir, dans le salon, après le souper du roi. Je fus surpris de voir venir à moi, au sortir du cabinet du roi,

Mme la Dauphine avec qui je n'avois aucune privance, m'environner et me rencoigner en riant avec cinq ou six dames de sa cour plus familières, me donner à deviner qui étoit abbesse de Remiremont. Je reculois toujours; et le rire augmentoit de ma surprise d'une question qui me paroissoit si hors de toute portée, et de ce que je n'imaginois personne à nommer. Enfin elle m'apprit que c'étoit Mlle de Lislebonne, et me demanda ce que j'en disois. « Ce que j'en dis? madame, lui répondis-je aussi en riant, j'en suis ravi pourvu que cela nous en délivre ici, et, à cette condition, j'en souhaiterois autant à sa sœur. — Je m'en doutois bien, répliqua la princesse, » et s'en alla riant de tout son cœur. Deux mois plus tôt, outre que l'occasion n'en eût pu être, une telle déclaration n'eût pas été de saison, quoique mes sentiments ne fussent pas ignorés. Alors, passé les premiers moments où cette hardiesse ne laissa pas de retentir, il n'en fut pas seulement question.

Mme la Duchesse fut d'abord abîmée dans la douleur. Tombée de ses plus vastes espérances, et d'une vie brillante et toujours agréablement occupée qui lui mettoit la cour à ses pieds, mal avec Mme de Maintenon, brouillée sans retour et d'une façon déclarée avec Mme la Dauphine, en haine ouverte avec M. du Maine, en équivalent avec Mme la duchesse d'Orléans, en procès avec ses belles-sœurs, sans personne de qui s'appuyer, avec un fils de dix-huit ans, deux filles qui lui échappoient déjà par le vol qu'elle leur avoit laissé prendre, tout le reste enfant, elle se trouva réduite à regretter M. le Prince et M. le Duc, dont la mort l'avoit tant soulagée.

Ce fut alors que l'image si chérie de M. le prince de Conti se présenta sans cesse à sa pensée et à son cœur, qui n'auroit plus trouvé d'obstacle à son penchant, et ce prince avec tant de talents que l'envie avoit laissés inutiles, réconcilié peu avant sa mort avec Mme de Maintenon, intimement lié avec le Dauphin par les choses passées, et de toute sa vie avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et l'archevêque de Cambrai, uni à Mme la Dauphine par la haine commune de Vendôme et par la conduite et les propos qu'il avoit tenus pendant la campagne de Lille, auroit été bientôt le modérateur de la cour, et de l'État dans la suite. C'étoit le seul à qui Mme la Duchesse eût été fidèle, elle étoit l'unique pour qui il n'eût pas été volage; il lui auroit fait hommage de sa grandeur, et elle auroit brillé de son lustre. Quels souvenirs désespérants, avec Lassaï fils pour tout réconfort! Faute de mieux elle s'y attacha sans mesure, et l'attachement dure encore après plus de trente ans.

Une désolation si bien fondée cessa pourtant bientôt quant à l'extérieur; elle n'étoit pas faite pour les larmes, elle voulut s'étourdir, et pour faire diversion elle se jeta dans les amusements, et bientôt dans les plaisirs, jusqu'à la dernière indécence pour son âge et son état. Elle chercha à y noyer ses chagrins, et elle y réussit. Le prince de Rohan, qui avoit jeté un million dans l'hôtel de Guise devenu un admirable palais entre ses mains, lui donna des fêtes sous prétexte de lui faire voir sa maison.

On a vu ailleurs combien il étoit uni à Mmes de Remiremont et d'Ra-

pinoy ; cette union l'avoit lié à Mme la Duchesse. Sa chute, l'état où le procès de la succession de M. le Prince mettoit ses affaires, le nombre d'enfants qu'elle avoit, lui fit espérer que le rang et les établissemens de son fils, de son frère, de sa maison, avec ce palais et des biens immenses, pourroient tenter Mme la Duchesse de se défaire pour peu d'une de ses filles en faveur de son fils, et que le souvenir de sa mère pourroit encore assez sur le roi, avec la protection de Mme d'Espinoy auprès de Mme de Maintenon, pour lever la moderne difficulté des alliances avec le sang royal.

Il redoubla donc de jeu, de soins, de fêtes, d'empressement pour Mme la Duchesse. Il s'étoit servi de sa situation brillante auprès de Monseigneur, et de ce qui le gouvernoit pour s'approcher de Mme la Dauphine par un jeu prodigieux, une assiduité et des complaisances sans bornes qu'il redoubla en cette occasion ; et la grande opinion qu'il avoit de sa figure lui avoit fait hasarder des galanteries par la Montauban sa cousine, dont Mme la Dauphine s'étoit fort moquée, mais fort en particulier, et l'avoit toujours traité avec distinction et familiarité à cause de Monseigneur et de ses entours. Il songeoit par là à donner une grande et durable protection à son rang de prince étranger. La consternation étoit tombée sur toutes ces usurpations étrangères qui espéroient tout de Monseigneur par ceux des leurs qui l'obsédoient, et qui se crurent perdues sans ressource par le nouveau Dauphin dont ils redoutoient les sentiments, et de ce qui pouvoit le plus sur lui. On a vu qu'ils auroient pu se trouver déçus dans leurs idées sur le père, mais elles étoient justes sur le fils, à qui la lecture avoit appris ce qu'ils savoit faire, et dont l'équité, le jugement solide et le discernement ne s'accommodoit pas d'un ordre de gens sortis, formés et soutenus par le désordre.

Le prince de Rohan ne put réussir dans ses vœux auprès de Mme la Duchesse ; il enraya promptement. Il n'eut garde de se montrer fâché par une conduite trop marquée qui auroit mis en évidence ce qu'il vouloit si soigneusement cacher ; mais n'ayant plus ni vœux ni besoin d'elle, il se retira peu à peu sans cesser de la voir, et Mme de Remiremont et Mme d'Espinoy, qui n'avoient plus à compter avec elle, s'en retirèrent aussi beaucoup peu à peu. On a vu plus haut ce que devint Mlle Choin.

D'Antin, mieux que jamais avec le roi, parvenu sitôt après la mort de Monseigneur au comble de ses désirs et de la fortune, n'eut pas besoin de grandes réflexions pour se consoler. On a vu, lors de la campagne de Lille, avec quelle souple adresse il avoit su s'initier avec Mme la Dauphine, qu'il n'avoit pas négligée depuis, et dont il espéroit un puissant contre-poids aux mœurs du nouveau Dauphin, et au plus qu'éloignement qui étoit entre lui et ceux qui pouvoient le plus sur ce prince. Il comptoit que la santé du roi lui donneroit le temps de rapprocher le Dauphin et de ramener peut-être à lui ceux qu'il craignoit davantage. La mort de Monseigneur l'affranchissoit d'une assiduité auprès de lui fort pénible qui lui ôtoit un temps précieux auprès du roi, et il n'en pouvoit rien retrancher comme valet pris à condition de servir deux maîtres. Il se trouvoit déliyré de la domination de Mme la Duchesse,

par cela même réduite à compter avec lui, et débarrassé de plus de tous les manéges indispensables, et souvent très-difficiles, pour demeurer uni avec tous les personnages de cette cabale qui dominoit Monseigneur, dont les subdivisions donnoient bien de l'exercice aux initiés qui, comme d'Antin, vouloient aussi figurer avec eux, et qui avoit plus d'une fois tâté de leur jalousie et de leurs hauteurs. Enfin il espéra augmenter sa faveur par une assiduité sans partage, qui le rendroit considérable à la nouvelle cour, et lui donneroit les moyens de s'y initier à la longue. Il songeoit toujours à entrer dans le conseil, car a-t-on jamais vu un heureux se dire : C'est assez ?

Des adhérents de la cabale, ou des gens particulièrement bien avec Monseigneur et qui se croyoient en situation de figure ou de fortune sous son règne, tous eurent leur part de la douleur ou de la chute. Le maréchal d'Huxelles fut au désespoir, et n'osa en faire semblant, mais pour tenir manègea sourdement une liaison avec M. du Maine. Le premier écuyer, honteux de regarder d'où son père étoit sorti, paré de sa mère et de sa femme, avoit osé plus d'une fois aspirer à être duc, et n'espéroit rien moins de Monseigneur, tellement qu'il fut affligé comme un homme qui a perdu sa fortune. Harcourt, plus avant qu'eux tous, se consola plus aisément que pas un. Il avoit Mme de Maintenon entièrement à lui, sa fortune complète, et il avoit su se mettre secrètement bien avec la Dauphine, il y avoit longtemps, au lieu que les deux précédents n'y avoient aucune jointure, ni avec le Dauphin, et se trouvoient fort éloignés de ce qui l'approchoit le plus, pareils en ce dernier article à Harcourt. Boufflers, assez avant avec Monseigneur pour lui avoir fait ses plaintes des froideurs, pour ne rien dire de plus, qu'il recevoit du roi sans cesse depuis ses désirs de l'épée de connétable, et qui en étoit favorablement écouté, le regretta par amitié en galant homme. Il étoit encore plus à portée du nouveau Dauphin qui savoit mieux connoître et goûter la vertu. Je l'avois extrêmement rapproché des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; je m'en étois fait un travail, et j'y avois assez réussi pour m'en promettre des fruits. Ainsi Boufflers n'avoit qu'à gagner, considéré d'ailleurs de Mme la Dauphine, et toujours très-bien avec Mme de Maintenon, et dans un comble de fortune.

De classe inférieure, Sainte-Maure, qui n'étoit bon qu'à jouer, perdit véritablement sa fortune. La Vallière tenoit trop de toutes façons à Mme la princesse de Conti pour attendre beaucoup d'un prince dans la main de Mlle Choin; il avoit épousé celle des Noailles qui avoit le plus d'esprit, de sens, d'adresse, de vues, de manéges et d'intrigue, qui gouvernoit sa tribu, qui étoit comptée à la cour, et qui étoit dans la plus grande confiance de la nouvelle Dauphine; avec cela hardie, entreprenante, mais avec des boutades et beaucoup d'humeur. Biron et Roucy qui, sans être menins, étoient de tout temps très-attachés, et de tous les voyages de Monseigneur crurent leur fortune perdue. Roucy eut raison, il falloit être Monseigneur pour en faire une espèce de favori. Biron, prisonnier d'Audenarde, conservoit le chemin de la guerre; il est aujourd'hui duc et pair, comme on le verra en son temps, et

doyen des maréchaux de France. Il étoit frère de Mme de Nogaret et de Mme d'Urfé, amis intimes de Mme de Saint-Simon et les miennes, et neveu de M. de Lauzun de chez qui il ne bougeoit. Je l'avois approché de M. de Beauvilliers, et j'avois réussi à le bien mettre avec lui; par ce côté si important, et par sa sœur auprès de Mme la Dauphine, il eut de quoi espérer de la nouvelle cour.

Trois hommes à part peuvent tenir encore place ici : les ducs de La Rocheguyon, de Luxembourg et de Villeroy. On a vu les liens par lesquels M. de Luxembourg tenoit à Monseigneur, dont il avoit lieu de se promettre une figure autant qu'il en pouvoit être capable. D'ailleurs il ne tenoit à rien; car, hors quelques agréments en Normandie, Voysin ne pouvoit le mener plus loin. Le roi ne considéroit en lui que son nom. Il avoit conservé des amis de son père, et il étoit fort du grand monde, mais c'étoit tout, malgré l'amitié de M. de Chevreuse, qui sentoit bien qu'il n'y avoit point de parti à en tirer. Il étoit si grand seigneur qu'il put se consoler dans soi-même. Il en faut dire encore plus des deux autres, qui par leurs charges existoient d'une façon plus importante pour eux et plus soutenue. Les mêmes lettres, dont j'ai parlé quelque part ici, qui causèrent leur disgrâce, dont ils ne sont même personnellement jamais bien revenus avec le roi, les avoient bien mis avec Monseigneur, outre l'habitude et à peu près le même âge; mais ils n'avoient pas auprès de lui les mêmes ailes que M. de Luxembourg, et comme lui avoient perdu M. le prince de Conti, leur ami intime, qui les avoit laissés à découvert à M. de Vendôme et aux siens. Celui-ci n'y étoit plus, mais il y existoit par d'autres, et seroit sûrement revenu après le roi. Ce n'étoit pas qu'ils fussent personnellement mal avec lui; mais les amis intimes de feu M. le prince de Conti ne pouvoient jamais être les siens. Ces deux beaux-frères, avec de si grands établissemens, ne firent donc pas une si grande perte.

Un quatrième se trouva dans un nouveau désarroi. C'étoit La Feuillade. Perdu à son retour de Turin, il avoit cherché à s'attacher à Monseigneur, et à profiter du peu de temps que Chamillart demeura en place pour s'appuyer de Mlle de Lislebonne et de M. de Vendôme. On a vu ailleurs qu'il avoit percé jusqu'à Mlle Choin. Le jeu d'ailleurs le soutenait à Meudon. Il étoit de tous les voyages, sans pourtant avoir rien gagné sur Monseigneur. Néanmoins, avec de si puissants entours, il comptoit sous lui se ramener la fortune. Il en désespéroit du reste du règne du roi; et pour celui qui le devoit suivre, il avoit tout ce qu'il falloit pour en être encore plus éloigné; aussi fut-il fort affligé.

Deux genres d'hommes fort homogènes, quoique fort disproportionnés, le furent jusqu'au plus profond du cœur, les ministres et les financiers. On a vu, à l'occasion de l'établissement du dixième, ce que le nouveau Dauphin pensoit de ces derniers, et avec quelle liberté il s'en expliquoit. Mœurs, conscience, instruction, tout en lui étoit pour eux cause très-certaine des plus vives terreurs. Celle des ministres ne fut guère moindre. Monseigneur étoit le prince qu'il leur falloit pour régner en son nom, avec plus, s'il se peut, de pouvoir qu'ils n'en avoient usurpé, mais avec beaucoup moins de ménagement. En sa

place, ils voyoient arriver un jeune prince instruit, appliqué, accessible, qui voudroit voir et savoir, et qui avoit, avec une volonté déjà soupçonnée, tout ce qu'il falloit pour les tenir bas, et vraiment ministres, c'est-à-dire exécuteurs, et plus du tout ordonnateurs, encore moins dispensateurs. Ils le sentirent, et déjà ils commencèrent un peu à baisser le ton, on peut juger avec quelle douleur.

Le chancelier perdoit tout le fruit d'un attachement qu'il avoit su ménager dès son entrée aux finances, et qu'il avoit eu moyen et attention de cultiver très-soigneusement par Bignon son neveu, par du Mont qu'il avoit rendu son ami par mille services, par Mlle de Lislebonne et Mme d'Espinoy qu'il s'étoit aussi dévouées, en sorte qu'il avoit lieu de se flatter sous Monseigneur, qui lui marquoit amitié et distinction, du premier personnage dans les affaires, et d'une influence principale à la cour, que ses talents étoient bastants pour soutenir, et pour porter fort loin dans la primauté de sa charge. L'échange de ce qui succédoit étoit bien différent. Rien là ne lui rioit. Ennemi réputé des jésuites, et fort soupçonné de jansénisme, brouillé dès son entrée aux finances avec le duc de Beauvilliers, et hors de bienséance ensemble par les prises au conseil, où ils étoient rarement d'accord, et où, sur les matières de Rome, elles se pousoient quelquefois loin, et sans ménagement de la part du chancelier, déclaré de plus, même avec feu, contre l'archevêque de Cambrai, dans tout le cours et les suites de son affaire. C'en étoit trop, avec un caractère droit, sec, ferme, pour ne pas se croire perdu, et pour que l'amitié, qui s'étoit maintenue entre le duc de Chevreuse et lui lui pût être une ressource, et il le sentit bien.

Son fils, aussi universellement abhorré qu'il étoit mathématiquement détestable, avoit encore trouvé le moyen de se faire également craindre et mépriser, d'user même la bassesse d'une cour la plus servile, et de se brouiller avec les jésuites, tout en faisant profession d'intimité avec eux, en les maltraitant en mille choses, jusque-là qu'au lieu de lui savoir gré de l'inquisition et de la persécution ouverte qu'il faisoit avec une singulière application à tout ce qu'il croyoit qui pouvoit sentir le jansénisme, ils l'imputoient à son goût de faire du mal.

C'étoit la bête de la nouvelle Dauphine qui ne s'épargnoit pas à lui nuire auprès du roi. J'en dirai un trait entre plusieurs. Un soir que Pontchartrain sortoit de travailler avec le roi, elle entra du grand cabinet dans la chambre. Mme de Saint-Simon la suivoit avec une ou deux dames. Elle avisa auprès de la place où Pontchartrain avoit été, de gros vilains crachats pleins de tabac : « Ah ! voilà qui est effroyable ! dit-elle au roi ; c'est votre vilain borgne ; il n'y a que lui qui puisse faire de ces horreurs-là, » et de là à lui tomber dessus de toutes les façons. Le roi la laissa dire, puis lui montrant Mme de Saint-Simon, l'avertit que sa présence la devoit retenir. « Bon ! répondit-elle. elle ne le dira pas comme moi ; mais je suis sûre qu'elle en pense tout de même. Eh ! qui est-ce qui en pense autrement ? » Là-dessus le roi sourit, et se leva pour passer au souper. Le nouveau Dauphin n'en pensoit guère mieux, ni tout ce qui l'approchoit. C'étoit donc une

meule de plus attachée au cou du père qui en sentoit tout le poids, et Mme de Maintenon, de longue main brouillée avec le père comme on l'a vu en son temps, n'aimoit pas mieux le fils que la princesse,

La Vrillière étoit aimé parce qu'il faisoit plaisir de bonne grâce aux rares occasions que sa charge lui en pouvoit fournir, mais qui n'avoit que des provinces sans autre département¹. Lui et sa femme ensemble, et chacun à part, étoient très-bien avec Monseigneur, amis intimes de du Mont, et parvenus auprès de Mlle Choin à une amitié de confiance, à quoi le premier écuyer et Bignon encore plus les avoient fort servis. La perte fut donc extrême. Il ne tenoit d'ailleurs qu'au chancelier, avec qui il vivoit comme un fils; et cette liaison si naturelle m'avoit été un obstacle à l'approcher du duc de Beauvilliers, à quoi j'avois vainement travaillé. Mme de Mailly, sa belle-mère, n'avoit pas les reins assez forts pour le soutenir. Il avoit un malheur domestique qu'il eut la sagesse d'ignorer seul à la cour, et ce malheur creusoit sa ruine. Mme de La Vrillière, en butte à Mme la Dauphine, triomphoit d'elle en folle depuis bien des années sans ménagement. Il y avoit eu jusqu'à des scènes, et Mme la Dauphine ne haïssoit rien au monde tant qu'elle. Tout cela présageoit un triste avenir.

Voysin, sans nulle autre protection que celle de Mme de Maintenon, sans art, sans tour, sans ménagement pour personne, enfoncé dans ses papiers, enivré de sa faveur, sec, pour ne pas dire brutal, en ses réponses, et insolent dans ses lettres, n'avoit pour lui que le manège de sa femme; et tous deux nulle liaison avec la nouvelle cour, trop nouveaux pour s'être fait des amis, et le mari peu propre à s'en faire, peut-être moins à en conserver, avec une place la plus enviée de toutes, et la moins difficile à y trouver un successeur.

Torcy, doux et mesuré, avoit pour soi la longue expérience des affaires, et le secret de l'État et des postes, beaucoup d'amis et point d'ennemis alors. Il étoit cousin germain des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, et gendre de Pomponne, pour qui MM. de Chevreuse et de Beauvilliers avoient une confiance entière, et une estime qui alloit à la vénération. D'ailleurs, sans liaison avec Monseigneur ni avec la cabale frappée. Une telle position sembloit heureuse à l'égard de la nouvelle cour, mais ce n'étoit qu'une écorce. Au fond, Torcy n'étoit qu'en bienséance avec les ducs et les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers; ni la parenté, ni le commerce continuel et indispensable d'affaires, n'avoient pu fondre les glaces qui s'étoient mises entre eux. Ils ne se voyoient que par nécessité d'affaires ou de bienséance, et cette froide bienséance n'étoit pas même poussée bien loin. Torcy et sa femme vivoient dans la plus parfaite union. Mme de Torcy, avec de l'humeur et de la hauteur, ne daignoit pas voiler assez ses sentiments. Son nom les rendoit encore plus suspects; et quelque chose de plus que du crédit qu'elle avoit pris sur son mari le rendoit coupable d'après elle, et conséquemment aux yeux des deux ducs dangereux dans le ministère. Il ne

1. Voyez, dans les notes à la fin du volume, quels étoient les départements des secrétaires d'État dans l'ancienne monarchie.

fléchissoit point au conseil sur les matières de Rome, où tout en douceur il soutenoit avec force et capacité les avis que le chancelier embrassoit après, et qui donnoient lieu à ses prises avec le duc de Beauvilliers, qui y souffroit beaucoup des raisons détaillées de l'un, soutenues de la force et de l'autorité de l'autre. Mme de Torcy étoit moins aimée que Torcy, et plutôt éloignée qu'approchée de la nouvelle Dauphine pour qui elle ne s'étoit jamais contrainte, encore moins pour qui que ce fût. Elle ne laissoit pas d'avoir des amis, ainsi que Torcy, mais dont pas un n'étoit d'aucune ressource pour le futur que sa sœur par Mme la Duchesse, qui pût leur faire regretter Monseigneur.

Desmarets avoit assez longtemps tâté de la plus profonde disgrâce pour avoir pu faire d'utiles réflexions, et il avoit été ramené sur l'eau avec tant de travail et de peine qu'il devoit avoir appris à connoître les amis de sa personne, et à discerner ceux que les places donnent toujours, mais qui ne durent qu'autant qu'elles. Il avoit assez d'esprit et de sens pour que rien lui manquât de ce côté pour la conduite, et cependant il en manqua tout à fait. Le ministère l'enivra. Il se crut l'Atlas qui soutenoit le monde, et dont l'État ne pouvoit se passer; il se laissa séduire par les nouveaux amis de cour, et il compta pour rien ceux de sa disgrâce.

On a vu ailleurs que mon père, et moi à son exemple, avions été des principaux, et que je l'avois fort servi auprès de Chamillart, et pour rentrer dans les finances, et pour lui succéder dans la place de contrôleur général. On a vu qu'il ne l'ignoroit pas, et tout ce qui se passa là-dessus entre lui et moi. Avec la déclaration que je lui avois faite, et que je tins exactement, il devoit donc être doublement à son aise avec moi. Néanmoins je m'aperçus bientôt qu'il se refroidissoit; je suivis de l'œil sa conduite à mon égard pour ne me pas méprendre entre ce qui pouvoit être accidentel dans un homme chargé d'affaires épineuses, et ce que j'en soupçonnois. Mes soupçons devinrent une évidence qui me firent retirer de lui tout à fait, sans toutefois faire semblant de rien. Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers s'aperçurent de cette retraite; ils m'en parlèrent, ils me pressèrent; je leur avouai le fait et la cause. Ils essayèrent de me persuader que Desmarets étoit le même pour moi, et qu'il ne falloit pas prendre garde au froid et à la distraction que lui donnoient ses tristes occupations. Ils m'exhortèrent souvent d'aller chez lui, je les laissois dire et ne changeois rien à ce que je m'étois proposé. A la fin, lassés de mon opiniâtreté, pendant le dernier voyage de Fontainebleau ils me prirent un matin et me menèrent dîner chez Desmarets. Je résistai; ils le voulurent: j'obéis, et leur dis qu'ils auroient donc le plaisir d'être convaincus par eux-mêmes. En effet, le froid et l'inapplication furent si marqués pour moi, que les deux ducs piqués me l'avouèrent, et convinrent que j'avois raison de cesser de le voir.

Eux-mêmes ne tardèrent pas d'éprouver la même chose. L'honneur d'être leur cousin germain étoit le plus grand relief de Desmarets, et leur situation un appui pour lui et une décoration infinie. La relation nécessaire d'affaires avec eux étoit un autre lien. Enfin c'étoient eux qui, à force de bras par Chamillart et par eux-mêmes, l'avoient tiré

d'opprobre, et remis en honneur et dans le ministère. Malgré tant de raisons si majeures d'attachement et d'union, il les mit au même point où j'étois avec lui. Ils ne se voyoient que de loin à loin par une rare bienséance, et fort peu de communication d'affaires qui ne se pouvoit éviter entièrement avec le duc de Beauvilliers, de qui je sus vers ces temps-ci que lui ni le duc de Chevreuse ne lui parloient plus de rien, et qu'ils étoient hors de toute portée avec lui.

Il alla jusqu'à persécuter ouvertement le vidame d'Amiens, et les cheveu-légers à cause du vidame, qui rompit ouvertement avec lui. Il n'en usa pas mieux avec Torcy, sa mère et sa sœur, dont il avoit été le commensal, depuis ses premiers retours de Maillebois jusqu'à son entrée dans le ministère, et il les poussa tous trois à ne le plus voir du tout. Le chancelier, qui à la vérité n'avoit pas été heureux pour lui, mais qui avoit rompu auprès du roi les premières glaces pour le rappeler aux finances du temps qu'il étoit contrôleur général, étoit le seul de tous les ministres qui ne fût pas payé, en sorte qu'il n'eut rien à se reprocher du côté de l'ingratitude, dans une place, et avec une humeur féroce dont il n'étoit pas maître, qui le rendoit redoutable aux femmes même, et d'une paresse qui ralentissoit tout.

Une conduite si dépravée ne lui donnoit pas beau jeu pour l'avenir, et son peu d'accès auprès de Monseigneur et de son intime cour ne lui faisoit rien perdre à ce qui venoit de disparaître. Telle étoit à la mort de Monseigneur la situation des ministres. Il faut venir maintenant à celle du duc de Beauvilliers, et de ceux qui trouvèrent leur ressource dans ce grand changement, et voir après les effets de ces contrastes.

Peu de gens parurent sur la scène du premier coup d'œil. Ceux-là mêmes ne purent être guère aperçus, hors les principaux ou les plus marqués, par les mesures politiques dont ils se couvrirent; mais on peut juger qu'il y eut presse d'avoir part avec ces principaux, et avec ceux des autres qui purent être reconnus. On peut imaginer encore quels furent les sentiments du duc de Beauvilliers, le seul homme peut-être pour lequel Monseigneur avoit conçu une véritable aversion, jusqu'à ne l'avoir pu dissimuler, laquelle étoit sans cesse bien soigneusement fomentée.

En échange, Beauvilliers voyoit l'élévation inespérée d'un pupille qui se faisoit un plaisir secret de l'être encore, et un honneur public de le montrer, sans que rien eût pu le faire changer là-dessus. L'honnête homme dans l'amour de l'État, l'homme de bien dans le désir du progrès de la vertu, et sous ce puissant auspice un autre M. de Cambrai dans Beauvilliers, se voyoit à portée de servir utilement l'État et la vertu, de préparer le retour de ce cher archevêque, et de le faire un jour son coopérateur en tout. A travers la candeur et la piété la plus pure, un reste d'humanité inséparable de l'homme faisoit goûter à celui-ci un élargissement de cœur et d'esprit imprévu, une aise pour des desseins utiles qui désormais se remplissoient comme d'eux-mêmes, une sorte de dictature enfin d'autant plus savoureuse qu'elle étoit plus rare et plus pleine, moins attendue et moins contredite, et qui par lui se répandoit sur les siens et sur ceux de son choix. Persécuté au milieu

de la plus éclatante fortune, et, comme on l'a vu ici en plus d'un endroit, poussé quelquefois jusqu'au dernier bord du précipice, il se trouvoit tout d'un coup fondé sur le plus ferme rocher; et peut-être ne regarda-t-il pas sans quelque complaisance ces mêmes vagues, de la violence desquelles il avoit pensé être emporté quelquefois, ne pouvoir plus que se briser à ses pieds. Son âme toutefois parut toujours dans la même assiette; même sagesse, même modération, même attention, même douceur, même accès, même politesse, même tranquillité, sans le moindre élan d'élevation, de distraction, d'empressement. Une autre cause plus digne de lui le combloit d'allégresse. Sûr du fond du nouveau Dauphin, il prévint son triomphe sur les esprits et sur les cœurs dès qu'il seroit affranchi et en sa place, et ce fut sur quoi il s'abandonna secrètement avec nous à sa sensibilité. Chevreuse, un avec lui dans tous les temps de leur vie, s'éjouit avec lui de la même joie, et y en trouva les mêmes motifs, et leurs familles s'applaudirent d'un consolidement de fortune et d'éclat qui ne tarda pas à paroître. Mais celui de tous à qui cet événement devint le plus sensible fut Fénelon, archevêque de Cambrai. Quelle préparation! Quelle approche d'un triomphe sûr et complet, et quel puissant rayon de lumière vint à percer tout à coup une demeure de ténèbres!

Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce prélat y vieillissoit sous le poids inutile de ses espérances, et voyoit les années s'écouler dans une égalité qui ne pouvoit que le désespérer. Toujours odieux au roi, à qui personne n'osoit prononcer son nom, même en choses indifférentes; plus odieux à Mme de Maintenon, parce qu'elle l'avoit perdu; plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui dispoit de Monseigneur, il n'avoit de ressource qu'en l'inaltérable amitié de son pupille, devenu lui-même victime de cette cabale, et qui, selon le cours ordinaire de la nature, le devoit être trop longtemps pour que le précepteur pût se flatter d'y survivre, ni par conséquent de sortir de son état de mort au monde. En un clin d'œil, ce pupille devient Dauphin: en un autre, comme on le va voir, il parvient à une sorte d'avant-règne. Quelle transition pour un ambitieux!

On l'a déjà fait connoître lors de sa disgrâce. Son fameux *Télémaque*, qui l'approfondit plus que tout et la rendit incurable, le peint d'après nature. C'étoient les thèmes de son pupille qu'on déroba, qu'on joignit, qu'on publia à son insu dans la force de son affaire. M. de Noailles, qui, comme on l'a vu, ne vouloit rien moins que toutes les places du duc de Beauvilliers, disoit au roi alors et à qui voulut l'entendre, qu'il falloit être ennemi de sa personne pour l'avoir composé. Quoique si avancés ici dans la connoissance d'un prélat qui a fait, jusque du fond de sa disgrâce, tant de peur, et une figure en tout état si singulière, il ne sera pas inutile d'en dire encore un mot ici.

Plus coquet que toutes les femmes, mais en solide et non en misères, sa passion étoit de plaire, et il avoit autant de soin de captiver les valets que les maîtres. et les plus petites gens que les personnages. Il avoit pour cela des talents faits exprès, une douceur, une insinuation, des grâces naturelles et qui couloient de source, un esprit facile, ingénieux.

fleuri, agréable, dont il tenoit, pour ainsi dire, le robinet, pour en verser la qualité et la quantité exactement convenables à chaque chose et à chaque personne. Il se proportionnoit et se faisoit tout à tous; une figure fort singulière, mais noble, frappante, perçante, attirante; un abord facile à tous; une conversation aisée, légère et toujours décente, un commerce enchanteur; une plété facile, égale, qui n'effarouchoit point et se faisoit respecter; une libéralité bien entendue; une magnificence qui n'insultoit point, et qui se versoit sur les officiers et les soldats, qui embrassoit une vaste hospitalité, et qui, pour la table, les meubles et les équipages, demeurait dans les justes bornes de sa place; également officieux et modeste, secret dans les assistances qui se pouvoient cacher et qui étoient sans nombre, leste et délié sur les autres jusqu'à devenir l'obligé de ceux à qui il les donnoit, et à le persuader; jamais empressé, jamais de compliments, mais une politesse qui, en embrassant tout, étoit toujours mesurée et proportionnée, en sorte qu'il sembloit à chacun qu'elle n'étoit que pour lui, avec cette précision dans laquelle il excelloit singulièrement. Adroit surtout dans l'art de porter les souffrances, il en usurpoit un mérite qui donnoit tout l'éclat au sien, et qui en portoit l'admiration et le dévouement pour lui dans le cœur de tous les habitants des Pays-Bas quels qu'ils fussent, et de toutes les dominations qui les partageoient, dont il avoit l'amour et la vénération. Il jouissoit, en attendant un autre genre de vie, qu'il ne perdit jamais de vue, de toute la douceur de celle-ci, qu'il eût peut-être regrettée dans l'éclat après lequel il soupira toujours, et il en jouissoit avec une paix si apparente que qui n'eût su ce qu'il avoit été, et ce qu'il pouvoit devenir encore, aucun même de ceux qui l'approchoient le plus, et qui le voyoient avec le plus de familiarité, ne s'en seroit jamais aperçu.

Parmi tant d'extérieur pour le monde, il n'en étoit pas moins appliqué à tous les devoirs d'un évêque qui n'auroit eu que son diocèse à gouverner, et qui n'en auroit été distrait par aucune autre chose. Visites d'hôpitaux, dispensation large mais judicieuse d'aumônes, clergé, communautés, rien ne lui échappoit. Il disoit tous les jours la messe dans sa chapelle, officioit souvent, suffisoit à toutes ses fonctions épiscopales sans se faire jamais suppléer, prêchoit quelquefois. Il trouvoit du temps pour tout, et n'avoit point l'air occupé. Sa maison ouverte, et sa table de même, avoit l'air de celle d'un gouverneur de Flandre, et tout à la fois d'un palais vraiment épiscopal; et toujours beaucoup de gens de guerre distingués, et beaucoup d'officiers particuliers, sains, malades, blessés, logés chez lui, défrayés et servis comme s'il n'y en eût eu qu'un seul; et lui ordinairement présent aux consultations des médecins et des chirurgiens, faisant d'ailleurs, auprès des malades et des blessés les fonctions de pasteur le plus charitable, et souvent par les maisons et par les hôpitaux; et tout cela sans oubli, sans petitesse, et toujours prévenant, avec les mains ouvertes. Aussi, étoit-il adoré de tous.

Ce merveilleux dehors n'étoit pourtant pas tout lui-même. Sans entreprendre de le sonder, on peut dire hardiment qu'il n'étoit pas sans soins

et sans recherche de tout ce qui pouvoit le raccrocher et le conduire aux premières places. Intimement uni à cette partie des jésuites à la tête desquels étoit le P. Tellier, qui ne l'avoient jamais abandonné, et qui l'avoient soutenu jusque par delà leurs forces, il occupa ses dernières années à faire des écrits qui, vivement relevés, par le P. Quesnel et plusieurs autres, ne firent que serrer les nœuds d'une union utile par où il espéra d'émousser l'aigreur du roi. Le silence dans l'Église étoit le partage naturel d'un évêque dont la doctrine avoit, après tant de bruit et de disputes, été solennellement condamnée. Il avoit trop d'esprit pour ne le pas sentir; mais il eut trop d'ambition pour ne compter pas pour rien tant de voix élevées contre l'auteur d'un dogme proscrit et ses écrits dogmatiques, et beaucoup d'autres qui ne l'épargnèrent pas sur le motif que le monde éclairé entroyoit assez.

Il marcha vers son but sans se détourner ni à droite ni à gauche; il donna lieu à ses amis d'oser nommer son nom quelquefois, il flatta Rome pour lui si ingrate, il se fit considérer par toute la société des jésuites comme un prélat d'un grand usage, en faveur duquel rien ne devoit être épargné. Il vint à bout de se concilier La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, directeur imbécile et même gouverneur de Mme de Maintenon.

Parmi ces combats de plume, Fénelon, uniforme dans la douceur de sa conduite et dans sa passion de se faire aimer, se garda bien de s'engager dans une guerre d'action. Les Pays-Bas fourmilloient de jansénistes ou de gens réputés tels. En particulier son diocèse et Cambrai même en étoit plein. L'un et l'autre leur furent des lieux de constant asile et de paix. Heureux et contents d'y trouver du repos sous un ennemi de plume, ils ne s'émurent de rien à l'égard de leur archevêque qui, bien que si contraire à leur doctrine, leur laissoit toute sorte de tranquillité. Ils se reposèrent sur d'autres de leur défense dogmatique, et ne donnèrent point d'atteinte à l'amour général que tous portoient à Fénelon. Par une conduite si déliée, il ne perdit rien du mérite d'un prélat doux et pacifique, ni des espérances d'un évêque dont l'Église devoit tout se promettre, et dont l'intérêt étoit de tout faire pour lui.

Telle étoit la position de l'archevêque de Cambrai, lorsqu'il apprit la mort de Monseigneur, l'essor de son disciple, l'autorité de ses amis. Jamais liaison ne fut plus forte ni plus inaltérable que celle de ce petit troupeau à part. Elle étoit fondée sur une confiance intime et fidèle, qui elle-même l'étoit, à leur avis, sur l'amour de Dieu et de son Eglise. Ils étoient presque tous gens d'une grande vertu, grands et petits, à fort peu près qui en avoient l'écorce qui étoit prise par les autres pour la vertu même. Tous n'avoient qu'un but qu'aucune disgrâce ne put déranger, tous qu'une marche compassée et cadencée vers ce but, qui étoit le retour de Cambrai leur maître, et cependant de ne vivre et ne respirer que pour lui, de ne penser et de n'agir que sur ses principes, et de recevoir ses avis en tout genre comme les oracles de Dieu même dont il étoit le canal. Que ne peut point un enchantement de cette nature, qui ayant saisi le cœur des plus honnêtes gens, l'esprit de gens qui en avoient beaucoup, le goût et la plus ardente amitié des personnes les

plus fidèles, s'est encore divinisé en eux par l'opinion ferme, ancienne, constante, qu'en cela consiste piété, vertu, gloire de Dieu, soutien de l'Église, et le salut particulier de leurs âmes, à quoi de bonne foi tout étoit postposé chez eux!

Par ce développement on voit sans peine quel puissant ressort étoit l'archevêque de Cambrai à l'égard des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et de leurs épouses, qui tous quatre n'étoient qu'un cœur, une âme, un sentiment, une pensée. Ce fut peut-être cette considération unique qui empêcha la retraite du duc de Beauvilliers à la mort de ses enfants, et lorsqu'il eut achevé l'établissement intérieur de sa famille, enfin aux diverses occasions où on l'a vu ici si près d'être perdu. Le duc de Chevreuse et lui avoient un goût et un penchant entier à la retraite. Il y étoit si entier que leur vie en tenoit une proximité tout à fait indécente à leurs emplois; mais l'ardeur de leurs désirs d'être utiles à la gloire de Dieu, à l'Église, à leur propre salut, le leur fit croire de la meilleure foi du monde attaché à demeurer en des places qui pussent ne rien laisser échapper sur le retour de leur père spirituel. Il ne leur fallut pas une raison à leur avis moins transcendante pour essayer tout, glisser sur tout et conjurer les orages, pour n'avoir pas à se reprocher un jour le crime de s'être rendus inutiles à une œuvre à leurs yeux si principale, dont les occasions leur pouvoient être présentées par les ressorts inconnus de la Providence, encore que, depuis si longtemps, ils n'y eussent pu entrevoir le moindre jour.

Le changement subit arrivé par la mort de Monseigneur leur parut cette grande opération de la Providence, expresse pour M. de Cambrai, si persévéramment attendue, sans savoir d'où ni comment elle s'accompliroit, la récompense du juste qui vit de la foi, qui espère contre toute espérance, et qui est délivré au moment le plus imprévu. Ce n'est pas que je leur aie ouï rien dire de tout cela; mais qui les voyoit comme moi dans leur intérieur, y voyoit une telle conformité dans tout le tissu de leur vie, de leur conduite, de leurs sentiments que leur attribuer ceux-là, c'est moins les scruter que les avoir bien connus. Serrés sur tout ce qui pouvoit approcher ces matières, renfermés entre eux autres anciens disciples, avec une discrétion et une fidélité merveilleuse, sans faire ni admettre aucuns prosélytes dans la crainte de s'en repentir, ils ne jouissoient qu'ensemble d'une vraie liberté, et cette liberté leur étoit si douce, qu'ils la préféreroient à tout; de là, plus que de toute autre chose, cette union plus que fraternelle des ducs et des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers; de là le mariage du duc de Mortemart, fils de la disciple sans peur, sans mesure, sans contrainte; de là les retraites impénétrables de la fin de chaque semaine à Vaucresson, avec un très-petit nombre de disciples trayés, obscurs et qui s'y succédoient les uns aux autres; de là cette clôture de monastère qui les suivait au milieu de la cour; de là cet attachement au delà de tout au nouveau Dauphin, soigneusement élevé et entretenu dans les mêmes sentiments. Ils le regardoient comme un autre Esdras, comme le restaurateur du temple et du peuple de Dieu après la captivité.

Dans ce petit troupeau étoit une disciple des premiers temps formée

par M. Bertau, qui tenoit des assemblées à l'abbaye de Montmartre, où elle avoit été instruite dès sa jeunesse, où elle alloit toutes les semaines avec M. de Noailles qui sut bien s'en retirer à temps : c'étoit la duchesse de Béthune, qui avoit toujours augmenté depuis en vertu, et qui avoit été trouvée digne par Mme Guyon d'être sa favorite. C'étoit par excellence la grande âme, devant qui M. de Cambrai même étoit en respect, et qui n'y étoit à son tour que par humilité et par différence de sexe. Cette confraternité avoit fait de la fille du surintendant Fouquet l'amie la plus intime des trois filles de Colbert et de ses gendres, qui la regardoient avec la plus grande vénération.

Le duc de Béthune, son mari, n'étoit qu'un frère coupe-choux qu'on toléroit à cause d'elle; mais le duc de Charost, son fils, recueillit tous les fruits de la béatitude de sa sainte mère. Une probité exacte, beaucoup d'honneur, et tout ce qu'il y pouvoit ajouter de vertu à force de bras, mais élevée de tout l'abandon à M. de Cambrai qui se pouvoit espérer du fils de la disciple mère, faisoit le fond du caractère de ce fils, d'ailleurs incrusté d'une ambition extrême, de jalousie à proportion, d'un grand amour du monde dans lequel il étoit fort répandu, et auquel il étoit fort propre; l'esprit du grand monde, aucun d'affaires, nulle instruction de quelque genre que ce fût, pas même de dévotion, excepté celle qui étoit particulière au petit troupeau, et d'un mouvement de corps incroyable; fidèle à ses amis et fort capable d'amitié, et secret à surprendre à travers cette insupportable affluence de paroles, héréditaire chez lui de père en fils. Il a peut-être été le seul qui ait su joindre une profession publique de dévotion de toute sa vie avec le commerce étroit des libertins de son temps, et l'amitié de la plupart, qui tous le recherchoient et l'avoient tant qu'ils pouvoient dans leurs parties où il n'y avoit pas de débauche, et non-seulement sans se moquer de ses pratiques si contraires aux leurs (je dis la meilleure compagnie et la plus brillante de la cour et des armées). mais avec liberté et confiance, retenus même par considération pour lui, et sans que leur gaieté ni leur liberté en fût altérée. Il étoit de fort bonne compagnie et bon convive, avec de la valeur, de la gaieté et des propos et des expressions souvent fort plaisantes. La vivacité de son tempérament lui donnoit des passions auxquelles sa piété donnoit un frein pénible, mais qui en prenoit le dessus à force de bras, et qui fournissoit souvent avec lui à la plaisanterie.

M. de Beauvilliers avoit fort souhaité autrefois que Charost et moi liassions ensemble; et cette liaison qui s'étoit faite avoit réussi jusqu'à la plus grande intimité, qui a toujours duré depuis entre nous. Je n'ai jamais connu M. de Cambrai que de visage; j'étois à peine entré dans le monde lors du déclin de sa faveur; je ne me suis jamais présenté aux mystères du petit troupeau. C'étoit donc être bien inférieur au duc de Charost à l'égard des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, dont on lui verra bientôt recueillir le fruit, et néanmoins il en étoit demeuré avec eux à la confiance de leur gnose¹, tandis que je l'avois entière sur tout

4. Le mot *gnose*, tiré du grec, signifie la science par excellence; de là le

ce qui regardoit l'État, la cour et la conduite du Dauphin. Sur leur gnose, ils ne m'en parloient pas; mais ils étoient à cœur ouvert avec moi sur leur attachement et leur admiration de M. de Cambrai; sur les désirs et les mesures de son retour. Dampierre et Vaucresson m'étoient ouverts en tout temps; les condisciples obscurs y paroissent librement devant moi, et y conversoient de même; et j'étois l'unique, non initié en leur gnose, dans ce genre de confiance et de liberté avec eux. Il y avoit déjà bien des années que je m'étois aperçu qu'il s'en falloit tout que Charost ne fût aussi avant que moi dans leur confiance, par bien des choses dont il se plaignoit à moi de leur réserve, que je lui laissois ignorer qu'ils m'avoient confiées; et je ne vis pas depuis qu'il avançât là-dessus avec eux, tandis qu'ils me disoient et consultoient avec moi toutes choses.

Dans ma surprise de cette différence d'un homme si fort mon ancien d'âge et de cette sorte d'amitié si puissante avec eux, j'en ai souvent cherché les causes. Son activité étoit toute de corps; il étoit bien plus répandu que moi dans le monde, mais il savoit peu et ne suivoit guère ce qui s'y passoit de secret et d'important. Il ignoroit donc les machines de la cour, que me découvroient ma liaison avec les acteurs principaux des deux sexes, et mon application à démêler, à savoir et à suivre journellement toutes ces sortes de choses toujours curieuses, ordinairement utiles, et souvent d'un grand usage.

Mme de Saint-Simon étoit aussi tout à fait dans la confiance de MM. et de Mmes de Chevreuse et de Beauvilliers, qui avoient une grande opinion de sa vertu, de sa conduite, du caractère de son esprit. J'avois avec eux la liberté de leur tout dire, qui n'eût pas sié de même à la dévotion du duc de Charost; enfin j'avois eu les occasions, qu'on a vues ici, de les avertir de choses fort peu apparentes et de la plus extrême importance, qu'ils n'avoient même pu croire que par les événements; et cela avoit mis le dernier degré à leur ouverture sur tout avec moi, dont ils avoient de plus éprouvé en tout la plus constante et la plus fidèle amitié de toute préférence.

Ce me fut donc une joie bien douce et bien pure de me trouver le seul homme de la cour dans l'amitié la plus intime, et dans la plus entière confiance de ce qui, privativement à tout autre, et sans crainte de revers, alloit figurer si grandement à la cour, et si puissamment sur le nouveau Dauphin qui alloit donner le ton à toutes choses. Plus ma liaison intime étoit connue avec les deux ducs, et plus je me tins en garde contre tout extérieur trop satisfait, et plus encore important, et plus j'eus soin que ma conduite et ma vie se continssent dans tout leur ordinaire à tous égards.

Dans ce grand changement de scène il ne parut donc d'abord que deux personnages en posture d'en profiter : le duc de Beauvilliers, et par lui le duc de Chevreuse; et un troisième en éloignement, l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux deux premiers tout à coup, tout s'empres-

nom de *gnostiques* donné à des hérétiques qui prétendaient qu'il y avait deux christianismes : l'un pour le peuple, l'autre pour les initiés.

autour d'eux, et chacun avoit été de leurs amis dans tous les temps. Mais en eux, les courtisans n'eurent pas affaire à ces champignons de nouveaux ministres tirés en un moment de la poussière, et placés au timon de l'État, ignorants également d'affaires et de cour, également enorgueillis et enivrés, incapables de résister, rarement même de se défier de ces sortes de souplesses, et qui ont la fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est prostitué qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien changer à la modestie de leur extérieur, ni à l'arrangement de leur vie, ne pensèrent qu'à se dérober le plus qu'il leur fut possible aux bassesses entassées à leurs pieds, à faire usage de leurs amis d'épreuve, à se fortifier près du roi par une assiduité redoublée, à s'ancrer de plus en plus près de leur Dauphin, à le conduire à paroître ce qu'il étoit, sans avoir surtout l'air de le conduire, et pour faire que, tant du côté de l'estime et des cœurs que de celui de l'autorité, il différât entièrement de son père.

Ils n'oublièrent pas de tâcher à s'approcher de la Dauphine, du moins à ne la pas écarter d'eux. Elle l'étoit par une grande opposition d'inclinations et de conduite; elle l'étoit encore par Mme de Maintenon. Leur vertu, austère à son gré parce qu'elle n'en connoissoit que l'écorce, lui faisoit peur par leur influence sur le Dauphin; elle les craignoit encore plus directement par un endroit plus délicat, qui étoit celui-là même qui la devoit véritablement attacher à eux, si, avec tout son esprit, elle eût su discerner les effets de la vraie piété, de la vraie vertu, de la vraie sagesse, qui [sont] d'étouffer et de cacher, avec le plus grand soin et les plus extrêmes précautions, dont j'ai vu souvent ces deux ducs très-occupés, ce qui peut altérer la paix et la tranquillité du mariage. Ainsi, elle trembloit des avis fâcheux, du lieu même de sa plus entière sûreté. Toutes ces raisons avoient mis un froid et un malaise, que tout l'esprit et la faveur de Mme de Lévi n'avoit pu vaincre, et dont ces deux seigneurs et leurs épouses s'étoient aperçus de bonne heure, à travers les ménagements et la considération que la princesse ne pouvoit leur refuser, mais dont les sentiments étoient soigneusement entretenus par les Noailles et par la comtesse de Roucy, autant que celle-ci le pouvoit, qui, en communiant tous les huit jours, ne pardonna jamais au duc de Beauvilliers ni aux siens d'avoir opiné contre elle dans ce grand procès qu'elle gagna devant le roi contre M. d'Ambres, dont j'ai parlé ailleurs, et dans lequel Mme de Maintenon, contre sa coutume, se déclara si puissamment pour elle et pour la duchesse d'Arpajon, sa mère.

Le printemps, qui est la saison de l'assemblée des armées, fit apercevoir bien distinctement à Cambrai le changement qui étoit arrivé à la cour. Cambrai devint la seule route de toutes les différentes parties de la Flandre. Tout ce qui y servoit de gens de la cour, d'officiers généraux et même d'officiers moins connus, y passèrent tous et s'y arrêtèrent le plus qu'il leur fut possible. L'archevêque y eut une telle cour, et si empressée, qu'à travers sa joie, il en fut peiné, dans la crainte du retentissement et du mauvais effet qu'il en craignoit du côté du roi. On peut juger avec quelle affabilité, quelle modestie, quel discernement il reçut tant d'hommages, et le bon gré que se surent les raffinés qui de longue main l'avoient vu et ménagé dans leurs voyages en Flandre.

Cela fit grand bruit en effet ; mais le prélat se conduisit si dextrement que le roi ni Mme de Maintenon ne témoignèrent rien de ce concours, qu'ils voulurent apparemment ignorer. A l'égard des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, le roi, accoutumé à les aimer, à les estimer, à y avoir sa confiance jusque dans les rudes traverses qu'ils avoient quelquefois essayées, ne put s'effaroucher de leur éclat nouveau, soit qu'il ne percât pas jusqu'à lui, chose bien difficile à croire, soit plutôt qu'il ne pût être détourné de ses sentiments pour eux. Mme de Maintenon aussi ne montra rien là-dessus.

Il y avoit déjà des années que le duc de Beauvilliers avoit initié le duc de Chevreuse auprès du Dauphin, et qu'il l'avoit accoutumé à le considérer comme une seule chose avec lui. Le liant naturel et la douceur de l'esprit de Chevreuse, son savoir, et sa manière de savoir et de s'expliquer, ses vues fleuries quoique sujettes à se perdre, furent des qualités faites exprès pour plaire à ce jeune prince avec lequel il avoit souvent de longs tête-à-tête, et qui le mirent si avant dans sa confiance que M. de Beauvilliers s'en servit souvent pour des choses qu'il crut plus à propos de faire présenter par son beau-frère que par lui-même. Comme ils n'étoient qu'un, tout entre eux marchoit par le même esprit, couloit des mêmes principes, tendoit au même but, et se réséroit entre eux deux ; en sorte que le prince avoit un seul conducteur en deux différentes personnes, et qu'il avoit pris beaucoup de goût et de confiance au duc de Chevreuse, qui depuis longtemps étoit bien reçu à lui dire tout ce qu'il pensoit de lui et ce qu'il désiroit sur sa conduite, et toujours avec des intermèdes d'histoire, de science et de piété ; mais la supériorité en confiance, en amitié, et toute la déférence, étoit demeurée entière au duc de Beauvilliers.

On peut croire que ces deux hommes ne laissoient pas refroidir dans le prince ses vifs sentiments pour l'archevêque de Cambrai. Le confesseur étoit d'intelligence avec eux sur cet article, et en totale déférence sur tous autres ; et jusqu'alors il n'y avoit pas eu de quatrième admis en cet intime intérieur du prince. Le premier soin des deux ducs fut de le porter à des mesures encore plus grandes, à un air de respect et de soumission encore plus marqué, à une assiduité de courtisan à l'égard du roi si naturellement jaloux, et déjà éprouvé tel en diverses occasions par son petit-fils.

Secondé à souhait par son adroite épouse, en possession elle-même de toute privance avec le roi et du cœur de Mme de Maintenon, il redoubla ses soins auprès d'elle, qui, dans le transport de trouver un Dauphin sur qui sûrement compter, au lieu d'un autre qui ne l'aimoit point, se livra à lui, et par cela même lui livra le roi. Les premiers quinze jours rendirent sensible à tout ce qui étoit à Marly un changement si extraordinaire dans le roi, si réservé pour ses enfants légitimes, et si fort roi avec eux.

Plus au large par un si grand pas fait, le Dauphin s'enhardit avec le monde qu'il redoutoit du vivant de Monseigneur, parce que, quelque grand qu'il fût, il en essayoit les brocards applaudis. C'est ce qui lui donnoit cette timidité qui le renfermoit dans son cabinet, parce que ce

n'étoit que là qu'il se trouvoit à l'abri et à son aise; c'est ce qui le faisoit paroître sauvage et le faisoit craindre pour l'avenir, tandis qu'en butte à son père, peut-être alors au roi même, contraint d'ailleurs par sa vertu; en butte à une cabale audacieuse, ennemie, intéressée à l'être, et à ses dépendances qui formoient le gros et le fort de la cour, gens avec qui il avoit continuellement à vivre; enfin en butte au monde en général, comme monde, il menoit une vie d'autant plus obscure qu'elle étoit plus nécessairement éclairée, et d'autant plus cruelle qu'il n'en envisageoit point de fin.

Le roi revenu pleinement à lui, l'insolente cabale tout à fait dissipée par la mort d'un père presque ennemi dont il prenoit la place, le monde en respect, en attention, en empressement, les personnages les plus opposés en air de servitude. ce même gros de la cour en soumission et en crainte, l'enjoué et le frivole, partie non médiocre d'une grande cour. à ses pieds par son épouse, certain d'ailleurs de ses démarches par Mme de Maintenon, on vit ce prince timide, sauvage. concentré, cette vertu précise, ce savoir déplacé, cet homme engoncé, étranger dans sa maison, contraint de tout, embarrassé partout: on le vit, dis-je, se montrer par degrés, se déployer peu à peu, se donner au monde avec mesure, y être libre, majestueux, gai, agréable, tenir le salon de Marly dans des temps coupés, présider au cercle rassemblé autour de lui comme la divinité du temple qui sent et qui reçoit avec bonté les hommages des mortels auxquels il est accoutumé, et les récompenser de ses douces influences.

Peu à peu la chasse ne fut plus l'entretien que du laisser-courre, ou du moment du retour. Une conversation aisée, mais instructive et adressée avec choix et justesse, charma le sage courtisan et fit admirer les autres. Des morceaux d'histoire convenables, amenés sans art des occasions naturelles, des applications désirables, mais toujours discrètes et simplement présentées sans les faire, des intermèdes aisés, quelquefois même plaisants, tout de source et sans recherche, des traits échappés de science mais rarement, et comme dardés de plénitude involontaire, firent tout à la fois ouvrir les yeux, les oreilles et les cœurs. Le Dauphin devint un autre prince de Conti. La soif de faire sa cour eut en plusieurs moins de part à l'empressement de l'environner dès qu'il paroissoit, que celle de l'entendre et d'y puiser une instruction délicate par l'agrément et la douceur d'une éloquence naturelle qui n'avoit rien de recherché, la justesse en tout, et plus que cela la consolation, si nécessaire et si désirée, de se voir un maître futur si capable de l'être par son fonds, et par l'usage qu'il montrait qu'il en sauroit faire.

Gracieux partout, plein d'attention au rang, à la naissance, à l'âge, à l'acquit de chacun, choses depuis si longtemps honnies et confondues avec le plus vil peuple de la cour, régulier à rendre à chacune de ces choses ce qui leur étoit dû de politesse, et ce qui s'y en pouvoit ajouter avec dignité. grave mais sans rides, et en même temps gai et aisé; il est incroyable avec quelle étonnante rapidité l'admiration de l'esprit, l'estime du sens, l'amour du cœur et toutes les espérances furent entraînées, avec quelle roideur les fausses idées qu'on s'en étoit faites et

voulu faire furent précipitées, et quel fut l'impétueux tourbillon du changement qui se fit généralement à son égard.

La joie publique faisoit qu'on ne s'en pouvoit taire, et qu'on se demandoit les uns aux autres si c'étoit bien là le même homme, et si ce qu'on voyoit étoit songe ou réalité. Cheverny, qui fut un de ceux à qui la question s'adressa, n'y laissa rien à repartir. Il répondit que la cause de tant de surprise étoit de ce qu'on ne connoissoit point ce prince qu'on n'avoit même pas voulu connoître; que pour lui il le trouvoit tel qu'il l'avoit toujours connu et vu dans son particulier; que, maintenant que la liberté lui étoit venue de se montrer dans tout son naturel, et aux autres de l'y voir, il paroissoit ce qu'il avoit toujours été; et que cette justice lui seroit rendue quand l'expérience de la continuité apprendroit cette vérité.

De la cour à Paris, et de Paris au fond de toutes les provinces, cette réputation vola avec tant de promptitude que ce peu de gens anciennement attachés au Dauphin en étoient à se demander les uns aux autres s'ils pouvoient en croire ce qui leur revenoit de toutes parts. Quelque fondé que fût un si prodigieux succès, il ne faut pas croire qu'il fût dû tout entier aux merveilles du jeune prince. Deux choses y contribuèrent beaucoup : les mesures immenses et si étrangement poussées de cette cabale dont j'ai tant parlé, à décrier ce prince sur toutes sortes de points, et depuis Lille toujours soutenues pour former contre lui une voix publique dont ils pussent s'appuyer auprès de Monseigneur, et en cueillir les fruits qu'ils s'en étoient proposés dès le départ pour cette campagne, que le complot de l'y perdre avoit été fait; et le contraste de l'élastique à la chute du poids qui lui écrasait les épaules, après lequel on le vit redressé, l'étonnement extrême que produisit ce même contraste entre l'opinion qu'on en avoit conçue et ce qu'on ne pouvoit s'empêcher de voir, et le sentiment de joie intime de chacun, par son plus sensible intérêt, de voir poindre une aurore qui déjà s'avançoit, et qui promettoit tant d'ordre et de bonheur après une si longue confusion et tant de ténèbres.

Mme de Maintenon, ravie de ces applaudissements, par amitié pour sa Dauphine, et par son propre intérêt de pouvoir compter sur un Dauphin qui commençoit à faire l'espérance et les délices publiques, s'appliqua à en presser tout l'usage qu'elle put auprès du roi. Quelque admiration qu'elle voulût montrer pour tout ce qui étoit de son goût et de sa volonté, et quelques mesures qu'elle gardât avec tous ses ministres, leur despotisme, et leur manière de l'exercer, lui déplaisoit beaucoup. Ses plus familiers avoient découvert en des occasions rares ses plus secrets sentiments là-dessus (qu'Harcourt avoit beaucoup fortifiés en elle), tantôt par des demi-mots de ridicule bien assenés où elle excelloit, quelquefois par quelques paroles plus sérieuses, bien qu'également étranglées, sur le mauvais de ce gouvernement. Elle crut donc se procurer un avantage, à l'État un bien, au roi un soulagement, de faire en sorte qu'il s'accoutumât à faire préparer les matières par le Dauphin, à lui en laisser expédier quelques-unes, et peu à peu ainsi à se décharger sur lui du gros et du plus pesant des affaires, dont il s'étoit toujours montré

si capable, et dans lesquelles il étoit initié, puisqu'il étoit de tous les conseils, où il parloit depuis longtemps avec beaucoup de justesse et de discernement. Elle compta que cette nouveauté rendroit les ministres plus appliqués, plus laborieux, surtout plus traitables et plus circonspets. Vouloir et faire, sur les choses intérieures et qui par leur nature pouvoient s'amener de loin par degrés avec adresse, fut toujours pour elle une seule et même chose.

Le roi, déjà plus enclin à son petit-fils, étoit moins en garde des applaudissements qu'il recevoit sous ses yeux, qu'il ne l'avoit paru sur ceux de ses premières campagnes. Bloin et les autres valets intérieurs, dévoués à M. de Vendôme, n'avoient plus cet objet ni Monseigneur en croupe. Ils étoient en crainte et en tremblement; et M. du Maine, destitué de leur appui, n'osoit plus ouvrir la bouche ni hasarder que Mme de Maintenon le découvrit contraire. Ainsi le roi étoit sans ces puissants contre-poids, qui avoient tant managé auparavant dans ses heures les plus secrètes et les plus libres.

La sage et flexible conduite de ce respectueux et assidu petit-fils l'avoit préparé à se rendre facile aux insinuations de Mme de Maintenon, tellement que, quelque accoutumé que l'on commençât d'être à la complaisance que le roi prenoit dans le Dauphin, toute la cour fut étrangement surprise de ce que, l'ayant retenu un matin seul dans son cabinet assez longtemps, il ordonna le même jour à ses ministres d'aller travailler chez le Dauphin toutes les fois qu'il les manderoit, et sans être mandés encore, de lui aller rendre compte de toutes les affaires, dont une fois pour toutes il leur auroit ordonné de le faire.

Il n'est pas aisé de rendre le mouvement prodigieux que fit à la cour un ordre si directement opposé au goût, à l'esprit, aux maximes, à l'usage du roi, si constant jusqu'alors, qui, par cela même, marquoit une confiance pour le Dauphin qui n'alloit à rien moins qu'à lui remettre tacitement une grande partie de la disposition des affaires. Ce fut un coup de foudre sur les ministres, dont ils se trouvèrent tellement étourdis qu'ils n'en purent cacher l'étonnement ni le déconcertement.

Ce fut un ordre en effet bien amer pour des hommes qui, tirés de la poussière et tout à coup portés à la plus sûre et à la plus suprême puissance, étoient si accoutumés à régner en plein sous le nom du roi, auquel ils osoient même substituer quelquefois le leur, en usage tranquille et sans contredit de faire et de défaire les fortunes, d'attaquer avec succès les plus hautes, d'être les maîtres des plus patrimoniales de tout le monde, de disposer avec toute autorité du dedans et du dehors de l'État, de dispenser à leur gré toute considération, tout châtement, toute récompense, de décider de tout hardiment par un *le roi le veut*, de sécurité entière même à l'égard de leurs confrères, desquels qui que ce fût n'osoit ouvrir la bouche au roi de rien qui pût regarder leur personne, leur famille ni leur administration, sous peine d'en devenir aussitôt la victime exemplaire pour quiconque l'eût hasardé, par conséquent en toute liberté de taire, de dire, de tourner toutes choses au roi comme il leur convenoit, en un mot, rois d'effet, et presque de représentation. Quelle chute pour de tels hommes que d'avoir à compter

sur tout avec un prince qui avoit Mme de Maintenon à lui, et qui auprès du roi étoit devenu plus fort qu'eux dans leur propre tripot; un prince qui n'avoit plus rien entre lui et le trône; qui étoit capable, laborieux, éclairé, avec un esprit juste et supérieur; qui avoit acquis sur un grand fonds tout fait depuis qu'il étoit dans le conseil; à qui rien ne manquoit pour les éclairer; qui, avec ces qualités, avoit le cœur bon, étoit juste, aimoit l'ordre; qui avoit du discernement, de l'attention, de l'application à suivre et à démêler; qui savoit tourner et approfondir; qui ne se payoit que de choses et point de langage; qui vouloit déterminément le bien pour le bien; qui pesoit tout au poids de sa conscience; qui, par un accès facile et une curiosité de dessein et de maximes, seroit instruit par force canaux; qui sauroit comparer et apprécier les choses, se défier et se confier à propos par un juste discernement et une application sage, et en garde contre les surprises de toutes parts; qui, ayant le cœur du roi, avoit aussi son oreille à toute heure; et qui, outre les impressions qu'il prendroit d'eux pour quand il seroit leur maître, se trouvoit dès lors en état de confondre le faux et le double, et de porter une lumière aussi pénétrante qu'inconnue dans l'épaisseur de ces ténèbres qu'ils avoient formées et épaissies avec tant d'art, et qu'ils entretenoient de même.

L'élevation du prince et l'état de la cour ne comportoit plus le remède des cabales; et la joie publique d'un ordre qui rendoit ces rois à la condition de sujets, qui donnoit un frein à leur pouvoir, et une ressource à l'abus qu'ils en faisoient, ne leur laissoit aucune ressource. Ils n'eurent donc d'autre parti à prendre que de ployer les épaules à leur tour, ces épaules roidies à la consistance du fer. Ils allèrent, tous avec un air de condamnés, protester au Dauphin une obéissance forcée et une joie feinte de l'ordre qu'ils avoient reçu.

Le prince n'eut pas peine à démêler ce qu'eux-mêmes en avoient tant à cacher. Il les reçut avec un air de bonté et de considération, il entra avec eux dans le détail de leurs journées pour leur donner les heures les moins incommodes à la nécessité du travail et de l'expédition, et pour cette première soumission n'entra pas avec eux en affaires; mais ne différa pas de commencer à travailler chez lui avec eux.

Torcy, Voysin et Desmarets furent ceux sur qui le poids en tomba, par l'importance de leurs départements. Le chancelier, qui n'en avoit point, n'y eut que faire. Son fils, voyant les autres y travailler assidûment, auroit bien voulu y être mandé aussi. Il espéroit s'approcher par là du prince, et il étoit fort touché de l'air important; mais sa marine étoit à bas, et les délations du détail de Paris, dont il amusoit le roi tous les lundis aux dépens de tout le monde, et dont Argenson lui avoit adroitement laissé usurper tout l'odieux, n'étoient ni du goût du Dauphin, ni chose à laquelle il voulût perdre son temps. D'ailleurs la personne de Pontchartrain lui étoit désagréable, comme on le verra bientôt, et il ne put parvenir à être mandé, ni trouver sans cela de quoi oser aller rendre compte, dont il fut fort mortifié. La Vrillière n'avoit que le détail courant de ses provinces, par conséquent point de matière pour ce travail; le département de sa charge étoit la religion prétendue

réformée, et tout ce qui regardoit les huguenots. Tout cela étoit tombé depuis les suites de la révocation de l'édit de Nantes, tellement qu'il n'avoit point de département.

Ce seroit ici le lieu de parler de la situation dans laquelle je me trouvai incontinent avec le Dauphin, et la confiance intime sur le présent et l'avenir, et toutes les mesures qui y étoient relatives, où je fus admis entre le duc de Beauvilliers et le Dauphin, et le duc de Chevreuse. La matière est curieuse et intéressante, mais elle mèneroit trop loin à la suite de la longue parenthèse que la mort de Monseigneur et ses suites, et que l'affaire de d'Antin et de l'édit qu'elle produisit, a mise au courant. Il le faut reprendre jusqu'au voyage de Fontainebleau. Je reviendrai après à ce que, pour le présent, je diffère.

CHAPITRE VI.

Voyages des généraux d'armée. — Permangle bat et brûle un grand convoi. — Duc de Noailles près du roi d'Espagne avec ses troupes sous Vendôme. — La reine d'Espagne attaquée d'érouelles. — Bonac relève Blécourt à la cour d'Espagne. — Marly en jeu et en sa forme ordinaire; cause de sa singulière prolongation. — Premier mariage de Belle-Ile. — Mariage de Montboissier avec Mlle de Maillé. — Mariage de Parabère avec Mlle de La Vienville. — Course à Marly de l'électeur de Bavière. — Mort de Langeron, lieutenant général des armées navales. — Mort, caractère, descendance et titres du duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne en France; sa succession. — Fils d'Amelot président à mortier. — Digne souvenir du roi des services de Molé, premier président et garde des sceaux. — Bergheyck à Marly, mandé en Espagne. — Voyage du roi d'Angleterre par le royaume. — Grand prieur à Soleure. — Denit de l'empereur suspendu, et sa cause. — Le roi d'Espagne donne ce qui lui reste aux Pays-Bas à l'électeur de Bavière, qui passe à Marly allant à Namur, et envoie le comte d'Albert en Espagne; comte de La Marck suit l'électeur, de la part du roi, sans caractère. — Gassion bat en Flandre douze bataillons et dix escadrons; son mérite et son extraction. — Clôture de l'assemblée extraordinaire du clergé; admirable et hardie harangue au roi de Nesmond, archevêque d'Alby. — Le Dauphin montré au clergé par le roi. — Services de Monseigneur à Saint-Denis et à Notre-Dame. — Merveilles du Dauphin à Paris. — Nul duc ne s'y trouve, quoique le roi l'eût désiré. — Création d'officiers gardes-côtes. — Pontchartrain en abuse et de mon amitié, me trompe, m'usurpe, et je me brouille avec lui. — Usurpation très-attentive des secrétaires d'Etat. — Sottise d'amitié. — Trahison noire de Pontchartrain. — Etrange procédé de Pontchartrain, qui me veut leurrer par Aubanton. — Impudence et embarras de Pontchartrain. — Le chancelier soutient le vol de son fils contre moi. — Peine et proposition des Pontchartrain. — Ma conduite avec eux.

Le maréchal de Villars étoit allé de bonne heure en Flandre, dans le dessein d'y faire le siège de Douai. Le maréchal de Montesquiou avoit fait pour cela les dispositions nécessaires, mais l'exécution ne put avoir lieu. Villars revint à la cour jusqu'au temps de l'ouverture de la campagne, qu'il s'en retourna prendre le commandement de l'armée. En attendant, Permangle, maréchal de camp, qui commandoit dans Condé, eut avis

qu'un convoi de vivres des ennemis étoit sur l'Escaut, prêt à entrer dans la Scarpe, escorté de deux bataillons avec un officier général. Permangle y marcha avec huit cents hommes, défit les deux bataillons; en prit le commandement, et de trente-six béléandres¹, portant cent milliers chacune, en brûla vingt-cinq.

M. d'Harcourt partit les premiers jours de mai pour les eaux de Bourbonne. Le maréchal de Bésons étoit déjà à Strasbourg; il commanda l'armée du Rhin en l'attendant, et le duc de Berwick partit bientôt après pour le Dauphiné.

On ne laissa que quelques régiments d'infanterie sur le Ter. Le duc de Noailles étoit demeuré auprès du roi d'Espagne depuis qu'il y étoit passé après la prise de Gironne; et l'armée qui lui étoit destinée passa en Aragon, où il eut ordre de la commander à part, ou jointe à celle de M. de Vendôme mais à ses ordres, de l'une ou de l'autre manière, suivant ce que Vendôme jugeroit à propos pour le service du roi d'Espagne.

Il y avoit déjà quelques mois que la santé de la reine d'Espagne étoit altérée: il lui étoit venu des glandes au cou qui, peu à peu, dégénérèrent en écrouelles; elle eut des rechutes de fièvre fréquentes; mais elle ne s'appliqua pas moins au rétablissement des affaires.

Bonac, neveu de Bonrepos, alla relever en Espagne Blécourt dont on a souvent parlé.

Le 8 mai, le lansquenét et les autres jeux recommencèrent dans le salon de Marly, qui, faute de ces amusements, avoit été fort désert depuis la mort de Monseigneur. Mme la Dauphiné s'étoit mise à jouer à l'oie ne pouvant mieux, mais en particulier chez elle. Elle fut encore huit ou dix jours sans jouer dans le salon. A la fin tout prit à Marly la forme ordinaire. Les petites véroles, qui accabloient Versailles, retinrent le roi à Marly pendant les fêtes de la Pentecôte, pour la première fois. Il n'y eut point de cérémonie de l'ordre; et la même raison l'y retint aussi à la Fête-Dieu.

Belle-Ile, qui à travers tant de diverses fortunes en a fait une si prodigieuse pour le petit-fils du surintendant Fouquet, épousa, avant de partir pour l'armée, Mlle de Sivrac, de la maison de Durlfort. Elle étoit riche, extrêmement laide, encore plus folle. Elle s'en entêta et ne le rendit pas heureux, ni père. Son bonheur l'en délivra quelques années après, et le malheur de la France le remaria longtemps après. Montboissier épousa en même temps Mlle de Maillé, belle, riche et de beaucoup d'esprit. Il a succédé longtemps depuis à Canillac; son cousin, chevalier de l'ordre en 1728, capitaine de la deuxième compagnie des mousquetaires.

Parabère épousa aussi la fille de Mme de La Vieuville, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry, qui peu après son mariage fit parler d'elle, et qui enfin à si publiquement vécu avec M. le duc d'Orléans, et après lui avec tant d'autres.

L'électeur de Bavière, à qui Torcy avoit été par ordre du roi porter,

1. Bateaux plats.

à Compiègne, la nouvelle de la mort de l'empereur aussitôt qu'il l'eût reçue, et conférer avec lui, vint quelque temps après passer quelques jours en une maison de campagne, qu'il emprunta, auprès de Paris. Deux jours après, il vint à Marly, sur les deux heures et demie (c'étoit le 26 mai); il fut descendre dans l'appartement que feu Monseigneur occupoit. Au bout d'un quart d'heure il passa dans le cabinet du roi, où il le trouva avec les deux fils de France, Mme la Dauphine et toutes les dames de cette princesse. La conversation s'y passa debout, à portes ouvertes, pendant un quart d'heure, après quoi tout sortit, et le roi demeura seul assez longtemps avec l'électeur, les portes fermées. Il vint ensuite dans le salon, où M. et Mme la Dauphine l'attendoient. La conversation dura debout quelque temps, et il s'en retourna à sa petite maison. Le roi lui avoit proposé de revenir le surlendemain à la chasse; il y vint; se déshabilla après dans ce même appartement de descente, et suivit après le roi dans les jardins, qui le fit monter seul avec lui dans son chariot; ils se promènèrent fort dans les hauts de Marly. Au retour, il fut assez longtemps seul avec le roi dans son cabinet. Il vint après dans le salon; Mme la Dauphine y jouoit au lansquenét, qui le fit asseoir auprès d'elle. Sur les huit heures, il alla souper chez d'Antin avec compagnie d'élite; le repas fut gai et dura trois heures. Il parut partir fort content pour sa petite maison, d'où il regagna Compiègne par Liancourt.

Ce même jour Langeron, lieutenant général des armées navales et fort bon marin, mourut, à Sceaux, d'apoplexie sans être gros ni vieux. Il étoit fort attaché à M. et à Mme du Maine, et sa famille à la maison de Condé, sa sœur en particulier à Mme la Princesse. Il étoit frère de l'abbé de Langeron, mort à Cambrai depuis peu.

Le duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne, étoit mort la veille après une assez longue maladie. Il l'étoit depuis plusieurs années, et y avoit acquis une grande réputation de sagesse, d'esprit, de prudence et de capacité; il avoit aussi beaucoup de probité et de piété. Il s'étoit acquis l'estime et la confiance du roi et des ministres, et une considération générale. Il vivoit avec la meilleure compagnie et avec magnificence, et beaucoup de politesse et de dignité. Le roi d'Espagne fit payer toutes ses dettes, et continua quatre mois durant les appointements de l'ambassade à la duchesse d'Albe, qui ne partit point que tout ne fût payé. Le corps fut envoyé en Espagne.

Son nom est Tolède, tiré de la ville de Tolède, mais avec celui d'Alvarez pour distinguer cette maison, l'une des premières d'Espagne, de quelques autres différentes qui le portent aussi avec d'autres noms. Jean II, roi de Castille, mit dans cette maison la ville d'Alvâ par don, que nous appelons Albe et qui est auprès de Salamanque, avec d'autres adjonctions en titre de comté, en 1430. Le troisième comte d'Albe fut fait duc d'Albe par Henri IV, en 1469; et c'est le bisaïeul de mâle en mâle du fameux duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas sous Philippe II, qui mourut en 1582, et laissa deux fils. L'aîné, qui avoit été fait duc d'Huesca, mourut sans enfants après son cadet, dont le fils lui succéda. Il épousa Antoinette Enriquez de Ribera, dont le frère étoit mort sans

enfants; elle fit entrer dans la maison de son mari ses biens et son nom. Ainsi, ce sixième duc d'Albe et d'Huesca par soi, fut par sa mère, héritière de la maison de Beaumont si célèbre en Navarre et en Aragon, comte de Lerin, et connétable et chancelier héréditaire de Navarre, et par sa femme duc de Galisteo, comte d'Osorno, etc. Il fut grand-père du duc d'Albe qui mourut à Madrid d'une façon si singulière, et qui a été racontée, peu de temps [après] l'arrivée de Philippe V à Madrid; et c'est le fils de celui-là, ambassadeur en France, de la mort duquel on parle ici. On a vu ailleurs qui et quelle étoit la duchesse d'Albe, et qu'ils avoient perdu leur fils unique à Paris. Le marquis del Carpio, frère du père du duc d'Albe, lui succéda en ses grandesses et en ses biens.

Il étoit grand d'Espagne par sa femme, fille et héritière de don Gaspar de Haro, marquis del Carpio et d'Eliche, comte-duc d'Olivarès, ambassadeur à Rome, mort vice-roi de Naples, et fils du célèbre don Louis de Haro qui traita la paix des Pyrénées avec le cardinal Mazarin, et qui avoit hérité des biens, dignités et premier ministère du comte-duc d'Olivarès, son oncle maternel. Ce marquis del Carpio, dont la femme étoit fille de la sœur de l'amirante de Castille, s'étoit laissé entraîner par elle dans le parti de l'archiduc; et ils étoient à Vienne, où ils marièrent leur fille au frère du duc de l'Infantado, qui avoit suivi le même parti. Ils revinrent longtemps après à Madrid, où ce duc d'Albe aida au duc del Arco, parrain de mon second fils, à faire les honneurs le jour de sa couverture. J'aurai alors occasion de parler de plusieurs autres grands de cette maison de Tolède, dont étoit ce digne marquis de Mancera dont il a été mention plusieurs fois.

Amelot à qui ses ambassades, où il avoit si bien servi, et surtout celle d'Espagne qui ne lui avoit rien valu après l'avoir mis à portée de tout, eut enfin pour son fils la charge de président à mortier de Champlâtreux, qui mourut d'apoplexie en s'habillant pour aller à la réception de d'Antin, et qui ne laissa personne en état ni en âge de la recueillir; car le roi se souvenoit toujours du premier président Molé, garde des sceaux, et leur conserva cette charge tant qu'il y eut dans cette famille à qui la donner, qui y est revenue depuis. Bergheyck vit assez longtemps le roi en particulier, et les ministres séparément, passant de Flandre en Espagne, où le roi d'Espagne le mandoit avec empressement, et d'où Mme des Ursins en eut beaucoup plus à le renvoyer promptement.

Le roi d'Angleterre partit, en ce même temps, pour aller voyager par le royaume, ennuyé apparemment de ses tristes campagnes incognito, et plus encore de demeurer à Saint-Germain pendant la guerre. On soupçonna du mystère en ce voyage, sans qu'il y en eût aucun. Il alla avec une petite suite d'abord à Dijon, puis en Franche-Comté; en Alsace, et voir l'armée d'Allemagne; de là par Lyon en Dauphiné, à l'armée du duc de Berwick, voir les ports de Provence, et revenir par le Languedoc et la Guyenne.

Le grand prieur, gobé comme on l'a remarqué en son temps, obtint enfin sa liberté, sur sa parole de ne point sortir de Soleure jusqu'à ce

qu'il eût obtenu la liberté de ce brigand de fils de Massenar, prisonnier à Pierre-Encise, que le roi ne voulut point accorder.

Il avoit porté quelques jours de plus le deuil des enfants de Mme de Lorraine, par paresse de changer d'habit, ce qu'il n'aimoit point, comptant à tout moment de le prendre de l'empereur; mais l'impératrice mère, qui gouvernoit en attendant l'archiduc, s'avisa, dans la lettre par laquelle elle lui en donnoit part, de parler fort peu à propos de la joie qu'elle auroit de revoir son autre fils, le roi d'Espagne, etc., avec tous ses titres. Cela suspendit le deuil, et lui fit renvoyer sa lettre.

Saint-Frémont mena un gros détachement de l'armée de Flandre en Allemagne. Les ennemis y en firent un plus gros, et sur le bruit que le prince Eugène l'y devoit mener lui-même, on en fit un autre pour le devancer. On sut, en même temps, que le roi d'Espagne donnoit en toute souveraineté à l'électeur de Bavière tout ce qui lui restoit aux Pays-Bas. De places, il n'y avoit que Luxembourg, Namur, Charleroy et Nieuport; il y avoit longtemps que cela lui étoit promis. Il arriva, en même temps, à une petite maison des Moreau, riches marchands de drap au village de Villiers, près Paris, d'où il vint à Marly descendre à l'appartement de feu Monseigneur; Torcy l'y fut trouver et y conféra longtemps avec lui. Il le mena ensuite dans le cabinet du roi, où il demeura jusqu'à cinq heures, et en sortit avec l'air très-satisfait. On fut de là courre le cerf. L'électeur joua au lansquenet dans le salon avec Mme la Dauphine après la chasse, et à dix heures fut souper chez d'Antin. Il retourna coucher à Villiers, et partit trois ou quatre jours après pour Namur.

Il envoya le comte d'Albert faire ses remerciements en Espagne, et y prendre soin de ses affaires. En même temps le comte de La Marck alla servir de maréchal de camp, et de ministre sans caractère public, auprès de l'électeur de Bavière. Fort peu après Gassion défit douze bataillons et dix escadrons des ennemis auprès de Douai, sur lesquels il tomba à deux heures après minuit. Il avoit fort bien dérobé sa marche, et ils ne l'attendoient pas. Il leur tua quatorze ou quinze cents hommes et ramena douze ou treize chevaux. Ce Gassion étoit petit-neveu du maréchal de Gassion, et il avoit quitté les gardes du corps, à la tête desquels il étoit arrivé, pour servir en liberté et en plein de lieutenant général, et arriver au bâton de maréchal de France. C'étoit un excellent officier général et un très-galant homme.

L'assemblée extraordinaire du clergé, qui finissoit, vint haranguer le roi à Marly. Le cardinal de Noailles, qui en étoit seul président, étoit à la tête. Nesmond, archevêque d'Alby, porta la parole, dont je ne perdis pas un mot. Son discours, outre l'écueil inévitable de l'encens répété et prodigué, roula sur la condoléance de la mort de Monseigneur, et sur la matière qui avoit occupé l'assemblée. Sur le premier point, il dit avec assez d'éloquence ce dont il étoit susceptible, sans rien outrer. Sur l'autre il surprit, il étonna, il enleva; on ne peut rendre avec quelle finesse il toucha la violence effective avec laquelle étoit extorqué leur don prétendu gratuit, ni avec combien d'adresse il sut mêler les

louanges du roi avec la rigueur déployée à plein des impôts. Venant après au clergé plus expressément, il osa parcourir tous les tristes effets d'une si grande continuité d'exactions sur la partie sacrée du troupeau de Jésus-Christ qui sert de pasteur à l'autre, et ne feignit point dire qu'il se croiroit coupable de la prévarication la plus criminelle, si, au lieu d'imiter la force des évêques qui parloient à de mauvais princes et à des empereurs païens, lui, qui se trouvoit aux pieds du meilleur et du plus pieux de tous les rois, il lui dissimuloit que le pain de la parole manquoit au peuple, et même le pain de vie, le pain des anges, faute de moyens de former des pasteurs, dont le nombre étoit tellement diminué que tous les diocèses en manquoient sans savoir où en faire. Ce trait hardi fut paraphrasé avec force, et avec une adresse admirable de louanges pour le faire passer.

Le roi remercia d'une manière obligeante pour celui qui avoit si bien parlé. Il ne dédaigna pas de mêler dans sa réponse des espèces d'excuses et d'honnêtetés pour le clergé. Il finit, en montrant le Dauphin, qui étoit près de lui, aux prélats, par dire qu'il espéroit que ce prince, par sa justice et ses talents, feroit tout mieux que lui, mêlant quelque chose de touchant sur son âge et sa mort peu éloignée. Il ajouta que ce prince répareroit envers le clergé les choses que le malheur des temps l'avoit obligé d'exiger de son affection et de sa bonne volonté. Il en tira pour cette fois huit millions d'extraordinaire. Toute l'assistance fut attendrie de la réponse, et ne put se taire sur les louanges de la liberté si nouvelle de la harangue et l'adresse de l'encens dont il sut l'envelopper. Le roi n'en parut point choqué, et la loua en gros et en peu de mots, mais obligeants, à l'archevêque, et le Dauphin parut touché et peiné de ce que le roi dit de lui. Le roi fit donner un grand dîner à tous les prélats et députés du second ordre, et de petits chariots ensuite pour aller voir les jardins et les eaux.

A la harangue de l'ouverture que prononça le cardinal de Noailles, le roi, en montrant le Dauphin au clergé, avoit dit : « Voilà un prince qui, par sa vertu et sa piété, rendra l'Eglise encore plus florissante et le royaume plus heureux. » C'étoit aussi à Marly.

Le Dauphin fut fort attendri, et s'en alla, aussitôt après la réponse du roi, recevoir dans la chambre la harangue des mêmes députés par le cardinal de Noailles, qui le traita de Monseigneur, et sans ajouter, comme avoit fait le premier président à la tête de la députation du parlement, que c'étoit par l'ordre exprès du roi. La harangue fut belle, et la réponse courte, sage, polie, modeste, précise; Mme la Dauphine les reçut ensuite chez elle, le cardinal de Noailles portant toujours la parole. Revenons aux obsèques de Monseigneur.

On a vu (p. 1 de ce volume) que le genre de la maladie dont il étoit mort n'avoit permis aucunes cérémonies, et avoit fait tout aussitôt après brusquer son enterrement. Le 18 juin, qui étoit un jeudi, fut pris pour le service de Saint-Denis, où se trouvèrent, à l'ordinaire, le clergé et les cours supérieures. Le Dauphin, M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans firent le deuil. Le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre unique du Dauphin, assisté de Sainte-Maure, un des

menins de Monseigneur, et de d'O, qui l'étoit du Dauphin, porta sa queue. Béthune-Orval, depuis devenu duc de Sully, lors premier gentilhomme de la chambre de M. le duc de Berry, et Pons, maître de sa garde-robe, portèrent la sienne. Simiane et Armentières, tous deux premiers gentilhommes de la chambre de M. le duc d'Orléans, portèrent la sienne; ainsi il en eut deux comme M. le duc de Berry, et cette égalité parut extraordinaire. Comme il n'y avoit point d'enterrement, il n'y eut point d'honneurs¹, ni personne, par conséquent, pour les porter. L'archevêque-duc de Reims, depuis cardinal de Mailly, officia, et Poncet, évêque d'Angers, y fit une très-méchante oraison funèbre.

Le roi eut envie que les ducs y assistassent, et fut sur le point de l'ordonner. Après, l'embaras des séances le retint; mais, désirant toujours qu'ils y allassent, il s'en laissa entendre. Je contribuai à les en empêcher, de sorte qu'il ne s'y en trouva aucun autre que le duc de Beauvilliers, par la nécessité de sa charge. Cela fut trouvé mauvais, et le roi se montra un peu blessé de ce qu'aucun de ceux qui étoient à Marly n'avoit disparu ce jour-là, et plus encore quand il sut qu'il ne s'en étoit trouvé aucun autre à Saint-Denis. Personne ne répondit; on laissa couler la chose, et on tint la même conduite pour le service de Notre-Dame, où pas un duc ne se trouva.

Ce fut le vendredi 3 juillet. Les trois mêmes princes y firent le deuil. M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans eurent les mêmes portequies. La duc de Beauvilliers porta celle du Dauphin, et y fut assisté par d'Urfé, menin de Monseigneur, et Gamaches, qui l'étoit du Dauphin. Le clergé et les cours supérieures s'y trouvèrent à l'ordinaire. Les trois princes s'habillèrent à l'archevêché et vinrent à pied en cérémonie de l'archevêché au grand portail de Notre-Dame, par où ils entrèrent. Le cardinal de Noailles officia, et le P. La Rue, jésuite, tira d'un si maigre sujet une oraison funèbre qui acheva d'accabler celle de l'évêque d'Angers. Le cardinal de Noailles traita ensuite les trois princes à un diner magnifique; le Dauphin le fit mettre à table et les seigneurs qui l'avoient suivi. Il se surpassa en attentions et en politesses, mais mesurées avec discernement. Il voulut que toutes les portes fussent ouvertes et que la foule même le pressât. Il parla à quelques-uns de ce peuple avec une affabilité qui ne lui fit rien perdre de la gravité qu'exigeoit la triste écorce de la cérémonie; et il acheva de charmer cette multitude par le soin qu'il fit prendre d'une femme grosse qui s'y étoit indiscrètement fourrée, et à qui il envoya d'un plat dont elle n'avoit pu dissimuler l'extrême envie qui lui avoit pris d'en manger. Ce ne furent que cris d'acclamations et d'éloges à son passage à travers Paris, qui du centre gagnèrent bientôt le sentiment des provinces: tant il est vrai qu'en France il en coûte peu à ses princes pour s'y faire presque adorer. Le roi remarqua bien la conduite des ducs à ce second service, mais il n'en témoigna rien. La fin de cette cérémonie fut l'époque de la miti-

1. Il a été question, t. III, p. 360, note, des honneurs employés au sacre, au baptême, aux obsèques des princes, etc.

gation du salon de Marly, qui reprit sa forme ordinaire, comme on l'a dit d'avance, p. 96.

Il est temps à présent d'en venir à la situation où je me trouvai avec le nouveau Dauphin, qui développera bien de grandes parties de ce prince et de choses curieuses. Mais il faut auparavant essayer une bourre que je voudrais pouvoir éviter, mais qu'on verra par une prompte suite inévitable à faire précéder un récit plus intéressant.

Il faut se souvenir de ce qui se trouve (t. IV, p. 421) des usurpations sur les droits de gouverneur de Blaye, que le maréchal de Montrevel ne cessoit de faire comme commandant en chef en Guyenne, et qui m'empêchèrent d'y aller, lorsqu'en 1709, les dégoûts que j'ai détaillés alors me résolurent à me retirer pour toujours de la cour, et qui finirent en m'y rattachant plus que jamais à la fin de cette année et au commencement de la suivante, comme je l'ai raconté sur ces temps-là. Chamillart, avant de quitter à Desmarets le contrôle général des finances, avoit fait un édit de création jusqu'alors inconnue d'offices militaires, mais héréditaires, pour commander les gardes-côtes, c'est-à-dire les paysans dont les paroisses bordent les côtes des deux mers qui baignent la France, et qui, sans autre enrôlement que le devoir et la nécessité de leur situation, sont obligés en temps de guerre de garder leurs côtes, et de se porter où il est besoin. Cette érection fut assaisonnée, comme toutes les autres de ce genre de finance, de tous les appâts de droits et de prérogatives, propres à en tirer bien de l'argent des légers et inconsiderés François, qui n'ont pu se guérir de courre après ces leurres, quoique si continuellement avertis de leur néant par la dérision que les pourvus essuient sans cesse au conseil, dès qu'ils y portent des plaintes du trouble qu'ils reçoivent dans leurs privilèges, et à qui, à la paix, on supprime les titres mêmes qu'ils ont achetés.

Cette drogue bursale fut aussitôt donnée à Pontchartrain pour en tirer ce qu'il pourroit, en déduction de ce qui étoit dû à la marine.

Celui-ci, ardent à usurper et à étendre sa domination, trouva cette affaire fort propre à grossir ses conquêtes. Il prit thèse de ce qu'elle lui étoit donnée pour remplacement des fonds très-arriérés de la marine, et pour cela même, de la raison de l'augmenter et de l'en laisser le maître; il s'en fit donner le projet d'édit, et le changea, le grossit et le dressa comme il lui plut. Il ne négligea pas d'y couler une clause, par laquelle ces nouveaux officiers gardes-côtes n'obéiroient qu'aux seuls gouverneurs, commandants en chef et lieutenants généraux des provinces, et seroient sous la charge de l'amiral et du département de la marine. Il en ôta celle qui restreignoit la création aux lieux où la garde des côtes étoit seulement en usage de tout temps; et non content d'y comprendre toute la vaste étendue des côtes des deux mers, il y ajouta les deux bords des rivières qui s'y embouchent, en remontant fort haut, et y prit la précaution de dénommer les lieux jusqu'où cela devoit s'étendre sur chacune. Il forma ainsi des capitaines gardes-côtes, non-seulement le long des deux mers, mais fort avant dans les terres, par le moyen des bords des rivières, et mit tous ces pays en proie aux avanies et aux vexations de ceux qu'il pourvut de ces charges.

Je ne sus rien de tout cela que lorsque Pontchartrain eut bien consommé son ouvrage, et qu'il me dit alors, sans aucune explication, que je ferois bien de chercher quelqu'un qui me convînt pour la garde-côte de mon gouvernement. Je pris cet avis pour un désir de trouver à débiter sa marchandise, et je ne m'en inquiétai pas. Assez longtemps après il m'en reparla, et me pressa de lui trouver quelqu'un, pour éviter qu'un inconnu venu au hasard ne me fît de la peine. Je lui répondis que qui que ce fût qui prit cette charge de garde-côte ne pouvoit s'empêcher d'y être sous mes ordres, et qu'ainsi peu m'importoit qui le fût. Il ne m'en dit pas davantage, et la chose en demeura là pour lors.

Dans la suite, je voulus faire régler mon droit et les prétentions du maréchal de Montrevel par Chamillart, pour sortir d'affaires; Montrevel ne l'osa refuser, et il céda d'abord les milices de Blaye. Elles avoient dans tous les temps été sous la seule autorité de mon père, et leurs officiers pourvus par des commissions en son nom. M. de Louvois, avec qui il n'avoit jamais été bien, et qui n'ignoroit pas cet usage, n'avoit jamais songé à le contester. Chamillart, tout mon ami qu'il étoit, fut plus secrétaire d'État que Louvois. Il me fit entendre que le roi ne s'accommoderoit pas de cet usage, dont toutefois il s'étoit toujours accommodé, mais dont, en style de secrétaire d'État, le pauvre Chamillart ne s'accommodoit pas lui-même; mais il me dit que je n'avois qu'à nommer, et que, sur ma nomination, l'expédition se feroit en ses bureaux.

Alors Pontchartrain, qui suivoit sournoisement et avec grande attention les suites de mes contestations avec le maréchal de Montrevel, et aux questions duquel je répondois sans défiance, parce que je ne lui voyois point d'intérêt là dedans, me dit que puisqu'il falloit une expédition au nom du roi sur ma nomination, comme il pensoit de même que Chamillart, et par le même intérêt, c'étoit aux bureaux de la marine et non en ceux de la guerre qu'elle devoit être faite; fondé sur ce que ces officiers nommés par moi serviroient sous La Motte d'Ayran, capitaine de vaisseau, qu'il avoit désigné garde-côte pour Blaye et tout ce pays-là, et qu'aux termes de l'édit, ces capitaines gardes-côtes étoient sous la charge de l'amiral et du département de la marine. Chamillart, au contraire, regardoit ces milices comme troupes de terre, ainsi qu'elles avoient toujours été, et il s'appuyoit sur leur comparaison avec les milices du Boulonois qui borde la mer, qui avoit un capitaine garde-côte de cette nouvelle création, lesquelles cependant étoient demeurées troupes de terre, et dont les officiers s'expédioient au bureau de la guerre sur la nomination de M. d'Aumont, gouverneur de Boulogne. Ces deux secrétaires d'État, de longue main aigris et hors de mesure ensemble, s'opiniâtrèrent dans leurs prétentions, et à en porter le jugement au roi.

Le plus court et le plus simple étoit de me laisser suivre l'ancien usage, qui n'avoit point été contredit, et d'éviter cette nouvelle querelle entre eux, en me laissant donner les commissions en mon nom; mais cette sagesse n'accommodoit pas l'usurpation commune de leurs

charges aux dépens de la mienne, quoique si intimement lié avec tous les deux. Ils l'eussent également mis à couvert en acceptant la proposition que je leur fis de faire expédier aux bureaux de La Vrillière, secrétaire d'État ayant la Guyenne dans son département. Aucun des deux n'y voulut entendre ni démordre de sa prétention. Chamillart, dans la faveur où il étoit alors, et appuyé de l'exemple de Boulogne, l'auroit emporté, et Pontchartrain en auroit eu tout le dégoût. C'étoit commettre mes deux amis, si ennemis, ensemble; je crus donc devoir suspendre ma nomination. Le chancelier et son fils m'en remercièrent, et parurent sentir l'amitié de ce sacrifice, piqué au point où je l'étois contre Montrevel, et aussi intéressé à me remettre en possession de mes milices et dégrossir d'autant les contestations à décider entre nous. Dans cette situation, le temps s'écoula jusqu'à la chute de Chamillart, comme je crois l'avoir raconté en son lieu, et Montrevel refusa tout net le maréchal de Boufflers d'en passer par son avis.

Pendant tout cela, je voulus profiter de la nouveauté de Voysin dans la charge de Chamillart, qui n'auroit pas l'éveil de cette dispute, et faire expédier aux bureaux de la marine. La vie coupée de la cour, le mariage de Mme la duchesse de Berry, avec tout ce qui précéda et suivit cette grande affaire, et mille autres enchaînements, traînèrent ma nomination jusqu'à l'hiver qui précéda la mort de Monseigneur. Je voulus donc enfin terminer une chère dont le délai étoit indécent, et nuisible même au service. Mais quelle fut ma surprise, lorsque, sur le point de nommer, Pontchartrain me déclara que c'étoit un droit du capitaine garde-côte, ajoutant aussitôt que La Motte d'Ayran ne l'exerceroit qu'avec mon agrément, par où il n'auroit que l'apparence, dont je conserverois la réalité !

J'eus la sagesse de me contenir, et de descendre jusqu'à plaider ma cause. J'alléguai les commissions de mon père que j'étois en état de rapporter; le droit immémorial et la clarté de ce droit par la cession de Montrevel même, qui, si actif et si roide en prétentions, s'étoit vu forcé d'abandonner celle-là de lui-même, après l'avoir si vivement soutenue; l'étrange contraste d'être dépouillé d'un droit si certain par un homme qui m'étoit nécessairement subordonné, et que j'exerçois indépendamment du gouverneur de la province représenté en tout par le commandant en chef. Je ne dédaignai pas de lui dire qu'il étoit plus honorable pour lui d'expédier sur ma nomination que sur celle d'un capitaine garde-côte; enfin je le fis souvenir du sacrifice que je lui avois fait trois ans durant de suspendre ma nomination, que ni lui ni Chamillart ne me contestoient, mais qui vouloient chacun expédier dessus; des remerciements que le chancelier et lui m'avoient faits de ne les pas commettre avec ce ministre dans sa faveur si supérieure, et de l'indigne fruit que j'en retirois par la perte de mon droit, qui étoit ce que je pouvois attendre de pis d'un ennemi en sa place, lui si personnellement engagé, dans ce fait même, et en général par l'alliance si proche et une si longue et si intime amitié et si éprouvée de sa part, à chercher à augmenter mon autorité à Blaye, et non pas à me dépouiller de celle que j'y avois de droit, d'usage, et de tout temps. Rien de tout cela ne fut

contesté; j'eus un ayeu formel sur chaque article; toutefois je parlois aux rochers.

Pontchartrain se retrancha sur l'attribution formelle de l'édit, et par cela même se chargeoit d'un nouveau crime, puisqu'il l'avoit changé et amplifié à dessein. Je me défendis sur la notoriété publique que ces édits, uniquement faits pour tirer de l'argent, n'avoient point d'effet contre des possessions et des titres, souvent même contre ce qui n'en avoit point. J'en donnai l'exemple de M. d'Aumont pour Boulogne, rivage de la mer vis-à-vis l'Angleterre, moi si loin d'elle et si avancé dans les terres, et celui des divers édits de création de charges municipales dont les traitants avoient voulu jouir à Blaye, où j'avois toujours maintenu les jurats de ma nomination.

Pontchartrain répliqua que les édits ne pouvoient nuire au service; qu'il en étoit que les milices de Boulogne, si voisines de la frontière, continuassent d'y servir, ce qui emportoit exception de l'édit à leur égard; ce qui n'étoit point à l'égard de Blaye, nommément compris dans l'édit pour un capitaine garde-côte, c'est-à-dire dans un supplément postérieur de l'édit qu'il avoit fait ajouter; que ce qui m'étoit arrivé pour les jurats de Blaye marquoit bien que j'aurois pu avoir le même succès sur l'édit des gardes-côtes, si je m'en fusse plaint à temps, mais qu'il étoit maintenant trop tard. Je répondis que je n'avois parlé sur les jurats que lorsque les traitants avoient voulu vendre ces charges à Blaye, et longtemps après les édits rendus; que Chamillart, puis Desmarests, m'avoient, l'un après l'autre, fait justice au moment que je l'avois demandée, quoiqu'ils n'y fussent pas tenus comme lui l'étoit par une obligation réelle et essentielle sur ce même fait, laquelle il me donnoit maintenant pour un obstacle invincible. Ces derniers mots, prononcés avec feu, coupèrent la parole à Pontchartrain. Il se jeta dans les protestations que ma satisfaction lui étoit si chère qu'il feroit jusqu'à l'impossible pour me la procurer, et que nous en reparlerions une autre fois. L'embarras du procédé et de la misère des raisons le réduisoit à chercher à finir une conversation si difficile pour lui à soutenir. Le dépit, qui de moment à autre s'augmentoit en moi, d'une tromperie si préparée et si étrangement conduite par une si noire ingratitude, avoit besoin de n'être plus excité. Je ne cherchai donc aussi qu'à la finir.

J'ai annoncé de la honte, et je suis obligé d'avertir que ce n'est pas fait, mais qu'elle est absolument nécessaire aux choses qui la suivront et qui en dédommageront. Pour la continuer, Mme de Saint-Simon, aussi surprise que moi de ce que je lui racontai, mais toujours plus sage, m'exhorta à ne rien marquer, à vivre avec Pontchartrain à l'ordinaire, à laisser reposer cette fantaisie, à la laisser dissiper et à ne pas croire qu'il pût s'acheurer à une prétention qui le devoit toucher si peu, et sur laquelle il me voyoit si sensible. J'en usai, comme elle le désira, accoutumé par amitié et par une heureuse expérience à déférer à ses avis.

Au bout de quelque temps elle lui parla. Il se confondit en respects, mais sans rien de plus solide. Peu après, étant à Marly, il me dit qu'il étoit résolu à tout faire pour me contenter; qu'il croyoit néanmoins

qu'il valoit mieux ne point traiter l'affaire ensemble; et qu'il me prioit de trouver bon d'entendre là-dessus d'Aubanton, un de ses premiers commis. J'y consentis sans entrer plus avant en matière.

Deux jours après, Aubanton vint un matin chez moi. J'écoutai patiemment une flatteuse rhétorique pour me faire goûter ce que Pontchartrain m'avoit proposé. Je voulus bien expliquer les mêmes raisons que j'ai abrégées plus haut. Aubanton n'eut rien à y répondre, sinon d'essayer de me persuader que, par la nécessité de mon agrément, j'avois le fond de la chose, et le capitaine garde-côte l'écorce par sa nomination. Je voulus bien encore parler honnêtement. Je répondis qu'il étoit du bon sens, de la prudence et de l'usage, de terminer les choses durables d'une manière qui le fût aussi; que je voulois bien ne pas douter qu'aucune nomination du capitaine garde-côte ne seroit expédiée que de mon agrément, tant que Pontchartrain et moi serions, lui en place d'expédier, moi d'agréer ou non, mais que cela pouvoit changer par la mutation de toutes les choses de ce monde, qu'alors je serois pris pour dupe par un autre secrétaire d'État qui ne se croiroit pas tenu aux mêmes égards; qu'avec Pontchartrain même ces égards pouvoient devenir susceptibles de mille queues fâcheuses, lorsque le capitaine garde-côte et moi ne serions pas d'accord sur les choix; qu'il étoit donc plus court et plus simple de me laisser continuer à jouir de mon droit, et qu'après tout ce qui s'étoit passé là-dessus de si personnel à Pontchartrain de ma part, je ne pouvois croire qu'il aimât mieux un capitaine garde-côte que moi, jusqu'à l'enrichir de ma dépouille. Honnêtetés de ma part, mais avec grande fermeté, respects et protestations de celle d'Aubanton, terminèrent cette inutile visite. Il me pressa de lui accorder encore une audience, et de penser moi-même à quelque expédient que Pontchartrain embrasseroit sûrement avec transport de joie.

Huit jours après, Aubanton revint avec force compliments pour toutes choses. J'avois cependant rêvé à quelque expédient pour me tirer d'embarras sans tout perdre et sans me brouiller. J'en étois retenu par le respect d'une liaison de vingt ans, de la mémoire de celle dont l'alliance l'avoit formée, de l'intimité du chancelier et de la chancelière, auxquels je n'avois pas dit un mot de tout cela jusqu'alors pour en attendre le dénoûment, et ces considérations enchainèrent ma colère d'un procédé si double et si indigne. Je les fis donc sentir à d'Aubanton, et lui dis qu'elles m'avoient amené à un expédient où je mettois tant au jeu que j'étois surpris moi-même d'avoir pu m'y résoudre, mais que l'amitié l'avoit emporté: c'étoit d'accepter la nomination des officiers des milices de Blaye par le capitaine garde-côte, qui ne seroit expédiée que de mon agrément, comme Pontchartrain le proposoit, mais d'y ajouter au moins, pour que cet agrément demeurât solide et nécessaire, la nécessité de mon attache sur les expéditions, à l'exemple en très-petit de l'attache du colonel général de la cavalerie sur les commissions de tous les officiers de la cavalerie. Aubanton avec esprit me laissa voir qu'il goûtoit fort l'expédient, et en même temps qu'il n'espéroit pas qu'il fût accepté. Il me quitta en prenant jour pour la réponse.

Elle fut telle qu'Aubanton l'avoit prévue. Il me dit que Pontchartrain

n'osoit expédier en une forme insolite sans permission du roi, à qui il ne croyoit pas qu'il fût à propos pour moi de la demander. Je répondis à d'Aubanton en remontant mon ton, sans sortir pourtant d'un air de politesse pour lui et de modestie pour moi, que je n'étois pas surpris qu'une telle affaire eût une pareille issue depuis que Pontchartrain en avoit fait la sienne propre; que c'étoit le prix de vingt ans d'amitié, et de ma complaisance du temps de Chamillart pour n'en pas dire davantage; qu'après ce sacrifice si bien senti alors par lui, et dans une alliance si proche qu'il pouvoit un peu compter, il me faisoit un tour que je ne pourrois attendre d'un autre secrétaire d'État en sa place avec qui je serois dans la plus parfaite indifférence; que j'entendois bien le nœud de la difficulté, qui étoit qu'à l'ombre d'une nomination subalterne et obscure d'un capitaine garde-côte, si fort sous sa main, il feroit de ces emplois les récompenses de ses laquais; qu'il y avoit tant de distance de l'étendue du pouvoir de sa charge aux bornes si étroites de mon gouvernement que je ne laissois pas d'être surpris qu'il pût être touché de l'accroître de ma dépouille, jusqu'à l'avoir si adroitement, si longuement et si ténébreusement ménagée; que tant que j'avois cru n'avoir affaire qu'à un édit bursal et à un capitaine garde-côte, l'évidente bonté de mes raisons me les avoit fait soutenir; que voyant clair enfin, et ne pouvant plus méconnoître ce que je m'étois caché à moi-même tant que j'avois pu, je savois trop la disproportion sans bornes du crédit de la place de Pontchartrain à celui d'un duc et pair, et d'un homme de ma sorte, pour prendre le parti de lutter avec lui; que je sentoais dans toute son étendue la facile victoire qu'il remportoait sur moi, et les moyens obscurs qui pied à pied la lui acquéroient; que je cédois dans la pleine connoissance de mon impuissance, mais qu'en cédant je cédois tout, et n'entendrois jamais parler sur quoi que ce pût être des milices de Blaye.

Aubanton effrayé d'une déclaration si compassée, car je me possédois tout entier, mais si nette et si expressive dans ses termes, dans son ton, dans toute ma contenance, et peut-être par le feu échappé de mes regards, déploya pour me ramener le reste de son bien-dire. Il m'éta les respects et les désirs de Pontchartrain; il me représenta adroitement qu'en abandonnant jusqu'à la discipline et au commandement des milices de Blaye, je me faisois un tort à quoi rien ne m'obligeoit, et qui dans la suite me pourroit sembler trop précipité. Je sentis à son discours et à son maintien l'extrême honte que lui donnoit sa misérable ambassade, et les suites que, tout premier commis qu'il étoit d'un cinquième de roi de France, il n'étoit pas hors d'état de prévoir. Toute ma réponse fut un simple sourire, et de me lever. Alors il me conjura de ne pas regarder l'affaire comme finie; je l'interrompis par des honnêtetés personnelles, et de la satisfaction de l'avoir connu, et je l'éconduis de la sorte.

Outré de colère et d'indignation, je me donnai quelques jours. Mené après toujours par les mêmes motifs, je voulus abuser de ma patience et jouir aussi de l'embarras d'un si misérable ravisseur. Il me dit en paroles entrecoupées qu'il s'estimoit bien malheureux que mon amitié fût

au prix de l'impossible. Je répondis d'un air assez ouvert que je la croyois bien au-dessous; qu'apparemment il avoit vu Aubanton; que cela étant, la matière étoit épuisée et inutile à traiter. Il répliqua d'un air confondu quelques demi-mots sur l'ancienneté de l'amitié. Je lui dis d'un air simple que je ne demandois jamais ce qu'on ne pouvoit pas; que je cédois tout, et qu'après cela il n'y avoit plus à en parler. Là-dessus il me donna carte blanche pour nous en rapporter à qui je voudrois. Je n'ignorois pas quel jugement je pouvois attendre entre lui et moi dans une cour aussi servile; ainsi je répondis qu'à une affaire finie il ne falloit point de juge. Alors il me proposa son père, je n'eus pas la force de le refuser. Jusqu'alors qui que ce soit n'avoit su ce qui se passoit entre nous. J'ai dit ci-devant ce qui me retenoit d'éclater, et il n'avoit garde aussi de montrer son tissu d'infamie.

Revenus à Versailles (car le chancelier ne paroissoit à Marly qu'au conseil), je lui contai ce qu'il ignoroit depuis la chute de Chamillart. Il ne balança pas à me réitérer ses remerciements de la suspension de ma nomination avant cette chute; fit après une longue préface sur son peu d'indulgence pour son fils, ses défauts, ses sottises, la parfaite connoissance et la parfaite douleur qu'il en avoit, et de là me répéta toutes ses raisons entortillées de sophismes qu'il avoit excellemment à la main quand il en avoit besoin; les entremêla d'autorité, et prétendit enfin que je réduisois son fils à l'impossible. Mon extrême surprise m'ôta toute repartie. Je lui dis seulement que je ne me croyois de tort que de n'avoir pas nommé sans ménagement du temps de Chamillart, mais la parole me rentra tout à fait dans la poitrine par sa réplique, que j'aurois bien fait d'avoir nommé alors, et je ne songeai qu'à gagner la porte.

On a vu en différents endroits dans quelle amitié et dans quelle confiance réciproque je vivois avec le chancelier, et avec quelle adresse, de concert avec Mme de Saint-Simon, il m'empêcha de quitter la cour à la fin de 1709, où je me trouvois maintenant dans la situation la plus agréable, et comme on le verra incontinent, dans les espérances les plus flatteuses et les plus solidement fondées. Ce contraste avec l'état où je me serois trouvé dans la retraite que je voulois faire éteignit à son égard la colère de le voir soutenir la perfidie de son fils, mais à la vérité pour la porter sur ce fils tout entière, tellement que je finis une seconde conversation avec le chancelier par lui dire que la matière étoit épuisée, que nous ne nous persuaderions pas l'un l'autre, que je ne répondrois plus un seul mot à tout ce qu'il pourroit m'en dire, mais qu'il trouveroit bon aussi que je demeurasse dans ma résolution de n'ouïr jamais parler en rien des milices de Blaye, et d'en laisser faire à son fils et à son capitaine garde-côte tout ce que bon leur sembleroit. Le chancelier entendit ce françois; il me répondit avec embarras et quelque honte, que je faisois mal, mais que j'étois le maître.

Lui, la chancelière et Pontchartrain pressèrent extrêmement Mme de Saint-Simon de m'engager à acheter la capitainerie garde-côte de Blaye, et il parut bientôt qu'ils n'avoient pas prévu l'embarras où les jetoit ma fermeté, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, et qu'ils auroient bien voulu ne s'être pas engagés si avant, c'est-à-dire le fils, dans une

si vilaine affaire, projetée et conduite à son ordinaire sans la participation de son père, et celui-ci à ne l'y pas soutenir quand il l'eut apprise pour être arbitre entre nous deux.

Pour se tirer d'un si mauvais pas, ils proposèrent à Mme de Saint-Simon d'emprunter de celui qu'ils lui nommeroient le prix de cette capitainerie, soit que ce fût un prêteur effectif, soit qu'il ne donnât que son nom pour couvrir leur bourse avec stipulation expresse qu'il se contenteroit des gages de la charge pour tout intérêt de la somme, et sans être tenus de les lui faire bons au cas qu'ils ne fussent point payés; de n'avoir que la charge même pour toute hypothèque, et à sa perte si elle se supprimoit et étoit mal ou point payée sans pouvoir nous en jamais rien demander, et de porter seul toutes les taxes, augmentations de gages, et toute autre espèce de choses dont on accabloit tous les jours ces nouvelles créations, sans que nous y pussions entrer pour rien : c'étoit, en un mot, que je voulusse bien recevoir la charge sans bourse délier, et sans pouvoir y courir aucune sorte de risque.

J'étois si aigri, que je fus longtemps sans en vouloir puir parler. Je consentis enfin, par complaisance pour Mme de Saint-Simon, mais à condition que devant ni après la chose faite, et qui ne se fit point, ils ne m'en parleroient jamais.

Je vis rarement et sérieusement Pontchartrain depuis cette rare affaire, et c'est où nous en étions à la mort de Monseigneur. Pour le chancelier, je vécus avec lui tout à mon ordinaire; elle n'apporta pas le moindre refroidissement entre nous, comme on le peut voir par ce qui a été rapporté sur la prétention d'Épernon et de Chaulnes, et l'édit de 1711, tant la reconnaissance eut de pouvoir sur moi. On verra bientôt qu'elle ne se borna pas là.

CHAPITRE VII.

Splendeur du duc de Beauvilliers. — Causes, outre l'amitié, de sa confiance entière en moi. — Discussion de la cour entre lui et moi. — Torcy. — Desmarets. — La Vrillière. — Voysin. — Pontchartrain père et fils. — Caractère de Pontchartrain. — Je sauve Pontchartrain perdu. — Je conçois le dessein d'une réconciliation sincère entre le duc de Beauvilliers et le chancelier. — Singulier hasard sur le jansénisme. — Pontchartrain sauvé par le duc de Beauvilliers. — Conversation sur les Pontchartrain avec Beringhen, premier écuyer. — Son caractère. — Union et concert le plus intime entre les ducs et les duchesses de Beauvilliers, Chevreuse et Saint-Simon. — Conduite du dernier avec le Dauphin, et sa façon d'y être. — Mon sentiment sur le jansénisme, les jansénistes et les jésuites.

Le duc de Beauvilliers jouissoit avec splendeur de l'état si changé de son pupille; il étoit affranchi des inquiétudes de la cour de Monseigneur, et des mesures à l'égard du roi par la confiance que ce monarque donnoit à son petit-fils, et la solidité qu'y ajoutoit le goût et l'intérêt de Mme de Maintenon ravie d'aise pour sa Dauphine, et d'avoir un Dauphin sur lequel elle pouvoit sûrement compter dans tous les temps.

Beauvilliers commençoit donc à marcher plus tête levée, à cacher moins que le temps étoit venu de commencer à compter avec lui; il montrait un maintien plus dégagé et une liberté moins mesurée; ses propos avec moi plus fermes et à lui tout à fait étrangers. J'aperçus un changement inespéré dont je ne le croyois pas susceptible; je vis un homme consolidé, nerveux, actif, allant droit au fait, et se dépouillant des entraves. Il repassa toute la cour avec moi sans se hérissier de ma franchise sur les portraits, et sans disputer avec moi. Il se souvenoit que je lui avois toujours parlé juste dans tous les temps, l'expérience lui étoit apprise que j'en savois plus que lui en connoissances de gens, que sa charité et son enfermerie éloignoient de voir et d'apprendre. Mon avis sur Harcourt; ma prédiction sur l'abbé de Polignac suivie de l'effet si peu croyable; celle de la campagne de Lille, si précisément accomplie en effets prodigieux, ne lui étoient point sortis de l'esprit, et avoient ployé le sien à tout à mon égard. Il étoit sûr de mon secret, j'ose dire de ma vérité et de ma probité; il ne pouvoit douter de toute ma confiance, de mon dévouement, de mon attachement pour lui sans réserve et à toute épreuve, et d'une amitié de toute préférence depuis plus de seize ans que j'étois à la cour; et que mon désir de son alliance nous avoit étroitement unis. Il me parloit donc sans réserve, et la disproportion d'âge et de fortune n'en mettoit plus dans l'épanchement entier sur toutes matières, qui étoit pleinement réciproque et continu.

Cet examen entre lui et moi de toute la cour alloit à discuter qui il étoit bon d'approcher ou d'éloigner du Dauphin. La ville eut aussi son tour, c'est-à-dire la robe, non pas pour approcher ou écarter des gens que leur état n'en rendoit pas susceptibles, mais pour nous concerter tous deux, car il m'avoit mis à cette portée, et placer au Dauphin du bien de ceux que nous estimerions propres aux emplois, et au contraire sur les autres. Quatre ou cinq longues conversations près à près, que nous eûmes tête à tête, ce que je remarque parce que le duc de Chevreuse ne s'y trouva pas, achevèrent à peu près cette importante matière.

Suivit un autre tête-à-tête où le duc se déboutonna sur tous ceux qui avoient part aux affaires. Je l'avois averti il y avoit déjà longtemps de l'intime liaison que je voyois se former entre d'Antin et Torcy. La Bouzols, sœur du dernier, d'une figure hideuse, mais pleine de charmes, d'esprit, et forte en intrigue, et de tout temps en toute intimité avec Mme la Duchesse, en étoit le principal instrument. Celle qui commençoit à se montrer entre d'Antin et Mlle de Tourbes qui ne fit que croître, et qui dura autant que leur vie, y servit encore puissamment. C'étoit un autre démon d'esprit et qui aimoit à dominer, amie intime de Torcy, de sa sœur, peu à ses frères le maréchal et l'abbé d'Estrées, tout à Mme la Duchesse de toute leur vie. Rien n'étoit plus opposé au duc de Beauvilliers que cette cabale de Mme la Duchesse qui palpitoit encore, et que d'Antin personnellement. Le duc et Torcy étoient éloignés l'un de l'autre, mais en gens sages et mesurés; l'écorce entre eux étoit conservée; le duc de Chevreuse la ménageoit quoique

aussi refroidi que son beau-frère; l'idée de la cour ne s'en apercevoit pas, elle étoit accoutumée à l'union singulière de toute la famille de Colbert; elle avoit été témoin de celle des deux ducs avec Pomponne depuis son retour jusqu'à sa mort, qui étoit de toute confiance. La communication d'affaires et les bienséances voiloient au monde prévenu et jusqu'aux plus éveillés le fond de leur situation ensemble, et eux-mêmes avoient soin d'entretenir ce voile par le dehors de leur conduite; mais le fond le voici.

On a vu quelle étoit l'extrême piété du duc de Beauvilliers, et quel aussi son abandon pour Mme Guyon, surtout pour M. de Cambrai, et pour tout ce petit troupeau, qui l'avoit pensé perdre plus d'une fois sans l'en avoir pu détacher le moins du monde, conséquemment pour les jésuites et pour la partie sulpicienne qui n'avoient jamais abandonné M. de Cambrai dans aucun temps. De là un aveuglement sur les matières de Rome et sur le jansénisme, qui ne lui permettoit pas de rien voir ni de rien entendre. Plus le roi avançoit en âge, plus sa foiblesse, toujours sans contre-poids sur ces matières qu'il ignoroit profondément, se trouvoit en proie aux jésuites et aux directeurs de Mme de Maintenon par elle; plus donc Rome d'une part, les jésuites de l'autre, gagnaient de terrain, et plus M. de Beauvilliers y donnoit à bride abattue, et c'étoit principalement depuis la mort de Pomponne que le grand cours de ces choses avoit commencé, et sans cesse s'étoit augmenté. Torcy pensoit là-dessus tout différemment. Il connoissoit l'inestimable prix de la conservation des droits de la couronne, de celle des libertés de l'école, et de celles de l'Église gallicane; il ne connoissoit pas moins les ruses des jésuites et la grossièreté des sulpiciens. Il étoit donc souvent opposé sur ces matières au duc de Beauvilliers au conseil. Il étoit extrêmement instruit, avoit beaucoup d'esprit, d'honneur, de probité, de lumières; mais sage, retenu, timide même, il ne disoit que ce qu'il falloit dire avec douceur et mesure, respect même, mais il le disoit bien, parce qu'il avoit le don de la parole et celui encore de l'écriture; presque toujours encore la raison étoit de son côté. M. de Beauvilliers, dont le rang d'opiner étoit le pénultième des ministres, suoit de l'encre d'entendre Torcy, et plus encore à réfuter son avis qui entraînoit plus que très-souvent les autres ministres. Il sentoit qu'il alloit essayer le feu du chancelier qui opinoit immédiatement après lui, et qui ne le ménageoit pas, quelquefois même jusqu'à l'indécence, tellement qu'il regardoit Torcy comme un avec le chancelier sur ces matières, et qui lui fournissoit des armes dont le chancelier se servoit contre lui avec impétuosité, et en général ajoutoit aux raisons de Torcy le poids de son esprit, de sa liberté, de son autorité. Cela s'appeloit chez M. de Beauvilliers être janséniste, et être janséniste étoit chez lui quelque chose de plus odieux et de plus dangereux qu'être protestant.

Torcy avoit encore deux crimes envers lui: l'un de n'avoir jamais eu de liaison avec M. de Cambrai; l'autre d'être mari de Mme de Torcy, qui avoit en effet un véritable pouvoir sur lui, qui du cœur passoit à l'esprit. Elle en avoit beaucoup elle-même, et savoit beaucoup aussi. Avec cela, libre et peu capable de cacher ses sentiments, qui étoient

tout à fait conformes à son nom. Ce n'étoit pas pourtant qu'elle fût imprudente, encore moins qu'elle affichât rien, mais on la démêloit. C'étoit donc aux yeux de M. de Beauvilliers une manière d'hérétique qui pervertissoit son mari, et qui le tenoit de trop près et de trop court pour espérer de le convertir, même de le rendre moins opposé, ou plus complaisant.

M. de Chevreuse, malgré son abjuration de Port-Royal où il avoit été élevé, n'étoit pas si outré que son beau-frère. C'étoit un composé fort bizarre à cet égard. Non moins abandonné à Mme Guyon, à M. de Cambrai surtout, et à toute sa gnose, il avoit retenu de son éducation une aversion parfaite des jésuites qu'il cachoit avec soin, où je le surpris plus d'une fois, et qu'il ne me désavoua pas avec le secret et la confiance qui étoit établie entre nous; par conséquent, toujours en garde contre eux, et comme plus foncier que M. de Beauvilliers, moins livré aux entreprises de Rome; je dis moins parce qu'il étoit encore beaucoup. Ces gens de Port-Royal qu'il avoit abdiqués, l'estime et l'affection pour eux n'avoient pu s'effacer en lui. Il me l'a avoué de presque tous, et néanmoins en spéculation à eux, il leur étoit contraire en pratique. Ce composé ne peut s'expliquer, mais il étoit tel que je le représente. Cette façon d'être, jointe avec sa douceur naturelle, son esprit compassé et si naturellement tourné à être amiable compositeur¹, le défaut d'occasion d'opinions contraires au conseil, où il n'entroit pas, quoique effectivement et véritablement ministre, l'écartoient moins de Torcy que le duc de Beauvilliers, et l'appliquoient à conserver tous les dehors entre eux, n'y pouvant davantage.

Torcy, qui sentoit parfaitement tout ce que le monde ne voyoit pas dans cet intérieur de famille, n'avoit pas tort de vouloir s'appuyer de d'Antin, et celui-ci, qui frappoit en dessous à la porte du conseil, avoit raison de se lier à un homme dont la place lui pouvoit donner des moyens de se la faire ouvrir. En même temps moi, qui connoissois cet intérieur, je ne fus pas surpris que le duc de Beauvilliers, discutant les ministres avec moi, mit Torcy le premier sur le tapis, et m'en parlât comme d'un homme qu'il étoit absolument nécessaire de remercier.

Lié où il étoit et dans une place qui ne me donnoit ni rapport avec lui ni aucun besoin de lui, je ne le connoissois alors que comme on connoît tout le monde; je n'allois jamais chez lui; lui aussi ne m'avoit jamais fait aucune avance, quoique nous eussions des amis communs. Je n'étois pas content de lui sur M. le duc d'Orléans, et s'il faut tout dire, son indifférence pour moi m'avoit déplu. Je n'entrepris donc pas sa défense avec M. de Beauvilliers, qui passa outre et me demanda qui je pensois qu'on pût mettre en sa place.

Amelot étoit bien le meilleur, mais il étoit trop lié à la princesse des Ursins, trop bien par conséquent avec Mme de Maintenon pour que ce

1. On appelloit *amiable compositeur* l'arbitre qui terminoit un différend entre les parties à des conditions équitables, sans recourir à la rigueur de la justice.

fût l'homme de M. de Beauvilliers, ni le mien par rapport à M. le duc d'Orléans, que je voulois unir de plus en plus avec le Dauphin; je proposai donc Saint-Contest qui étoit fort de mes amis, et d'amitié de père en fils. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit et du plus délié, sous un extérieur épais, appliqué, travailleur, et qui, avec les manières les plus pleinement bourgeoises, connoissoit pourtant le monde, la cour et les gens extrêmement bien, et qui dans son intendance de Metz avoit toujours réussi dans les affaires ou les négociations qu'il avoit eues fort souvent avec l'électeur palatin, celui de Trèves, le duc de Lorraine, et plusieurs petits princes de ses environs; il étoit doux, liant, insinuant, et savoit aller à ses fins avec adresse et en contentant ceux avec qui il avoit à traiter. M. de Beauvilliers le connoissoit et le goûtoit assez, et il approuva beaucoup ma pensée, en sorte que cela demeura comme arrêté entre nous.

Desmarets nous fit disputer. Le duc en étoit, comme je l'ai remarqué, à n'oser plus lui parler de rien. Il ne pouvoit donc se dissimuler son humeur intraitable, ni l'excès de son ingratitude, mais ces défauts ne touchoient point à la religion. Il ne donnoit nul soupçon de jansénisme, et il étoit bien loin encore de revenir au monde lors de la disgrâce de l'archevêque de Cambrai : net sur des points à l'égard du duc si capitaux, d'autres le savoient. Il étoit neveu de Colbert, élevé dans les finances, à son école; il en avoit pris, à ce que l'on pensoit, les principes et les maximes. Il passoit pour l'homme le plus capable en finances; enfin, M. de Beauvilliers l'avoit ramené sur l'eau à force de sueurs, de temps et de rames, et quel qu'il l'éprouvât, il ne put se résoudre à détruire son ouvrage, et tout ce que j'alléguai ne fit que blanchir. Il ne trouva jamais mieux à mettre en sa place, et il se ferma à l'y laisser.

Nous fûmes aisément du même avis sur La Vrillière. Il convint avec moi que pour ce que ce secrétaire d'État faisoit, et quand même il seroit chargé de plus, il le faisoit très-bien, et qu'il n'y avoit point à chercher mieux.

Voysin nous parut également à tous deux nécessaire à renvoyer : nulle capacité, probité de cour, connoissance de personne, dureté, et rusticité, créature de Mme de Maintenon jusqu'au dernier abandon. Je voulus sonder le duc sur Chamillart, et je fus édifié, touché même de sa réponse : il me dit qu'il étoit son ami depuis quarante ans, et que cette liaison il l'avoit resserrée lui-même par le mariage de sa nièce avec son fils; qu'il connoissoit sa probité à toute épreuve, et ses lumières fort au-dessus de l'idée qu'on en avoit prise; mais qu'il croyoit le Dauphin un obstacle invincible à son retour; d'ailleurs que Chamillart avoit deux défauts qu'il croyoit incompatibles avec le bien de l'État et dont il le savoit incorrigible, avec lesquels il se feroit un grand scrupule de le replacer : une opiniâtreté invincible dont il me conta des traits qui m'étonnèrent, quelque connoissance que j'eusse de cette opiniâtreté, dont j'ai rapporté quelques-uns, et des amis sur lesquels il étoit incapable de revenir, et dont l'entêtement étoit extrêmement dangereux. De ce dernier j'en avois une parfaite expérience qui se trouve

répandue ici en plus d'un endroit. Je fus affligé avec d'autant plus d'amertume que je fus convaincu, et qu'il fallut me détacher du plaisir extrême de contribuer à remettre mon ami en selle; ce qui, en effet, n'étoit plus possible avec ce que j'ai expliqué des choses de Flandre, indépendamment de tout le reste. Je proposai donc La Houssaye que je ne connoissois point, mais par ce qu'il m'étoit revenu de sa conduite dans l'intendance d'Alsace où il étoit, et il falloit un intendant de frontières et de troupes, et M. de Beauvilliers l'approuva.

Je trouvai sur Pontchartrain les dispositions les plus funestes et qui pouvoient le plus flatter celles qu'il avoit méritées de moi, mais qui m'épouvantèrent parce qu'il avoit un père à qui j'étois lié d'amitié, de reconnaissance et de confiance la plus intime, une mère que j'aimois et respectois véritablement, et que sa femme si proche de la mienne et si parfaitement unie avec elle, lui avoit laissé des enfants. Je vis leur sort, je vis le chancelier, ou éconduit, ou retiré de lui-même avec le poignard dans le cœur, et survivre à sa prodigieuse fortune, en proie à l'horreur de son fils, et au néant de ses petits-fils. J'avois caché mon ressentiment et ses causes, et plus au duc de Beauvilliers qu'à personne, dans la situation où je le connoissois avec le chancelier.

Il s'ouvrit à moi sur le père et sur le fils plus qu'il n'avoit fait encore, car il s'ouvrit tout à fait. Rome, le jansénisme, et plus que tout, la différence extrême de sentiment sur la personne et la doctrine de M. de Cambrai, avoit achevé de cimenter le mur qui avoit commencé à s'élever entre le duc et lui dès son arrivée à la tête des finances. Les escarmouches au conseil étoient continuelles. Outre ce que j'en ai touché ici, il n'y a pas longtemps, le chancelier s'y aidait souvent d'une légèreté qui lui étoit naturelle, et qui mettoit les rieurs de son côté. Il passoit quelquefois jusqu'à porter des bottes indécentes et parfois scandaleuses, qui déconcertoient une gravité qui, sur ces matières, avait rarement raison. Ailleurs le chancelier n'étoit pas plus mesuré; ils avoient même été plus d'une fois jusqu'à cesser de se rendre les devoirs communs de civilité réciproque, et quoiqu'ils n'en fussent pas là alors, ils n'en étoient pas mieux ensemble, quoique le duc de Chevreuse et le chancelier fussent toujours demeurés amis. L'éclat ancien qui n'avoit fait qu'augmenter depuis avoit engagé dès lors le duc de Beauvilliers de retirer de la marine ceux qu'il y protégeoit, et qu'il y avoit mis du temps de Colbert et de Seignelay. Les blessures étoient devenues si continuelles et si profondes que ces deux hommes ne se pouvoient pardonner, et que leur haine étoit publique. Le duc, avec toute sa piété et ses mesures, se permettoit à cet égard plus de choses qu'il n'en étoit naturellement capable. Sûr du roi et de son pupille dans les matières qui formoient leurs disputes, il se défendoit ordinairement avec hauteur et jetoit quelquefois au chancelier des choses et des faits qui l'embarrassoient, et le pousoit alors avec hardiesse. J'appris alors mille détails là-dessus du duc de Beauvilliers, que ses mesures si resserrées m'avoient cachées jusque-là, et que le chancelier n'avoit eu garde de me dire par considération pour moi dans la plus qu'intime liaison où il me savoit avec le duc, non par manque de confiance, car il m'en disoit assez tous

les jours pour ne me laisser pas ignorer l'état où ils étoient ensemble. Bien que la séparation intérieure de Pontchartrain d'avec son père passât souvent jusqu'à l'extérieur, et que les mesures qu'il gardoit avec M. de Beauvilliers fussent les plus respectueuses, il ne l'en aimoit pas mieux au fond, et ce fond étoit bien aperçu.

L'entreprise d'Écosse que j'ai racontée en son lieu, et dont la triste issue lui fut justement imputée, lui étoit devenue un péché irrémissible auprès des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse qui en avoit été l'auteur et le promoteur; d'ailleurs son pernicieux caractère achevoit de le leur rendre odieux. On en a vu quelque chose, t. III, p. 131, combien peu la Dauphine le ménageoit auprès du roi, et que le roi, si en garde en faveur de ses ministres, la laissoit dire avec complaisance. Mais il ne sera pas inutile de le faire connoître davantage: comme il est depuis longtemps tout à fait mort au monde, j'en parlerai, quoique vivant encore, comme d'un homme qui n'est plus.

Sa taille étoit ordinaire, son visage long, mafflé¹, fort lippu. dégoûtant, gâté de petite vérole qui lui avoit crevé un œil. Celui de verre, dont il l'avoit remplacé, étoit toujours pleurant, et lui donnoit une physionomie fausse, rude, refrognée, qui faisoit peur d'abord, mais pas tant encore qu'il en devoit faire. Il avoit de l'esprit mais parfaitement de travers, et avec quelques lettres et quelque teinture d'histoire: appliqué, sachant bien sa marine, assez travailleur, il le vouloit paroître beaucoup plus qu'il ne l'étoit. Son naturel pervers, que rien n'avoit pu adoucir ni redresser le moins du monde, perçoit partout; il aimoit le mal pour le mal, et prenoit un plaisir singulier à en faire. Si quelquefois il faisoit du bien, c'étoit une vanterie qui en faisoit perdre tout le mérite, et qui devenoit synonyme au reproche; encore l'avoit-il fait acheter chèrement par les refus. les difficultés dont il étoit hériqué pour tout, jusque pour les choses les plus communes, et par les manières de le faire qui piquoient, qui insultoient même, et qui lui faisoient des ennemis de presque tous ceux qu'il prétendoit obliger. Avec cela, noir, traître, et s'en applaudissoit; fin à scruter, à suivre, à apprendre et surtout à nuire. Pédant en régent de collège avec tous les défauts et tout le dégoût d'un homme né dans le ministère et gâté à l'excès.

Son commerce étoit insupportable par l'autorité brutale qu'il y usurpoit, et par ses infatigables questions, il se croyoit tout dû, et il exigeoit tout avec toute l'insolence d'un maître dur. Il s'établissoit le gouverneur de la conduite de chacun, et il en exigeoit compte; malheur à qui l'y avoit accoutumé par besoin, par lâcheté; c'étoit une chaîne qui ne se pouvoit rompre qu'en rompant avec lui. Outre qu'il étoit méchant, il étoit malin encore, et persécuteur jusqu'aux enfers quand il en vouloit aux gens; ses propos ne démentoient point les désagrémens dont il étoit chamarré. Ils étoient éternellement divisés en trois points, et sans cesse demandoit, en s'applaudissant, s'il se faisoit bien entendre; avec qui que ce fût, maître de la conversation, interrompant, questionnant, prenant la parole et le ton, avec des ris forcés à tous mo-

1. Qui a de grosses joues.

mènts qui donnoient envie de pleurer. Une expression pénible, maussade, pleine de répétitions, avec un air de supériorité d'état et d'esprit qui faisoit vomir et qui révoltoit en même temps. Curieux de savoir le dedans et le dessous de toutes les familles et des intrigues, envieux et jaloux de tout, et dans sa marine comme un comite sur ses galériens. Aucun officier, même général, même pour des riens, n'étoit à couvert de ses sorties en pleine audience publique; et nul homme ni femme de la cour de ses airs d'autorité. Il disoit aux gens les choses les plus désagréables avec volupté, et réprimandoit durement en maître d'école sous prétexte d'amitié et en forme d'avis.

Son délice étoit de tendre des panneaux, et la joie de son cœur de rendre de mauvais offices. En garde surtout contre son père et sa mère et leurs amis, et contre toutes les grâces et tous les plaisirs qu'ils pouvoient désirer de lui, il s'en piquoit même, pour ne pas paroître sous leur férule, au point que le chancelier et la chancelière s'étoient fait une règle de ne lui rien demander ni recommander, et ne s'en cachoiènt point, parce que la négative étoit certaine. En général, il triomphoit de refuser et de faire mystère des choses même les plus futiles, surtout d'être hérissé de difficultés sur les choses qui en souffroient le moins. L'importance lui tournoit la tête, son ver rongeur étoit de n'être point ministre; d'ailleurs incapable de société, d'amusement de conversation ordinaire; toujours plein de ses fonctions, de ses occupations, et avec qui que ce fût, homme et femme, roi de ses moments et de ses heures, et le tyran de sa famille et de ses familiers. Sa première femme, si parfaite en tout; en mourut à la fin à force de vertu. La seconde l'a vengée.

On a vu sa conduite avec le comte de Toulouse, d'O et le maréchal d'Estrées. Les femmes des deux derniers l'avoient perdu auprès de Mme la Dauphiné; et auprès du Dauphin tout ce qui avoit pu l'approcher. Mme de Maintenon, qui aimoit fort sa première femme, et qui a toujours conservé du goût et de la considération personnelle pour la chancelière; ne le pouvoit supporter. Il ne tenoit auprès du roi que par l'amusement malicieux des délations de Paris; qui étoit de son département, et qui lui avoit causé force prises avec Argenson, lieutenant de police, qu'il vouloit tenir petit garçon sous lui: Argenson en savoit plus que lui; il s'étoit habilement saisi de la confiance du roi, et par elle du secret de la Bastille et des choses importantes de Paris; il les avoit enlevées à Pontchartrain, à qui en habile homme il n'avoit laissé que les délations des sottises des femmes et des folies des jeunes gens. Il s'étoit ainsi déchargé sur lui de l'odieux de sa charge, surtout des lettres courantes de cachèt, et se conservoit le mérite envers beaucoup de gens considérables de tous états d'avoir sauvé leurs proches de ses griffes, soit en faisant en sorte de lui en souffler les aventures, ou en diminuant et raccommoiant auprès du roi ce qu'il y avoit gâté. Les jésuites, sulpiciens, etc., regardoient Argenson comme leur appui fidèle, et le servoient comme tel auprès du roi et de Mme de Maintenon; tandis que, comme on l'a déjà dit, ils n'avoient que de l'aversion pour Pontchartrain, tant il les servoit de mauvaise grâce, et n'imputoient la chasse

qu'il ne cessoit de faire aux moindres soupçons de jansénisme, qu'au plaisir qu'il prenoit à faire du mal. La singularité d'un si détestable caractère m'a engagé à m'y étendre; la suite en fera voir encore davantage la nécessité. Avec tant de vices et d'insolence, il étoit d'une vérité à surprendre sur sa naissance; il n'en disoit pas le tout, mais bien qu'ils étoient de petits bourgeois de Montfort-l'Amaury, et assez pour désespérer La Vrillière, qui étoit glorieux là-dessus fort mal à propos. J'en ai quelquefois vu des scènes très-plaisantes entre eux deux. Comme secrétaire d'État, l'orgueil même.

Le duc de Beauvilliers m'alléguait la plupart de ces choses, et j'en sentois à mesure la vérité. Il m'en fit des plaintes amères, et les parades que j'y donnai ne furent reçues que très-foiblement. Je le vis si averti dans sa résolution, que je ne jugeai pas à propos de heurter par une résistance opiniâtre; je glissai donc; et ne butai qu'à laisser une queue pour pouvoir traiter encore un chapitre si délicat. Cela donnoit lieu à reposer ses idées, et à moi, qui les avois aisément prises, du temps pour le tourner et tâcher de les changer; nous parlâmes donc d'autre chose, et Pontchartrain ne revint sur le tapis entre nous deux de trois à quatre jours.

Cé fut le duc qui m'écarta à une promenade du roi pour en faire une avec lui tête à tête, et qui reprit aussitôt ce chapitre, et je vis bien qu'il le faisoit à dessein. Le mien étoit tout préparé; le sien étoit de m'emporter par une foule de raisons, qui toutes n'étoient que trop bonnes; je lui laissai dire tout ce qu'il voulut. Il me pressa sur beaucoup de choses et de faits de Pontchartrain: son humeur étrange, sa malice, ses mauvais offices, sa satisfaction à faire du mal, son plaisir à nuire, sa mauvaise grâce à faire du bien, et sa peine à bien faire, sa passion de s'étendre et d'usurper, son attention à tout abaisser devant lui, l'aversion publique, ses procédés indignes avec un nombre infini de gens de tous états et des plus considérables. Il ne m'apprenoit rien sur tout cela, et de ce dernier point j'en avois l'expérience la plus étrange et la plus fraîche. Ce ne fut pas sans combat intérieur que je l'étouffai dans une crise si décisive.

Quand il en eut bien dit, je lui répondis que n'ayant ni la force de crédit ni la volonté, quand bien même j'aurois la puissance, de m'opposer jamais en quoi que ce fût à lui, je ne pouvois pourtant me résoudre à lui abandonner le fils du chancelier, tout imparfait, et plus encore, que je le reconnoissois. Je lui parlai d'une manière touchante de mon attachement plein de reconnoissance pour le père, et de ma tendresse pour les petits-fils.

Cette manière de résister à un homme naturellement bon et plein de sentiments le rendit rêveur. Je m'aperçus qu'il commençoit à flotter entre la peine de me voir si ferme et une sorte de satisfaction de la cause que je lui venois d'avouer et de paraphraser. Il ne laissa pas d'insister encore, et moi de répondre sur le même ton sans l'aigrir par des négatives fausses et grossières, mais en lui demandant s'il croyoit Pontchartrain entièrement incorrigible; il ne répliqua point, je me tus, et il demeura un peu de temps en silence, et comme en méditation à part soi.

Il en sortit par me dire qu'avec toutes mes défenses, et qui n'étoient d'aloï que pour moi seul, il vouloit bien me dire que Pontchartrain étoit actuellement en un péril très-grand; que pour l'amour de moi, puisque je m'obstinois si fort à le protéger, il vouloit encore bien me dire que le Dauphin ne le pouvoit souffrir; que la Dauphine avoit juré sa perte, poussée par tout ce qui l'approchoit, par le cri public, par son propre dégoût, par Mme de Maintenon même, qui, d'ancienneté brouillée avec le père, ne pouvoit personnellement supporter le fils pour une aversion particulière que ses manières et tout ce qui lui en revenoit lui avoient donnée; que le roi seul paroissoit plus indifférent là-dessus, mais sentir bien tous les défauts de Pontchartrain, et ne sembloit pas préparer une grande résistance à tant et de telles batteries prêtes à jouer. Le duc ajouta que pour lui, s'il étoit sensible à la vengeance, je pouvois bien juger de ce qu'il penseroit et feroit; mais qu'au défaut d'une affection que le christianisme lui défendoit, il étoit poussé par tout ce qu'il voyoit, et par tout ce qu'il lui revenoit chaque jour de Pontchartrain; que sa chute, pour laquelle il n'avoit seulement qu'à laisser faire, il ne la pouvoit regarder que comme un bien public et avantageux à l'État; que pensant de la sorte, c'étoit à Pontchartrain, s'il en avoit le loisir, à changer si promptement de conduite, qu'il le convainquît qu'il étoit corrigible, après quoi on verroit ce qu'il seroit à propos de faire à son égard.

Comme nous nous parlions toujours sous le plus sûr secret et sans mesures, je lui demandai si ce qu'il me disoit là étoit une menace d'une chose possible par celles qui existoient, ou un orage tout formé, et des desseins pris et prêts à éclore. Il me répondit nettement que c'étoit le dernier. J'en frémis, et n'osant le presser sur le détail de cette affaire, je me contentai de le conjurer d'accorder un court loisir avant que de perdre un homme au moins si instruit de sa marine, et que son successeur encore feroit peut-être regretter.

Je n'ai point su quel il étoit, mais j'ai cru que Desmarests pouvoit être le désigné. Il avoit très-bien pris avec le roi, mieux encore avec Mme de Maintenon, par les charmes de la finance, et le goût qu'elle commençoit à prendre pour sa femme, quoique revenu en place malgré la fée qui vouloit Voysin, mais dont la place de secrétaire d'État de Chamillart, qu'elle lui avoit fait donner, l'avoit dépiqué. Desmarests avoit pour soi Mme la Dauphine, par les manéges de sa femme, et par les soins qu'il avoit de plaire pécuniairement à tout ce qui l'approchoit véritablement. On a vu plus haut que son humeur féroce et son ingratitude n'avoit pu déprenre de lui les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et les causes de leur persévérance; et c'est ce groupe de choses qui m'a persuadé que c'étoit Desmarests qu'ils vouloient porter à la plénitude des charges de son oncle Colbert.

Sur mes instances que je rendis les plus pressantes, M. de Beauvilliers me permit d'avertir Pontchartrain de dominer son humeur dans ses audiences et avec tout le monde, de rapporter devant le roi avec moins de penchant au mal, de rendre compte au conseil des dépêches des affaires dont il étoit chargé avec un goût moins enclin à la sévérité,

de lui en spécifier quelques-unes en particulier, que le duc m'expliqua, où ses manières dures et enclines au mal, tant en ce conseil qu'en ses audiences, et même dans son travail tête à tête avec le roi où Mme de Maintenon étoit toujours présente, avoient fait de fâcheuses impressions, et étoient vivement revenues; mais il me défendit d'aller plus loin, et de lui laisser apercevoir d'où je pouvois être instruit. Je rendis grâces au duc de Beauvilliers, comme d'une obligation du premier ordre, de ce qu'il vouloit bien que je fisse, et je le conjurai de nouveau de suspendre l'orage jusqu'à ce qu'il eût vu le fruit de ces avis. Il ne voulut s'engager à rien; je crus apercevoir qu'il craignoit le plaisir de la vengeance, que ce principe le fit rendre un peu à mes instances, et qu'il résista par là même et par modestie, à la satisfaction de me laisser voir combien il influoit sur le sort de Pontchartrain. De cela même je m'ouvris à l'espérance. Ainsi finit cette importante conversation.

Elle me donna lieu à de grandes réflexions. Outre celles que j'ai déjà expliquées sur l'état du chancelier et de ses petits-fils, son fils chassé, je sentis encore que ce coup paré, si tant étoit que j'en pusse venir à bout, ils ne seroient encore en aucune assurance. Pontchartrain, fait comme il étoit, ne pourroit se contenir longtemps; ses rechutes deviendroient mortelles, avec cette horreur générale qu'il avoit si justement encourue, et cet éloignement extrême, pour ne rien dire de plus, toujours subsistant entre son père et le duc de Beauvilliers, dans la posture nouvelle et stable ou se trouvoit alors ce dernier. Toute ma vie j'avois désiré avec la passion la plus vive de les voir solidement réconciliés, mais comme on désire quelquefois des choses imaginaires et impossibles. Deux hommes en tout si dissemblables, excepté en probité et en amour de l'État, n'avoient rien en quoi ils pussent compatir ensemble. Leurs liaisons, leurs vues, leurs sentiments, leurs tempéraments se trouvoient tellement contraires qu'il ne s'y pouvoit rien ajouter, et jusqu'à la religion dans deux très-hommes de bien, de la façon dont ils la prenoient l'un et l'autre, leur étoit devenue un très-puissant motif d'aversion. Cependant, par la face nouvelle que la cour avoit prise, je voyois le chancelier et son fils perdus sans cette réconciliation sincère, et sa nécessité me parut si démontrée que, quelque impossible et chimérique qu'elle me semblât, je me mis dans la tête d'y oser travailler. Sans ce remède unique, je ne voyois aucun moyen de subsister pour le chancelier, dans la nouvelle et durable face que la cour avoit prise, et je ne trouvois d'épine dans le riant de ma situation particulière que la peine extrême, et qui troubloit toute ma joie, de voir mes deux plus intimes amis en état ensemble que l'un infailliblement seroit perdu et anéanti par l'autre. Il ne falloit pas un motif moins puissant pour me faire entreprendre un ouvrage si voisin de l'impossible, et que l'extrême nécessité cessa lors, pour la première fois, de me laisser envisager comme une folie.

Dès le soir même, après que les soupeurs se furent retirés de chez Pontchartrain, j'entrai chez lui, où je n'allais plus familièrement, et même très-rarement. L'heure ajouta à sa surprise; je lui dis, d'abordée et d'un air grave et froid, que quoique ma coutume ne fût pas de lui

faire des leçons, et que j'eusse lieu d'en être encore plus éloigné que jamais, j'avois pourtant des choses à lui dire dont je ne pouvois me dispenser; qu'il ne me demandât ni de mes raisons ni d'où je prenois ce que j'avois à lui dire; qu'il se contentât d'apprendre qu'il ne pouvoit m'écouter avec trop d'attention, ni prendre trop de soin d'en profiter sans délai. Après une préface si énergique, je lui dis, comme si j'en avois été l'auteur, tout ce que j'avois permission de lui dire, et cela tout de suite comme une leçon apprise par cœur. Je fus écouté avec toute l'attention que demandoit ma préface et la matière qui la suivit. Pontchartrain sentit aisément que les faits singuliers que je lui spécifiai ne pouvoient m'être venus que d'endroits importants. Il voulut s'excuser sur certaines choses, sur d'autres il avoua, et accusa son humeur. Je répondis qu'avec moi tout cela étoit inutile, que son affaire étoit de profiter de ce qu'il venoit d'entendre, la mienne de m'aller coucher, et là-dessus je le quittai aussi brusquement que je l'avois abordé. Je rendis compte le lendemain de ce que j'avois dit à Pontchartrain au duc de Beauvilliers. Il augmenta ma frayeur par ce qu'il me laissa voir de l'imminence de la chute, et néanmoins il convint d'attendre ce que produiroit ma remontrance.

A quelques jours de là, me promenant après minuit en tiers avec le Dauphin et l'abbé de Polignac, la conversation tomba sur le gouvernement de Hollande, sur sa tolérance de toutes les sectes, et bientôt sur le jansénisme. L'adroit abbé n'en perdit pas l'occasion, et dit tout ce qu'il falloit pour plaire. Le Dauphin me donna lieu d'entrer assez dans la conversation. Je parlai suivant mes sentiments et sans affectation. La promenade se poussa tard par le plus beau temps du monde; et je quittai le Dauphin comme il alloit rentrer au château. J'expliquerai ailleurs ce que je pense sur cette matière, parce qu'elle entrera dans plus d'une chose dans la suite, et ma façon de voir et d'être avec le Dauphin. Dès le lendemain matin M. de Beauvilliers me prit dans le salon, et me conta que le Dauphin venoit de lui dire avec beaucoup de joie que, à des discours qu'il m'avoit ouï tenir le soir précédent à sa promenade, il me croyoit éloigné du jansénisme, et tout de suite me demanda de quoi il avoit été question, que le Dauphin n'avoit pas eu le temps de lui expliquer. Il me dit, après lui en avoir rendu compte, qu'il avoit tout à fait confirmé le Dauphin dans cette opinion sur moi, et cela mit en effet sa confiance pour moi au large sur toutes sortes de chapitres, et voilà ce que font les hasards.

Il fit encore qu'à ces propos le duc me dit tout de suite que le Dauphin soupçonnoit fort Pontchartrain de jansénisme, lui qui faisoit sa cour au roi du zèle de cette persécution. La délicatesse de M. de Beauvilliers étoit là-dessus si étrange, qu'après ce qu'il m'avoit dit lui-même que les jésuites et les sulpiciens imputoient au goût malfaisant de Pontchartrain la persécution qu'il faisoit aux jansénistes, je ne le pus faire revenir de ses soupçons là-dessus, qu'en lui répondant de Pontchartrain sur ce chapitre, et que, différent en tout d'avec son père, ils étoient aussi parfaitement divisés sur les jésuites et l'Oratoire. La fréquentation de Pontchartrain, lors de la mort de sa femme, avec le P. de

La Tour, général de l'Oratoire, et encore quelques mois après, avoit répandu ces soupçons; mais j'assurai le duc, comme il étoit vrai, que Pontchartrain avec la dernière indécence avoit quitté le commerce du P. de La Tour, comme une chemise sale, et n'en avoit pas ouï parler depuis.

Nous nous revîmes le même jour sur le soir. Dans l'entre-deux, M. de Beauvilliers, sur ma parole, avoit répondu de Pontchartrain au Dauphin sur le jansénisme. Il me le confia, et ce fut le premier bon office qu'il lui rendit auprès de ce prince. De là, le duc me dit qu'il n'entendoit pas deux choses, Pontchartrain étant tel là-dessus que je le lui avois si fort assuré : l'une qu'il étoit très-suspect aux jésuites, l'autre comment l'affaire d'un ecclésiastique d'Orléans étoit si mal entre ses mains; que les jésuites attribuoient à son goût de faire du mal sa facilité à maltraiter les jansénistes que l'on exiloit, ou qu'on ôtoit de places, et n'en étoient pas moins en garde contre lui, parce qu'il leur étoit aussi contraire qu'il lui étoit possible; et que cet ecclésiastique si opposé aux jansénistes, et qui tiroit de là tout son appui, ne pouvoit être plus mal servi qu'il étoit de Pontchartrain, pour l'union d'un bénéfice, qui étoit néanmoins très-essentielle au bon parti. Il s'échauffa assez là-dessus, et de lui-même me permit d'avertir Pontchartrain, mais comme de moi-même, de la disposition des jésuites à son égard; qu'il lui importoit fort de la changer par une conduite opposée; et sur cet ecclésiastique de lui dire, non plus comme de moi-même, mais de sa part à lui comme en avis, de rapporter son affaire au premier conseil des dépêches, d'y donner un tour favorable, et d'ajouter que cela lui étoit plus important qu'il ne pensoit.

Je fis ce même soir, vers le minuit, une seconde visite à Pontchartrain, toute semblable à la première; dont l'heure et le ton ne le surprit pas moins, et bien plus encore que la première pour les choses. Il s'étoit peut-être douté à la première d'où lui venoient mes avis. A cette seconde, il ne put plus l'ignorer. C'étoit en insolence le premier homme du monde, lorsqu'il ne craignoit point les gens; et le premier aussi en bassesse, où personne ne le surpassoit, à proportion de son besoin et de sa frayeur. Ainsi on peut juger de tout ce qu'il me pria de dire à M. de Beauvilliers, de quelle façon il se mit à en user avec les jésuites, et comment tourna l'affaire de l'ecclésiastique d'Orléans.

M. de Beauvilliers en fut si content, qu'il voulut bien que je lui disse, mais comme de moi-même, le péril en gros où il étoit auprès du Dauphin, et les moyens de le rapprocher peu à peu, tous opposés à son génie et à ses manières accoutumées. Le duc alla jusqu'à me charger de lui dire qu'il lui ménageroit des occasions de travailler avec le Dauphin, qu'il l'en avertiroit d'avance et de la façon de s'y conduire.

Je revis donc aussitôt Pontchartrain pour la troisième fois; je ne vis jamais homme si transporté. Il se crut noyé et sauvé au même instant, et les protestations qu'il me fit, tant pour M. de Beauvilliers que pour moi, furent infinies. Sur mon compte, je sus bien qu'en penser, puisque c'étoit trois semaines après qu'il m'eut envoyé d'Aubanton; aussi les reçus-je pour moi avec le froid le plus dédaigneux, et je lui fis sentir,

au choix de mon peu de paroles, la nullité de part que sa personne devoit prendre au salut inespéré que je lui procurois.

Le duc tint parole; Pontchartrain fut averti et instruit; et, comme M. de Beauvilliers ne voulut pas s'y montrer, je fus toujours le canal entre eux sous le plus entier secret. Pontchartrain travailla chez le Dauphin; le duc avoit préparé les choses. Le prince fut content. Cela dura le reste du voyage de Marly, qui, d'une tirade, nous conduisit à Fontainebleau sans retourner à Versailles, à cause du mauvais air.

Dans ces entrefaites et sur la fin de Marly, je pris en particulier le premier écuyer, non pour lui confier quoi que ce soit de ce qui vient d'être raconté, mais pour m'en servir à ma manière au dessein de réconciliation que j'avois conçu. C'étoit un grand homme, froid, de peu d'esprit, de beaucoup de sens, fort sage, fort sûr, fort mesuré, qui, à force d'être né et d'avoir passé sa vie à la cour, fils d'un homme qui étoit maître passé et dans une considération singulière, et lui dans les cabinets les plus secrets de Le Tellier, Louvois et Barbezieux, dont il étoit si proche par sa femme, et qui l'avoient admis à tout avec eux, avoit acquis une grande connoissance de la cour et du monde, y étoit fort compté, s'y étoit mêlé de beaucoup de choses, et y étoit enfin devenu une espèce de personnage. Il étoit de tout temps fort bien avec le roi, il avoit des particuliers quelquefois avec lui; et il avoit eu l'art d'être fort bien avec tous les ministres, et intimement avec le chancelier, qui avoit beaucoup de créance en lui. J'ai parlé de lui à l'occasion de la mort de Monseigneur, duquel il espéroit beaucoup, et rien de la cour nouvelle, avec qui il n'avoit nulle liaison, même quelque chose de moins avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, par l'ancien chrême des Louvois, si opposés à tout ce qui étoit Colbert, et tous leurs commerces et leurs allures tout à fait différentes.

Je crus donc que c'étoit le seul homme dont je pusse m'aider pour attaquer le chancelier sur sa conduite avec le duc de Beauvilliers. Je lui dis qu'ami au point où je l'étois de M. de Beauvilliers et du chancelier, je voyois de tout temps leur éloignement avec une peine extrême, que jusqu'alors je m'étois contenté de m'en affliger en moi-même; mais que, dans la face nouvelle que la cour venoit de prendre, et qui se fortifioit de jour en jour, je ne pouvois dormir en repos comme j'avois fait tant que leur inimitié n'avoit pu être fatale à aucun des deux; que le Dauphin devenoit rapidement le maître des affaires, et par lui son gouverneur, qui le seroit sans mesure lorsque son pupille auroit succédé au roi; que le danger présent étoit grand par la haine publique que Pontchartrain avoit encourue; et s'il subsistoit le reste de ce règne, ce qui me paroissoit bien difficile, il me sembloit impossible qu'il pût durer au delà; que, tombant, je ne voyois pas ce que pourroit devenir le père d'un homme chassé dans une cour où tout le crédit seroit contre lui, où il survivroit à sa fortune et à soi-même, et où la décence ni sa propre humeur ne pourroit lui permettre d'y rester et d'y hasarder de se voir chasser lui-même sur quelque aventure de Rome et de jansénisme, et se voir bombarder un garde des sceaux; qu'en vain s'appuyoit-il sur l'autorité de sa place, sur son esprit, sur sa capacité,

sur sa réputation, puisque ce ne seroit pas lui qu'on attaqueroit, mais son fils qui n'avoit aucun de ces boucliers, qui s'étoit rendu la bête de tout le monde, et dont la chute auroit les applaudissements publics.

Beringhen connoissoit parfaitement Pontchartrain; il m'avoua la vérité de ce que je lui représentois, sa crainte extrême de ce que je prévoyois, et me pressa de travailler à une réconciliation si capitale à la fortune du père et du fils, comme le seul homme qui la pût entreprendre par l'amitié et la confiance que le duc et le chancelier avoient également et entièrement pour moi. Je lui répondis que c'étoit toute ma passion, mais que je travaillerois en vain tant que le chancelier s'escarmouchoit avec le duc sans cesse au conseil, et ne se mesureroit pas ailleurs à son égard; qu'il nourrissoit ainsi une haine, pour parler nettement, de longue main enracinée; qu'il l'augmentoit tous les jours loin de songer à l'émousser, en quoi pourtant consistoit son salut et celui de sa famille; que c'étoit à lui, Beringhen, son ami, et qui ne lui seroit point suspect sur M. de Beauvilliers avec qui il savoit bien qu'il n'avoit point de liaison, à lui ouvrir les yeux sur le danger de voir périr toute la fortune prodigieuse qu'il avoit faite; et de lui faire comprendre qu'elle valoit bien la peine de se contraindre, et de ployer à la nécessité des temps; qu'après qu'il l'auroit rendu capable d'un vrai changement de conduite à cet égard, je verrois à tâcher de le mettre à profit auprès de M. de Beauvilliers, et peu à peu ainsi les rapprocher, et de là les réconcilier enfin si je pouvois.

Le premier écuyer, ou timide comme il l'étoit naturellement, ou désespérant de faire entendre raison au chancelier vif et décidé comme il le connoissoit, ou véritablement court de temps, me dit qu'il en auroit peu pour parler suffisamment au chancelier qui n'étoit point à Marly, qui n'y venoit que pour les conseils, et qui ces jours-là s'en retournoit dîner à Versailles, et les autres jours se tenoit à Pontchartrain; qu'il avoit demandé congé au roi de s'en aller dans quelques jours chez lui à Armainvilliers, et qu'il y passeroit presque tout le voyage de Fontainebleau, où la cour alloit incessamment. Il finit par me presser de nouveau de travailler à une aussi bonne œuvre que nul autre que moi ne pouvoit exécuter, et moi par l'exhorter de parler au moins avant de partir, et de parler sans ménagement. La suite de ceci se verra bientôt à Fontainebleau; avant d'y conduire la cour, il faut reprendre des choses qui ont précédé ce voyage.

On a pu voir épars en plusieurs endroits de ces Mémoires à quel degré d'intimité et de toute confiance j'étois arrivé avec le duc de Beauvilliers, avec le duc de Chevreuse, et avec les duchesses leurs femmes. Tout cela vivoit dans la même amitié avec Mme de Saint-Simon, et ce qui étoit peut-être unique pour des personnes si généralement cachées et compassées, dans la confiance et la liberté la plus entière, fondées sur l'estime de sa vertu, et l'expérience de la sagesse et de la bonté de son esprit et de sa conduite, plus encore s'il se peut que sur ce qu'elle méritoit, et de ce qu'ils savoient que j'étois pour elle. Il faut donc comprendre que ces trois couples faisoient un groupe qui ne se cachoit rien, qui

se consultoit tout, qui en ce genre étoit inaccessible à quiconque, et dont le commerce étoit non-seulement continuel, mais de tous les jours, et souvent de plus d'une fois par jour quand nous étions dans les mêmes lieux, et il étoit fort rare que nous en fussions séparés, parce que Vaucresson étoit fort proche, et que je ne sortois presque point de la cour, ni Mme de Saint-Simon non plus. Cette union anciennement prise, mais liée et augmentée par degrés, en étoit à ce dernier bien longtemps avant la mort de Monseigneur, comme divers traits de ces Mémoires auront pu le faire remarquer.

Dans cet état, M. de Beauvilliers ne cessoit depuis longtemps de faire naître de l'estime, de l'amitié, du goût pour moi en son pupille, sur l'esprit et le cœur duquel il pouvoit tout. Il n'en perdit aucune occasion pendant plusieurs années. On a vu que j'en sentis l'effet à l'occasion de l'ambassade de Rome, et un autre si grandement marqué à son arrivée de la campagne de Lille. L'état triste où il fut après si longtemps ajouta aux mesures que le sage gouverneur me prescrivit toujours. On se souvient de la situation où la cabale de Meudon tenoit ce prince, et combien le roi même demeura aliéné de lui, en sus de ce qu'il en étoit auparavant par la vie si recluse et si resserrée de son petit-fils, qui l'avoit dès lors mis fort à gauche avec Monseigneur. On ne doutoit dans aucun de ces temps que le duc de Beauvilliers ne possédât ce jeune prince; on ignoroit bien le fond de mon intimité avec le duc, mais la liaison étoit trop forte, et le commerce trop continuel et trop libre avec des gens aussi enfermés, pour n'avoir pas percé.

Etre en mesure et en garde infinie étoit le caractère dominant du duc. La haine de Mme de Maintenon, et les secousses qu'il avoit éprouvées du roi même, augmentoient encore les entraves de sa timidité naturelle. Il craignoit les soupçons de circonvenir son pupille, il craignoit la jalousie et les regards perçants qui s'étoient fixés sur moi depuis ce choix pour Rome. Il vouloit me mettre peu à peu dans la confiance du jeune prince, mais il ne vouloit pas qu'il en parût rien. Il redoubla encore de précautions depuis la campagne de Lille où je m'étois si hautement déclaré et dont je fus perdu un temps. Je rappelle toutes ces époques et ces faits épars dans ces Mémoires, pour les remettre tous à la fois sous les yeux, et montrer les raisons de la conduite que le duc de Beauvilliers me fit observer, de concert avec le prince.

Je ne le voyois chez lui, aux heures de cour que rarement et courtement, assez pour qu'il ne parût rien d'affecté, assez peu pour qu'on ne pût soupçonner non-seulement privance, mais même aucun dessein de m'approcher de lui; en tout plus de négligence que de cour. Par cette raison le prince me distinguoit peu chez lui, et ne me donnoit guère au delà de ce qu'il avoit accoutumé aux gens de ma sorte; mais souvent un coup d'œil expressif, un sourire à la dérobee m'en disoit tout ce que j'en desirois savoir.

Outre la transcendance d'être sans cesse porté avec étude par le duc de Beauvilliers auprès de lui, et encore par le duc de Chevreuse, du caractère dont étoit ce prince, ce qu'il paroissoit du mien par le tissu de la conduite ordinaire de toute ma vie étoit un avantage peu commun

pour lui plaire. Il aimoit une vie appliquée, égale, unie, il estimoit l'union dans les familles, il considéroit les amitiés qui faisoient honneur; et de celles-là, on a vu que j'y fus toujours heureux. Ma jeunesse n'avoit rien eu de ce qui eût pu l'étranger ou l'arrêter. Toutes mes liaisons particulières s'étoient trouvées avec des personnes qui presque toutes lui étoient agréables ou directement ou par quelque recoin; mes inimitiés ou mes éloignements, avec celles qui pour la plupart étoient en opposition avec lui, et très-ordinairement directe, ce qui étoit arrivé naturellement et sans aucun art. J'étois bien de toute ma vie avec les jésuites, quoique sans liaison qu'avec un seul à la fois, mais liaison unique jusqu'à la mort du dernier qui survécut le feu roi; ils me comptoient parmi leurs amis, comme on l'a vu du P. Tellier, et comme on le verra davantage. Je l'avois été intime, comme on l'a vu aussi, de l'évêque de Chartres, Godet. C'étoient là des boucliers sûrs contre le dangereux soupçon de jansénisme; et ce que j'ai rapporté de cette conversation avec le Dauphin et l'abbé de Polignac en tiers, dans les jardins de Marly, mit le sceau à l'assurance. Ma façon d'être à cet égard reviendra trop souvent dans les suites pour ne mériter pas d'être expliquée, puisque l'occasion s'en présente si naturellement.

Le célèbre abbé de la Trappe a été ma boussole là-dessus, comme sur bien d'autres choses dont je désirerois infiniment avoir eu la pratique comme la théorie.

Je tiens tout parti détestable dans l'Église et dans l'État. Il n'y a de parti que celui de Jésus-Christ. Je tiens aussi pour hérétiques les cinq fameuses propositions directes et indirectes, et pour tel tout livre sans exception qui les contient. Je crois aussi qu'il y a des personnes qui les tiennent bonnes et vraies, qui sont unies entre elles et qui font un parti. Ainsi de tous les côtés, je ne suis pas janséniste.

D'autre part, je suis attaché intimement, et plus encore par conscience que par la plus saine politique, à ce que très-mal à propos on connoît sous le nom de libertés de l'Église gallicane, puisque ces libertés ne sont ni privilèges, ni concessions, ni usurpations, ni libertés même d'usage et de tolérance, mais la pratique constante de l'Église universelle, que celle de France a jalousement conservée et défendue contre les entreprises et les usurpations de la cour de Rome, qui ont inondé et asservi toutes les autres et fait par ses prétentions un mal infini à la religion. Je dis la cour de Rome, par respect pour l'évêque de Rome, à qui seul le nom de pape est demeuré, qui est de foi le chef de l'Église, le successeur de saint Pierre, le premier évêque, avec supériorité et juridiction de droit divin sur tous les autres quels qu'ils soient, et à qui appartient seul la sollicitude et la surveillance sur toutes les Églises du monde comme étant le vicaire de Jésus-Christ par excellence, c'est-à-dire le premier de tous ses vicaires qui sont les évêques. A quoi j'ajoute que je tiens l'Église de Rome pour la mère et la maîtresse de toutes les autres, avec laquelle il faut être en communion; maîtresse, *magistra*, et non pas *domina*; ni le pape, le seul évêque, ni l'évêque universel, ordinaire et diocésain de tous les diocèses, ni ayant seul le pouvoir épiscopal duquel il émane dans les autres évêques, comme l'inquisition,

que je tiens abominable devant Dieu et exécration aux hommes, le veut donner comme de foi.

Je crois la signature du fameux formulaire une très-pernicieuse invention, tolérable toutefois en s'y tenant exactement suivant la paix de Clément IX, autrement insoutenable. Il résulte que je suis fort éloigné de croire le pape infallible, en quelque sens qu'on le prenne, ni supérieur, ni même égal aux conciles œcuméniques, auxquels seuls appartient de définir les articles de foi, et de ne pouvoir errer sur elle.

Sur Port-Royal, je pense tout comme le feu roi s'en expliqua à Maréchal en soupirant (t. II, p. 157), que ce que les derniers siècles ont produit de plus saint, de plus pur, de plus savant, de plus instructif, de plus pratique, et néanmoins de plus élevé, mais de plus lumineux et de plus clair, est sorti de cette école, et de ce qu'on connoît sous le nom de Port-Royal; que le nom de jansénisme et de janséniste est un pot au noir de l'usage le plus commode pour perdre qui on veut, et que d'un millier de personnes à qui on le jette, il n'y en a peut-être pas deux qui le méritent; que ne point croire ce qu'il plaît à la cour de Rome de prétendre sur le spirituel, et même sur le temporel, ou mener une vie simple, retirée, laborieuse, serrée, ou être uni avec des personnes de cette sorte, c'en est assez pour encourir la tache de janséniste; et que cette étendue de soupçons mal fondés, mais si commode et si utile à qui l'inspire et en profite, est une plaie cruelle à la religion, à la société, à l'État.

Je suis persuadé que les jésuites sont d'un excellent usage en les tenant à celui que saint Ignace a établi. La compagnie est trop nombreuse pour ne renfermer pas beaucoup de saints, et de ceux-là j'en ai connu, mais aussi pour n'en contenir pas bien d'autres. Leur politique et leur jalousie a causé, et cause encore de grands maux; leur piété, leur application à l'instruction de la jeunesse et l'étendue de leurs lumières et de leur savoir, fait aussi de grands biens.

C'en est assez pour un homme de mon état, ce seroit en sortir, et des bornes de ce qui est traité ici, que descendre dans plus de détails; mais ce n'est pas trop pour les choses dont les récits nécessaires s'approchent. Ce que je viens d'expliquer ne contentera pas ceux qui prétendent que le jansénisme et les jansénistes sont une hérésie et des hérétiques imaginaires, et satisfera sûrement encore moins ceux à qui la prévention, l'ignorance ou l'intérêt en font voir partout. Ce qui m'a infiniment surpris, est comment la prévention qui mettoit M. de Beauvilliers de ce dernier côté lui a pu permettre de s'accommoder de moi au point qu'il a fait, et sans le moindre nuage, toute sa vie, avec la franchise entière que j'ai toujours eue avec lui là-dessus, comme sur tous mes autres sentiments sur toutes autres matières.

CHAPITRE VIII.

Situation personnelle de la duchesse de Saint-Simon à la cour. — Précautions de ma conduite. — Je sonde heureusement le Dauphin. — Court entretien dérobé avec le Dauphin. — Tête-à-tête du Dauphin avec moi. — Dignité : gouvernement, ministère. — Belles et justes espérances. — Conférence entre le duc de Beauvilliers et moi. — Autre tête-à-tête du Dauphin avec moi. — Secret de ces entretiens. — Dignité : princes, princes du sang, princes légitimés. — Belles paroles du Dauphin sur les bâtards. — Conférence entre le duc de Beauvilliers et moi. — Importance solide du duc de Beauvilliers. — Concert entier entre lui et moi. — Contrariété d'avis entre le duc de Beauvilliers et moi sur la succession de Monseigneur. — Manière dont elle fut traitée; extrême indécence qui s'y commit à Marly.

Divers endroits de ces Mémoires ont fait voir combien Mme de Saint-Simon pouvoit compter sur les bontés de Mme la duchesse de Bourgogne, et le dessein constant qu'elle eut toujours de la faire succéder à la duchesse du Lude. La place qu'elle fut forcée de remplir auprès de Mme la duchesse de Berry, l'approcha de tous les particuliers; plus elle fut vue de près, plus elle fut goûtée, aimée, et si j'ose parler d'après toutes ces têtes presque couronnées, même après le roi et Mme de Maintenon, elle fut honorée et respectée; et les écarts de la princesse à qui on l'avoit attachée malgré elle ne firent que plus d'impression en faveur de son grand sens, de la prudence, de la justesse de son esprit et de sa conduite, de la sagesse, de l'égalité, de la modestie, de la vertu de tout le tissu de sa vie, et d'une vertu pure toujours suivie, et qui, austère pour elle-même, étoit aimable et bien loin de rebuter par ses rides. [Elle] se fit toujours rechercher par celles même dont l'âge et la conduite en étoient les plus éloignés, qui vinrent plus d'une fois se jeter à elle pour en être conseillées et tirées par son moyen des dangers et des orages domestiques où leur conduite les avoit livrées. Tant de qualités aimables et solides lui avoient acquis l'amitié et la confiance de beaucoup de personnes considérables, et tant de réputation que personne n'y fut plus heureuse qu'elle, sur quoi on peut se souvenir du conseil que les trois ministres, sans nul concert entre eux, me donnèrent, lorsque je fus choisi pour Rome, de lui tout communiquer et de profiter de ses avis. Le Dauphin, qui la voyoit souvent dans les parties particulières et toujours depuis le mariage de M. le duc de Berry, avoit pris pour elle beaucoup d'estime, d'amitié, même de confiance, qui me fut un autre appui très-fort près de lui, que le duc de Beauvilliers fortifia toujours, et par amitié, et plus encore par l'opinion qu'il avoit d'elle. Ainsi tout me portoit dans la confiance et dans l'amitié libre et familière du Dauphin.

La cour changée par la mort de Monseigneur, il fut question pour moi de changer de conduite à l'égard du nouveau Dauphin. M. de Beauvilliers m'en parla d'abord, mais il jugea que ce changement ne devoit se faire que fort lentement, et de manière à y accoutumer sans effaroucher. J'avois en divers temps échappé à d'étranges noirceurs; je

devois compter que les regards se fixeroient sur moi à proportion de la jalousie, et que je n'en pouvois éviter les dangers qu'en voilant ma situation nouvelle, si fort changée par le changement de toute la scène de la cour; pour cela ne m'approcher à découvert que peu à peu du prince, à mesure que son asile se fortifieroit à mon égard, c'est-à-dire à mesure qu'il croîtroit auprès du roi en confiance, et en autorité dans les affaires et dans le monde. Je crus néanmoins à propos de le sonder dès les premiers jours de son nouvel essor. Un soir que je le joignis dans les jardins de Marly, où il étoit peu accompagné, et de personne qui me tint de court, je profitai de son accueil gracieux pour lui dire comme à la dérobée, que bien des raisons qu'il n'ignoroit pas m'avoient retenu jusqu'alors dans un éloignement de lui nécessaire, que maintenant j'espérois pouvoir suivre avec moins de contrainte mon attachement et mon inclination, et que je me flattois qu'il l'auroit agréable. Il me répondit bas aussi qu'il y avoit en effet des raisons quelquefois qui retenoient; qu'il croyoit qu'elles avoient cessé; qu'il savoit bien quel j'étois pour lui; et qu'il comptoit avec plaisir que nous nous verrions maintenant plus librement de part et d'autre. J'écrivis exactement les paroles de sa réponse pour la singulière politesse de celles qui la finissent. Je la regardai comme l'engagement heureux d'une amorce qui avoit pris comme je me l'étois proposé. Je me rendis peu à peu plus assidu à ses promenades, mais sans les suivre entières, qu'autant que la foule, ou des gens dangereux ne les grossissoient pas, et j'y pris la parole avec plus de liberté. Je demeurai sobre à le voir chez lui avec le monde, et je m'approchois de lui dans le salon, suivant que j'y voyois ma convenance.

Je lui avois présenté notre mémoire contre d'Antin lors du procès, et je n'avois pas manqué de lui glisser un mot sur notre dignité, à laquelle je le savois très-favorable, et par principes. Il avoit lu le mémoire et avoit été fort aise, à cause de quelques-uns d'entre nous, de le trouver fort bon, et la cause de d'Antin insoutenable. Je n'ignorois pas aussi ce qu'il pensoit sur la forme du gouvernement de l'État, et sur beaucoup de choses qui y ont rapport; et ses sentiments là-dessus étoient les miens mêmes, et ceux des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, par qui j'étois bien instruit. C'étoit l'avoir trop beau pour n'essayer pas à en tirer grand parti. Je me rendis donc attentif à saisir tout ce qui pourroit me conduire à entrer naturellement en matière, et je ne sus pas longtemps à en trouver le moment.

Quelques jours après étant dans le salon, j'y vis entrer le Dauphin et la Dauphine ensemble se parlant à diverses reprises. Je m'approchai d'eux, et j'entendis les dernières paroles. Elles m'excitèrent à demander au prince de quoi il s'agissoit, non pas de front, mais avec un tour de liberté respectueuse que j'usurpois déjà. Il me répondit qu'ils alloient à Saint-Germain pour la première fois qu'il étoit Dauphin, c'est-à-dire en visite ordinaire, après celle en manteau et en mante; que cela changeoit le cérémonial avec la princesse d'Angleterre, m'expliqua la chose, et appuya avec vivacité sur l'obligation de ne laisser rien perdre de ses droits légitimes. « Que j'ai de joie, lui répondis-je, de vous voir penser ainsi, et que vous avez raison d'appuyer sur ces sortes d'atten-

tions dont la négligence ternit toutes choses! » Il reprit avec feu, et l'en saisis le moment le plus actif pour lui dire que si, lui qui étoit si grand, et dont le rang étoit si décidé avoit raison d'y être attentif, combien plus nous autres, à qui on disputoit et souvent on ôtoit tout sans qu'à peine nous osassions nous en plaindre, avions-nous raison de nous affliger de nos pertes, et de tâcher à nous soutenir. Il entra là-dessus avec moi jusqu'à devenir l'avocat de notre cause, et finit par me dire qu'il regardoit notre restauration comme une justice importante à l'État; qu'il savoit que j'étois bien instruit de ces sortes de choses; et que je lui ferois plaisir de l'en entretenir un jour. Il rejoignit dans ce moment la Dauphine, et s'en allèrent à Saint-Germain.

Le fait qui avoit donné lieu à cette courte mais importante ouverture étoit que, du vivant de Monseigneur, Mme la duchesse de Bourgogne cédoit partout en lieu tiers à la princesse d'Angleterre; mais que, devenue l'épouse de l'héritier présomptif par la mort de Monseigneur, elle devoit désormais précéder partout en lieu tiers cette même princesse d'Angleterre, qui n'étoit pas héritière présomptive d'un frère qui auroit des enfants, et qui n'étoit pas même encore marié. A peu de jours de là, le Dauphin m'envoya chercher. J'entraï par la garde-robe, où du Chesne, son premier valet de chambre, très-homme de bien, sûr et qui avoit sa confiance, m'attendoit pour m'introduire dans son cabinet, où il étoit seul. Mon remerciement ne fut pas sans mélange de ma conduite passée et présente, et de ma joie du changement de son état. Il entra en matière, en homme qui craint moins de s'ouvrir que de se laisser aller à la vanité de son nouvel éclat. Il me dit que jusqu'alors il n'avoit cherché qu'à s'occuper et à s'instruire, sans s'ingérer à rien, qu'il n'avoit pas cru devoir s'offrir ni se présenter de lui-même; mais que, depuis que le roi lui avoit ordonné de prendre connoissance de tout, de travailler chez lui avec les ministres, et de le soulager, il regardoit tout son temps comme étant dû à l'État et au public, et comme un larcin tout ce qu'il en déroberoit aux affaires, ou à ce qui le pourroit conduire à s'en rendre capable; qu'aussi ne prenoit d'amusement que par délassement, et pour se rendre l'esprit plus propre à recommencer utilement après un relâchement nécessaire à la nature. De là il s'étendit sur le roi, m'en parla avec une extrême tendresse et une grande reconnoissance, et me dit qu'il se croyoit obligé d'une manière très-étroite à contribuer à son soulagement, puisqu'il avoit la confiance en lui de le désirer. J'entraï fort dans des sentiments si dignes, mais en peine si la tendresse, la reconnoissance et le respect ne dégénéroient point en une admiration dangereuse. Je glissai quelques mots sur ce que le roi ignoroit bien des choses qu'il s'étoit mis en état de ne pouvoir apprendre, et auxquelles sûrement sa bonté ne demeureroit pas insensible si elles pouvoient arriver jusqu'à lui.

Cette corde, touchée ainsi légèrement, rendit aussitôt un grand son. Le prince, après quelques mots de préface sur ce qu'il savoit par M. de Beauvilliers qu'on pouvoit sûrement me parler de tout, avoua la vérité de ce que je disois, et tomba incontinent sur les ministres. Il s'étendit sur l'autorité sans bornes qu'ils avoient usurpée, sur celle qu'ils étoient

acquise sur le roi, sur le dangereux usage qu'ils en pouvoient faire, sur l'impossibilité de faire rien passer au roi, ni du roi à personne, sans leur entremise; et sans nommer aucun d'eux, il me fit bien clairement entendre que cette forme de gouvernement étoit entièrement contraire à son goût et à ses maximes. Revenant de là tendrement au roi, il se plaignit de la mauvaise éducation qu'il avoit eue, et des pernicieuses mains dans lesquelles il étoit successivement tombé; que par là, sous prétexte de politique et d'autorité dont tout le pouvoir et tout l'utile n'étoit que pour les ministres, son cœur, naturellement bon et juste, avoit sans cesse été détourné du droit chemin, sans s'en apercevoir; qu'un long usage l'avoit confirmé dans ces routes une fois prises, et avoit rendu le royaume très-malheureux. Puis, se ramenant à soi avec humilité, il me donna de grands sujets de l'admirer. Il revint après à la conduite des ministres, et j'en pris occasion de le conduire sur leurs usurpations avec les ducs et avec les gens de la plus haute qualité. A ce récit, l'indignation échappa à sa retenue; il s'échauffa sur le *monseigneur* qu'ils nous refusent, et qu'ils exigeoient de tout ce qui n'étoit point titré, à l'exception de la robe.

Je ne puis rendre à quel point cette audace le choqua, et cette distinction si follement favorable à la bourgeoisie sur la plus haute noblesse. Je le laissai parler, tant pour jouir des dignes sentiments de celui qui se trouvoit si proche d'en pouvoir faire des règles et des lois, que pour m'instruire moi-même du degré où l'équité enflammée le pouvoit porter. Je repris ensuite les commencements de l'intervertissement de tout ordre, et je lui dis que le pur hasard m'avoit conservé trois lettres à mon père de M. Colbert, ministre contrôleur général des finances et secrétaire d'État, qui lui écrivoit *monseigneur*. Cela parut lui faire autant de plaisir que s'il y avoit été intéressé. Il m'ordonna de les envoyer chercher, et admira la hardiesse d'un changement si entier. Nous le discutâmes; et, comme il aimoit à approfondir et à remonter tant qu'il pouvoit aux sources, il se mit sur la naissance des charges de secrétaire d'État, dont la ténuité de l'origine le surprit de nouveau, quoique lui-même, par l'explication qu'il se prit à en faire, me montrât qu'il n'avoit rien à apprendre là-dessus¹.

Tout cela fut la matière de plus d'une heure d'entretien; elle nous détourna de celle que nous devions traiter, mais d'une manière plus importante que cette matière même, à laquelle celle de cet entretien n'étoit rien moins qu'étrangère. Le Dauphin m'ordonna de l'avertir lorsque j'aurois ces trois lettres de M. Colbert à mon père, et me dit qu'en même temps nous reprendrions la matière qu'il s'étoit proposé de traiter avec moi, et dont celle-ci l'avoit diverti.

Il est difficile d'exprimer ce que je sentis en sortant d'avec le Dauphin. Un magnifique et prochain avenir s'ouvroit devant moi. Je vis un prince pieux, juste, débonnaire, éclairé et qui cherchoit à le devenir de plus en plus, et l'inutilité avec lui du futile, pièce toujours si principale avec ces personnes-là. Je sentis aussi par cette expérience une autre

1. Voy., à la fin du volume, une note sur l'origine des secrétaires d'État.

merveille auprès d'eux, qui est que l'estime et l'opinion d'attachement, une fois prise par lui et nourrie de tout temps, résistoit au non-usage et à la séparation entière d'habitude. Je goûtai délicieusement une confiance si précieuse et si pleine, dès la première occasion d'un tête-à-tête, sur les matières les plus capitales. Je connus avec certitude un changement de gouvernement par principes. J'aperçus sans chimères la chute des marteaux de l'État et des tout-puissants ennemis des seigneurs et de la noblesse qu'ils avoient mise en poudre à leurs pieds, et qui, ranimée d'un souffle de la bouche de ce prince devenu roi, reprendroit son ordre, son état et son rang, et feroit rentrer les autres dans leur situation naturelle. Ce désir en général sur le rétablissement de l'ordre et du rang avoit été toute ma vie le principal des miens, et fort supérieur à celui de toute fortune personnelle. Je sentis donc toute la douceur de cette perspective, et de la délivrance d'une servitude qui m'étoit secrètement insupportable, et dont l'impatience perçoit souvent malgré moi.

Je ne pus me refuser la charmante comparaison de ce règne de Monseigneur, que je n'avois envisagé qu'avec toutes les affres possibles et générales et particulières, avec les solides douceurs de l'avant-règne de son fils, et bientôt de son règne effectif, qui commençoit sitôt à m'ouvrir son cœur, et en même temps le chemin de l'espérance la mieux fondée de tout ce qu'un homme de ma sorte se pouvoit le plus légitimement proposer, en ne voulant que l'ordre, la justice, la raison, le bien de l'État, celui des particuliers, et par des voies honnêtes, honorables, et où la probité et la vérité se pourroient montrer. Je résolus en même temps de cacher avec grand soin cette faveur si propre, si on l'apercevoit, à effrayer et à rameuter tout contre moi, mais de la cultiver sous cette sûreté, et à me procurer avec discrétion de ces audiences dans lesquelles j'aurois tant à apprendre, à semer, à inculquer doucement, et à me fortifier; mais j'aurois cru faire un larcin, et payer d'ingratitude, si j'avois manqué de faire l'hommage entier de cette faveur à celui duquel je la tenois tout entière. Certain d'ailleurs, comme je l'étois, que le duc de Beauvilliers avoit le passe-partout du cœur et de l'esprit du Dauphin, je ne crus pas commettre une infidélité de lui aller raconter tout ce qui venoit de se passer entre ce prince et moi; et je me persuadai que la franchise du tribut en soutiendrait la matière, et me serviroit par les conseils à y bien diriger ma conduite. J'allai donc tout de suite rendre toute cette conversation au duc de Beauvilliers. Il n'en fut pas moins ravi que je l'étois moi-même.

Ce duc, à travers une éminente piété presque de l'autre monde, d'une timidité qui sentoit trop les fers, d'un respect pour le roi trop peu distant de l'adoration de latrie, n'étoit pas moins pénétré que moi du mauvais de la forme du gouvernement, de l'éclat de la puissance et de la manière de l'exercer des ministres, qui, chacun dans leur département, et même au dehors, étoient des rois absolus; enfin non moins duc et pair que je l'étois moi-même. Il fut étonné d'une ouverture si grande avec moi, et surpris d'un si grand effet de ce que lui-même avoit pris tant de soin de planter et de cultiver en ma faveur dans l'es-

prit de son pupille. Sa vertu et ses mesures, qui le contenoient avec lui, l'y captivoient, en sorte qu'il me parut qu'il ne l'avoit guère oui parler si clairement. J'en fus surpris au dernier point, mais cela me parut à toute sa contenance, et aux répétitions qu'il exigea de moi sur ce qui regardoit le pouvoir des ministres, et la mauvaise éducation du roi. Il m'avoua même sa joie sur ces deux chapitres, avec une naïveté qui me fit comprendre que, encore qu'il n'apprit rien de nouveau sur les dispositions du Dauphin, les expressions pourtant le lui étoient, et que ce prince n'avoit pas été si net, ni peut-être si loin avec lui. La suite me le fit encore mieux sentir; car, soit que son caractère personnel lui imposât des mesures qu'il ne se crût pas permis de franchir, ou qu'il ne voulût franchir que peu à peu, peut-être comme un maître qui aime mieux suivre son écuyer en de certains passages, il ne tarda pas à prendre des mesures avec moi pour agir sur plusieurs choses de concert, puis d'une manière conséquente par lui-même, il me parut très-sensible à la confiance pleine de dépendance dont j'usois avec lui là-dessus, et bien déterminé à faire usage de sa situation nouvelle.

Peu de jours après j'eus une autre audience. Il faut dire une fois pour toutes que du Chesne ordinairement, rarement M. de Beauvilliers, quelquefois le Dauphin bas, à la promenade, m'avertissoit de l'heure de me trouver chez lui, et que lorsque c'étoit moi qui voulois une audience, je le disois à du Chesne, qui en prenoit l'ordre aussitôt et m'en avertissoit. Où que ce fût dans la suite, Fontainebleau, Versailles, Marly, j'entrois toujours à la dérobée par la garde-robe, où du Chesne avoit soin de m'attendre toujours seul pour m'introduire aussitôt, et de m'attendre à la sortie seul encore, de façon que personne ne s'en est jamais aperçu, sinon une fois la Dauphine, comme je le raconterai en son lieu, mais qui en garda parfaitement le secret.

Je présentai au Dauphin ces trois lettres dont j'ai parlé de M. Colbert à mon père. Il les prit, les regarda fort, les lut toutes trois, et s'intéressa dans l'heureux hasard qui les avoit conservées, et sauvées du peu d'importance de leur contenu. Il en examina les dates, et retomba sur l'insolence des ministres (il n'en ménagea pas le terme), et sur le malheur des seigneurs. Je m'étois principalement proposé de le sonder sur tout ce qui intéresse notre dignité; je m'appliquai donc à rompre doucement tous les propos qui s'écartoient de ce but, à y ramener la conversation, et la promener sur tous les différents chapitres. Je le trouvai très-instruit du fond de notre dignité, de ses rapports à l'État et à la couronne, de tout ce que l'histoire y fournit, assez sur plusieurs autres choses qui la concernent, peu ou point sur d'autres, mais pénétré de l'intérêt sensible de l'État, de la majesté des rois de France et de la primauté de leur couronne, à soutenir et rétablir cette première dignité du royaume, et du désir de le faire.

Je le touchai là-dessus par ce que j'avois reconnu de sensible en lui là-dessus, à l'occasion de sa première visite à Saint-Germain avec Mme la Dauphine, depuis la mort de Monseigneur. Je le fis souvenir de la nouveauté si étrange des prétentions de l'électeur de Bavière, tout incognito qu'il étoit, avec Monseigneur à Meudon. Je les mis en opposi-

tion avec l'usage constant jusqu'alors, et avec ce que l'histoire nous fournit de rois qui se sont contentés d'égalité avec des fils de France. Je lui fis faire les réflexions naturelles sur le tort extrême que la tolérance de ces abus faisoit aux rois et à leur couronne, qui portoit après sur les choses les plus solides par l'affoiblissement de l'idée de leur grandeur. Je lui montrai fort clairement que les degrés de ces chutes étoient les nôtres, qui, avilis au dedans et abandonnés au dehors, donnions lieu par nos flétrissures à celles du trône même, par l'avilissement de ce qui en émane de plus grand, et le peu de cas qu'on accoutume ainsi les étrangers à en faire. Je lui exposai la nouveauté des usurpations faites sur nous par les électeurs ses oncles, par quelle méprise cela étoit arrivé et demeuré, d'où bientôt après l'électeur de Bavière s'étoit porté jusqu'à prétendre la main de Monseigneur, et à s'y soutenir par des *mezzo-termine*, tout incognito qu'il étoit, parce qu'il s'étoit aperçu qu'il n'y avoit qu'à prétendre et entreprendre. Je vins après à la comparaison des grands d'Espagne avec les ducs pairs et vérifiés, qui me donna un beau champ, et en même temps à la politique de Charles-Quint, soigneusement imitée par les rois d'Espagne ses successeurs, qui non content d'avoir si fort élevé leur dignité dans ses États, s'étoit servi de leur étendue et de leur dispersion dans les différentes parties de l'Europe, et de l'autorité que sa puissance lui avoit acquise à Rome et dans d'autres cours, pour leur y procurer le rang le plus grandement distingué, duquel ils y jouissent encore, et qui sert infiniment à faire respecter la couronne d'Espagne au dehors de ses États. Je passai de cet exemple à celui du vaste usage que les papes ont su tirer, pour leur grandeur temporelle, de celle où ils ont porté les cardinaux, dont la dignité se peut appeler littéralement une chimère, puisqu'elle n'a rien de nécessairement ecclésiastique, qu'elle n'en a ni ordres ni juridiction, ainsi laïque avec les ecclésiastiques, ecclésiastique avec les laïques, sans autre solidité que le droit d'élection des papes, et l'usage d'être ses principaux ministres d'État. Me promenant ensuite en Angleterre, chez les rois du Nord et par toute l'Europe, je démontrai sans peine que la France seule, entre tous les États qui la composent, souffre en la personne de ses grands ce que pas un des autres n'a jamais toléré, non pas même la cour impériale, quoique si fourmillante de tant de véritables princes, et que la France seule aussi en a pensé périr, et la maison régnante, dont la Ligue, sur tous exemples, me fournit toutes les preuves.

Le Dauphin, activement attentif, goûtoit toutes mes raisons, les achevoit souvent en ma place, recevoit avidement l'impression de toutes ces vérités. Elles furent discutées d'une manière agréable et instructive. Outre la Ligue, les dangers que l'État et les rois ont si souvent courus, jusqu'à Louis XIV inclusivement, par les félonies et les attentats de princes faux et véritables, et les établissemens qu'ils leur ont valus au lieu de châtimement, ne furent pas oubliés. Le Dauphin, extrêmement instruit de tous ces faits historiques, prit feu en les déduisant, et gémit de l'ignorance et du peu de réflexion du roi. De toutes ces diverses matières, je ne faisois presque que les entamer en les présentant successi-

vement au Dauphin, et le suivre après pour lui laisser le plaisir de parler, de me laisser voir qu'il étoit instruit, lui donner lieu à se persuader par lui-même, à s'échauffer, à se piquer, et à moi de voir ses sentiments, sa manière de concevoir et de prendre des impressions, pour profiter de cette connoissance, et augmenter plus aisément par les mêmes voies sa conviction et son feu. Mais cela fait sur chaque chose, je cherchois moins à pousser les raisonnemens et les parenthèses qu'à le conduire sur d'autres objets, afin de lui montrer une modération qui animât sa raison, sa justice, sa persuasion venue de lui-même, et sa confiance, et pour avoir le temps aussi de le sonder partout, et de l'imprégner doucement et solidement de mes sentiments et de mes vues sur chacune de ces matières, toutes distinctes dans la même. Je n'oubliai pas d'assener sur M. d'Espinoy, en passant, le terme d'apprenti prince, et sur M. de Talmont et autres pareils, par vérité d'expression, et pour m'aider d'un ridicule qui sert souvent beaucoup aux desseins les plus sérieux. Content donc au dernier point de ce que le Dauphin sentoit sur les rangs étrangers, la plume et la robe qui eut aussi son léger chapitre, je mis en avant le nouvel édit de cette année 1711, fait à l'occasion de d'Antin sur les duchés.

Je discutai avec le Dauphin, naturellement curieux de savoir et d'apprendre; je discutai, dis-je, avec lui, les prétentions diverses qui y avoient donné lieu. Je ne le fis que légèrement pour le satisfaire, dans le dessein de passer le plus tôt que je le pourrois aux deux premiers articles de cet édit, et de m'y étendre selon que j'y trouverois d'ouverture. J'y portai donc le prince. Ma surprise et ma satisfaction furent grandes, lorsqu'à la simple mention, je le vis prendre la parole et me déduire lui-même et avec ardeur l'iniquité de ces deux premiers articles, et de là passer tout de suite aux usurpations des princes du sang, et s'étendre sur l'énormité du rang nouveau des bâtards. Les usurpations des princes du sang furent un des points où je le trouvai le plus au fait de l'état en soi de ces princes, et de celui de notre dignité, et en même temps parfaitement équitable, comme il me l'avoit paru sur tous les autres. Il me déduisit très-nettement l'un et l'autre, avec cette éloquence noble, simple et naturelle qui charmoit sur les matières les plus sèches, combien plus sur celle-ci. Il admettoit avec grande justice et raison l'idée qu'avoit eue Henri III, par l'équité, de donner aux héritiers possibles d'une couronne successive et singulièrement masculine une préséance et une prééminence sur ceux qui, bien que les plus grands de l'État, ne peuvent toutefois dépouiller jamais la condition de sujets; mais n'oubliant point aussi qu'avant Henri III nos dignités précédoient le sang royal qui n'en étoit pas revêtu, et qui jusqu'alors avoit si peu compté ce beau droit exclusif de succéder à la couronne que les cadets de branches aînées cédoient partout aux chefs des branches cadettes, qui toutefois pouvoient devenir sujets de ces cadets qu'ils précédoient, il se souvint bien, de lui-même, que la préséance et prééminence ne put être établie qu'en supposant et rendant tout le sang royal masculin pair de droit, sans terre érigée par droit d'ainesse, et plus anciens que nuls autres, par lui faire tirer son ancienneté d'Hugues

Capet, abolissant en même temps toute préséance entre les princes du sang par autre titre que celui de leur aïnesse.

Avec ces connoissances exactes et vraies, le Dauphin ne pouvoit souffrir l'avilissement de notre dignité, par ceux-là mêmes qui s'en étoient si bien servis pour leur élévation quoique si juste. Il se déclara donc fort contre les usurpations que les princes du sang lui avoient faites; sur toutes il ne put souffrir l'attribution aux princes du sang, par l'édit, de la représentation des anciens pairs au sacre, à l'exclusion des pairs. Il sentoit parfaitement toute la force d'expression des diverses figures de cette auguste cérémonie, et il me laissa bien clairement apercevoir qu'il vouloit être couronné comme l'avoient été ses ancêtres. Moins informé des temps et des occasions des usurpations des princes du sang sur les pairs, que des usurpations mêmes, je l'en entretins avec un grand plaisir de sa part, plus soigneux de le suivre et de satisfaire à ses questions pour entretenir son feu et sa curiosité, que de lui faire des récits et une suite de discours. En garde contre l'écoulement du temps, lorsque je le crus pour cette fois suffisamment instruit sur les princes du sang, je m'aidai de la grandeur des bâtards, qui avoit si fort servi à augmenter celle des princes du sang, pour amener le Dauphin aux légitimés. C'étoit une corde que je voulois lui faire toucher le premier, pour sentir au son qu'il lui donneroit le ton que je devois prendre à cet égard. Ma sensibilité sur tout ce qu'ils nous ont enlevé, et le respect du Dauphin pour le roi son grand-père, m'étoient également suspects, de manière qu'attentif à le suivre sur les princes du sang, et à ne faire que lui montrer les autres, je fus longtemps à le faire venir à mon point. Il y tomba enfin de lui-même. Prenant alors un ton plus bas, des paroles plus mesurées, mais en échange un visage plus significatif, car mes yeux travailloient avec autant d'application que mes oreilles, il se mit sur les excuses du roi, sur ses louanges, sur le malheur de son éducation, et celui de l'état où il s'étoit mis de ne pouvoir entendre personne. Je ne contredisois que de l'air et de la contenance, pour lui faire sentir modestement combien ce malheur portoit à plein sur nous. Il entendit bien ce langage muet, et il m'encouragea à parler. Je pré-ludai donc comme lui par les louanges du roi, par les plaintes que lui-même en avoit faites, et je tombai enfin sur les inconvénients qui en résultaient.

Je me servis, non sans cause, de la piété, de l'exemple, de la tentation nouvelle, ajoutée à celle de la chose même, qui précipiteroit toutes les femmes entre les bras des rois, le scandale de l'égalité entière entre le fils du sacrement et le fils du double adultère, c'est-à-dire après deux générations, de l'égalité parfaite, de l'égalité de la postérité des rois légitime et illégitime, comme on le voyoit déjà entre M. le duc de Chartres et les enfants de M. du Maine; et ces remarques ne furent point languissantes.

Le Dauphin, satisfait de son exorde, et peut-être content du mien, excité après par mes paroles, m'interrompit et s'échauffa. Cette application présente le frappa vivement. Il se mit sur la différence d'une extraction qui tire toute celle qui la distingue si grandement de son

habileté innée à la couronne, d'avec une autre qui n'est due qu'à un crime séducteur et scandaleux qui ne porte avec soi qu'infamie. Il parcourut les divers et nombreux degrés par lesquels les bâtards (car ce mot fut souvent employé) étoient montés au niveau des princes du sang, et qui, pour leur avantage, avoient élevé ce niveau de tant d'autres degrés à nos dépens. Il traita de nouveau le point du sacre énoncé dans l'édit, et, s'il lui avoit paru intolérable dans les princes du sang, il lui sembla odieux, et presque sacrilège dans les légitimés. Dans tout cela, néanmoins, de fréquents retours de respects, d'attendrissement même et de compassion pour le roi, qui me firent admirer souvent la juste alliance du bon fils et du bon prince dans ce Dauphin si éclairé. Sur la fin se concentrant en lui-même : « C'est un grand malheur, me dit-il, d'avoir de ces sortes d'enfants. Jusqu'ici Dieu me fait la grâce d'être éloigné de cette route ; il ne faut pas s'en élever. Je ne sais ce qui m'arrivera dans la suite. Je puis tomber dans toutes sortes de désordres, je prie Dieu de m'en préserver ! mais je crois que si j'avois des bâtards, je me garderois bien de les élever de la sorte, et même de les reconnoître. Mais c'est un sentiment que j'ai à présent par la grâce que Dieu me fait ; comme on n'est pas sûr de la mériter et de l'avoir toujours, il faut au moins se brider là-dessus de telle sorte qu'on ne puisse plus tomber dans ces inconvénients. »

Un sentiment si humble et en même temps si sage me charma ; je le louai de toutes mes forces. Cela attira d'autres témoignages de sa piété et de son humilité ; après quoi, la conversation revenue à son sujet, je lui dis qu'on n'ignoroit pas la peine qu'il avoit eue des dernières grandeurs que M. du Maine avoit obtenues pour ses enfants. Jamais rien ne peut être plus expressif que le fut sa réponse muette : toute sa personne prit un renouvellement de vivacité que je vis qu'il eut peine à contenir. L'air de son visage, quelques gestes échappés à la retenue que l'improbation précise du roi lui imposoit, témoignèrent avec éloquence combien impatiemment il supportoit ces grandeurs monstrueuses, et combien peu elles dureroient de son règne. J'en vis assez pour en espérer tout, pour oser même le lui faire entendre ; et je connus très-bien que je lui plaisois.

Enfin, la conversation ayant duré plus de deux heures, il me remit en gros sur les pertes de notre dignité, sur l'importance de les réparer, et me témoigna qu'il seroit bien aise d'en être instruit à fond. Dans le commencement de la conversation, je lui avois dit qu'il seroit surpris du nombre et de l'excès de nos pertes, s'il les voyoit toutes d'un coup d'œil. Je lui proposai ici d'en faire les recherches et de les lui présenter ; non-seulement il le voulut bien, mais il me pria avec ardeur de le faire. Je lui demandai un peu de temps pour ne lui rien donner que de bien exact, et je lui laissai le choix de l'ordre que j'y donnerois, par nature de choses et de matières, ou par dates de pertes. Il préféra le dernier, quoique moins net pour lui, et plus pénible pour moi ; je le lui représentai, même sur-le-champ, mais il persista dans ce choix, et il m'étoit trop important de le servir là-dessus à son gré pour y rien ménager de ma peine. J'omets ici les remerciements que je lui fis de l'honneur de sa confiance, et tout ce qu'il eut la bonté de me dire de flatteur. Il me

donna, en prenant congé de lui, la liberté de ne le voir en public qu'autant que je le jugerois à propos sans inconvénient, et en particulier, toutes les fois que je le désirerois, pour l'entretenir de ce que j'aurois à lui dire.

Il n'est pas difficile d'imaginer dans quel ravissement je sortis d'un entretien si intéressant. La confiance d'un Dauphin, juste, éclairé, si près du trône, et qui y participoit déjà, ne laissoit rien à désirer pour la satisfaction présente, ni pour les espérances. Le bonheur et la règle de l'État, et après, le renouvellement de notre dignité, avoient été dans tous les temps de ma vie l'objet le plus ardent de mes désirs, qui laissoient loin derrière celui de ma fortune. Je rencontrois tous ces objets dans le Dauphin; je me voyois en situation de contribuer à ces grands ouvrages, de m'élever en même temps, et avec un peu de conduite, en possession tranquille de tant et de si précieux avantages. Je ne pensai donc plus qu'à me rendre digne de l'une, et coopérateur fidèle des autres.

Je rendis compte le lendemain au duc de Beauvilliers de ce qui s'étoit passé entre le Dauphin et moi. Il mêla sa joie à la mienne; il ne fut point surpris de ses sentiments sur notre dignité, en particulier sur les bâtards. J'avois déjà bien su, comme je l'ai rapporté alors, que le Dauphin s'étoit expliqué à lui, lors des grandeurs accordées aux enfants du duc du Maine; je vis encore mieux ici qu'ils s'étoient bien expliqués ensemble sur les bâtards, et que M. de Beauvilliers l'avoit fort instruit sur notre dignité. Nous convinmes de plus en plus d'un concert entier sur tout ce qui auroit rapport au Dauphin, et aux matières qui s'étoient traitées dans mes deux conversations avec lui; que je le verrois plutôt à ses promenades qu'aux heures de cour chez lui, parce que j'y serois plus libre de les suivre et de les quitter, de remarquer, de parler ou de me taire, suivant ce qui s'y trouveroit; d'avoir attention d'éviter d'aborder et de quitter la promenade du roi avec le Dauphin, et de lui parler en sa présence; enfin, de tout ce que la prudence peut suggérer pour éviter tout éclat, m'insinuer de plus en plus, et profiter au mieux de ce qui se présentoit à moi de si bonne grâce. Il m'avertit que je pouvois parler de tout sans aucune sorte de crainte au Dauphin, et que je devois le faire selon que je le jugerois à propos, étant bon de l'y accoutumer; il finit par m'exhorter au travail où je m'étois engagé : c'étoient les fruits de ce qu'il avoit de longue main préparé, puis fait pour moi auprès du Dauphin. Son amitié et son estime l'avoient persuadé que la confiance que ce prince pourroit prendre en moi seroit utile à l'État et au prince, et il étoit si sûr de moi que c'étoit initier un autre soi-même.

Il préparoit et dirigeoit le travail particulier du Dauphin avec les ministres, eux-mêmes ne le pouvoient guère ignorer. L'ancienne rancune de Mme de Maintenon cédoit au besoin présent d'un homme qu'elle n'avoit pu renverser, qui étoit toujours demeuré avec elle dans une mesure également ferme et modeste, qui étoit incapable d'abuser de ce que le Dauphin lui étoit, duquel elle ne craignoit rien pour l'avenir, bien assurée de la reconnoissance de ce prince, qui sentoit qu'il lui devoit

la confiance du roi, et l'autorité où il commençoit à l'élever, d'ailleurs sûre de la Dauphine comme d'elle-même, pour l'amour de laquelle elle avoit ramené le roi jusqu'à ce point. Par conséquent le roi, qui ne trouvoit plus d'aigreur ni de manéges en Mme de Maintenon, contre M. de Beauvilliers, suivoit son penchant d'habitude, d'estime et de confiance, et n'étoit point blessé de ce qui étoit pesant aux ministres, et de ce qui mettoit le duc dans une situation si principale au dedans et si considérable au dehors. Bien qu'on ignorât à la cour jusqu'où alloit mon intérieur avec lui, et entièrement mes particuliers avec le Dauphin, je ne laissois pas d'être regardé, examiné, compté tout autrement que je ne l'avois été jusqu'alors. On me craignit, on me courtisa. Mon application fut de paroître toujours le même, surtout désoccupé, et d'être en garde contre tout air important, et contre tout ce qui pouvoit découvrir rien de ce que tant d'envieux et de curieux cherchoient à pénétrer; jusqu'à mes plus intimes amis, jusqu'au chancelier même, je ne laissai voir que l'écorce que je ne pouvois cacher.

Le duc de Beauvilliers étoit presque tous les jours enfermé longtems avec le Dauphin et le plus souvent mandé par lui. Ils digéroient ensemble les matières principales de la cour; celles d'Etat, et le travail particulier des ministres. Beaucoup de gens qui n'y pensoient guère y passaient en revue en bien et en mal, qui presque toujours avoient été ballottés entre le duc et moi, avant d'être discutés entre lui et le Dauphin. Il en étoit de même de quantité de matières importantes, et de celles surtout qui regardoient la conduite de ce prince; une entre autres tomba fort en dispute entre le duc et moi, sur laquelle je ne pus céder ni le persuader, et qui regardoit la succession de Monseigneur.

Le roi eut un moment envie d'hériter, mais fit bientôt réflexion que cela seroit trop étrange. Elle fut traitée comme celle du plus simple particulier, et le chancelier et son fils furent chargés seuls, en qualité de commissaires, d'y faire ce que les juges ordinaires font à la mort des particuliers. Meudon et Chaville, qui valoient environ quarante mille livres de rente, et pour un million cinq cent mille livres de meubles ou de pierreries, composoient tout ce qui étoit à partager, sur quoi il y avoit à payer trois cent mille livres de dettes. Le roi d'Espagne se rapporta au roi de ses intérêts, et témoigna qu'il préféreroit des meubles pour ce qui lui devoit revenir. Il y avoit encore une infinité de bijoux de toute espèce. Le roi voulut que les pierres de couleur fussent pour le Dauphin, parce que la couronne en avoit peu, et au contraire beaucoup de diamants. On fit donc un inventaire, une prisee de tous les effets mobiliers, et trois lots: les plus beaux meubles et les cristaux furent pour le roi d'Espagne, et les diamants pour M. le duc de Berry avec un meuble. Tous les bijoux et les moindres meubles, qui à cause de Meudon étoient immenses, se vendirent à l'encan pour payer les dettes. Du Mont et le bailli de Meudon furent chargés de la vente, qui se fit à Meudon de ces moindres meubles, et des joyaux les plus communs.

Les principaux bijoux, et qui étoient en assez grand nombre, se vendirent avec une indécence qui n'a peut-être point eu d'exemple. Ce fut dans Marly, dans l'appartement de Mme la Dauphine, en sa présence,

quelquefois en celle de M. le Dauphin, par complaisance pour elle, et ce fut pendant la dernière moitié du voyage de Marly l'amusement des après-dînées. Toute la cour, princes et princesses du sang, hommes et femmes, y entroient à portes ouvertes; chacun achetoit à l'enchère; on examinoit les pièces, on rioit, on causoit, en un mot un franc inventaire, un vrai encan. Le Dauphin ne prit presque rien, mais il fit quelques présents aux personnes qui avoient été attachées à Monseigneur, et les confondit, parce qu'il n'avoit pas eu lieu de les aimer du temps de ce prince. Cette vente causa quelques petites riottes entre la Dauphine et M. le duc de Berry, poussé quelquefois par Mme la duchesse de Berry, par l'envie des mêmes pièces. Elles furent même poussées assez loin sur du tabac dont il y avoit en grande quantité, et d'excellent, parce que Monseigneur en prenoit beaucoup, pour qu'il fallût que M. de Beauvilliers et quelques dames des plus familières s'en mêlassent, et pour le coup la Dauphine avoit tort, et en vint même à la fin à quelques excuses de fort bonne grâce.

Le partage de M. le duc de Berry étoit tombé en litige, parce qu'il avoit eu un apanage dont Monseigneur et lui avoient signé l'acte, ce qui opéreroit sa renonciation à la succession du roi et à celle de Monseigneur, comme en étant déjà rempli d'avance. Cela fut jugé de la sorte devant le roi, qui en même temps lui donna, par une augmentation d'apanage, tout ce qui lui seroit revenu de son partage outre le meuble et les diamants. Pendant que tout cela s'agitoit, le roi fit hâter le partage et la vente des meubles, dans la crainte que celui de ses deux petits-fils à qui Meudon demeurerait n'en voulût faire usage, et partageât ainsi la cour de nouveau.

Cette inquiétude étoit vaine. On a vu qu'il devoit être pleinement rassuré là-dessus du côté du Dauphin, et à l'égard de M. le duc de Berry qui n'auroit osé lui déplaire; la suite d'un prince cadet, quand même il auroit usé de Meudon, n'auroit pas rendu la cour moins grosse, surtout dès qu'on s'y seroit aperçu que ce n'auroit pas été faire la sienne au roi qu'être de ces voyages. Ce prince, qui dans tout son apanage, n'avoit aucune demeure, désiroit passionnément Meudon, et Mme la duchesse de Berry encore davantage. Mon sentiment étoit que le Dauphin lui fît présent de toute sa part; il vivoit de la couronne en attendant qu'elle tombât sur sa tête; il ne perdoit donc rien à ce don; il y gagnoit au contraire le plaisir, la reconnoissance, la bienséance même, d'un bienfait considérable, et plein de charmes pour M. son frère et pour Mme la duchesse de Berry, qui recevoit sûrement un applaudissement universel. M. de Beauvilliers, à qui je le dis, ne me surprit pas peu par un avis contraire. Sa raison, qu'il m'expliqua, fut que rien ne seroit plus dangereux que donner occasion et tentation à M. [le duc] et à Mme la duchesse de Berry d'une cour à part qui déplairoit souverainement au roi, et qui tout au plus différée après lui, sépareroit les deux frères, et deviendrait la source sinon de discorde, du moins de peu d'union; qu'il falloir que l'aîné jouit de tous ses avantages, que le cadet dépendît toujours de lui; qu'il valoit mieux qu'il fût pauvre en attendant que son frère fût roi pour recevoir alors des

marques de sa libéralité, que si, mis prématurément à son aise, il se trouvoit alors en état de se passer, conséquemment de mériter peu ses bienfaits; qu'avoir Meudon et ne donner pas le moindre signe d'en vouloir user, seroit au Dauphin un moyen sûr de plaire infiniment au roi; qu'en un mot Meudon convenoit au Dauphin, qu'il y avoit sa part et son préciput, et celle encore du roi d'Espagne en lui donnant des meubles et d'autres choses en échange, et que si M. le duc de Berry se trouvoit y avoir quelque chose, il l'en falloit récompenser en diamants.

Ce raisonnement politique me parut fort tiré et ne put m'entrer dans la tête. Je soutins au duc la supériorité des bienfaits sur la nécessité à l'égard d'un fils de France; la bienséance d'adoucir par des prémices solides d'amitié cette grande différence que la mort du père mettoit entre les frères, et la totale dont la perspective commençoit à se faire sentir; l'utile sûreté d'éteindre les semences d'aigreur entre eux, en saisissant l'occasion unique de gratifier un frère avant d'être son roi; la disproportion de l'avantage idéal d'un côté, très-effectif de l'autre, et celle de l'impression que prendroit le monde d'une conduite sèche, dure, littérale, ou remplie de générosité et de tendresse; l'impuissance de retenir un frère dans sa future cour qu'à faute de maison ailleurs, que tôt ou tard il lui faudroit bien donner, non comme grâce, mais comme chose de toute nécessité; l'abondance des moyens, toujours nouveaux, fournis par la couronne, de gratifier un frère qui même étoit si mal apanagé, et à qui Meudon augmenteroit bien plus qu'il ne diminueroit le besoin des grâces, comme on avoit vu que Saint-Cloud avoit été une source de besoins à Monsieur si prodigieusement apanagé, et au roi un moyen continuel de le tenir, dont il avoit si bien su profiter; enfin indépendamment du sacrifice de l'usage de Meudon, le Dauphin, établi et soutenu comme il l'étoit dans l'entière confiance du roi, et ancré déjà par son grand-père dans l'exercice, et en la disposition même en partie des affaires, ne manqueroit pas d'occasions et de moyens journaliers de lui plaire, et de s'établir de plus en plus dans son cœur, dans son esprit, et dans toute l'administration. Il me sembloit et il me semble encore que mon raisonnement là-dessus étoit juste et solide. Aussi devint-il celui de tout le monde, mais il ne persuada point M. de Beauvilliers.

Meudon demeura au Dauphin, et tout ce qui regarda cette succession fut traité avec la même rigueur. Elle ne fit pas honneur dans le monde, ni un bon effet en M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry, à qui je me gardai bien de laisser entrevoir quoi que ce soit là-dessus. Mais il n'étoit pas indifférent au bien dont il avoit peu à proportion de ses charges, et dont il dépensoit avec fort peu de mesure, et poussé de plus par Mme la duchesse de Berry, haute avec emportement, et déjà si éloignée de cœur du Dauphin, surtout de la Dauphine. Ils se turent sagement, n'imaginèrent pas que le duc de Beauvilliers eût aucune part en cette affaire, et ne tardèrent pas à vendre beaucoup de diamants de leur héritage pour remplir les vides que leurs fantaisies avoient déjà creusés dans leurs affaires.

CHAPITRE IX.

Je vois souvent le Dauphin tête à tête. — Le Dauphin, seul avec moi, surpris par la Dauphine. — Ma situation à l'égard de la Dauphine. — Mérite de Mme de Saint-Simon m'est très-utile. — Aversion de Mme de Maintenon pour moi ; sur quoi fondée. — Je travaille à unir M. le duc d'Orléans au Dauphin. — Intérieur de la famille royale, et le mien avec elle. — Je donne un étrange avis à M. le duc d'Orléans, qui en fait un plus étrange usage avec Mme sa fille. — Je me brouille et me laisse après raccommoier avec lui, et je demeure très-froidement avec Mme la duchesse de Berry depuis. — Dégouts du roi de M. le duc d'Orléans. — Dangereux manéges du duc du Maine, qui projette le mariage de son fils avec une sœur de Mme la duchesse de Berry. — Je travaille à unir M. le duc d'Orléans au Dauphin et au duc de Beauvilliers, [union] à laquelle je réussis.

Je voyois souvent le Dauphin en particulier, et je rendois aussitôt après au duc de Beauvilliers ce qui s'y étoit passé. Je profitai de son avis, et je parlai de tout au prince. Sa réserve ni sa charité ne s'effarouchèrent de rien ; non-seulement il entra aisément et avec liberté dans tout ce que je mis sur le tapis de choses et de personnes, mais il m'encouragea à le faire, et me chargea de lui rendre compte de beaucoup de choses et de gens. Il me donnoit des mémoires, je les lui rendois avec le compte qu'il m'en avoit demandé ; je lui en donnois d'autres qu'il gardoit et qu'il discutoit après avec moi en me les rendant. Je garnissois toutes mes poches de force papiers toutes les fois que j'allois à ces audiences, et je riois souvent en moi-même, passant dans le salon, d'y voir force gens qui se trouvoient actuellement dans mes poches, et qui étoient bien éloignés de se douter de l'importante discussion qui alloit se faire d'eux.

Le Dauphin logeoit alors dans celui des quatre grands appartements de plain-pied au salon, que la maladie de Mme la princesse de Conti, comme je l'ai remarqué lors de la mort de Monseigneur, fit rompre pendant le voyage suivant de Fontainebleau, pour y placer un grand escalier, parce que le roi avoit eu peine à monter chez elle par les petits degrés tortueux, uniques alors. La chambre du prince étoit dans cet emplacement ; le lit avoit les pieds aux fenêtres ; à la ruelle du côté de la cheminée étoit la porte de la garde-robe obscure par où j'entrais ; entre la cheminée et une des deux fenêtres, un petit bureau portatif à travailler ; vis-à-vis la porte ordinaire d'entrée, et derrière le siège à travailler et le bureau, la porte d'une autre pièce du côté de la Dauphine ; entre les deux fenêtres une commode qui n'étoit que pour des papiers.

Il y avoit toujours quelques moments de conversation avant que le Dauphin se mit à son bureau, et qu'il m'ordonnât de m'asseoir vis-à-vis tout contre. Devenu plus libre avec lui, je pris la liberté de lui dire, dans ces premiers moments de conversation debout, qu'il feroit bien de pousser le verrou de la porte derrière lui. Il me dit que la Dauphine ne viendrait pas, et que ce n'étoient pas là ses heures. Je répondis que je ne craindrois point cette princesse seule, mais beaucoup l'accompa-

gnement qui la suivait toujours ; il fut opiniâtre et n'en voulut rien faire. Je n'osai l'en presser davantage ; il se mit à son bureau et m'ordonna de m'y mettre aussi. La séance fut longue, après laquelle nous triâmes nos papiers. Il me donna des siens à mettre dans mes poches, il en prit des miens, il en enferma dans sa commode, et, au lieu d'en enfermer d'autres dans son bureau, il en laissa dessus et se mit à causer, le dos à la cheminée, des papiers dans une main et ses clefs dans l'autre. J'étois debout au bureau, y cherchant quelques papiers d'une main et de l'autre en tenant d'autres, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit vis-à-vis de moi, et la Dauphine entra.

Ce premier coup d'œil de tous les trois, car Dieu merci elle étoit seule, l'étonnement, la contenance de tous les trois ne sont jamais sortis de ma mémoire. Le fixe des yeux et l'immobilité de statue, le silence, l'embarras également dans tous trois, dura plus d'un lent *Pater*. La princesse le rompit la première. Elle dit au prince, d'une voix très-mal assurée, qu'elle ne le croyoit pas en si bonne compagnie, en souriant à lui et puis à moi. J'eus le temps de sourire aussi et de baisser les yeux avant que le Dauphin répondit. « Puisque vous m'y trouvez, madame, lui dit-il en souriant de même, allez-vous-en. » Elle fut un instant à le regarder en lui souriant davantage et lui à elle ; elle me regarda après toujours souriant avec plus de liberté que d'abord, fit après la pirouette, sortit et ferma la porte, dont elle n'avoit pas dépassé plus que la profondeur.

Jamais je ne vis femme si étonnée ; jamais, j'en hasarderai le mauvais mot, je ne vis homme si penaud que le prince, même après la sortie ; jamais homme, car il faut tout dire, n'eut si grand'peur que j'eus d'abord, mais qui se rassura dès que je ne la vis point suivie. Sitôt qu'elle eut fermé la porte : « Eh bien, monsieur, dis-je au Dauphin, si vous aviez bien voulu tirer le verrou ? — Vous aviez raison, me dit-il, et j'ai eu tort. Mais il n'y a point de mal, elle étoit seule heureusement, et je vous réponds de son secret. — Je n'en suis point en peine, lui dis-je (si l'étois-je bien toutefois), mais c'est un miracle de ce qu'elle s'est trouvée seule. Avec sa suite vous en auriez été quitte pour être peut-être grondé, mais moi, je serois perdu sans ressource. » Il convint encore de son tort, et me rassura de plus en plus sur le secret. Elle nous avoit pris non-seulement tête à tête, ce dont personne au monde n'avoit le moindre soupçon, mais sur le fait, mais, comme on dit, le larcin à la main. Je compris bien qu'elle ne voudroit pas exposer le Dauphin, mais je craignois la facilité de quelque confidence, et de là la révélation après du secret. Toutefois il fut si bien gardé, ou confié, s'il le fut, à personnes si sûres qu'il n'en a jamais rien transpiré. Je n'insistai pas davantage. Nous achevâmes, moi d'empocher, le prince de serrer nos papiers. Le reste de la conversation fut court, et je me retirai par la garde-robe, comme j'étois venu, et comme je faisais toujours, où du Chesne seul m'attendoit. M. de Beauvilliers, à qui je contai l'aventure, en lui rendant compte du travail, en pâlit d'abord, et se remit lorsque je lui dis que la Dauphine étoit seule, et blâma fort l'imprudence du verrou ; mais il me rassura aussi sur le secret.

Depuis cette découverte la Dauphine me sourit souvent, comme pour m'en faire souvenir, et prit pour moi un air d'attention marqué. Elle aimoit fort Mme de Saint-Simon, et ne lui en a jamais parlé. Moi, elle me craignoit en gros, parce qu'elle craignoit fort les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, dont les allures graves et sérieuses n'étoient pas les siennes, et qu'elle n'ignoroit pas mon intime et ancienne liaison avec eux. Leurs mœurs et leur influence sur le Dauphin la gênoit; l'aversion de Mme de Maintenon pour eux ne l'avoit pas rassurée: la confiance du roi en eux et leur liberté avec lui, toute timide qu'elle étoit, la tenoit aussi en presse. Elle les redoutoit, surtout M. de Beauvilliers, sur l'article le plus délicat auprès de son époux, et peut-être auprès du roi: et elle ignoroit, sans qu'on osât le lui apprendre, à quel point il étoit occupé de la frayeur de ce qu'elle craignoit de lui, et qui lui pouvoit arriver par d'autres, et de toutes les précautions possibles à sagement prendre pour y barrer tout chemin. Pour moi, qui en étois tout aussi éloigné, et qu'elle n'avoit pas lieu d'appréhender la-dessus, je n'avois jamais été en aucune familiarité avec elle. Cela ne pouvoit guère arriver que par le jeu, et je ne jouois point, très-difficilement par ailleurs, et je ne l'avois point même recherché. Cette liaison des deux ducs et ma vie sérieuse avoient formé en elle, qui étoit timide, cette appréhension à laquelle Mme de Maintenon, qui ne m'aimoit pas, avoit pu contribuer aussi; mais cela n'alloit pas jusqu'à l'éloignement, par d'autres liaisons aussi fort étroites que j'avois avec des dames de sa confiance, comme avoit été la duchesse de Villeroy, et comme étoit Mme la duchesse d'Orléans, Mme de Nogaret et quelques autres: outre qu'elle étoit légère, et qu'un éloignement effectif pour moi ne lui auroit pas permis de vouloir faire succéder Mme de Saint-Simon à la duchesse du Lude autant qu'elle le désiroit, et de prendre là-dessus tous les devants et tous les tournants pour l'y conduire.

Le Dauphin ne le souhaitoit pas moins. Il ne s'en cacha pas à elle-même, et il y avoit pris confiance par l'estime de sa vertu et de sa conduite égale, et amitié par l'agrément et la douceur, surtout la sûreté de sa société, qu'il éprouvoit sans cesse dans la familiarité des particuliers et des parties avec Mme la duchesse de Bourgogne, de tout temps, beaucoup plus encore depuis le mariage de Mme la duchesse de Berry, qui, mettant nécessairement Mme de Saint-Simon de tout dans leur intrinsèque, avoit formé plus d'habitude et leur avoit montré un assemblage de vertu, de douceur, de sagesse, de grand sens et de discrétion, qui les charma, dans l'exercice d'un emploi que l'humeur de Mme la duchesse de Berry ne rendoit pas moins difficile que son tempérament, qui lui concilioit la plus grande considération de cette princesse, et sans aucun soupçon, en même temps que toute l'amitié et la confiance de M. le duc de Berry; et tout cela entretenu par l'estime et la considération très-marquée en tout temps pour elle du roi et de Mme de Maintenon, par l'affection générale et la réputation entière qu'elle s'étoit acquise et entretenue à la cour depuis qu'elle y étoit, et sans soins, surtout sans bassesses ni rien qui les sentit, et avec beaucoup de dignité, qui, avec l'opinion que le monde avoit prise d'elle, la fit tou-

jours singulièrement respecter, et qui dans tous les temps de ma vie m'a été un grand soutien et une puissante ressource.

Je viens de dire que Mme de Maintenon ne m'aimoit pas. Je ne faisais alors que m'en douter, et cet article mérite de s'y étendre un moment, au hasard de quelque répétition. Il y avoit longtems qu'elle me haïsoit, sans que je l'eusse mérité d'elle. Chamillart me l'apprit après la mort du roi, jusqu'à laquelle il ne m'en avoit pas laissé soupçonner la moindre chose. Il me dit alors que, lorsqu'il travailla à me raccommoder avec le roi et à me remettre dans le train ordinaire de Marly, ç'avoit été moins lui qu'il avoit eu à ramener que Mme de Maintenon qu'il avoit eue à combattre, jusque-là qu'il en avoit eu des prises avec elle et même fortes, sans l'avoir jamais pu faire revenir sur moi, ni tirer d'elle contre moi que des lieux communs et des choses générales, tellement qu'il avoit eu par là toutes les peines du monde et fort longtems à travailler du côté du roi, et à l'emporter enfin et de mauvaise grâce par complaisance pour lui, parce que Mme de Maintenon fut toujours et constamment contraire. Chamillart n'avoit pas voulu me révéler ce secret par fidélité et par modestie, peut-être aussi pour ne me jeter pas dans une peine et dans un embarras où il ne voyoit point de remède, et me l'avoua enfin quand il n'y eut plus rien de tout cela à ménager. Cette tardive découverte, lorsqu'elle ne pouvoit plus servir à rien, me fit voir que mes soupçons ne m'avoient pas trompé, encore qu'ils n'allassent pas jusqu'à ce que j'appris alors.

Je m'étois douté que M. du Maine, à bout enfin de ses incroyables avances envers moi, qu'on a vues (t. V, p. 184) et outré de n'avoir pu parvenir à me lier, non pas même à m'appriivoiser avec lui, m'avoit secrètement regardé comme son ennemi et dangereux pour son rang, que j'avois jugé être l'objet de ses infatigables et incompréhensibles recherches et de celles de Mme la duchesse du Maine; et que dans ce sentiment il avoit inspiré à Mme de Maintenon cet éloignement que je sentoïis, et que Chamillart m'apprit enfin être une véritable haine. Je n'avois personne auprès d'elle, je n'avois jamais songé à m'approcher d'elle; rien de si difficile que son accès, nulle occasion ne m'en étoit née, et, pour ne rien retenir, je ne m'en souciai jamais, parce que ce qu'elle étoit et forcè choses qu'elle faisoit me donnoit pour elle un extrême éloignement. Mon intime liaison avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers d'une part, avec M. le duc d'Orléans de l'autre, avec le chancelier encore, ne fit dans la suite qu'augmenter pour moi les mauvaises dispositions de cette étrange fée; et sûrement ses mauvais offices, auxquels je ne comprends pas comment j'ai pu échapper, et à ceux de Nyert, de Bloin, et des valets principaux, tous à M. du Maine, et sur lesquels j'étois averti et défendu souvent par Maréchal. Je ne puis donc comprendre encore d'où m'est venue, et moins encore comment a pu subsister constamment la considération, même personnelle, que le roi m'a toujours montrée, depuis l'audience que Maréchal m'en procura (t. V, p. 89) jusqu'à sa mort, ni comment il a tenu à un intérieur si intime et qui m'étoit si contraire, et dans les crises qu'on a vues depuis cette audience, et dans telles qu'on verra dans la suite.

Quelquefois il se piquoit de caprice et de certaines choses contre Mme de Maintenon. M. du Maine, timide et réservé, laissoit à elle et aux valets à me nuire. Je n'ai jamais su qu'il m'eût desservi auprès du roi expressément et à découvert. Il n'alloit jamais qu'entre deux terres, et on verra qu'il me ménagea toujours personnellement en tout ce qui put me marquer son extrême envie de me raccrocher, et sa patience sans mesure à ne se lasser point de son peu de succès avec moi.

Parmi tant de choses générales et particulières qui m'occupaient, je ne l'étois pas peu d'unir bien M. le duc d'Orléans avec le Dauphin, et pour cela de le lier avec le duc de Beauvilliers. Tout m'y secondoit, excepté lui et Mme sa fille, ce qui est étrange à concevoir, d'autant plus que ce prince en sentoit la convenance et le besoin, et qu'il le désiroit. L'obligation si prodigieuse de ce grand mariage qu'il avoit fait, la liaison qui s'en maintenoit entière entre la Dauphine et la duchesse d'Orléans, celle qui subsistoit en leur manière entre M. le duc d'Orléans et le duc de Chevreuse, la partialité publique et non interrompue de ce prince pour l'archevêque de Cambrai, et le coin des jésuites qu'il avoit toujours utilement ménagé, tout cela étoit de grandes avances vers le but que je me proposois. Leur contredit n'étoit guère moindre. Les mœurs de M. le duc d'Orléans, l'affectation de se parer de ses débauches et d'impiété, des indiscretions là-dessus les plus déplacées, faisoient fuir le Dauphin et rebrousoient infiniment son ancien gouverneur. Il étoit d'ailleurs en brassière du côté du roi, à qui la conduite de son neveu étoit par plus d'un endroit odieuse, et cet autre endroit va être expliqué, et la brassière étoit redoublée par la haine de Mme de Maintenon pour M. le duc d'Orléans, que le mariage de sa fille n'avoit point émoussée, dans le temps même qu'elle le faisoit.

Ce mariage, qui auroit dû être un centre de réunion, étoit devenu entre eux tous un flambeau de discorde. On a vu ici (t. V, p. 448 et suiv.) quelques traits du caractère terrible de Mme la duchesse de Berry, dont la galanterie étrangement menée, et plus singulièrement étendue, n'étoit pas à beaucoup près le plus mauvais côté en comparaison des autres. On a vu son ingratitude et la folie de ses desseins. L'élévation de son beau-frère et de sa belle-sœur, à qui elle devoit tout, n'avoit fait qu'exciter sa jalousie, son dépit, sa rage; et le besoin qu'elle avoit d'eux portoit les élans de ces passions à l'excès. Nourrie dans l'aversion de Mme la duchesse d'Orléans et dans l'indignation du vice de sa naissance, elle ne s'en contraignit plus dès qu'elle fut mariée. Quoiqu'elle dût ce qu'elle étoit devenue à sa mère et à la naissance de sa mère, quoiqu'elle en eût sans cesse reçu toute sorte d'amitié et nulle contrainte, cette haine et ce mépris pour elle éclatoit à tous moments par les scènes les plus scandaleuses, que la mère étouffoit encore tant qu'elle pouvoit, et qui ne laissèrent pas souvent d'attirer à la fille de justes et rudes mercuriales du roi, et même de Madame, qui n'avoit pourtant jamais pu s'accoutumer à la naissance de sa belle-fille; et ces mercuriales, qui contenoient pour un temps, augmentoient encore le dépit et la haine. Outre un naturel hardi et violent, elle se sentoit forte de son mari et de son père.

M. le duc de Berry, né bon, doux, facile, en étoit extrêmement amoureux, et, outre que l'amour l'aveugloit, il étoit effrayé de ses emportements. M. le duc d'Orléans, comme on ne le verra que trop dans la suite, étoit la foiblesse et la fausseté même. Il avoit aimé cette fille dès sa naissance préférablement à tous ses enfants, et il n'avoit cessé de l'aimer de plus en plus; il la craignoit aussi; et elle, qui sentoit ce double ascendant qu'elle avoit sur l'un et sur l'autre, en abusoit continuellement. M. le duc de Berry, droit et vrai, mais qui étoit fort amoureux, et dont l'esprit et le bien-dire n'approchoit pas de celui de Mme la duchesse de Berry, se laissoit aller souvent contre ce qu'il pensoit et vouloit, et, s'il osoit la contredire, il en essuyoit les plus terribles scènes. M. le duc d'Orléans, qui presque toujours la désapprouvoit, et presque toujours s'en expliquoit très-naturellement à Mme la duchesse d'Orléans et à d'autres, même à M. le duc de Berry, ne tenoit pas plus que lui devant elle, et s'il pensoit vouloir lui faire entendre raison, les injures ne lui coûtoient rien : elle le traitoit comme un nègre, tellement qu'il ne songeoit après qu'à l'apaiser et à en obtenir son pardon, qu'elle lui faisoit bien acheter. Ainsi, pour l'ordinaire, il donnoit raison à elle et à Mme la duchesse d'Orléans sur les sujets de leurs brouilleries, ou sur les choses que l'une faisoit et que l'autre improuvoit, et c'étoit un cercle dont on ne pouvoit le sortir. Il passoit beaucoup de temps par jour avec elle, surtout tête à tête dans son cabinet.

On a vu (t. VI, p. 259) que le monde s'étoit noirci de fort bonne heure d'une amitié de père qui, sans les malheureuses circonstances de cabales enragées, n'auroit jamais été ramassée de personne. La jalousie d'un si grand mariage, que ces cabales n'avoient pu empêcher, se tourna à tâcher de le rendre infructueux; et l'assiduité d'un père malheureusement né désœuvré, et dont l'amitié naturelle et de tout temps trouvoit de l'amusement dans l'esprit et la conversation de sa fille, donna beau jeu aux langues de Satan. Leur bruit fut porté jusqu'à M. le duc de Berry, qui, de son côté, voulant jouir en liberté de la société de Mme sa femme, s'importunoit d'y avoir presque toujours son beau-père en tiers, et s'en alloit peu content. Ce bruit de surcroît le frappa fort; cela nous revint à Mme de Saint-Simon et à moi (ceci n'arriva qu'au retour de Fontainebleau, pour ce que je vais raconter qui me regarde, mais je n'ai pas cru devoir y revenir à deux fois). L'importance d'un éclat qui pouvoit arriver entre le gendre et le beau-père sur un fondement si faux mais si odieux, nous parut devoir être détourné avec promptitude.

J'avois déjà tâché de détourner M. le duc d'Orléans de cette grande assiduité chez Mme sa fille, qui fatiguoit M. le duc de Berry, et je n'y avois pas réussi. Je crus donc devoir recharger plus fortement encore; et voyant mon peu de succès, je lui fis une préface convenable, et je lui dis après ce qui m'avoit forcé à le presser là-dessus. Il en fut étourdi, il s'écria sur l'horreur d'une imputation si noire, et la scélératesse de l'avoir portée jusqu'à M. le duc de Berry. Il me remercia du service de l'en avoir averti, qu'il n'y avoit guère que moi qui le lui pût rendre. Je le laissai en tirer la conclusion que la chose présentait d'elle-même sur

sa conduite. Cela se passa entre lui et moi à Versailles, sur les quatre heures après midi. Il n'y avoit que Mme la duchesse d'Orléans, outre Mme de Saint-Simon, qui sût ce que je devois faire, et qui m'en avoit extrêmement pressé.

Le lendemain Mme de Saint-Simon me conta que, rentrant la veille du souper et du cabinet du roi chez Mme la duchesse de Berry avec elle, elle avoit passé tout droit dans sa garde-robe, et l'y avoit appelée; que là, d'un air colère et sec, elle lui avoit dit qu'elle étoit bien étonnée que je la voulusse brouiller avec M. le duc d'Orléans; et que, sur la surprise que Mme de Saint-Simon avoit témoignée, elle lui avoit dit que rien n'étoit si vrai: que je voulois l'éloigner d'elle, mais que je n'en viendrois pas à bout: et tout de suite lui conta ce que j'avois dit à M. son père, qu'il avoit eu la bonté de lui rendre une heure après. Mme de Saint-Simon, encore plus surprise, l'écouta attentivement jusques au bout, et lui répondit que cet horrible bruit étoit public, qu'elle pouvoit elle-même, tout faux et abominable qu'il fût, se douter des conséquences qu'il pouvoit avoir, sentir s'il n'étoit pas important que M. le duc d'Orléans en fût averti, et que j'avois rendu de telles preuves de mon attachement pour eux, et de mon désir de leur union et de leur bonheur à tous, qu'il n'étoit pas possible qu'elle pût avoir le moindre soupçon contraire, finit brusquement par la révérence et sortit pour se venir coucher. Le trait me parut énorme.

J'allai l'après-dînée le conter à Mme la duchesse d'Orléans. J'ajoutai que, instruit par une si surprenante expérience, j'aurois l'honneur désormais de voir M. le duc d'Orléans si rarement et si sobrement, que j'en éviterois les risques les plus impossibles à prévoir; et que, pour Mme la duchesse de Berry, je me tiendrois pour dit, et pour toujours, la rare opinion qu'il lui plaisoit prendre de moi. Mme la duchesse d'Orléans fut outrée. Elle se mit à dire de la chose tout ce qu'elle méritoit, mais en même temps à l'excuser sur la foiblesse du père pour sa fille, et à me conjurer de n'abandonner point M. le duc d'Orléans, qui ne voyoit que moi d'honnête homme en état de lui parler franc et vrai. La cause de la rupture lui fit peur. L'utilité journalière dont je lui étois auprès de lui, et à lui-même, si je l'ose dire, depuis que je les avois raccommodés, l'effraya encore d'en être privée. Elle ne me dissimula ni l'un ni l'autre, et déploya toute son éloquence, qui n'étoit pas médiocre, pour me persuader que l'amitié devoit pardonner cette légèreté, toute pesante qu'elle fût. J'abrégai la visite, je ne me pressai pas de la redoubler, et je cessai de voir M. le duc d'Orléans. L'un et l'autre en furent bien en peine. Ils en parlèrent à Mme de Saint-Simon. Mme la duchesse de Berry que M. son père avoit apparemment grondée, essaya de rhabiller avec elle ce qu'elle lui avoit dit, quoique d'assez mauvaise grâce. Mme la duchesse d'Orléans m'envoya prier d'aller chez elle. Elle s'y remit sur son bien-dire, M. le duc d'Orléans m'y vint surprendre. Excuses, propos, tout ce qui se peut dire de plus touchant. Je demeurai longtemps sur la glace du silence, puis du respect; à la fin je me mis en colère, et m'en expliquai tout au plus librement avec lui. Ce ton-là leur déplut moins que le premier; ils redoublèrent d'excuses, de prières, de pro-

messes de fidélité et de secret à l'avenir. L'amitié, je n'oserois dire la compassion de sa foiblesse, me séduisit. Je me laissai entraîner dans l'espérance que je mis dans la bonté de cette leçon, et, pour le faire court, nous nous raccommodâmes, mais avec résolution intérieure et ferme de le laisser vivre avec Mme sa fille sans lui en jamais parler, et d'être très-sobre avec lui sur tout ce qui la regarderoit d'ailleurs.

Depuis que j'avois reconnu Mme la duchesse de Berry, je la voyois fort rarement; et je m'étois défait de tout particulier avec elle. Mais elle venoit quelquefois me trouver dans ma chambre, sous prétexte d'aller chez Mme de Saint-Simon, et m'y tenoit des heures tête à tête quand elle se trouvoit dans l'embarras. Depuis cette aventure je ne remis de longtemps le pied chez elle, et ailleurs je lui battis si froid que je lui fis perdre l'habitude de me venir chercher. Dans la suite, pour ne rien trop marquer, j'allois à sa toilette publique une fois en deux mois et des moments chaque fois; et tant qu'elle a vécu je ne m'en suis pas rapproché davantage, malgré force agaceries directes et indirectes, qui ont souvent recommencé et auxquelles j'ai constamment résisté. C'est une fois pour toutes ce qu'il falloit expliquer de cet intérieur de famille royale, et du mien avec eux tous. Revenons maintenant d'où je suis parti.

La lueur de raison et de religion qui parut en M. le duc d'Orléans, après sa séparation d'avec Mme d'Argenton, n'avoit pas été de longue durée, quoique de bonne foi pendant quelque temps, et peut-être allongée de politique jusqu'au mariage de Mme la duchesse de Berry, qui suivit cette rupture de cinq ou six mois. L'ennui, l'habitude, la mauvaise compagnie qu'il voyoit dans ses voyages de Paris, l'entraînèrent; il se rembarqua dans la débauche et dans l'impiété, quoique sans nouvelle maîtresse en titre, ni de brouilleries avec Mme la duchesse d'Orléans que par celles de Mme la duchesse de Berry. C'étoit entre le père et la fille à qui emporteroit le plus ridiculement la pièce sur les mœurs et sur la religion, et souvent devant M. le duc de Berry, qui en avoit beaucoup et qui trouvoit ces propos fort étranges, et aussi mauvais qu'il l'osoit, les attaques qu'ils lui donnoient là-dessus et qui ne réussirent jamais.

Le roi n'ignoroit rien de la conduite de son neveu. Il avoit été fort choqué de son retour à la débauche et à ses compagnies de Paris. Son assiduité chez Mme sa fille et son attachement pour elle firent retomber sur lui des dégoûts continuels qu'il prenoit d'elle, et les déplaisirs souvent éclatants qu'elle donnoit à sa mère, laquelle il aimoit en père et en protecteur, et pour l'amour de qui il avoit fait ce mariage, malgré toute la répugnance de Monseigneur. Le manège de M. du Maine ne laissoit rien passer ni refroidir. Il se monroit peu à découvert, mais il faisoit le bon personnage en plaignant une sœur avec qui la haine de l'autre sœur l'avoit étroitement réuni. Les valets principaux le servoient bien; et il dispoit d'autant plus sûrement de Mme de Maintenon, qu'on a vu, et qu'on verra encore mieux dans la suite, à quel point d'aveuglement elle l'aimoit, et combien elle haïssoit M. le duc d'Orléans. M. du Maine avoit ses raisons. Il avoit travaillé au mariage dans la crainte de celui de Mlle de Bourbon; mais, le mariage fait, il ne vou-

loit pas dans l'intérieur du roi, aussi familier que le sien même pour les heures libres et les entrées, qu'un prince aussi supérieur à lui l'égalât dans l'amusement, approchât de lui en amitié, et le diminuât par une considération à laquelle il n'étoit pas pour atteindre, et pour être vis-à-vis de lui. Un autre grand intérêt le portoit encore à éloigner le roi de ce prince le plus qu'il lui seroit possible. Un de ses motifs pour le mariage de Mme la duchesse de Berry étoit aussi celui d'une sœur de cette princesse avec le prince de Dombes. Le principal obstacle en étoit levé par le rang entier de prince du sang qu'il avoit obtenu pour ses enfants. Mme la duchesse d'Orléans, toute bâtarde et uniquement occupée de la grandeur de ses frères et de ses neveux, le désiroit passionnément. Elle s'étoit servie de cette vue auprès de M. du Maine pour le faire agir en faveur du mariage de Mme la duchesse de Berry; elle ne me l'avoit pas caché, mais toutefois sans m'en parler autrement que comme d'un coup d'aiguillon à son frère, quoique je visse le fond de ses désirs.

Je crois aussi que ce dessein entroit pour beaucoup dans l'inconcevable constance des ménagements si recherchés de M. du Maine pour moi, parce qu'il ne voyoit d'obstacle que M. le duc d'Orléans, et que, comme on présume toujours de son esprit, de son manège, et de la sottise de ceux qu'on veut emporter, il ne désespéroit peut-être pas de me gagner, et par moi M. le duc d'Orléans, quelque intérêt de rang que j'eusse à empêcher de consolider si bien celui de ses enfants. De toutes ces choses résultoit un mécontentement et un éloignement du roi pour M. le duc d'Orléans, qui augmentoit sans cesse, moins peut-être par sa conduite personnelle que par celle de Mme la duchesse de Berry. Le gros de tout cela n'étoit pas inconnu au duc de Beauvilliers, qui l'éloignoit encore de la liaison que je voulois former entre M. le duc d'Orléans et lui. Je voyois le but de M. du Maine. Il vouloit plonger au plus bas M. le duc d'Orléans, pour ne lui laisser de ressource auprès du roi que le mariage du prince de Dombes; et comme il le connoissoit l'unique obstacle à ce dessein, et en même temps la foiblesse même, il se devoit à une route de laquelle il espéroit un si grand succès. Mais plus je voyois ce but et la justesse de cette noire politique pour y arriver, plus je sentois l'extrême nécessité de fortifier M. le duc d'Orléans d'une union avec M. de Beauvilliers, qui opéreroit celle du Dauphin avec lui, et qui, étant sincère, contiendrait M. le duc d'Orléans sur beaucoup de choses, le rendroit considérable, et à la longue brideroit Mme la duchesse de Berry moins supportée de M. son père, et émousseroit les choses passées dans cet intérieur de famille royale, et les disposeroit tout autrement à l'avenir, et dans le crédit que le Dauphin prenoit de jour en jour, surtout pensant comme il faisoit sur les bâtards, je regardois cette union comme un des plus grands renforts que la foiblesse de M. le duc d'Orléans pût recevoir, et un obstacle dirimant au mariage qui auroit fait le prince de Dombes beau-frère de M. le duc de Berry, qui par lui-même n'auroit eu la force ni le crédit de l'empêcher, et beaucoup moins Mme la duchesse de Berry d'en oser seulement ouvrir la bouche, dans l'état où elle s'étoit mise avec le roi.

Pressé par ces vues, j'en exposai fortement au duc de Beauvilliers l'importance, et combien il étoit nécessaire de ne se rebuter de rien pour ne laisser pas échapper le fruit si principal qu'on s'étoit proposé du mariage de Mme la duchesse de Berry, qui étoit l'union de la famille royale; que plus on s'étoit trompé dans le personnel de cette princesse, plus il se falloit roidir pour en détourner et en corriger les inconvénients, dont le moyen unique étoit celui que je lui proposois; que je le priois d'examiner s'il en pouvoit trouver un autre, et de comparer l'embarras de l'embrasser avec le danger de le négliger. Je lui représentai l'ascendant que cette union pouvoit lui faire prendre sur la facilité, la foiblesse, j'ajoutai la timidité de M. le duc d'Orléans, dont l'esprit et la conduite contenue, et peu à peu guidée par son influence qui portoit quand et soi celle du Dauphin, et qui par là seroit doublement comptée, pouvoit prendre tout un autre tour, et servir alors autant qu'elle nuisoit maintenant à cette union de famille si désirable; que tout foible et futile par oisiveté qu'étoit à cette heure M. le duc d'Orléans, sa proximité si rapprochée par l'alliance en faisoit toujours un prince qui ne pouvoit être dans l'indifférence, et bien moins encore à l'avenir que pendant la vie du roi qui retenoit tout dans le tremblement devant lui. Qu'outre cette raison, il ne me pouvoit nier celle d'un esprit supérieur en tout genre, et capable d'atteindre à tout ce qu'il voudroit sitôt qu'il en voudroit faire usage; que ses campagnes avoient manifesté cette vérité, qui se développeroit bien davantage lorsque, délivré du joug du roi, le dégoût d'une vie ennuyée du néant et de l'inutile à laquelle il étoit maintenant réduit, et l'aiguillon de l'humeur et de l'esprit ambitieux et imaginaire de Mme sa fille, lui donneroient envie de se faire compter sous un nouveau règne, et si alors on ne se repentiroit pas de n'avoir pas, quand on l'avoit pu, mis pour soi, et pour une union si nécessaire, ce qu'on y trouveroit alors si opposé, et toujours, en ce cas, plus ou moins embarrassant. J'assaisonnai la force de ces considérations de celle de l'opinion qu'il savoit que M. de Chevreuse avoit foncièrement de ce prince, qu'il voyoit toujours de fois à autre en particulier de tout temps; et je me gardai bien d'omettre ce qu'il ne pouvoit ignorer, que M. le duc d'Orléans avoit toujours pensé, et tout haut, sur M. de Cambrai. Enfin, je n'oubliai pas de lui faire entendre que les faits historiques, les arts, les sciences, dont le Dauphin aimoit à s'entretenir, étoient une matière toujours prête et jamais épuisée où M. le duc d'Orléans étoit maître, dont il savoit parler nettement et fort agréablement, et qui seroit entre eux un amusement sérieux qui leur plairoit beaucoup à l'un et à l'autre, et qui ne serviroit pas peu au dessein si raisonnable que nous nous proposons.

Tant de raisons ébranlèrent le duc de Beauvilliers qui s'étoit ému dès les premiers mots, mais qui à ma prière m'avoit laissé tout dire sans interruption. Il convint de tout, mais en même temps il m'opposa les mœurs et les propos étranges qui lui échappoient quelquefois devant le Dauphin, et qui l'aliénoient infiniment; et me montra sans peine que cette indiscretion étoit un obstacle qui mettoit la plus forte barrière à leur liaison. Je le sentois trop pour en pouvoir disconvenir, mais je le

pressai en ôtant cet obstacle, et je vis un homme intérieurement rendu à cette condition. Alors je m'arrêtai, parce que je sentis que tout dépendoit de cela, qu'il s'agissoit, par conséquent, d'y travailler avant toutes choses, et que, connoissant la légèreté de M. le duc d'Orléans, et ce détestable héroïsme d'impiété, qu'il affectoit bien plus encore qu'il n'en avoit le fond, je ne pouvois me répondre de réussir.

Je ne différâi pas à l'attaquer, et je n'eus aucune peine à le faire sincèrement convenir de tous les solides avantages qu'il trouveroit, outre la considération présente, de son union avec le Dauphin, et ce qui étoit inséparable avec le duc de Beauvilliers. De l'aveu, je le conduisis aisément au désir, que je crus devoir aiguïser par la difficulté que lui-même sentoît bien résulter de ses mœurs et de sa conduite. Je le ballottai longtems exprès là-dessus dans la même conversation. Quand je crus l'avoir assez échauffé et assez embarrassé pour pouvoir espérer le faire venir à mon point en lui proposant la solution que j'avois projetée. Je lui dis que je m'abstenois de l'exhorter sur ses mœurs et sur ses opinions prétendues, qu'il ne pouvoit avoir foncièrement, et sur lesquelles il se trompoit soi-même; qu'il savoit de reste ce que je pensois sur tout cela, et que je n'ignorois plus aussi combien vainement je le presserois d'en changer; qu'aussi étoit-ce à moins de frais que je croyois qu'il pourroit réussir à l'union qu'il avoit de si pressantes raisons de désirer; que le moyen en étoit entre ses mains et facile, mais que, s'il se résolvoit à le prendre, il ne falloit pas s'en lasser; et qu'en ce cas, je croyois qu'il ne tarderoit pas à en voir des succès qui, suivis et entretenus avec attention, le pourroient conduire à tout ce qu'il en pouvoit souhaiter. Je l'avois ainsi excité de plus en plus, en le laissant au large sur le malheureux fond de sa vie; je lui fis dans la même vue acheter l'explication de ce chemin et du moyen facile que je lui proposois sans le lui dire. Enfin après lui avoir doucement reproché que je ne l'en croyois pas capable, je me laissai vaincre, et je lui dis que tout consistoit en deux points: le premier d'être en garde continuelle de tout propos le moins du monde licencieux en présence du Dauphin, et chez Mme la princesse de Conti où le Dauphin alloit quelquefois, et d'où de tels discours lui pourroient revenir; que son indiscrétion là-dessus lui aliénoit ce prince plus dangereusement et plus loin beaucoup qu'il ne pouvoit se l'imaginer, et que ce que je lui disois là-dessus n'étoit pas opinion, mais science; que la discrétion opposée lui plairoit tant, qu'elle le feroit revenir peu à peu, en lui ôtant l'occasion de l'horreur qu'il concevoit de ces choses, et de celui qui les produisoit, par conséquent la crainte et les entraves où sa présence le mettoit, qui se changeroient en aise et en liberté quand l'expérience lui auroit appris qu'il pouvoit l'entendre sans scandale, et se livrer sans scrupule à sa conversation, dont les arts, les sciences et des choses historiques entretiendroient la matière entre eux, et peu à peu en banniroient toute contrainte, et n'y laisseroient que de l'agrement. L'autre point étoit d'aller moins souvent à Paris, d'y faire la débauche au moins à huis clos, puisqu'il étoit assez malheureux que de la vouloir faire, et d'imposer assez à lui-même, et à ceux qui la faisoient avec lui, pour qu'il n'en fût pas question le lendemain matin.

Il goûta un expédient qui n'attaquoit point ses plaisirs; il me promit de le suivre. Il y fut fidèle, surtout pour les propos en présence du Dauphin, ou qui lui pouvoient revenir. Je rendis ce que j'avois fait au duc de Beauvilliers. Le Dauphin s'aperçut bientôt de ce changement, et le dit au duc, par qui il me revint. Peu à peu ils se rapprochèrent; et comme M. de Beauvilliers craignoit toute nouveauté apparente, et qu'il n'avoit pas accoutumé de voir M. le duc d'Orléans, tout entre eux passa par moi, et après ce Marly, où le duc de Chevreuse n'étoit point, par lui et par moi, tantôt l'un tantôt l'autre.

CHAPITRE X.

Mémoire des pertes de la dignité de duc et pair, etc. — Tête-à-tête du Dauphin avec moi. — Affaire du cardinal de Noailles remise par le roi au Dauphin. — Causes de ce renvoi. — Discussion entre le duc de Beauvilliers et moi sur un prélat à proposer au Dauphin pour travailler sous lui à l'affaire du cardinal de Noailles. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Dureté du roi dans sa famille. — Comte de Toulouse attaqué de la pierre. — Musique du roi à la messe de la Dauphine. — Je recommande sincèrement et solidement le duc de Beauvilliers et le chancelier, — Famille et mort du prince de Nassau, gouverneur de Frise. — Mort de Penautier; quel il étoit. — Mort du duc de Lesdignières, qui étoit ce duché-pairie. — Neuf mille livres de pension sur Lyon au duc de Villeroy. — Mort de Pelletier, ci-devant ministre et contrôleur général. — Mort de Phélypeaux, conseiller d'Etat, frère du chancelier. — Mort de Serrant et du chevalier de Maulevrier; leur famille. — Mort de la princesse de Fürstemberg; sa famille, son caractère. — Maison de son mari. — Le tabouret lui est procuré tard par adresse. — Mariage du chevalier de Luxembourg avec Mlle d'Harlay. — Mort du cardinal de Tournon. — Mort et caractère du maréchal de Boufflers. — Danger que j'y cours. — Triste fin de vie. — Horreur des médecins. — Générosité de la maréchale de Boufflers, qui accepte à peine une pension du roi de douze mille livres.

Parmi tous ces soins et ces affaires, il falloit travailler au mémoire de nos pertes tel que le Dauphin me l'avoit demandé. De tout temps je les avois rassemblées avec les occasions qui les avoient causées autant que j'avois pu. J'avois eu cette curiosité dès ma première jeunesse; je l'avois toujours suivie depuis; je m'étois continuellement appliqué à m'en instruire des vieux ducs et duchesses les plus de la cour en leur temps et les mieux informés; à constater par d'autres ce que j'en apprenois, et surtout à m'en donner à moi-même la dernière certitude par des gens non titrés, anciens, instruits, versés dans les usages de la cour et du monde, qui y avoient été beaucoup, qui avoient vu par eux-mêmes, et par d'anciens valets principaux. Je mettois les uns et les autres sur les voies, et par conversation je les enfilois doucement à raconter ce que je m'étois proposé de tirer d'eux. J'avois écrit à mesure; ainsi j'avois tous mes matériaux, où j'avois ajouté à mesure aussi les pertes depuis mon temps, et dont j'avois été témoin avec toute la cour. Sans une telle avance, le recueil m'eût été impossible, et les recherches m'en auroient mené trop loin. Mais l'arrangement tel que le Dauphin le voulut fut en-

core un travail long et pénible. Je n'y pouvois être aidé de personne. M. de Chevreuse encore une fois n'étoit point à Marly, M. de Beauvilliers étoit trop occupé; je n'osai même me servir de secrétaire; néanmoins j'en vins à bout vers la fin du voyage. M. de Beauvilliers ne put repasser ce travail que superficiellement. M. de Chevreuse à qui je l'envoyai, l'examina à fond. J'allai le trouver après à Dampierre, de Marly, où je couchai une nuit. Il m'en parut content et n'y corrigea rien. J'y fis une courte préface adressée au Dauphin. Tout cet ouvrage se trouvera avec les Pièces. Il s'en peut faire, depuis qu'il fut achevé, un étrange supplément.

J'ajoutai un mémoire qui eût pu être bien meilleur s'il n'eût pas été fait si rapidement, mais que je crus devoir présenter au Dauphin dans tout son naturel, en lui en expliquant l'occasion. Ce fut lors de la sortie du cardinal de Bouillon du royaume, et de son impudente lettre au roi, que le maréchal de Boufflers me le demanda sur les maisons de Lorraine, de Bouillon et de Rohan, et avec tant de précipitation que je le fis en deux fois dans la même journée. Il croyoit pouvoir en faire usage dans un moment critique; il n'en fit aucun, c'est toujours le sort de ce qui regarde la dignité. J'avertis le Dauphin que l'état des changements arrivés à notre dignité pendant ce règne étoit prêt à lui être présenté. J'y avois joint, en faveur de la haute noblesse, la lettre que le roi écrivit à ses ambassadeurs et autres ministres dans les cours étrangères, du 19 décembre 1670, sur la rupture du mariage de Mademoiselle avec M. de Lauzun, parce que mon dessein, comme on l'a pu déjà voir, n'étoit pas moins de la relever que les chutes de notre dignité.

Quelque occupé que fût le Dauphin de l'affaire qui enfanta depuis la fameuse bulle *Unigenitus* que le roi lui avoit envoyée en partie, il me donna heure dans son cabinet. J'eus peine à cacher dans mes poches, sans en laisser remarquer l'enflure, tout ce que j'avois à lui porter. Il en serra plusieurs papiers parmi les siens les plus importants, et les autres avec d'autres qui ne l'étoient pas moins, et j'admirai cependant l'ordre net et correct dont il les tenoit tous, malgré les changements de lieu si ordinaires de la cour, qui n'étoit pas une de ses moindres peines. Avant de les mettre sous la clef, il voulut passer les yeux sur notre décadence, et fut épouvanté du nombre des articles. Son étonnement augmenta bien davantage, lorsque je lui fis entendre en peu de mots la contenu du dernier article, qui comprenoit une infinité de choses qui auroient pu faire autant d'autres articles, mais que j'avois ramassées ensemble pour le fatiguer moins, et n'avoir pas l'air d'un juste volume. Je lui lus la préface, et je lui expliquai les sources d'où j'avois puisé ce qui a précédé mon temps. Il admira la grandeur du travail, l'ordre et la commodité des deux différentes tables; il me remercia de la peine que j'y avois prise, comme si je n'y eusse pas été intéressé; il me répéta que, puisque je l'avois bien voulu, il ne pouvoit regretter la peine que m'avoit donnée l'ordre chronologique qu'il m'avoit demandé, auquel j'avois si nettement suppléé par l'arrangement des tables, que je ne lui dissimulai pas avoir été ce qui m'avoit le plus coûté. Je lui dis qu'avec un prince superficiel et moins désireux d'approfondir et de savoir à fond, je

me serois bien gardé de présenter les deux ouvrages ensemble, de peur qu'il ne se contentât des tables et de leurs extraits; mais que ce que j'avois fait pour son soulagement et pour la satisfaction subite d'une première curiosité, j'espérois qu'il ne deviendroit pas obstacle à la lecture des articles entiers, où il trouveroit encore toute autre chose que les extraits ne pouvoient renfermer. Il me donna parole de lire le tout à Fontainebleau d'un bout à l'autre, de le lire pour s'en meubler la tête, et de m'en entretenir après. Il ajouta qu'il ne remettoit cela à Fontainebleau, où on alloit bientôt, que parce qu'il étoit accablé; outre le courant, d'une affaire que le roi lui avoit renvoyée presque tout entière, et qui l'occupoit d'autant plus que la religion y étoit intéressée.

Je ne jugeai pas à propos de prolonger une audience en laquelle je n'avois rien à ajouter à la matière qui me la procuroit, et où je ne le voyois pas disposé à me parler d'autre chose. Comme il ne s'ouvrit pas davantage sur l'affaire qui l'occupoit tant, et en effet beaucoup trop, je me contentai de le louer du temps qu'il y vouloit bien donner, et de lui représenter en gros combien il étoit désirable qu'elle finit promptement et combien dangereuses les passions et les altercations qui l'allongeroient en l'obscurcissant. Il me répondit là-dessus avec son humilité ordinaire sur lui-même, et avec bonté pour moi, sur quoi je me retirai. J'allai aussitôt après rendre compte de cette courte audience au duc de Beauvilliers; il fut ravi de la manière dont elle s'étoit passée; mais, ainsi que le Dauphin, il étoit tout absorbé de l'affaire dont ce prince me venoit de légèrement parler.

On entend bien que c'étoit celle du cardinal de Noailles, qui enfanta depuis la fameuse constitution *Unigenitus*, sur laquelle on se souviendra ici de ce qui a été ci-devant dit et expliqué (t. V, p. 409 et suiv.). Les noirs inventeurs de cette profonde trame, contents au dernier point de l'avoir si bien conduite, et réduit le cardinal de Noailles à une défensive de laquelle même ils lui faisoient un crime auprès du roi, ne laissoient pas d'être en peine d'avoir vu ce cardinal revenir à la cour, et y avoir une audience du roi passablement favorable, après en avoir obtenu une défense de s'y présenter, qui fut ainsi de courte durée. Le roi, tirillé par les prestiges de son confesseur appuyés du côté de Mme de Maintenon par ceux de l'évêque de Meaux, et l'ineptie irritée de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, ne résistoit qu'à peine à son ancien goût pour le cardinal de Noailles, et à l'estime qui alloit jusqu'à la vénération qu'il avoit conçue pour lui. Ils s'aperçurent que, quelques progrès qu'ils fissent, la présence du cardinal, ou les déconcertoit, ou du moins mettoit le roi dans un malaise qui les tenoit en échec. Le remède qu'ils y trouvèrent fut de faire renvoyer l'affaire au Dauphin, puisque le roi lui en renvoyoit tant d'autres, qu'il se méloit de toutes avec autorité par la volonté et pour le soulagement du roi, et que tous les ministres travailloient chez ce prince. Le roi, fatigué de cette affaire, prit aisément à cette ouverture. Il ordonna donc au Dauphin de travailler à la finir, de lui en épargner les détails et de ne lui en rendre compte qu'en gros, et seulement lorsqu'il seroit nécessaire.

Rien n'accommodoit mieux les ennemis du cardinal de Noailles. Il

étoit resté le seul en vie des trois prélats qui avoient lutté contre l'archevêque de Cambrai lors de l'orage du quiétisme, et qui l'avoient culbuté à la cour et fait condamner à Rome. Ce mot seul explique toute la convenance de la remise de l'affaire présente au Dauphin, livré absolument au duc de Beauvilliers, beaucoup aussi au duc de Chevreuse, toujours également passionné pour son ancien précepteur, élevé dans tous leurs principes sur la doctrine, et qu'ils espéroient bien rendre pareil à eux sur Rome, et sur les immenses terreurs du jansénisme et des jansénistes. Le Dauphin avoit pourtant montré plus d'une fois en plein conseil et avec éclat, sur des affaires très-principales que les jésuites y avoient en leur nom, que la justice et ses lumières prévalaient à toute affection, mais ils comptèrent gagner l'une et l'autre en celle-ci avec les deux ducs si puissamment en croupe et si unis au P. Tellier.

Raisonnant peu de jours après avec le duc de Beauvilliers, allant avec lui de Marly à Saint-Germain, du renvoi de cette affaire au Dauphin, nous convînmes aisément de la nécessité de lui proposer un évêque pour y travailler sous lui et y exécuter ses ordres à l'égard des parties, et nous agitâmes les prélats qui pouvoient y être propres. Je lui nommai l'ancien évêque de Troyes. Plusieurs raisons me firent penser à lui. C'étoit un homme d'esprit et de savoir, qui avoit de plus la science et le langage du monde auquel il étoit fort rompu; il avoit brillé dans toutes les assemblées du clergé, où il avoit souvent réuni les esprits; il s'étoit trouvé à la cour dans des liaisons importantes et fort opposées, sans soupçon sur sa probité. Dans les affaires de l'Église, il s'étoit maintenu bien avec tous et avec les jésuites; il étoit neuf sur celle-ci, puisqu'il étoit démis et retiré à Troyes depuis nombre d'années: enfin sa droiture et sa piété ne pouvoient être suspectes à la vie toute pénitente qu'il avoit choisie très-volontairement, et dans laquelle il persévéroit depuis si longtemps. Toutes ces qualités jointes à un esprit poli, doux, facile, liant, insinuant, qui étoit proprement le sien, me paroissoient faites exprès pour remplir les vues de l'emploi dont il s'agissoit. J'expliquai ces raisons à M. de Beauvilliers, qui n'eut rien à m'opposer, sinon que M. de Troyes étoit ami du cardinal de Noailles; et de cela je ne l'en pus tirer, quoi que je lui pusse représenter. Je vins donc à un autre, et lui parlai de Besons, archevêque de Bordeaux, liant aussi, fort instruit, estimé, transféré d'Aire à Bordeaux par le P. de La Chaise, enfin ami des jésuites, et qui ne pouvoit être suspect.

Le duc ne rejeta pas la proposition, mais il me parla de Bissy, évêque de Meaux, comme du plus propre à travailler sous le Dauphin. Celui-ci n'avoit pas encore levé le masque: il s'entretenoit respectueusement bien avec le cardinal de Noailles, tandis que, de concert en tout avec le P. Tellier, il l'égorgeoit en secret auprès de Mme de Maintenon. Je m'élevai donc contre ce choix, et lui dis ce que je savois de l'ambition et des menées de ce prélat à Rome, étant évêque de Toul, des causes de son refus opiniâtre de l'archevêché de Bordeaux, qui le dépaysoit, et beaucoup d'autres choses que je ne répéterai pas et qui se trouvent t. I^{er}. p. 327, et t. III, p. 57, pour la plupart. Alors M. de Beauvilliers m'avoua qu'il en avoit déjà parlé au Dauphin, et, sur ce que je m'écriai

encore davantage, et que je lui reprochai ensuite plus doucement une dissertation inutile, puisque le choix étoit fait, je l'ébranlai et je vis jour à joindre le Bordeaux au Meaux, dans ce travail sous le Dauphin. Il n'est pas temps maintenant d'en dire davantage sur cette affaire.

Le roi étoit à Marly depuis la mort de Monseigneur, c'est-à-dire qu'il y étoit arrivé de Meudon la nuit du 14 au 15 d'avril, et il y avoit été retenu, comme je l'ai remarqué, à cause du mauvais air; que Versailles étoit plein de petites véroles, et par la considération des princes ses petits-fils. Il fut trois mois pleins à Marly, et il en partit le mercredi 15 juillet, après y avoir tenu conseil et diné, passa à Versailles, où il monta un moment dans son appartement, et alla coucher à Petit-Bourg, chez d'Antin, et le lendemain à Fontainebleau, où il demeura jusqu'au 14 septembre. Je supprimerois cette bagatelle, arrivée à l'occasion de ce voyage, si elle ne servoit de plus en plus à caractériser le roi. Mme la duchesse de Berry étoit grosse, pour la première fois, de près de trois mois, fort incommodée et avoit la fièvre assez forte. M. Fagon trouva beaucoup d'inconvénient à ne lui pas faire différer le voyage de quelques jours. Ni elle ni M. le duc d'Orléans n'osèrent en parler. M. le duc de Berry en hasarda timidement un mot, et fut mal reçu. Mme la duchesse d'Orléans, plus timide encore, s'adressa à Madame et à Mme de Maintenon, qui, toutes peu tendres qu'elles fussent pour Mme la duchesse de Berry, trouvèrent si hasardeux de la faire partir que, appuyées de Fagon, elles en parlèrent au roi. Ce fut inutilement. Elles ne se rebutèrent pas, et cette dispute dura trois ou quatre jours. La fin en fut que le roi se fâcha tout de bon, et que, par capitulation, le voyage se fit en bateau au lieu du carrosse du roi.

Pour l'exécuter, ce fut une autre peine d'obtenir que Mme la duchesse de Berry partiroit de Marly le 13, pour aller coucher au Palais-Royal, s'y reposer le 14, et s'embarquer le 15 pour arriver à Petit-Bourg, où le roi devoit coucher ce jour-là, et arriver comme lui le 16 à Fontainebleau, mais toujours par la rivière. M. le duc de Berry eut permission d'aller avec Mme sa femme; mais le roi lui défendit avec colère de sortir du Palais-Royal pour aller nulle part, même l'Opéra à l'un et à l'autre, quoiqu'on y allât du Palais-Royal sans sortir, et de plain-pied des appartements dans les loges de M. le duc d'Orléans. Le 14, le roi, sous prétexte d'envoyer savoir de leurs nouvelles, leur fit réitérer les mêmes défenses, et à M. [le duc] et à Mme la duchesse d'Orléans, à qui il les avoit déjà faites à leur départ de Marly. Il les poussa jusqu'à les faire à Mme de Saint-Simon pour ce qui regardoit Mme la duchesse de Berry, et lui enjoignit de ne la pas perdre de vue, ce qui lui fut encore réitéré à Paris de sa part. On peut juger que ses ordres furent ponctuellement exécutés. Mme de Saint-Simon ne put se défendre de demeurer et de coucher au Palais-Royal, où on lui donna l'appartement de la reine mère. Il y eut grand jeu tant qu'ils y furent pour consoler M. le duc de Berry de sa prison.

Le prévôt des marchands avoit reçu ordre de faire préparer des bateaux pour le voyage; il eut si peu de temps qu'ils furent mal choisis. Mme la duchesse de Berry s'embarqua le 15, et arriva avec la fièvre, à

dix heures du soir, à Petit-Bourg, où le roi parut épanoui d'une obéissance si exacte. Le lendemain, Mme la Dauphine la vit embarquer. Le pont de Melun pensa être funeste; le bateau de Mme la duchesse de Berry heurta, pensa tourner, et s'ouvrit à grand bruit, en sorte qu'ils furent en très-grand danger. Ils en furent quittes pour la peur et pour du retardement; ils débarquèrent en grand désordre à Valvin, où leurs équipages les attendoient, et ils arrivèrent à Fontainebleau à deux heures après minuit. Le roi, content au possible, l'alla voir le lendemain matin, dans ce bel appartement de la reine mère que le feu roi et la reine d'Angleterre, et après eux Monseigneur, avoient toujours occupé. Mme la duchesse de Berry, à qui on avoit fait garder le lit depuis son arrivée, se blessa et accoucha, sur les six heures du matin du mardi 21 juillet, d'une fille. Mme de Saint-Simon l'alla dire au roi à son premier réveil, avant que les grandes entrées fussent appelées; il n'en parut pas fort ému, et il avoit été obéi. La duchesse de Beauvilliers accompagnée de la marquise de Châtillon nommée par le roi, l'une comme duchesse, l'autre comme dame de qualité, eurent la corvée de porter l'embryon à Saint-Denis. Comme ce n'étoit qu'une fille on s'en consola, et que la couche n'eut point de mauvaises suites.

M. le comte de Toulouse, attaqué de grandes douleurs de vessie depuis deux mois à Marly, n'y voyoit sur les fins presque plus personne. Le roi l'alla voir plus d'une fois, mais il voulut aussi qu'il allât à Fontainebleau en même temps que lui. Quoiqu'il ne pût souffrir de voiture, et encore moins monter à cheval, il en fit le voyage en bateau, et ne put presque sortir de sa chambre pour aller seulement chez le roi, très-rarement, tant qu'on fut à Fontainebleau. C'est ainsi que rien ne pouvoit dispenser des voyages, et que le roi faisoit éprouver aux siens qu'il étoit au-dessus de tout. Il fit en arrivant la galanterie à la Dauphine d'envoyer à sa messe toute sa musique, comme elle étoit auparavant à celle de Monseigneur. Le Dauphin ne se soucia point de l'avoir à sa messe, qu'il entendoit d'ordinaire de bonne heure, et toujours dans un recueillement qui ne se seroit guère accommodé de musique, d'autant plus qu'il l'aimoit beaucoup. Ce fut une distinction que la Dauphine n'avoit point demandée; elle la toucha beaucoup et montra à la cour une grande considération.

Dès que nous fûmes à Fontainebleau, je songeai de plus en plus comment je pourrois réussir à une réconciliation sincère du duc de Beauvilliers et du chancelier; je continuoais à parler au premier du fils, sans jamais lui nommer le père, et je lui faisois valoir sa conversion par la soumission qu'il monroit entière à tout ce que je lui portois de sa part. J'en vis le duc si satisfait, que je crus qu'il étoit temps de le sonder tout à fait, pour m'assurer de voir rester le fils en place, dont j'avois bien de grandes espérances, mais non encore la pleine certitude que je désirois. Je l'exécutai dans une conférence, dans la galerie des Cerfs; le duc en avoit une clef, on y entroit du bas de son degré, et c'étoit là d'ordinaire qu'il aimoit à parler tête à tête en se promenant sans crainte d'être interrompu. Après quelques propos sur Pontchartrain, j'en tirai ce mot décisif, que, si Pontchartrain devenoit prati-

cable, il opinait à le laisser en place puisqu'il y étoit, plutôt même qu'y en mettre un autre meilleur que lui, pour éviter un déplacement. Je remerciai extrêmement M. de Beauvilliers, et je le confirmai de mon mieux dans une résolution pour laquelle j'avois tant labouré. Sûr alors que Pontchartrain avoit échappé au danger; et qu'en continuant de se conduire à l'égard du duc comme il faisoit, et comme la frayeur l'empêcheroit d'y broncher il n'avoit plus à craindre, et devoit son salut au duc de Beauvilliers, je crus que c'étoit le moment d'essayer de frapper le grand coup que je méditois; mais je compris que si la réconciliation étoit possible, ce ne seroit qu'en la forçant, et, pour ainsi dire, malgré l'un et l'autre.

Le duc étoit trop justement ulcéré, et sentoit trop ses forces pour vouloir ouïr parler du chancelier; et celui-ci trop outré de voir toute la faveur et l'autorité, sur lesquelles il avoit si raisonnablement compté sous Monseigneur, passées par la mort de ce prince au duc de Beauvilliers, et qu'il jouissoit déjà d'avance d'une grande partie, pour souffrir d'entendre parler de l'humiliation de se courber devant cet homme qu'il s'étoit accoutumé à attaquer et à haïr, et consentir à lui faire des avances.

Plein de mon idée, j'allai une après-dînée à la chancellerie, où il logeoit, à heure de l'y trouver seul et de n'être pas interrompu. Il avoit un petit jardin particulier le long de son appartement et de plain-pied, qu'il appeloit sa Chartreuse, et qui y ressembloit en effet, où il aimoit à se promener seul, et souvent avec moi tête à tête. Dès qu'il me vit entrer dans son cabinet, il me mena dans ce petit jardin, affamé de causer depuis notre longue séparation de Marly, et qu'il ne faisoit que d'arriver à Fontainebleau où je ne l'avois vu qu'un soir ou deux avec du monde. Là, après une conversation vague, assez courte, de gens qui effleurent tout parce qu'ils ont beaucoup à se dire, je lui demandai, à propos du travail des ministres chez le Dauphin, et de la grandeur nouvelle du duc de Beauvilliers dont il étoit fort affecté, s'il savoit tout ce qui s'étoit passé à Marly, et si son fils lui en avoit rendu compte. Sur ce qu'il m'en dit, et qui n'avoit nul trait à son fait, je regardai le chancelier en lui demandant s'il ne lui avoit rien appris de plus particulier et de plus intéressant. Il m'assura que non, avec curiosité de ce que je voulois dire. « Oh bien donc, monsieur, repris-je, apprenez donc ce que votre éloignement continuel de Marly et votre passion pour Pontchartrain, d'où vous voudriez ne bouger, vous fait ignorer, et à quoi peut-être cette conduite vous expose : c'est que M. votre fils a été au moment d'être chassé. — Hélas ! me répondit-il en haussant les épaules, à la conduite qu'il a, et aux sottises qu'il fait tous les jours, c'est un malheur auquel je m'attends à tous instants. » Puis se tournant vers moi d'un air fort agité : « Mais contez-moi donc cela, ajouta-t-il, et à quoi il en est. » Je lui dis le fait, et tout ce que je crus le plus capable de l'effrayer, mais en prenant garde de lui rien montrer qui le pût faire douter le moins du monde du duc de Beauvilliers, et le laissant au contraire dans l'opinion de l'effet de leur haine et de son nouveau crédit, qu'il exhala vivement à plus d'une reprise.

Je le tins longtemps entre deux fers, comme en effet son fils y avoit été longtemps, et lui dans l'impatience de la conclusion et de savoir où en étoit son fils, et je fis exprès monter cette impatience jusqu'à la dernière frayeur. Alors je lui dis qu'il étoit sauvé; que pour cette fois il n'avoit plus rien à craindre, et que j'avois même lieu de croire qu'il pouvoit être soutenu par qui l'avoit sauvé. Voilà le chancelier qui respire, qui m'embrasse, et qui me demande avec empressement qui peut être le généreux ami à qui il doit le salut de sa fortune. Je ne me pressai point de répondre, pour l'exciter davantage, et revins à l'extrême et imminent péril dont la délivrance étoit presque incroyable. Le chancelier à petiller, et à me demander coup sur coup le nom de celui à qui il devoit tout, et à qui il vouloit être sans mesure toute sa vie. Je le promenai encore sur l'excès de l'obligation et sur les sentiments qui lui étoient dus par le chancelier et par toute sa famille; et, comme il me demanda de nouveau qui c'étoit donc, et si je ne le lui nommerois jamais, je le regardai fixement et d'un air sévère, qui m'appartenoit peu avec lui, mais que je crus devoir usurper pour cette fois : « Que vous allez être étonné, lui dis-je, de l'entendre, ce nom que vous devez baiser, et que vous allez être honteux ! Cet homme que vous haïssez sans cause, que vous ne cessez d'attaquer partout, M. de Beauvilliers enfin, » en haussant la voix et lui lançant un regard de feu, « est celui à qui il n'a tenu, en laissant faire, que votre fils n'ait été chassé, et qui l'a sauvé et raffermi de plus dans sa place. Qu'en direz-vous, monsieur ? » ajoutai-je tout de suite. « Croyez-moi, allez vous cacher. — Ce que j'en dirai, répondit le chancelier d'une voix entrecoupée d'émotion, c'est que je suis son serviteur pour jamais, et qu'il n'y a rien que je ne fasse pour le lui témoigner : » puis, me regardant, et m'embrassant avec un soupir : « C'est bien là votre ouvrage, je vous y reconnois : eh ! combien je le sens ! mais cela est admirable à M. de Beauvilliers au point où il est, et au point où nous sommes ensemble. Je vous conjure de l'aller trouver, de lui dire que je me jette à ses pieds, que j'embrasse ses genoux, que je suis à lui pour toute ma vie ; mais auparavant je vous conjure de me raconter tout ce détail dont vous ne m'avez dit que le gros. »

Alors je n'en fis plus de difficulté : je lui fis le récit fort étendu de ce que j'ai cru devoir resserrer ici sans plus ménager le secret que M. de Beauvilliers m'avoit imposé, et par moi ensuite à Pontchartrain, lorsqu'il voulut après que je lui parlasse de sa part. Ce récit très-exact, mais appuyé et circonstancié avec soin, jeta le chancelier dans une honte, dans une confusion, dans un repentir, dans une admiration, dans une reconnaissance dignes d'un homme de sa droiture et de son esprit. Il redoubla les remerciements qu'il me fit d'un service si signalé que j'avois rendu à lui et à son fils, et lorsque j'en étois si mécontent, mais qu'il falloit qu'il s'en souvint toute sa vie, et passât partout par où je voudrois. Je répondis au chancelier qu'à mon égard ce n'étoit là au sien que le paiement de mes dettes, mais qu'il devoit porter toute sa gratitude vers le duc de Beauvilliers, qui n'ayant reçu de lui qu'aigreurs et procédés fâcheux, et souvent même de son fils encore, le sau-

voit néanmoins par pure générosité, par effort de religion, sans y être obligé le moins du monde, n'ayant qu'à se taire pour le laisser périr, et dans un temps encore où il falloit avouer qu'il n'avoit, et que, selon toute apparence humaine, il n'auroit jamais aucun besoin de lui ni de son fils.

Le chancelier convint bien franchement qu'il n'auroit jamais pensé trouver là son salut, se livra de même à toute la honte que je voulus encore lui faire de ses préventions et de ses manières à l'égard de M. de Beauvilliers, ajouta de nouveau qu'il vouloit être pour jamais à lui et sans mesure, et qu'il lui tarδοit qu'il le sût par lui-même. Je le priai de suspendre jusqu'à ce que j'eusse préparé le duc à la révélation de son secret, et, ce que je ne lui dis pas, à vouloir bien recevoir son hommage et se raccommoquer avec lui. Il me conjura de n'y perdre pas un moment de protester au duc qu'il étoit à lui sans réserve; qu'il le supplioit de trouver bon que son opinion au conseil lui demeurât libre en choses graves, mais qu'à cela près, il se rangeroit toujours à son avis toutes les fois que cela lui seroit possible; qu'il n'y manqueroit jamais dans les choses qui ne seroient pas vraiment importantes, et que si, dans celles qui le seroient, il ne pouvoit pas toujours se ranger à son avis, il diroit le sien tout uniment, sans jamais contester ni disputer avec lui; qu'enfin, il verroit, par toute sa conduite, combien exactement il rempliroit ses engagements, et combien en tout genre son dévouement et sa reconnaissance seroient fidèles et entiers.

J'allai de ce pas chez le duc de Beauvilliers, à qui je racontai sans détour toute la conversation que je venois d'avoir. Il rougit et me demanda avec quelque petite colère qui m'en avoit prié. Je lui repartis que c'étoit moi-même; que je ne lui dissimulois pas que mon désir, et enfin mon dessein, avoit toujours été de le raccommoquer avec le chancelier, dont le péril troubloit toute la joie de ma vie. Un peu de courte mais de vive paraphrase, que j'ajoutai en même sens, calma le duc jusqu'à me savoir bon gré, non de la chose, mais du sentiment qui me l'avoit fait faire. Je lui fis comprendre tout de suite assez aisément que, bien loin qu'il y allât le moins du monde du sien dans la situation où il se trouvoit, une générosité si gratuite et si peu méritée lui enchaînoit le chancelier et son fils, par une obligation de nature à ne pouvoir jamais s'en séparer, lui épargnoit la peine d'achever de perdre l'un, et de continuer nécessairement par travailler à la perte de l'autre, que je ne regardois le fils que comme accessoire; mais qu'une fois sincèrement réuni avec le père, j'étois persuadé qu'il y trouveroit des ressources qui le soulageroient en tous les temps, et qui deviendroient fort utiles à l'État. Le duc, tout à fait radouci, me chargea de compliments modestes pour le chancelier, et de lui dire qu'il étoit bien aise de montrer à lui et à son fils combien ils s'étoient mécomptés sur lui; que les engagements qu'il vouloit prendre pour le conseil étoient trop forts; qu'il étoit juste que tous deux y conservassent leur liberté entière; que l'aigreur et la chaleur étoient les seules choses à y retrancher; et qu'il l'assuroit aussi qu'il y seroit toujours le

plus qu'il le pourroit favorable à ce qu'il jugeroit qui lui pourroit être agréable.

Tout de suite j'exigeai du duc et aussitôt après du chancelier, que mettant à part toute prévention réciproque sur les affaires concernant Rome et la matière du jansénisme, ils en parleroient mesurément au conseil, en y disant néanmoins tout ce qui feroit à l'affaire et à leur sentiment, mais de façon à se marquer réciproquement leur considération mutuelle, jusque dans ces choses qui les touchoient si fort tous deux et d'une manière si opposée. J'en eus parole de tous les deux et de bonne grâce, et tous deux l'ont toujours depuis tenue fort exactement. Je me gardai bien de rendre au chancelier la manière dont j'avois été reçu d'abord du duc de Beauvilliers: je lui dis tout le reste. Il petilloit de sceller lui-même cette grande réconciliation avec lui; mais le duc, toujours et quelquefois trop plein de mesures, voulut un délai de dix ou douze jours sans que j'en visse la raison. Je soupçonnai qu'ayant été pris au dépourvu, et comme par force, il crut avoir besoin de ce temps pour se dompter entièrement sur le chancelier, et ne rien faire de mauvaise grâce. Le chancelier toutefois ne s'en douta point, mais son impatience le porta à me prier de demander en grâce au duc de trouver bon qu'au premier conseil il profitât de ce petit passage long et noir qui avoit d'un côté la chambre du premier valet de chambre en quartier, et de l'autre une vaste armoire, et qui étoit l'unique entrée de l'antichambre dans la chambre du roi, et que là, comme passant presque ensemble, il le serrât, lui prit la main, et lui exprimât au moins par ce langage muet ce qu'il n'avoit pas encore la liberté de lui dire. Le duc y consentit, et cela fut exécuté de la sorte.

Au bout de dix ou douze jours, M. de Beauvilliers me chargea d'avertir le chancelier qu'il iroit chez lui le lendemain après dîner avec le duc de Chevreuse qui avoit à lui parler, et, ce qui me surprit fort, de le prier de ne lui rien témoigner devant ce tiers à qui toutefois il ne cachoit rien, et qui étoit ami particulier du chancelier: il ne voulut non plus que je m'y trouvasse. La visite ne se passa que civilement, quoique avec plus d'onction qu'il n'y en avoit eu jusque-là entre eux. Quand elle fut finie, le duc de Beauvilliers pria le duc de Chevreuse de le laisser seul avec le chancelier. Alors se firent les remerciements d'une part, les embrassades et les protestations de toutes les deux d'une amitié sincère. Le chancelier ne feignit point de s'avouer vaincu de tous points, et l'obligé de toutes les sortes. Ils se remirent, pour abréger, à tout ce que je leur avois dit de la part de l'un à l'autre: ils convinrent que leur réconciliation demeureroit secrète pour éviter les discours et les raisonnements: et ils se séparèrent extrêmement contents l'un de l'autre. Le duc de Chevreuse attendoit son beau-frère avec qui il s'en alla, et le chancelier avoit mis ordre à être trouvé seul, et qu'il ne se trouvât personne chez lui pendant leur visite. Le duc et le chancelier me rendirent tous deux ce qui s'y étoit passé, et tous deux me prièrent que leur commerce continuât à passer par moi. Tous deux aussi me rendirent longtemps comment les choses se passoient entre eux au conseil.

Le chancelier et sa femme ne tarisoient point de remerciements avec

moi. Pontchartrain, souple par la nécessité dont je lui étois et par crainte et par honte, ne me dit pas un mot de la capitainerie garde-côte de Blaye, ni moi à lui. J'en admirai la ténacité, et j'avois beau jeu alors de lui faire quitter prise, mais je n'en voulus pas faire la moindre mention, ni leur laisser croire qu'un si petit objet eût pu entrer pour rien dans le projet du pénible ouvrage que je venois d'exécuter. Son succès me donna la joie la plus sensible et la plus pure; et j'ai eu celle que cette amitié de mes deux plus intimes amis a duré vraie, fidèle, entière, sans lacune et sans ride tant qu'ils ont vécu. Mme de Beauvilliers en fut enfin fort aise, et me le témoigna, M. et Mme de Chevreuse beaucoup aussi, à qui M. de Beauvilliers ne le cacha pas. Le monde ignora longtemps cette réconciliation. Les manières si changées au conseil de ces deux personnages ouvrirent enfin les yeux aux autres ministres, et lentement après aux courtisans. L'érection nouvelle de Chaulnes, postérieure à tout ceci de trois mois, fut prise quelque temps pour la cause du raccommodement dont ils ne s'aperçurent que longtemps après; mais à la fin, tout se sait en vieillissant, et on découvrit la véritable origine. Je ne pus en faire un secret au premier écuyer, après ce qui s'étoit passé entre lui et moi là-dessus. La réconciliation s'étoit consommée dans les quinze premiers jours de Fontainebleau; son séjour d'Armainvilliers lui en différa la joie jusque vers la fin du voyage.

Le prince de Nassau, gouverneur héréditaire des provinces de Frise et de Groningue, se noya au passage du Mordick. La pluie le rendit paresseux de sortir de son carrosse, et de passer dans un autre bâtiment que celui où on l'embarqua. Les chevaux s'effrayèrent et causèrent tout le désordre. Il n'y périt que deux ou trois personnes avec lui. Il avoit pris le nom de prince d'Orange depuis la mort du roi Guillaume qui l'avoit fait son héritier de tout ce qu'il avoit pu. Le pensionnaire Heinsius, tout-puissant en Hollande et la créature la plus affidée et dévouée au roi Guillaume, le vouloit faire stathouder de la république. Il étoit bien fait, spirituel, appliqué, affable, aimé; il promettoit infiniment pour son âge; il avoit épousé la sœur du landgrave d'Hesse-Cassel, depuis roi de Suède. Il la laissa grosse d'un fils unique, qui porte aussi le nom de prince d'Orange, qui a épousé une fille du roi Georges II d'Angleterre, qui est bossu et fort vilain, mais qui a beaucoup d'esprit et d'ambition, et qui n'oublie rien pour arriver au stathouderat de la république, dont néanmoins il paroît encore assez éloigné¹.

Penautier mourut fort vieux en Languedoc. De petit caissier, il étoit devenu trésorier du clergé, et trésorier des états de Languedoc, et prodigieusement riche. C'étoit un grand homme très-bien fait, fort galant et fort magnifique, respectueux et très-obligeant; il avoit beaucoup d'esprit et il étoit fort mêlé dans le monde; il le fut aussi dans l'affaire de la Brinvilliers et des poisons, qui a fait tant de bruit, et mis en prison avec grand danger de sa vie. Il est incroyable combien de gens, et des plus considérables, se remuèrent pour lui, le cardinal Bonzi à

1. Le stathouderat avait été supprimé à la mort de Guillaume III, en 1702; il ne fut rétabli qu'en faveur de Guillaume IV.

la tête, fort en faveur alors, qui le tirèrent d'affaire. Il conserva longtemps depuis ses emplois et ses amis, et quoique sa réputation eût fort souffert de son affaire, il demeura dans le monde comme s'il n'en avoit point eu. Il est sorti de ses bureaux force financiers qui ont fait grande fortune. Celle de Crosat, son caissier, est connue de tout le monde.

Le duc de Lesdiguières mourut à Paris à quatre-vingt-cinq ans, sans enfants, et en lui fut éteint ce duché-pairie. C'étoit un courtisan imbécile, frère des duc et maréchal de Créquy, qui n'étoient rien moins. J'en ai parlé sous le nom de Canaples, qu'il portoit lors du voyage de la maison de Mme la duchesse de Bourgogne au-devant d'elle à Lyon, où il commandoit, et à l'occasion de son mariage. Sa femme, qui tenoit beaucoup de l'esprit des Mortemart, eut la sottise de le pleurer. On se moqua bien d'elle : « Que voulez-vous, dit-elle, je le respectois comme mon père et je l'aimois comme mon fils. » On s'en moqua encore davantage ; elle n'osa plus pleurer. Elle avoit passé sa vie dans une grande contrainte avec Mme de Montespan ; ce mari la contraignoit encore davantage ; avec tout son esprit, elle se trouva embarrassée de sa liberté. Il avoit neuf mille livres de la ville de Lyon, que le roi donna au duc de Villeroy. Canaples, cousin germain des Villeroy, avoit eu par eux le commandement de Lyon après l'archevêque de Lyon, frère du vieux maréchal de Villeroy, qui lui avoit fait donner douze mille livres par la ville. Canaples les eut en lui succédant. On l'ôta à force d'imbécillités. Le maréchal de Villeroy fit mettre Rochebonne à sa place avec mille écus, et c'est les neuf mille livres qui furent laissées à Canaples qu'eut le duc de Villeroy.

M. Pelletier, qui avoit été ministre et contrôleur général des finances, mourut à Paris à plus de quatre-vingts ans. J'ai suffisamment parlé de lui lors de sa belle retraite, qu'il soutint admirablement. Il avoit une grosse pension, voyoit le roi quelquefois par les derrières, qui le traitoit toujours avec beaucoup d'estime et d'amitié, et dont il a obtenu tout ce qu'il a voulu depuis sa retraite, et les établissements les plus considérables dans la robe pour sa famille.

Le chancelier perdit aussi son frère, accablé d'apoplexies, qu'il aimoit fort, quoique ce ne fût pas un grand clerc, mais un fort honnête homme, extrêmement riche par sa femme. Son frère l'avoit fait intendant de Paris, qu'il n'étoit plus, et conseiller d'État. Il laissa des enfants que leur richesse ni leur parenté n'ont pu sauver de leur peu de mérite et de la dernière obscurité.

Le vieux Serrant mourut aussi extrêmement vieux, dans sa belle maison de Serrant en Anjou, où il étoit retiré depuis longues années. Il avoit été maître des requêtes et surintendant de Monsieur. Il étoit Bautru, bourgeois de Tours, extrêmement riche, oncle et beau-père de Vaubrun, grand-père de l'abbé de Vaubrun et de la duchesse d'Estrees. Son petit-fils, le chevalier de Maulevrier, Colbert par son autre fille, mourut en même temps de la petite vérole, fort aimé, estimé et regretté à la guerre, où il s'étoit fort distingué, et étoit devenu maréchal de camp fort jeune. Son père étoit frère de M. Colbert, mort étrangement,

chevalier de l'ordre, de douleur de n'être pas maréchal de France, qu'il méritoit. M. de Louvois, pour l'en empêcher ne pouvant pis, lui fit donner l'ordre en 1688.

En même temps mourut aussi la princesse de Fürstemberg. On a vu (t. II, p. 85) qui étoit son mari, qui fut le dernier de sa maison, des premiers et des plus anciens comtes de l'empire, et dont le père en avoit été fait prince, qui étoit frère de l'évêque de Strasbourg et du cardinal de Fürstemberg. La princesse de Fürstemberg étoit fille unique et fort riche de Ligny, maître des requêtes, et de la sœur de la vieille Tambonneau, et de la mère du duc et du cardinal de Noailles. Elle avoit été extrêmement jolie, faite à peindre, et quoique boiteuse, dont elle ne se cachoit point, elle avoit été une des meilleures danseuses de son temps. C'étoit la meilleure et la plus aimable femme du monde, dont elle étoit extrêmement, et d'une naïveté très-plaisante. Elle étoit amie intime de la duchesse de Foix, et logeoit et couchoit à Versailles avec elle. Un soir que Mme de Foix s'étoit amusée fort tard à jouer chez M. le Grand, elle trouva la princesse de Fürstemberg couchée, qui, d'une voix lamentable, lui dit qu'elle se mouroit, et que c'étoit tout de bon. Mme de Foix s'approche, lui demande ce qu'elle a; l'autre dit qu'elle ne sait, mais que depuis deux heures qu'elle est au lit, les artères lui battent, la tête lui fend, et qu'elle a une sueur à tout percer, qu'enfin elle se trouve très-mal et que le cœur lui manque. Voilà Mme de Foix bien en peine, et qui de plus, n'ayant point d'autre lit, va par l'autre ruelle pour se coucher au petit bord. En se fourrant doucement pour ne pas incommoder son amie, elle se heurte contre du bois fort chaud; elle s'écrie; une femme de chambre accourt avec une bougie; elles trouvent un moine dont on avoit chauffé le lit, que la Fürstemberg n'avoit point senti, et qui, par sa chaleur, l'avoit mise dans l'état où elle étoit. Mme de Foix se moqua bien d'elle, et toute la cour le lendemain.

Je ne sais comment un Allemand de la naissance de son mari l'avoit épousée. Il la planta là quelques années après, et s'en retourna en Allemagne, où il devint le premier ministre de l'électeur de Saxe, et gouverneur en plein de l'électorat quand ce prince fut en Pologne. Sa femme n'avoit jamais été assise, ni prétendu à l'être. Le cardinal de Fürstemberg, fort en faveur, prétexta que son neveu la demandoit. Elle fit longtemps ses paquets et ses adieux : sur le point de partir, le cardinal de Fürstemberg témoigna au roi sa douleur de la situation de son neveu avec sa femme, qu'il n'avoit osé mener en Allemagne, à cause de la mésalliance; que ses occupations l'empêchoient de se mêler de ses affaires domestiques; que sa maison s'éteignoit; que ces raisons le forçoient de la faire venir auprès de lui pour ne plus revenir en France; que ce lui seroit une grande consolation, et à son neveu un grand moyen de bien faire recevoir sa femme, si, en partant d'ici, le roi lui vouloit faire la grâce de la faire asseoir à son souper; qu'il ne le demandoit qu'en prenant congé, et pour une fois unique. Le roi, accoutumé à ne rien refuser à un homme qui l'avoit si bien servi, et tant et si dangereusement souffert pour lui, l'accorda à cette condition. Elle s'assit donc, mais se garda bien de prendre congé. Le voyage parut différé. Incontinent après,

Monsieur, qui l'aimoit fort, excusa le délai, et représenta au roi en même temps que de ne pas continuer ce tabouret jusqu'au départ étoit pis que de l'avoir refusé; le cardinal de Fürstemberg de son côté, que sa nièce, après avoir eu cet honneur, ne pouvoit plus paroître à la cour sans qu'il lui fût continué; et que si elle n'y venoit plus, son mari la croiroit chassée, et que cela les brouilleroit. Avec tout ce manège, le tabouret lui demeura, le voyage s'éloigna, puis s'évanouit par insensible transpiration. Elle demeura le reste de sa vie à Paris, et à la cour assise. Elle n'eut point de garçons, ni sa fille aînée d'enfants du prince d'Isenghien, qu'elle laissa bientôt veuf. Sa seconde fille avoit épousé Seignelay, comme on l'a vu en son temps, dont une fille unique, très-riche, qui a épousé le duc de Luxembourg, petit-fils du maréchal; et sa troisième le comte de Lannoï, en Normandie.

Ce fut en ce même temps que le chevalier de Luxembourg, dernier fils du maréchal, et maréchal de France lui-même vingt-trois ans depuis, épousa la fille unique d'Harlay, conseiller d'État, fils unique du feu premier président Harlay, qui étoit une riche héritière.

On eut en ce même temps à Rome et ici l'étrange nouvelle de la mort du cardinal de Tournon, légat *a latere* à la Chine et aux Indes. Elle fit un prodigieux bruit par toute l'Europe. Sa mission, son succès, sa sainte mais exécrable catastrophe, sont tellement connus et imprimés partout, que je m'abstiendrai d'entrer dans cette énorme affaire, qui aussi bien est tout à fait étrangère aux matières de ces Mémoires, si ce n'est l'admirable cadence de ce martyr avec la naissance de l'affaire de la bulle *Unigenitus*.

Le maréchal de Boufflers mourut à Fontainebleau, à soixante-huit ans. Il est si souvent mention de lui dans ces Mémoires qu'il n'en reste presque rien à dire. Rien de si surprenant qu'avec aussi peu d'esprit, et un esprit aussi courtisan, mais non jusqu'aux ministres, avec qui il se savoit bien soutenir, il ait conservé une probité sans la plus légère tache, une générosité aussi parfaitement pure, une noblesse en tout du premier ordre, et une vertu vraie et sincère, qui ont continuellement éclaté dans tout le cours de sa conduite et de sa vie. Il fut exactement juste pour le mérite et les actions des autres, sans acception ni distinction, et à ses propres dépens; bon et adroit à excuser les fautes; hardi à saisir les occasions de remettre en selle les gens les plus disgraciés. Il eut une passion extrême pour l'État, son honneur, sa prospérité; il n'en eut pas moins par admiration et par reconnaissance pour la gloire et pour la personne du roi. Personne n'aima mieux sa famille et ses amis, et ne fut plus exactement honnête homme, ni plus fidèle à tous ses devoirs. Les gens d'honneur et les bons officiers lui étoient en singulière estime, et avec une magnificence de roi, il sut être réglé autant qu'il le put et singulièrement désintéressé, il fut sensible à l'estime, à l'amitié, à la confiance. Discret et secret au dernier point, et d'une rare modestie en tout temps, mais qui ne l'empêcha pas de se sentir aux occasions rares qu'on a vues, et de se faire pesamment sentir aussi à qui s'outrécuidoît à son égard. Il tira tout de son amour du bien, de l'excellente droiture de ses intentions, et d'un travail en tout genre au-

dessus des forces ordinaires, qui, nonobstant le peu d'étendue de ses lumières, tira souvent de lui des mémoires, des projets et des lettres d'affaires très-justes et très-sensées, dont il m'a montré plusieurs. Je lui en communiquois aussi des miens, et il en avoit un fort important dans sa cassette, lorsque je fus averti de son extrémité, telle qu'il mourut le lendemain. J'avois espéré jusque-là, et je n'avois pas voulu lui montrer d'inquiétude. Je courus chez lui dans la frayeur du scellé et de l'inventaire; je lui dis que j'espérois tout de l'état où je le trouvois; mais que cette maladie étant grande, il seroit longtemps sans pouvoir s'appliquer à rien de sérieux, pendant quoi j'aurois besoin de mon mémoire, qu'il me feroit plaisir de me rendre, et que je lui redonnerois après quand il voudroit. Il ne fut point ému de ce discours, appela sa femme, qui étoit arrivée la surveillance, la pria d'aller chercher sa cassette, l'ouvrit, y prit le papier et me le rendit.

J'ai déjà dit que le service si rare, et qui fut si heureux, qu'il rendit à la bataille de Malplaquet, lui avoit tourné la tête jusqu'à oser demander l'épée de connétable, et sur le refus, la charge de colonel général de l'infanterie, supprimée aussi, et encore plus dangereuse. De celle-là, le refus encore plus sec l'outra; il oublia ses récompenses, il ne vit que les refus, en contraste de tout ce qui fut prodigué au maréchal de Villars pour prix de la même bataille, et d'une campagne où tous les genres de mérites étoient de son côté, et de celui de Villars tous les démerites possibles: cela le désespéra. Le roi se dégoûta de lui comme d'un ambitieux qui étoit insatiable, et ne s'en contraignit pas. Boufflers aimoit le roi comme on aime un maître; il le craignoit, l'admiroit, l'adoroit presque comme un dieu. Il sentit que l'impression étoit faite, et, bientôt après, qu'elle étoit sans remède. Il en tomba dans un déplaisir cuisant, amer et sombre, qui lui fit compter toute sa fortune pour rien, et qui peu à peu le jeta dans des infirmités où les médecins ne purent rien comprendre. Je perdis mon temps et mes efforts à le consoler; car il ne m'avoit caché que ses demandes avant de les faire, mais non leur triste succès. Il s'en plaignoit quelquefois à Monseigneur, qui le considéroit, et qui cherchoit à le consoler; souvent à Mgr le duc de Bourgogne, et encore depuis qu'il fut Dauphin, qui l'aimoit et l'estimoit, et qui l'alla voir avec affection dans sa maladie. Il revenoit d'un tour à Paris lorsqu'elle le prit; quatre ou cinq jours le conduisirent aux portes de la mort. Un empirique lui donna un remède qui le mit presque hors de danger par la sueur, et qui défendit bien tout purgatif. Le lendemain matin, la Faculté, bien étonnée de le trouver en si bon état, lui persuada une médecine qui le tua dans la journée, avec des accidents qui montrèrent bien que c'étoit un poison après le remède qu'il avoit pris, et qui ne fit pas honneur à ceux qui la lui donnèrent. Il fut universellement regretté, et ses louanges retentirent dans toutes les bouches, quoique sa considération fût tout à fait tombée. Le roi en parla bien, mais peu, et se sentit extrêmement soulagé. On emporta chez la duchesse de Guiche la maréchale de Boufflers, où le Dauphin et la Dauphine allèrent la voir. Elle voulut s'en aller aussitôt après à Paris, et ne permit point qu'on demandât rien pour elle, ce qu'elle rejeta même

avec indignation. Néanmoins leurs affaires étoient fort embarrassées. et quelques jours après on la força d'accepter une pension du roi de douze mille livres.

CHAPITRE XI.

Charost capitaine des gardes du corps par le Dauphin. — Domingue; quel, et son propos sur Charost à la Dauphine. — Cause de la charge de Charost. — Fortune des trois Charost. — Cause curieuse du mariage du vieux Charost. — Cause du tabouret de grâce de la princesse d'Espinoÿ. — Prince d'Espinoÿ chevalier de l'ordre parmi les gentilshommes en 1661. — Pont d'or fait aux Charost pour leur ôter la charge de capitaine des gardes, et sa cause. — Habileté importante du vieux Charost. — Malice de Lauzun sur le duc de Charost, et sa cause. — Raison qui fit renouveler des ducs vérifiés sans pairie. — Repentir de Louis XIII de l'érection de Paris en archevêché. — Cause qui fit Charost duc et pair. — Raison qui priva Harlay, archevêque de Paris, du cardinalat, et qui le fit duc et pair. — Importance des entrées. — Ruses d'Harlay, archevêque de Paris, démontées par Charost. — Dessein du duc de Beauvilliers et du Dauphin de me faire gouverneur de Mgr le duc de Bretagne. — Fortune de Charost du tout complète. — Campagne d'Allemagne. — Campagne de Savoie. — Campagne de Flandre. — Témérité du prince Eugène et de Marlborough. — Fautes énormes de Villars. — Impudence de Villars, qui donne faussement un démenti net et public au maréchal de Montesquiou, qui l'avale. — Course de Contade à la cour; son caractère. — Siège de Bouchain; Ravignan dedans; sa situation personnelle: son caractère. — Bouchain rendu; la garnison prisonnière; générosité des ennemis à l'égard de Ravignan. — Fin de la campagne en Flandre. — Villars assez bien reçu à la cour, et pourquoi.

La charge vacante eut plusieurs prétendants. Je hasardai de m'en mettre par une lettre que je présentai au roi. Il me revint aussitôt qu'elle lui avoit plu assez pour me donner de l'espérance: mais M. de Beauvilliers, sans qui je ne faisais rien d'important, et qui m'y avoit exhorté à tout hasard, me la diminua bientôt. Le maréchal étoit mort le 22 août. Le vendredi matin, 4 septembre, le roi travailla à l'ordinaire avec le P. Tellier, puis envoya chercher le Dauphin. Il lui dit qu'en l'âge où il étoit, ce n'étoit plus pour soi qu'il devoit faire des choix de gens qui ne le serviroient guère, mais qui serviroient le Dauphin toute leur vie; qu'ainsi il vouloit lui donner un capitaine des gardes à son gré, et qu'il lui ordonnoit de lui dire franchement à qui des prétendants il donnoit la préférence. Le Dauphin, après lui avoir fait les réponses convenables, lui nomma le duc de Charost comme celui qui lui étoit le plus agréable, et dans l'instant il l'obtint. Le roi passa ensuite chez Mme de Maintenon; il y fit appeler Charost, lui donna la charge avec cinq cent mille livres de brevet de retenue pour en payer autant qu'en avoit le maréchal de Boufflers, lui dit qu'il devoit cette préférence au Dauphin, à qui il avoit laissé le choix, et lui ordonna d'envoyer sur-le-champ cette nouvelle à son père, à qui elle feroit grand plaisir.

Charost étoit lieutenant général, mais ne servoit plus depuis longtemps. Il n'étoit pas même sur un pied avec le roi à se faire craindre aux prétendants de la charge; ce fut donc un étonnement extrême et un

bourdonnement étrange, et en même temps un événement qui imprima à toute la cour un grand respect pour le Dauphin et une persuasion parfaite de tout ce qu'il pouvoit. Un nommé Domingue, portemanteau de la Dauphine et fort familier avec elle, courut lui dire la nouvelle. Il osa ajouter qu'il l'en félicitoit avec toute la joie possible, parce qu'au moins M. de Charost, fait capitaine des gardes, ne seroit pas gouverneur de Mgr le duc de Bretagne. On verra qu'il ne fut pas prophète; mais la Dauphine en rit et y applaudit, et ce qui se trouva là de ses familières, par qui je le sus. Ce Domingue étoit un garçon d'esprit et orné, fort au-dessus de son état, et bien traité et avec distinction de tout le monde. Il étoit venu tout enfant d'Espagne, avec son père, à la suite de la reine, à qui il étoit, et lui aussi quand il fut plus grand, puis à la dauphine de Bavière, enfin à celle-ci à son mariage. Elle avoit de la bonté pour lui, qui alloit à une vraie confiance. Il lui parloit pourtant en honnête homme, et très-franchement tête à tête, et ne laissoit pas de lui faire souvent impression. Il s'attacha tellement à elle qu'il ne voulut point se marier pour ne se point partager, et elle lui en savoit gré, enfin, il fut tellement touché de sa mort qu'il ne put se consoler. Il tomba dans des infirmités qui en moins d'un an le conduisirent au tombeau sans être sorti presque de sa chambre, ni avoir voulu voir personne que pour sa conscience.

N'ayant pas la charge, je fus ravi de la voir à un de mes plus intimes amis. Lui et moi nous l'étions réciproquement souhaitée. Je ne vis jamais homme si aise, et de la chose et de la manière. Le Dauphin, à travers toute sa modeste retenue, parut extrêmement content, et la Dauphine aussi, mais par concomitance : on a vu quel rang tenoit la duchesse de Béthune dans le petit troupeau de M. de Cambrai et parmi les disciples de Mme Guyon, et quelle considération il en revenoit au duc de Charost, son fils, auprès du Dauphin par celle de M. de Cambrai, et par les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, ce qui lui valut la charge. Quoique cette fortune fût fort peu apparente, et aussi peu espérée, on lui en verra faire une plus haute et encore moins attendue de lui ni de personne. C'est ce qui m'engage à un peu de digression sur la singulière et curieuse fortune de ces MM. de Charost.

Le comte de Charost, grand-père de celui-ci, étoit quatrième fils, mais tenant lieu de second fils du frère du premier duc de Sully, ministre favori d'Henri IV. Ce frère, qui étoit catholique, fut célèbre par ses nombreuses et importantes ambassades, par les succès qu'il y eut et par ses emplois considérables dans les armées; chevalier du Saint-Esprit en 1609, et mort à quatre-vingt-quatre ans, en 1649. Charost, son cadet, ne pouvoit pas espérer grand bien de lui. Le fameux procès que le comte de Soissons intenta au prince de Condé, duquel M. de Sully avoit pris la défense auprès d'Henri IV, qui le rendit partial, et dont le comte de Soissons ne pardonna jamais le succès au favori, avoit lié une amitié intime entre ce dernier et L'Escalopier, qu'il avoit fait nommer rapporteur du procès, et qu'il en fit récompenser d'une charge de président à mortier au parlement de Paris. L'Escalopier avoit une fille fort riche, dont M. de Sully, qui ne mourut qu'à la fin de décembre 1641,

fit le mariage avec le comte de Charost, son neveu, en février 1639. Ce comte de Charost se trouva un homme de mérite qui se distingua fort dans toutes les guerres de son temps, et qui y eut toujours des emplois considérables. Il s'attacha au cardinal de Richelieu, jusqu'à s'en faire créature; cette protection lui valut la charge de capitaine des gardes du corps, dont se défit en 1634, le comte de Charlus, bisajéul du duc de Lévi, et deux ans après, Calais.

Le cardinal Mazarin, qui se piqua d'aimer et d'avancer tout ce qui avoit particulièrement été attaché au cardinal de Richelieu, rechercha l'amitié du comte de Charost, et le mit en grande considération auprès de la reine mère, et ensuite auprès du roi, qui le regardèrent toujours comme un homme de tête et de valeur, et d'une fidélité à toute épreuve. Il se fit un principe de demeurer uni avec tout ce qui avoit tenu au cardinal de Richelieu, qu'il appeloit toujours son maître, et dont il avoit force portraits, quoique sa mémoire ne fût pas agréable à la reine mère. Il avoit beaucoup dépensé, il aimoit la faveur quoique fort homme d'honneur. Il maria donc son fils, au commencement de 1657, à la fille unique du premier lit de M. Fouquet qui étoit lors dans l'apogée du ministère et de la faveur. La sienne à lui obtint un tabouret de grâce en 1662, qui fit le mariage de sa fille avec le prince d'Espinoy qui n'y songeoit pas, et qui avoit été avec lui de la promotion de l'ordre de 1661, sans aucune prétention parmi les gentilshommes, et qui n'en a jamais eu jusqu'à sa mort. Celle du cardinal Mazarin, qui suivit de près le mariage que Charost avoit fait de son fils, le fut de bien plus près de la disgrâce, ou plutôt de la perte de Fouquet que ce premier ministre mourant avoit conseillée.

Colbert, son intendant, qu'il avoit recommandé comme un homme très-capable, s'éleva bientôt sur les ruines du surintendant. Le Tellier et lui, qui bien qu'ennemis étoient très-unis pour la perte de Fouquet qu'ils avoient hâtée et approfondie, le furent toujours à la sceller de toutes parts. Dans la frayeur de son retour, ils ne voyoient qu'avec la dernière inquiétude le vif sentiment avec lequel le vieux Charost et son fils avoient pris les malheurs de Fouquet, combien ils s'étoient peu embarrassés de garder les moindres mesures dans leurs discours et dans leurs mouvements en sa faveur. Le fils étoit capitaine des gardes en survivance de son père, ils n'en avoient rien perdu de leur familiarité, ni de leur considération auprès du roi et auprès de la reine, et l'un et l'autre aimoient, estimoient et distinguoient le père comme un ancien serviteur de toute épreuve, ce qui influoit aussi sur le fils. Les deux ministres ne purent se croire en sûreté à l'égard de Fouquet, ni sur eux-mêmes, tant que ces deux hommes conserveroient une charge qui leur donnoit un accès si libre et si continuel. Le roi et la reine sa mère, tirillés de part et d'autre, se seroient trouvés soulagés de voir leur charge en d'autres mains; mais trop sûrs de leur fidélité, et trop accoutumés à une sorte de déférence pour le père, ils ne purent se résoudre à les en dépouiller. Ce fut donc aux deux ministres à recourir à la voie de la négociation, et ils eurent permission de leur faire un pont d'or.

Charost, vieux routier de cour, sentit qu'à la longue il ne leur résis-

teroit pas, deviendroit à la fin à charge au roi et seroit forcé de faire avec dégoût, et pour ce qu'on voudroit bien lui donner, une chose qu'il pouvoit faire alors avec agrément en imposant la loi, et en conservant et augmentant même sa considération et sa familiarité. Le traité fut donc que M. de Duras lui rendroit le prix de sa charge, et qu'il en seroit pourvu; que M. de Charost auroit pour rien la lieutenance générale unique de Picardie, Boulonois et pays reconquis, avec le commandement en chef dans la province; que son fils, qui quitteroit sa survivance en faveur de M. de Duras, auroit celle de ladite lieutenance générale, avec celle du gouvernement de Calais, et que le père et le fils seroient en même temps faits ducs à brevet l'un et l'autre; mais ce ne fut pas tout; le père voulut deux choses du roi, auquel il s'adressa directement, et les obtint toutes les deux. L'une fut un billet entièrement écrit et signé de la propre main du roi, portant parole et promesse expresse de ne point faire de pair de France pour quelque cause que ce pût être, sans faire Charost père ou fils, et sans le faire avant tout autre, en sorte qu'il auroit le rang d'ancienneté sur celui ou ceux que le roi voudroit faire. L'autre chose fut un brevet d'affaires au père et un au fils, c'est-à-dire de moindres entrées que celles des premiers gentilshommes de la chambre, et beaucoup plus grandes que toutes les autres. Cette voie si rare et si précieuse d'un accès continuel et familier n'étoit pas le compte des deux ministres qui l'auroient bien empêché s'ils l'avoient pu, mais Charost brusqua ce dernier point du roi à lui, comme le vin du marché, sans lequel il ne pouvoit le conclure de bon cœur, ni quitter une charge qui l'approchoit si fort de lui, et sans s'assurer pour soi et pour son fils de s'en approcher encore davantage. Le billet fut un point capital et un effort extrême de considération. C'est l'unique promesse que le roi ait jamais donnée par écrit d'aucune grâce. On verra bientôt de quelle importance furent les entrées et la promesse, et combien ce trait fut celui d'un habile homme. Il mourut en 1681, à soixante-dix-sept ans, et toujours en grande considération.

Il ne faut pas omettre que Calais et la lieutenance générale de Picardie fut et est encore un morceau de quatre-vingt mille livres de rente, outre le grand établissement. Charost son fils servit avec distinction, et se maintint dans la familiarité du roi : ce ne fut pas sans une légère éclipse. Il étoit à Calais lorsque la reine d'Angleterre y arriva avec le prince de Galles. M. de Lauzun, qui les avoit sauvés d'Angleterre et conduits, s'étoit pris à Pignerol d'une aversion extrême contre le malheureux Fouquet, qu'il y avoit trouvé et laissé. Cette haine s'étendit à sa famille, et il n'en est jamais revenu. Tout occupé qu'il devoit être de son retour à la faveur d'une fortune si unique et si inimaginable, il ne le fut pas moins de nuire à Charost. Il rendit au roi un compte si désavantageux en tout de Charost, de sa réception de la reine d'Angleterre, de l'état de Calais et de la garde de la place, que Charost eut le dégoût d'y voir arriver Laubanie en qualité de commandant, le même qui s'acquît longtemps depuis tant de gloire à la défense de Landau. Charost revint, et lui et Lauzun demeurèrent des années sans se parler et longtemps sans se saluer.

Laubanie se conduisit en très-galant homme qu'il étoit à l'égard de Charost, avec toutes sortes d'égards et de respects, et se fit un point d'honneur de lui rendre justice, et de détruire les mauvaises impressions que le roi avoit prises. Il y réussit, et Charost revint auprès du roi comme auparavant. Il avoit vu faire en divers temps plusieurs ducs vérifiés, M. de La Feuillade, M. de Chevreuse, M. de La Rocheguyon, M. de Duras, le maréchal d'Humières : il s'en étoit plaint. Le roi, qui ne les faisoit point pairs pour éviter de faire Charost, lui répondoit toujours froidement qu'il avoit tort de se plaindre, qu'il ne faisoit point de pairs, et Charost en effet n'avoit point à répliquer, mais il voyoit que le roi se moquoit de lui. A la fin la faveur d'Harlay, archevêque de Paris, prévalut. Il étoit duc à brevet depuis le mois d'avril 1674; et il petilloit d'attacher la pairie à son siège. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les rois se laissent entraîner en des fautes, même en les voyant. Le cardinal Gondi avoit arraché le consentement de Louis XIII à l'érection de son évêché de Paris en archevêché. Rome, à son ordinaire, avoit longtemps balancé, pour mieux faire acheter une grâce qui lui coûtoit si peu. Cependant on ouvrit les yeux là-dessus à Louis XIII; il comprit qu'il n'avoit pas intérêt à augmenter l'autorité du siège de sa capitale, ni de ceux qui le rempliroient, et il en fut si persuadé, qu'il fit dépêcher un courrier à Rome pour rompre cette affaire : le courrier arriva le lendemain du consistoire où l'érection avoit passé; le cardinal Gondi fut archevêque de Paris, d'évêque qu'il en étoit auparavant, et on se garda bien de laisser découvrir que, vingt-quatre heures plus tard, Paris n'eût jamais été métropole.

C'étoit ici le même inconvénient dans le genre séculier, et plus grand encore en tant que ce siège avoit déjà tout dans le genre ecclésiastique. Son prélat, que le roi aimoit, étoit duc à brevet, c'étoit des honneurs pour sa personne, dont il se devoit d'autant mieux contenter, que ses successeurs ne lui étoient rien, et que leur dignité ne décoroit point sa famille. Le roi pouvoit aussi se contenter de cette distinction unique dans le clergé et personnelle qu'il lui avoit donnée, sans se soucier de ses successeurs, et craindre d'en augmenter l'autorité, que le cardinal de Retz lui avoit assez fait sentir, et de rendre une septième pairie éternelle; néanmoins la faveur l'emporta, et le roi résolut d'élever le siège de Paris à la pairie: en même temps il ne vouloit point faire Charost; il recommanda donc fort le secret à l'archevêque de Paris, dans le dessein qu'il fût enregistré et reçu en même moment, et que la grâce ne se sût que par là, quitte après de se défaire comme il pourroit des clameurs de Charost.

L'archevêque eut beau mener son affaire le plus sourdement qu'il fut possible, et le premier président et le procureur général l'y aider par ordre du roi, les érections sont sujettes à quantité de formes: Charost étoit au guet, il eut le vent de ce qu'il se préparoit, il en parla au roi qui biaisa, et se hâta de se défaire de lui. Charost par là encore, plus certain de la chose, et qu'on lui vouloit faire passer la plume par le bec, ne se rebuta point; il attaqua le roi à la fin du petit coucher, où le peu de ceux qui jouissoient de ces entrées avoient toujours la consi-

dération réciproque de sortir tous, dès que l'un d'eux se présentoit à parler au roi comme il donnoit le bonsoir, afin de le laisser seul en liberté avec lui. Là, le roi, prêt à se mettre au lit, ne pouvoit prétexter des affaires ni passer dans une autre pièce; il falloit bien qu'il écoutât jusqu'au bout des gens en très-petit nombre, la plupart en grande dignité, et distingués tous par leurs privances et presque tous par leurs charges. Le roi, pris ainsi au trébuchet, se mit à se promener par sa chambre avec Charost, qui, son billet à la main; le somma de sa parole comme le plus honnête homme qui fût dans son royaume. Le roi ne put disconvenir de l'engagement, mais il se tourna à exagérer les services de l'archevêque dont la nature demandoit d'autant plus une récompense éclatante et immédiate de sa main, qu'ils étoient obstacles invincibles à celle qu'il lui avoit voulu donner par Rome, où les propositions de l'assemblée du clergé de 1682 où il présidoit étoient si odieuses, que le pape, qui ne pouvoit ne pas remplir la nomination qu'il lui avoit donnée pour la promotion des couronnes, s'opiniâtroit depuis tant d'années à la différer toujours, et aimoit mieux ne faire plus de promotions de son pontificat, que de donner un chapeau à l'archevêque. Charost trouva ces raisons fort bonnes, mais il ajouta qu'elles ne concluoient en quoi que ce fût pour son exclusion, et pour que le roi oubliât les services de son père et les siens, et manquât pour l'unique fois de sa vie à une promesse solennelle, qu'il lui représentoit de sa propre main, et que lui-même avouoit telle.

Le roi prétendit que l'archevêque devoit passer seul par les considérations qu'il venoit d'expliquer, mais avec assurance qu'il ne feroit plus aucun pair sans tenir la parole qu'il avoit donnée. Charost insista et se retira au bout d'une demi-heure, fort mal satisfait du succès d'une si longue dispute. Il en eut encore trois fort près à près, toutes à la même heure, toutes autant ou plus longues, toutes en se promenant. A la dernière il emporta le prix de sa persévérance. Le roi lui dit qu'il lui auroit fait grand plaisir d'entrer dans ses raisons, et de se fier à lui pour une autre fois, mais enfin, puisqu'il ne se vouloit point relâcher de sa parole qu'il avoit, il la lui vouloit tenir, et qu'il pouvoit avertir de sa part le premier président et le procureur général de prendre ses ordres là-dessus, et qu'il pouvoit aussi prendre ses mesures pour ce qu'il avoit à faire de sa part. On peut juger qu'il n'y perdit pas de temps; lui-même m'a conté ce détail et celui qui va suivre, et m'a dit que sans ses entrées et la facilité de forcer le roi de l'écouter seul à la fin de son petit coucher tant qu'il vouloit, il n'auroit jamais emporté sa partie.

L'archevêque de Paris, qui avoit compté sur la distinction d'être seul, voulut au moins être le premier des deux, et prit secrètement toutes ses mesures. Charost n'y fut pas moins attentif, ni moins bien servi qu'il l'avoit été sur l'érection même. Il retourna au roi toujours au petit coucher, toujours son billet en main; il se plaignit du dessein avantageux de l'archevêque, et montra au roi que sa parole n'étoit pas moins engagée à ce qu'il fût le premier de ceux qu'il feroit, qu'à n'en faire aucun sans lui. Le principal étoit accordé, l'accessoire ne tint pas. Le roi avoit bien tacitement consenti à la surprise que l'archevêque lui

vouloit faire, mais une fois éventée et portée en plainte, elle ne tint pas. Le roi promit à Charost d'arrêter l'archevêque qui, en effet, ne fut enregistré et reçu au parlement que huit jours après lui. Mais ce fut encore une autre ruse où Charost le poursuivit jusqu'au bout. L'archevêque, outré de n'avoir pu faire que Charost ne fût point fait pair en même temps que lui, plus piqué encore de n'avoir pu réussir à faire passer sa pairie la première, eut la petitesse d'en vouloir éviter au moins la préséance actuelle, et pour cela voulut, ce qui ne se fait jamais, être reçu à la dérobée sans assistance d'aucun pair. Il eut encore l'infortune d'être découvert et forcé dans ce dernier retranchement. Charost, toujours aux écoutes, fut encore averti. Il sut le jour que le secret complot se devoit exécuter; en vingt-quatre heures il s'assura du plus grand nombre de pairs qu'il put. qui arrivèrent avec lui à la grand'chambre à sept heures du matin, comme on alloit commencer l'affaire de l'archevêque. Ils l'y trouvèrent lui-même qui attendoit à l'ordinaire des pairs qui vont être reçus, et ils lui firent des compliments dont il se seroit bien passé. Sa surprise et son dépit ne purent se cacher. Ces pairs prirent aussitôt leurs places, et l'archevêque fut obligé de prendre la sienne au-dessous du duc de Charost.

Cette aventure fut fort ridicule pour l'archevêque, et Charost eut complète satisfaction. Il avoit été duc à brevet avec son père en 1672, et il fut pair avec l'archevêque de Paris en 1690. Il étoit chevalier de l'ordre de 1688. La teinture que M. de Lauzun lui avoit donnée auprès du roi, et qui n'étoit pas encore effacée, comme elle la fut depuis, eut grande part à tout ce qu'il eut à surmonter dans cette occasion pour lui si capitale.

Il maria son fils, causé de cette digression, en 1680, à sa cousine germaine, fille du prince d'Espinoy et de sa première femme qui mourut trois ans après, et lui laissa deux fils. Il se maria huit ans après à une Lamet, fille unique de Baule, gouverneur de Dourlens, dont il eut après le gouvernement. Il avoit déjà les survivances de son père de Calais et de Picardie, etc. Il fut lieutenant général des armées du roi en 1702, et n'a presque pas servi depuis. Son père se démit de son duché en sa faveur en 1697. Il aimoit à aller au parlement, et y entraînait souvent son cousin le duc d'Estrées. Le cardinal d'Estrées disoit plaisamment qu'il y avoit là du L'Escalopier. D'émis, il continua à y aller plus d'un an, parce que son fils ne s'y faisoit point recevoir. Le roi à la fin le trouva mauvais, et le duc de Charost fut reçu au parlement, et son père cessa d'y pouvoir aller, qui, lors de sa démission, avoit pris le nom de duc de Béthune. Nous verrons dans la suite la continuation de cette fortune. M. de Beauvilliers, qui ne jugeoit le duc de Charost propre qu'aux choses du dehors, qui en effet ne lui communiquoit jamais rien, et qui l'avoit extrêmement approché du Dauphin sur ce même pied-là de tout temps, le voulut placer de même auprès de lui. récompenser ainsi la liaison si intime de sa mère, favoriser tout le petit troupeau, et avoir un homme à eux et à lui dans cette charge principale, et qui, par la singularité de la grâce, fit montre du crédit du Dauphin.

Il avoit sur moi d'autres vues qu'il ne tarda pas à m'expliquer, et où je fus bientôt après confirmé par le Dauphin même. C'étoit de me faire

gouverneur de Mgr le duc de Bretagne, né le 8 janvier 1707, lorsqu'il seroit en âge de sortir des mains des femmes, place dont il y avoit d'autant plus d'apparence que le roi en laisseroit la disposition au Dauphin, qu'il venoit de lui donner celle d'une autre principale, et qui ne lui étoit ni si directe ni si intime. Dieu qui souffle sur les projets des hommes n'a pas permis l'accomplissement de celui-là. On verra bientôt enterrer ce jeune prince avec toute l'espérance et le bonheur de la nation, et avec toutes les grâces, les charmes et les plaisirs de la cour. Ainsi Charost, par des événemens uniques, eut le pont d'or que la compagnie des gardes valut à sa famille pour s'en démettre, rattrapa en sus cette même compagnie, et on verra qu'outre qu'il la fit passer à fils et à petits-fils, avec les charges qui en avoient été la récompense et la dignité de duc et pair où elle l'avoit porté, il eut encore la place qui m'avoit été destinée, et dont la vue fit préférer Charost pour la charge de capitaine des gardes du corps.

Les armées du Rhin et des Alpes passèrent de part et d'autre la campagne à s'observer, et à subsister. Besons, qui soulageoit fort d'Harcourt, vivoit aux dépens de l'ennemi au delà du Rhin, tandis qu'Harcourt étoit demeuré dans nos lignes de Weissembourg, avec le gros de l'armée, que Besons rejoignit après avoir consommé tout ce qu'il avoit pu de fourrages. Le reste de la campagne s'y passa dans cette tranquillité jusqu'à la mi-octobre, qu'Harcourt, ne voyant plus rien à craindre, la laissa en quartiers de fourrages sous Besons, et s'en alla prendre des eaux à Bourbonne.

Berwick, toujours sur une assez foible défensive, faute de troupes et de moyens à pouvoir mieux, ne fut que mollement inquiété; M. de Savoie, qui commandoit son armée, auroit pu l'attaquer plus d'une fois avec beaucoup d'avantage, mais il fut retenu par ses soupçons et plus encore par son mécontentement. Il prit ombrage du trop grand affoiblissement de la France, qui faisoit trop pencher la balance, et il ne pouvoit obtenir du nouveau gouvernement de Vienne de lui tenir les paroles qu'il avoit tirées du précédent, sur des cessions en Lombardie, ni en tirer les payemens de ce qui lui étoit dû de subsides.

En Flandre le prince Eugène et le duc de Marlborough, dans leur union accoutumée, se contentèrent longtemps de vivre aux dépens des pays du roi et de resserrer son armée dans des lignes. A ce qui s'y étoit passé les années précédentes, c'étoit pour celle-ci en être quitte à bon marché, quoique fort honteux. Néanmoins ces avantages des alliés, quoique très-réels, ne leur parurent pas dignes de leurs campagnes ordinaires. Marlborough, au faite de la gloire et de la plus haute fortune où un capitaine de sa nation pût parvenir, se trouvoit menacé d'un funeste revers qu'il avoit un pressant intérêt de parer par quelque grand coup qui ranimât son parti, et qui pût ébranler celui qui lui étoit contraire. Le prince Eugène personnellement mal avec l'archiduc successeur de son frère, et fort en brassière avec le nouveau gouvernement de Vienne, avoit le même intérêt que Marlborough. Il leur étoit particulier à chacun, et en commun ils avoient celui de la continuation de la guerre qui maintenoit toute leur autorité, leur puissance et leurs établisse-

ments, et qui augmentoit journellement leurs immenses richesses, de Marlborough surtout également avare et avide. De si pressantes raisons les jetèrent à une entreprise en apparence insensée, que leur bonheur, leur témérité, et l'incompréhensible conduite du maréchal de Villars fit réussir.

Ce dernier couvroit Bouchain. Outre le peu de places qui nous restoit de cette frontière, si malmenée, celle-là est un passage fort important, tient la tête des rivières, ouvre ou ferme un grand pays. Pour en faire le siège il falloit tourner toute notre armée, et la place par un long détour, et s'exposer à tout au passage inévitable de l'Escaut. C'est ce que les deux généraux ennemis osèrent entreprendre au hasard d'une bataille, demi-passés, ou incontinent après. Villars, qui tiroit gros de partout où il pouvoit. mais qui payoit peu et mal les espions. fut tard averti. Il voulut les suivre. S'il se fût pressé, il les eût combattus à l'Escaut. Il montra désir de réparer cette faute qui ne se pouvoit dissimuler, et arriva de fort bonne heure dans une belle plaine, où il voulut camper. Plusieurs officiers généraux et le maréchal de Montesquiou même lui rapportèrent des nouvelles des ennemis si proches et en si mauvais ordre, que personne ne douta qu'elles ne le déterminassent à les aller attaquer, et à réparer sur-le-champ l'occasion qu'il venoit de manquer. Son froid. ses difficultés. ses lenteurs, surprirent infiniment l'armée, où les nouvelles des ennemis s'étoient répandues, et avoient inspiré une ardeur qui éclata par des cris, et qui fit souvenir avec joie de l'ancien courage françois. Les remontrances furent redoublées, pressées, poussées au delà de la bienséance. Villars fut inflexible; pour toutes raisons il vanta son courage avec audace, on n'en doutoit pas, et fit des rodomontades pour le lendemain. L'armée, en fureur contre lui. coucha en bataille, et ne s'ébranla qu'assez avant dans la matinée suivante par les mêmes lenteurs. Elle eut beau marcher, les ennemis avoient pris les devants, qui furent redevables de leur salut à la rare retenue du maréchal de Villars, dont le motif n'a pu être pénétré, puisque en l'état où les ennemis se trouvèrent, ils ne pouvoient, de l'aveu des deux armées, éviter d'être battus.

Villars avoit annoncé la bataille par un courrier à la cour, qui fut quatre jours dans la plus vive attente. Enfin un courrier arriva à Fontainebleau, que Voysin amena au roi, qui venoit de donner le bonsoir; le Dauphin, qui se déshabilloit, se rhabilla, et tout courut en un moment chez le roi. pour apprendre le succès de la bataille, et savoir les morts et les blessés: l'antichambre étoit pleine. qui croyoit que Voysin en lisoit le détail au roi. qui attendoit qu'il sortit avec la dernière impatience, et qui sut enfin de lui qu'il n'y avoit point eu d'action. Pour revenir à l'armée, Villars voyant les ennemis échappés, il se mit à éclater en reproches. Les officiers généraux, surpris tout ce qu'on peut l'être. se regardèrent les uns les autres; Albergotti et quelque autre avec lui prirent la parole pour le faire souvenir qu'il n'avoit pas tenu à leurs représentations les plus vives qu'il n'eût vivement poursuivi sa marche. Montesquiou, qui se crut plus offensé et plus à l'abri que les autres par son bâton de maréchal de France, lui répondit plus verte-

ment qu'eux ; un prompt démenti net et sec , sans détour ni enveloppe , fut le salaire de cette vérité ; Montesquiou frémit , tourna le dos de la main sur la garde de son épée et sortit.

Villars , fier de ce triomphe , l'unique de sa campagne , après en avoir coup sur coup manqué deux si beaux , si sûrs , si nécessaires , se mit à braver de plus belle , d'autant mieux qu'après cet étrange essai , il ne craignoit plus d'être contredit en face ; mais la vérité étoit contre lui , elle demuroit entière , elle étoit connue de toute l'armée , et quoique Montesquiou n'en fût pas aimé , il fut visité de toute l'armée en foule. Villars enfin , un peu revenu à soi , fut fort embarrassé ; il fit des pas pour se raccommoier avec Montesquiou. Les armées , non plus que les cours , ne manquent pas de gens qui aiment à se faire de fête et à s'empresser ; il s'en trouva qui volontiers s'entremirent entre les deux maréchaux. Le second , bien fâché d'avoir à repousser contre son supérieur une injure si atroce et si publique , ne fut pas fâché d'en sortir par l'apparente porte de l'amour du bien public dans des conjonctures fâcheuses , soutenu par une réputation plus que faite sur la valeur , et par la consolation d'avoir toute l'armée pour témoin de la vérité qu'il avoit soutenue. Pour couper court à une si étrange affaire , il ne fut pas question d'éclaircissement qui n'eût pas été possible , ni d'excuse qui n'eût fait qu'aggraver ; on crut qu'un air d'oubli ou de chose non avenue étoit l'unique voie à prendre. Dès le lendemain Montesquiou parut un moment chez Villars , et peu à peu ils se revirent à l'ordinaire. Pour achever tout de suite ce qui regarde cette aventure , elle revint à Paris et à la cour par toutes les lettres de l'armée. Le roi aimoit Montesquiou qu'il voyoit depuis longtemps quelquefois par les derrières , et qui étoit ami de tous les valets principaux , mais son démenti le peinoit bien moins que la cause et que les suites qu'il en voyoit par le siège de Bouchain , que les ennemis avoient formé : il ordonna donc à Villars de lui envoyer un officier général bien instruit pour lui rendre compte des mouvements qui avoient précédé ce siège. Villars , en bon courtisan , choisit Contade , major du régiment des gardes , fort connu du roi et fort dans le grand et le meilleur monde , qui étoit major général de son armée. Contade savoit aller et parler , et se tourner à propos , et fort bien à qui il avoit affaire ; il s'étoit fort attaché à Villars , il étoit fort ami de la maréchale et plus qu'ami de longtemps de Mme de Maisons , sœur de la maréchale. Contade arriva le 20 août à Fontainebleau ; il fut le lendemain matin vendredi conduit après la messe du roi chez Mme de Maintenon , où ils demeurèrent deux heures avec lui. Ils y retournèrent encore l'après-dînée où Contade prit congé ; il fut après assez longtemps seul avec le Dauphin dans son cabinet , et repartit le 22 pour retourner à l'armée. On peut juger du compte que rendit Contade , disposé comme il'étoit , choisi et instruit par Villars , en présence de Mme de Maintenon , qui lui fut toujours si favorable , et d'un ministre moins ministre du roi et d'État que ministre de cette dame.

Marlborough , qui n'avoit jamais tenté un si dangereux hasard , se félicita publiquement d'y être échappé , et ne songea plus qu'à former le siège de Bouchain , qui étoit l'objet qui l'avoit engagé à s'y exposer ,

ce qu'il exécuta incontinent après. Villars espéra d'abord de sauver la place en s'y entretenant une communication libre par les marécages. La garnison y étoit bonne, forte, et bien munie et approvisionnée, et Ravignan y commandoit. Il vint concerter avec les maréchaux; sa personne fit un embarras. Il avoit été fait prisonnier avec la garnison de Tournai et renvoyé sur parole. La difficulté des échanges l'empêcha de servir. Il exposa le malheur de cette situation au duc de Marlborough, qui eut la générosité; par sa réponse, de lui permettre de servir, en l'avertissant toutefois qu'il ne lui répondoit en cela que des Anglois, et nullement des Impériaux ni des Hollandois.

Cette restriction n'arrêta point Ravignan. Il avoit beaucoup d'ambition; il ne pouvoit la satisfaire que par la guerre. Il l'aimoit et il étoit fort bon officier, et de même nom que le président de Mesmes, qui prenoit grande part à lui. Il étoit fort connu du roi, dont il avoit été page, et qui avoit ri quelquefois de ses tours de page, et de ce que la passion de la chasse lui avoit fait faire. Il ne balançoit donc pas à servir d'inspecteur qu'il étoit et partout où il put, mais sans être mis comme officier général sur les états des armées, parce que la permission seule des Anglois ne suffisoit pas pour cela. Il falloit quelqu'un d'intelligent pour commander l'été dans Bouchain, et on l'y mit parce qu'on ne crut pas que la place dût craindre d'être assiégée. Le cas arrivé, il fut question de savoir si Ravignan y demeurerait. C'étoit contrevenir très-directement à sa parole à l'égard des Impériaux et des Hollandois. Il est même si différent de servir en ligne parmi la foule, ou de se charger de la défense d'une place attaquée, que Marlborough avoit droit de trouver que c'étoit abuser de la générosité de sa permission. Les lois de la guerre n'alloient à rien moins qu'à excepter Ravignan de toute capitulation si la place étoit prise, et de le faire pendre haut et court, ce que Marlborough, quelque bonne volonté qu'il pût lui conserver, n'étoit pas en état d'empêcher. Cette matière amplement délibérée au camp, tandis que Ravignan s'y trouvoit, il fut résolu que son honneur ni la bonne foi de la guerre ne devoient pas être exposés, et on songeoit déjà à envoyer dès le soir même un autre commandant dans Bouchain; mais Ravignan mit moins son honneur à garder sa parole, qu'à sortir d'une place, où il commandoit, à la vue des ennemis qui alloient former le siège. Il pressa Villars de l'y laisser retourner, et il fit des instances si fortes que Villars, outré d'un siège formé par ses fautes, et dont les suites étoient si terribles pour les campagnes suivantes, ne fut peut-être pas fâché d'en laisser la défense à un officier aussi entendu, et dont l'opiniâtreté seroit assistée de la perspective d'une potence. Ainsi, contre l'avis universel, Villars prit sur soi d'y renvoyer Ravignan, qui ne se le fit pas dire deux fois et y retourna aussitôt.

La communication avec la place, entreprise avec de grands travaux, ne put se soutenir. Albergotti qui la gardoit en fut chassé, et l'événement fut regardé comme décisif pour le siège. Il produisit des accusations réciproques entre Albergotti et Villars, qui furent fort poussées. Tout à la fin du siège, l'adroit Italien n'oublia aucune souplesse pour se raccommo-der avec son général. A l'extérieur il ne parut plus rien;

personne n'en fut la dupe, et à leur retour, ils se portèrent l'un à l'autre tous les coups qu'ils purent, mais avec une égale impuissance. Villars fit toutes les démonstrations de vouloir combattre et secourir la place. On est encore à savoir s'il en eut effectivement le dessein. La fanfaronnade fut courte, il s'éloigna pour subsister. Cependant après une défense de moins d'un mois, Bouchain battit la chamade le 13 septembre, et la garnison, prisonnière de guerre, fut conduite à Tournai. Les généraux ennemis ne voulurent pas s'apercevoir de Ravignan avec toute la générosité possible, et demeurèrent un mois à réparer la place. Il étoit lors la mi-octobre.

Marlborough étoit pressé de passer la mer pour soutenir son parti fort abandonné, et une fortune chancelante. Le prince Eugène, si inséparablement uni à lui par les mêmes intérêts, n'étoit pas lui-même sans inquiétudes, comme on l'a vu. Il avoit à soutenir à la Haye la bonne volonté d'Heinsius et de leur cabale, à y tout concerter en l'absence de Marlborough, et la perspective d'un voyage en Allemagne vers un nouveau maître et une cour nouvelle avec qui il étoit mal. De si fortes raisons, et dans une saison si avancée, leur persuadèrent de finir la campagne. Notre armée, harassée à l'excès et sans utilité, profita aussitôt de l'exemple; chacun de part et d'autre tourna aux quartiers d'hiver. Villars fut assez bien reçu, parce qu'on n'avoit personne à lui substituer pour la campagne suivante; Montesquiou passa l'hiver sur la frontière comme les précédents, et, par la raison qui vient d'être expliquée, fut assez peu content d'une course qu'il vint faire à la cour.

CHAPITRE XII.

Défaite entière du czar en personne sur le Pruth, qui se sauve avec ce qui lui reste par un traité et par l'avarice du grand vizir, qui lui coûte la tête. — Chalais; quel; va trouver la princesse des Ursins en Espagne. — Princesse des Ursins forme et avance le projet d'une souveraineté pour elle, et de l'usage qu'elle en fera; se fait bâtir, sans paroître, une superbe demeure en Touraine. — Sort de cette demeure et du projet de souveraineté. — Campagne d'Espagne oisive. — Mort de Castel dos Rios, vice-roi du Pérou. — Prince de Santo-Buono lui succède. — Don Domingo Guerra rappelé en Espagne; son caractère; ses emplois. — Arpajon fait chevalier de la Toison d'or. — Retour de Fontainebleau. — Cardinal de Noailles interdit plusieurs jésuites, voit le roi et le Dauphin à leur retour. — Intrigues pour allonger l'affaire, sous prétexte de la finir. — Lettres au roi de quantité d'évêques. — Le Dauphin logé à Versailles dans l'appartement de Monseigneur. — Retour du duc de Noailles par ordre du roi, qu'il salue, et est mal reçu. — Biens de France du prince de Carignan confisqués; douze mille livres de pension dessus au prince d'Espinoy. — Chimères de M. de Chevreuse mettent en péril l'érection nouvelle de Chaulnes pour son second fils. — Vidame d'Amiens fait duc et pair de Chaulnes. — Cris de la cour. — Le Dauphin désapprouve cette grâce. — Rare réception du duc de Chaulnes au parlement. — Plénipotentiaires nommés pour la paix. — Utrecht choisi pour le lieu de la traiter. — Retour des généraux, de Tallard de sa prison en Angleterre, et du roi Jacques de ses voyages par le royaume. — Comte de Toulouse fort heureusement taillé par Maréchal; la galerie et le grand appar-

tement fermés jusqu'à sa parfaite guérison. — Mort et caractère de Mlle de La Rochefoucauld. — Mort et caractère de Sebville. — Mort, état et caractère de Mme de Grancey. — Mort et singuliers mariages de la maréchale de L'Hôpital. — Abbé de Pomponne conseiller d'État d'Eglise. — Tremblement de terre peu perceptible. — Nouvelle tonine. — Grand prieur à Lyon.

On apprit en ce même temps le malheur du czar contre le grand vizir, sur la rivière du Pruth. Ce prince, piqué de la protection que la Porte avoit accordée au roi de Suède retiré à Bender, en voulut avoir raison par les armes, et tomba dans la même faute qui avoit perdu le roi de Suède contre lui. Les Turcs l'attirèrent sur le Pruth à travers des déserts, où, manquant de tout, il fallut périr ou hasarder tout par un combat fort inégal. Il étoit à la tête de soixante mille hommes; il en perdit plus de trente mille sur la place, le reste mourant de faim et de misère; et lui sans aucune ressource, sans pouvoir éviter d'être prisonnier des Turcs avec tout ce qu'il avoit avec lui. Dans une extrémité si pressante, une femme de rien, qu'il avoit ôtée à son mari, tambour dans ses troupes, et qu'il avoit publiquement épousée après avoir répudié et confiné la sienne dans un couvent, lui proposa de tenter le grand vizir pour le laisser retourner libre dans ses États avec tout ce qui étoit resté de la défaite. Le czar approuva la proposition, sans en espérer de succès. Il envoya sur-le-champ au grand vizir, avec ordre de lui parler en secret. Il fut ébloui de l'or et des pierreries, et de plusieurs choses précieuses qui lui furent offertes; il les accepta, les reçut, et signa avec le czar un traité de paix par lequel il lui étoit permis de se retirer en ses États par le plus court chemin, avec tout ce qui l'accompagnoit, les Turcs lui fournissant des vivres dont il manquoit entièrement; et le czar s'engageoit à rendre Azof dès qu'il seroit arrivé chez lui; de raser tous les forts et de brûler tous les vaisseaux qu'il avoit sur la mer Noire, de laisser retourner le roi de Suède par la Poméranie, et de payer aux Turcs et à ce prince tous les frais de la guerre.

Le grand vizir trouva une telle opposition au divan à passer ce traité, et une telle hardiesse dans le ministre du roi de Suède, qui l'accompagnoit, à exciter contre lui tous les principaux de son armée, que peu s'en fallut qu'il ne fût rompu, et que le czar avec tout ce qui lui restoit ne subit le sort d'être fait prisonnier: il n'étoit pas en état de la moindre résistance. Le grand vizir n'avoit qu'à le vouloir pour l'exécuter sur-le-champ. Outre la gloire de mener à Constantinople le czar, sa cour et ses troupes, on peut juger de ce qu'il en eût coûté à ce prince; mais ses riches dépouilles auroient été pour le Grand Seigneur, et le grand vizir les aimoit mieux pour soi. Il paya donc d'autorité et de menaces, et se hâta de faire partir le czar et de s'éloigner en même temps. Le ministre de Suède, chargé des protestations des principaux chefs des Turcs, courut à Constantinople, où le grand vizir fut étranglé en arrivant. Le czar n'oublia jamais ce service de sa femme, dont le courage et la présence d'esprit l'avoit sauvé. L'estime qu'il en conçut, jointe à l'amitié, l'engagea à la faire couronner czarine, à lui faire part de toutes ses affaires et de tous ses desseins. Echappé au danger, il fut longtemps sans

rendre Azof, et à démolir ses forts de la mer Noire. Pour ses vaisseaux, il les conserva presque tous, et ne voulut pas laisser retourner le roi de Suède en Allemagne; ce qui pensa rallumer la guerre avec le Turc.

Chalais prit congé à Fontainebleau pour s'en aller en Espagne, prendre un bâton d'exempt des gardes du corps, dans la compagnie wallonne, dont M. de Bournonville étoit capitaine. Mme des Ursins avoit toujours conservé un grand attachement pour son premier mari, pour son nom, pour ses proches. Celui-ci étoit fils unique de son frère aîné qui n'étoit jamais sorti de sa province, et ce fils n'avoit paru ni à la cour ni dans le service. Le père étoit fort mal aisé, et le fils, qui n'avoit rien, fut trop heureux de cette ressource; on le retrouvera dans la suite plus d'une fois. Outre cette affection, Mme des Ursins fut bien aise d'avoir quelqu'un entièrement à elle, qui ne tint qu'à elle, qui ne pût espérer rien que d'elle, et qui ne fût connu de personne en France ni en Espagne.

Non contente d'y régner en toute autorité et puissance, elle osa songer à avoir elle-même de quoi régner. Elle saisit la conjoncture du don que le roi d'Espagne fit à l'électeur de Bavière, de ce qui étoit demeuré dans son obéissance aux Pays-Bas, pour y faire stipuler que l'électeur y donneroit des terres jusqu'à cent mille livres de rente à elle pour en jouir sa vie durant en toute souveraineté. Bientôt après il fut convenu avec l'électeur que le chef-lieu de ces terres, qui devoient être contiguës et n'en former qu'une seule, seroit la Roche en Ardennes, et que la souveraineté en porteroit le nom. On verra dans la suite cette souveraineté prendre diverses formes, changer de lieu, et se dissiper enfin en fumée, et cela dura longtemps. Mme des Ursins s'en tint si assurée, qu'elle bâtit là-dessus un beau projet : ce fut d'échanger avec le roi la souveraineté qui lui seroit assignée sur la frontière, et pour celle-là, d'avoir en souveraineté la Touraine et le pays d'Amboise sa vie durant, réversible après à la couronne, de quitter l'Espagne, et de venir en jouir le reste de ses jours.

Dans ce dessein qu'elle crut immanquable, elle envoya en France d'Aubigny, cet écuyer si favori dont il a été parlé ici plus d'une fois, avec ordre de lui préparer une belle demeure pour la trouver toute prête à la recevoir. Il acheta un champ près de Tours, et plus encore d'Amboise, sans terres ni seigneurie, parce qu'étant souveraine de la province, elle n'en avoit pas besoin. Il se mit aussitôt à y bâtir très-prompement, mais solidement, un vaste et superbe château, d'immenses basses-cours, et des communs prodigieux, avec tous les accompagnements des plus grands et des plus beaux jardins, à la magnificence desquels les meubles répondirent en tous genres. La province, les pays voisins, Paris, la cour même en furent dans l'étonnement. Personne ne pouvoit comprendre une dépense si prodigieuse pour une simple guinguette, puisque une maison au milieu d'un champ, sans terres, sans revenu, sans seigneurie, ne peut avoir d'autre nom, et moins encore une cage si vaste et si superbe pour l'oiseau qui la construisoit. Ce fut longtemps une énigme, et cette folie de Mme des Ursin

fut, comme on le verra, la première cause de sa perte. On n'en dira pas davantage sur le succès de cette chimère qui ne laissa pas d'accrocher la paix par l'opiniâtreté du roi d'Espagne, qui ne céda enfin qu'à l'autorité du roi qui le força de se désister de cet article, dont les alliés se moquèrent toujours avec mépris jusqu'à n'avoir jamais voulu en entendre parler dans les formes. [Je n'en parlerai pas davantage], parce que ce point est fort bien expliqué dans les Pièces; mais, pour n'y plus revenir, il faut voir ce que devint cet admirable palais, si complètement achevé en tout, et meublé entièrement avant que Mme des Ursins eût perdu l'espérance d'y jouer la souveraine.

On ne pouvoit imaginer qu'un aussi petit compagnon que l'étoit d'Aubigny, quelques richesses qu'il eût amassées, pût ni osât faire un pareil bâtiment pour soi. Ce ne fut que peu à peu que l'obscurité fut percée. On soupçonna que Mme des Ursins le faisoit agir, et se couvroit de son nom. On pensoit qu'elle pouvoit lasser, ou se lasser enfin de l'Espagne, et vouloir venir achever sa vie dans son pays sans y traîner à la cour ni dans Paris, après avoir si despotiquement régné ailleurs. Mais un palais, qui pourtant n'étoit qu'une guinguette, ne s'entendoit pas pour sa retraite; ce ne fut que l'éclat que sa prétendue souveraineté fit par toute l'Europe qui commença à ouvrir les yeux sur Chanteloup; c'est le nom de ce palais, dont à la fin on sut la destination. La chute entière de cette ambitieuse femme, qui se verra ici dans son temps, ne lui permit pas d'habiter cette belle demeure. Elle demeura en propre à d'Aubigny, qui y reçut très-bien les voisins et les curieux, ou les passants de considération, à qui il ne cacha plus que ce n'étoit ni pour soi, ni de son bien, qu'il l'avoit bâtie et meublée. Il s'y établit, il s'y fit aimer et estimer. Il y perdit sa femme qui ne lui laissa qu'une fille unique fort jeune; ainsi il s'étoit marié du vivant de Mme des Ursins, ou aussitôt après sa mort, et cette fille très-riche a épousé le marquis d'Armentières, qui sert actuellement d'officier général. et qui en a plusieurs enfants. Orry, dès lors contrôleur général, en fit le mariage. Peu auparavant Aubigny étoit mort, et avoit chargé Orry du soin de sa fille et de ses biens, comme étant le fils de son meilleur ami; de ce même Orry qui avoit été plus d'une fois en Espagne, et dont plus d'une fois il a été parlé ici.

La campagne n'avoit été rien en Espagne; il n'y eut que des bagatelles. L'archiduc, trop affoibli pour rien entreprendre de bonne heure, ne songea plus qu'au départ, dès que l'empereur son frère fut mort, et n'eut plus d'argent que pour la dépense du voyage. M. de Vendôme en manquoit aussi, et ne laissa pas de faire accroire longtemps aux deux cours qu'il feroit le siège de Barcelone, pour lequel il amassa des préparatifs. Le roi et la reine d'Espagne passèrent l'hiver à Saragosse, et l'été fort inutilement à Corella. Le duc de Noailles, destiné avec ses troupes, qui n'avoient rien à faire en Catalogne, à servir sous M. de Vendôme, étoit allé, dès le mois de mars, à la cour d'Espagne, où M. de Vendôme ne fut que de rares instants, sous prétexte des préparatifs de la campagne. La contrainte ne l'accommodoit pas, il aimoit mieux régner et paresser librement dans ses quartiers. L'été et l'automne

s'écoulèrent de la sorte, et tout à la fin la cour d'Espagne retourna à Madrid. Elle donna la vice-royauté du Pérou au prince Caraccioli de Santo-Buono, grand d'Espagne, qui avoit perdu tous ses biens de Naples.

Cette vice-royauté vaquoit par la mort du marquis de Castel dos Rios, qui étoit ambassadeur d'Espagne en France à l'avènement de Philippe V à la couronne, et rappela en Espagne don Domingo Guerra, qui avoit été chancelier de Milan, place extrêmement principale qu'il avoit perdue depuis l'occupation des Impériaux, et étoit à Paris depuis longtemps. Il eut les premières places d'affaires en Espagne, et à la fin les perdit. C'étoit une très-bonne tête, fort instruit, fort expérimenté, grand travailleur, fort espagnol et assez peu françois. Bientôt après Arpajon, qui servoit de lieutenant général en Espagne, et qui y avoit été heureux en deux petites expéditions qui ne roulèrent que sur lui, fut honoré de l'ordre de la Toison d'or.

Le lundi 14 septembre, le roi revint de Fontainebleau par Petit-Bourg, et arriva le lendemain de bonne heure. Le cardinal de Noailles, qui avoit eu ordre de s'y trouver ce même jour, parut à la descente du carrosse. Il eut aussitôt après une assez longue audience du roi, puis du Dauphin encore plus longue. Ce prince avoit fort travaillé à cette affaire à Fontainebleau, et j'en avois appris des nouvelles à mesure par l'archevêque de Bordeaux. Elle avoit alors deux points : le personnel entre le cardinal de Noailles et les évêques de la Rochelle et de Luçon, où celui de Gap s'étoit fourré depuis comme diable en miracles ; et le livre du P. Quesnel, c'est-à-dire la doctrine, dont le personnel n'avoit été que le chausse-pied. Ils sentoient bien l'odieux du chausse-pied qui ne pourroit se soutenir, et qui entraîneroit à la fin celui de la doctrine, si elle n'étoit soutenue que par ces trois agresseurs. Le P. Tellier qui gouvernoit l'évêque de Meaux, et qui par lui allongeoit l'affaire auprès du Dauphin, se servit de cet entre-temps pour faire écrire au roi, par tous les évêques qu'il put gagner, des lettres d'effroi sur la doctrine, et de condamnation du livre du P. Quesnel. Les créatures des jésuites, les foibles qui n'osèrent se brouiller avec l'entreprenant confesseur, les avarés et les ambitieux firent un nombre qui imposa. Le cardinal de Noailles eut le vent de ces pratiques, qui se dirigeoient toutes aux jésuites de la rue Saint-Antoine. Les PP. Lallemand, Doucin et Tournemine en étoient les principaux artisans. Il leur échappa quelques menaces fort indiscrètes et fort insolentes, d'autres gros bonnets en furent les échos. Le cardinal de Noailles ôta à ceux-là les pouvoirs de confesser et de prêcher, et cela fit un nouveau vacarme.

Les choses en étoient là au retour de Fontainebleau, et les lettres des évêques au roi prêtes à pleuvoir, parce qu'il fallut du temps à Saint-Louis pour composer le même thème en tant de façons différentes, envoyer dans les diocèses, et obtenir la signature et l'envoi. M. de Meaux avoit en beau fournir des embarras, le procédé étoit insoutenable, et M. le Dauphin le voulut finir, avec d'autant plus d'empressement que l'interdiction de ce petit nombre de jésuites alloit apporter de nouvelles aigreurs. Le roi néanmoins, quelque prévenu qu'il fût par le P. Tellier,

écouta assez bien les raisons du cardinal de Noailles, sur cette interdiction quoiqu'elle lui déplût, et ne voulut pas qu'elle fit obstacle à ce que le Dauphin avoit réglé. Il l'expliqua ce même jour au cardinal de Noailles, qui s'y soumit de bonne grâce. Voysin avoit en poche le consentement des trois évêques, qui, dans l'espérance que le cardinal feroit quelque difficulté dont ils feroient retomber la mauvaise satisfaction sur lui, n'avoit eu garde de s'en vanter et ne l'apporta au Dauphin que cinq jours après.

Le jugement fut : que les trois évêques feroient en commun un nouveau mandement en réparation des précédents ; qu'avant de le publier il seroit envoyé à Paris pour y être examiné par personnes nommées par le Dauphin, communiqué après au cardinal, et, s'il en étoit content, publié. Ensuite le roi lui devoit envoyer une lettre des trois évêques que Sa Majesté avoit déjà reçue, pour réparer de plus en plus ce qu'ils avoient écrit contre lui ; et dans l'une et l'autre pièce, pas un mot du livre du P. Quesnel. Le Dauphin, fort ignorant des profondeurs des jésuites et de l'ambition de l'évêque de Meaux, crut avoir tout fini, et que le bruit qui s'étoit fait sur ce livre tomberoit avec la querelle personnelle dont il étoit venu au secours, ou que, s'il y avoit en effet de la réalité dans les plaintes si nouvelles d'un livre si anciennement approuvé et estimé sans contradiction de personne, les choses se passeroient en douceur et en honnêteté entre des évêques raccommodés. Il n'étoit pourtant pas difficile de voir l'artifice. Un mandement à faire, puis à mettre à l'examen étoit de quoi tirer de longue, et faire naître toutes les difficultés qu'on voudroit ; et le silence spécieux sur le livre laissoit toute liberté là-dessus, après la réconciliation même faite, sous le beau prétexte de la pureté de la doctrine. Mais le Dauphin auroit fait scrupule de penser si mal de son prochain. Combien étoit-il éloigné d'imaginer ce nombre de lettres qui se fabriquoient alors, et la surprenante aventure qui en mit au jour sous les yeux du public le scélérat mystère, et qui l'a transmis à la postérité ! Le Dauphin en arrivant de Fontainebleau prit l'appartement de Monseigneur.

Le lendemain de l'arrivée de Fontainebleau le duc de Noailles revint d'Espagne, et salua le roi chez Mme de Maintenon. Il en avoit reçu l'ordre. Je différerai d'en expliquer les raisons jusque tout à la fin de cette année, pour n'y être pas interrompu par le récit d'autres événements.

Le roi, ayant su que le prince de Carignan, fils du célèbre muet, avoit servi dans l'armée de M. de Savoie, confisqua tous ses biens en France, et donna dessus douze mille livres de rente au prince d'Espinoz, qui avoit aussi des biens confisqués en Flandre. C'est ce même prince de Carignan qui, longtemps depuis, épousa la bâtarde de M. de Savoie et de Mme de Verue, avec qui il vint après vivre et mourir à Paris d'une manière honteuse ; et qui, par les manéges encore plus honteux de sa femme, y obtint tant de millions.

M. de Chevreuse, à qui j'avois fortement reproché ses absences qui lui avoient coûté à Marly le dangereux délai de son affaire de Chaulnes, lors de l'édit et de l'érection de d'Antin, avoit fort travaillé à la re-

mettre à flot pendant tout Fontainebleau. On disoit quelquefois de lui qu'il étoit malade de raisonnement; et la vérité est qu'il le fut tellement en cette occasion; qu'il eut souvent besoin de mon secours pour l'empêcher d'en mourir, c'est-à-dire son affaire de manquer. Chaulnes avoit été érigé en duché-pairie pour le maréchal de Chaulnes, frère du connétable de Luynes. Il est vrai que ce fut à l'occasion et en faveur de son mariage avec l'héritière de Picquigny qui le savoit bien dire; à laquelle appartenoit aussi le comté de Chaulnes; mais l'érection n'en fut pas moins masculine, et bornée, comme toutes les autres qui n'ont pas de clauses extraordinaires et expresses, aux hoirs masculins issus de ce mariage de mâle en mâle. Les deux fils de ce mariage, ducs l'un après l'autre, n'en avoient point eu; le duché-pairie étoit donc éteint, ou il n'y en aura jamais; et depuis la mort du dernier duc de Chaulnes, si connu par ses ambassades, il n'en avoit pas été question. M. de Chevreuse, grand artisan de quintessences, et qu'on a vu, à l'occasion du procès de M. de Luxembourg, n'avoir point voulu être des nôtres par la chimère de l'ancienne érection de Chevreuse, s'en étoit bâtie une à part lui sur Chaulnes. Je crois avoir remarqué ici quelque part que, lorsqu'il se maria, M. de Chaulnes, cousin germain de son père, lui assura tout son bien au cas qu'il mourût sans enfants; avec substitution au second fils qui naîtroit de son mariage. Le cas étoit arrivé, il étoit exécuté.

M. de Chevreuse, depuis la mort de M. de Chaulnes, se qualifioit duc de Luynes, de Chaulnes et de Chevreuse. Comme je vivois dans la plus libre familiarité avec lui, je lui voyois souvent sur son bureau des certificats pour des cheval-légers, etc.; où ces titres étoient; et toujours je lui disois: « Seigneur du duché de Chaulnes; mais duc non. » Il rioit, ne répondoit qu'à demi, et disoit qu'il le pouvoit prétendre. Lorsqu'il fut question de l'édit, il fallut discuter ensemble plus sérieusement une prétention dont, à l'imitation de d'Antin, il vouloit faire le chausse-pied de son second fils. Il prétendit donc que M. de Chaulnes, par la donation et la substitution de ses biens, et en particulier de Chaulnes, les avoit donnés et substitués comme il les possédoit, et par conséquent la dignité de laquelle il jouissoit.

Je serois infini, et très-inutilement, si je m'amusois à réfuter ici un paradoxe aussi absurde et aussi nouveau; mais il fallut en discuter avec lui la nouveauté et l'absurdité, et se livrer à l'ennuyeuse complaisance de laisser couler ses longs raisonnements. Il me mit après en avant des coutumes particulères des lieux, qui pouvoient bien régler les transmissions des biens, mais jamais en aucun cas celle des dignités. Enfin il se retrancha sur une compensation, en abandonnant la prétention de la première érection de Chevreuse. C'étoit étayer une chimère par une autre. Chevreuse avoit été érigé en duché-pairie pour M. de Chevreuse, dernier fils du duc de Guise, tué aux derniers états de Blois. Il avoit épousé la veuve du connétable de Luynes, mère du duc de Luynes, père du duc de Chevreuse, à qui je parlois. Sa grand'mère avoit eu pour ses reprises le duché de Chevreuse à la mort de ce second mari, lequel duché, c'est-à-dire la terre, étoit passé d'elle à son fils, puis à son petit-

filz avec ses autres biens. Chevreuse, duché-pairie alors éteint, avoit été érigé de nouveau, mais sans pairie, et vérifié au parlement pour M. de Chevreuse par la faveur de M. Colbert, dont il venoit d'épouser la fille aînée, et jamais M. de Chevreuse n'avoit osé rien prétendre au delà.

Je pris dono la liberté de me moquer de cette seconde chimère, comme j'avois fait de la première; et je lui conseillai fort de n'appuyer point sur des fondemens si ruineux, ou pour mieux dire si parfaitement nuls; mais de se fonder uniquement sur l'amitié et les services de M. le chancelier, et sur la bonté distinguée que le roi avoit pour lui, qui l'avoit empêché de rejeter la proposition, que le chancelier avoit eu l'adresse de lui faire, d'une érection nouvelle en faveur du vidame d'Amiens, laquelle, entre deux amis et pour lui en dire le vrai, n'étoit en aucun sens faisable ni recevable, et de n'aller pas gâter son affaire par des idées chimériques qui impatienteroient le chancelier et le rebuteroient, qui étoit pourtant l'instrument unique duquel il pût espérer une si prodigieuse fortune pour son filz. Mais je parlois à un homme qui se trompoit lui-même de la meilleure foi du monde, et qui, à force de métaphysique et de géométrie, se croyoit rendre sensibles, et aux autres ensuite, les raisonnemens les plus faux, qu'il soutenoit de beaucoup d'esprit et d'un bien-dire naturel. Il ne put se dépandre de ses chimères, ni s'empêcher d'en vouloir persuader le chancelier.

Celui-ci, qui étoit vif, net, conséquent avec justesse, dont les principes étoient certains et les conséquences naturelles, petilloit, interrompoit, faisoit des négatives sèches, et après se plaignoit à moi d'un homme qui n'étoit pas content qu'on fit son second filz duc et pair sans raison quelconque autre que l'amitié, et qui vouloit que ce fût à des titres fous, chimériques, nuls, qui ne se lassoit jamais en raisonnemens absurdes, et qui ne finissoit point. J'avertis plus d'une fois M. de Chevreuse qu'il raisonneroit tant qu'il échoueroit. Je n'y gagnai rien. C'étoit un homme froid, tranquille, qui se possédoit, puissant en dialectique dont il abusoit presque toujours, qui s'y confioit, qui espéroit toujours, et qui ne se rebutoit jamais, qui de plus, lorsqu'il s'étoit bien persuadé une chose, écoutoit tout ce qu'on lui opposoit avec le dernier mépris effectif, quoique voilé de toute la douceur et la politesse possible. Avec cette conduite il poussa si bien le chancelier à bout qu'il me déclara plusieurs fois qu'il n'y pouvoit plus tenir, et à deux différentes qu'il n'en vouloit plus ouïr parler. J'eus bien de la peine deux jours durant à l'apaiser et à renouer l'affaire. Mais la seconde fut si forte qu'il déclara à M. de Chevreuse qu'il pouvoit faire son filz duc et pair, du roi à lui, s'il vouloit, et l'embâter de tous ses beaux raisonnemens (car le chancelier poussé laissa échapper ce terme); mais que pour lui, il étoit las de perdre son temps à ouïr répéter les mêmes absurdités en cent façons qui ne les rendoient pas plus supportables, à quelques sauces qu'il les mit, et que de ce duché-là, il n'en vouloit plus ouïr parler, ni se charger d'en reparler au roi.

M. de Chevreuse, fort effrayé malgré tout son sang-froid, vint aussitôt me conter sa déconvenue, et me prier instamment de la raccommoder. J'avoue que, pour un homme de mon âge, je ne me retins pas

avec lui, piqué de lui voir perdre et gâter une si inespérable affaire par cette inflexibilité d'attachement à son sens, et encore si évidemment absurde. Il essuya ma bordée. Je lui en valus une autre de M. de Beauvilliers, qui ne le trouvoit pas en duchés moins chimérique que je le trouvois moi-même. Avec ce secours, mais qui jusque-là n'avoit agi que foiblement, je tirai parole qu'il ne parleroit plus au chancelier, sinon pour le prier d'agir auprès du roi en conséquence de ce qu'il avoit déjà fait, et qu'en aucun temps il n'entreroit en aucun autre détail, surtout sur ses idées de prétentions, et, après un édit fait [par] le chancelier pour les anéantir toutes. Avec cette sûreté, je parlai au chancelier, que j'eus grand'peine à vaincre; il fallut plusieurs jours. Enfin il me promit de parler au roi, à condition qu'il ne verroit seulement pas M. de Chevreuse. Ce fut donc moi qui agis seul auprès du chancelier, dans la fin du voyage de Fontainebleau et au commencement du retour à Versailles. L'affaire enfin fut accordée immédiatement avant d'aller à Marly; et le lendemain que le roi y fut, qui étoit un jeudi 8 octobre, il déclara qu'il faisoit le vidame d'Amiens duc et pair de Chaulnes par une nouvelle érection. La joie extrême de la famille ne fut pas pure, la cour parut consternée, et ne se contraignit pas. Un troisième duché dans la maison d'Albert, érigé pour un cadet de l'âge du vidame, excita des propos mortifiants; et ce qui les dut toucher davantage, et qui causa une surprise générale, le Dauphin s'en expliqua tout haut avec mesure, mais en désapprouvant nettement la grâce et ne blâmant pas la licence qu'elle rencontroit, ce qui lui fit beaucoup d'honneur dans le monde, et montra que ceux avec qui il vivoit dans la plus grande habitude d'estime et de confiance ne seroient pas en état d'emporter des choses qu'il ne croiroit ni justes ni raisonnables.

Qu'il me soit permis de donner ici quelques moments au futile et au délassement, pour la singularité de la chose, d'autant qu'elle ne touche à rien d'essentiel à qui a toujours été intimement de mes amis; et qui d'ailleurs fut parfaitement publique. Je la raconterai ici tout de suite, parce qu'elle ne mériteroit pas la peine d'y revenir. Tout étant consommé pour cette érection, et prêt pour la réception du nouveau duc de Chaulnes, le parlement s'assembla à l'heure accoutumée, et les princes du sang et les autres pairs y prirent leurs places. M. de Chaulnes, qui devoit se tenir à la porte de la grand'chambre en dedans pour les voir arriver et les saluer, comme c'est l'ordre, n'étoit point arrivé. On causoit en place les uns avec les autres, et à la fin on s'impatientoit. Au bout d'une heure on soupçonna quelque accident; et pour ne passer pas toute la matinée de la sorte on voulut enfin en être éclairci. Le premier président envoya un huissier s'en informer à l'hôtel de Luynes. Il trouva le duc de Chaulnes à qui on faisoit la barbe, qui dit qu'il s'alloit dépêcher, et qui ne parut nullement embarrassé de l'auguste séance qui l'attendoit depuis si longtemps. On peut juger du succès du rapport de l'huissier. La parure du candidat fut encore fort longue; enfin il arriva d'un air riant et tranquille. Tout étoit rapporté, il n'eut qu'à prêter serment, et à prendre place.

La coutume est que le premier président fait un compliment au pair

d'érection nouvelle, aussitôt qu'il est assis en place, et qu'il n'en fait point aux pairs reçus par le titre de pairie successive. Voilà donc le premier président qui ôte son bonnet, se tourne vers la place où étoit le nouveau pair, lui dit deux mots, se couvre, continue, et se découvre et s'incline en finissant. Aussitôt M. de Chaulnes ôte son chapeau, y glisse un papier qu'il tenoit en sa main et l'y déploie, et se met à vouloir y lire. Le pair, son voisin, le pousse et l'avertit de mettre son chapeau; le Chaulnes le regarde, et sur l'avis redoublé se couvre, et manifeste son papier en entier. Cela le déconcerte, toutefois il se met à vouloir lire. Il répète : « Monsieur, » il ânonne; bref il se démonte au point qu'il ne peut lire et qu'il demeure absolument court. La compagnie ne peut s'empêcher de rire. Il la regarde tout autour, il prend enfin son parti, il ôte son chapeau sans mot dire, s'incline au premier président comme pour finir ce qu'il n'avoit pas commencé, regarde après encore la compagnie, et se met à rire aussi avec elle. Voilà quelle fut la réception du duc de Chaulnes qui n'a jamais été oubliée, parce qu'elle n'eut jamais sa pareille. Il fut le premier après à en rire avec tout le monde.

Ménager, gros négociant, qui, par son esprit et sa capacité dans le commerce, devint négociateur, arriva le 19 octobre de Londres à Versailles, chez Torcy, qui le mena aussitôt trouver le roi chez Mme de Maintenon. On sut par lui que la reine Anne avoit nommé ses trois plénipotentiaires pour la paix. Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, qui depuis longtemps étoient avertis, furent déclarés ceux du roi, et Ménager avec eux, en troisième, et en égal caractère, ce qui sembla assez étrange. Ceux d'Espagne le furent aussi, et Bergheyck pour le second. Je ne fais que citer ces dates parce que toute la négociation, depuis son principe jusqu'à sa fin, se trouve parfaitement racontée dans les Pièces. Utrecht fut le lieu de l'assemblée, et les plénipotentiaires du roi partirent bientôt après.

Nos généraux d'armée arrivèrent et furent bien reçus. et tôt après eux, Tallard, qui le fut aussi très-bien. Il étoit prisonnier en Angleterre depuis sept ans qu'il avoit été pris à la bataille d'Hochstedt. relegué et très-observé à Nottingham, sans en pouvoir découcher; et sans avoir pu aller à Londres ni revenir ici sur sa parole. Ce retour sans échange, sans rançon et sans queue fut les prémisses publiques de la bonne volonté de la reine Anne. Le roi Jacques revint aussi à Saint-Germain, après avoir employé tout l'été à voir les principales provinces du royaume, quelques-unes de nos armées et plusieurs de nos ports.

Le samedi 7 novembre au matin, le comte de Toulouse fut taillé fort heureusement par Maréchal. La pierre étoit fort grosse et pointue, et l'opération fut parfaite; elle ne fut suivie d'aucun accident, et la guérison fut entière. Maréchal en eut dix mille écus qu'il fit difficulté d'accepter, et que le roi lui ordonna de prendre à la fin de la cure. Il en avoit refusé deux mille de Fagon qu'il avoit autrefois taillé et parfaitement guéri, que le roi lui fit payer du sien. Le roi étoit à Marly du 2 novembre; il avoit visité souvent le comte de Toulouse auparavant, dont il prit de grands soins. Mme la duchesse d'Orléans et Mme la Du-

chesse demeurèrent tout ce voyage à Versailles auprès de lui. Le roi, qui retourna le 15 à Versailles, interdit le passage de la galerie et du grand appartement, même aux princes du sang, parce que le comte de Toulouse en auroit eu du bruit, et cela dura jusqu'à sa parfaite convalescence. Ce fut une grande incommodité pour le commerce d'une aile à l'autre, qui ne put plus se faire que par les cours. Le comte de Toulouse s'étoit préparé avec sagesse, piété et tranquillité, et montra une fermeté très-simple. Il ne lui en resta aucune suite, et il courut depuis le cerf comme auparavant.

M. de La Rochefoucauld perdit l'aînée de ses trois sœurs qui n'avoit que deux ans moins que lui, qui avoit de l'esprit, et beaucoup de mérite, de vertu et de maintien. C'étoit celle qui étoit la plus comptée dans sa famille et dans le monde. J'ai parlé ailleurs de ses trois filles, et de leur vie commune dans un coin à part de l'hôtel de La Rochefoucauld, à l'occasion de la mort de Gourville.

Sevillé mourut aussi en même temps; il étoit officier général et vieux. Il avoit été envoyé du roi à Vienne et ailleurs. C'étoit un fort honnête homme, et qui n'étoit pas sans mérite et sans talents.

En même temps mourut encore Mme de Grancey, fille du maréchal de Grancey, qui n'avoit jamais été mariée, et qui étoit l'aînée de Mme de Maré, dont j'ai parlé plus d'une fois. Elle avoit été belle; et à son âge elle se la croyoit encore, moyennant force rouge et blanc et les parures de la jeunesse. Elle avoit été extrêmement du grand monde, fort galante, et avoit longtemps gouverné le Palais-Royal sous le stérile personnage de maîtresse de Monsieur, qui avoit d'autres goûts qu'il crut un temps masquer par là, et en effet par le pouvoir entier qu'elle eut toujours sur le chevalier de Lorraine. Elle ne paroissoit guère à la cour, qui n'étoit pas son terrain. Monsieur, pour la faire appeler Madame, l'avoit faite dame d'atours de la reine d'Espagne, sa fille, qu'elle accompagna en cette qualité jusqu'à la frontière.

La maréchale de L'Hôpital mourut aussi, célèbre par ses trois mariages et fort vieille, retirée depuis longtemps aux petites Carmélites. Elle s'appeloit François Mignot. Je ne sais si elle étoit fille de ce cuisinier que Boileau a rendu célèbre pour gâter tout un repas. Elle épousa d'abord Pierre de Portes, trésorier et receveur général de Dauphiné. Elle avoit de la beauté, de l'esprit, du manège, et des écus qui la firent en 1653 seconde femme du maréchal de L'Hôpital, si connu pour avoir tué le maréchal d'Ancre, contre les défenses expresses réitérées de Louis XIII, qui ne vouloit que s'assurer de sa personne. Il mourut dans une grande fortune en 1660. La maréchale sa veuve, qui n'avoit point d'enfants, fit si bien qu'elle épousa en troisièmes noces, le 14 décembre 1672, en sa maison de Paris, rue des Fossés-Montmartre, paroisse de Saint-Eustache, Jean-Casimir, successivement prince de Pologne, jésuite, cardinal, roi de Pologne, qui avoit abdicqué, s'étoit retiré en France où il avoit force grands bénéfices, et entre autres l'abbaye de Saint-Germain des Prés où il logeoit, et où il est enterré. Le mariage fut su et très-connu, mais jamais déclaré; elle demeura Mme la maréchale, et lui garda ses bénéfices.

L'abbé de Pomponne, revenu de son ambassade de Venise et de ses négociations en Italie, vieillissoit tristement dans le second ordre, aumônier du roi. Cela étoit fâcheux à un fils et à un beau-frère de ministres, qui n'y étoient pas accoutumés, et qui croyoient, par les mauvais exemples récents, les premières places de l'Église faites pour eux. Torcy, tout timide qu'il étoit, ne le put digérer plus longtemps. Il n'y avoit rien à reprendre aux mœurs ni à la conduite de son beau-frère; mais le roi ne lui avoit pas caché son invincible répugnance à placer le nom d'Arnaud dans un siège épiscopal. Torcy se réduisit donc à la ressource que le chancelier avoit procurée à l'abbé Bignon son neveu, que la dépravation de ses mœurs avoit exclu de l'épiscopat. La place de conseiller d'État d'Église, qu'avoit le feu archevêque de Reims, n'étoit pas remplie. Torcy fit encore parler le roi sur son beau-frère, qui s'expliqua comme il avoit déjà fait, lorsque cette exclusion engagea Torcy d'employer l'abbé de Pomponne en Italie; mais en même temps le roi en dit du bien, et témoigna être fâché de l'empêchement dirimant. Là-dessus Torcy tourna court sur la place de conseiller d'État, et l'obtint sur-le-champ. L'abbé de Pomponne s'y donna tout entier, faute de mieux, et en prit l'occasion de quitter sa place d'aumônier du roi.

On sentit sur les huit heures du 6 novembre, à Paris et à Versailles, un tremblement de terre si léger, qu'assez peu de gens s'en aperçurent. Il fut très-sensible vers la Touraine et le Poitou en quelques endroits, le même jour et à la même heure, en Saxe et dans quelques villes d'Allemagne voisines. En ce même temps on établit à Paris une nouvelle tontine¹.

Le grand prieur, qui n'avoit pu obtenir la liberté du fils de Massenar, dont il a été parlé lors de l'enlèvement du grand prieur en représailles par le père de cet homme qui étoit dans Pierre-Encise, avoit peu à peu obtenu quelque liberté des Suisses: il vint enfin à bout de l'avoir tout entière, et permission du roi de venir demeurer à Lyon, mais sans approcher la cour ni Paris de plus près. Il y demeura depuis tant que le roi vécut.

CHAPITRE XIII,

Mariage du czarévitz avec la sœur de l'impératrice régnante. — Départ de l'archiduc pour l'Italie et l'Allemagne, qui laisse l'archiduchesse à Barcelone avec Staremberg. — Molinez, Espagnol, doyen de la Rote, interdit par le pape. — Duc d'Uzeda; sa maison; sa grandesse; ses emplois; sa défection; renvoie l'ordre du Saint-Esprit. — Sa vie et sa fin obscure. — Catastrophe, à Vienne, de son fils. — Entrevue du duc de Savoie et de l'archiduc

1. On appelloit tontine une association financière composée de personnes qui mettoient chacune un capital en commun pour en retirer une rente viagère placée sur leur tête ou sur celle d'autrui, avec la condition que l'intérêt serait réversible à chaque décès sur les survivants. Le nom de tontine venoit du Napolitain Laurent Tontin, qui avoit obtenu de Louis XIII, en 1635, l'autorisation de fonder à Paris un établissement de ce genre.

dans la chartreuse de Pavie. — L'archiduc, élu empereur, reçoit à Milan les ambassadeurs et le légat Imperiali. — Quel étoit ce cardinal. — Étiquette prise d'Espagne sur les attelages. — L'empereur à Insprück; y reçoit froidement le prince Eugène. — Causes de sa disgrâce et ses suites jusqu'à sa triste mort. — Tortose manqué par les Impériaux. — Mariage de la fille d'Amelot avec Tavannes, qui manque la grandesse par le roi. — Mariage du chevalier de Croissy. — Six mille livres de pension à d'O. — Trois cent mille livres de brevet de retenue au duc de Tresmes, à qui cela en fait cent mille. — Causes du retour du duc de Noailles et de sa secrète disgrâce. — Embarras et fâcheuse situation du duc de Noailles à la cour. — Noailles se jette à Desmarets. — Noailles brouillé avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, et pourquoi. — Noailles se propose de lier avec moi. — Caractère du duc de Noailles. — Je me laisse entraîner à la liaison du duc de Noailles. — Duc de Noailles, brouillé avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, me prie de le raccommoier avec eux. — Mes raisons de le faire; j'y réussis. — Sa délicate mesurc. — Duc de Noailles me confie à sa manière la cause de son retour d'Espagne et sa situation. — Ses vues dans cette confidence. — Son extrême désir de m'engager à le rapprocher du duc de Beauvilliers, conséquemment du Dauphin. — Mes raisons de le faire; j'y réussis. — Ma liaison avec le cardinal de Noailles, qui devient intime jusqu'à sa mort. — Scélératresse du complot des jésuites contre le cardinal de Noailles mise au net par le paquet de l'abbé de Savoie à son oncle l'évêque de Clermont, tombé entre les mains du cardinal de Noailles, qui n'en sait pas profiter. — Cris publics. — Le Dauphin ne se cache pas sur son avis de chasser le P. Tellier, et me le dit. — Affaire du cardinal renvoyée en total au Dauphin pour la finir. — Grand mot qu'il me dit en faveur du cardinal. — Il m'ordonne de m'instruire à fond sur les matières des libertés de l'Église gallicane et sur l'affaire du cardinal de Noailles, et me dit qu'il la veut finir définitivement avec moi.

Le czar, à peine sorti d'entre les mains des Turcs, conclut le mariage du fils unique qu'il avoit de sa première femme qu'il avoit répudiée, et qu'il tenoit dans un couvent avec la deuxième petite-fille du vieux duc Ulric de Wolfenbüttel, sœur de l'archiduchesse qu'on va voir impératrice. Le czar le conclut à Carlsbad où il prenoit les eaux, d'où il partit pour l'aller voir célébrer à Torgau; ce fut un funeste mariage.

L'archiduc qui, depuis longtemps, n'avoit plus de pensées que d'aller recueillir la vaste succession de l'empereur son frère, se revoit avec l'impératrice sa mère, dont il avoit toujours été le mieux aimé, et se retrouver chez soi dans Vienne, libre des inquiétudes et des étrangers parmi lesquels il étoit comme banni, et régner dans les mêmes lieux où il n'avoit vécu qu'en servitude, eut peine à se tirer des mains des Catalans. Il leur laissa pour vice-roi le comte de Staremberg, général de ses troupes, qui lui avoit été donné pour conseil et pour conducteur; qu'il avoit pris en grande estime et amitié, et qui la méritoit; La Corsana, comme ministre castillan, et Perlas, qui étoit devenu son favori, comme secrétaire d'État et ministre catalan. Il fit espérer son retour à la ville de Barcelone et à tout son parti en Espagne, et mit enfin à la voile, suivi de trois députés catalans, nommés Corbellone, Piñoz et Cardone. Sa flotte étoit de quarante ou cinquante bâtimens de toutes

sortes, anglois, hollandois et catalans. Il ne put emmener l'archiduchesse; il auroit désespéré les Catalans qui s'opiniâtrèrent à la garder à Barcelone comme le gage de son retour et le centre des affaires, à la tête desquelles il la mit pour la forme en son absence. Leur mariage étoit et fut toujours depuis extrêmement uni, chose si rare parmi les princes, et la séparation leur coûta beaucoup.

Depuis que les hauteurs du marquis de Priè, ambassadeur du feu empereur à Rome, du temps que le maréchal de Tessé y étoit, avoient, comme je l'ai raconté alors, forcé le pape à reconnoître l'archiduc en qualité de roi d'Espagne, par les violences qu'il fit exercer par les troupes impériales dans les États de l'Église, il n'y avoit plus de nonce à Madrid, qui en avoit été chassé, ni d'ambassadeur d'Espagne à Rome. Molinez, doyen de la Rote, qui en étoit auditeur pour la Castille, étoit le seul ministre d'Espagne à Rome, où il étoit fort considéré. Le bruit confirmé du prochain départ de l'archiduc de Barcelone pour l'Italie fit parler à Rome de lui envoyer un légat comme roi d'Espagne, sans attendre qu'il fût élu empereur. Molinez en parla aux ministres, puis au pape, qui à la fin lui avoua que la résolution en étoit prise. Molinez, très-attaché à Philippe V, ne se rebuta point, et n'oublia aucunes des raisons qui pouvoient détourner ce qu'il appelloit un affront fait au roi son maître; à la fin il pressa si vivement le pape, et lui parla si haut, que le pontife se fâcha; et, pour se défaire de ses remontrances, l'interdit de toutes ses fonctions, et alla même jusqu'à lui défendre de dire la messe. Cette affaire fit grand bruit par toute l'Europe, et même Rome, neutre, ne l'approuva pas. Molinez se tint chez lui fort visité, par l'estime qu'il avoit acquise, et n'en sortit plus jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de Madrid. Le roi s'en plaignit fort à Rome et de la chose et de la cause; mais le parti y étoit pris, et cette cour n'étoit pas pour reculer.

Le duc d'Uzeda étoit ambassadeur d'Espagne à Rome: il étoit de cette grande et nombreuse maison d'Acuña y Pacheco, de laquelle sont aussi les marquis de Villena et ducs d'Escalone, comte de San-Estevan de Gormaz, les ducs d'Ossone, les comtes de Montijo, le marquis de Bedmar d'aujourd'hui, et ce vieillard illustre, le marquis de Mancera, dont j'ai parlé plus d'une fois, tous grands d'Espagne de première classe, et tous fort grands seigneurs. Uzeda fut érigé en duché, et donné par Philippe III au fils aîné du duc de Lerme, son premier ministre, mort cardinal et disgracié, en faisant ce fils grand d'Espagne; cette grandesse tomba de fille en fille. La dernière qui en hérita étoit fille du cinquième duc d'Ossone, qui la porta en mariage à un cadet de sa même maison, qui s'appelloit le comte de Montalvan, et qui prit, en se mariant, le nom et le rang de duc d'Uzeda. Il fut gentilhomme de la chambre, gouverneur et capitaine général de Galice, puis vice-roi de Sicile. d'où il passa à l'ambassade de Rome, où il logea Louville, lorsque Philippe V, étant à Naples, l'envoya remercier le pape de lui avoir envoyé un légat.

Le duc d'Uzeda fut fait chevalier du Saint-Esprit avec les premiers grands espagnols, qui le reçurent peu de temps après, et le dut à la bonne réception qu'il fit à Louville, qu'il persuada fort de son attache-

ment pour Philippe V, qui étoit vrai alors. Mais la décadence de ses affaires en Italie, et la chute du duc de Medina-Celi dans l'alliance et l'intime confiance duquel il étoit, le jetèrent secrètement dans le parti d'Autriche auquel il se lia; et sorti de Rome lorsque cette cour reconnut l'archiduc roi d'Espagne, il s'arrêta en Italie d'abord par la difficulté du passage pour retourner en Espagne; [ce] qui après son changement secret lui servit de prétexte à demeurer en Italie, qui ne fut pas si précieux qu'il ne donnât beaucoup de soupçon de sa conduite, et après de sa fidélité, par son opiniâtre désobéissance aux ordres souvent réitérés de se rendre en Espagne, et il fut fort accusé d'avoir fait manquer une entreprise pour reprendre la Sardaigne, il y avoit deux ans, dont il avoit le secret.

Le passage de l'archiduc par l'Italie fut l'occasion qu'il prit de lever le masque. Ce prince arriva le 12 octobre à Saint-Pierre d'Arena, faubourg de Gênes, où cette république le reçut superbement. Le duc d'Uzeda renvoya au roi l'ordre du Saint-Esprit, alla trouver et reconnoître publiquement l'archiduc à Gênes, comme roi d'Espagne et comme son souverain, et reçut de lui, comme tel, l'ordre de la Toison d'or. Il y perdit ses biens d'Espagne, et n'en fut point récompensé par la cour de Vienne, qui le laissa languir pauvre et méprisé en Italie. Lassé au bout de quelques années de ne pouvoir rien obtenir, il s'en alla avec sa famille à Vienne, où il éprouva de plus près le même abandon. Il y est mort avec le vain titre de président du conseil d'Espagne, qui n'avoit rien à administrer puisque la paix étoit faite, et que l'empereur y avoit renoncé et reconnu Philippe V. Son fils, duc d'Uzeda après lui, demeura à Vienne et y a fini enfin très-malheureusement en prison sur des soupçons étranges, et sans qu'on ait ouï parler de lui depuis qu'il fut arrêté.

Le duc de Savoie, fort mécontent, comme on l'a vu, du feu empereur, se flatta de tirer un meilleur parti de l'archiduc, et voulut le voir à son passage; il en obtint une audience à jour nommé dans la chartreuse de Pavie par où ce prince, allant à Milan, passa incognito sous le nom de comte de Tyrol.

Il apprit à Milan qu'il avoit été, le 12 octobre, élu empereur à Francfort par toutes les voix, excepté celles de Cologne et de Bavière qui n'y avoient pas été admises, parce que ces deux électeurs étoient au ban de l'empire; le nouvel empereur en prit aussitôt la qualité. Milan se surpassa à le magnifiquement recevoir. Il y donna audience au cardinal Imperiali, légat *a latere*, avec beaucoup de pompe. C'étoit un des plus accrédités du sacré collège, qui avoit le plus de poids et de part aux affaires; un des plus capables et des plus *papables*, avec de l'honneur, des lettres et une grande décence; riche, magnifique, mais suspect à la France pour être fils de ce doge de Gênes qui, après le bombardement, fut obligé de venir, étant toujours doge, demander pardon au roi, accompagné de quatre sénateurs, et qui trouva moyen de s'acquitter avec esprit et dignité d'une fonction si humiliante, et de plaire et se faire estimer de tout le monde. Son fils, quoique fort sage et mesuré, n'avoit pas oublié ce voyage, et on sentoît trop aisément, pour ses espérances

au pontificat, qu'il étoit fort ennemi de la France et fort autrichien, ce qui lui coûta l'exclusion de la France et la tiare que le conclave suivant fut d'accord de lui déférer. Les ambassadeurs de Savoie, Venise et Gènes eurent aussi leur audience; mais ils eurent ordre de n'y venir qu'en des carrosses à quatre chevaux; ce fut apparemment pour soutenir le caractère de roi d'Espagne qui seul va où il est à six chevaux ou mules, et les ambassadeurs, cardinaux, grands, n'en peuvent avoir que quatre. L'audience fut constamment refusée à l'ambassadeur du grand-duc qui, à son gré, s'étoit montré trop favorable aux deux couronnes. Tout ce qu'il y eut d'illustre en Italie s'empessa d'aller faire sa cour à Milan.

L'archiduc alla droit de Milan à Insprück, où il s'arrêta et où le prince Eugène s'étoit rendu pour le saluer; l'accueil fut médiocre pour un homme de la naissance, des services et de la réputation de ce grand et heureux capitaine; il étoit particulièrement aimé et estimé du feu empereur, dont il avoit toute la confiance. Ce prince capricieux n'avoit jamais aimé ni bien traité l'archiduc son frère. Celui-ci avoit sans cesse manqué de tout en Espagne de la part de la cour de Vienne; il s'en prenoit au prince Eugène, qui pouvoit tout sur ces sortes de dispositions, et surtout il ne lui avoit point pardonné son refus opiniâtre de venir conduire et pousser la guerre d'Espagne. Staremberg, qui n'aimoit point le prince Eugène par des intrigues de cour et des suites de partis opposés, souffroit impatiemment les manquements d'argent et de toutes choses qui l'assujétissoient pour tout aux Anglois, et qui ôtoient à Staremberg les moyens et les occasions de se signaler, d'élever sa gloire et sa fortune. Il en étoit piqué contre le prince Eugène, et s'en étoit vengé en aliénant de lui l'archiduc. Eugène, qui sentoit sa situation avec ce prince, ne se rassuroit ni sur ses lauriers ni sur le besoin qu'il avoit de lui. Il ne craignoit pas tant pour ses emplois que pour l'autorité avec laquelle il s'étoit accoutumé à les exercer. Il avoit des ennemis puissants à Vienne. car le mérite, surtout grandement récompensé, est toujours envié. C'est ce qui le hâta d'aller trouver l'archiduc encore en voyage, avant que ceux de la cour de Vienne l'eussent joint. Néanmoins ses soumissions, ses protestations, les éclaircissements où il s'efforça d'entrer ne purent fondre les glaces qu'il trouva consolidées pour lui dans l'archiduc, et c'est ce qui lui donna un nouveau degré de chaleur pour la continuation de la guerre, pour perpétuer le besoin de soi et pour éloigner un temps de paix où il se verroit exposé à mille dégoûts à Vienne, où il avoit régné jusqu'alors présent et absent, et c'est ce qui le précipita dans ce déshonorant voyage d'Angleterre, où il fit un si étrange personnage, et qui se voit si bien dans la description qui s'en trouve dans les Pièces, à propos des négociations de la paix.

Le peu de satisfaction qu'il eut à Insprück lui annonça à quoi il devoit s'attendre. La paix faite, il vécut à Vienne de dégoûts, sous une considération apparente, dans les premières places du militaire et du civil, sous lesquelles enfin, avec les années, son esprit succomba plutôt que sa santé, et le précipita à chercher et à trouver la fin de sa vie, ce que j'ai voulu dire ici en deux mots, parce que cet événement dépasse

de beaucoup le terme que je me suis proposé de donner à ces Mémoires. Le prince Eugène cacha comme il put son chagrin, quitta Insprück promptement pour retourner en Hollande mettre obstacle de tout son crédit à la paix, et aller essayer d'étranges choses en Angleterre pour y remettre à flot Marlborough à la guerre, où il ne recueillit que de la honte et du mépris. C'est ainsi qu'on voit quelquefois qu'au lieu de se plaindre que la vie est trop courte, il arrive à de grands hommes de vivre beaucoup trop longtemps. L'archiduc devoit partir d'Insprück pour arriver à Francfort le 18 et y être couronné empereur le 23.

Pendant ce temps-là Staremberg entreprit de prendre Tortose sur quelque intelligence qu'il y avoit. Il en fit approcher trois mille hommes si diligemment et si secrètement, qu'ils attaquèrent la place par trois différens endroits la nuit et en même temps, sans qu'on s'y attendît. Le gouverneur étoit à l'armée de M. de Vendôme. Le lieutenant de roi se défendit si bien, qu'avec une très-médiocre garnison il les rechassa de leurs trois attaques, reprit le chemin couvert dont ils s'étoient rendus maîtres, leur tua plus de cinq cents hommes, leur en prit autant, et les poursuivit quelque temps dans leur retraite.

Amelot maria sa fille à Tavannes, l'aîné de la maison, qui depuis a commandé longtemps en Bourgogne, et dont le frère est devenu évêque, comte de Châlons, archevêque de Rouen et grand aumônier de la reine. Amelot, illustre par le succès de ses ambassades, et adoré en Espagne, n'avoit eu aucune récompense de ses travaux, que la charge de président à mortier pour son fils après tant de réputation et de si justes espérances. Il tenta la grandesse dont sa robe l'excluoit, pour Tavannes, en épousant sa fille. Il y trouva toute la facilité à laquelle il devoit s'attendre de la cour d'Espagne, que Mme des Ursins gouvernoit si despotiquement. Mais le roi n'y voulut jamais consentir. Ce n'étoit plus ici le temps d'Amelot. Son mérite avoit trop effrayé malgré sa sagesse et sa modestie. J'ai expliqué cette anecdote lors de son retour d'Espagne.

Torcy maria aussi, ou laissa marier son frère à une fille de Brunet, riche financier, qui de chevalier de Croissy devint comte de Croissy.

D'O, comme devenu menin du Dauphin, eut six mille livres de pension; et le duc de Tresmes trois cent mille livres de brevet de retenue sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre; il en avoit déjà un de deux cent mille livres, tellement qu'il en eut cinq cent mille livres.

Il est temps de revenir au duc de Noailles. On a vu que, n'y ayant plus rien à faire pour lui en Catalogne, ses troupes avoient passé à l'armée de M. de Vendôme, et lui, dès le commencement de mars, à Saragosse où étoit la cour d'Espagne, destiné lui-même à servir sous les ordres de ce général. La foiblesse et les manquements de quantité de choses tinrent toute cette campagne les armées oisives, à quelques légères entreprises près, qui ne troublèrent point la paresse de Vendôme, qui étoit dans ses quartiers avec toute son armée, ni la cour assidue de Noailles, qui demeura toujours auprès du roi d'Espagne à Saragosse et à Corella. L'ambition de gouverner, facilitée de la considération et des accès que le neveu de Mme de Maintenon trouvoit dans

une cour qu'il avoit déjà fort pratiquée. jointe à celle que lui donnoit son emploi dans l'armée, dont il en avoit commandé une en chef, et ses liaisons intimes avec M. de Vendôme dont on a vu en son temps l'origine, engagèrent le duc de Noailles à une folie et à tenter ce qui ne pouvoit que le perdre, au lieu de se contenter des prospérités les plus flatteuses dont il jouissoit avec solidité.

Il trouva à Saragosse le marquis d'Aguilar, duquel j'ai parlé plus d'une fois, qui avoit quitté la charge de colonel du régiment des gardes espagnoles, pour celle de capitaine de la première compagnie des gardes du corps espagnole qui l'approchoit davantage du roi. Tous deux s'étoient connus aux voyages précédents que le duc de Noailles avoit faits près du roi d'Espagne. Tous deux s'étoient plu. Ils avoient lié ensemble une amitié conforme à leur génie, à leur esprit, à leur caractère qui étoit parfaitement homogène. Je ne sais lequel des deux imagina le projet, mais il est certain que tous deux l'embrassèrent. agirent d'un grand concert, et n'oublièrent rien pour un succès qu'ils crurent les devoir porter à devenir en Espagne les maîtres de la cour et de l'État.

La reine étoit attaquée des écrouelles qui la conduisirent enfin au tombeau. Son mal l'empêchoit de suivre le roi aux chasses continuelles et aux promenades, la tenoit encore dans la retraite de son appartement, dans d'autres temps qu'elle passoit auparavant avec le roi, la rendoit particulière et beaucoup moins accessible au public, et l'obligeoit à une coiffure embéguinée, qui lui cachoit la gorge et une partie du visage. Les deux amis n'ignoroient pas que le roi ne pouvoit se passer d'une femme, et qu'il étoit accoutumé à s'en laisser gouverner. Ils se persuadèrent que l'empire dont la princesse des Ursins jouissoit n'étoit fondé que sur celui que la reine avoit pris sur le roi: que si elle le perdoit la camarera-mayor tomberoit avec elle; et, jugeant du roi par eux-mêmes, ils ne doutèrent pas de se servir utilement du mal de la reine pour en dégoûter le roi. Ce grand pas fait, ils avoient résolu de lui donner une maîtresse. et se flattèrent que sa dévotion céderoit à ses besoins. Avec une maîtresse de leurs mains qui auroit un continuel besoin d'eux en conseils et en appuis pour se soutenir elle-même, ils comptèrent de la substituer à la reine auprès du roi, et de devenir eux-mêmes dans la cour et dans la monarchie ce qu'y étoit la princesse des Ursins.

Ce pot au lait de la bonne femme, et qui en eut aussi le sort, ne fait pas honneur aux deux têtes qui l'entreprirent, moins encore à un étranger si grandement, si agréablement et si prématurément établi dans son pays. Ils commencèrent aussitôt à travailler à cette entreprise. Ils profitèrent de tous les moments de s'insinuer de plus en plus dans la familiarité du roi. Aguilar avoit été ministre de la guerre: il s'étoit aussi mêlé des finances. Noailles, par son commandement et par son personnel en notre cour, n'avoit pas moins d'occasion et de matière que l'autre d'entrer en des conversations importantes et suivies avec le roi, secondés qu'ils étoient de la faveur de la reine et de l'appui de Mme des Ursins, auxquelles ils faisoient une cour d'autant plus assidue et plus souple qu'ils avoient plus d'intérêt de leur cacher ce qu'ils méritoient contre elles. Cela dura ainsi pendant tout le séjour de Sara-

gosse, où ils ne songèrent qu'à s'établir puissamment dans la confiance du roi. Le voyage de Corella, qui fit une légère séparation de lieu du roi et de la reine, leur parut propre à entamer leur dessein. Ils prirent le roi par le foible qu'ils lui connoissoient sur sa santé, et lui firent peur, sous le masque d'affection et de l'importance dont sa santé et sa vie étoient à l'État, de gagner le mal de la reine, en continuant de coucher avec elle, et poussèrent jusqu'à l'inquiéter d'y manger. Ce soin pour sa conservation fut assez bien reçu pour leur donner espérance; ils continuèrent, elle augmenta; ils poussèrent leur pointe; ils plaignirent le roi sur ses besoins; ils battirent la campagne sur la force et les raisons de nécessité; en un mot, ils lui proposèrent une maîtresse. Tout alloit bien jusque-là, mais ce mot de maîtresse effaroucha la piété du roi, et les perdit. Il les écarta doucement, ne les écouta plus que sur d'autres matières, ne leur parla plus avec ouverture. Sa contrainte et sa réserve avec eux leur fut un présage funeste qu'ils ne purent détourner.

Dès que le roi se retrouva entre la reine et Mme des Ursins, il leur raconta la belle et spéciouse proposition qui lui avoit été faite par deux hommes, qu'elles lui vantoient incessamment, et qu'elles se croyoient si attachés. On peut juger de l'effet du récit. Toutefois il n'y parut pas au dehors; elles voulurent s'assurer de leur vengeance. La reine en écrivit à la Dauphine avec la dernière amertume, et la princesse des Ursins à Mme de Maintenon, avec tout l'art dans lequel elle étoit si grande maîtresse. Quelque intérieurement irrités que le roi et Mme de Maintenon fussent de la souveraineté que Mme des Ursins entreprenoit de se faire, colère dont il n'est pas encore temps de parler qu'en passant, ils se sentirent piqués jusqu'au vif.

Le roi blessé du côté de la religion, de l'ambition, de la hardiesse; Mme de Maintenon de celui de la toute-puissance qu'elle croyoit exercer en Espagne par la princesse des Ursins qui étoit son endroit le plus sensible; tous deux de l'ingratitude, et de ce qu'ils appelèrent avec la Dauphine la perfidie d'un homme comblé en un tel âge, et à un tel excès, de biens, de charges et de dignités, de grands emplois, de distinctions, de toutes les sortes de faveur et de leur confiance, duquel ils se croyoient les plus assurés, et qui en abusoit avec une telle audace. L'amitié, l'amusement, la confiance entière que Mme de Maintenon avoit surtout prise en ce neveu qu'elle regardoit comme son fils, comme son ami, quelquefois comme son conseil, et comme ne faisant qu'un avec elle, et ne pouvant avoir d'autres intérêts que les siens, fit dans son cœur une blessure profonde qui, à force de temps et de changement des choses, parut guérie à l'extérieur, mais ne le fut jamais dans le fond ni pour l'amitié, ni pour l'estime, ni pour la confiance, et laissa jusqu'à la fin de sa vie un fâcheux malaise entre eux. La Dauphine, toujours investie par les Noailles, qui avoit goûté l'esprit de badinage, et quelquefois de sérieux, du duc de Noailles, et à qui, pour plaire à Mme de Maintenon, elle avoit laissé prendre un accès auprès d'elle, et une familiarité publique qui n'avoit jamais été permise qu'à lui, et qui le regardoit comme un ami, n'en fut que plus blessée contre lui, pour

la reine sa sœur, qu'elle aimoit beaucoup et avec qui elle étoit dans un continuel commerce. Elle sut un gré infini à Mme de Maintenon de prendre l'affaire si amèrement contre un homme si proche à qui elle étoit si accoutumée; et Mme de Maintenon à elle de lui voir porter l'intérêt de sa sœur avec tant de vivacité. Ce groupe secret, intime, suprême, ne fit donc que s'échauffer et s'irriter mutuellement, et le Dauphin y entra en quart, au point où il étoit avec eux, dans l'horreur d'une action pour ce monde si folle, et pour la religion si criminelle. Les réponses en Espagne ne tardèrent pas, dont la force fut pleinement au gré de la reine d'Espagne et de la princesse des Ursins.

Le duc de Noailles eut par la même voie un ordre sec et précis de revenir sur-le-champ à la réception de ces lettres. L'extérieur, parfaitement gardé jusque-là, n'eut plus de ménagement. Aguilar reçut ordre de donner sur l'heure la démission de sa charge, qui fut à l'instant donnée au comte de San-Estevan de Gormaz, grand d'Espagne par sa femme, et fils du marquis de Villena, desquels j'ai parlé ailleurs, et en même temps de partir sur-le-champ pour sa commanderie, où il fut relégué quelque temps. Le duc de Noailles, dans le très-peu de jours qu'il mit à arranger son voyage, ne trouva plus que des portes fermées et des visages qui le furent encore plus. Il arriva, comme je l'ai dit, à Versailles le surlendemain du retour de Fontainebleau, et salua le roi chez Mme de Maintenon, qui, pour le public, l'y voulurent voir comme ils l'y avoient toujours vu à ses retours. Mais la réception y fut étrangement courte et différente. On ne tarda pas à s'apercevoir au sec du roi pour lui, à sa retenue et à son embarras avec le roi, avec le Dauphin, et surtout avec la Dauphine, qu'il y avoit quelque chose de grave et de fort extraordinaire sur son compte, car on n'avoit pas encore pénétré qu'il eût eu ordre de revenir, ni la cause encore moins. Les dames de l'intérieur remarquèrent qu'elles le rencontroient bien plus rarement chez Mme de Maintenon, et que dans ce peu qu'elles l'y voyoient la contrainte et l'embarras du neveu, le sec et le bref de la tante, sautoient aux yeux, et faisoient un contraste entier avec les manières que jusqu'alors elles leur avoient toujours vues ensemble. Ces choses toujours continuées percèrent peu à peu. Elles excitèrent toute la curiosité, et bientôt après on sut, mais parmi les plus instruits seulement, la cause de la disgrâce que j'appris des premiers par ces dames du palais, à qui la Dauphine s'ouvroit volontiers.

Le duc de Noailles, également occupé à cacher une situation si fâcheuse, et à y chercher des ressources, s'y trouva étrangement embarrassé; les siennes naturelles et qui l'avoient si rapidement mené, lui devenoient inutiles : Mme de Maintenon, blessée au cœur par son plus cher intérêt; le roi par la chose même, et par le dépit de s'être si lourdement mépris à prodiguer ses grâces les plus signalées; la Dauphine offensée pour la reine sa sœur, pour elle-même, et qui se piquoit encore de l'être; le Dauphin, dans l'extrême piété dont il étoit, contre tous les principes duquel il se trouvoit surpris. Sa famille si brillante, si établie, si nombreuse, outrée contre lui de s'être perdu ainsi, comme de gaieté de cœur, ne pouvoit rien en sa faveur. Sa mère, d'excellent

conseil, n'avoit jamais eu qu'un manége qui avoit toujours tenu le roi et Mme de Maintenon en garde contre elle, même assez peu déceintement. Sa femme, une folle qui, toute nièce unique qu'elle étoit de Mme de Maintenon, lui étoit devenue pesante à l'excès, et qui, loin d'oser lui ouvrir la bouche, ne la voyoit que par mesure, et presque toujours pour en être grondée, sans liaison en aucun temps avec la Dauphine, sans considération dans le monde, qu'on ne lui avoit jamais laissé voir que par le trou d'une bouteille. Son oncle perdu avec Mme de Maintenon, et fort avancé de l'être près du roi. Ses trois sœurs, dames du palais, et fort bien avec la Dauphine, mais la Dauphine hors de mesure d'écouter rien. Nul seigneur en charge à qui il pût ou voulût avoir recours, et pour les ministres, son cas n'étoit pas gracieable auprès de gens à principes et de la haute piété des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et fils et neveu de gens dont le premier ne pouvoit lui attirer leur grâce, et l'autre, quoi qu'il eût fait pour conserver au duc de Beauvilliers ses places aux dépens de son propre frère, n'en étoit pas moins pour eux l'ennemi fatal de l'archevêque de Cambrai.

L'évêque de Meaux n'étoit pas assez simple pour s'ingérer de raccommoder avec Mme de Maintenon le neveu de celui qui le vouloit perdre. Il en étoit de même de La Chétardie, son directeur, et du P. Tellier auprès du roi. Voysin, vil esclave de Mme de Maintenon, ne se seroit pas hasardé à lui déplaire. Pontchartrain malfaisant et sans crédit ni volonté; le chancelier se sentoit les reins trop rompus; Torcy étoit la timidité même. Desmarets parut au duc de Noailles le seul dont il pût espérer secours. Desmarets étoit un sanglier tellement enfoncé dans sa bauge, qu'il ignoroit presque tout ce qui se passoit hors de sa sphère. Il ne comptoit et ne croyoit qu'en Mme de Maintenon : il ne se douta seulement pas de la situation du duc de Noailles. Il se trouva donc flatté de le voir se jeter à lui; et s'il la sut bien longtemps depuis, il se trouva tellement lié qu'il ne put s'en défaire ou qu'il ne l'osa. C'étoit donc tenir à quelqu'un que cette liaison si prompte que saisit le duc de Noailles. Il la cultiva d'assiduité, de flatteries, et de souplesses; un contrôleur général, ministre et accrédité étoit toujours bon à avoir pour qui surtout n'avoit personne, en attendant qu'il vît jour à se servir de lui pour le raccommoder, ce qui néanmoins ne se trouva pas.

M. de Noailles, qui avoit été fort bien avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, étoit brouillé avec eux pour l'affaire de Renaut, qu'il lui avoit donné, et qu'il avoit eu auparavant à lui, et pour des tracasseries avec Mme la duchesse. Dans son état florissant, il s'en seroit, je crois, peu soucié, mais dans celui où il se trouvoit, les miettes mêmes lui sembloient aiguës, il auroit voulu au moins les ramasser. Ma liaison intime avec eux étoit publique; je passois pour l'ami de cœur et de confiance la plus totale du duc de Beauvilliers, et même du duc de Chevreuse; on n'ignoroit pas que j'étois au même point avec le chancelier. Ce qui se passoit de secret et d'intime entre le Dauphin et moi ne se savoit pas, mais on étoit en grand soupçon sur moi de ce côté-là par le chasse-pied du duc de Beauvilliers, par l'air et les manières qui échappoient pour moi au Dauphin, quand je paroissais devant lui en

public, par les entretiens tête à tête qu'il avoit souvent dans le salon de Marly avec Mme de Saint-Simon, et dans leurs parties où elle se trouvoit presque toujours; ni lui ni la Dauphine ne se contraignoient plus sur le désir de la voir succéder à la duchesse du Lude, et d'une manière encore que celle-ci, qui le savoit et en parloit, ne pouvoit en être peinée. Le roi et le monde la traitoient avec une distinction marquée de tout temps, et qui augmentoit toujours: je l'étois bien du roi, et le monde avoit les yeux fort ouverts sur moi. Tout cela apparemment persuada au duc de Noailles que, pour un temps ou pour un autre, j'étois un homme qu'il falloit gagner, et il ne fut pas quinze jours de retour qu'il commença à dresser vers moi ses batteries.

Le duc de Noailles maintenant arrivé au bâton, au commandement des premières armées et au ministère, va désormais figurer tant, et en tant de manières, qu'il seroit difficile d'aller plus loin avec netteté sans le faire connoître, encore qu'il soit plein de vie et de santé, et qu'il ait trois ans moins que moi. C'est un homme né pour faire la plus grande fortune quand il ne l'auroit pas trouvée toute faite chez lui. Sa taille assez grande mais épaisse, sa démarche lourde et forte, son vêtement uni ou tout au plus d'officier, voudroient montrer la simplicité la plus naturelle; il la soutient avec le gros de ce que, faute de meilleure expression, on entend par une apparence de sans façon et de camarade. On a rarement plus d'esprit et plus de toutes sortes d'esprit, plus d'art et de souplesse à accommoder le sien à celui des autres, et à leur persuader, quand cela lui est bon, qu'il est pressé des mêmes désirs et des mêmes affections dont ils le sont eux-mêmes, et pour le moins aussi fortement qu'eux, et qu'il en est supérieurement occupé. Doux quand il lui plaît, gracieux, affable, jamais importuné quand même il l'est le plus; gaillard, amusant; plaisant de la bonne et fine plaisanterie, mais d'une plaisanterie qui ne peut offenser; fécond en saillies charmantes; bon convive, musicien; prompt à revêtir comme sien tous les goûts des autres, sans jamais la moindre humeur; avec le talent de dire tout ce qu'il veut, comme il veut, et de parler toute une journée sans toutefois qu'il s'en puisse recueillir quoi que ce soit, et cela même au milieu du salon de Marly, et dans les moments de sa vie les plus inquiets, les plus chagrins, les plus embarrassants. Je parle pour l'avoir vu bien des fois sachant ce qu'il m'en avoit dit lui-même, et lui demandant après, dans mon étonnement, comment il pouvoit faire.

Aisé, accueillant, propre à toute conversation, sachant de tout, parlant de tout, l'esprit orné, mais d'écorce; en sorte que sur toute espèce de savoir force superficie, mais on rencontre le tuf pour peu qu'on approfondisse, et alors vous le voyez maître passé en galimatias de propos délibéré. Tous les petits soins, toutes les recherches, tous les avisements les moins prévus coulent de source chez lui pour qui il veut capter, et se multiplient, et se diversifient avec grâce et gentillesse, et ne tarissent point, et ne sont point sujets à dégoûter. Tout à tous avec une aisance surprenante, et n'oublie pas dans les maisons à plaire à certains anciens valets. L'élocution nette, harmonieuse, toutefois naturelle et agréable; assez d'élégance, beaucoup d'éloquence, mais qui

sent l'art, comme avec beaucoup de politesse et de grâce dans ses manières, elles ne laissent pas de sentir quelque sorte de grossièreté naturelle; et toutefois des récits charmants, le don de créer des choses de riens pour l'amusement, et de dérider et d'égayer même les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela paroisse lui coûter rien.

Voilà sans doute bien de l'agréable et de grands talents de cour; heureux s'il n'en avoit point d'autres. Mais les voici : tant d'appas, d'esprit de société, de commerce; tant de pièges d'amitié, d'estime, de confiance, cachent presque tous les monstres que les poètes ont feints dans le Tartare; une profondeur d'abîme, une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée et naturelle accoutumée à se jouer de tout; une noirceur d'âme qui fait douter s'il en a une, et qui assure qu'il ne croit rien; un mépris de toute vertu de la plus constante pratique; et tour à tour, selon le besoin et les temps, la débauche publique abandonnée, et l'hypocrisie la plus ouverte et la plus suivie. En tous ces genres de crimes un homme qui s'étend à tout, qui entreprend tout, qui, pris sur le fait, ne rougit de rien, et n'en pousse que plus fortement sa pointé; maître en inventions et en calomnies, qui ne tarit jamais, et qui demeure bien rarement court; qui se trouvant à découvert et dans l'impuissance, se reploie prestement comme les serpents, dont il conserve le venin parmi toutes les bassesses les plus abjectes dont il ne se lasse point, et dont il ne cesse d'essayer de vous regagner dans le dessein bien arrêté de vous étrangler; et tout cela sans humeur, sans haine, sans colère, tout cela à des amis de la plus grande confiance, dont il avoue n'avoir jamais eu aucun lieu de se plaindre, et auxquels il ne nie pas des obligations du premier ordre. Le grand ressort d'une perversité si extrêmement rare est l'ambition la plus démesurée, qui lui fait tramer ce qu'il y a de plus noir, de plus profond, de plus incroyable, pour ruiner tout ce qu'il y craint d'obstacles, et tout ce qui peut, même sans le vouloir, rendre son chemin moins sûr et moins uni. Avec cela une imagination également vaste, fertile, dérégulée, qui embrasse tout, qui s'égare partout, qui s'embarrasse et qui sans cesse se croise elle-même; qui devient aisément son bourreau, et qui est également poussée par une audace effrénée, et contrainte par une timidité encore plus forte, sous le contraste desquelles il gémit, il se roule, il s'enferme; il ne sait que faire, que devenir, et [sa timidité] protège néanmoins rarement contre ses crimes.

En même temps avec tout son esprit, ses talents, ses connoissances, l'homme le plus radicalement incapable de travail et d'affaires. L'excès de son imagination, la foule de vues, l'obliquité de tous les desseins qu'il bâtit en nombre tous à la fois, les croisières qu'ils se font les uns aux autres, l'impatience de les suivre et de les démêler mettent une confusion dans sa tête de laquelle il ne peut sortir. C'est à la guerre la source de tant de mouvements inutiles dont il harasse ses troupes, sans aucun fruit, et si souvent à contre-temps, en général par des marches et des contre-marches que personne ne comprend, en détail par des détachements qui vont et qui reviennent sans objet, en tout par des contre-

ordres, six, huit, dix tous de suite, quelquefois en une heure aux mêmes troupes, souvent à toute l'armée pour marcher et ne marcher pas, qui en font le désespoir, le mépris et la ruine. En affaires, il saisit un projet, il le suit huit jours, quelquefois jusqu'à quinze ou vingt. Tout y cède, tout y est employé, toute autre chose languit dans l'abandon, il ne respire que pour ce projet. Un autre naît et se grossit dans sa tête, fait disparaître le premier, en prend la place avec la même ardeur, est éteint par un troisième, et toujours ainsi. C'est un homme de grippe, de fantaisie, d'impétuosité successive, qui n'a aucune suite dans l'esprit que pour les trames, les brigues, les pièges, les mines qu'il creuse et qu'il fait jouer sous les pieds. C'est où il a beaucoup de suite et où il épuise toute la sienne pour les affaires.

On verra en son temps les preuves de fait de ce qui se lit ici; et on les verra les unes avec horreur, les autres avec toute la surprise que peuvent donner les propositions les plus étranges et les plus insensées. Enfin ce qui trouvera à peine croyance d'un homme d'autant d'esprit et employé de si bonne heure, on le verra incapable de faire un mémoire raisonné sur quoi que ce soit, et incapable d'écrire une lettre d'affaires¹.

A force de raisonner, de parler, de dicter, de reprendre, de corriger, de raturer, de changer, de refondre, tout s'évapore, il ne demeure rien; les jours et les mois s'écoulent, la tête tourne aux secrétaires, il ne sort rien, mais rien, quoi que ce soit. De dépit, quand c'est chose qu'il faut pourtant qui existe et montrer, il se résout enfin de la faire faire par un inconnu qu'il a déniché et qu'il a mis sous clef dans un grenier, à qui souvent encore il fait faire et défaire dix fois, et avec la plus tranquille effronterie il produit cet ouvrage comme sien. Un homme en apparence si ouvert, si aimable, si fait exprès pour jeter de la poudre aux yeux des plus réservés, pour montrer si naturellement tout ce qui peut engager de tous les côtés possibles, et pour en donner jusqu'en capacité de toutes les sortes les plus avantageuses impressions, qui en même temps ne pense que pour soi, ne fait aucun pas, quelque futile ou indifférent qu'il paroisse, qui n'ait rapport à son objet, qui pense toujours sombrement, profondément, à qui nul moyen ne coûte, qui avale la trahison et l'iniquité comme l'eau, qui sait imaginer, ourdir de loin, et suivre les plus infernales trames, est un de ces hommes que la miséricorde de Dieu a rendus si rares, qui, avec la noirceur des plus grands criminels, n'a pas même ce que, faute d'expression, on appelle la vertu qu'il faut pour exécuter de grands crimes, mais rassemble en soi pour les autres les plus grands dangers, et ne leur plaît que pour les perdre, comme les sirènes des poètes. Pour sa valeur, au moins plus qu'obscure par l'étrange timidité de général, j'en abandonne le jugement à ceux qui l'ont vu en besogne. Il en a essuyé quelquefois de bons mots

1. Il ne serait pas inutile, pour contrôler ce passage des Mémoires de Saint-Simon, d'étudier les papiers du maréchal de Noailles, d'où l'abbé Millot a tiré les *Mémoires de Noailles*, qui font partie de toutes les collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France. Cette étude prouverait, je crois, que le jugement de Saint-Simon est d'une sévérité excessive.

le long des lignes. Ses incertitudes continuelles, et ses occupations qui l'ont tenu si fort sous clef à l'armée et à la cour ne l'y ont pas fait aimer.

Mon caractère droit, franc, libre, naturel, et beaucoup trop simple, étoit fait exprès pour être pris dans ses pièges. Comme j'é l'ai dit, il tourna court à moi. Je n'en vis que la partie aimable ; j'y pris aisément les écorces estimables pour les choses mêmes, il n'étoit pas encore démasqué ; au moins j'ignorois le masque, et je n'étois pas encore instruit de la cause de son retour. J'imaginai bien que ce n'étoit pas, comme l'on dit, à mes beaux yeux que je devois les avances et les recherches pressées d'un homme avec qui je n'avois jamais vécu, et que les ailes de la faveur avoient si continuellement porté dans des routes brillantes tandis que je rampois. Je crus bien qu'il voyoit derrière moi M. le duc d'Orléans, M. de Beauvilliers, peut-être le Dauphin dans le lointain, et qu'à tout hasard il avoit envie de me ramasser par le chemin. Je compris que c'étoit un conseil de sa mère, dont je parlerai ailleurs, qui avoit toujours eu de l'amitié pour moi, quoique sans liaison bien étroite, et qui chercha toujours tant qu'elle put, mais par des voies honnêtes, à avoir tout pour soi et rien contre. Je fus séduit par qui avoit tout pour séduire ; l'esprit, les grâces, le raisonnement, et pour le dehors les plus grands et les plus brillants établissemens en tout genre.

Je répondis à ses avances, peu à peu à ses ouvertures où je ne mis rien du mien, et où il me paroissoit qu'il mettoit fort du sien. Ses campagnes, les choses d'Espagne servirent d'introduction ; quelque une d'un intérieur de cour qui me passoit souvent, parce que la scène en étoit chez Mme de Maintenon, conduisit la confiance ; et quand elle fut un peu établie par les raisonnemens sur la position présente et future, ce raffiné musicien me pinça mélodieusement deux cordes qui lui rendirent tout le son qu'il s'en étoit promis : l'un regardoit notre dignité si abattue ; l'autre, l'état de son oncle auquel je reviendrai à part. Il me savoit, comme bien d'autres, fort touché de notre rang, il m'étoit arrivé là-dessus des choses que j'ai racontées et qui n'étoient pas ignorées ; et son oncle qui, comme toute sa famille, avoit mis en lui toutes ses complaisances, lui avoit déjà appris que je m'intéressois en lui. Je me voyois donc parfaitement homogène à lui sur ces deux points si importants ; et il falloit, surtout en l'écoutant, être pour ainsi dire en son âme, pour imaginer qu'il pût n'être pas un en tout et partout avec le cardinal de Noailles, et par les plus communs et les plus pressans intérêts, et que sur l'autre point il ne fût pas sensible à ce qui constituoit et qui combloit le plus la grandeur solide et radicale de sa fortune et de son état autant qu'il me le disoit, avec un air de naïveté et de vivacité qui avoient ses raisonnemens là-dessus. Ces deux pivots de notre amitié dans la suite, et qui de là devinrent la base de la confiance que peu à peu je pris en lui, il ne les amena qu'après leur avoir aplani les voies par d'autres choses, et bientôt après il sut bien s'en servir pour ce qu'il se proposoit, et pour augmenter en même temps ma confiance par ses confidences.

La première, et qui ne tarda pas, fut celle de l'état où il se trouvoit avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Il ne m'apprenoit rien,

et il pouvoit bien le juger ainsi. Je ne le lui cachai point. Il m'avoua que cela l'embarrassoit, se plaignit d'eux, se disculpa à moi sur l'un et sur l'autre, ne me dissimula point qu'il me seroit obligé de les sonder et de le remettre bien avec eux, moins parce qu'il y avoit à gagner avec des gens qui ne pouvoient quoi que ce soit, que pour n'être pas brouillé après une amitié liée, et pour une aventure où il avoit aussi peu de part qu'étoit celle de Renaut, mais dont l'obscurité étoit aussi désagréable. J'entrai dans ses raisons, et je lui promis de parler à M. [le duc] et à Mme la duchesse d'Orléans, d'autant plus volontiers qu'ignorant encore la triste situation du duc de Noailles pour le fond, quoique j'en aperçusse déjà l'écorce, je ne doutois pas qu'il ne se relevât promptement par le secours de sa tante, et que je trouvois qu'en ce raccommodement il y avoit plus à gagner pour M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans que pour lui qui, dans un intérieur de privance tel que je le croyois avec sa tante, pouvoit si aisément leur devenir utile, quand ce ne seroit qu'en avertissant et en découvrant. Je le représentai ainsi à l'un et à l'autre. Mme la duchesse d'Orléans y entra assez; M. le duc d'Orléans, qui n'étoit jamais bien revenu de son affaire d'Espagne, et qui l'avoit fort sur le cœur, se montra plus difficile. Ce siège dura quelques jours, à la fin j'en vins à bout. Je le dis au duc de Noailles. Il me remercia fort, puis me proposa un autre embarras du côté de sa tante si elle le voyoit relié avec M. le duc d'Orléans, et les mesures infinies qu'il avoit à garder avec une femme si délicate, si aisée à blesser, et dont la jalousie de tout autre ménagement s'effarouchoit à son égard aussi facilement qu'à celui des autres. C'est qu'il me cachoit la situation où il se trouvoit avec elle, et qu'il craignoit de l'empirer si elle soupçonnoit qu'ainsi mal avec elle, il se jetât d'un côté, qu'elle haïssoit autant, et sans sa participation qu'il n'étoit pas en état de sonder.

Moi, qui ignorois ce fond, j'attribuai cette mesure craintive à une connoissance encore plus grande qu'il avoit de l'éloignement du roi, et surtout de sa tante pour M. le duc d'Orléans, que celle que nous n'ignorions pas; et cette pensée me fut une raison de plus de désirer et de presser le renouement, que j'espérois dans la suite pouvoir contribuer à émousser Mme de Maintenon, et la rendre moins ennemie de M. le duc d'Orléans, en lui mettant le duc de Noailles pour contre-poids à M. du Maine. J'en parlai en ces termes-là à M. le duc d'Orléans, et plus mesurément à Mme la duchesse d'Orléans. Ils y entrèrent l'un et l'autre, et ils voulurent bien que le duc de Noailles allât chez eux en un temps d'obscurité et de solitude, sans explication, et comme le passé non avenu, en un mot sur le pied précédent; que le duc de Noailles ne les vît pas plus souvent que lui-même croiroit le pouvoir faire, et qu'en public il ne se marquât rien de ce changement entre eux. Cela fut exécuté de la sorte. La visite se passa très-bien à ce qu'il m'en revint des deux côtés; les suivantes furent très-rares. Le bâton, que le duc de Noailles prit au 1^{er} janvier, y servit de nouvelle excuse qu'il me pria souvent de réitérer.

Content de ce premier succès, qui nourrissoit et augmentoit notre confiance, il craignit apparemment que le temps ne me découvrit ce

qu'il m'avoit caché, et que le temps aussi m'avoit appris, mais dont je ne crus pas sage de lui ouvrir le propos; plus que cela encore, il espéra que je ne serois pas plus difficile ni moins heureux auprès du duc de Beauvilliers que je l'avois été pour lui auprès de M. [le duc] et de Mme la duchesse d'Orléans. Sa situation avec le Dauphin et la Dauphine le tenoit à la gorge, et il n'étoit pas en une meilleure avec le duc de Beauvilliers, par qui seul néanmoins, car il ne voyoit pas d'autre route, il pût rapprocher le Dauphin et par lui la Dauphine, et se frayer après, par ses sœurs à qui cela rouvriroit la bouche, une protection par la Dauphine, pour fondre peu à peu les glaces de Mme de Maintenon pour lui. C'est au moins ce que je pus comprendre de ses propos couverts, coupés, entortillés, qui suivirent la confiance qu'il me fit des mauvais offices qu'on lui avoit rendus en Espagne, où, pour perdre Aguilar, on l'avoit perdu ici sans qu'il l'eût mérité, ni qu'il sût même ce qu'il s'étoit passé d'Aguilar au roi d'Espagne, parce que ce dernier avoit été si promptement chassé qu'il étoit parti pour sa commanderie sans qu'il eût pu le voir, ni personne non plus que lui. Il ne convint jamais du dessein de donner une maîtresse, au moins pour lui, ni qu'il en eût jamais ouï parler à son ami Aguilar; et toujours sur les plaintes de ce que lui coûtait cette amitié par la jalousie du mérite des emplois et de la faveur d'un seigneur de la cour d'Espagne qu'on avoit oru perdre plus sûrement en ne les séparant pas, et dont le malheur retomboit à plomb sur lui dans la nôtre, sans qu'on eût voulu l'écouter en celle d'Espagne, dont il portoit très-innocemment toute la colère ici.

Je vis un homme fâché lorsque je lui appris que son aventure ne m'étoit plus nouvelle; que j'avois cru de ma discrétion de ne lui pas montrer que j'en étois instruit; et que je n'en étois pas moins touché de sa confiance. Je pris pour bon tout ce qu'il m'ajusta sur le projet de donner une maîtresse au roi d'Espagne et de ses suites sur lesquelles il s'étendit fort, et sur la folie, établi comme il l'étoit ici, de ce qu'il auroit pu espérer en Espagne. Tous vilains cas sont reniables. Il ne me persuada point contre ce que je savois, et dont la colère de l'intérieur, et surtout de sa tante, faisoit foi, auparavant si aveuglée pour lui; mais je crus sage de ne pas presser une telle apostume. Je regardai ce trait d'ambition comme une verdure de jeunesse gâtée par tout ce qui peut flatter le plus à tout âge, et ce coup de fouet comme une leçon qui le mûriroit et l'instruiroit avec tout l'esprit qu'il avoit.

Ces plaintes qu'il me fit se prolongèrent quelques jours avant d'en venir au point que je sentis après qui l'avoit pressé de me les faire, et ce fut lorsqu'il y vint où l'ambage de ses discours me fit entrevoir ce qu'il se proposoit par le duc de Beauvilliers. Il s'étendit sur son mérite, sur l'impression que sa vertu avoit toujours faite sur lui; il savoit trop à qui il parloit pour ne pas dire merveille sur ce chapitre, qu'il conclut par ses désirs de pouvoir se rapprocher de lui, et tout ce qui se suit de là. Il me sonda délicatement comme pour ne me rien proposer d'embarrassant; et, comme il aime à parler et à s'étendre, je le laissai volontiers se satisfaire, rêvant cependant à ce que moi-même je ferois. Ce qui me détermina fut la persuasion que l'unique neveu de Mme de Main-

tenon, qui avoit jusqu'alors marqué pour lui un goût si abandonné, rentreroit à la fin dans ses bonnes grâces, et par elle dans celles du roi et de la Dauphine encore, légère comme elle étoit, et incapable d'une forte amitié et plus encore d'une longue haine, investie des Noailles au point et par les endroits où elle l'étoit; pour l'avenir, qu'un homme d'autant d'esprit, de talents, d'emplois, frère de ces mêmes dames du palais, et premier capitaine des gardes, approcheroit toujours le Dauphin devenu roi de fort près: qu'il n'étoit pas possible qu'il ne lui plût à la longue; et que pour le présent et le futur, il valoit mieux l'avoir à soi, qu'à compter un jour avec lui après avoir refusé et méprisé ses avances. Ce raisonnement qui me saisit m'emporta tellement, que je me rendis facile à travailler à une réunion. Lorsqu'il m'en pria et qu'il m'en pressa tout de suite, je ne laissai pas de le vouloir sonder à mon tour.

Sa mère, en femme sage et habile, avoit su profiter de la douceur et de l'équanimité du duc de Chevreuse, pour relier avec lui aussitôt que ce grand orage du quietisme fut passé. Il avoit été à diverses reprises ou choisi par MM. de Bouillon et de Noailles, ou suggéré par le roi pour accommoder leurs vifs démêlés d'affaires et de procédés qui regardoient la vicomté de Turenne, et les terres de M. de Noailles dont les devoirs et la mouvance même étoient réciproquement prétendus et nies, ce qui les avoit souvent extrêmement commis. Ces affaires n'étoient point finies, et souvent M. de Chevreuse s'en mêloit encore. Je demandai donc au duc de Noailles pourquoi il ne s'adressoit pas à un canal si naturel et si puissant sur M. de Beauvilliers. Il me répondit assez naturellement qu'à la nature de ce qui lui étoit imputé en Espagne, à la piété pleine de maximes de M. de Chevreuse, et à la froideur dont il l'avoit retrouvé, il croyoit n'avoir guère moins besoin de secours auprès de lui qu'à l'égard de M. de Beauvilliers, et que je l'obligerois doublement si je voulois bien parler de lui à tous les deux. Parler à l'un c'étoit parler à l'autre; en affaires moins encore qu'en société, cela ne pouvoit se séparer; et jamais l'un n'auroit pris un parti sur le duc de Noailles sans l'autre. J'étois trop avant avec eux et depuis trop longtemps pour l'ignorer, mais je voulus être instruit de la façon d'être d'alors du duc de Noailles avec M. de Chevreuse, et je le fus. Déterminé que j'étois de parler à l'un, c'étoit l'être aussi de parler à l'autre, et je m'en chargeai.

Je n'eus pas peine à remarquer, aux remerciements que j'en reçus, la différence entière que faisoit le duc de Noailles de se raccommo-der avec eux ou avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Son bien-dire ici me parut tout autrement aiguë, et son empressement aussi, jusqu'à ce que j'eusse une réponse à lui faire. Néanmoins je sentois tout l'éloignement de cour et de religion qu'avoit le duc de Beauvilliers pour le fils du feu maréchal de Noailles, et pour le neveu du cardinal de Noailles et de Mme de Maintenon. M. de Chevreuse, qui par la raison que j'ai rapportée en étoit moins éloigné, fut celui à qui je m'adressai d'abord. Son accortise naturelle le ploya assez aisément au raisonnement qui m'avoit déterminé, et le disposa ensuite à le faire valoir à M. de Beauvilliers, que j'attaquai après. Je trouvai que je ne m'étois pas trompé. La proposition fut mal reçue. J'insistai pour être entendu jus-

qu'au bout ; je déployai mes raisons, les louanges de ce que je trouvois dans M. de Noailles, les avantages qui se pouvoient rencontrer avec lui, les inconvénients de le rejeter, tandis qu'il n'y en avoit aucun à le recevoir. Je m'étendis sur ce qu'il ne s'agissoit de rien en particulier, sinon en général d'être avec lui sur un pied honnête de bienveillance générale, de le voir et de lui parler en général quelquefois, avec toute liberté d'étendre et de resserrer ce léger commerce, selon qu'il se trouveroit convenir aux temps et aux occasions, et cependant s'assurer de l'avoir en laisse. Le duc de Beauvilliers voulut prendre quelques jours pour y penser. Je m'étois assuré du duc de Chevreuse, que je comptois qui achèveroit de le déterminer dans l'ébranlement où je l'avois mis, et la chose succéda comme je l'avois prévue.

M. de Beauvilliers me permit donc de répondre au duc de Noailles de sa part avec quelque chose de plus que de la politesse, mais il me chargea en même temps de lui bien faire entendre combien il étoit important d'éviter de faire une nouvelle, d'exciter la curiosité et l'inquiétude, et de laisser apercevoir un changement de conduite l'un avec l'autre par se parler souvent, et plus qu'en passant, quand ils se trouveroient devant le monde aux lieux et aux heures publiques, ou par des visites moins que rares et sans précautions pour n'y trouver point de témoins. M. de Chevreuse, dont les suites des affaires de Turenne rendoient la taille plus aisée, se prêta aussi un peu plus. Je m'acquittai de ce que l'un et l'autre m'avoient chargé [de lui dire] avec la précision la plus exacte, et je comblai le duc de Noailles d'une joie que ces mesures étroites ne purent diminuer. Jamais son commerce avec M. de Chevreuse n'avoit pu lui en ouvrir aucun avec M. de Beauvilliers ; et M. de Beauvilliers, auquel il avoit toujours inutilement buté par rapport à son jeune prince, dans les temps où il ne pouvoit rien, étoit en son absence devenu tout à coup l'étoile du matin, et le Dauphin la brillante aurore qui donnoit les couleurs à tout.

Rien de si vif, de si expressif que les remerciements que je reçus du duc de Noailles de lui avoir ramené ces deux seigneurs, avec lesquels il falloit maintenant compter, et plus encore à l'avenir, Beauvilliers surtout qui pénétoit la cour de ses rayons. Ils se virent donc, ils furent contents les uns des autres jusque-là que les deux ducs me surent gré de l'entremise, et me le témoignèrent, et le Noailles ne sut comment m'exprimer l'excès de son contentement et de sa reconnoissance. Il s'échafaudoit par-dessus ses espérances, et se flattoit d'arriver bientôt par ce chemin jusqu'au Dauphin. Son impatience là-dessus ne put souffrir de délai. Il s'expliqua là-dessus avec moi, il ne ménagea pas même l'ouverture comme la première fois. Il me dit que l'obligation seroit trop grande pour oser s'en flatter sitôt, après avoir été reçu par le duc de Beauvilliers, mais qu'il me laissoit faire, et que les preuves d'amitié qu'il recevoit de moi si importantes coup sur coup lui donnoient la confiance d'en tout espérer. Je sondai le terrain, je sentis que le duc de Noailles avoit été goûté ; j'en profitai. Je fis sentir au duc de Beauvilliers tout ce qu'un service prompt et qu'on n'ose demander ajoute à la grandeur du service ; cette considération entra, elle fit effet. Inconti-

ment après, c'est-à-dire au bout de sept ou huit jours, les manières silencieuses et sèches du Dauphin changèrent peu à peu pour le duc de Noailles, qui dans son transport me le vint dire avec tous les remerciements pour moi, et les expressions pour le duc de Beauvilliers, qu'un succès si prompt et si peu espéré mit à la bouche d'un homme qui y avoit si fort buté comme au salut présent de sa fortune, et à l'ouverture de toutes ses espérances pour l'avenir. Malheureusement pour tout, ce n'est pas la peine de s'y étendre davantage. Revenons maintenant pour un moment au cardinal de Noailles.

C'étoit un homme avec qui mon âge et mon état ne m'avoient fourni aucune sorte de liaison ni commerce. Sa déplorable foiblesse pour la ruine radicale de Port-Royal des Champs, et l'exil du Charmel dont j'ai parlé en son temps, m'avoient même donné de l'éloignement pour lui. Mais le guet-apens qui lui avoit été dressé par ces deux évêques, l'insolence hypocrite dont il étoit soutenu, l'innocence évidente opprimée dans leurs filets par une injustice qui sautoit aux yeux, et cette innocence que bridait la patience, la charité, la confiance en la bonté et la simplicité de sa cause, et une funeste lenteur naturelle, m'avoit piqué contre l'iniquité et le complot qui étoit palpable, dont les progrès croissoient toujours. J'étois ami intime de plusieurs de ses amis et amies qui m'en parloient souvent; et le P. Tellier, qui me tâtoit là-dessus avec ses ruses, n'en avoit pas assez pour me cacher de grossières friponneries. Il avoit eu le crédit de faire défendre au cardinal de Noailles d'aller à la cour. Cela m'avoit révolté tellement que j'allai à l'archevêché, un matin que son audience finissoit, lui témoigner la part que je prenois aux peines qu'on lui faisoit. Il fut extrêmement touché de ma visite, et beaucoup aussi du peu de ménagements que j'y apportoies en me montrant chez lui en une heure si publique. Il me témoigna combien il sentoît l'un et l'autre. Il entra fort avant en matière avec moi, et de ce moment naquit une liaison entre nous, qui s'est toujours étreécie, et qui n'a fini qu'avec lui. Bientôt après, il eut permission de voir le roi, et ce ne fut qu'assez longtemps après que son affaire fut renvoyée au Dauphin.

A peine fut-on de retour de Fontainebleau à Versailles que la mine, si artistement chargée, joua avec tout l'effet que les mineurs s'en étoient promis. Le roi fut accablé de lettres d'évêques hypocritement tremblants pour la foi, et qui, dans le péril extrême où ils trouvoient que le cardinal de Noailles la mettoit, se sentoient forcés par leur conscience, et pour la conservation du précieux dépôt qui leur étoit confié, et dont le père de famille leur redemanderait un rigoureux compte, de se jeter aux pieds du fils aîné de l'Église, du destructeur de l'hérésie, du Constantin, du Théodose de nos jours, pour lui demander la protection qu'il n'avoit jamais refusée à la bonne et saine doctrine. Ce pathétique, tourné en diverses façons, fut soutenu de la frayeur mensongère dont étoient saisis de pauvres évêques inconnus, qui se trouvoient avoir à combattre l'archevêque de la capitale, orné de la pourpre romaine, puissant en famille, en amis, en faveur, en crédit. Le fracas fut grand; et le roi, à qui ces lettres étoient à tous moments présentées à pleines mains par le P. Tellier, et par lui bien commentées, entra dans un

effroi comme si la religion eût été perdue. Mme de Maintenon reçut aussi quelques lettres semblables, que l'évêque de Meaux lui faisoit d'autant mieux valoir qu'il étoit dans la bouteille, et Mme de Maintenon animoit le roi de plus en plus. Mais au plus fort de ce triomphe, il arriva un malheur qui eût fait avorter une affaire si fortement conduite, si le cardinal de Noailles eût bien voulu prendre la peine d'en profiter.

Je répète ici que je ne prétends pas grossir ces Mémoires du récit d'une affaire qui remplit des in-folio, mais en coter seulement les endroits qui m'ont passé par les mains. Je renvoie donc à ces livres le comment de ceci avec tout le reste; mais il arriva que la lettre originale du P. Tellier à l'évêque de Clermont, qui le pressoit d'écrire au roi, et l'instruisoit pour l'y résoudre de la pareille démarche à lui promise par beaucoup d'évêques; le modèle tout fait de sa lettre au roi qu'il n'avoit qu'à faire copier, la signer, et la lui adresser; ce qu'il lui devoit écrire à lui en accompagnement; et la lettre originale que lui écrivoit son neveu, l'abbé Bochart de Saron, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, en lui envoyant celles que je viens de marquer de la part du P. Tellier qui les lui avoit remises, tombèrent entre les mains du cardinal de Noailles. Cela monroit la trame si manifestement qu'il n'y avoit ni manteau ni couverture à y mettre. Le cardinal n'avoit qu'à s'en aller trouver le roi à l'instant; et sans se dessaisir de ces importantes pièces, les lui faire lire, lui en commenter courtement toute l'horreur, et lui montrer les suites de ce qui se brassoit si ténébreusement contre lui, aux dépens du repos du roi et de l'Église, lui demander justice en général, et en particulier de chasser le P. Tellier si loin, qu'on n'en pût plus entendre parler, en aller user de même avec Mme de Maintenon, puis faire tout le fracas que méritoit une si profonde scélérate. Le P. Tellier étoit perdu sans ressource, les évêques écrivains convaincus, l'affaire en poudre, et le cardinal plus en crédit et plus assuré que jamais.

Au lieu d'un parti si aisé et si sage, le cardinal, plein de confiance en la proie qu'il tenoit, en parla, la montra, attendit le jour de son audience. La chose transpira, le P. Tellier fut averti, l'excès du danger lui donna des ailes et des forces; il prévint le roi comme il put; il réussit, tant ce prince lui étoit abandonné. Le cardinal trouva les devants pris. Son étonnement et l'indignation de voir le roi froid sur une imposture aussi énorme et aussi claire l'étourdirent. Il ne s'aperçut pas assez que le roi ne laissoit pas d'être incertain, ébranlé; c'étoit où il falloit de la force pour l'emporter, et ne lui laisser pas l'intervalle de huit jours jusqu'à sa prochaine audience pour se rassurer et se laisser prendre aux nouveaux pièges de son confesseur. Il n'y mit que de la douceur et de la misère, et il échoua ainsi au port. Le P. Tellier, qui, malgré son audace, ses mensonges et ses ruses, trembloit de l'effet qu'auroit cette audience du cardinal, se rassura quand il n'en vit aucun. Il en profita en scélérat habile et qui sent à qui il a affaire. Il en fut quitte pour la plus terrible peur que lui et les siens eussent eue de leur vie. Ils travaillèrent sans relâche auprès du roi et de Mme de Maintenon, ils furent quelque temps sans oser pousser le cardinal de Noailles, dans la crainte

du public qui jeta les hauts cris ; ils se donnèrent le temps de les laisser amortir, et à eux de reprendre haleine ; et de là continuèrent hardiment ce qu'ils avoient entrepris.

Le Dauphin ne put être pris comme le roi. Lui et la Dauphine en parlèrent fort librement ; et ce prince me dit et le dit encore à d'autres, qu'il falloit avoir chassé le P. Tellier. Dès la fin de Fontainebleau, le roi avoit remis au Dauphin la totalité de l'affaire du cardinal de Noailles. Il y travailla trop théologiquement, et je crus avoir aperçu qu'il étoit entré en grande défiance des jésuites sur cette affaire, ce qui est clair par ce que je viens de rapporter de lui sur le P. Tellier, mais encore de l'évêque de Meaux. Ce qui m'en a persuadé, c'est que la dernière fois que je travaillai avec lui, qui fut deux jours avant le retour de Marly à Versailles, et cinq ou six jours avant la maladie qui emporta la Dauphine, après une séance de plus de deux heures où il n'avoit point été question de l'affaire du cardinal de Noailles, il m'en parla comme nous serrions nos papiers, et cette conversation fut assez longue. Il m'y dit un mot bien remarquable. Louant la piété, la candeur, la douceur du cardinal de Noailles : « Jamais, ajouta-t-il, on ne me persuadera qu'il soit janséniste, » et s'étendit en preuves de son opinion.

Cette conversation finit par m'ordonner de m'instruire à fond de ce qui regarde les matières des libertés de l'Église gallicane. et à fond de l'affaire du cardinal de Noailles, que le roi lui avoit totalement renvoyée pour la finir, et à laquelle il travailloit beaucoup ; qu'il la vouloit finir avec moi, et me recommanda à deux ou trois reprises de me mettre bien au fait de ces deux points, d'aller à Paris consulter qui je croirois de meilleur, et de prendre les livres les plus instructifs sur Rome et nos libertés, parce qu'il vouloit travailler consciencieusement sur ces deux points avec moi, et finir ainsi l'affaire du cardinal, qui alloit trop loin et trop lentement, et la finir sans retour avec moi. Jamais ce prince ne m'avoit laissé rien entrevoir de ce dessein. quoiqu'il m'eût parlé quelquefois de cette affaire ; et j'ai toujours cru qu'il ne le conçut que par le dégoût et les soupçons que lui donna la manifestation de toute l'horreur de cette intrigue par la découverte de ce paquet de l'abbé de Saron. Il me fit promettre de m'appliquer sans délai à l'exécution de ses ordres, et de ne pas perdre un instant à me mettre en état d'y travailler avec lui. J'allois en effet passer pour cela quelques jours à Paris, quand je fus arrêté par la maladie de la Dauphine, et, peu de jours après, tout à fait, par le coup le plus funeste que la France pût recevoir.

CHAPITRE XIV.

1712. — Pelletier se démet de la place de premier président. — M. du Maine la fait donner au président de Mesmes. — Extraction et fortune des Mesmes. — Caractère de Mesmes, premier président. — Nos plénipotentiaires vont à Utrecht. — Cardone manqué par nos troupes. — L'empereur couronné à Francfort. — Marlborough dépouillé veut sortir d'Angleterre. — Duc d'Ormont général en sa place. — Troupes angloises rappelées de Catalogne. —

Garde-robe de la Dauphine ôtée, puis mal rendue à la comtesse de Mailly. — Eclat entre Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans pour des perles et pour la de Vienne, femme de chambre confidente, chassée. — Pierreries de Monseigneur. — Judicieux présent du Dauphin. — Diners particuliers du roi; musique, etc., chez Mme de Maintenon. — Tailleurs au pharaon chassés de Paris. — Voyage de Marly. — Avis de poison au Dauphin et à la Dauphine venus par Boudin et par le roi d'Espagne. — Mariage de la princesse d'Auvergne avec Mésy par l'infamie du cardinal de Bouillon. — Mort de Mme de Pomponne. — Mort de Mme de Mortagne. — Mort et caractère de Tressan, évêque du Mans; ses neveux. — Mort de l'abbé de Saint-Jacques. — Extraction et fortune des Aligre. — Éloge de l'abbé de Saint-Jacques. — Mort de Gondrin. — Plaisant contraste de La Vallière. — Mort de Razilly et sa dépouille. — Conduite étrange de Mme la duchesse de Berry là-dessus. — Éloge et mort du maréchal Catinat. — Mort de Maguac. — Mort de Lussan, chevalier de l'ordre.

Cette année commença par le changement de premier président du parlement de Paris. Pelletier, médiocre président à mortier, pour tenir comme l'ancien les audiences des après-dînées, avoit succédé dans la première place à Harlay, par le crédit de son père, pour qui le roi avoit conservé beaucoup d'amitié et de considération, depuis même qu'il se fut retiré du ministère. Les qualités nécessaires à une place aussi laborieuse et aussi importante manquoient au nouveau premier président. Il sentoit un poids difficile à soutenir, et qui lui devint insupportable depuis l'accident, rapporté en son lieu, du plancher qui fondit sous lui comme il étoit à table, dont néanmoins personne ne fut blessé, mais la frayeur qu'il eut, et la commotion qui se fit peut-être dans sa tête, l'affoiblit de sorte qu'il ne put plus souffrir le travail. Il traîna depuis sa charge plus qu'il ne la fit, dans laquelle son père le retenoit. Il étoit très-riche. Sa charge de président à mortier avoit passé à son fils, qui longues années depuis fut aussi premier président, ne valut pas son père, et s'en démit comme lui. Pelletier n'avoit rien à gagner à demeurer en place. Il le sentoit, elle l'accabloit, mais son père l'y retenoit. Dès qu'il l'eut perdu, il ne songea plus qu'à se délivrer, et il envoya sa démission au roi le dernier jour de l'année qui vient de finir. Cinq jours après, M. du Maine la fit donner au président de Mesmes, et le roi voulut que ce fût ce cher fils qui le lui apprît, à qui il étoit si principal d'avoir un premier président totalement à lui. Ce magistrat paroîtra si souvent dans la suite qu'il est nécessaire de le connoître, et de reprendre les choses de plus haut.

Ces Mesmes sont des paysans du Mont-de-Marsan, où il en est demeuré dans ce premier état qui payent encore aujourd'hui la taille, nonobstant la généalogie que les Mesmes qui ont fait fortune se sont fait fabriquer, imprimer et insérer partout où ils ont pu, et d'abuser le monde, quoiqu'il n'ait pas été possible de changer les alliances, ni de dissimuler tout à fait les petits emplois de plume et de robe à travers l'enflure et la parure des articles¹. Le premier au net qui se trouve

1. Le mot *articles* est surchargé dans le manuscrit, et les précédents éditeurs ont lu *artistes*.

avoir quitté les sabots fut un professeur en droit dans l'université de Toulousé, que la reine de Navarre, sœur de François I^{er}, employa dans ses affaires, et le porta à la charge de lieutenant civil à Paris. Son fils professa aussi le droit à Toulouse, puis fut successivement conseiller à la cour des aides, au grand conseil, et maître des requêtes. Il sera mieux connu par le nom qu'il porta de sieur de Malassise, d'où la courte paix qu'il négocia avec les huguenots, comme second du premier maréchal de Biron, en 1570, qui n'étoit pas lors maréchal de France, mais qui étoit déjà boiteux d'une blessure, fut appelée *la paix boiteuse et mal assise*. Il fut père du sieur de Roissy, successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, qui eut un brevet de conseiller d'État et d'intendant des finances, et qui fut père de trois fils qui établirent puissamment cette famille, et de deux filles, dont l'aînée épousa le sieur Lambert d'Herbigny, maître des requêtes, l'autre Maximilien de Bellefouillère, qui fut mère du marquis de Soyecourt, si à la mode et fort en faveur, grand maître de la garde-robe, en 1653, chevalier du Saint-Esprit en 1661, et qui acheta en 1669 la charge de grand veneur du chevalier de Rohan. Il étoit gendre du président de Maisons, surintendant des finances, et mourut à Paris, en 1679. Ses deux fils furent tués tous deux à la bataille de Fleurus, sans alliance, en 1690; et leur sœur mariée pour rien à Seiglière Bois-Franc porta à ses enfants tous les biens de Bellefouillère, de Soyecourt, sa grand'mère, héritière, et des Longueil-Maisons qu'elle a vu éteindre. Ces riches aventures arrivent toujours à des filles de qualité dont on veut se défaire pour rien, et qui épousent des vilains.

Les trois frères de ces deux sœurs, enfants du sieur de Roissy, et petits-enfants du sieur de Malassise, furent le sieur de Mesmes, le sieur d'Avaux, et le sieur d'Irval.

Le sieur de Mesmes fut lieutenant civil à Paris, en 1613, et député du tiers état aux derniers états généraux tenus à Paris, en 1614. Il mourut-président à mortier, en 1650, et il avoit épousé la fille unique de Gabriel des Fossés, dit La Valée, marquis d'Everly, gouverneur de Montpellier et de Lorraine, chevalier du Saint-Esprit, en 1633. Cette héritière avoit épousé en premières noces Gilles de Saint-Gelais dit Le-zignen², dont elle avoit eu une fille unique, qui épousa le duc de Créquy, et qui fut dame d'honneur de la reine; et de son second mariage la maréchale-duchesse de Vivonne, et une naine pleine d'esprit, religieuse de la Visitation Sainte-Marie à Chaillot. Ainsi les duchesses de Créquy et de Vivonne étoient sœurs de mère.

Le sieur d'Avaux est le célèbre d'Avaux qui se comtisa dans ses ambassades. Il négocia à Rome, à Venise, à Mantoue, à Turin, à Florence, chez la plupart des princes d'Allemagne, ambassadeur en Danemark, en Suède, en Pologne, et plénipotentiaire à Hambourg, à

1. Le président de Mesmes s'étoit marié en premières noces avec Jeanne de Montluc, morte en 1639; ce fut en secondes noces qu'il épousa Marie des Fossés.

2. Ce nom paraît le même que celui de Lésignan ou Lusignan.

Munster, à Osnabrück, où il eut tant de démêlés avec Servien, son collègue, qui eut plus de crédit que lui à la cour. Il fut greffier de l'ordre, ministre d'État, et surintendant des finances, mais un peu en peinture, comme il l'avoue par quelques-unes de ses lettres. Servien, son fléau, qui l'étoit avec lui¹, en avoit toute l'autorité. D'Avaux ne se maria point, et mourut comme son frère aîné, en 1650, quelques mois après lui.

Le sieur d'Irval prit le nom de Mesmes à la mort de son frère aîné, dont il eut la charge de président à mortier. Il laissa deux fils, l'aîné qui succéda à son nom et à sa charge, et qui épousa la fille de Bertran sieur de La Bazinière, trésorier de l'épargne et prévôt grand maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, qui avoit épousé pour rien Mlle de Barbezères-Chemerault, fille d'honneur de la reine. La Bazinière tomba en déroute, en recherches², fut mis à la Bastille, privé de ses charges et du cordon bleu qui ne lui fut point rendu. C'étoit un riche, délicieux et fastueux financier, qui jouoit gros jeu, qui étoit souvent de celui de la reine, et qui la quittoit familièrement à moitié partie, et la faisoit attendre pour achever qu'il eût fait sa collation qu'il faisoit apporter dans l'antichambre, et dont il régaloit les dames. Il étoit si bon homme et si obligeant qu'on lui passoit toutes ces impertinences; fort galant, libéral, magnifique, homme de grande chère, et si aimé que tout le monde s'intéressa pour lui. Il parut constant qu'il n'y avoit nulle friponnerie en son fait, mais un grand désordre, faute de travail et d'avoir su régler sa dépense. Il sortit enfin d'affaires; et quoique dépouillé et réduit au petit pied, il fut le reste de sa vie, qui fut encore longue, bien reçu partout et accueilli de la meilleure compagnie. Je l'ai vu chez mon père, avec un joli équipage, et, tout vieux qu'il étoit, l'homme le plus propre et le plus recherché. Il mourut en 1688, tout à la fin, quinze ou seize ans après être sorti d'affaires. Son gendre eut sa charge de l'ordre, qui mourut neuf ou dix mois avant lui. Son frère qui ne se maria point, et qui, tout conseiller d'État de robe qu'il étoit, se faisoit appeler le comte d'Avaux, fut survivancier, puis titulaire de sa charge de l'ordre, ambassadeur à Venise, en Hollande, près du roi Jacques en Irlande, en Suède, et encore en Hollande, et mourut d'une seconde taille, en 1709. J'en ai parlé ailleurs.

Son aîné, le président de Mesmes, gendre de La Bazinière, eut trois fils et deux filles: l'aîné, qui fut premier président cette année; un abbé de Mesmes fort débordé; un chevalier de Malte qui ne le fut guère moins, et que le crédit de son frère chargea de bénéfices et de commanderies, et qu'il fit ambassadeur de Malte; Mme de Fontenilles,

1. On pourrait croire, d'après ce passage, que Servien a été surintendant des finances avec d'Avaux. C'est une erreur. Servien fut nommé surintendant des finances en 1653 avec Fouquet, et conserva cette fonction jusqu'à sa mort, arrivée en 1659. Servien n'avait été adjoint à d'Avaux que dans l'ambassade de Munster où l'on négocia la paix de Westphalie.

2. La Bazinière fut un des financiers poursuivis, en 1661, à l'époque de l'arrestation et du procès de Fouquet.

dont j'aurai lieu de parler dans la suite, et une ursuline. Après ce détail nécessaire, venons au nouveau premier président.

Il porta le nom de sieur de Neufchâtel du vivant de son père. C'étoit un grand et gros homme, de figure colossale, trop marqué de petite vérole, mais dont toute la figure, jusqu'au visage, avoit beaucoup de grâce comme ses manières, et avec l'âge quelque chose de majestueux. Toute son étude fut celle du grand monde à qui il plut, et fut mêlé dans les meilleures compagnies de la cour et dans les plus gaillardes. D'ailleurs il n'apprit rien et fut extrêmement débauché, tellement que son père le prit en telle aversion qu'il osoit à peine paroître devant lui. Il ne lui épargnoit pas les coups de bâton, et lui jetoit quelquefois des assiettes à la tête, ayant bonne compagnie à sa table. qui se mettoit entre-deux et tâchoit de les raccommoder souvent; mais le fils étoit incorrigible, et ne songeoit qu'à se divertir et à dépenser. Cette vie libertine le lia avec la jeunesse la plus distinguée qu'il recherchoit avec soin, et ne voyoit que le moins qu'il pouvoit de palais et de gens de robe. Devenu président à mortier par la mort de son père, il ne changea guère de vie, mais il se persuada qu'il étoit un seigneur, et vécut à la grande.

Les gens distingués qui fréquentoient la maison de son père, les alliances proches de M. de La Trémoille, de M. d'Elbœuf, et des enfants de Mme de Vivonne qui vivoit et qui les lioit, le tentoient de se croire de la même espèce, gâté qu'il étoit par la même sorte de gens avec qui il avoit toujours vécu. Il n'oublia pas de lier avec les courtisans qu'il put atteindre. D'Antin fut de ce nombre par ses cousines; et par ces degrés, il parvint jusqu'à M. et Mme du Maine, qui, dans leurs projets, avoient besoin de créatures principales dans le parlement, et qui ne négligèrent pas de s'attacher un président à mortier. Celui-ci, ravi de s'en voir si bien reçu, songea à se faire une protection puissante du fils, favori du roi: et se dévoua jusqu'à la dernière indécence à toutes les fantaisies de Mme du Maine. Il y introduisit son frère le chevalier; ils furent de toutes les fêtes de Sceaux, de toutes les nuits blanches¹. Le chevalier n'eut pas honte de jouer aux comédies, ni le président d'y faire le baladin, à huis clos entre une vingtaine de personnes. Il en devint l'esclave à n'oser ne pas tout quitter pour s'y rendre, et à se laisser peindre travesti, dans un tableau historique de ces gentillesses, avec des valets de Sceaux, à côté du suisse en livrée. Ce ridicule lui en donna beaucoup dans le monde, et déplut fort au parlement. Il le sentit, mais il étoit aux fers, et il importoit à ses vues de fortune de ne les pas rompre. Avancé en ancienneté parmi les présidents à mortier, il comprit qu'il étoit temps de fréquenter le palais un peu davantage, et la magistrature à qui sa négligence à la voir avoit marqué trop de mépris. Il ne crut pas même indifférent de s'abaisser à changer un peu de manières pour les avocats, procureurs, greffiers un peu distingués; et néanmoins n'en refroidit pas son commerce avec les gens de la

1. Voy. t. III, p. 470, une note sur l'origine de ce nom donné aux fêtes de Sceaux.

cour et du grand monde, dont il avoit pris tout à fait le ton et les manières.

Il chercha aussi à suppléer à son ignorance en apprenant bien ce qu'on appelle le trantran du palais, et à connoître le foible de chacun de Messieurs qui avoient du crédit et de la considération dans leurs chambres; beaucoup d'esprit, grande présence d'esprit, éloquence facile, naturelle, agréable; pénétration, réparties promptes et justes; hardiesse jusqu'à l'effronterie; ni âme, ni honneur, ni pudeur, petit-maître en mœurs, en religion, en pratique; habile à donner le change, à tromper, à s'en moquer, à tendre des pièges, à se jouer de paroles et d'amis, ou à leur être fidèle, selon qu'il convenoit à ses intérêts; d'ailleurs d'excellente compagnie, charmant convive, un goût exquis en meubles, en bijoux, en fêtes, en festins, et en tout ce qu'aime le monde; grand brocanteur et panier percé sans s'embarrasser jamais de ses profusions, avec les mains toujours ouvertes, mais pour le gros, et l'imagination fertile à s'en procurer; poli, affable, accueillant avec distinction, et suprêmement glorieux, quoique avec un air de respect pour la véritable seigneurie, et les plus bas ménagements pour les ministres et pour tout ce qui tenoit à la cour.

Rien n'a mieux dépeint son principal ridicule qu'un de ce grand nombre de Noël's qu'on s'avisait de faire une année pour caractériser beaucoup de gens de la cour et de la ville, qu'on introduisit à la crèche les uns après les autres. Je ne me souviens plus du couplet, sinon qu'il débutoit : *Je suis M. de Mesmes*, et qu'il finissoit : *qui vient prier le poupon à souper en carême*. Il avoit eu la charge de l'ordre de son oncle, et un logement, non à Versailles mais à Fontainebleau, qu'avoit eu son père, et que son père avoit conservé en se défaisant d'une charge de lecteur du roi qu'il avoit eue assez longtemps. C'en est assez maintenant sur ce magistrat, qui à toute force vouloit être un homme de qualité et de cour, et qui se faisoit souvent moquer de lui par ceux qui l'étoient en effet, et avec qui il vivoit tant qu'il pouvoit.

Les passe-ports arrivèrent le premier jour de cette année pour nos plénipotentiaires. Ils eurent incontinent après leur audience du roi, chacun séparément, et partirent l'un après l'autre pour Utrecht, dans les huit premiers jours de cette année. En même temps M. de Vendôme fit tenter par Muret, lieutenant général, le siège de Cardone, qu'il fallut lever assez promptement avec quelques pertes. L'archiduc avoit fait passer cinq ou six mille hommes de ses troupes en Catalogne, où il soupçonnoit que ce qu'il y avoit laissé d'Anglois ne demeureroient pas longtemps. Ce prince avoit reçu la couronne impériale à Francfort, et s'en étoit allé à Vienne, après avoir écrit aux états généraux une lettre violente et pressante pour les détourner de la paix, à laquelle il voyoit que tout tendoit en Angleterre. où le duc de Marlborough ne se crut plus en sûreté, et obtint de la reine la permission de passer la mer avec la duchesse sa femme, dès qu'ils se virent déposés de toutes leurs charges de cour et de guerre, le duc d'Ormont nommé en sa place pour commander les troupes de la reine en Flandre; et peu après, le duc d'Argyle, général des troupes d'Angleterre en Ca-

talogne, eut ordre de leur faire repasser la mer et les ramena en Angleterre.

Il arriva dans tous les premiers jours de cette année un fâcheux dégoût à Mme de Mailly, dame d'atours de Mme la Dauphine. La dépense de sa garde-robe passoit de loin le double de celle de la feuë reine; et avec cela la princesse manquoit tellement de tout ce qui fait la commodité, la nouveauté et l'agrément des parures, que le cri en fut public, et que les dames prêtoient journellement à la Dauphine des palatines, des manchons et toutes sortes de colifichets. L'indolence de Mme de Mailly laissoit tout faire à une de ses femmes de chambre, qui se croyoit nièce de Mme de Maintenon, parce que sa maîtresse l'étoit. Desmarests, de plus en plus ancré, avoit des prises continuelles avec la dame d'atours sur sa grande dépense, et sur les paiements qu'elle pressoit avec hauteur. Il s'en lassa, il en parla à Mme de Maintenon et au roi, qui consultèrent la Dauphine. Sa patience et sa douceur s'étoit lassée aussi après des années de silence et de tolérance, tellement que l'administration de la garde-robe lui fut ôtée et donnée à Mme Cantin, première femme de chambre, et celle de Mme de Mailly fut chassée pour s'être trouvée avoir bien fait ses affaires aux dépens de la garde-robe et des marchands. Mme de Mailly cria, pleura, dit qu'on la déshonorait; et tempêta tant auprès de Mme de Maintenon qu'au bout d'une quinzaine on lui rendit quelques sauve-l'honneur, mais le réel et l'autorité sur la garde-robe elle ne put les rattraper. Elle ne fut plainte de personne; l'excès de la gloire dont elle étoit lui avoit aliéné tout le monde, scandalisé d'ailleurs de voir la Dauphine si mal servie.

Ces premiers jours de l'année eurent un autre orage intérieur. Mme la duchesse de Berry, qui gouvernoit père et mari, donnoit toutes sortes de dégoûts à Mme sa mère, et se laissoit conduire elle-même par une de ses femmes de chambre, de beaucoup mais d'un très-mauvais esprit, qui s'appeloit de Vienne, fille de la nourrice de M. le duc d'Orléans, qui la considéroit aussi pour l'avoir auparavant trouvée fort à son gré. Feu Monsieur avoit eu de la reine mère un collier de perles dont la beauté et la rareté passaient pour être uniques. Mme la duchesse d'Orléans l'aimoit fort et s'en paroit souvent. C'en fut assez pour que Mme la duchesse de Berry le voulût avoir pour l'ôter à Mme sa mère; et pour la piquer davantage elle le lui demanda, sûre d'en être refusée: lui dit qu'elle l'auroit bien sans elle, puisqu'il ne lui appartenoit pas mais à M. le duc d'Orléans, de qui en effet elle l'obtint. La scène fut forte entre elles. Mme la duchesse de Berry affecta de porter ce collier et de le montrer à tout le monde. Les choses furent poussées si loin, que Madame en fut parler au roi dans son cabinet. Elle ne se borna pas apparemment au procédé du collier de perles. L'embarras et la brouillerie de la mère et de la fille parurent en public: la fille ne put soutenir la colère du roi et se tint au lit, où la Dauphine vint l'exhorter plusieurs fois.

M. le duc de Berry étoit trop amoureux pour n'être pas aussi affligé qu'elle, et M. le duc d'Orléans ne savoit que devenir entre eux. Il étoit question de bien pis que des perles. Le roi voulut que la femme de

chambre fût chassée, et malmena M. le duc de Berry, qui se hasarda de lui en parler. Cet ordre mit Mme la duchesse de Berry hors de toute mesure. Il lui parut un affront que son orgueil ne pouvoit supporter, indépendamment de toutes les privations qu'elle trouvoit dans cette perte; mais elle eut beau pleurer, crier, hurler, invectiver père et mari de la sacrifier à leur foiblesse, il fallut obéir, chasser la femme de chambre, aller demander pardon à Mme sa mère, à qui elle ne pardonna jamais, et lui rapporter le collier de perles. Mme la duchesse d'Orléans, satisfaite sur le principal, lui fit inutilement des merveilles, lui promit de la raccommoier avec le roi, et la mena dans son cabinet après le souper deux jours après, parce que le roi voulut lui faire sentir sa disgrâce. Il lui parla en père, mais en roi et en maître, en sorte qu'il ne manqua rien à son humiliation que de pouvoir être intérieurement humiliée. Elle reparut après quelques jours au souper du roi et en public, à son ordinaire, cachant à grand'peine la rage qui la dévorait.

Mme de Saint-Simon, qui se tenoit à quartier tant qu'elle pouvoit d'un intérieur où il n'y avoit qu'à perdre et qui ne se pouvoit régler, ne prit aucune part en toute cette aventure, sinon d'être témoin le moins qu'elle put des larmes et des fureurs. J'en usai de même à l'égard de M. [le duc] et de Mme la duchesse d'Orléans. Depuis ce que j'ai rapporté que M. le duc d'Orléans avoit dit à Mme sa fille, qu'elle avoit si étrangement pris sur moi, je ne mettois presque plus le pied chez elle, et jamais je ne parlois d'elle à M. son père, qui aussi n'osoit m'en parler; mais je ne vis jamais homme si mal à son aise. Il donna une pension à la femme de chambre, et la maria en province quelque temps après. On feroit des volumes de tout ce qui se passoit chez Mme la duchesse de Berry. Le récit en surprendroit assurément, mais au fond il ne vaudroit guère la peine d'être fait, et je n'en prétends raconter que ce qui a éclaté, ou qui a été plus singulièrement marqué.

Ce fut pendant la fin de cet orage domestique que du Mont apporta une après-dînée les pierreries de Monseigneur, dont les trois lots étoient faits relativement à ce qui en avoit été réglé au total et au genre de partage de toute la succession. La Dauphine étoit descendue chez le Dauphin pour les voir. Ce prince prit sur sa part deux belles bagues, dont une de grand prix que Monseigneur portoit fort souvent, et la donna pour cela même à du Mont d'une manière fort obligeante; l'autre il l'envoya à La Croix, cet ami intime de Mlle Choin dont j'ai parlé, qui avoit prêté de l'argent à Monseigneur sans en avoir voulu prendre d'intérêts.

Au commencement de cette année, le roi se mit à faire porter son dîner, une fois ou deux la semaine, chez Mme de Maintenon, ce qui ne s'étoit point encore vu, et ce qu'il continua le reste de sa vie; mais dans la belle saison, ces dîners se faisoient souvent à Trianon et à Marly, sans y coucher. La compagnie étoit fort courte, et toujours la même: la Dauphine, qui malheureusement n'en vit que les premiers; Mme de Maintenon; Mmes de Dangeau, de Lévi, d'O et de Caylus, la seule qui ne fût pas dame du palais. Qui que ce soit n'y entroit, non pas même

le maître d'hôtel en quartier. Les gens du roi portoient le couvert et les plats à la porte à ceux de Mme de Maintenon qui servoient. La table se prolongeoit quelquefois une demi-heure plus qu'un dîner ordinaire. Le roi y demeuroit peu après le dîner, et revenoit le soir à l'ordinaire. Quelque temps après il jouoit là quelquefois après dîner, quand il faisoit fort mauvais temps, avec les mêmes dames, au brelan ou au reversi, fort petit jeu, et dans la suite, quelquefois les soirs des vendredis qu'il n'avoit point de ministres. Cela fit fort considérer ces dames choisies; mais cela ne leur procura rien, non pas même la liberté d'oser parler au roi, en ces heures-là, d'aucunes choses qui pût les regarder ni leur famille. Ces dîners furent quelquefois suivis d'une musique, où le roi revenoit après avoir passé une demi-heure chez lui. et qui duroit jusque sur les six heures. C'étoit les jours de mauvais temps, et [cela] s'introduisit dès le second dîner. Quelquefois elles étoient les soirs au lieu de l'après-dînée. et personne n'y entroit non plus qu'à ces dîners. On chassa en même temps de Paris plusieurs hommes et femmes qui tailloient au pharaon¹, qui étoit un jeu avec raison fort défendu, et que cette exécution fit entièrement cesser.

Le lundi 18 janvier, le roi alla à Marly. Je marque exprès ce voyage. A peine y fut-on établi que Boudin, premier médecin de la Dauphine qui l'amusoit fort, qui l'avoit été de Monseigneur, et duquel j'ai parlé ailleurs, l'avertit de prendre garde à elle, et qu'il avoit des avis sûrs qu'on la vouloit empoisonner et le Dauphin aussi, à qui il en parla de même; il ne s'en contenta pas, il le débita en plein salon. d'un air effarouché, et il épouvanta tout le monde. Le roi voulut lui parler en particulier. Il assura toujours que l'avis étoit bon. sans qu'il sût pourtant d'où il lui venoit, et demeura ferme dans cette contradiction, car s'il ignoroit d'où lui venoit l'avis. comment pouvoit-il le juger et l'assurer bon? Ce fut une première bouffée que ses amis arrêterent; mais le propos public avoit été lâché et réitéré. Ce qu'il y eut de fort singulier. c'est qu'à vingt-quatre heures près de cet avis donné par Boudin, le Dauphin en reçut un pareil du roi d'Espagne qui le lui donnoit vaguement, et sans citer personne, mais comme étant bien averti. En celui-ci, il ne fut mention que du Dauphin nettement. et implicitement et obscurément de la Dauphine. Au moins ce fut ainsi que le Dauphin s'en expliqua, et je n'ai point su qu'il en ait dit davantage à personne. On eut l'air de mépriser des choses en l'air, dont on ne connoissoit point l'origine; mais l'intérieur ne laissa pas d'en être frappé. et il se répandit un sérieux de silence et de consternation dans la cour à travers des occupations et des amusements ordinaires.

Le cardinal de Bouillon, reçu chez les ennemis avec tant d'honneur et d'éclat. y étoit peu à peu tombé dans le mépris. Il avoit perdu son neveu, sur la désertion, l'établissement et la fortune duquel il avoit bâti les plus folles espérances. Ce neveu n'avoit laissé qu'une fille qui avoit lors trois ou quatre ans, et qui étoit héritière de Berg-op-Zoom et

4. C'est-à-dire qui tenaient la banque à ce jeu de hasard et jouaient seuls contre plusieurs personnes.

d'autres biens du côté de sa mère, fille du feu duc d'Aremberg et d'Archot, grand d'Espagne, de la maison de Ligne, et de la fille du feu marquis de Grana-Caretto, gouverneur des Pays-Bas. La longue minorité de cette enfant unique laissoit sa mère maîtresse de sa tutelle, de ses revenus, et de lui choisir un mari lorsqu'elle seroit en âge. Elle demuroit à Bruxelles avec sa mère la duchesse d'Aremberg à qui son rang, ses richesses, sa vertu et sa conduite, attiroient la première considération, et avec le duc d'Aremberg son frère qui n'en avoit pas moins de son côté, qui épousa depuis une Pignatelli, sœur du comte d'Egmont, qui devint le favori du prince Eugène, et qui est aujourd'hui chevalier de la Toison d'or du dernier empereur, feld-maréchal de ses armées, grand bailli et gouverneur de Mons et du Hainaut, mestre de camp général des Pays-Bas autrichiens, et général de l'armée de la reine de Hongrie, dans un âge encore peu avancé. C'étoit là une mère et un frère d'un appui pour la princesse d'Auvergne à n'avoir pas à compter avec MM. de Bouillon pour la gestion des biens, ni pour l'établissement de sa fille. Le cardinal de Bouillon qu'ils avoient logé chez eux à Bruxelles voyoit cela à regret; il étoit tombé dans l'indigence par la saisie de ses bénéfices et la confiscation de ses biens, ceux de sa petite-nièce lui faisoient grande envie.

Un fort mince gentilhomme qu'on appeloit Mésy, qui avoit été page chez MM. de Bouillon, étoit devenu écuyer de la princesse d'Auvergne qui, depuis quelque temps, le regardoit de bon œil. Le cardinal s'en aperçut, suivit ses soupçons, les trouva très-bien fondés. La gloire du prétendu descendant des anciens ducs de Guyenne, et celle du premier homme de l'Église après le pape, comme il se le disoit, devoit être extrêmement blessée d'une pareille découverte, et encore plus alarmée des suites. Mais la vanité céda aux besoins; il imagina qu'en favorisant ces amours jusqu'à les porter à l'union conjugale, et venant après à éclater, il déshonoreroit si parfaitement la princesse d'Auvergne par la honte de la mésalliance, qu'il la feroit déchoir de la tutelle, et que cette tutelle lui tomberoit au préjudice de la duchesse d'Aremberg, parce que Berg-op-Zoom et d'autres biens encore venoient à l'enfant du côté de son père et emporteroient même les maternels.

Dans cet infâme dessein il parla à Mésy, et comme par amitié et par intérêt pour sa fortune, l'encouragea à pousser sa pointe et à la tourner du côté du mariage, en quoi il lui promit toute protection. Instruit après par Mésy de ses progrès, il parla à sa nièce dont l'embarras ne se peut exprimer; il en profita pour la rassurer et en tirer l'aveu de sa foiblesse, la plaignit, et la combla de trouver un consolateur et un confident dans celui qu'elle avoit le plus à redouter. De là peu à peu il fit l'homme de bien avec elle, et l'évêque, pour mettre sa conscience en sûreté en flattant sa passion. Il fit accroire à la princesse d'Auvergne et à Mésy que leur mariage demeureroit secret, et ne seroit par conséquent sujet à aucune suite fâcheuse du côté des Bouillon ni du côté des Aremberg; il leur offrit de les marier lui-même; il les y résolut, et il les maria dans l'hôtel d'Aremberg.

Quelques mois se passèrent dans les transports de l'amour, de la re-

connaissance, de la confiance. Le cardinal s'applaudissoit en secret de son crime, et se moquoit de leur simplicité en attendant son temps. L'amante se crut grosse; ce fut celui d'en profiter. Le mariage se divulgua; le duc et la duchesse d'Aremberg furent outrés de rage et de dépit, et d'étonnement de trouver le cardinal de Bouillon moins emporté qu'il ne l'étoit. A la fin la chose éclata tout à fait. L'écuyer et sa dame furent chassés de la maison, sans savoir où se réfugier. Le cardinal, très-court d'argent, les assista peu en cachette, et leur fit entendre qu'il ne pouvoit à l'extérieur se séparer de sentiment du duc et de la duchesse d'Aremberg. Tant qu'il en demeura en ces termes, ils eurent patience dans l'espérance d'en être secourus; mais bientôt il fut question d'ôter la tutelle de la petite-fille, que la duchesse d'Aremberg, sa grand'mère, prétendit. A l'instant le cardinal la lui disputa; et pour rendre sa prétention meilleure, se hasarda à déclamer contre l'indignité d'un pareil mariage, qui faisoit un tel affront à sa maison, conduit et consommé dans la maison maternelle.

Le jugement manqua ici au cardinal de Bouillon comme dans toutes les occasions de sa vie. Pour ravir le bien il attaquoit la vigilance de la duchesse d'Aremberg, et la vouloit rendre responsable de l'égarement de sa fille et sa nièce¹, et l'en châtier en lui ôtant la tutelle de l'enfant. C'est ce qui le perdit, je ne dirai pas d'honneur, ce ne fut qu'un en-sus de ce qu'il n'avoit plus il y avoit longtemps, et de [ce] que même il n'eut jamais, mais l'en-sus fut violent, et retentit cruellement partout où les Aremberg et les Bouillon étoient connus. Méty expliqua toute l'affaire, sa femme la raconta à qui voulut l'entendre; la duchesse d'Aremberg les fit interroger juridiquement: il tint à peu que le cardinal ne le fût lui-même. Ce fut un prodigieux fracas que cette révélation de son crime dont sa conduite pour la tutelle ne laissoit plus la vue obscure. Prêt à succomber, il aima mieux se désister: et la tutelle entière fut donnée à la duchesse d'Aremberg, sans que le cardinal de Bouillon fût compté pour rien. L'ignominie dont cette affaire le couvrit dans l'asile où il avoit cru régner le jeta dans un nouveau désespoir que son peu de moyens et le mépris public, qui ne lui fut pas ménagé, rendit extrêmes.

Sa famille en France [fut] enragée contre lui, et tout ce qui tenoit aux Aremberg dans les Pays-Bas, hors de toute mesure avec un allié si proche, qui payoit leur assistance et leur hospitalité d'une perfidie si signalée et d'un si infâme intérêt. Ce nouvel accident le rendit errant de ville en ville et de lieu en lieu sans savoir où s'arrêter, jusqu'à ce qu'enfin il se fixa auprès d'Utrecht, où il ne vit presque personne. Les deux amants errèrent de leur côté. L'indigence éteignit leur amour. Méty oublia son premier état et fit le mari fâcheux jusqu'à maltraiter sa femme, qu'il quitta dans la suite, et ils allèrent où ils purent, chacun de son côté. La petite mineure fut élevée par la duchesse d'Aremberg, sa grand'inère, qui la maria à un palatin, cadet de la branche de Sultzbach, dont les aînés moururent sans mâles. Eux-mêmes ne vécurent pas

1. Phrase elliptique, comme il y en a souvent dans Saint-Simon. La fille de la duchesse d'Aremberg étoit nièce du cardinal de Bouillon.

longtemps, mais ils laissèrent postérité dont l'aîné est aujourd'hui électeur palatin.

Deux femmes très-différentes moururent fort vieilles au commencement de cette année : Mme de Pomponne, veuve du ministre d'État, belle-mère de Torcy et sœur de Lavocat, duquel j'ai parlé (t. II, p. 69); c'étoit une femme pieuse, retirée, qui aimoit ses écus, et qui n'avoit jamais fait grande figure dans les ambassades ni pendant le ministère de son mari, quoique dans une grande union ensemble.

L'autre fut Mme de Mortagne, fort décrépité, dont la maison et la considération étoit usée depuis longtemps. Il y auroit beaucoup à dire de cette manière de fée si je n'en avois suffisamment parlé.

Deux hommes d'Église moururent aussi en même temps, tout aussi différents l'un de l'autre. Tressan, évêque du Mans, qui avoit eu la charge de premier aumônier de Monsieur, après le fameux évêque de Valence Cosnac, mort archevêque d'Aix avec le cordon bleu. Tressan étoit un drôle de beaucoup d'esprit, tout tourné à l'intrigue et à la fortune, qui eut beaucoup de crédit sur Monsieur et qui figura fort chez lui sans s'y faire estimer. Il y attrapa force bénéfices, et vécut fort dans le grand monde. A la fin il se hasarda trop à mesurer son crédit. Le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat ne voulurent pas compter avec lui, ni lui avec eux; ils furent les plus forts. Les dégoûts et bientôt les mépris plurent sur l'évêque, il lutta, puis chancela longtemps; à la fin il fallut quitter prise de peur d'être chassé en plein. Il vendit à l'abbé de Grancey, et de dépit se fixa au Mans, d'où il gouverna tout ce qu'il put encore, et dans la province faute de mieux. Il y fit enfin le béat, et amassa force écus. Il n'oublia rien auprès des jésuites pour avoir son neveu pour coadjuteur, qu'il farcit de tout ce qu'il put donner de chapelles et de rogatons de bénéfices dont il amassa plus de trente titres à la fois, qu'il accumula les uns après les autres. Une meilleure fortune l'attendoit, mais l'évêque ne la vit ni n'eut lieu de l'espérer, et il laissa cet abbé en habit rapiécé, et son autre neveu dans le ruisseau. Il avoit servi dans la gendarmerie. Le goût italien et fort à découvert l'avoit banni de la société des honnêtes gens. Il avoit beaucoup d'esprit, mais tourné au mauvais. Il lui échappa des vers qui mirent le roi en colère et le firent chasser du service. Tombé depuis dans une grande misère, elle lui a servi de prédicateur. Il s'est retiré au noviciat des jésuites. Il sort à pied sans valet, fort mal vêtu et plus mal coiffé, en sorte qu'avec sa vue basse, on le prend pour un pauvre honteux. La fortune de son frère, archevêque de Rouen, n'a rien changé à la sienne, mais a poussé son fils dans les gardes du corps, qui a hérité de la même veine poétique, et qui auroit eu aussi le même sort de son père si le duc d'Ayen, son capitaine avec qui il avoit partagé le crime, eût pu être séparé de lui. Tous deux eurent la peur entière. C'étoit encore beaucoup pour le temps où cela arriva.

L'autre ecclésiastique fut l'abbé de Saint-Jacques, fils et petit-fils des deux chanceliers Aligre. Je reviendrai à lui après un mot de curiosité sur la singularité unique de deux chanceliers père et fils. Les histoires et les Mémoires particuliers du règne de Louis XIII expliquent si bien

la disgrâce du chancelier de Sillery qui avoit si grandement figuré dans les affaires sous Henri IV, qui le fit garde des sceaux, puis chancelier, en décembre 1606 et en janvier 1607, du commandeur de Sillery, son frère, qui avoit été ambassadeur à Rome et en Espagne, et qui mourut prêtre, et de Puy sieux, secrétaire d'État, fils du chancelier, que je ne fais que le remarquer ici. Cet office dont le poids avoit embarrassé le maréchal d'Ancre qui gouvernoit Marie de Médicis, régente pendant la minorité de Louis XIII, avoit attiré des disgrâces à ceux qui en étoient revêtus en divers temps, dont le mérite de Sillery ne fut pas à couvert. Les sceaux passèrent en différentes mains, et quelquefois les mêmes les tinrent plus d'une fois. Du Vair, Mangot, le connétable de Luynes, les cinq derniers mois de sa vie, de Vic, Caumartin les eurent peu chacun. Louis XIII, encore plein des impressions de cette pratique de sa minorité, et qui l'avoit suivie depuis qu'il se fut affranchi du pesant joug de la reine sa mère, résolut pourtant de remplir la charge de chancelier à la mort de Sillery, arrivée le 1^{er} octobre 1624, mais il ne voulut d'aucun sujet dont le mérite pût figurer et faire compter avec soi. A la mort de Caumartin il avoit donné les sceaux en janvier 1624 à un des anciens du conseil faute de mieux; il se trouvoit tel que Louis XIII le vouloit pour en faire un chancelier, et il le fit succéder à Sillery au mois d'octobre de la même année.

Aligre étoit cet ancien. Il étoit de Chartres, petit-fils d'un apothicaire et fils d'un homme qui, pour son petit état, s'étoit enrichi dans son négoce sans sortir de chez lui. Il mit son fils dans la maison du comte de Soissons, à la mort duquel il fut tuteur onéraire de son fils¹. Cette protection le fit conseiller au grand conseil, et le premier de sa race qui ait porté robe; il parvint après à devenir conseiller d'État; et monta de là à la première charge de la robe, par les raisons qui viennent d'être rapportées. Il ne put s'y maintenir longtemps. La reine mère, réconciliée avec le roi son fils, voulut établir ses créatures. Les sceaux furent donnés à Marillac le 1^{er} juin 1626, et Aligre envoyé chez lui à la Rivière, petite maison qu'il avoit sous le château de Pontgouin, terre et maison de campagne des évêques de Chartres. Aligre mourut en décembre 1635 à la Rivière, sans en être sorti nonobstant les révolutions des sceaux, et cette maison de la Rivière est devenue un beau château et une petite terre entre les mains de sa postérité.

Il faut remarquer qu'il avoit épousé Elisabeth Chapelier, sœur de M. Chapelier, femme de Jacques Turpin, père et mère d'Élisabeth Turpin, femme de Michel Le Tellier, chancelier de France; ainsi, ce chancelier étoit cousin germain du second chancelier Aligre, fils du premier chancelier de ce nom. Ce second chancelier Aligre fut conseiller au grand conseil, intendant à Caen, intendant des finances et adjoint un moment avec Morangis, sous le nom de directeur des finances. Il avoit eu une commission à Venise étant fort jeune, et une autre depuis pour

1. Le tuteur onéraire étoit celui qui administrait les biens d'un mineur et en avoit la responsabilité. Le tuteur honoraire, au contraire, n'étoit chargé que de surveiller l'éducation du mineur.

être un des commissaires du roi aux états de Languedoc, enfin conseiller d'État et doyen du conseil, et comme tel premier des commissaires nommés pour assister aux sceaux lorsque le roi les voulut tenir lui-même à la mort du chancelier Séguier, arrivée à Saint-Germain en Laye, 28 janvier 1672¹, et ne remplir point la charge de chancelier. Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre dès 1643 et devenu bientôt après ministre d'État fort puissant, avoit porté de tout son crédit son cousin Aligre aux emplois par où il avoit passé, quoique ce fût un homme sans aucune sorte de mérite ni de lumière, et ce qu'on appelle vulgairement un très-pauvre homme. Le Tellier eut grande envie de succéder à Séguier. Louvois, son trop célèbre fils, étoit secrétaire d'État en survivance; il étoit lors âgé de trente-deux ans; il étoit de son chef ministre d'État comme son père, et avoit eu la charge de chancelier de l'ordre à la mort de M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Il avoit eu grande part sous son père à la guerre de 1667 et aux conquêtes que le roi avoit faites; il en eut une plus entière dans les suivantes; et lors de cette vacance de l'office de chancelier, lui et son père digéroient et préparoient tout pour cette fameuse guerre qui fut déclarée en avril 1672, et qui fut suivie de tant de rapides conquêtes en Hollande.

Cette position parut favorable au père et au fils qui étoient d'un grand secours l'un à l'autre. Néanmoins, soit que le roi ne voulût pas se priver du père dans les importantes fonctions de sa charge à l'ouverture d'une si grande guerre, ou que, accoutumé à des chanceliers octogénaires, il trouvât Le Tellier trop jeune, qui n'avoit pas encore soixante et dix ans, ils ne purent l'emporter. Pressés en même temps par le départ du roi qui s'alloit mettre à la tête de ses armées, et qui, pendant qu'il les commanderoit, ne pouvoit continuer à tenir les sceaux, ils firent en sorte que le roi, deux jours avant son départ, donnât les sceaux à Aligre sans faire de chancelier, comme étant le plus ancien des conseillers d'État, et le premier commissaire à l'assistance aux sceaux tenus par le roi; ainsi ils se réservèrent la vacance et l'espérance de la remplir par le mépris du concurrent, qui, leur devant tout et les sceaux même, ne pourroit et n'oseroit s'en fâcher, ou, s'ils n'y pouvoient atteindre, tourner court sur le garde des sceaux tout fait, lui procurer aisément par ce chausse-pied la place vacante, et avoir ainsi un chancelier de paille, qui, par ce qu'il leur étoit et devoit, et par son imbécillité, ne les pourroit jamais embarrasser. Ils le tinrent ainsi au filet vingt mois durant. A la fin l'indécence d'une si longue vacance et la difficulté qu'ils trouvèrent dans le roi pour Le Tellier, les fit tourner court à ce dernier parti, et Aligre fut fait chancelier en janvier 1674. Il le fut et toujours en place jusqu'au 25 octobre 1677 qu'il mourut à Versailles, à plus de quatre-vingt-cinq ans. Le Tellier eut alors sa revanche et lui succéda quatre jours après. Il jouit huit ans de cette grande place, en faveur et en pleine santé de corps et d'esprit; et mourut au milieu de sa brillante famille en sa petite maison de Chaville près Versailles, le 30 octobre 1685, à quatre-vingt-trois ans.

4. Voy. les notes à la fin du volume.

Ce second chancelier Aligre, qui peu à peu lui et ses enfants ont cru s'ennoblir en changeant l'H en D et s'appelant d'Aligre¹, avoit un deuxième fils qui fit profession de bonne heure parmi les chanoines réguliers, et qui eut en 1643 l'abbaye de Saint-Jacques, près de Provins. C'étoit un homme d'esprit et de savoir, plus éminent encore en vertu, et qui se confina dans son abbaye. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir de l'étrange incapacité de son père dans la place de chancelier, à qui ses secrétaires faisoient faire tout ce qu'ils vouloient, et tant de choses pour de l'argent, que la famille en fut alarmée et vit la nécessité d'un tuteur. Un étranger étoit à craindre; le fils aîné, plus imbécile que le père, ne put aller plus loin qu'être maître des requêtes et intendant de Caen; il fallut avoir recours au second, et au nom du roi qu'employa Le Tellier pour tirer l'abbé de Saint-Jacques de son cloître, qui résista tant qu'il put; il le mit auprès du chancelier, l'autorisa à être présent à tout le travail particulier de son père, qui ne signa plus rien et ne décida plus qu'en sa présence, et dont les secrétaires eurent défense du roi très-expresse d'expédier quoi que ce fût sans l'ordre de l'abbé sur chaque expédition. De cette manière c'étoit lui qui étoit chancelier et garde des sceaux d'effet, et qui le fut excellent en exactitude, en probité, en capacité, et qui, par son esprit, sa douceur, sa modestie et la facilité de son accès, satisfît également tout ce qui eut affaire à son père et à lui.

Il ne mit pas le pied hors de chez le chancelier pendant plusieurs années qu'il y fut, y étoit présent à tout pour décider et diriger tout, et le peu de temps qu'il pouvoit ménager, il le donnoit à Dieu, retiré dans sa chambre, sans avoir l'air moins libre et moins agréable avec la compagnie dans les heures qu'il étoit obligé d'y être. Aussitôt que son père fut mort, il porta les sceaux au roi, dont les louanges et les desirs ne purent le retenir, comme ils n'avoient pu l'engager d'accepter ni charges ni bénéfices, encore moins d'évêchés. Il demeura quelques jours pour rendre compte de plusieurs choses à sa famille, et à M. Le Tellier, devenu chancelier, et s'en retourna à Saint-Jacques, d'où rien ne put plus le faire sortir. Il y entretint toute la régularité de la règle, sans rien exiger de plus que cette exactitude, mais pour lui, sans se séparer de ses religieux pour les exercices communs. Il ne s'épargna aucune sorte d'austérité, et il parvint enfin à celle des anciens anachorètes. Ses aumônes surprenoient tous les ans par leur abondance à proportion de ses moyens, et il vécut ainsi croissant toujours en mérite, adoré dans sa maison, et en vénération singulière partout, sans se relâcher jamais jusqu'à sa mort, âgé de quatre-vingt-seize ans, avec sa tête tout entière. Cette longueur d'une vie si prodigieuse en austérités de toute espèce, de douceur de gouvernement, d'agrément de conversation, lorsqu'il étoit forcé de parler, de sagesse, de conduite et d'instruction, fut un autre miracle qui ne s'étoit point vu depuis les anciens pères des déserts, quoique au milieu d'une communauté simplement régulière.

D'Antin perdit Gondrin, son fils aîné, qui laissa des enfants d'une

1. Saint-Simon écrit tantôt *Haligre*, tantôt d'*Aligre*; nous avons suivi l'orthographe qui est généralement adoptée.

sœur du duc de Noailles, qui, longtemps après, se maria au comte de Toulouse. Elle fut si affligée qu'elle en tomba malade au point qu'on lui apporta les sacrements. Toute sa famille y étoit présente, et la maréchale de Noailles sa mère, qui l'aimoit passionnément, étoit fondue en larmes au pied de son lit, qui prioit Dieu à genoux, tout haut et de tout son cœur, et qui, dans l'excès de sa douleur, s'offroit elle-même à lui et tous ses enfants s'il les vouloit prendre. La Vallière, qui étoit là aussi à quelque distance et qui l'entendit, se leva doucement, alla à elle et lui dit tout haut d'un air fort pitoyable : « Madame, les gendrés en sont-ils aussi? » Personne de ce qui y étoit ne put résister à l'éclat de rire qui les prit tous, et la maréchale aussi, avec un scandale fort ridicule, et qui courut aussitôt par toute la cour; la malade se porta bientôt mieux, et on n'en rit que de plus belle.

Razilly mourut assez brusquement à Marly. Je l'ai suffisamment fait connoître, lorsque j'ai parlé de la charge qu'il eut de premier écuyer de M. le duc de Berry et de l'injuste dépit qu'en eut Mme la duchesse de Berry. Les grandes commodités de l'emploi le firent rechercher par des gens de la première qualité. Le chevalier de Roye, le marquis de Lévi, mort duc et pair, s'y présentèrent entre autres; tous deux en eurent parole positive de la bouche de Mme la duchesse de Berry, qu'on savoit bien qui décideroit M. le duc de Berry; tous deux, à l'insu l'un de l'autre, nous en firent confidence. Mme de Lévi, qui avoit eu tant de part au mariage de Mme la duchesse de Berry, appuyée du duc de Chevreuse son père et du duc de Beauvilliers, elle-même de tous les particuliers du roi chez Mme de Maintenon, n'imaginoit pas que cela pût balancer; le comte et la comtesse de Roucy de même, avec le reste de crédit de M. de La Rochefoucauld, et les places des Pontchartrain. Pendant qu'ils s'en flattoient, d'Antin s'avisa de parler à M. [le duc] et à Mme la duchesse de Berry pour Sainte-Maure, son cousin, demeuré malade à Versailles, et l'emporta. Les deux prétendants, si sûrs de leur fait par la parole qu'ils avoient eue, furent étrangement surpris et si piqués, qu'ils la publièrent, et que, non contents du bruit peu mesuré qu'ils en firent, ne se contraignirent pas d'en dire leur avis à Mme la duchesse de Berry, dont l'embarras et le dépit fut extrême, surtout contre la comtesse de Roucy et Mme de Lévi qui lui parlèrent avec la dernière hauteur, jusqu'à lui dire qu'après ce trait elles n'avoient plus qu'à lui faire la révérence en lieux publics et jamais ailleurs, parce qu'ils n'auroient jamais ni besoin ni dépendance d'elle. Elle se plaignit à son tour du manque de respect; mais elle n'étoit ni aimée, ni estimée, ni comptée; on savoit à quoi elle en étoit avec le roi, Mme de Maintenon, et au fond avec la Dauphine. Le roi ne s'en mêla point; et le monde trouva qu'elle n'avoit que ce qu'elle méritoit. Elle ne laissa pas de craindre les particuliers de Mme de Lévi, et quelque temps après voulut elle-même la rapprocher, puis lui faire parler. Ses avances furent méprisées. Elle ne le lui pardonna jamais. Mme de Lévi s'en moqua; et garda trop peu de mesures en propos, et même en contenance, lorsqu'elle se trouvoit dans les mêmes lieux. Sainte-Maure eut quarante mille écus à donner aux enfants de Razilly, tous bien faits, honnêtes gens et

dans le service, dont l'aîné eut la lieutenance générale de Touraine qu'avoit son père.

J'ai si souvent parlé ici du maréchal Catinat, de sa vertu, de sa sagesse, de sa modestie, de son désintéressement, de la supériorité si rare de ses sentiments, de ses grandes parties de capitaine, qu'il ne me reste plus à dire que sa mort dans un âge très-avancé, sans avoir été marié ni avoir acquis aucunes richesses, dans sa petite maison de Saint-Gatien, près Saint-Denis, où il s'étoit retiré, d'où il ne sortoit plus depuis quelques années, et où il ne vouloit presque plus recevoir personne. Il y rappela, par sa simplicité, par sa frugalité, par le mépris du monde, par la paix de son âme et l'uniformité de sa conduite, le souvenir de ces grands hommes qui, après les triomphes les mieux mérités, retournoient tranquillement à leur charrue, toujours amoureux de leur patrie, et peu sensibles à l'ingratitude de Rome qu'ils avoient si bien servie. Catinat mit sa philosophie à profit par une grande piété. Il avoit de l'esprit, un grand sens, une réflexion mûre, il n'oublia jamais le peu qu'il étoit. Ses habits, ses équipages, ses meubles, sa maison, tout étoit de la dernière simplicité; son air l'étoit aussi et tout son maintien. Il étoit grand, brun, maigre, un air pensif et assez lent, assez bas, de beaux yeux et fort spirituels. Il déplorait les fautes signalées qu'il voyoit se succéder sans cesse, l'extinction suivie de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, l'inquisition mise à la place de la police; il voyoit tous les signes de destruction, et il disoit qu'il n'y avoit qu'un comble très-dangereux de désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans ce royaume.

Magnac, lieutenant général, inspecteur de cavalerie et gouverneur du Mont-Dauphin, mourut en même temps dans une grande vieillesse. J'en ai parlé plus d'une fois, surtout à l'occasion de la bataille de Friedlingen que Villars croyoit perdue, désespéré sous un arbre fort loin, à qui il apprit qu'il l'avoit gagnée, en sorte que je n'ai rien à ajouter.

Lussan, qui étoit à M. le Prince, qui le fit faire chevalier de l'ordre par grâce, en 1688, et duquel j'ai aussi parlé ailleurs, mourut aussi en ce même temps à quatre-vingt-quatre ou quatre-vingt-cinq ans.

CHAPITRE XV.

La Dauphine à Marly pour la dernière fois. — M. le Duc éborgné. — Retour à Versailles. — Tabatière très-singulièrement perdue. — La Dauphine malade. — La Dauphine change de confesseur et reçoit les sacrements. — Mort de la Dauphine. — Éloge, traits et caractère de la Dauphine. — Le roi à Marly. — Le Dauphin à Versailles, puis à Marly. — État du Dauphin, que je vois pour la dernière fois. — Le Dauphin malade. — Le Dauphin croit Boudin bien averti. — Boulduc; quel; juge Boudin bien averti. — Mort du Dauphin. — Je veux tout quitter et me retirer de la cour et du monde; Mme de Saint-Simon m'en empêche sagement. — Éloge, traits et caractère du Dauphin.

Le roi, comme je l'ai dit, étoit allé à Marly le lundi 18 janvier. La Dauphine s'y rendit de bonne heure avec une grande fluxion sur le

visage, et se mit au lit en arrivant. Elle se leva à sept heures, parce que le roi voulut qu'elle tint le salon. Elle y joua en déshabillé, tout embéguinée, vit le roi chez Mme de Maintenon peu avant son souper, et de là vint se mettre au lit, où elle soupa. Elle ne se leva le lendemain 19 que pour jouer dans le salon et voir le roi, d'où elle revint se mettre au lit et y souper. Le 20, sa fluxion diminua, et elle fut mieux; elle y étoit assez sujette par le désordre de ses dents. Elle vécut les jours suivants à son ordinaire.

Le samedi 30. le Dauphin et M. le duc de Berry allèrent avec M. le Duc faire des battues. Il geloit assez fort; le hasard fit que M. le duc de Berry se trouva au bord d'une mare d'eau fort grande et longue, et M. le Duc de l'autre côté fort loin, vis-à-vis de lui. M. le duc de Berry tira; un grain de plomb, qui glissa et rejaillit sur la glace, porta jusqu'à M. le Duc à qui il creva un œil. Le roi apprit cet accident dans ses jardins. Le lendemain dimanche, M. le duc de Berry alla se jeter aux genoux de Mme la Duchesse. Il n'avoit osé y aller la veille, ni voir depuis M. le Duc qui prit ce malheur avec beaucoup de patience. Le roi le fut voir le dimanche, le Dauphin aussi et la Dauphine qui y avoit été déjà la veille; ils y retournèrent le lendemain lundi 1^{er} février. Le roi fut aussi chez Mme la Duchesse, et s'en retourna à Versailles. Mme la Princesse, toute sa famille, et plusieurs dames familières de Mme la Duchesse, vinrent s'établir à Marly. M. le duc de Berry fut cruellement affligé. M. le Duc fut assez mal et assez longtemps, puis eut la rougeole tout de suite à Marly, et, après quelque intervalle de guérison, la petite vérole à Saint-Maur.

Le vendredi 5 février, le duc de Noailles donna une fort belle boîte pleine d'excellent tabac d'Espagne à la Dauphine, qui en prit et le trouva fort bon. Ce fut vers la fin de la matinée; en entrant dans son cabinet, où personne n'entroit, elle mit cette boîte sur la table et l'y laissa. Sur le soir la fièvre lui prit par frissons. Elle se mit au lit et ne put se lever, même pour aller dans le cabinet du roi, après le souper. Le samedi 6 la Dauphine, qui avoit eu la fièvre toute la nuit, ne laissa pas de se lever à son heure ordinaire et de passer la journée à l'ordinaire, mais le soir la fièvre la reprit. Elle continua médiocrement toute la nuit, et le dimanche 7 encore moins; mais sur les six heures du soir, il lui prit tout à coup une douleur au-dessous de la tempe, qui ne s'étendoit pas tant qu'une pièce de six sous, mais si violente qu'elle fit prier le roi qui la venoit voir de ne point entrer. Cette sorte de rage de douleur dura sans relâche jusqu'au lundi 8, et résista au tabac en fumée et à mâcher, à quantité d'opium et à deux saignées du bras. La fièvre se montra davantage lorsque les douleurs furent un peu calmées; elle dit qu'elle avoit plus souffert qu'en accouchant.

Un état si violent mit la chambre en rumeur sur la boîte que le duc de Noailles lui avoit donnée. En se mettant au lit le jour qu'elle l'avoit reçue et que la fièvre lui prit, qui étoit le vendredi 5, elle en parla à ses dames, louant fort la boîte et le tabac, puis dit à Mme de Lévi de la lui aller chercher dans son cabinet, où elle la trouveroit sur la table. Mme de Lévi y fut, ne la trouva point; et, pour le faire court, toute

espèce de perquisition faite, jamais on ne la revit depuis que la Dauphine l'eut laissée dans son cabinet sur cette table. Cette disparition avoit paru fort extraordinaire dès le moment qu'on s'en aperçut, mais les recherches inutiles qui continuèrent à s'en faire, suivies d'accidents si étranges et si prompts, jetèrent les plus sombres soupçons. Ils n'allèrent pas jusqu'à celui qui avoit donné la boîte, ou ils furent contenus avec une exactitude si générale qu'ils ne l'atteignirent point. La rumeur s'en restreignit même dans un cercle peu étendu. On espéroit toujours beaucoup d'une princesse adorée, et à la vie de laquelle tenoit la fortune diverse suivant les divers états de ce qui composoit ce petit cercle. Elle prenoit du tabac à l'insu du roi, avec confiance, parce que Mme de Maintenon ne l'ignoroit pas; mais cela lui auroit fait une vraie affaire auprès de lui s'il l'avoit découvert; et c'est ce qu'on craignoit en divulguant la singularité de la perte de cette boîte.

La nuit du lundi au mardi 9 février, l'assoupissement fut grand toute cette journée, pendant laquelle le roi s'approcha du lit bien des fois, la fièvre forte, les réveils courts avec la tête engagée, et quelques marques sur la peau qui firent espérer que ce seroit la rougeole, parce qu'il en couroit beaucoup, et que quantité de personnes connues en étoient en ce même temps attaquées à Versailles et à Paris. La nuit du mardi au mercredi 10 se passa d'autant plus mal que l'espérance de rougeole étoit déjà évanouie. Le roi vint dès le matin chez Mme la Dauphine, à qui on avoit donné l'évétique. L'opération en fut telle qu'on la pouvoit désirer, mais sans produire aucun soulagement. On força le Dauphin qui ne bougeoit de sa ruelle de descendre dans les jardins pour prendre l'air, dont il avoit grand besoin; mais son inquiétude le ramena incontinent dans la chambre. Le mal augmenta sur le soir, et à onze heures il y eut un redoublement de fièvre considérable. La nuit fut très-mauvaise. Le jeudi 11 février, le roi entra à neuf heures du matin chez la Dauphine, d'où Mme de Maintenon ne sortoit presque point, excepté les temps où le roi étoit chez elle. La princesse étoit si mal, qu'on résolut de lui parler de recevoir ses sacrements. Quelque accablée qu'elle fût, elle s'en trouva surprise; elle fit des questions sur son état, on lui fit les réponses les moins effrayantes qu'on put, mais sans se départir de la proposition, et peu à peu des raisons de ne pas différer. Elle remercia de la sincérité de l'avis, et dit qu'elle alloit se disposer.

Au bout de peu de temps on craignoit les accidents. Le P. La Rue, jésuite, son confesseur et qu'elle avoit toujours paru aimer, s'approcha d'elle pour l'exhorter à ne différer pas sa confession. Elle le regarda, répondit qu'elle l'entendoit bien et en demeura là. La Rue lui proposa de la faire à l'heure même et n'en tira aucune réponse. En homme d'esprit il sentit ce que c'étoit, et en homme de bien il tourna court à l'instant. Il lui dit qu'elle avoit peut-être quelque répugnance de se confesser à lui, qu'il la conjuroit de ne s'en pas contraindre. surtout de ne pas craindre quoi que ce soit là-dessus; qu'il lui répondoit de prendre tout sur lui; qu'il la prioit seulement de lui dire qui elle vouloit, et que lui-même l'iroit chercher et le lui amèneroit. Alors elle lui témoigna qu'elle seroit bien aise de se confesser à M. Bailly, prêtre de la mission

de la paroisse de Versailles. C'étoit un homme estimé, qui confessoit ce qui étoit de plus régulier à la cour, et qui, au langage du temps, n'étoit pas net du soupçon de jansénisme, quoique fort rare parmi ces barbichets. Il confessoit Mmes du Châtelet et de Nogaret; dames du palais, à qui quelquefois la Dauphine en avoit entendu parler. Bailly se trouva être allé à Paris. La princesse en parut pelnée et avoir envie de l'attendre; mais, sur ce que lui remontrâ le P. de La Rue qu'il étoit bon de ne pas perdre un temps précieux qui, après qu'elle auroit reçu les sacrements, seroit utilement employé par les médecins, elle demanda un récollet qui s'appeloit le P. Noël, que le P. La Rue fut chercher lui-même à l'instant, et le lui amena.

On peut imaginer l'éclat que fit ce changement de confesseur en un moment si critique et si redoutable, et tout ce qu'il fit penser. J'y reviendrai après. Il ne faut pas interrompre un récit si intéressant et si funestement curieux. Le Dauphin avoit succombé. Il avoit caché son mal tant qu'il avoit pu pour ne pas quitter le chevet du lit de la Dauphine. La fièvre trop forte pour être plus longtemps dissimulée l'arrêtoit, et les médecins, qui lui vouloient épargner d'être témoin des horreurs qu'ils prévoyoient, n'oublièrent rien et par eux-mêmes et par le roi pour le retenir chez lui, et l'y soutenir de moment en moment par les nouvelles factices de l'état de son épouse.

La confession fut longue. L'extrême-onction fut administrée incontinent après, et le saint viatique tout de suite, que le roi fut recevoir au pied du grand escalier. Une heure après, la Dauphine demanda qu'on fit les prières des agonisants. On lui dit qu'elle n'étoit point en cet état-là, et avec des paroles de consolation on l'exhorta à essayer de se rendormir. La reine d'Angleterre vint de bonne heure l'après-dînée; elle fut conduite par la galerie dans le salon qui la sépare de la chambre où étoit la Dauphine. Le roi et Mme de Maintenon étoient dans ce salon, où on fit entrer les médecins pour consulter en leur présence; ils étoient sept de la cour ou mandés de Paris. Tous d'une voix opinèrent à la saignée du pied avant le redoublement; et, au cas qu'elle n'eût pas le succès qu'ils en désiroient, à donner l'émétique dans la fin de la nuit. La saignée du pied fut exécutée à sept heures du soir. Le redoublement vint, ils le trouvèrent moins violent que le précédent. La nuit fut cruelle. Le roi vint de fort bonne heure chez la Dauphine. L'émétique qu'elle prit sur les neuf heures fit peu d'effet. La journée se passa en symptômes plus fâcheux les uns que les autres; une connoissance par rares intervalles. Tout à fait sur le soir la tête tourna dans la chambre où on laissa entrer beaucoup de gens, quoique le roi y fût, qui peu avant qu'elle expirât en sortit, et monta en carrosse au pied du grand escalier avec Mme de Maintenon et Mme de Caylus, et s'en alla à Marly. Ils étoient l'un et l'autre dans la plus amère douleur; et n'eurent pas la force d'entrer chez le Dauphin.

Jamais princesse arrivée si jeune ne vint si bien instruite, et ne sut mieux profiter des instructions qu'elle avoit reçues. Son habile père, qui connoissoit à fond notre cour, la lui avoit peinte, et lui avoit appris la manière unique de s'y rendre heureuse. Beaucoup d'esprit naturel et

facile l'y seconda, et beaucoup de qualités aimables lui attachèrent les cœurs, tandis que sa situation personnelle avec son époux, avec le roi, avec Mme de Maintenon lui attira les hommages de l'ambition. Elle avoit su travailler à s'y mettre dès les premiers moments de son arrivée; elle ne cessa tant qu'elle vécut de continuer un travail si utile, et dont elle recueillit sans cesse tous les fruits. Douce, timide, mais adroite, bonne jusqu'à craindre de faire la moindre peine à personne, et, toute légère et vive qu'elle étoit, très-capable de vues et de suite de la plus longue haleine, la contrainte jusqu'à la gêne, dont elle sentoit tout le poids, sembloit ne lui rien coûter. La complaisance lui étoit naturelle, couloit de source; elle en avoit jusque pour sa cour.

Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disoit rien, de grosses lèvres mordantes, des cheveux et des sourcils châtain brun fort bien plantés, des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde, peu de dents et toutes pourries dont elle parloit et se moquoit la première, le plus beau teint et la plus belle peau, peu de gorge mais admirable, le cou long avec un soupçon de goître qui ne lui seyoit point mal, un port de tête galant, gracieux, majestueux et le regard de même, le sourire le plus expressif, une taille longue, ronde, menue; aisée, parfaitement coupée, une marche de déesse sur les nuées; elle plaisoit au dernier point. Les grâces naissoient d'elles-mêmes de tous ses pas, de toutes ses manières et de ses discours les plus communs. Un air simple et naturel toujours, naïf assez souvent, mais assaisonné d'esprit, charmoit, avec cette aisance qui étoit en elle, jusqu'à la communiquer à tout ce qui l'approchoit.

Elle vouloit plaire même aux personnes les plus inutiles et les plus médiocres, sans qu'elle parût le rechercher. On étoit tenté de la croire toute et uniquement à celles avec qui elle se trouvoit. Sa gaieté jeune, vive, active, animoit tout, et sa légèreté de nymphe la portoit partout comme un tourbillon qui remplit plusieurs lieux à la fois, et qui y donne le mouvement et la vie. Elle ornoit tous les spectacles, étoit l'âme des fêtes, des plaisirs, des bals, et y ravissoit par les grâces, la justesse et la perfection de sa danse. Elle aimoit le jeu, s'amusoit au petit jeu, car tout l'amusoit; elle préféroit le gros, y étoit nette, exacte, la plus belle joueuse du monde, et en un instant faisoit le jeu de chacun; également gaie et amusée à faire, les après-dînées, des lectures sérieuses, à converser dessus, et à travailler avec ses dames sérieuses; on appeloit ainsi ses dames du palais les plus âgées. Elle n'épargna rien jusqu'à sa santé, elle n'oublia pas jusqu'aux plus petites choses, et sans cesse, pour gagner Mme de Maintenon, et le roi par elle. Sa souplesse à leur égard étoit sans pareille et ne se démentit jamais d'un moment. Elle l'accompagnoit de toute la discrétion que lui donnoit la connoissance d'eux, que l'étude et l'expérience lui avoit acquise, pour les degrés d'enjouement ou de mesure qui étoient à propos. Son plaisir, ses agréments, je le répète, sa santé même, tout leur fut immolé. Par cette voie elle s'acquît une familiarité avec eux, dont aucun des enfants du roi, non pas même ses bâtards, n'avoit pu approcher.

En public, sérieuse, mesurée, respectueuse avec le roi, et en timide

bienséance avec Mme de Maintenon, qu'elle n'appeloit jamais que *ma tante*, pour confondre joliment le rang et l'amitié. En particulier, causante, sautante, voltigeante autour d'eux, tantôt perchée sur le bras du fauteuil de l'un ou de l'autre, tantôt se jouant sur leurs genoux, elle leur sautoit au cou, les embrassoit, les baisoit, les caressoit, les chiffonnoit, leur tiroit le dessous du menton, les tourmentoit, fouilloit leurs tables, leurs papiers, leurs lettres, les décachetoit, les lisoit quelquefois malgré eux, selon qu'elle les voyoit en humeur d'en rire, et parlant quelquefois dessus. Admise à tout, à la réception des courriers qui apportoient les nouvelles les plus importantes, entrant chez le roi à toute heure, même des moments pendant le conseil, utile et fatale aux ministres mêmes, mais toujours portée à obliger, à servir, à excuser, à bien faire, à moins qu'elle ne fût violemment poussée contre quelqu'un, comme elle fut contre Pontchartrain, qu'elle nommoit quelquefois au roi *votre vilain borgne*, ou par quelque cause majeure, comme elle le fut contre Chamillart. Si libre, qu'entendant un soir le roi et Mme de Maintenon parler avec affection de la cour d'Angleterre dans les commencements qu'on espéra la paix pour la reine Anne : « Ma tante, se mit-elle à dire, il faut convenir qu'en Angleterre les reines gouvernent mieux que les rois, et savez-vous bien pourquoi, ma tante ? » et toujours courant et gambadant, « c'est que sous les rois ce sont les femmes qui gouvernent, et ce sont les hommes sous les reines. » L'admirable est qu'ils en rirent tous deux et qu'ils trouvèrent qu'elle avoit raison.

Je n'oserois jamais écrire dans des Mémoires sérieux le trait que je vais rapporter, s'il ne servoit plus qu'aucun à montrer jusqu'à quel point elle étoit parvenue d'oser tout dire et tout faire avec eux. J'ai décrit ailleurs la position ordinaire où le roi et Mme de Maintenon étoient chez elle. Un soir qu'il y avoit comédie à Versailles, la princesse, après avoir bien parlé toutes sortes de langages, vit entrer Nanon, cette ancienne femme de chambre de Mme de Maintenon, dont j'ai déjà fait mention plusieurs fois, et aussitôt s'alla mettre, tout en grand habit comme elle étoit et parée, le dos à la cheminée, debout, appuyée sur le petit paravent entre les deux tables. Nanon, qui avoit une main comme dans sa poche, passa derrière elle, et se mit comme à genoux. Le roi, qui en étoit le plus proche, s'en aperçut et leur demanda ce qu'elles faisoient là. La princesse se mit à rire, et répondit qu'elle faisoit ce qu'il lui arrivoit souvent de faire les jours de comédie. Le roi insista. « Voulez-vous le savoir, reprit-elle, puisque vous ne l'avez point encore remarqué ? C'est que je prends un lavement d'eau. — Comment, s'écria le roi mourant de rire, actuellement là vous prenez un lavement ? — Hé vraiment oui, dit-elle. — Et comment faites-vous cela ? » Et les voilà tous quatre à rire de tout leur cœur. Nanon apportoit la seringue toute prête sous ses jupes, troussoit celles de la princesse qui les tenoit comme se chauffant, et Nanon lui glissoit le clystère. Les jupes retomboient, et Nanon remportoit sa seringue sous les siennes ; il n'y paroissoit pas. Ils n'y avoient pas pris garde, ou avoient cru que Nanon rajustoit quelque chose à l'habillement. La surprise fut extrême, et tous deux trouvèrent cela fort plaisant. Le rare est qu'elle

alloit avec ce lavement à la comédie sans être pressée de le rendre. quelquefois même elle ne le rendoit qu'après le souper du roi et le cabinet : elle disoit que cela la rafraîchissoit, et empêchoit que la touffeur¹ du lieu de la comédie ne lui fit mal à la tête. Depuis la découverte elle ne s'en contraignit pas plus qu'auparavant. Elle les connoissoit en perfection, et ne laissoit pas de voir et de sentir ce que c'étoit que Mme de Maintenon et Mlle Choin.

Un soir qu'allant se mettre au lit, où Mgr le duc de Bourgogne l'attendoit, et qu'elle causoit sur sa chaise percée avec Mmes de Nogaret et du Châtelet, qui me le contèrent le lendemain, et c'étoit là où elle s'ouvroit le plus volontiers. elle leur parla avec admiration de la fortune de ces deux fées, puis ajouta en riant : « Je voudrois mourir avant M. le duc de Bourgogne, mais voir pourtant ici ce qui s'y passeroit : je suis sûre qu'il épouseroit une sœur grise ou une tourière des Filles de Sainte-Marie. » Aussi attentive à plaire à Mgr le duc de Bourgogne qu'au roi même, quoique souvent trop hasardeuse, et se fiant trop à sa passion pour elle et au silence de tout ce qui pouvoit l'approcher, elle prenoit l'intérêt le plus vif en sa grandeur personnelle et en sa gloire. On a vu à quel point elle fut touchée des événements de la campagne de Lille et de ses suites, tout ce qu'elle fit pour le relever, et combien elle lui fut utile, en tant de choses si principales dont, comme on l'a expliqué il n'y a pas longtemps, il lui fut entièrement redevable. Le roi ne se pouvoit passer d'elle. Tout lui manquoit dans l'intérieur lorsque des parties de plaisir, que la tendresse et la considération du roi pour elle vouloit souvent qu'elle fit pour la divertir, l'empêchoient d'être avec lui; et jusqu'à son souper public, quand rarement elle y manquoit, il y paroissoit par un nuage de plus de sérieux et de silence sur toute la personne du roi. Aussi, quelque goût qu'elle eût pour ces sortes de parties, elle y étoit fort sobre, et se les faisoit toujours commander. Elle avoit grand soin de voir le roi en partant et en arrivant; et, si quelque bal en hiver, ou quelque partie en été lui faisoit percer la nuit, elle ajustoit si bien les choses qu'elle alloit embrasser le roi dès qu'il étoit éveillé, et l'amuser du récit de la fête.

Je me suis tant étendu ailleurs sur la contrainte où elle étoit du côté de Monseigneur, et de toute sa cour particulière, que je n'en répéterai rien ici, sinon qu'au gros de la cour il n'y paroissoit rien, tant elle avoit soin de le cacher par un air d'aisance avec lui. de familiarité avec ce qui lui étoit le plus opposé dans cette cour, et de liberté à Meudon parmi eux, mais avec une souplesse et une mesure infinie. Aussi le sentoit-elle bien, et depuis la mort de Monseigneur se promettoit-elle bien de le leur rendre. Un soir qu'à Fontainebleau, où toutes les dames des princesses étoient dans le même cabinet qu'elle et le roi après le souper, elle avoit baragouiné toutes sortes de langues, et fait cent enfances pour amuser le roi qui s'y plaisoit, elle remarqua Mme la Duchesse et Mme la princesse de Conti, qui se regardoient, se faisoient signe et haussoient les épaules avec un air de mépris et de dédain. Le roi levé

et passé à l'ordinaire dans un arrière-cabinet pour donner à manger à ses chiens, et venir après donner le bonsoir aux princesses, la Dauphine prit Mme de Saint-Simon d'une main et Mme de Lévi de l'autre, et leur montrant Mme la Duchesse et Mme la princesse de Conti qui n'étoient qu'à quelques pas de distance : « Avez-vous vu, avez-vous vu ? » leur dit-elle ; « je sais comme elles qu'à tout ce que j'ai dit et fait, il n'y a pas le sens commun, et que cela est misérable, mais il lui faut du bruit, et ces choses-là le divertissent ; » et tout de suite s'appuyant sur leurs bras, elle se mit à sauter et à chantonner : « Hé je m'en ris ! hé je me moque d'elles ! et je serai leur reine, et je n'ai que faire d'elles ni à cette heure ni jamais, et elles auront à compter avec moi, et je serai leur reine ; » sautant et s'élançant et s'éjouissant de toute sa force. Ces dames lui criaient tout bas de se taire, que ces princesses l'entendoient, et que tout ce qui étoit là la voyoit faire, et jusqu'à lui dire qu'elle étoit folle, car d'elles elle trouvoit tout bon ; elle de sauter plus fort et de chantonner plus haut : « Hé je me moqué d'elles ! je n'ai que faire d'elles, et je serai leur reine, » et ne finit que lorsque le roi rentra.

Hélas ! elle le croyoit, la charmante princesse, et qui ne l'eût cru avec elle ? Il plut à Dieu pour nos malheurs d'en disposer autrement bientôt après. Elle étoit si éloignée de le penser que le jour de la Chandeleur, étant presque seule avec Mme de Saint-Simon dans sa chambre, presque toutes les dames étant allées devant à la chapelle, et Mme de Saint-Simon demeurée pour l'y suivre au sermon, parce que la duchesse du Lude avoit la goutte, et que la comtesse de Mailly n'y étoit pas, auxquelles elle suppléoit toujours, la Dauphine se mit à parler de la quantité de personnes de la cour qu'elle avoit connues et qui étoient mortes, puis de ce qu'elle feroit quand elle seroit vieille, de la vie qu'elle mèneroit, qu'il n'y auroit plus guère que Mme de Saint-Simon et Mme de Lauzun de son jeune temps, qu'elles s'entretiendroient ensemble de ce qu'elles auroient vu et fait, et elle poussa ainsi la conversation jusqu'à ce qu'elle allât au sermon.

Elle aimoit véritablement M. le duc de Berry, et elle avoit aimé Mme la duchesse de Berry, et compté d'en faire commé de sa fille. Elle avoit de grands égards pour Madame, et avoit tendrement aimé Monsieur, qui l'aimoit de même, et lui avoit sans cesse procuré tous les amusements et tous les plaisirs qu'il avoit pu, et tout cela retomba sur M. le duc d'Orléans, en qui elle prenoit un véritable intérêt ; indépendamment de la liaison qui se forma depuis entre elle et Mme la duchesse d'Orléans ; ils savoient et s'aïdoient de mille choses par elle sur le roi et Mme de Maintenon. Elle avoit conservé un grand attachement pour M. et Mme de Savoie, qui étinceloit, et pour son pays même, quelquefois malgré elle. Sa force et sa prudence parurent singulièrement dans tout ce qui se passa lors et depuis la rupture. Le roi avoit l'égard d'éviter devant elle tout discours qui pût regarder la Savoie, elle tout l'art d'un silence éloquent, qui par des traits rarement échappés faisoient sentir qu'elle étoit toute françoise, quoiqu'elle laissât sentir en même temps qu'elle ne pouvoit bannir de son cœur son père et son

pays. On a vu combien elle étoit unie à la reine sa sœur, d'amitié, d'intérêt et de commerce.

Avec tant de grandes, de singulières et de si aimables parties, elle en eut et de princesse et de femme, non pour la fidélité et la sûreté du secret, elle en fut un puits, ni pour la circonspection sur les intérêts des autres, mais pour des ombres de tableau plus humaines. Son amitié suivait son commerce, son amusement, son habitude, son besoin; je n'en ai guère vu que Mme de Saint-Simon d'exceptée; elle-même l'avoit avec une grâce et une naïveté qui rendoit cet étrange défaut presque supportable en elle. Elle vouloit, comme on l'a dit, plaire à tout le monde; mais elle ne se put défendre que quelques-uns ne lui plussent aussi. A son arrivée et longtemps, elle avoit été tenue dans une grande séparation, mais dès lors approchée par de vieilles prétendues repenties, dont l'esprit romanesque étoit demeuré pour le moins galant, si la caducité de l'âge en avoit banni les plaisirs; peu à peu dans la suite plus livrée au monde, les choix de ce qui l'environna de son âge se firent pour la plupart moins pour la vertu que par la faveur. La facilité naturelle de la princesse se laissoit conformer aux personnes qui lui étoient les plus familières, et ce dont on ne sut pas profiter, elle se plaisoit autant, et se trouvoit aussi à son aise et aussi amusée d'après-dînées raisonnables, mêlées de lectures et de conversations utiles, c'est-à-dire pieuses ou historiques, avec les dames âgées qui étoient auprès d'elle, que des discours plus libres et dérobés des autres qui l'entraînoient plutôt qu'elle ne s'y livroit, retenue par sa timidité naturelle et par un reste de délicatesse. Il est pourtant vrai que l'entraînement alla bien loin, et qu'une princesse moins aimable et moins universellement aimée, pour ne pas dire adorée, se seroit trouvée dans de cruels inconvénients. Sa mort indiqua bien ces sortes de mystères, et manifesta toute la cruauté de la tyrannie que le roi ne cessa point d'exercer sur les âmes de sa famille. Quelle fut sa surprise, quelle fut celle de la cour, lorsque, dans ces moments si terribles où on ne redoute plus que ce qui les suit, et où tout le présent disparoit, elle voulut changer de confesseur, dont elle répudia même tout l'ordre, pour recevoir les derniers sacrements!

On a vu ailleurs qu'il n'y avoit que son époux et le roi qui fussent dans l'ignorance, que Mme de Maintenon n'y étoit pas, et qu'elle étoit extrêmement occupée qu'ils y demeurassent profondément l'un et l'autre tandis qu'elle lui faisoit peur d'eux; mais elle aimoit ou plutôt elle adoroit la princesse, dont les manières et les charmes lui avoient gagné le cœur; elle en amusoit le roi fort utilement pour elle; elle-même s'en amusoit et, ce qui est très-véritable quoique surprenant, elle s'en appuyoit et quelquefois se conseilloit à elle. Avec toute cette galanterie, jamais femme ne parut se soucier moins de sa figure, ni y prendre moins de précaution et de soin; sa toilette étoit faite en un moment, le peu même qu'elle duroit n'étoit que pour la cour: elle ne se soucioit de parure que pour les bals et les fêtes, et ce qu'elle en prenoit en tout autre temps, et le moins encore qu'il lui étoit possible, n'étoit que par complaisance pour le roi. Avec elle s'éclipsèrent joie, plaisirs, amuse-

ments même, et toutes espèces de grâces; les ténèbres couvrirent toute la surface de la cour; elle l'animoit tout entière, elle en remplissoit tous les lieux à la fois, elle y occupoit tout, elle en pénéroit tout l'intérieur. Si la cour subsista après elle, ce ne fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais il n'en fut si digne de l'être, aussi les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume involontaire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux qui n'a pu être diminué.

Le roi et Mme de Maintenon, pénétrés de la plus vive douleur, qui fut la seule véritable qu'il ait jamais eue en sa vie, entrèrent d'abord chez Mme de Maintenon en arrivant à Marly; il soupa seul chez lui dans sa chambre, fut peu dans son cabinet avec M. le duc d'Orléans et ses enfants naturels. M. le duc de Berry tout occupé de son affliction, qui fut véritable et grande, et plus encore de celle de Mgr son frère, qui fut extrême, étoit demeuré à Versailles avec Mme la duchesse de Berry, qui, transportée de joie de se voir délivrée d'une plus grande et mieux aimée qu'elle, et à qui elle devoit tout, suppléa tant qu'elle put au cœur par l'esprit, et tint une assez bonne contenance. Ils allèrent le lendemain matin à Marly pour se trouver au réveil du roi.

Mgr le Dauphin, malade et navré de la plus intime et de la plus amère douleur, ne sortit point de son appartement où il ne voulut voir que M. son frère, son confesseur, et le duc de Beauvilliers qui, malade depuis sept ou huit jours dans sa maison de la ville, fit un effort pour sortir de son lit, pour aller admirer dans son pupille tout ce que Dieu y avoit mis de grand, qui ne parut jamais tant qu'en cette affreuse journée, et en celles qui suivirent jusqu'à sa mort. Ce fut, sans s'en douter, la dernière fois qu'ils se virent en ce monde. Cheverny, d'O et Gamaches passèrent la nuit dans son appartement, mais sans le voir que des instants.

Le samedi matin 13 février, ils le pressèrent de s'en aller à Marly, pour lui épargner l'horreur du bruit qu'il pouvoit entendre sur sa tête, où la Dauphine étoit morte. Il sortit à sept heures du matin, par une porte de derrière de son appartement, où il se jeta dans une chaise bleue qui le porta à son carrosse. Il trouva en entrant dans l'une et dans l'autre quelques courtisans plus indiscrets encore qu'éveillés, qui lui firent leur révérence, et qu'il reçut avec un air de politesse. Ses trois menins vinrent dans son carrosse avec lui. Il descendit à la chapelle, entendit la messe, d'où il se fit porter en chaise à une fenêtre de son appartement par où il entra. Mme de Maintenon y vint aussitôt; on peut juger quelle fut l'angoisse de cette entrevue; elle ne put y tenir longtemps et s'en retourna. Il lui fallut essuyer princes et princesses qui, par discrétion, n'y furent que des moments, même Mme la duchesse de Berry et Mme de Saint-Simon avec elle, vers qui le Dauphin se tourna avec un air expressif de leur commune douleur. Il demeura quelque temps seul avec M. le duc de Berry. Le réveil du roi approchant, ses trois menins entrèrent, et je hasardai d'entrer avec eux. Il me montra qu'il s'en apercevoit avec un air de douceur et d'affection qui me pénétra. Mais je fus épouvanté de son regard, également contraint, fixe,

avec quelque chose de farouche, du changement de son visage, et des marques plus livides que rougeâtres, que j'y remarquai en assez grand nombre et assez larges, et dont ce qui étoit dans la chambre s'aperçut comme moi. Il étoit debout, et peu d'instants après on le vint avertir que le roi étoit éveillé; les larmes qu'il retenoit lui rouloient dans les yeux. A cette nouvelle il se tourna sans rien dire, et demeura. Il n'y avoit que ses trois menins et moi, et du Chesne; les menins lui proposèrent une fois ou deux d'aller chez le roi. il ne remua ni ne répondit. Je m'approchai et je lui fis signe d'aller, puis je le lui proposai à voix basse. Voyant qu'il demeurait et se taisoit, j'osai lui prendre le bras, lui représenter que tôt ou tard il falloit bien qu'il vit le roi; qu'il l'attendoit, et sûrement avec désir de le voir et de l'embrasser; qu'il y avoit plus de grâce à ne pas différer; et en le pressant de la sorte, je pris la liberté de le pousser doucement. Il me jeta un regard à percer l'âme, et partit. Je le suivis quelques pas, et m'ôtai de là pour prendre haleine. Je ne l'ai pas vu depuis. Plaise à la miséricorde de Dieu que je le voie éternellement où sa bonté sans doute l'a mis!

Tout ce qui étoit dans Marly pour lors en très-petit nombre étoit dans le grand salon. Princes, princesses, grandes entrées étoient dans le petit, entre l'appartement du roi et celui de Mme de Maintenon; elle, dans sa chambre, qui, avertie du réveil du roi, entra seule chez lui à travers ce petit salon, et tout ce qui y étoit, qui entra fort peu après. Le Dauphin, qui entra par les cabinets, trouva tout ce monde dans la chambre du roi qui, dès qu'il le vit, l'appela pour l'embrasser tendrement, longuement et à reprises. Ces premiers moments si touchants ne se passèrent qu'en paroles fort entrecoupées de larmes et de sanglots.

Le roi, un peu après, regardant le Dauphin, fut effrayé des mêmes choses dont nous l'avions été dans sa chambre. Tout ce qui étoit dans celle du roi le fut, les médecins plus que les autres. Le roi leur ordonna de lui tâter le pouls, qu'ils trouvèrent mauvais, à ce qu'ils dirent après: pour lors ils se contentèrent de dire qu'il n'étoit pas net, et qu'il seroit fort à propos qu'il allât se mettre au lit. Le roi l'embrassa encore, lui recommanda fort tendrement de se conserver, et lui ordonna de s'aller coucher; il obéit, et ne se releva plus. Il étoit assez tard dans la matinée: le roi avoit passé une cruelle nuit, et avoit fort mal à la tête: il vit à son dîner le peu de courtisans considérables qui s'y présentèrent. L'après-dînée il alla voir le Dauphin dont la fièvre étoit augmentée et le pouls encore plus mauvais, passa chez Mme de Maintenon, soupa seul chez lui, et fut peu dans son cabinet après, avec ce qui avoit accoutumé d'y entrer. Le Dauphin ne vit que ses menins, et des instants, les médecins, peu de suite, M. son frère, assez son confesseur, un peu M. de Chevreuse, et passa sa journée en prières, et à se faire faire de saintes lectures. La liste pour Marly se fit, et les admis avertis comme il s'étoit pratiqué à la mort de Monseigneur, qui arrivèrent successivement.

Le lendemain dimanche le roi vécut comme il avoit fait la veille. L'inquiétude augmenta sur le Dauphin. Lui-même ne cacha pas à Boudin, en présence de du Chesne et de M. de Cheverny, qu'il ne croyoit pas en relever, et qu'à ce qu'il sentoit, il ne doutoit pas que l'avis que

Boudin avoit eu ne fût exécuté. Il s'en expliqua plus d'une fois de même, et toujours avec un détachement, un mépris du monde, et de tout ce qu'il a de grand, une soumission et un amour de Dieu incomparables. On ne peut exprimer la consternation générale. Le lundi 15 le roi fut saigné, et le Dauphin ne fut pas mieux que la veille. Le roi et Mme de Maintenon le voyoient séparément plus d'une fois le jour. Du reste personne que M. son frère des moments, ses menins comme point, M. de Chevreuse quelque peu, toujours en lectures et en prières. Le mardi 16 il se trouva plus mal, il se sentoit dévorer par un feu consumant auquel la fièvre ne répondoit pas à l'extérieur; mais le pouls, enfoncé et fort extraordinaire, étoit très-menaçant. Le mardi fut encore plus mauvais, mais il fut trompeur; ces marques de son visage s'étendirent sur tout le corps. On les prit pour des marques de rougeole. On se flatta là-dessus, mais les médecins et les plus avisés de la cour n'avoient pu oublier sitôt que ces mêmes marques s'étoient montrées sur le corps de la Dauphine, ce qu'on ne sut hors de sa chambre qu'après sa mort.

Le mercredi 17, le mal augmenta considérablement. J'en savois à tout moment des nouvelles par Cheverny, et quand Boulduc pouvoit sortir des instants de la chambre il me venoit parler. C'étoit un excellent apothicaire du roi, qui après son père avoit toujours été et étoit encore le nôtre avec un grand attachement, et qui en savoit pour le moins autant que les meilleurs médecins, comme nous l'avons expérimenté, et avec cela beaucoup d'esprit et d'honneur, de discrétion et de sagesse. Il ne nous cachoit rien à Mme de Saint-Simon et à moi. Il nous avoit fait entendre plus clairement ce qu'il croyoit de la Dauphine; il m'avoit parlé aussi net dès le second jour sur le Dauphin. Je n'espérois donc plus, mais il se trouve pourtant qu'on espère jusqu'au bout contre toute espérance.

Le mercredi les douleurs augmentèrent comme d'un feu dévorant plus violent encore; le soir, fort tard, le Dauphin envoya demander au roi la permission de communier le lendemain de grand matin, sans cérémonie et sans assistants, à la messe qui se disoit dans sa chambre; mais personne n'en sut rien ce soir-là, et on ne l'apprit que le lendemain dans la matinée. Ce même soir du mercredi j'allai assez tard chez le duc et la duchesse de Chevreuse, qui logeoient au premier pavillon, et nous au second, tous deux du côté du village de Marly. J'étois dans une désolation extrême; à peine voyois-je le roi une fois le jour. Je ne faisois qu'allér plusieurs fois le jour aux nouvelles, et uniquement chez M. et Mme de Chevreuse, pour ne voir que gens aussi touchés que moi, et avec qui je fusse tout à fait libre. Mme de Chevreuse non plus que moi n'avoit aucune espérance; M. de Chevreuse, toujours équanime, toujours espérant, toujours voyant tout en blanc, essaya de nous prouver, par ses raisonnements de physique et de médecine, qu'il y avoit plus à espérer qu'à craindre, avec une tranquillité qui m'excéda et qui me fit fondre sur lui avec assez d'indécence, mais au soulagement de Mme de Chevreuse et de ce peu qui étoit avec eux. Je m'en revins passer une cruelle nuit. Le jeudi matin, 18 février, j'appris dès le grand matin

que le Dauphin, qui avoit attendu minuit avec impatience, avoit ouï la messe bientôt après, y avoit communié, avoit passé deux heures après, dans une grande communication avec Dieu, que la tête s'étoit après embarrassée, et Mme de Saint-Simon me dit ensuite qu'il avoit reçu l'extrême-onction; enfin, qu'il étoit mort à huit heures et demie. Ces Mémoires ne sont pas faits pour y rendre compte de mes sentimens. En les lisant on ne les sentira que trop, si jamais longtemps après moi ils paroissent, et dans quel état je pus être et Mme de Saint-Simon aussi. Je me contenterai de dire qu'à peine parûmes-nous les premiers jours un instant chacun, que je voulus tout quitter et me retirer de la cour et du monde, et que ce fut tout l'ouvrage de la sagesse, de la conduite, du pouvoir de Mme de Saint-Simon sur moi que de m'en empêcher avec bien de la peine.

Ce prince, héritier nécessaire puis présomptif de la couronne, naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler; dur et colère jusqu'aux derniers emportemens, et jusque contre les choses inanimées; impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer en des fougues à faire craindre que tout ne se rompit dans son corps: opiniâtre à l'excès: passionné pour toute espèce de volupté, et des femmes, et, ce qui est rare à la fois, avec un autre penchant tout aussi fort. Il n'aimoit pas moins le vin, la bonne chère. la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu encore, où il ne pouvoit supporter d'être vaincu, et où le danger avec lui étoit extrême: enfin, livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs: souvent farouche, naturellement porté à la cruauté; barbare en railleries et à produire les ridicules avec une justesse qui assommoit. De la hauteur des cieux il ne regardoit les hommes que comme des atomes avec qui il n'avoit aucune ressemblance quels qu'ils fussent. A peine MM. ses frères lui paroissoient-ils intermédiaires entre lui et le genre humain, quoiqu'on [eût] toujours affecté de les élever tous trois ensemble dans une égalité parfaite. L'esprit, la pénétration brilloient en lui de toutes parts. Jusque dans ses furies ses réponses étonnoient. Ses raisonnemens tendoient toujours au juste et au profond, même dans ses emportemens. Il se jouoit des connoissances les plus abstraites. L'étendue et la vivacité de son esprit étoient prodigieuses, et l'empêchoient de s'appliquer à une seule chose à la fois jusqu'à l'en rendre incapable. La nécessité de le laisser dessiner en étudiant, à quoi il avoit beaucoup de goût et d'adresse, et sans quoi son étude étoit infructueuse, a peut-être beaucoup nui à sa taille.

Il étoit plutôt petit que grand. le visage long et brun. le haut parfait avec les plus beaux yeux du monde, un regard vif, touchant, frappant, admirable. assez ordinairement doux, toujours perçant, et une physiologie agréable, haute, fine, spirituelle jusqu'à inspirer de l'esprit. Le bas du visage assez pointu, et le nez long, élevé, mais point beau. n'alloit pas si bien; des cheveux châtains si crépus et en telle quantité qu'ils bouffoient à l'excès; les lèvres et la bouche agréables quand il ne parloit point, mais quoique ses dents ne fussent pas vilaines, le râtelier supérieur s'avançoit trop, et emboîtoit presque celui de dessous, ce

qui, en parlant et en riant, faisoit un effet désagréable. Il avoit les plus belles jambes et les plus beaux pieds qu'après le roi j'aie jamais vus à personne, mais trop longues, aussi bien que ses cuisses, pour la proportion de son corps. Il sortit droit d'entre les mains des femmes. On s'aperçut de bonne heure que sa taille commençoit à tourner. On employa aussitôt et longtemps le collier et la croix de fer, qu'il portoit tant qu'il étoit dans son appartement, même devant le monde, et on n'oublia aucun des jeux et des exercices propres à le redresser. La nature demeura la plus forte. Il devint bossu, mais si particulièrement d'une épaule, qu'il en fut enfin boiteux, non qu'il n'eût les cuisses et les jambes parfaitement égales, mais parce que, à mesure que cette épaule grossit, il n'y eut plus, des deux hanches jusqu'aux deux pieds, la même distance, et au lieu d'être à plomb il pencha d'un côté. Il n'en marchoit ni moins aisément, ni moins longtemps, ni moins vite, ni moins volontiers, et il n'en aima pas moins la promenade à pied, et à monter à cheval, quoiqu'il y fût très-mal. Ce qui doit surprendre, c'est qu'avec des yeux, tant d'esprit si élevé, et parvenu à la vertu la plus extraordinaire et à la plus éminente et la plus solide piété, ce prince ne se vit jamais tel qu'il étoit pour sa taille, ou ne s'y accoutuma jamais. C'étoit une foiblesse qui mettoit en garde contre les distractions et les indiscretions, et qui donnoit de la peine à ceux de ses gens qui dans son habillement et dans l'arrangement de ses cheveux masquoient ce défaut naturel le plus qu'il leur étoit possible, mais bien en garde de lui laisser sentir qu'ils aperçussent ce qui étoit si visible. Il en faut conclure qu'il n'est pas donné à l'homme d'être ici-bas exactement parfait.

Tant d'esprit, et une telle sorte d'esprit, joint à une telle vivacité, à une telle sensibilité, à de telles passions, et toutes si ardentes, n'étoit pas d'une éducation facile. Le duc de Beauvilliers, qui en sentoit également les difficultés et les conséquences, s'y surpassa lui-même par son application, sa patience, la variété des remèdes. Peu aidé par les sous-gouverneurs, il se secourut de tout ce qu'il trouva sous sa main. Fénelon, Fleury, sous-précepteur, qui a donné une si belle *Histoire de l'Église*, quelques gentilshommes de la manche, Moreau, premier valet de chambre, fort au-dessus de son état sans se méconnoître, quelques rares valets de l'intérieur, le duc de Chevreuse seul du dehors, tous mis en œuvre et tous en même esprit, travaillèrent chacun sous la direction du gouverneur, dont l'art, déployé dans un récit, feroit un juste ouvrage également curieux et instructif. Mais Dieu, qui est le maître des cœurs, et dont le divin esprit souffle où il veut, fit de ce prince un ouvrage de sa droite, et entre dix-huit et vingt ans il accomplit son œuvre. De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et, autant et quelquefois au delà de ce que son état pouvoit comporter, humble et austère pour soi. Tout appliqué à ses devoirs et les comprenant immenses, il ne pensa plus qu'à allier les devoirs de fils et de sujet avec ceux auxquels il se voyoit destiné. La brièveté des jours faisoit toute sa douleur. Il mit toute sa force et sa consolation dans la prière, et ses préservatifs en de pieuses lectures. Son goût pour les sciences abstraites, sa facilité à les pénétrer

lui déroba d'abord un temps qu'il reconnut bientôt devoir à l'instruction des choses de son état, et à la bienséance d'un rang destiné à régner, et à tenir en attendant une cour.

L'apprentissage de la dévotion et l'appréhension de sa foiblesse pour les plaisirs le rendirent d'abord sauvage. La vigilance sur lui-même, à qui il ne passoit rien et à qui il croyoit devoir ne rien passer, le renferma dans son cabinet comme dans un asile impénétrable aux occasions. Que le monde est étrange ! il l'eût abhorré dans son premier état, et il fut tenté de mépriser le second. Le prince le sentit, et le supporta : il attacha avec joie cette sorte d'opprobre à la croix de son Sauveur, pour se confondre soi-même dans l'amer souvenir de son orgueil passé. Ce qui lui fut de plus pénible, il le trouva dans les traits appesantis de sa plus intime famille. Le roi, avec sa dévotion et sa régularité d'écorce, vit bientôt avec un secret dépit un prince de cet âge censurer, sans le vouloir, sa vie par la sienne, se refuser un bureau neuf pour donner aux pauvres le prix qui y étoit destiné, et le remercier modestement d'une dorure nouvelle dont on vouloit rajeunir son petit appartement. On a vu combien il fut piqué de son refus trop obstiné de se trouver à un bal de Marly le jour des Rois. Véritablement ce fut la faute d'un novice. Il devoit ce respect, tranchons le mot, cette charitable condescendance, au roi son grand-père, de ne l'irriter pas par cet étrange contraste ; mais au fond et en soi action bien grande qui l'exposoit à toutes les suites du dégoût de soi qu'il donnoit au roi, et aux propos d'une cour dont le roi étoit l'idole, et qui tournoit en ridicule une telle singularité.

Monseigneur ne lui étoit pas une épine moins aiguë ; tout livré à la matière et à autrui dont la politique, je dis longtemps avant les complots de Flandre, redoutoit déjà ce jeune prince, n'en apercevoit que l'écorce et sa rudesse, et s'en aliénoit comme d'un censeur. Mme la duchesse de Bourgogne, alarmée d'un époux si austère, n'oublioit rien pour lui adoucir les mœurs. Ses charmes dont il étoit pénétré, la politique et les importunités effrénées des jeunes dames de sa suite déguisées en cent formes diverses, l'appât des plaisirs et des parties auxquels il n'étoit rien moins qu'insensible, tout étoit déployé chaque jour. Suivoient dans l'intérieur des cabinets les remontrances de la dévote fée et les traits piquants du roi, l'aliénation de Monseigneur grossièrement marquée, les préférences malignes de sa cour intérieure, et les siennes trop naturelles pour M. le duc de Berry, que son aîné, traité là en étranger qui pèse, voyoit chéri et attiré avec applaudissement. Il faut une âme bien forte pour soutenir de telles épreuves, et tous les jours, sans en être ébranlé ; il faut être puissamment soutenu de la main invisible quand tout appui se refuse au dehors, et qu'un prince de ce rang se voit livré aux dégoûts des siens devant qui tout fléchit, et presque au mépris d'une cour qui n'étoit plus retenue, et qui avoit une secrète frayeur de se trouver un jour sous ses lois. Cependant, rentré de plus en plus en lui-même par le scrupule de déplaire au roi, de rebuter Monseigneur, de donner aux autres de l'éloignement de la vertu, l'écorce rude et dure peu à peu s'adoucit, mais sans intéresser la solidité du

tronc. Il comprit enfin ce que c'est que quitter Dieu pour Dieu, et que la pratique fidèle des devoirs propres de l'état où Dieu a mis est la piété solide, qui lui est la plus agréable. Il se mit donc à s'appliquer presque uniquement aux choses qui pouvoient l'instruire au gouvernement; il se prêta plus au monde, il le fit même avec tant de grâce et un air si naturel, qu'on sentit bientôt sa raison de s'y être refusé, et sa peine à ne faire que s'y prêter, et le monde qui se plaît tant à être aimé commença à devenir réconciliable.

Il réussit fort au gré des troupes en sa première campagne en Flandre avec le maréchal de Boufflers. Il ne plut pas moins à la seconde, où il prit Brisach avec le maréchal de Tallard; il s'y montra partout fort librement, et fort au delà de ce que vouloit Marsin, qui lui avoit été donné pour son mentor. Il fallut lui cacher le projet de Landau pour le faire revenir à la cour, qui n'éclata qu'ensuite. Les tristes conjonctures des années suivantes ne permirent pas de le renvoyer à la tête des armées. A la fin on y crut sa présence nécessaire pour les ranimer, et y rétablir la discipline perdue. Ce fut en 1708. On a vu l'horoscope que la connoissance des intérêts et des intrigues m'en fit faire au duc de Beauvilliers dans les jardins de Marly, avant que la déclaration fût publique, et on a vu l'incroyable succès, et par quels rapides degrés de mensonges, d'art, de hardiesse démesurée d'une impudence à trahir le roi, l'État, la vérité jusqu'alors inouïe, une infernale cabale, la mieux organisée qui fût jamais, effaça ce prince dans le royaume dont il devoit porter la couronne, et dans sa maison paternelle, jusqu'à rendre odieux et dangereux d'y dire un mot en sa faveur. Cette monstrueuse anecdote a été si bien expliquée en son lieu que je ne fais que la rappeler ici. Une épreuve si étrangement nouvelle et cruelle étoit bien dure à un prince qui voyoit tout réuni contre lui, et qui n'avoit pour soi que la vérité suffoquée par tous les prestiges des magiciens de Pharaon; il la sentit dans tout son poids, dans toute son étendue, dans toutes ses pointes. Il la soutint aussi avec toute la patience, la fermeté, et surtout avec toute la charité d'un élu qui ne voit que Dieu en tout, qui s'humilie sous sa main, qui se purifie dans le creuset que cette divine main lui présente, qui lui rend grâces de tout, qui porte la magnanimité jusqu'à ne vouloir dire ou faire que très-précisément ce qu'il se doit, à l'État, à la vérité, et qui est tellement en garde contre l'humanité qu'il demeure bien en deçà des bornes les plus justes et les plus saintes.

Tant de vertu trouva enfin sa récompense dès ce monde, et avec d'autant plus de pureté, que le prince, bien loin d'y contribuer, se tint encore fort en arrière. J'ai assez expliqué tout ce qui regarde cette précieuse révolution, [pour] que je me contente ici de la montrer, et que les ministres et la cour aux pieds de ce prince devenu le depositaire du cœur du roi, de son autorité dans les affaires et dans les grâces, et de ses soins pour le détail du gouvernement. Ce fut alors qu'il redoubla plus que jamais d'application aux choses du gouvernement, et à s'instruire de tout ce qui pouvoit l'en rendre plus capable. Il bannit tout amusement de sciences pour partager son cabinet entre la prière qu'il abrégéa, et l'instruction qu'il multiplia; et le dehors entre son assiduité

auprès du roi, ses soins pour Mme de Maintenon, la bienséance et son goût pour son épouse, et l'attention à tenir une cour, et à s'y rendre accessible et aimable. Plus le roi l'éleva, plus il affecta de se tenir soumis en sa main, plus il lui montra de considération et de confiance, plus il y sut répondre par le sentiment, la sagesse, les connaissances, surtout par une modération éloignée de tout désir et de toute complaisance en soi-même, beaucoup moins de la plus légère présomption. Son secret et celui des autres fut toujours impénétrable chez lui.

Sa confiance en son confesseur n'alloit pas jusqu'aux affaires; j'en ai rapporté deux exemples mémorables sur deux très-importantes aux suites qu'ils attirèrent devant le roi, contre lesquels il fut de toutes ses forces. On ne sait si celle qu'il auroit prise en M. de Cambrai auroit été plus étendue: on n'en peut juger que par celle qu'il avoit en M. de Chevreuse, et plus en M. de Beauvilliers qu'en qui que ce fût. On peut dire de ces deux beaux-frères qu'ils n'étoient qu'un cœur et qu'une âme, et que M. de Cambrai en étoit la vie et le mouvement; leur abandon pour lui étoit sans bornes, leur commerce secret étoit continuel. Il étoit sans cesse consulté sur grandes et sur petites choses, publiques, politiques, domestiques; leur conscience de plus étoit entre ses mains; le prince ne l'ignoroit pas; et je me suis toujours persuadé, sans néanmoins aucune notion autre que présomption, que le prince même le consultoit par eux, et que c'étoit par eux que s'entretenoit cette amitié, cette estime, cette confiance pour lui si haute et si connue. Il pouvoit donc compter, et il comptoit sûrement aussi parler et entendre tous les trois, quand il parloit ou écoutoit l'un d'eux. Sa confiance néanmoins avoit des degrés entre les deux beaux-frères; s'il l'avoit avec abandon pour quelqu'un, c'étoit certainement pour le duc de Beauvilliers. Toutefois il y avoit des choses où ce duc n'entamoit pas son sentiment, par exemple beaucoup de celles de la cour de Rome, d'autres qui regardoient le cardinal de Noailles, quelques autres de goût et d'affections; c'est ce que j'ai vu de mes yeux et ouï de mes oreilles.

Je ne tenois à lui que par M. de Beauvilliers, et je ne crois pas faire un acte d'humilité de dire qu'en tous sens et en tous genres, j'étois sans aucune proportion avec lui. Néanmoins il a souvent concerté avec moi pour faire ou sonder, ou parler, ou inspirer, approcher, écarter de ce prince par moi, pris ses mesures sur ce que je lui disois: et plus d'une fois, lui rendant compte de mes tête-à-tête avec le prince, il m'a fait répéter de surprise des choses qu'il m'avoit sur lesquelles il ne s'étoit jamais tant ouvert avec lui, et d'autres qu'il ne lui avoit jamais dites. Il est vrai que celles-là ont été rares, mais elles ont été, et elles ont été plus d'une fois. Ce n'est pas assurément que ce prince eût en moi plus de confiance. J'en serois si honteux, et pour lui et pour moi, que, s'il avoit été capable d'une si lourde faute, je me garderois bien de la laisser sentir; mais je m'étends sur ce détail qui n'a pu être aperçu que de moi, pour rendre témoignage à cette vérité: que la confiance la plus entière de ce prince, et la plus fondée sur tout ce qui la peut établir et la rendre toujours durable, n'alla jamais jusqu'à l'abandon, et à une

transformation qui devient trop souvent le plus grand malheur des rois, des cours, des peuples et des États même.

Le discernement de ce prince n'étoit donc point asservi, mais comme l'abeille il recueilloit la plus parfaite substance des plus belles et des meilleures fleurs. Il tâchoit à connoître les hommes, à tirer d'eux les instructions et les lumières qu'il en pouvoit espérer. Il conféroit quelquefois, mais rarement avec quelques-uns, mais à la passade, sur des matières particulières; plus rarement en secret sur des éclaircissements qu'il jugeoit nécessaires, mais sans retour et sans habitude. Je n'ai point su, et cela ne m'auroit pas échappé, qu'il travaillât habituellement avec personne qu'avec les ministres, et le duc de Chevreuse l'étoit, et avec les prélats dont j'ai parlé sur l'affaire du cardinal de Noailles. Hors ce nombre, j'étois le seul qui eusse ses derrières libres et fréquents, soit de sa part ou de la mienne. Là, il découvroit son âme et pour le présent et pour l'avenir avec confiance, et toutefois avec sagesse, avec retenue, avec discrétion. Il se laissoit aller sur les plans qu'il croyoit nécessaires, il se livroit sur les choses générales, il se retenoit sur les particulières, et plus encore sur les particuliers; mais, comme il vouloit sur cela même tirer de moi tout ce qui pouvoit lui servir, je lui donnois adroitement lieu à des échappées, et souvent avec succès, par la confiance qu'il avoit prise en moi de plus en plus, et que je devois toute au duc de Beauvilliers, et en sous-ordre au duc de Chevreuse, à qui je ne rendrois pas le même compte qu'à son beau-frère, mais à qui je ne laissois pas de m'ouvrir fort souvent comme lui à moi.

Un volume ne décriroit pas suffisamment ces divers tête-à-tête entre ce prince et moi. Quel amour du bien! quel dépouillement de soi-même! quelles recherches! quels fruits! quelle pureté d'objets, oserai-je le dire, quel reflet de la Divinité dans cette âme candide, simple, forte, qui, autant qu'il leur est donné ici-bas, en avoit conservé l'image! On y sentoit briller les traits d'une éducation également laborieuse et industrielle, également savante, sage, chrétienne, et les réflexions d'un disciple lumineux, qui étoit né pour le commandement. Là, s'éclipsoient les scrupules qui le dominoient en public. Il vouloit savoir à qui il avoit et à qui il auroit affaire; il mettoit au jeu le premier pour profiter d'un tête-à-tête sans fard et sans intérêt. Mais que le tête-à-tête avoit de vaste, et que les charmes qui s'y trouvoient étoient agités par la variété où le prince s'espaçoit et par art, et par entraînement de curiosité, et par la soif de savoir! De l'un à l'autre il promenoit son homme sur tant de matières, sur tant de choses, de gens et de faits, que qui n'auroit pas eu à la main de quoi le satisfaire en seroit sorti bien mal content de soi, et ne l'auroit pas laissé satisfait. La préparation étoit également imprévue et impossible. C'étoit dans ces impromptus que le prince cherchoit à puiser des vérités qui ne pouvoient ainsi rien emprunter d'ailleurs, et à éprouver, sur des connoissances ainsi variées, quel fond il pouvoit faire en ce genre sur le choix qu'il avoit fait.

De cette façon, son homme, qui avoit compté ordinairement sur une matière à traiter avec lui, et en avoir pour un quart d'heure, pour une demi-heure, y passoit deux heures et plus, suivant que le temps en

laissoit plus ou moins de liberté au prince. Il se ramenoit toujours à la matière qu'il avoit destinée de traiter en principal; mais à travers les parenthèses qu'il présentoit, et qu'il manioit en maître. et dont quelques-unes étoient assez souvent son principal objet. Là, nul verbiage, nul compliment, nulles louanges, nulles chevilles, aucune préface, aucun conte, pas la plus légère plaisanterie: tout objet, tout dessein, tout serré, substantiel, au fait, au but, rien sans raison, sans cause, rien par amusement et par plaisir; c'étoit là que la charité générale l'emportoit sur la charité particulière, et que ce qui étoit sur le compte de chacun se discutoit exactement; c'étoit là que les plans, les arrangements, les changements, les choix se formoient, se mûrissoient, se découvroient, souvent tout mâchés, sans le paroître, avec le duc de Beauvilliers, quelquefois avec lui et le duc de Chevreuse. qui néanmoins étoient tous deux ensemble très-rarement avec lui. Quelquefois encore il y avoit de la réserve pour tous les deux ou pour l'un ou l'autre, quoique rare pour M. de Beauvilliers; mais en tout et partout un inviolable secret dans toute sa profondeur.

Avec tant et de si grandes parties, ce prince si admirable ne laissoit pas de laisser voir un recoin d'homme, c'est-à-dire quelques défauts, et quelquefois même peu décents; et c'est ce que, avec tant de solide et de grand, on avoit peine à comprendre. parce qu'on ne vouloit pas se souvenir qu'il n'avoit été que vice et que défaut, ni réfléchir sur le prodigieux changement, et ce qu'il avoit dû coûter, qui en avoit fait un prince déjà si proche de toute perfection qu'on s'étonnoit. en le voyant de près, qu'il ne l'eût pas encore atteinte jusqu'à son comble. J'ai touché ailleurs quelques-uns de ces légers défauts, qui, malgré son âge, étoient encore des enfances, qui se corrigeoient assez tous les jours pour faire sagement augurer que bientôt elles disparoïtroient toutes. Un plus important, et que la réflexion et l'expérience auroient sûrement guéri, c'est qu'il étoit quelquefois des personnes, mais rarement, pour qui l'estime et l'amitié de goût, même assez familière, ne marchoient pas de compagnie. Ses scrupules, ses malaises, ses petitesse de dévotion diminueoient tous les jours, et tous les jours il croissoit en quelque chose: surtout il étoit bien guéri de l'opinion de préférer pour les choix la piété à tout autre talent, c'est-à-dire de faire un ministre, un ambassadeur, un général plus par rapport à sa piété qu'à sa capacité et à son expérience; il l'étoit encore sur le crédit à donner à la piété, persuadé qu'il étoit enfin que de fort honnêtes gens, et propres à beaucoup de choses, le peuvent être sans dévotion, et doivent cependant être mis en œuvre, et du danger encore de faire des hypocrites.

Comme il avoit le sentiment fort vif, il le passoit aux autres, et ne les en aimoit et n'estimoit pas moins. Jamais homme si amoureux de l'ordre ni qui le connût mieux, ni si désireux de le rétablir en tout, d'ôter la confusion, et de mettre gens et choses en leurs places. Instruit au dernier point de tout ce qui doit régler cet ordre par maximes, par justice et par raison, et attentif, avant qu'il fût le maître, de rendre à l'âge, au mérite, à la naissance, au rang, la distinction propre à chacune de ces choses, et de la marquer en toutes occasions. Ses desseins

allongeroient trop ces Mémoires. Les expliquer seroit un ouvrage à part, mais un ouvrage à faire mourir de regrets. Sans entrer dans mille détails sur le comment, sur les personnes, je ne puis toutefois m'en refuser ici quelque chose en gros. L'anéantissement de la noblesse lui étoit odieux, et son égalité entre elle insupportable. Cette dernière nouveauté qui ne cédoit qu'aux dignités, et qui confondoit le noble avec le gentilhomme, et ceux-ci avec les seigneurs, lui paroissoit de la dernière injustice, et ce défaut de gradation une cause prochaine [de ruine] et destructive d'un royaume tout militaire. Il se souvenoit qu'il n'avoit dû son salut dans ses plus grands périls sous Philippe de Valois, sous Charles V, sous Charles VII, sous Louis XII, sous François I^{er}, sous ses petit-fils, sous Henri IV, qu'à cette noblesse, qui se connoissoit et se tenoit dans les bornes de ses différences réciproques, qui avoit la volonté et le moyen de marcher au secours de l'État, par bandes et par provinces, sans embarras et sans confusion, parce qu'aucun n'étoit sorti de son état, et ne faisoit difficulté d'obéir à plus grand que soi. Il voyoit au contraire ce secours éteint par les contraires; pas un qui n'en soit venu à prétendre l'égalité à tout autre, par conséquent plus rien d'organisé, plus de commandement et plus d'obéissance.

Quant aux moyens, il étoit touché, jusqu'au plus profond du cœur, de la ruine de la noblesse, des voies prises et toujours continuées pour l'y réduire et l'y tenir, de l'abâtardissement que la misère et le mélange du sang par les continuelles mésalliances nécessaires pour avoir du pain, avoient établi dans les courages et pour valeur, et pour vertu, et pour sentiments. Il étoit indigné de voir cette noblesse françoise si célèbre, si illustre, devenue un peuple presque de la même sorte que le peuple même, et seulement distinguée de lui en ce que le peuple a la liberté de tout travail, de tout négoce, des armes même, au lieu que la noblesse est devenue un autre peuple qui n'a d'autre choix qu'une mortelle et ruineuse oisiveté, qui par son inutilité à tout la rend à charge et méprisée, ou d'aller à la guerre se faire tuer, à travers les insultes des commis des secrétaires d'État, et des secrétaires des intendants, sans que les plus grands de toute cette noblesse par leur naissance, et par les dignités qui, sans les sortir de son ordre, les met au-dessus d'elle, puissent éviter ce même sort d'inutilité, ni les dégoûts des maîtres de la plume lorsqu'ils servent dans les armées. Surtout il ne pouvoit se contenir contre l'injure faite aux armes, par lesquelles cette monarchie s'est fondée et maintenue, qu'un officier vétérans, souvent couvert de blessures, même lieutenant général des armées, retiré chez soi avec estime, réputation, pension même, y soit réellement mis à la taille avec tous les autres paysans de sa paroisse, s'il n'est pas noble, par eux et comme eux, et comme je l'ai vu arriver à d'anciens capitaines chevaliers de Saint-Louis et à pension, sans remède pour les en exempter, tandis que les exemptions sont sans nombre pour les plus vils emplois de la petite robe et de la finance, même après les avoir vendus, et quelquefois héréditaires.

Ce prince ne pouvoit s'accoutumer qu'on ne pût parvenir à gouverner l'État en tout ou en partie, si on n'avoit été maître des requêtes, et que

ce fût entre les mains de la jeunesse de cette magistrature que toutes les provinces fussent remises pour les gouverner en tout genre, et seuls, chacun la sienne à sa pleine et entière discrétion, avec un pouvoir infiniment plus grand, et une autorité plus libre et plus entière, sans nulle comparaison, que les gouverneurs de ces provinces en avoient jamais eue, qu'on avoit pourtant voulu si bien abattre qu'il ne leur en étoit resté que le nom et les appointements uniques, et il ne trouvoit pas moins scandaleux que le commandement de quelques provinces fût joint et quelquefois attaché à la place du chef du parlement de la même province, en absence du gouverneur et du lieutenant général en titre, laquelle étoit nécessairement continuelle, avec le même pouvoir sur les troupes qu'eux. Je ne répéterai point ce qu'il pensoit sur le-pouvoir et sur l'élevation des secrétaires d'État, des autres ministres, et la forme de leur gouvernement. On l'a vu il n'y a pas longtemps, comme sur le dixième on a vu ce qu'il pensoit et sentoit sur la finance et les financiers. Le nombre immense de gens employés à lever et à percevoir les impositions ordinaires et extraordinaires, et la manière de les lever; la multitude énorme d'offices et d'officiers de justice de toute espèce; celle des procès, des chicanes, des frais; l'iniquité de la prolongation des affaires, les ruines et les cruautés qui s'y commettent étoient des objets d'une impatience qui lui inspiroit presque celle d'être en pouvoir d'y remédier.

La comparaison qu'il faisoit des pays d'états¹ avec les autres lui avoit donné la pensée de partager le royaume en parties, autant qu'il se pourroit, égales pour la richesse, de faire administrer chacune par ses états, de les simplifier tous extrêmement pour en bannir la cohue et le désordre, et d'un extrait aussi fort simplifié de tous ces états des provinces en former quelquefois des états généraux du royaume. Je n'ose achever un grand mot, un mot d'un prince pénétré : « qu'un roi est fait pour les sujets, et non les sujets pour lui, » comme il ne se contraignoit pas de le dire en public, et jusque dans le salon de Marly, un mot enfin de père de la patrie, mais un mot qui hors de son règne, que Dieu n'a pas permis, seroit le plus affreux blasphème. Pour en revenir aux états généraux, ce n'étoit pas qu'il leur crût aucune sorte de pouvoir. Il étoit trop instruit pour ignorer que ce corps, tout auguste que sa représentation le rende, n'est qu'un corps de plaignants, de remontrants, et quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de proposants. Mais ce prince, qui se seroit plu dans le sein de sa nation rassemblée, croyoit trouver des avantages infinis d'y être informé des

1. On appelloit pays d'états dans l'ancienne monarchie ceux qui jouissaient du privilège d'avoir des assemblées provinciales, comme le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne, la Provence, l'Artois, le Hainaut, le Cambresis (pays de Cambrai), le comté de Pau ou de Béarn, le Bigorre, le comté de Foix, le pays de Gex, la Bresse, le Bugey, le Valromey, le Marsan, le Nébousan, les Quatre-Vallées (dans l'Armagnac), le pays de Labour, etc. Les états de Dauphiné, supprimés sous Louis XIII, ne furent rétablis que peu de temps avant la Révolution. Les pays d'états votaient l'impôt qu'ils devoient payer et en faisaient eux-mêmes la répartition.

maux et des remèdes par des députés qui connoïtroient les premiers par expérience, et de consulter les derniers avec ceux sur qui ils devoient porter. Mais dans ces états il n'en vouloit connoître que trois, et laissoit fermement dans le troisième celui qui si nouvellement a paru vouloir s'en tirer.

A l'égard des rangs, des dignités et des charges, on a vu que les rangs étrangers, ou prétendus tels, n'étoient pas dans son goût et dans ses maximes, et ce qui en étoit pour la règle des rangs. Il n'étoit pas plus favorable aux dignités étrangères. Son dessein aussi n'étoit pas de multiplier les premières dignités du royaume. Il vouloit néanmoins favoriser la première noblesse par des distinctions. Il sentoit combien elles étoient impossibles et irritantes par naissance entre les vrais seigneurs, et il étoit choqué qu'il n'y eût ni distinctions ni récompense à leur donner, que les premières et le comble de toutes. Il pensoit donc, à l'exemple, mais non sur le modèle de l'Angleterre, à des dignités moindres en tout que celles de ducs : les unes héréditaires et de divers degrés, avec leurs rangs et leurs distinctions propres; les autres à vie sur le modèle, en leur manière, des ducs non vérifiés ou à brevet. Le militaire en auroit eu aussi, dans le même dessein et par la même raison, au-dessous des maréchaux de France. L'ordre de Saint-Louis auroit été beaucoup moins commun, et celui de Saint-Michel tiré de la boue où on l'a jeté, et remis en honneur pour rendre plus réservé celui de l'ordre du Saint-Esprit. Pour les charges, il ne comprenoit pas comment le roi avoit eu pour ses ministres la complaisance de laisser tomber les premières après les grandes de sa cour dans l'abjection où de l'une à l'autre toutes sont tombées. Le Dauphin auroit pris plaisir d'y être servi et environné par de véritables seigneurs, et il auroit illustré d'autres charges moindres, et ajouté quelques-unes de nouveau pour des personnes de qualité moins distinguées. Ce tout ensemble, qui eût décoré sa cour et l'État, lui auroit fourni beaucoup plus de récompenses. Mais il n'aimoit pas les perpétuelles, que la même charge, le même gouvernement devint comme patrimoine par l'habitude de passer toujours de père en fils. Son projet de libérer peu à peu toutes les charges de cour et de guerre, pour en ôter à toujours la vénalité, n'étoit pas favorable aux brevets de retenue ni aux survivances, qui ne laissoient rien aux jeunes gens à prétendre ni à désirer.

Quant à la guerre, il ne pouvoit goûter l'ordre du tableau¹ que Louvois a introduit pour son autorité particulière, pour confondre qualité, mérite et néant, et pour rendre peuple tout ce qui sert. Ce prince regardoit cette invention comme la destruction de l'émulation, par conséquent du désir de s'appliquer, d'apprendre, et de faire, comme la cause de ces immenses promotions qui font des officiers généraux sans nombre, qu'on ne peut pour la plupart employer ni récompenser, et parmi lesquels on en trouve si peu qui aient de la capacité et du talent, ce qui remonte enfin jusqu'à ceux qu'il faut bien faire maréchaux de France, et entre ces derniers jusqu'aux généraux des armées, et dont l'État

1. Voy., sur l'ordre du tableau, t. V, p. 55, note.

éprouve les funestes suites, surtout depuis le commencement de ce siècle, parce que ceux qui ont précédé cet établissement n'étoient déjà plus ou hors d'état de servir.

Cette grande et sainte maxime : que les rois sont faits pour leurs peuples et non les peuples pour les rois ni aux rois, étoit si avant imprimée en son âme qu'elle lui avoit rendu le luxe et la guerre odieuse. C'est ce qui le faisoit quelquefois expliquer trop vivement sur la dernière, emporté par une vérité trop dure pour les oreilles du monde, qui a fait quelquefois dire sinistrement qu'il n'aimoit pas la guerre. Sa justice étoit munie de ce bandeau impénétrable qui en fait toute la sûreté. Il se donnoit la peine d'étudier les affaires qui se présentent à juger devant le roi aux conseils de finance et des dépêches : et, si elles étoient grandes, il y travailloit avec les gens du métier, dont il puisoit des connoissances, sans se rendre esclave de leurs opinions. Il communioit au moins tous les quinze jours avec un recueillement et un abaissement qui frappoit, toujours en collier de l'ordre et en rabat et manteau court. Il voyoit son confesseur jésuite une ou deux fois la semaine, et quelquefois fort longtemps, ce qu'il abrégéa beaucoup dans la suite, quoiqu'il approchât plus souvent de la communion.

Sa conversation étoit aimable, tant qu'il pouvoit solide, et par goût ; toujours mesurée à ceux avec qui il parloit. Il se délassoit volontiers à la promenade : c'étoit là où ses [qualités] paroissent le plus. S'il s'y trouvoit quelqu'un avec qui il pût parler de sciences, c'étoit son plaisir, mais plaisir modeste, et seulement pour s'amuser et s'instruire en dissertant quelque peu, et en écoutant davantage. Mais ce qu'il y cherchoit le plus c'étoit l'utile, des gens à faire parler sur la guerre et les places, sur la marine et le commerce, sur les pays et les cours étrangères, quelquefois sur des faits particuliers mais publics, et sur des points d'histoire ou des guerres passées depuis longtemps. Ces promenades, qui l'instruisoient beaucoup, lui concilioient les esprits, les cœurs, l'admiration, les plus grandes espérances. Il avoit mis à la place des spectacles, qu'il s'étoit retranchés depuis fort longtemps, un petit jeu où les plus médiocres bourses pouvoient atteindre, pour pouvoir varier et partager l'honneur de jouer avec lui, et se rendre cependant visible à tout le monde. Il fut toujours sensible au plaisir de la table et de la chasse. Il se laissoit aller à la dernière avec moins de scrupule, mais il craignoit son foible pour l'autre, et il y étoit d'excellente compagnie quand il s'y laissoit aller.

Il connoissoit le roi parfaitement, il le respectoit, et sur la fin il l'aimoit en fils, et lui faisoit une cour attentive de sujet, mais qui sentoit quel il étoit. Il cultivoit Mme de Maintenon avec les égards que leur situation demandoit. Tant que Monseigneur vécut, il lui rendoit tout ce qu'il devoit avec soin. On y sentoit la contrainte, encore plus avec Mlle Choin, et le malaise avec tout cet intérieur de Meudon. On en a tant expliqué les causes qu'on n'y reviendra pas ici. Le prince admiroit, autant pour le moins que tout le monde, que Monseigneur, qui, tout matériel qu'il étoit, avoit beaucoup de gloire, n'avoit jamais pu s'accoutumer à Mme de Maintenon, ne la voyoit que par bienséance, et le

moins encore qu'il pouvoit, et toutefois avoit aussi en Mlle Choin sa Maintenon autant que le roi avoit la sienne, et ne lui asservissoit pas moins ses enfants que le roi les siens à Mme de Maintenon. Il aimoit les princes ses frères avec tendresse, et son épouse avec la plus grande passion. La douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y surnagea par les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier, mais il fut sanglant. Dans cette terrible affliction rien de bas, rien de petit, rien d'indécent. On voyoit un homme hors de soi, qui s'extorquoit une surface unie, et qui y succomboit. Les jours en furent tôt abrégés. Il fut le même dans sa maladie. Il ne crut point en relever, il en raisonna avec ses médecins; dans cette opinion, il ne cacha pas sur quoi elle étoit fondée; on l'a dit il n'y a pas longtemps, et tout ce qu'il sentit depuis le premier jour jusqu'au dernier l'y confirma de plus en plus. Quelle épouvantable conviction de la fin de son épouse et de la siennelle mais, grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui, et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties également secrètes, et si sublimes qu'il n'y a que vous qui les puissiez donner et en connoître tout le prix! quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! on ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances, elle s'éleva bien au-dessus. Quelles tendres, mais tranquilles vues! quel surcroît de détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission, et combien parfait! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses péchés! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lectures! quelles prières continuelles! quel ardent désir des derniers sacrements! quel profond recueillement! quelle invincible patience! quelle douceur; quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchoit! quelle charité pure qui le pressoit d'aller à Dieu! La France tomba enfin sous ce dernier châtement; Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritoit pas. La terre n'en étoit pas digne, il étoit mûr déjà pour la bienheureuse éternité.

CHAPITRE XVI.

Obsèques pontificales à Rome pour le Dauphin. — Époque et date de leur cessation à Rome et à Paris pour les papes et pour nos rois. — Étrange pensée de l'archevêque de Reims sur le duc de Noailles. — Pourquoi [il étoit] mal avec les Noailles. — Embarras du P. La Rue qui surprend étrangement le roi du ehangement de confesseur. — Appareil funèbre chez la Dauphine. — Prétention des évêques refusée. — Règles de ces choses. — Carreau et goupillon, à qui donnés et par qui présentés. — Annonce à haute voix; pour qui. — Garde par les dames, et quelles. — Première garde; comment réglée par le roi entre les duchesses et la maison de Lorraine. — Eau bénite de peu du sang royal et du comte de Toulouse, et point d'autres. — Le corps du Dauphin porté sans cérémonie près de celui de la Dauphine. — Transport en cérémonie des deux cœurs au Val-de-Grâce. — Mgr le duc de Bretagne Dauphin. — Madame entre les soirs dans le cabinet du roi après le souper. — M. le duc d'Orléans, seul de tous les princes,

donne en cérémonie l'eau bénite au Dauphin. — Convoi des deux corps à Saint-Denis en cérémonie. — Retour du roi à Versailles, où il voit en passant la foule des mantes et des manteaux, qui vont après chez tout le sang royal sans ordre et pour la première fois. — Privance de la duchesse du Lude. — Le roi voit à la fois tous les ministres étrangers en manteaux ; reçoit les harangues des autres. — Extrémité des deux jeunes fils de France, qui sont nommés sans cérémonie. — Mort du petit Dauphin. — Le roi d'aujourd'hui comment sauvé. — Le corps et le cœur du petit Dauphin portés sans cérémonie près de ceux de M. [le Dauphin] et de Mme la Dauphine. — M. le duc d'Anjou, aujourd'hui roi, succède au titre et au rang de Dauphin. — Douleur de M. le duc de Berry, et en Espagne. — Singularité des obsèques jusqu'à Saint-Denis. — Deuil aussi singulier que ces obsèques. — Etat du duc de Beauvilliers et le mien. — Cassette du Dauphin qui me met en grand péril, dont l'adresse du duc de Beauvilliers me sauve.

La consternation fut vraie et générale. Elle pénétra les terres et les cours étrangères. Tandis que les peuples pleuroient celui qui ne pensoit qu'à leur soulagement, et toute la France un prince qui ne vouloit régner que pour la rendre heureuse et florissante. Les souverains de l'Europe pleurèrent publiquement celui qu'ils regardoient déjà comme leur exemple, et que ses vertus alloient rendre leur arbitre, et le modérateur paisible et révérend des nations. Le pape en fut si touché qu'il résolut de lui-même, et sans aucune sorte d'office, de passer par-dessus toutes les règles et les formalités de sa cour, et il en fut unanimement applaudi. Il tint exprès un consistoire, il y déplora la perte infinie que faisoit l'Église et toute la chrétienté ; il fit un éloge complet du prince qui causoit leurs justes regrets et ceux de toute l'Europe. Il y déclara enfin que, passant, en faveur de ses extraordinaires vertus et de la douleur publique, par-dessus toute coutume, il en feroit lui-même dans sa chapelle les obsèques publiques et solennelles. Il en indiqua tout de suite le jour ; le sacré collège et toute la cour romaine y assista, et tous applaudirent à un honneur si insolite. Il avoit toujours été rendu réciproquement aux papes en France et à nos rois à Rome, mais non à leurs enfants, jusqu'à la mort d'Henri III.

Sixte V, qui avoit ouvert les yeux au célèbre duc de Nevers qui l'étoit allé consulter sur la Ligue, et qui lui-même ne l'avoit favorisée que le moins qu'il avoit pu, qui loua publiquement Henri III de s'être défait du duc de Guise, devint furieux deux jours après, lorsqu'il apprit que le cardinal de Guise avoit eu le même sort. Il excommunia Henri III, et quoi que ce prince pût faire dans le peu de temps que les Guise le laissèrent vivre depuis, il demeura excommunié même après sa mort, quoique, dans le court espace qu'il vécut après avoir été frappé, il eût fait tout ce qui lui fut possible pour mourir en bon chrétien, qu'il eût été reconcilié à l'Église, et qu'il eût reçu tous les sacrements. Tout ce que la reine sa veuve fit de démarches à Rome par le célèbre d'Ossat, depuis cardinal, toute l'adresse, l'éloquence, la force des raisons et des offices qu'il y employa, toute la considération personnelle que ce grand homme s'y étoit acquise, furent inutiles pour obtenir les obsèques accoutumées pour nos rois. En revanche, on cessa en France de les faire

pour les papes, et réciproquement il n'y en a pas eu depuis. C'est ce qui ajouta beaucoup à celles que Clément XI, et de lui-même, voulut faire pour ce sublime Dauphin, et auxquelles tout Rome applaudit contre ses plus opiniâtres maximes, qui la rendent si politiquement invariable pour tout ce qui est du cérémonial.

De douloureuses choses me ramènent sur mes pas. La Dauphine mourut comme je l'ai dit, à Versailles, le vendredi 12 février, entre huit et neuf heures du soir. J'étois retiré dans ma chambre, pénétré de cette perte; l'archevêque de Reims, qui entroit chez moi à toute heure, y arriva et me trouva seul. Il étoit affligé, comme il n'étoit personne qui pût s'en défendre, il l'étoit de plus de la perte de charge de dame d'atours qu'avoit la comtesse de Mailly, sa belle-sœur, avec laquelle il étoit intimement de tout temps. Il savoit par elle l'aventure de la tabatière. Le roi ne faisoit presque que de partir, et il s'étoit trouvé dans la chambre de la pauvre princesse, tout pendant que le roi y avoit demeuré, et il y étoit longtemps auparavant. Il me conta d'entrée que le duc de Noailles, qui étoit en quartier de capitaine des gardes, y étoit venu avant le roi, qu'il lui avoit vu un air embarrassé, le regard curieux, une décision fort nette et trop sereine que cela ne pouvoit aller loin, un examen attentif et quelque chose de fort composé dans toute sa personne; qu'il étoit demeuré assez longtemps, et s'en étoit allé pour y revenir fort peu après avec le roi, où, à travers son embarras qui subsistoit, le contentement perceoit; enfin il m'en parla comme lui en attribuant tout le malheur, et me le dit nettement.

Il faut remarquer que tous ces Mailly ne pouvoient souffrir les Noailles; la jalousie les rongeoit de la préférence qu'ils avoient sur eux chez Mme de Maintenon, et leur manie étoit de trouver fort mauvais que la comtesse de Mailly, fille de son cousin germain, n'en eût pas été traitée en parfaite égalité de fortune, comme la fille unique de son propre frère. A cette émulation qui formoit leur haine, l'archevêque en joignoit une particulière. Avant son épiscopat, il avoit été député du second ordre à une assemblée du clergé. Il vouloit parvenir et il s'étoit livré aux jésuites. Il arriva une affaire où il s'opposa fièrement au cardinal de Noailles, qui présidoit à l'assemblée, et qui étoit alors dans sa grande faveur. Surpris de se voir résister en face par un abbé, il voulut s'expliquer, et lui faire honnêtement entendre raison. L'abbé n'en poussa que plus vertement sa pointe, et même avec peu de mesure. Alors le cardinal piqué le malmena de façon que l'autre ne le lui pardonna jamais. Lui-même autrefois m'avoit conté la querelle, et souvent depuis témoigné qu'il ne l'oublieroit jamais. Je l'en fis souvenir alors pour le rendre suspect à lui-même; mais, voyant qu'il s'animoit de plus en plus à me vouloir persuader, je lui dis que personne ne le pouvoit jamais être que le duc de Noailles pût être capable d'une horreur aussi abominable; aussi peu qu'il eût aucun intérêt en la mort de la Dauphine, lui qui toute sa vie en avoit été si bien traité; qui avoit trois sœurs, dames du palais, ses favorites; qui avoit tant d'intérêt en la vie de Mme de Maintenon qui, à son âge, soutiendrait difficilement cette perte; enfin, outre ces raisons démonstratives, toutes celles dont je pu

m'aviser. Je n'y gagnai rien; la cause du rappel du duc de Noailles commençoit à percer. Il me soutint qu'il vouloit gouverner le Dauphin sans partage, à qui il ne pouvoit proposer une maîtresse, comme si en [ce] genre d'affaires, et de confiance, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse n'eussent pas été des obstacles plus fâcheux que la Dauphine. J'eus beau dire, l'archevêque demeura ferme sur la tabatière, dont l'événement est en effet demeuré inintelligible. Je l'exhortai du moins à condamner au plus profond silence, et le plus sans réserve, une si horrible pensée; et en effet il l'y contint. Mais il est mort plusieurs années depuis dans sa persuasion, qui ne put me faire aucune impression. Ceux qui surent à la fin l'histoire de la boîte, en assez grand nombre, ne furent pas plus susceptibles que moi de ce soupçon, et personne ne s'avisa de jeter rien sur le duc de Noailles. Pour moi, je le crus si peu que notre liaison demeura la même. Quelque intime qu'elle ait été jusqu'à la mort du roi, je ne sais comment il est arrivé que nous ne nous sommes jamais parlé de cette fatale tabatière.

Dans le moment que le P. La Rue sortit de chez la Dauphine, instruit de son intention, il fut au cabinet du roi, à qui il fit dire qu'il avoit à lui parler au moment même. Le roi le fit entrer. Il vainquit son embarras comme il put, et apprit au roi ce qui l'amenoit. On ne peut jamais être plus frappé que le roi le fut. Mille idées fâcheuses lui entrèrent dans la tête. J'ignore si les scrupules y trouvèrent leur place; ils devoient être grands. L'extrémité retint l'indignation, mais laissa cours au dépit. La Rue se servit avantageusement de ce qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour abrégier une si fâcheuse conversation.

Le samedi 13, le corps de la Dauphine fut laissé dans son lit à visage découvert, ouvert le même jour, à onze heures du soir, toute la Faculté présente, la dame d'honneur et la dame d'atours; et le dimanche 14, mis dans le cercueil sur une estrade de trois marches, porté le lendemain, lundi 15, dans son grand cabinet de même, où il y avoit des autels où les matins on disoit continuellement des messes. Quatre évêques assis, en rochet et camaï, à la ruelle droite, se relevoient comme les dames, avertis par les agents du clergé. Ils prétendirent des chaises à dos, le carreau et le goupillon. Ils furent refusés des deux premiers, ils n'eurent que des sièges ployants et point de carreaux. Ils crièrent tant qu'ils attrapèrent le goupillon.

Pour entendre ce cérémonial que je n'ai pas eu lieu encore d'expliquer, on ne doit avoir en présence du corps de ces princes que ce qu'on auroit devant eux vivants. On y est assis à l'église sur des ployants, et cela décide pour s'asseoir et pour l'espèce du siège; de carreaux, personne n'en a devant eux à l'église que le sang royal, les bâtards, les ducs et duchesses, et ceux et celles qui ont le rang de prince étranger ou le tabouret de grâce. Aussi n'y a-t-il que ces personnes-là qui venant jeter de l'eau bénite en cérémonie, ou chacun à part, sous manteau, les herauts, qui sont avec leurs cottes d'armes et leurs caducées au coin du pied du cercueil, présentent un carreau qu'ils tiennent relevé auprès d'eux pour faire leur courte prière, après avoir donné l'eau bénite, et quand on se lève les herauts ôtent le carreau. Le goupillon

est présenté par les hérauts aux mêmes personnes, à qui ils donnent le carreau, qui le leur rendent après avoir donné l'eau bénite; ils présentent aussi le goupillon aux officiers de la couronne et à leurs femmes, et pour les charges uniquement aux premiers gentilshommes de la chambre du roi qui ne seroient pas ducs, et à leurs femmes, à la dame d'honneur si elle n'étoit pas duchesse, à la dame d'atours et au chevalier d'honneur et à sa femme qui tous se mettent à genoux sans carreau pour faire leur courte prière. Toutes autres personnes, hommes et femmes, quelles qu'elles soient, même en mante et en manteau, prennent elles-mêmes le goupillon dans le bénitier et l'y remettent après avoir jeté de l'eau bénite, sans que les hérauts fassent le moindre mouvement. Ils sont avertis de tous ceux et celles qui doivent avoir un carreau par la proclamation de leurs noms que l'huissier fait de la porte à fort haute voix, à mesure qu'il en voit entrer, et n'en annonce aucun autre. Au sang royal, c'est l'aumônier de garde en rochet qui présente le goupillon et le reprend. Six dames en mante [sont] assises vis-à-vis des évêques, qui se relèvent toutes ensemble par six autres tout le jour, averties chacune de sa garde et de son heure, de la part du roi, par un billet du grand maître des cérémonies; de ces six dames, à chaque garde deux duchesses ou princesses, alternativement, qui trouvent deux carreaux devant leurs sièges aux deux premières places (les autres dames n'en ont point); deux dames du palais non duchesses qui s'accordent entre elles; et deux dames aux deux autres places qui soient de qualité à avoir mangé avec la princesse, c'est-à-dire avec la reine, et à avoir entrée dans son carrosse. Les femmes des maréchaux de France qui ne sont point ducs roulent avec celles-ci, et ont la première des deux places. S'il y avoit d'autres officiers de la couronne non ducs, il en seroit de même de leurs femmes.

Le roi nomma lui-même les deux titrées de la première garde. Il s'étoit fait un point de politique d'entretenir les disputes entre les ducs et les princes étrangers, c'est-à-dire lorrains; car, encore qu'il ait donné le même rang à MM. de Bouillon et de Rohan, il n'a jamais souffert que ceux-là soient entrés en aucune compétence avec les ducs, ni avec la maison de Lorraine. Il crut donc faire merveille de prendre les deux plus anciennes duchesses qui se trouvaient à la cour, et sous ce prétexte, la duchesse d'Elbœuf, veuve du second duc et pair et de l'aîné de la maison de Lorraine en France, et la duchesse de Sully, et de tenir ainsi sa balance égale, donnant aux ducs Mme d'Elbœuf pour duchesse, et si bien pour telle qu'il la doubloit d'une autre duchesse; aux Lorrains, que l'aînée de leur maison avoit gardé la première, en conséquence¹. Pourtant elles furent relevées par deux princesses, Mme de Lambesc et sa tante Mlle d'Armagnac, qui ne le trouvèrent pas trop bon, parce que cela marquoit que les duchesses avoient eu la première garde. Je continuerai les cérémonies de suite jusqu'au départ pour

1. Cette phrase pourrait paraître obscure; Saint-Simon a voulu dire que le roi déclara aux Lorrains que l'aînée de leur maison avait gardé la première, en conséquence de son titre d'aînée.

Saint-Denis, tant pour n'y plus revenir que pour d'autres raisons qui se verront dans la suite.

Le mercredi 17, Madame, accompagnée de M. le duc d'Orléans, de Mme la princesse de Conti et de ses deux filles. et de M. le comte de Toulouse, tous en mantes et en grands manteaux, ainsi que leur suite, alla donner de l'eau bénite. Elle fut reçue par le chevalier d'honneur à la tête de la maison de Mme la Dauphine, au bout de la dernière pièce tendue de noir, et [qui] l'y reconduisit. La dame d'honneur ne traversa point dans la même pièce en la recevant et la conduisant, et s'arrêta à la porte intérieure. Il n'y eut d'eau bénite en cérémonie que du sang royal, contre tout usage jusqu'alors.

Le vendredi matin 19, le corps de Mgr le Dauphin fut ouvert, un peu plus de vingt-quatre heures après sa mort, en présence de toute la Faculté, de quelques menins et du duc d'Aumont, nommé comme duc par le roi. Son cœur fut porté tout de suite à Versailles auprès de celui de Mme la Dauphine. Ce même jour, entre cinq et six [heures], les deux cœurs furent portés au Val-de-Grâce à Paris. Chamillart, évêque de Senlis, premier aumônier de Mme la Dauphine, ayant un pouvoir du cardinal de Janson, grand aumônier, étoit dans le premier carrosse à la droite au fond, portant les deux cœurs; Mme la Princesse au fond à sa gauche; Mme de Vendôme, sa fille, et Mlle de Conti au devant; la duchesse du Lude à une portière, le duc du Maine à l'autre. Le duc d'Aumont, comme premier gentilhomme de la chambre, suivoit à la première place du fond d'un carrosse de Mgr le Dauphin, accompagné de quelques menins. Suivoit le carrosse du corps de Mme la Dauphine, rempli de ses dames du palais, dont deux étoient restées à la garde du corps. Ce cortège arriva après minuit au Val-de-Grâce, tout y fut fini avant deux heures; [il] revint après sans cérémonie, et demeura à Paris qui voulut. Dès que ce convoi fut parti de Versailles, le corps de Mgr le Dauphin, porté de Marly sans cérémonie, fut placé à la droite de celui de Mme la Dauphine sur la même estrade, qui fut élargie.

Le samedi 20, le roi manda à la duchesse de Ventadour qu'il vouloit que désormais Mgr le duc de Bretagne prit le nom et le rang de Dauphin; et ce même soir il fit entrer Madame dans son cabinet, après son souper, avec les princes et princesses qui avoient coutume d'y entrer, jusqu'au coucher du roi, et elle y est depuis entrée tous les soirs.

Le lundi 22 février, M. le duc d'Orléans alla donner l'eau bénite au corps de Mgr le Dauphin. Il y fut reçu et conduit, comme l'avoit été Madame, par le duc d'Aumont, comme premier gentilhomme de la chambre, à la tête des menins, qui tour à tour gardoient le corps de Mgr le Dauphin.

Le mardi 23 février, les deux corps furent portés de Versailles à Saint-Denis sur un même chariot. Le roi nomma M. le duc d'Orléans pour accompagner le corps de Mgr le Dauphin, et quatre princesses pour celui de Mme la Dauphine. qui furent Mme la Duchesse, Mme de Vendôme, et Miles de Conti et de La Roche-sur-Yon. A la descente des corps, le duc d'Aumont, comme premier gentilhomme de la chambre, portoit la couronne de Mgr le Dauphin: Dangeau, chevalier d'honneur,

celle de Mme la Dauphine; Souvré, maître de la garde-robe du roi, le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Dans la marche, qui commença sur les six heures du soir, des aumôniers en rochet et à cheval soutenoient les coins des poêles; deux du roi, deux de Mme la Dauphine; de son côté étoient à cheval le chevalier d'honneur et le premier écuyer; trois carrosses précédoient. Dans le second étoit au fond M. le duc d'Orléans avec le duc d'Aumont; d'Antin sur le devant avec Souvré, comme maître de la garde-robe; Matignon à une portière, comme menin; le capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans à l'autre; dans le troisième et le plus proche du chariot, quatre évêques en rochet et camail, un aumônier du roi en quartier en rochet, et le curé de Versailles en étole. Trois carrosses derrière : les quatre princesses dans le premier, avec la duchesse du Lude, qui étoit un carrosse du roi; un de Mme la Dauphine, rempli de ses dames; et celui de Mme la Duchesse après, où étoient les dames d'honneur des princesses. Le convoi commença à entrer à Paris par la porte Saint-Honoré à deux heures après minuit, sortit de la porte Saint-Denis à quatre heures du matin, et arriva entre sept et huit heures du matin à Saint-Denis. Il y eut un grand ordre dans Paris, et aucun embarras.

Le samedi 27 février, le roi revint de Marly à Versailles. Il avoit mangé, tout ce voyage, seul dans sa chambre, matin et soir, à son très-petit couvert. Il ne voulut point de respects en forme de sa cour, comme il s'étoit pratiqué à la mort de Monseigneur. Il fit dire qu'il verroit tout le monde à la fois tout en arrivant. Les princes et princesses du sang et bâtards l'attendirent dans ses cabinets; la duchesse du Lude et les dames de Mme la Dauphine, le chevalier d'honneur et les autres grands officiers à la porte de son cabinet, ensemble; les dames dans sa chambre, les hommes dans son antichambre et dans les pièces suivantes, jusqu'à la porte de l'appartement de Mme de Maintenon. Tout étoit en mantes et en manteaux longs. Le roi arriva à quatre heures, et monta droit dans ses cabinets par son petit degré, puis traversa lentement jusque chez Mme de Maintenon pour remarquer tout le monde. Il embrassa uniquement la duchesse du Lude, et lui dit qu'il n'étoit pas en état de lui parler, mais qu'il la verroit. Une demi-heure après, Mme de Maintenon lui manda de venir chez elle avec les dames de Mme la Dauphine. Elles y virent le roi sans mante. Il parla obligeamment à toutes, et retint après la duchesse du Lude, qu'il fit asseoir, et qui fut longtemps en tiers avec lui et Mme de Maintenon. Il l'a vue beaucoup de fois depuis de la sorte, et comme plus du tout en public qu'à Marly, quand sa santé lui permettoit d'y aller ou d'être des voyages. Tout ce qui étoit là en mantes et en manteaux alla comme en procession chez tous les princes et princesses, commençant par M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry, et finissant par le comté de Toulouse. Personne n'avoit été chez les princes et princesses du sang à la mort de Monseigneur. On a vu par quel manége M. du Maine obtint qu'on allât chez les bâtards. En cette occasion, on fut sans ordre, et comme moutons, chez les princes et princesses du sang. Il n'y eut que ce seul jour pour les manteaux et les mantes.

Le mardi 1^{er} mars, le roi vit dans son cabinet tous les ministres étrangers avant sa messe, qui étoient tous en manteau long. Le samedi 5 mars, il reçut les harangues du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides et de celle des monnoies, la parole portée par chaque premier président; celui de la cour des aides étoit malade; Graville, second président, parla. Après chaque cour, les gens du roi de celle qui venoit de haranguer s'avancèrent et parlèrent par le premier avocat général, usage que M. Talon, mort président à mortier, établit du temps qu'il étoit avocat général du parlement. La ville harangua la dernière, et le discours du prévôt des marchands l'emporta sur tous. C'étoit le matin après la messe.

Le lendemain dimanche, à pareille heure, le grand conseil vint haranguer, parce qu'il ne veut point céder au parlement, ni le parlement encore moins à lui; et tout de suite l'Académie française.

Ce même jour, les deux enfants, fils de France, malades depuis quelques jours, furent très-mal, avec les marques de rougeole qui avoient paru en M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine. Ils avoient été ondoyés en naissant. Le roi manda à la duchesse de Ventadour de leur faire suppléer les cérémonies du baptême, de les faire tenir par qui elle voudroit, et de les faire nommer Louis l'un et l'autre. Elle prit ce qui se trouva de plus distingué sous sa main. Elle tint le petit Dauphin avec le comte de La Mothe; et le marquis de Prie avec la duchesse de La Ferté, M. le duc d'Anjou, aujourd'hui roi. Le lendemain mardi, 8 mars, les médecins de la cour en appelèrent cinq de Paris. Le roi ne laissa pas de tenir conseil de finances, d'aller tirer après son dîner, et de travailler le soir avec Voysin chez Mme de Maintenon. Les saignées et les autres remèdes qu'on employa ne purent sauver le petit Dauphin. Il mourut ce même jour, un peu avant minuit. Il avoit cinq ans et quelques mois, et étoit bien fait, fort et grand pour son âge. Il donnoit de grandes espérances par l'esprit et la justesse qu'il montrait en tout; il inquiétoit aussi par une décision opiniâtre et par une hauteur extrême.

M. le duc d'Anjou tetoit encore. La duchesse de Ventadour, aidée des femmes de la chambre, s'en empara, ne le laissèrent point saigner ni prendre aucun remède. La comtesse de Verue, empoisonnée à Turin, et prête à mourir, avoit été sauvée par un contre-poison qu'avoit le duc de Savoie. Elle en avoit apporté en revenant. La duchesse de Ventadour lui en envoya demander, et en donna à M. le duc d'Anjou seulement, parce qu'il n'avoit pas été saigné, et que ce remède ne peut aller avec la saignée. Il fut bien mal, mais il en réchappa et est roi aujourd'hui. Il l'a su depuis et a toujours marqué une vraie distinction à Mme de Verue, et pour tout ce qui l'a regardée. Trois Dauphins moururent donc en moins d'un an, dont un seul enfant, et, en vingt-quatre jours, le père, la mère et le fils aîné. Le mercredi 9 mars, le corps du petit Dauphin fut ouvert. Dans la nuit, et sans aucune cérémonie, son cœur fut porté au Val-de-Grâce à Paris, et son corps à Saint-Denis, et placé sur la même estrade avec ceux de M. [le Dauphin] et de Mme la Dauphine, ses père et mère. M. le duc d'Anjou, désormais unique, succéda au titre et au rang de Dauphin.

J'ai omis ce qui se passa au réveil du roi à la mort de Mgr le Dauphin, parce que ce ne fut que la répétition parfaite de ce qui s'y passa à la mort de Mme la Dauphine, qui a été raconté. Le roi embrassa tendrement M. le duc de Berry à plusieurs reprises, lui disant : « Je n'ai donc plus que vous. » Ce prince étoit fondu en larmes ; on ne peut être plus amèrement ni plus longtemps affligé qu'il le fut. Mme la duchesse de Berry n'osa s'échapper. Elle tint assez honnête contenance. Au fond sa joie étoit extrême de se voir elle et son époux les premiers. L'affliction et l'horreur de ces coups redoublés furent inconcevables en Espagne.

A la mort de la reine, de la dauphine de Bavière, de Monsieur, en un mot à toutes ces grandes obsèques, excepté à la mort de Monseigneur, à cause de la petite vérole qui l'avoit emporté, tous les fils de France suivis de tous les princes du sang et de tous les ducs avoient été en cérémonie, tous ensemble, donner l'eau bénite ; et pareillement ensemble les filles et petites-filles de France, suivies des princesses du sang et des duchesses. Les cœurs et les corps avoient été accompagnés de princes du sang et de ducs, et pour les princesses de beaucoup de princesses, de duchesses et de princesses étrangères, et de dames de qualité en plusieurs carrosses ; et les corps avoient été gardés longtemps avant d'être portés à Saint-Denis. En celles-ci, quoique doubles, et par conséquent plus nombreuses et plus solennelles, puisqu'on devoit faire autant pour chaque corps que s'il n'y en avoit eu qu'un, et que cela doubloit tous les accompagnements, on ne fit qu'une légère image de ce qui s'étoit toujours pratiqué pour un seul, tant pour la durée de la garde avant le transport, que pour l'eau bénite des deux corps à part, et pour les convois des deux cœurs ensemble, et après des deux corps ensemble. Le genre de ces étranges morts en fut en gros la vraie cause, et la hâte de débarrasser le roi à Versailles, et qu'il eut lui-même de n'avoir plus à ouïr parler de choses si douloureuses, et de n'entretenir pas l'excitation des propos, fit abrégier tout et diminuer tout, et pour les cérémonies et pour le nombre des personnes qui y devoient assister. Il n'y parut ni fils de France ni prince du sang, mais le roi ne laissa pas d'avoir soin, malgré toute sa douleur et ses poignantes inquiétudes, d'y en faire jouer le personnage à ses deux fils naturels : l'un au convoi des corps, l'autre à l'eau bénite de la Dauphine, à la suite de Madame et de M. le duc d'Orléans et de trois princesses du sang seulement.

C'est la première fois que les hommes et les femmes aient été ensemble donner l'eau bénite en cérémonie. M. le duc d'Orléans unique en retourna donner en cérémonie au Dauphin ; l'autre avoit été pour la Dauphine seule avant que le corps du Dauphin fût mis auprès du sien. C'étoit séparément à M. le duc et à Mme la duchesse de Berry à conduire les eaux bénites ; ils devoient être séparément suivis de Madame et de M. le duc d'Orléans, de Mme la duchesse d'Orléans, de tout le sang royal, des ducs et duchesses, et depuis un temps de la maison de Lorraine. Jusqu'alors cela s'étoit passé ainsi à la reine, à la dauphine de Bavière, à Monsieur ; je ne doute pas aussi à sa première épouse. Il

est vrai qu'à Monsieur, sous prétexte de cette compétence des ducs avec la maison de Lorraine que le roi aimoit tant, il ne voulut pas qu'aucun d'eux y allât en cérémonie; mais leurs femmes y furent avec les princesses du sang, à la suite de Mme la duchesse de Bourgogne, où il se passa ce que j'ai raconté alors. Le cortège des deux cœurs fut mêlé, et tout aussi court et singulier : trois princesses du sang pour l'un, ce devoit être une fille de France avec elles, et des duchesses avec pour l'autre au lieu d'un fils de France, de deux princes du sang et de quelques ducs, M. du Maine unique; au convoi des corps, M. le duc d'Orléans seul de tout le sang royal, avec un mélange de charges pour tout accompagnement dans le carrosse où il étoit, et deux ducs, dont l'un encore étoit premier gentilhomme de la chambre et en avoit servi en ces cérémonies, l'autre pouvoit être regardé comme menin. Pour la Dauphine, quatre princesses du sang, sans fille ni petite-fille de France, et sans duchesses ni Lorraines ni dames de qualité, et un seul carrosse après le leur, pour les dames du palais. Rien ne fut jamais si court, ni si baroque, jusque-là que la maison même de la Dauphine ni les menins ne donnèrent point d'eau bénite en cérémonie, c'est-à-dire un premier gentilhomme de la chambre à la tête des menins, la dame d'honneur à la tête des dames de Mme la Dauphine, et le chevalier d'honneur à la tête des officiers premiers et principaux de la maison. A l'égard de Monseigneur, pour lequel il ne s'observa pas la moindre cérémonie, la petite vérole dont il mourut en fut la juste raison.

Pour comble de singularité, le roi qui avoit voulu, à la mort de Monseigneur, que les personnes qui drapent lorsqu'il drape, drapassent quoiqu'il ne portât point ce deuil, ne voulut point que personne drapât pour M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine, excepté M. le duc et Mme la duchesse de Berry. Comme leur maison drapoit à cause d'eux, cela fit une question sur Mme de Saint-Simon, qui prétendoit ne point draper, et eux désiroient qu'elle drapât, et s'appuyoient sur l'exemple des duchesses de Ventadour et de Brancas, chez Madame. On y répondoit que celles-là, étant séparées de corps et de biens d'avec leurs maris, avoient leurs équipages à elles, au lieu que Mme de Saint-Simon et moi vivions et avions toujours vécu ensemble, qui est le cas que les équipages de la femme appartiennent au mari. Là-dessus, grande négociation. Ils prenoient cette draperie à l'honneur. M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry nous la demandèrent avec tant d'instance, par amitié, comme une chose qui les touchoit sensiblement, qu'il fallut enfin avoir cette complaisance. Tellement que notre maison fut mi-partie : tout ce qui étoit à moi ou en commun sans deuil, et en noir tout ce qui étoit à Mme de Saint-Simon, ce qui étoit fort ridicule.

M. de Beauvilliers étoit malade dans son lit à Versailles, et il étoit à sa maison de la ville pour être plus en repos au bas de la rue de l'Orangerie. Il seroit difficile de comprendre l'excès de sa douleur, ni la grandeur de sa piété, de sa résignation, de son courage. Je n'ai rien vu de si difficile à décrire, de plus impossible à atteindre, de comparable à admirer. Le jour de la mort de notre Dauphin, je ne sortis qu'un instant de chez moi, où je m'étois barricadé pour joindre le roi à sa

promenade dans les jardins, qui passa l'après-dînée à portée de mon pavillon. La curiosité y eut part. Le dépit de le voir presque à son ordinaire ne put soutenir cette promenade qu'un instant. On emportoit alors le corps du Dauphin, j'en aperçus de loin quelque chose. Je me rejetai chez moi, d'où je ne sortis presque plus du reste du voyage, que pour aller passer les après-dînées auprès du duc de Beauvilliers, enfermé chez lui où il ne laissoit entrer presque personne. J'avoue que je faisais le détour entre le canal et les jardins de Versailles, pour arriver à l'hôtel de Beauvilliers par la porte de l'Orangerie qu'il joignoit, pour me dérober à la vue de ce qui paroissoit de funèbre, dont aucun devoir ne me put faire approcher. Je conviens de la foiblesse. Je n'étois soutenu ni de la piété supérieure à tout du duc de Beauvilliers, ni d'une semblable à celle de Mme de Saint-Simon, qui toutefois n'en souffroient pas moins. La vérité est que j'étois au désespoir. A qui saura où j'en étois arrivé, cet état paroitra moins étrange que d'avoir pu supporter un malheur si complet. Je l'essuyois précisément au même âge où étoit mon père quand il perdit Louis XIII; au moins en avoit-il grandement joui, et moi, *Gustavi paululum mellis, et ecce morior!* Ce n'étoit pas tout encore.

Il y avoit dans la cassette du Dauphin des mémoires qu'il m'avoit demandés. Je les avois faits en toute confiance, lui les avoit gardés de même. J'y étois donc parfaitement reconnoissable. Il y en avoit même un fort long de ma main, qui seul eût suffi pour me perdre sans espérance de retour auprès du roi. On n'imagine point de pareilles catastrophes. Le roi connoissoit mon écriture; il ne connoissoit pas de même ma façon de penser, mais il s'en doutoit à peu près. J'y avois donné lieu quelquefois, et de bons amis de cour y avoient suppléé de leur mieux. Ce péril ne laissoit pas de regarder assez directement le duc de Beauvilliers, un peu plus au lointain le duc de Chevreuse. Le roi qui par ces mémoires m'auroit aussitôt reconnu, y auroit en même temps découvert la plus libre et la plus entière confiance entre le Dauphin et moi, et sur des chapitres les plus importants, et qui lui auroient été les moins agréables, et il ne se doutoit seulement pas que j'approchasse de son petit-fils plus que tous les autres courtisans. Il n'eût pas pu croire, intimement lié comme il me savoit de tout temps avec le duc de Beauvilliers, que ce commerce intime et si secret d'affaires se fût établi sans lui entre le Dauphin et moi, et toutefois il falloit que lui-même portât au roi la cassette de ce prince, à la mort duquel du Chesne en avoit sur-le-champ remis la clef au roi. L'angoisse étoit donc cruelle, et il y avoit tout à parier que j'en serois perdu et chassé pour tout le règne du roi.

Quel contraste des cieux ouverts que je voyois sans chimère, et de ces abîmes qui tout à coup s'ouvroient sous mes pieds! Et voilà la cour et le monde! J'éprouvai alors le néant des plus désirables fortunes par un sentiment intime qui toutefois marque combien on y tient. La frayeur de l'ouverture de cette cassette n'eût presque point de prise sur moi. Il me fallut des réflexions pour y revenir de temps en temps. Les regrets de ce qui m'échappoit, plus sans comparaison qu'eux la vue de ce que perdoit la France, surtout la disparition de cet incomparable

Dauphin, me perçoit le cœur et suspendoit toutes les facultés de mon âme. Je ne voulus longtems que m'enfuir et ne revoir jamais la figure trompeuse de ce monde. Même après que je me fus résolu à y demeurer, la situation naturelle où j'étois avec M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans, que tant d'autres des plus grands eussent si chèrement achetée dans la perspective de l'âge du roi et de celui du petit Dauphin, m'étoit insipide, je n'oserois dire pire, par la comparaison de ce qui n'étoit plus; et ma douleur si peu capable de consolation et de raison qu'elle trahit entièrement tout ce que j'avois caché jusque-là avec tant de soin et de politique, et manifesta malgré moi tout ce que j'avois perdu. Mme de Saint-Simon, non moins sensible, non moins touchée, aussi peu capable de le dissimuler, mais plus sensée, plus forte, et toute à Dieu, recevoit aussi par plus de liberté d'esprit, par plus de mesure en attaches, par la plus sage prudence, de plus fortes impressions de l'inquiétude de ces papiers.

Les ducs et duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse étoient uniques dans ce secret, et les uniques aussi avec qui en consulter. M. de Beauvilliers prit le parti de ne confier la cassette à personne, quoique le roi en eût la clef, et d'attendre que sa santé lui permit de la porter lui-même, pour essayer, étant avec lui, de dérober ces papiers à sa vue parmi tous les autres de quelque manière que ce fût. Cette mécanique étoit difficile, car il ne savoit pas même la position de ces papiers si dangereux parmi les autres dans la cassette, et cependant c'étoit la seule ressource. Une si terrible incertitude dura plus de quinze jours.

Le lundi, dernier février, le roi vit dans son cabinet sur les cinq heures le duc de Beauvilliers pour la première fois, qui n'avoit pas [été] en état de s'y rendre plus tôt. Mon logement étoit assez près du sien et de plain-pied, donnant au milieu de la galerie de l'aile neuve, de plain-pied aussi au grand appartement du roi. Le duc à son retour entra chez moi, et nous dit, à Mme de Saint-Simon et à moi, que le roi lui avoit ordonné de lui porter le lendemain au soir chez Mme de Maintenon la cassette du Dauphin, et nous répéta que, sans oser ni pouvoir répondre de rien, il seroit bien attentif à éviter, s'il étoit possible, que le roi vit ce qui y étoit de moi; et nous promit de revenir le lendemain au retour de chez Mme de Maintenon nous en apprendre des nouvelles. On peut juger s'il fut attendu, et à portes bien fermées. Il arriva, et avant de s'asseoir nous fit signe de n'avoir plus d'inquiétude. Il nous conta que tout le dessus de la cassette, et assez épaissement, s'étoit heureusement trouvé rempli d'un fatras de toutes sortes de mémoires et de projets sur les finances, et de quelques autres d'intérieurs de province, qu'il en avoit lu exprès une quantité au roi pour le lasser, et qu'il y avoit réussi tellement qu'à la fin le roi s'étoit contenté d'en entendre les titres, et que fatigué de ne trouver autre chose, s'étoit persuadé que le fond n'étoit pas plus curieux, avoit dit que ce n'étoit pas la peine d'en voir davantage, et qu'il n'avoit qu'à jeter là tous ces papiers dans le feu. Le duc nous assura qu'il ne se l'étoit pas fait dire deux fois, d'autant qu'il avoit déjà avisé au fond un petit bout de mon écriture, qu'il avoit promptement couvert en prenant d'autres papiers pour en lire les titres au roi, et

qu'aussitôt qu'il lui eût lâché la parole, il rejeta contusément dans la cassette ce qu'il en avoit tiré de papiers et mis à mesure sur la table, et avoit été secouer la cassette derrière le feu entre le roi et Mme de Maintenon, pris bien garde en la secouant que ce mémoire de ma main qui étoit grand et épais fût couvert d'autres, et qu'il avoit eu grand soin d'empêcher avec les pincettes qu'aucun bout ne s'écartât, et de voir tout bien brûlé avant de quitter la cheminée. Nous nous embrassâmes dans le soulagement réciproque, qui fut proportionné pour ce moment au péril que nous avons couru.

CHAPITRE XVII.

Dauphine empoisonnée. — Le maréchal de Villeroy, raccommo­dé avec le roi, devient tout d'un coup favori. — Le Dauphin empoisonné. — Le duc du Maine et Mme de Maintenon persuadent le roi et le monde que M. le duc d'Orléans a fait empoisonner le Dauphin et la Dauphine. — Crayon de M. le duc d'Orléans. — Eclats populaires contre M. le duc d'Orléans. — Cri général contre M. le duc d'Orléans. — Conduite de la cour à son égard. — Maréchal de Villeroy et autres principaux. — Embarras du duc de Noailles, qui se dit en apoplexie et s'en va à Vichy.

Les horreurs qui ne se peuvent plus différer d'être racontées glacent ma main. Je les supprimerois si la vérité si entièrement due à ce qu'on écrit, si d'autres horreurs qui ont augmenté celles des premières s'il est possible, si la publicité qui en a retenti dans toute l'Europe, si les suites les plus importantes auxquelles elles ont donné lieu, ne me forçoient de les exposer ici comme faisant une partie intégrante et des plus considérables de ce qui s'est passé sous mes yeux. La maladie de la Dauphine, subite, singulière, peu connue aux médecins, et très-rapide, avoit dans sa courte durée noirci les imaginations déjà fort ébranlées par l'avis venu à Boudin si peu auparavant, et confirmé par celui du roi d'Espagne. La colère du roi du changement de confesseur, qui se seroit durement fait sentir à la princesse si elle eût vécu, céda à la douleur de sa perte, peut-être mieux à celle de tout son amusement et de tout son plaisir; et la douleur voulut être éclaircie de la cause d'un si grand malheur pour tâcher de se mettre en état d'en éviter d'autres, ou de rentrer en repos sur l'inquiétude qui le frappoit. La Faculté reçut donc de sa bouche les ordres les plus précis là-dessus.

Le rapport de l'ouverture du corps n'eut rien de consolant : nulle cause naturelle de mort, mais d'autres vers les parties intérieures de la tête, voisines de cet endroit fatal où elle avoit tant souffert. Fagon et Boudin ne doutèrent pas du poison, et le dirent nettement au roi, en présence de Mme de Maintenon seule. Boulduc qui m'assura en être convaincu, et le peu des autres à qui le roi voulut parler et qui avoient assisté à l'ouverture, le confirmèrent par leur morne silence. Maréchal fut le seul qui soutint qu'il n'y avoit de marques de poison que si équivoques, qu'il avoit ouvert plusieurs corps où il s'en étoit trouvé de pareilles, et sur la mort desquels il n'y avoit jamais eu le plus léger soup-

çon. Il m'en parla de même, à moi à qui il ne cachoit rien, mais il ajouta que néanmoins, à ce qu'il avoit vu, il ne voudroit pas jurer du oui ou du non, mais que c'étoit assassiner le roi et le faire mourir à petit feu que de nourrir en lui une opinion en soi désolante, et qui pour les suites et pour sa propre vie ne lui laisseroit plus aucun repos. En effet, c'est ce qu'opéra ce rapport, et pour assez longtemps. Le roi outré voulut chercher à savoir d'où le coup infernal pouvoit être parti, sans pouvoir s'apaiser par tout ce que Maréchal lui put dire, et qui disputa vivement contre Fagon et Boudin, lesquels maintinrent aussi vivement leurs avis en ce premier rapport, et n'en démordirent point dans la suite. Boudin, outré d'avoir perdu sa charge et une princesse pleine de bontés pour lui, même de confiance, et ses espérances avec elle, répandit comme un forcené qu'on ne pouvoit pas douter qu'elle ne fût empoisonnée. Quelques autres, qui avoient été à l'ouverture, le dirent à l'oreille à leurs amis; en moins de vingt-quatre heures la cour et Paris en furent remplis. L'indignation se joignit à la douleur de la perte d'une princesse adorée, et à l'une et à l'autre la frayeur et la curiosité, qui furent incontinent augmentées par la maladie du Dauphin.

Il faut interrompre un moment la suite de ces horreurs, pour parler d'un événement qui devint après considérable. Le maréchal de Villeroy languissoit à Paris, et souvent à Villeroy, dans la plus profonde disgrâce depuis son dernier retour de Flandre, dont on a vu le détail en son lieu. Il ne paroissoit que de loin à loin à Versailles, toujours sans y coucher, à Fontainebleau une fois ou deux au plus, où rarement il couchoit une nuit. Il n'étoit plus question pour lui de Marly. La sécheresse, le silence du roi, l'air d'être peiné de le voir, étoit le même, mais il tenoit toujours à Mme de Maintenon. Sa haine pour Chamillart, qui leur étoit commune, avoit réchauffé entre eux l'ancienne familiarité. La compassion l'engageoit à le voir dans sa maison de la ville toutes les fois qu'il alloit à Versailles ou à Fontainebleau. Ils s'écrivoient souvent; et le goût qui effaçoit tout en elle, joint au malaise extrême des affaires, l'engageoit même à le consulter et à en recevoir des mémoires. Ces mystères étoient pour le gros du monde, mais ils n'échappoient pas aux plus attentifs de la cour. J'en étois instruit depuis longtemps; le roi ne les ignoroit pas. Mme de Maintenon n'auroit osé lui cacher une conduite d'habitude qu'il auroit pu découvrir. Elle espéra trouver par là des occasions de rapprocher le maréchal, et en effet elle lui montra quelquefois de ces mémoires qu'elle faisoit appuyer par Voysin. Jusqu'alors néanmoins rien n'avoit réussi. La triste conjoncture pressa Mme de Maintenon pour elle-même.

Ces premiers moments du vide extrême que laisoit [la perte] de la Dauphine, la douleur, les affres dont elle étoit aiguisée, rendoient le roi pesant à la sienne. Il étoit difficile à amuser; elle étoit elle-même si touchée, si abattue, qu'elle ne trouvoit point de ressource en elle-même. Celle du travail des ministres chez elle y laisoit de grands intervalles par la longueur des soirées de cette saison, et des journées entières quand il faisoit trop mauvais pour sortir, et que le roi alors passoit toujours avant trois heures chez elle, et n'en sortoit qu'à dix pour son souper. D'admettre quelqu'un dans ce particulier avec eux, n'eût pas été

chose aisée avec le roi, ni facile à elle à choisir. A quelque point qu'elle se vit avec lui, tout lui paroissoit dangereux. Elle songeoit bien à multiplier les repas particuliers à Marly et à Trianon, encore plus que chez elle, pour la commodité de la promenade, et montrer plus d'objets par le service indispensable, et à y avoir souvent des musiques; mais dans ce service indispensable, elle ne trouvoit rien dans les premiers gentilshommes de la chambre ni dans les autres grands officiers qui pouvoient suivre, mais qui ne suivoient guère là, de quoi amuser le roi. Le duc de Noailles, indispensable parce qu'il étoit capitaine des gardes en quartier, n'étoit plus en cette situation avec le roi ni avec elle depuis son rappel d'Espagne. Le maréchal de Villeroy lui parut le seul sur qui elle pût jeter les yeux : il avoit été élevé auprès du roi; il n'avoit bougé de la cour que pour aller aux armées; il avoit été galant de profession, et le vouloit être encore; personne plus que lui du grand monde toute sa vie; il l'avoit presque toute passée dans la plus grande familiarité du roi; ils avoient cent contes de leur jeunesse et de leur temps, dont le roi s'amusoit beaucoup; le maréchal en avoit de toutes les sortes, il savoit ceux de la ville de tous les temps, il en savoit des femmes des frontières; il se passionnoit de la musique, il parloit chasses; toutes les anciennes intrigues de la cour et du monde lui étoient présentes; c'étoit une quincaillerie à fournir abondamment. Plus que tout, elle n'en avoit rien à craindre; et s'il prenoit du crédit, c'étoit un homme toujours sûr dans sa main à faire de lui tout ce qu'elle voudroit. Ces considérations la déterminèrent à faire tous ses efforts pour le raccommoder.

Le roi étoit demeuré en garde contre Harcourt depuis ses tentatives pour entrer au conseil; d'ailleurs ni familiarité ancienne, ni fatuité, ni vieux contes. Nul autre de ses grands officiers ne pouvoit être compté pour l'usage qu'elle désiroit. Elle tira donc sur le temps, vanta les serviteurs de jeunesse et de toute la vie, l'attachement de toute celle du maréchal de Villeroy pour lui, sa douleur de lui avoir déplu, la longueur de sa pénitence, sa désolation de ne pouvoir être auprès du roi dans des moments si calamiteux, la douceur de se retrouver avec ceux avec qui on avoit toujours vécu, et dont on étoit sûr que le cœur n'avoit point de part aux fautes; en un mot, elle sut si bien dire et presser que tout ce qui étoit à Marly pensa tomber d'étonnement d'y voir paroître le maréchal de Villeroy le matin que le Dauphin mourut, et reçu du roi avec tout l'air d'amitié et de familiarité que la situation de son cœur et de son esprit lui purent permettre. De ce moment il ne quitta plus la cour, fut traité du roi mieux que jamais; incontinent après admis chez Mme de Maintenon aux musiques quand elles y recommencèrent, et lui unique, en un mot un favori du roi et de Mme de Maintenon, dont nous verrons les grandes et trop importantes suites.

L'espèce de la maladie du Dauphin, ce qu'on sut que lui-même en avoit cru, le soin qu'il eut de faire recommander au roi les précautions pour la conservation de sa personne, la promptitude et la manière de sa fin, comblèrent la désolation et les affres, et redoublèrent les ordres du roi sur l'ouverture de son corps. Elle fut faite dans l'appartement du

Dauphin à Versailles comme elle a été marquée. Elle épouvanta. Ses parties nobles se trouvèrent en bouillie; son cœur, présenté au duc d'Aumont pour le tenir et le mettre dans le vase, n'avoit plus de consistance, sa substance coula jusqu'à terre entre leurs mains; le sang dissous, l'odeur intolérable dans tout ce vaste appartement. Le roi et Mme de Maintenon en attendoient le rapport avec impatience. Il leur fut fait le soir même chez elle sans aucun déguisement.

Fagon, Boudin, quelques autres y déclarèrent le plus violent effet d'un poison très-subtil et très-violent, qui, comme un feu très-ardent, avoit consumé tout l'intérieur du corps, à la différence de la tête qui n'avoit pas été précisément attaquée, et qui seule l'avoit été d'une manière très-sensible en la Dauphine. Maréchal, qui avoit fait l'ouverture, s'opiniâtra contre Fagon et les autres. Il soutint qu'il n'y avoit aucunes marques précises de poison; qu'il avoit vu des corps ouverts à peu près dans le même état, dont on n'avoit jamais eu de soupçon; que le poison qui les avoit emportés, et tué aussi le Dauphin, étoit un venin naturel de la corruption de la masse du sang enflammé par une fièvre ardente qui paroissoit d'autant moins qu'elle étoit plus interne; que de là étoit venue la corruption qui avoit gâté toutes les parties, et qu'il ne falloit point chercher d'autres causes que celles-là, qui étoient celles de la fin très-naturelle qu'il avoit vue arriver à plusieurs personnes, quoique rarement à un degré semblable, et qui alors n'alloit que du plus au moins. Fagon répliqua, Boudin aussi, avec aigreur tous deux. Maréchal s'échauffa à son tour, et maintint fortement son avis. Il le conclut par dire au roi et à Mme de Maintenon, devant ces médecins, qu'il n'alloit que la vérité, comme il l'avoit vue et comme il la pensoit; que parler autrement c'étoit vouloir deviner, et faire en même temps tout ce qu'il falloit pour faire mener au roi la vie la plus douloureuse, la plus méfiante et la plus remplie des plus fâcheux soupçons, les plus noirs et en même temps les plus inutiles; et que c'étoit effectivement l'empoisonner. Il se prit après à l'exhorter, pour le repos et la prolongation de sa vie, à secouer des idées terribles en elles-mêmes, fausses suivant toute son expérience et ses connoissances, et qui n'enfermoient que les soucis et les soupçons les plus vagues, les plus poignants, les plus irrémédiables; et se fâcha fortement contre ceux qui s'efforçoient de les lui inspirer.

Il me conta ce détail ensuite, et me dit en même temps que, outre qu'il croyoit que la mort pouvoit être naturelle, quoique véritablement il en doutât à tout ce qu'il avoit remarqué d'extraordinaire: mais qu'il avoit principalement insisté par la compassion de la situation de cœur et d'esprit où l'opinion de poison alloit jeter le roi, et par l'indignation d'une cabale qu'il voyoit se former dans l'intérieur, dès la maladie, et surtout depuis la mort de Mme la Dauphine, pour en donner le paquet à M. le duc d'Orléans, et qu'il m'en avertissoit comme son ami et le sien; car Maréchal qui étoit effectif, et la probité, et la vérité, et la vertu même, étoit d'ailleurs grossier, et ne savoit ni la force ni la mesure des termes, étant d'ailleurs tout à fait respectueux et parfaitement éloigné de se méconnoître.

Je ne fus pas longtemps, malgré ma clôture, à apprendre d'ailleurs ce qui commençoit à percer sur M. le duc d'Orléans. Ce bruit sourd, secret, à l'oreille, n'en demeura pas longtemps dans ces termes. La rapidité avec laquelle il remplit la cour, Paris, les provinces, les recoins les moins fréquentés, le fond des monastères les plus séparés, les solitudes les plus inutiles au monde et les plus désertes, enfin les pays étrangers et tous les peuples de l'Europe, me retraça celle avec laquelle y furent si subitement répandus ces noirs attentats de Flandre, contre l'honneur de celui que le monde entier pleuroit maintenant. La cabale d'alors, si bien organisée, par qui tout ce qui lui convenoit se trouvoit répandu de toutes parts, en un instant, avec un art inconcevable, cette cabale, dis-je, avoit été frappée comme on l'a vu, et son détestable héros réduit à l'aller faire en Espagne. Mais pour frappée, quoique hors de mesure et d'espérance par tous les changements arrivés, elle n'étoit pas dissipée. M. du Maine et ceux qui restoient de la cabale et qui continuoient de figurer comme ils pouvoient à la cour, Vaudemont, sa nièce d'Espinoy, d'autres restes de Meudon, vivoient. Ils espéroient contre toute espérance; ils se roidissoient contre la fortune si apparemment contraire. Ils en saisirent ce funeste retour, ils ressuscitèrent; et avec Mme de Maintenon à leur tête, que ne se promirent-ils point, et, en effet, jusqu'où n'allèrent-ils pas ?

On a vu, je ne dis pas les desseins du Dauphin à l'égard des bâtards, parce qu'ils étoient secrets, mais combien lui et son épouse avoient désapprouvé leur grandeur, jusque sous les yeux du roi (t. V, p. 178 et suiv.). Ni l'un ni l'autre ne leur avoient pas paru plus favorables depuis. Le duc du Maine en espéroit si peu qu'il ne s'étoit point approché d'eux; et ni par soi ni par Mme de Maintenon même, dont sa grandeur étoit l'ouvrage et qui avoit été le témoin affligé et embarrassé, au point où on l'a vu, de leur répugnance, ni par le roi même qui l'avoit si vivement sentie, et si humblement soufferte pour l'é mousser, il n'avoit osé depuis rien tenter auprès d'eux. Quoique en médiocre liaison avec son frère, et sur cela même, mais qui, une fois fait, avoit le même intérêt que lui de s'assurer de ne pas déchoir, et qui, bien avec le Dauphin et la Dauphine par le rapport du monde et des parties, étoit fort à portée d'eux, rien par là n'avoit été essayé là-dessus. La duchesse du Maine, plus ardente que lui sur les rangs, s'il étoit possible, ne bougeoit de Sceaux à faire la déesse, et ne daignoit pas approcher de la cour.

M. du Maine, le plus timide des hommes, quoique le plus grand ouvrier sous terre, vivoit en des trances mortelles pour toutes ses grandeurs, et il avoit trop d'esprit encore pour ne pas trembler aussi pour ses énormes établissemens peu sûrs à lui laisser, si on venoit à abattre le trône qu'il s'étoit bâti. Cependant ses enfants croissoient, le roi vieillissoit; il pâlissoit d'effroi de la perspective que l'âge du roi rendoit peu éloignée, et que les trances mortelles de tout son être lui rapprochoient encore plus. Il n'avoit qui que ce fût auprès du Dauphin et de la Dauphine dont il pût tirer secours dans aucun temps; il n'y voyoit aucun remède. Leur mort fut donc pour lui la plus parfaite délivrance, et dans la même mesure qu'elle fut pour toute la France le malheur le plus

comblé. Quelle étoile! mais quel coup de baguette! quel subit passage des terreurs du sort d'Encelade à la ferme espérance de celui de Phaëthon et de le rendre durable! Il se vivifia donc des larmes universelles; mais en maître dans les arts les plus ténébreux, je ne dirai pas les plus noirs, parce que nulle notion ne m'en est revenue, il crut qu'il lui importoit de fixer les soupçons sur quelqu'un, et c'étoit pour lui coup double et centuple d'en affubler M. le duc d'Orléans.

La convalescence de la disgrâce de ce prince auprès du roi encore mal affermie, et la mort des princes du sang d'âge à représenter et à parler, lui avoient valu ses immenses et dernières grandeurs. En accablant ce même prince d'une si affreuse calomnie, et venant à bout de la persuader au roi et au monde, il comptoit bien de le perdre sans retour de la façon la plus odieuse et la plus ignominieuse; et, si la même baguette qui l'avoit si heureusement défait de ce qu'il redoutoit le plus ne lui rendoit pas le même service à l'égard de M. le duc de Berry, il avoit lieu de se flatter que ce prince ne résisteroit pas à l'opinion du roi ni à la publique; que la douleur de la mort de son frère lui feroit craindre et haïr celui qu'il en croiroit le meurtrier; et cet obstacle rangé, les moyens ne manqueroient pas de circonvenir ce prince fait, et accessible par tant de côtés, comme il l'étoit. Réduisant M. le duc d'Orléans dans une situation aussi cruelle, sur laquelle il se proposoit bien d'entrer avec Mme sa sœur dans ses malheurs et de lui faire valoir par elle son assistance, c'étoit un moyen de le tenir de court et de parvenir au mariage du prince de Dombes avec une de ses filles, sœur de Mme la duchesse de Berry, à quoi tous ses manéges avoient jusqu'alors échoué, quoique appuyés des plus passionnés desirs de Mme la duchesse d'Orléans ni son adresse à éluder sans refuser.

Parmi les princes du sang, tous gens d'âge à compter pour rien, le duc de Chartres, sous l'aile de père et de mère, étoit d'août 1703 et n'avoit que neuf ans; M. le Duc étoit d'août 1692, il avoit vingt ans; le comte de Charolois de juin 1700, il n'avoit pas douze ans; le comte de Clermont de juin 1709, il n'avoit que trois ans; et le prince de Conti de juin 1704, qui n'avoit que huit ans. Il ne pouvoit donc avoir à compter que M. le Duc, dont à vingt ans le roi ne faisoit nul compte, et devant qui ce prince n'eût pas osé souffler, ni Mme la Duchesse non plus. Mme la Princesse, qui n'eut jamais de sens ni d'esprit que pour prier Dieu, trembloit devant sa fille, la duchesse du Maine; elle avoit même remercié le roi en forme de ce qu'il avoit fait pour les enfants de M. du Maine; et son autre fille, Mme la princesse de Conti, avoit passé sa vie à Paris dans ses affaires domestiques, qui n'auroit osé approcher du roi. Mme de Vendôme n'existoit pas, ni les filles de Mme la Duchesse, par leur âge, à l'égard du roi. C'étoit donc un champ libre fait exprès pour M. du Maine. Quel parti n'en sut-il pas tirer!

Mme de Maintenon n'avoit des yeux que pour lui; en lui se réunissoit toute sa tendresse par la perte de sa chère Dauphine. Sa haine pour M. le duc d'Orléans étoit toujours la même, on en a vu la cause et les fruits. Son nourrisson si constamment aimé n'eut donc pas peine à lui persuader ce qui flattoit cette haine, ce qui établissoit à soi toutes ses

espérances, ou à se porter à n'en douter pas et à le faire accroire au roi, si eux-mêmes n'en étoient pas persuadés, et à en infatuer le monde. On ne put se méprendre à l'auteur et à la protectrice de ces horribles bruits; ni l'un ni l'autre ne s'en cachèrent dans l'intérieur. Mme de Maintenon se fâcha contre Maréchal devant le roi. Il lui échappa qu'on savoit bien d'où venoit le coup, et de nommer M. le duc d'Orléans. Le roi y applaudit avec horreur, comme n'en doutant pas, et tous deux ne parurent pas trouver bon la liberté que prit Maréchal de se récrier contre cette accusation. M. Fagon, par ses coups de tête, approuvoit ce pendant cet énorme allégué; et Boudin fut assez forcené pour oser dire qu'il n'y avoit pas à douter que ce ne fût ce prince, et pour hoher la tête impudemment à la sortie que Maréchal eut le courage de lui faire. Telle fut la scène entière du rapport de l'ouverture du Dauphin. Le duc du Maine s'en expliqua nombre de fois dans l'intérieur des cabinets du roi; et, quoique ce ne fût pas sans prendre garde aux valets devant qui il parloit, il y en eut plus d'un, et à plus d'une reprise, qui le dirent, et par qui d'oreille en oreille cela se répandit. Bloin, et les autres de l'intérieur qui lui étoient les plus affidés, ne craignirent point de répandre une accusation si atroce, comme une chose dont le roi ni Mme de Maintenon ne doutoient point, et de laquelle ils étoient convaincus eux-mêmes, avec Fagon, qui les autorisa par l'obstination de son silence, et par des gestes et des airs éloquents lorsqu'on en parloit en sa présence, et de Boudin qui s'en fit le prédicateur également infâme et hardi, et qui tinrent le reste de la Faculté de si court, qu'aucun n'osa dire un seul mot au contraire.

Cette même terreur gagna bientôt toute la cour, dès qu'elle vit tout ce qui approchoit le plus Mme de Maintenon déclamer avec d'autant plus de force que c'étoit avec un air d'horreur, de crainte, de retenue; et tout ce peu qui tenoit au duc et à la duchesse du Maine, et tout Sceaux et jusqu'à leurs valets, en parler non-seulement à bouche ouverte, mais en criant vengeance contre M. le duc d'Orléans, et demandant si on ne la feroit point, avec un air d'indignation et de sécurité la plus effrénée. De là tout ce qui même [étoit] de plus élevé, et de plus à portée de vouloir et d'espérer plaire, prit à la cour la même hardiesse et le même ton; et ce fut la même opinion et les mêmes propos à la mode qu'en autre genre on y avoit vus si répandus et si dominants pendant la campagne de Lille contre le prince qu'on regrettoit maintenant, et avec ce même succès d'effroi qui écartoit tous contradicteurs et les réduisoit au silence. Maréchal qui sagement ne m'avoit d'abord averti qu'à demi, voyant le commencement de cette tempête, me conta le détail de ce qui s'étoit passé chez Mme de Maintenon, en présence du roi, que je viens de rapporter.

M. le duc d'Orléans avoit, à l'égard des deux pertes qui faisoient couler les larmes publiques, l'intérêt le plus directement contradictoire à celui du duc du Maine; et, s'il avoit été un monstre vomi de l'enfer, c'eût été le grand coup pour lui de se défaire du roi, avec lequel il ne s'étoit jamais bien remis, et s'étoit même fort gâté depuis le mariage de Mme la duchesse de Berry, pour faire régner ceux qu'on regrettoit, et

se délivrer de la puissance de Mme de Maintenon, son implacable ennemie, qui ne cessoit de lui aliéner le roi, et de lui faire tout le mal qui lui étoit possible, jusqu'à lui avoir ôté, même depuis ce mariage, toute considération à la cour. Nous ne sommes pas encore au temps de faire connoître ce prince; un crayon suffira ici par rapport à son intérêt et aux horreurs d'une accusation si terriblement inventée, si cruellement répandue, persuadée et soutenue avec tant d'art, et un art si peu inférieur au crime qui lui fut imputé, et dont M. du Maine a su tirer tous les avantages qu'il en avoit attendus jusqu'au delà de ses espérances, et qui eussent mis la confusion dans l'État s'ils eussent été prodigués à un homme moins failli de cœur et de courage, et d'un mérite moins universellement décrié de tous points.

Dans tous les temps le Dauphin avoit goûté M. le duc d'Orléans. Dès sa jeunesse le duc de Chevreuse le lui avoit fait valoir, parce que le duc de Montfort, son fils aîné, étoit intimement avec M. le duc d'Orléans, et que M. de Chevreuse lui-même le voyoit assez souvent, et se plaisoit à s'entretenir avec lui d'histoire, mais surtout de sciences, souvent de religion, où il vouloit le ramener. L'archevêque de Cambrai le voyoit aussi, et se plaisoit fort avec lui; et réciproquement M. le duc d'Orléans l'avoit pris en amitié, et en telle estime qu'il se déclara hautement pour lui lors de sa disgrâce, et qu'il ne varia jamais depuis là-dessus. Cela lui avoit attaché tout ce petit troupeau, quoique de mœurs si différentes: et on sait ce que ce petit troupeau pouvoit sur le Dauphin, très-particulièrement l'archevêque de Cambrai, M. de Chevreuse et le duc de Beauvilliers, qui n'étant qu'un avec eux ne pouvoit être différent d'eux sur M. le duc d'Orléans. Indépendamment de ces appuis, ces deux princes se rencontroient souvent chez le roi, très-ordinairement les soirs chez la princesse de Conti, où ils se mettoient en un coin à parler sciences, et on n'en pouvoit parler plus nettement, plus intelligiblement ni plus agréablement que faisoit M. le duc d'Orléans. C'étoit donc une liaison de tous les temps entre eux à être bien aises de se rencontrer, et à leur aise ensemble, autant que des personnes de cette élévation et de vie aussi différente en pouvoient former. Le mariage du Dauphin et l'union de ce mariage augmenta encore la liaison.

La Dauphine étoit fort attachée à M. et à Mme de Savoie. Elle trouva ici Monsieur, père de Mme de Savoie, et de M. le duc d'Orléans. Elle et Monsieur, comme on l'a vu, s'aimèrent avec tendresse: et cette affection pour mère et pour grand-père retomba sur l'oncle, en qui même elle se piqua toujours de s'intéresser, jusque dans les temps où il fut le plus mal avec le roi et Mme de Maintenon, qui le lui passoient à cause de l'étroite proximité. A son tour M. le duc d'Orléans, maltraité de Monseigneur et de toute cette pernicieuse cabale qui le gouvernoit, exactement instruit par moi en Espagne, où il étoit, de tous les attentats de la campagne de Lille, prit hautement à son retour le parti du prince opprimé, et ce fut un nouveau lien entre eux, et la Dauphine en tiers. Peu de temps après, l'affaire d'Espagne ayant réduit M. le duc d'Orléans aux termes les plus dangereux dont Monseigneur se rendit le plus ardent promoteur, il trouva dans son fils une ferme résistance jusque dans

le conseil, et dans sa belle-fille la plus vive protectrice de son oncle, quoiqu'elle ne pût ignorer combien elle alloit directement en cela contre ce que vouloit et faisoit Mme de Maintenon. Dans les suites cette princesse le gagna pour le mariage de Mme la duchesse de Berry, et le roi par elle. Sa liaison personnelle avec Mme la duchesse d'Orléans, déjà formée, en devint intime, et ne cessa plus, et se resserra de plus en plus avec M. le duc d'Orléans, et entre son époux et le même prince.

M. de Beauvilliers, si retenu à le voir, ne l'étoit pas à entretenir une amitié qu'il croyoit si utile dans la maison royale, jusque-là que, sur les fins, il m'avertit que les propos licencieux auxquels M. le duc d'Orléans s'abandonnoit quelquefois en présence du Dauphin ne pouvoient que lui nuire et l'éloigner de lui, et de lui dire franchement d'y prendre garde comme un avis de sa part, à qui le Dauphin s'en étoit ouvert. Je le fis, il s'en corrigea, et si bien qu'il me revint par la même voie que cette retenue réussissoit fort bien, que le Dauphin en avoit parlé avec satisfaction au duc de Beauvilliers, qui me chargea de le dire à M. le duc d'Orléans pour le soutenir et l'encourager dans cette attention. Il tenoit donc immédiatement au Dauphin par un goût de tous les temps, par l'amusement de la conversation savante, par ce qui tenoit le plus intimement au Dauphin, par une conduite sur M. de Cambrai écrite dans leur cœur à tous, par la proximité et la profession publique d'intérêt en lui et d'amitié de la Dauphine dans les temps les plus orageux, et réciproquement par son attachement public pour eux lors des attentats de Flandre. Il y tenoit par l'intimité de leurs épouses, par les mêmes amis et les mêmes ennemis, par le mariage de Mme la duchesse de Berry qui fut l'ouvrage de la Dauphine, par la haine commune de Mme la Duchesse et de la cabale de Meudon, qui les vouloit tous deux anéantir, en un mot par tous les liens les plus forts et les plus de toutes les sortes qui peuvent former et serrer les unions les plus étroites et les plus intimes; sans jamais de contre-temps, sans aucune lacune, et sans rien même qui pût y apporter du changement, puisque la conduite de Mme la duchesse de Berry et celle de M. le duc d'Orléans à cet égard n'y avoit pas produit le plus léger refroidissement.

Je ne fais que montrer et parcourir toutes ces choses et ces faits pour les présenter à la fois sous les yeux, parce qu'ils se trouvent tous racontés épars, en leur temps, en ces Mémoires. Rassemblés ici, on voit que M. le duc d'Orléans avoit pour le moins autant et aussi certainement tout à gagner à la vie et au règne du Dauphin et de la Dauphine, que le duc du Maine avoit tout à en craindre et à y perdre, et ce contraste est d'une évidence à sauter aux yeux. Il avoit de plus les jésuites qui faisoient tous une profession ouverte d'attachement pour lui, qui la lui avoient solidement marquée par les services hardis que le P. Teller lui avoit rendus sur le mariage de Mme la duchesse de Berry, et qui étoient payés pour cela par la protection qu'il leur donnoit, et par la feuille des nombreux bénéfices de son apanage, qui tous, à l'exception des évêchés, étoient à sa nomination.

Que l'on compare maintenant ensemble l'intérêt de M. le duc d'Orléans, dont le rang et l'état, au moins de lui et des siens ne pouvoit

tre susceptible de périlcliter en aucun cas possible, et sans charge ni gouvernement à lui ni à son fils; qu'on le compare à l'intérêt du duc du Maine, et que l'on cherche après l'empoisonneur. Mais ce n'est pas tout. Qu'on se souvienne qu'il n'avoit pas tenu à Monseigneur de faire couper la tête à M. le duc d'Orléans, et combien il en avoit été proche; qu'on se souvienne comment Monseigneur ne cessa depuis de le traiter; et qu'en même temps on se souvienne des larmes et des sanglots cachés dans le recoin de cet arrière-cabinet où je surpris M. le duc d'Orléans la nuit de la mort de Monseigneur, de mon étonnement extrême, de la honte que j'essayai de lui en faire, et de ce qu'il m'y répondit. Quel contraste, grand Dieu! de cette douleur de la mort d'un ennemi près de devenir son maître, avec la farce que M. du Maine donna à ses intimes au fond de son cabinet, sortant de chez le roi qu'il venoit de laisser presque à l'agonie, livré aux remèdes d'un paysan grossier, que M. du Maine contrefit et la honte de Fagon, avec tant de naturel et si plaisant que les éclats de rire s'en entendirent jusque dans la galerie, et y scandalisèrent les passants. C'est un fait célèbre et bien caractérisant qui trouvera son détail en son lieu, si j'ai assez de vie pour pousser ces Mémoires jusqu'à la mort du roi.

Mais une écorce funeste servit bien le duc du Maine, qu'il sut puissamment manier, et avec un art qui lui étoit singulièrement propre. M. le duc d'Orléans, marié par force, instruit de l'indignité de l'alliance par les fureurs de Madame, par le cri public, jusque par la foiblesse de Monsieur, fit en même temps ce qu'on appelle son entrée dans le monde. Plus son éducation avoit été jusqu'alors resserrée, plus il chercha à s'en dédommager. Il tomba dans la débauche, il préféra les plus débordés pour ses parties; sa grandeur et sa jeunesse lui firent voir tout permis; et il se figura de réparer aux yeux du monde ce qu'il crut y avoir perdu par son mariage, en méprisant son épouse, et en se piquant de vivre avec et comme les plus effrénés. De là le désir de l'irréligion et l'extravagante vanité d'en faire une profession ouverte; de là un ennui extrême de toute autre chose que débauche éclatante; les plaisirs, ordinaires et raisonnables, insipides; l'oisiveté profonde à la cour, où il ne pouvoit traîner sa funeste compagnie, et où pourtant il falloit bien qu'il demeurât souvent; nul entregent pour s'en attirer d'autre, et dans une réciproque contrainte avec son épouse et avec tout ce qui l'approchoit, qui lui faisoit préférer la solitude; et cette solitude, il étoit trop accoutumé au bruit pour la pouvoir supporter.

Jeté par là dans la recherche des arts, il se mit à souffler, non pour chercher à faire de l'or, dont il se moqua toujours, mais pour s'amuser des curieuses opérations de la chimie. Il se fit un laboratoire le mieux fourni, il prit un artiste de grande réputation, qui s'appeloit Humbert, et qui n'en avoit pas moins en probité et en vertu qu'en capacité pour son métier. Il lui vit sulvire et faire plusieurs opérations, il y travailla avec lui; mais tout cela très-publiquement, et il en raisonnoit avec tous ceux de la profession de la cour et de la ville, et en menoit quelquefois voir travailler Humbert et lui-même. Il s'étoit piqué autrefois d'avoir cherché à voir le diable. quoiqu'il avouât qu'il n'y avoit pu réussir: mais

épris de Mme d'Argenton, et vivant avec elle, il y trouva d'autres curiosités trop approchantes et sujettes à être plus sinistrement interprétées. On consulta des verres d'eau devant lui sur le présent et sur l'avenir. J'en ai rapporté des choses assez singulières, qu'il me raconta avant d'aller en Italie, pour me contenter ici de rappeler seulement ces malencontreux passe-temps, tout éloignés qu'ils fussent de la plus légère idée même de crime. L'affaire d'Espagne dont il n'étoit jamais bien revenu; les bruits affreux de lui et de sa fille par lesquels on essaya de rompre le mariage de cette princesse avec M. le duc de Berry près d'être déclaré; la publicité que la rage de cette grande affaire leur donna ensuite, le trop peu de cas que l'un et l'autre en firent, et le trop peu de ménagement là-dessus; enfin jusqu'à l'horrible opinion prise sur Monsieur de la mort de sa première épouse, et que M. le duc d'Orléans étoit le fils de Monsieur; tout cela forma ce groupe épouvantable dont ils surent fasciner le roi et aveugler le public.

Il en fut, comme je l'ai remarqué, si rapidement abreuvé que, dès le 17 février, que M. le duc d'Orléans fut avec Madame donner l'eau bénite à la Dauphine, la foule du peuple dit tout haut toutes sortes de sottises contre lui tout le long de leur passage, que lui et Madame entendirent très-distinctement, sans oser le montrer, mais dans la peine, l'embarras et l'indignation qui se peut imaginer. Il y eut même lieu de craindre pis d'une populace excitée et crédule, lorsque, le 21 février, il alla seul donner l'eau bénite au Dauphin. Aussi essaya-t-il sur son passage les insultes les plus atroces d'un peuple qui ne se contenoit pas, qui lançoit tout haut les discours les plus énormes, qui le montrait au doigt avec les épithètes les plus grossières, que personne n'arrêtoit, et qui croyoit lui faire grâce de ne se pas jeter sur lui et le mettre en pièces. Ce fut la même chose au convoi. Les chemins retentissoient de cris plus d'indignation et d'injures que de douleur. On ne laissa pas de prendre sans bruit quelques précautions dans Paris pour empêcher la fureur publique dont les bouillons se firent craindre en divers moments. Elle s'en dédommagea par les gestes, les cris, et par tout ce qui se peut d'atroce, vomi contre M. le duc d'Orléans. Vers le Palais-Royal, devant lequel le convoi passa, le redoublement de huées, de cris, d'injures, fut si violent, qu'il y eut lieu de tout craindre pendant quelques minutes.

On peut imaginer le grand usage que M. du Maine sut tirer de la folie publique, du retentissement des cafés de Paris, de l'entraînement du salon de Marly, de celui du parlement, où le premier président lui rendit religieusement ses prémices, de tout ce qui ne tarda pas à revenir des provinces, ensuite des pays étrangers. On ne sème que pour recueillir, et la récolte passa toutes les espérances. La mort du petit Dauphin et le rapport de son ouverture fut un nouveau relais qui ranima plus violemment la fureur et la licence, qui donna un nouveau jeu à M. du Maine, à Bloin, aux affidés de l'intérieur, à Mme de Maintenon, de les faire valoir; au roi, d'abattement, de crainte, de haine et d'un malaise continuel. C'est la cruelle situation où ils le vouloient pour se le rendre plus maniable, et disposer de lui plus facilement. Le maré-

chal de Villeroy, quoique si distingué toute sa vie par l'amitié de Monsieur et la considération de M. le duc d'Orléans, n'avoit garde de ne pas payer comptant son brillant retour à sa protectrice. Il étoit fait pour ne penser et ne croire que comme elle-même pensoit et croyoit, ou en faisoit le semblant. Il avoit été trop avant dans l'intérieur de la cour, pour ignorer sa haine pour M. le duc d'Orléans. et son aveuglement de mie pour M. le duc du Maine. Il n'étoit pas rentré par elle pour les contredire, mais pour devenir leur instrument et leur écho. Il se signala donc dans une occasion si intéressante. et qui la lui devenoit à lui-même par son ami Vaudemont, Tessé le suivant de celui-ci, Tallard si longtemps le sien, Mme d'Espinoy, les Rohan ses boussoles, Harcourt qui l'étoit d'une autre façon, mais qui avec son esprit et son adresse sut se mesurer dans le monde, sans cesser de plaire aux calomniateurs dont, avec eux, il épousa les passions.

Le duc de Noailles tenoit le loup par les oreilles. Il étoit en quartier, par conséquent il se trouvoit en des moments de privance chez le roi et chez Mme de Maintenon. Plus il se sentoit mal avec eux, plus il craignoit de leur déplaire, plus il passionnoit de s'y raccrocher. Il échappoit souvent en sa présence des mots à l'un et à l'autre où il n'osoit prendre, parce qu'il ne vouloit pas se rebrouiller avec M. le duc d'Orléans. Il voiloit son silence du malaise où il étoit avec eux, mais les occasions étoient continuelles. Il y avoit longtemps à attendre jusqu'au 1^{er} avril; peut-être encore que cette fatale tabatière lui pesoit, quo que bien loin hors de sa poche. Il eut une très-légère fluxion sur le visage qui ne fut accompagnée d'aucun symptôme, il la donna pour une attaque d'apoplexie. Quoique tout le monde ne cessât de le voir, et que personne ni les médecins n'en aperçussent pas le moindre soupçon, lui, au contraire de tous les apoplectiques, dont l'un des plus généraux effets de leur mal est de le nier et de n'en vouloir jamais convenir, quitta le bâton les premiers jours de mars et s'en alla à Vichy, où il demeura longtemps en panne, et à laisser refroidir les fureurs et les propos, qui à la fin ne peuvent toujours rouler que sur la même chose. Il en revint parfaitement guéri, parce qu'il n'étoit pas parti malade: et il n'a pas été question depuis pour lui d'apoplexie ni de la moindre précaution pour la prévenir.

CHAPITRE XVIII.

Effiat avertit M. le duc d'Orléans et lui donne un pernicieux conseil, qu'il se hâte d'exécuter. — Crayon d'Effiat. — Conduite que M. le duc d'Orléans devoit tenir. — M. le duc d'Orléans totalement déserté et seul au milieu de la cour. — Je lui reste unique. — Je l'empêche de faire un cruel affront à La Feuillade. — Crises et bruits contre M. le duc d'Orléans entretenus avec grand art et toujours. — Alarme de mes amis sur ma conduite avec M. le duc d'Orléans. — Service de Maréchal à M. le duc d'Orléans. — Deux cent trente mille livres¹ de pensions et vingt mille livres

1. Les pensions énumérées par Saint-Simon ne donnent que cent mille livres. Il y a probablement erreur dans le sommaire.

distribuées dans la maison du Dauphin et de la Dauphine. — Mort de Seignelay ; son caractère. — Maillebois maître de la garde-robe sans qu'il lui en coûte rien, et La Salle en tire le double. — Douze mille livres de pension à Goesbriant. — Survivance des gouvernements de Béarn, Bayonne, etc., au duc de Guiche. — Tallard duc vérifié. — Appartement de Monseigneur donné à M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry ; le leur aux fils du duc du Maine ; et, au prince de Dombes, la survivance du gouvernement de Languedoc. — Estaing vend sa charge dans la gendarmerie. — Chimère de ce corps sur l'ordre du Saint-Esprit. — Digression sur le prétendu droit des fils de France, etc., de présenter au roi des sujets pour être faits chevaliers de l'ordre. — Plaisante anecdote sur la promotion d'Étampes à l'ordre du Saint-Esprit.

L'enchaînement naturel de toutes ces choses m'emporte, il faut se ramener. Depuis l'extrémité du Dauphin, je ne sortis plus de ma chambre qu'un moment pour voir le roi, et pour aller passer les après-dînées à Versailles, dans celle du duc de Beauvilliers qui ne voyoit presque du tout personne, malade dans son lit, et pénétré de douleur au point où il étoit. Un soir que j'en revenois, Mme la duchesse d'Orléans me manda que M. le duc d'Orléans et elle s'ennuyoient fort de ne me point voir, et que l'un et l'autre me prioient d'y aller, parce qu'ils avoient quelque chose de pressé à me dire. Je ne les avois point vus depuis le malheur public. Quoique Maréchal m'eût parlé, je n'avois point été assez maître de ma douleur pour aller ailleurs que voir une douleur pareille. Je ne me trouvois en état ni de parler ni encore moins de raisonner ; j'avois l'esprit si peu libre, et je ne voyois de plus rien à faire sur une si atroce, mais si folle calomnie, et forgée dans le sein de la plus tendre faveur. Je priai donc M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans de trouver bon que je différasse à les voir au lendemain matin.

J'y allai en effet. Je trouvai Mme la duchesse d'Orléans désolée. Elle m'apprit que le marquis d'Effiat étoit venu, la veille au soir, de Paris les avertir des bruits affreux qui y étoient universellement répandus, de l'effet général qu'ils y faisoient ; que le roi et Mme de Maintenon étoient non-seulement persuadés par le rapport des médecins, mais qu'ils l'étoient aussi de tout ce qui se disoit contre M. le duc d'Orléans, et qui se débitoit avec tant d'emportement que d'Effiat ne le croyoit pas en sûreté, s'étoit déterminé malgré l'horreur de la chose à les venir avertir, et à presser M. le duc d'Orléans d'avoir là-dessus avec le roi une explication qui ne pouvoit être différée, dont la plus naïve, la plus nette et la plus persuasive étoit d'insister pour que le roi lui permît de se remettre à la Bastille, de faire arrêter Humbert et tous ceux de ses gens que le roi jugeroit à propos, jusqu'à ce que cela fût éclairci. « Madame, m'écriai-je, eh ! que prétend faire M. le duc d'Orléans ? — Monsieur, me dit-elle, il est allé parler au roi ce matin, qu'il a trouvé fort sérieux et fort froid, même fort sec, et silencieux sur les plaintes qu'il lui a faites et la justice qu'il lui a demandée. — Et la Bastille, madame, interrompis-je, en a-t-il parlé ? — Eh ! vraiment oui, monsieur, me répondit-elle, mais cela n'a pas été reçu. Il y a eu un air de dédain, qui n'a pas changé, quoiqu'il ait fort insisté. Enfin M. le duc

d'Orléans s'est rabattu à demander au moins qu'Humbert y fût mis, interrogé, et toutes les suites. Le roi a encore refusé d'assez mauvaise grâce. Enfin, à force d'instances, il a dit qu'il ne le feroit pas arrêter, mais qu'il donneroit ordre à la Bastille de l'y recevoir s'il y alloit se remettre lui-même. » Je m'écriai encore plus sur un si pernicieux conseil, et si brusquement exécuté.

Il faut savoir que le marquis d'Effiat étoit un homme de beaucoup d'esprit et de manége, qui n'avoit ni âme ni principes, qui vivoit dans un désordre de mœurs et d'irréligion public, également riche et avare; d'une ambition qui toujours cherchoit par où arriver, et à qui tout étoit bon pour cela, insolent au dernier point avec M. le duc d'Orléans même qui, du temps qu'avec le chevalier de Lorraine, dont il étoit l'âme damnée, il gouvernoit Monsieur, sa cour et souvent ses affaires, à baguette, s'étoit accoutumé à le craindre et à admirer son esprit. Avec tant de vices si opposés au goût et au caractère du roi et de Mme de Maintenon, il en étoit bien voulu et traité avec distinction, parce qu'il avoit eu part, avec le chevalier de Lorraine, à réduire Monsieur au mariage de M. son fils, et ce dernier par l'abbé Dubois; que, par conséquent, il s'étoit toujours entretenu bien avec Mme la duchesse d'Orléans; qu'il s'étoit sourdement livré et vendu à M. du Maine; et que par son ancienne intimité avec le chevalier de Lorraine, l'ami le plus intime du maréchal de Villeroy de tous les temps, il étoit devenu le sien jusqu'à s'en faire admirer. Le conseil qu'il avoit donné étoit si mauvais, pour un homme surtout d'autant d'esprit et qui connoissoit si bien le monde, qu'il me fut fort suspect.

Par cette conduite M. le duc d'Orléans se ravaloit à la condition des plus petites gens, d'un valet même d'une maison volée, au lieu de l'avoir pris sur le haut ton, et en prince de son rang, sur qui aucun soupçon ne sauroit trouver prise, qui défie avec dignité d'en pouvoir produire ni articuler le moindre appui, ni l'apparence la plus légère, et qui, en faisant en public le parallèle exact et juste de son intérêt et de celui de M. du Maine, tel qu'on vient de le voir, l'auroit fait trembler avec toute sa faveur, l'auroit réduit à la défensive, et peut-être, fait comme il étoit sur le courage, l'auroit forcé à jeter l'éteignoir sur le feu qu'il avoit allumé, et obligé le roi à le ménager, et Mme de Maintenon à ne le pousser plus. C'est ce que tout d'abord il falloit faire, après avoir demandé justice au roi avec hauteur devant tout ce qui étoit après son souper dans le cabinet, et ne l'avoir pas reçue; et, sans s'engager en accusation directe, encore moins formelle, parler publiquement, assez fortement pour donner toute cette peur à M. du Maine, et le mettre dans l'embarras encore du côté du public, déjà si mal prévenu pour lui, et alors irrité des pas de géant qu'il venoit de faire; en même temps faire souvenir le roi et ceux qui en étoient instruits, répandre, pour l'apprendre à tout le monde, le fait, qui est raconté en son lieu, de la cassette de Mercy prise lorsque du Bourg le battit en haute Alsace, n'oublier pas les curés, les baillis et les officiers de terres de Mme de Lislebonne en Franche-Comté, les uns juridiquement exécutés, les autres en fuite; aussitôt après cette affaire, et comme on n'étoit en

nulle mesure avec la cour de Vienne, qui s'opposoit le plus à la paix et y traversoit le plus les mesures de celle de Londres, ne craindre pas de rappeler la facilité de la maison d'Autriche, à s'aider du poison pour se défaire de qui l'embarrasse, la mort du prince électeur de Bavière, et celle de la reine d'Espagne, fille de Monsieur; et de là expliquer l'obscurité pourtant assez claire de la lettre du prince Eugène à Mercy, trouvée dans sa cassette, avec ses instructions sur l'intelligence en Franche-Comté : « Que si, malgré toutes les mesures prises il ne réussissoit pas dans cette expédition, et qu'eux d'ailleurs ne pussent réduire la France au point qu'on s'étoit proposé, alors il faudroit en venir au grand remède; » paraphraser bien aisément ce grand remède et l'expliquer des morts que l'on pleuroit, du péril extrême que le duc d'Anjou avoit couru, et qui n'étoit pas entièrement passé, pour forcer le roi, par le défaut de toute sa ligne aînée, de rappeler le roi d'Espagne et ses enfants, et d'en abandonner la monarchie à la maison d'Autriche; ajouter tout ce qu'il convenoit pour frapper sur l'insigne scélérateuse d'oser répandre des bruits exécrables, aussi opposés à son intérêt qu'à son honneur, quand on en trouvoit ailleurs de si conformes au crime habituel de la maison d'Autriche, et annoncés même par le prince Eugène à Mercy, autant que de telles horreurs sont susceptibles de l'être; appuyer là-dessus avec d'autant plus de force, qu'en effet le soupçon étoit très-bien fondé par la lettre du prince Eugène, précédée de si peu d'années des deux exécutions que l'on vient de citer; que cette sorte d'accusation de la cour de Vienne soulageoit le roi et Mme de Maintenon sur ce qu'ils avoient de plus cher, frappoit le monde, les neutres, les gens de bon sens; mais lâcher aussi des expressions obscures qui eussent donné à courir à M. du Maine sur la conformité de son intérêt, en autres vues, avec celui de la maison d'Autriche, qui auroit ouvert les yeux au monde, toujours en évitant bien de s'engager en rien de précis, et par là auroit tenu M. du Maine en effroi, en grande peine, et le roi et Mme de Maintenon fort en mesure.

Cela eût fait un violent éclat entre lui et M. du Maine; mais cet éclat le désarmoit : un ennemi public et déclaré est bien moins à craindre que des mines chargées continuellement sous les pieds, un ennemi surtout sur un frône branlant, qui indignoit alors tout le monde, un ennemi d'aussi peu de courage, et dont tout le danger ne se trouvoit que dans les ténèbres dont il savoit s'envelopper et se faire un asile, pour tout ce qui lui convenoit d'attenter; et le roi, malgré son abandon de tendresse pour lui et de foiblesse pour Mme de Maintenon, n'auroit pu n'être pas en garde contre lui sur M. le duc d'Orléans, et dans un grand embarras même de l'accroître davantage après un si grand éclat. Toute son inquiétude se seroit tournée à chercher à l'apaiser entre eux, à empêcher les voies de fait. Elles n'étoient pas à craindre de M. du Maine avec personne; combien moins avec un petit-fils de France de la valeur de M. le duc d'Orléans!

Le comte de Toulouse n'aimoit ni n'estimoit son frère, et détestoit sa belle-sœur, desquels il étoit compté pour fort peu de chose. De la valeur et de l'honneur il en avoit beaucoup. Il est très-douteux que l'un

lui eût permis d'employer l'autre en cette occasion pour l'amour de son frère; il ne l'est pas que le roi lui auroit imposé à temps et efficacement dans un rang si inégal, dans une affaire si odieuse, où, par qui d'où le bruit vint, son neveu étoit l'attaqué et le plus cruellement, le roi n'eût pas souffert que le comte de Toulouse en eût fait la folie, dont les suites étoient sans fin et eussent fait le bourreau de ce qui lui restoit de vie; et plus que vraisemblablement à la fin et après lui l'éradication de ses bâtards, avec le feu allumé pour la succession de M. le Prince, qui eût jeté les princes du sang du côté de M. le duc d'Orléans. Sa suite et sa maison étoient sans comparaison de celle des bâtards. M. le duc de Berry étoit son gendre, abandonné alors d'amour à son épouse qui étoit tout à son père et ce bas courtisan si avide de plaire, quand il n'en coûte point de péril, et le gros du monde de même, n'eût pas pris aisément parti contre M. le duc d'Orléans, dans de telles extrémités, dans la position où il étoit, et dans celle où l'âge du roi montrait en perspective M. le duc de Berry et lui.

Voilà sans doute ce que le duc du Maine redouta, et qu'il sut parer avec adresse par le prompt usage du marquis d'Effiat et de ses salutaires avis. Mais je parlais à sa sœur qui, en comparaison de lui, comptoit pour rien mari et enfants, et prodige d'orgueil, sans l'aimer ni l'estimer. Je n'eus donc garde de lui montrer rien de ce sur quoi je viens de m'étendre. Je me contentai de blâmer le conseil en gros par d'autres raisons dont je pus m'aviser, et plus encore une résolution si subite. Tandis que nous causions ainsi tous deux seuls, M. le duc d'Orléans entra; jamais je ne vis homme si profondément outré et abattu. Il me redit ce que je venois d'entendre qui s'étoit passé entre le roi et lui, entre son lever et la messe, et l'ordre qu'il avoit envoyé, au retour de cette conversation, pour que Humbert s'allât remettre à la Bastille. Je lui témoignai, comme j'avois fait à Mme la duchesse d'Orléans, ce que je pensois là-dessus, mais foiblement, parce que la chose étoit faite, et que l'état où je le vis me fit plus de compassion qu'il ne me laissa espérer des partis vigoureux. Je leur rendis ce que j'avois appris de Maréchal, mais en supprimant le duc du Maine, duquel je ne parlai que l'après-dînée tête à tête à M. le duc d'Orléans. Le lendemain, je sus par lui que le roi avoit dit sèchement qu'il avoit changé d'avis sur Humbert; qu'il étoit inutile qu'il allât se remettre à la Bastille, et qu'il n'y seroit pas reçu; qu'ayant voulu insister, le roi lui avoit tourné le dos, et s'en étoit allé dans sa garde-robe, et lui étoit sorti du cabinet; en sorte qu'il venoit de mander ce changement à Humbert, que nous sûmes après être allé à la Bastille, sur l'ordre qu'il en avoit reçu de M. le duc d'Orléans, et y avoir été refusé.

De ces jours-là du premier éclat à Marly et dans le monde, M. le duc d'Orléans fut non-seulement abandonné de tout le monde, mais il se faisoit place nette devant lui chez le roi et dans le salon, et, s'il y approchoit d'un groupe de courtisans, chacun sans le plus léger ménagement faisoit demi-tour à droite ou à gauche, et s'alloit rassembler à

4. Vieille locution qui signifie *de quelque côté que*.

l'autre bout, sans qu'il lui fût possible d'aborder personne que par surprise, et même aussitôt après, il étoit laissé seul avec l'indécence la plus marquée. Jusqu'aux dames désertèrent un temps Mme la duchesse d'Orléans, et il y en eut qui ne la rapprochèrent plus. Après avoir si pitoyablement enfourné, il fallut laisser passer l'orage; mais l'orage étoit trop soigneusement entretenu pour passer. Il fut soutenu avec la même frayeur de son approche, la même aliénation jusqu'au dernier Marly de la vie du roi, où ce monarque menaça ouvertement ruine, et quand les bruits foiblissoient dans Paris et dans les provinces, il s'y trouvoit des émissaires adroits et attentifs à les renouveler, et d'autres à en faire retentir l'écho à la cour, et cela dura toujours, et bien après le roi, avec le même art. En un mot, je fus le seul, je dis exactement l'unique, qui continuai à voir M. le duc d'Orléans à mon ordinaire, et chez lui et chez le roi, à l'y aborder, à nous asseoir tous deux en un coin du salon, où assurément nous n'avions aucun tiers à craindre, à me promener avec lui dans les jardins, et à la vue des fenêtres du roi et de Mme de Maintenon. A Versailles je vivois dans le même commerce de tous les jours. Il lui revint que La Feuillade tenoit à Paris les propos les plus injurieux sur lui; la furie le transporta, et j'eus toutes les peines du monde de l'empêcher de le faire insulter, et de sa part, à grands coups de bâton. C'est l'unique fois que je l'aie vu en furie, et se porter à une telle extrémité.

Cependant M. de Beauvilliers, le chancelier, tous mes amis et amies, m'avertissoient sans cesse que j'allois me perdre par une conduite si opposée à l'universelle, et aux sentiments du roi et de Mme de Maintenon pour M. le duc d'Orléans; que ne rompre pas avec lui, par une entière cessation de le voir, étoit une chose honnête et qui se pouvoit souffrir; mais que de vivre continuellement avec lui et publiquement, et dans les jardins de Marly sous les yeux du roi et de toute la cour, c'étoit une folie inutile à M. le duc d'Orléans, et qui ne pouvoit que déplaire à un point qu'à la fin elle me perdrait. Je tins ferme, je trouvai que le cas d'aussi rares malheurs étoit celui non-seulement de n'abandonner pas ses amis quand on ne les croyoit pas coupables, mais celui encore de se rapprocher d'eux de plus en plus pour son propre honneur, pour la consolation qu'on leur devoit et qu'ils ne recevoient de personne, et pour montrer au monde l'indignation qu'on avoit de la calomnie. On insista très-souvent, on me fit entendre que le roi le trouvoit mauvais, que Mme de Maintenon en étoit piquée; on n'oublia rien pour me faire peur. Je fus insensible à tout ce qu'on put me dire; et je ne cessai pas un jour de voir M. le duc d'Orléans et d'ordinaire deux et trois heures de suite. Cette matière reviendra bientôt; il est temps de reprendre la suite des événements de cette année. Il faut seulement ajouter que ce fut encore Maréchal qui empêcha que Humbert n'entrât à la Bastille.

Le roi, que M. le duc d'Orléans venoit de quitter, quand il lui en fit la proposition pour lui-même, et refusé au moins pour Humbert¹, en-

4. Nous avons reproduit exactement le texte du manuscrit; mais il y a

tra dans sa garde-robe, où, plein de la chose, il la conta à Fagon et à Maréchal qu'il y trouva. Maréchal, avec sa vertueuse liberté, demanda au roi ce qu'il en avoit ordonné. Sur sa réponse, il loua la candeur et la franchise de M. le duc d'Orléans, la prudence du roi de lui avoir refusé d'aller à la Bastille, et improuva la permission donnée pour Humbert. « Que prétendez-vous par là, sire? lui dit-il hardiment : afficher partout la honte prétendue de votre plus proche famille? et quel en sera le bout? de ne trouver rien, et d'en avoir la honte vous-même. Si par impossible, et je répondrais bien que non, vous trouvez ce qu'on vous fait chercher, feriez-vous couper la tête à votre neveu qui a un fils de votre fille, et publier juridiquement son crime et son ignominie? Et si vous ne trouvez rien, comme sûrement il n'y a rien à trouver, [irez-vous] faire dire à tous ses ennemis et les vôtres, que c'est qu'on n'a pas voulu trouver? Croyez-moi, sire, cela est horrible, épargnez-vous-le, révoquez la permission tout à l'heure, et ôtez-vous de la tête des horreurs, des noirceurs fausses qui ne sont bonnes qu'à abrèger vos jours et à les rendre très-misérables. » Cette vive et si prompte sortie, d'un homme que le roi connoissoit vrai et réellement attaché à sa personne, eut son effet pour Humbert. Le roi sur-le-champ dit qu'il avoit raison, qu'aussi ne s'étoit-il laissé aller pour Humbert que par importunité, et qu'il ne le laisseroit pas entrer à la Bastille; et peu d'heures après que M. le duc d'Orléans se présenta devant lui il le lui dit et lui ordonna de mander à Humbert de ne plus songer à la Bastille. Maréchal me le conta le lendemain, et me dit que Fagon et Bloin n'avoient pas dit un seul mot; je l'embrassai de sa vertueuse bravoure qui avoit si bien réussi, et je ne la laissai pas ignorer à M. le duc et à Mme la duchesse d'Orléans.

Le roi donna douze mille livres de pension à la duchesse du Lude, continua à la comtesse de Mailly les neuf mille livres qu'elle avoit, à toutes les dames du palais leurs six mille livres chacune, à Mme Cantin, première femme de chambre, neuf mille livres, et à presque toutes les autres femmes de chambre de la Dauphine les gages qu'elles avoient, neuf mille livres à Boudin, son premier médecin, et trois mille livres à Dionis, son premier chirurgien. Il donna douze mille livres de pension à Dangeau, chevalier d'honneur, autant au maréchal de Tessé, premier écuyer, conserva à tous les menins les leurs de six mille livres; quatre mille livres de pension à Bayard, écuyer particulier du Dauphin; dix mille livres à du Chesne, son premier valet de chambre; cinq mille livres à Bachelier, son premier valet de garde-robe; et neuf mille livres à Dodart, son premier médecin. Il en donna aussi six mille à la nourrice du dernier Dauphin, et mit toutes ces femmes auprès de celui qui restoit, qui en eut ainsi trente-deux. Le Fèvre, trésorier général de Mme la Dauphine, eut vingt mille livres, une fois payées, que lui avoit coûté sa charge.

Seignelay mourut fort brusquement d'une manière de pourpre. Il étoit

une erreur évidente, puisque la proposition fut *acceptée au moins pour Humbert.*

encore fort jeune, et quoique fort gros il excelloit à danser. Il s'étoit fait aimer et estimer à la guerre et à la cour, avoit apprivoisé La Salle, dont à la mort de son père, ministre et secrétaire d'État, on lui avoit acheté la survivance de sa charge de maître de la garde-robe du roi, avec exercice en son absence, qui le regardoit comme son fils, et il étoit parvenu aux bontés du roi fort marquées. Ce fut un vrai dommage. Il étoit gendre de la princesse de Fürstemberg, dont il ne laissa qu'une fille fort riche, aujourd'hui duchesse de Luxembourg. La Salle y gagna une seconde fois sa charge, dont il fit aussitôt le marché avec Desmarests pour son fils Maillebois, aujourd'hui chevalier de l'ordre et maréchal de France, de la charge et non de la survivance, moyennant cinq cent mille livres, et le payement actuel en outre de trois années d'appointements de sa charge qui lui étoient dues, et conserva son logement et les grandes entrées. Il n'en coûta rien à Desmarests; le roi lui donna deux cent mille livres, et à son fils un brevet de retenue du reste. Ce ne fut pas tout : il obtint en même temps pour Goesbriant, son gendre, chevalier de l'ordre, et qui avoit un bon gouvernement, douze mille livres de pension. Peu de jours après, il donna au duc de Guiche la survivance de son père des gouvernements de basse Navarre, Béarn, Bigorre, Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, qui est un morceau de près de cent cinquante mille livres de rente, et où sont toutes leurs terres. En même temps il fit le maréchal de Tallard duc vérifié; de cette dernière grâce je n'en ai point su l'intrigue ni l'anecdote. Peut-être fut-ce un fruit de la nouvelle faveur du maréchal de Villeroy; au moins le nouveau duc fut déclaré un jour ou deux après une fort longue audience que le roi avoit donnée au maréchal de Villeroy, le soir, chez Mme de Maintenon. En même temps encore le roi donna avec une légère augmentation, l'appartement de Monseigneur, qu'occupoit le Dauphin, à M. [le duc] et à Mme la duchesse de Berry, et le leur aux deux fils du duc du Maine, avec la survivance de son gouvernement de Languedoc à l'aîné. Il y avoit près de deux ans que son frère et lui avoient celles de l'artillerie et des Suisses. L'aîné alloit avoir douze ans, et le cadet ne passoit pas sept et demi.

Estaing, lieutenant général de mérite et de bonne maison, mort chevalier de l'ordre, avoit gardé jusqu'alors sa compagnie de gens d'armes-Dauphin. La gendarmerie est féconde en chimères et en prétentions. La Trousse, maréchal de camp avec la même compagnie, avoit été un des légers chevaliers de l'ordre de 1688, par la protection de Louvois, dont il étoit le parent et l'affidé; Villarceaux, brigadier avec la même charge, l'avoit été aussi en la même promotion, c'est-à-dire les cheveu-légers-Dauphin parce que Mme de Maintenon, plus que très-amie de son père, l'étoit toujours demeurée, l'avoit fait nommer dans la promotion; et lui, qui étoit vieux et fort peu de la cour, demanda et obtint que son fils fût fait chevalier de l'ordre en sa place. De là la gendarmerie prit prétention que ces charges donnoient l'ordre; parce que, le Dauphin, n'ayant point de maison, ces deux charges faisoient toute la sienne. Ils vouloient ignorer que le Dauphin n'a point de maison, parce qu'il n'est qu'un avec le roi, dont tous les officiers grands et petits le

servent, et que, parce qu'il est un avec le roi, il est censé l'être en tout, et par conséquent ne lui présente point de son chef de chevaliers de l'ordre à faire, comme les fils de France qui ont une maison, et le premier prince du sang qui en a une image. Ainsi d'Estaing, qui par sa naissance, son mérite et ses services, n'avoit pas besoin de ce chausse-pied pour être chevalier de l'ordre, l'avoit gardé pour cela, dans l'idée chimérique que la gendarmerie s'étoit faite sur deux exemples auxquels Monseigneur n'avoit influé en rien; et la vendit dès qu'il ne vit plus qu'un Dauphin dans la première enfance. Mais puisque l'occasion s'en présente si naturelle, il est bon de dire un mot de ces présentations à l'ordre.

Les fils de France en prétendent deux, et voudroient aller jusqu'à trois; les filles de France au moins un: les petits-fils de France un: les petites-filles de France un: le premier prince du sang un; et maintenant les autres princes du sang n'avouent plus qu'ils n'en ont point; et ceux qui sont en usage d'en avoir se sont avisés, depuis le ministère de M. le Duc, d'en prétendre en toutes les promotions qui sont de plus de huit chevaliers, et ont trouvé la complaisance que le roi s'est borné chaque fois à ce nombre pour ne les pas mécontenter, ou plutôt le cardinal Fleury. Ces prétentions seront bientôt examinées. Rien de cela ni qui ait le moindre trait dans les statuts de l'ordre premier, second, troisième, qui sont les changements et les variations qu'on a expliqués ailleurs; rien non plus dans aucun chapitre ni règlement postérieur; ainsi rien d'écrit qui puisse appuyer quoi que ce soit de cette prétention, en tout ni dans aucune de ses parties. Il faut donc en venir à l'usage.

Henri III, instituteur de l'ordre, en a fait dix promotions, et en pas une des dix on ne trouve aucun chevalier présenté à faire. Le duc d'Alençon étoit pourtant son frère, qui avoit une maison et une cour nombreuse, qui par le malheur des temps figuroit plus que n'a fait Gaston du règne de Louis XIII, et incomparablement plus que n'a fait Monsieur. Si on dit que le duc d'Alençon se moqua de l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il ne voulut jamais le prendre, et qu'il affecta toujours de porter celui de Saint-Michel seul, pour des raisons qui ne sont pas de notre sujet, on répondra que ce qui pouvoit être bon pour lui, que l'ordre nouveau ne pouvoit honorer ni distinguer, ne l'étoit pas pour ceux qui auroient pu être présentés par lui pour l'avoir, qui en auroient été fort aises, et lui de nommer à un ordre qu'il ne vouloit pas recevoir. Mais outre ce raisonnement, le fait parle. Le duc d'Alençon n'y a jamais nommé, et il ne paroît point qu'il l'ait jamais prétendu. D'autres fils de France, il n'y en avoit point; mais la reine Marguerite étoit sœur d'Henri III, et ne fut brouillée avec lui que pour y avoir été trop bien. Le roi de Navarre, son mari, depuis successeur d'Henri III, étoit premier prince du sang. Il a été catholique longtemps, et demeurant à la cour depuis la Saint-Barthélemy. On ne voit nul vestige d'aucun chevalier de l'ordre fait à leur nomination, ni d'aucune prétention là-dessus de leur part. Ainsi nul usage en cette faveur sous Henri III, instituteur de l'ordre.

Henri IV, en six promotions qu'il a faites, est le premier qui ait pu donner lieu à l'origine de cette prétention. Ce fut par une seule chose,

et qu'il n'a pas réitérée. Il faisoit élever à sa cour le prince de Condé, né posthume à Saint-Jean d'Angély, et l'avoit ôté aux huguenots et à Charlotte de La Trémoille, sa mère. Il mit auprès de lui tous domestiques de son choix, lui fit une maison à part; et parce qu'Henri IV n'avoit point d'enfants, et qu'il vivoit séparé de la reine Marguerite sans dessein de la reprendre, il regardoit alors le prince de Condé comme l'héritier de la couronne. Il lui avoit donné pour gouverneur M. de Chevières, à ce qu'il me semble, quoique le dernier livre des armes, noms et qualités de l'ordre du Saint-Esprit dise que c'étoit le comte de Belin, qui avoit été gouverneur de Paris pour la Ligue avant M. de Brissac. Quoi qu'il en soit, l'un étoit Mitte, avoit passé par divers emplois, et eut un fils aussi chevalier de l'ordre en 1619, lieutenant général de Provence, ambassadeur à Rome et ministre d'État. L'autre étoit Faudoas, tous deux de qualité par eux-mêmes à être chevaliers de l'ordre. Ce qui marque que celui des deux qui étoit gouverneur du prince de Condé n'eut point l'ordre en cette qualité comme présenté, ou comme ils prétendent encore, nommé par lui, c'est que, de cette promotion qui fut de dix chevaliers, le duc de Ventadour fut le premier, M. de Chevières le second, M. de Belin le troisième; or celui de M. le Prince eût été le dernier, comme on l'a vu depuis. Au contraire, M. de Choisy, chevalier d'honneur de la reine Marguerite, qui étoit L'Hôpital, fut le septième.

Il ne peut donc plus être question ici de la nomination de M. le Prince, et quant à celle de la reine Marguerite, il n'est pas croyable que, n'en ayant point prétendu sous Henri III, elle s'en fût avisée sous Henri IV. Ce prince lui marqua toujours la plus grande considération depuis qu'elle eut donné les mains à la dissolution de leur mariage, et il n'est pas surprenant qu'il ait eu celle de faire chevalier de l'ordre son chevalier d'honneur; on ne peut donc faire aucun usage de cette promotion pour autoriser la prétention. Mais on la remonte à celle de 1595, où Claude Gruel, seigneur de La Frette, fut le vingt-cinquième et le dernier. C'étoit véritablement un fort petit gentilhomme et dont les emplois ne le portoient point à cette distinction. On dit qu'il étoit au comte de Soissons, et qu'en recevant le collier, venant à dire suivant la formule : *Domine, non sum dignus*, Henri IV se mit à sourire, et répondit : « Je le sais bien, je le sais bien, mais mon cousin le comte de Soissons m'en a prié. » 1° René Viau, sieur de Chaulivaut, qui précéda immédiatement La Frette dans cette promotion, n'étoit pas meilleur que lui ni plus brillant en emplois. 2° Il seroit étrange qu'Henri IV, qui s'étoit porté avec tant de partialité pour le prince de Condé dans le procès que le comte de Soissons lui intenta, eût fait un chevalier de l'ordre à sa nomination dans une promotion de vingt-cinq chevaliers, et qu'il n'en eût fait aucun à celle du prince de Condé, premier prince du sang, duquel il prenoit un soin si particulier qu'il le fit venir à sa cour pour l'élever sous ses yeux, et qu'en novembre de la même année le parlement le vint saluer en corps à Saint-Germain comme l'héritier de la couronne, en vertu d'une lettre de cachet qu'Henri IV en avoit expédiée au camp de la Fère.

On pourroit dire qu'en janvier, que la promotion se fit, le prince de Condé n'étoit peut-être pas encore à la cour : ce ne seroit pas une raison d'omettre son droit s'il en avoit eu ; mais au moins étoit-il à la cour en janvier 1597 qu'en une promotion de vingt-deux chevaliers il n'en eut aucun ni le comte de Soissons. 3° Ce conte porte à faux. Les chevaliers du Saint-Esprit n'ont jamais dit en recevant l'ordre : *Domine, non sum dignus*. Cette formule n'est ni dans les statuts ni dans aucun règlement ; elle n'a jamais été en usage et on n'en a ouï parler que pour faire ce conte et la réponse d'Henri IV, qui peut être plaisante, mais qui, outre qu'elle n'a pu être faite sur une formule imaginaire qui n'a jamais été prononcée, seroit trop cruelle aussi pour être vraisemblable. De tout cela il résulte que sous Henri III ni sous Henri IV nul usage de ces nominations, et que, si le comte de Soissons a fait faire La Frette chevalier de l'ordre, c'a été faveur et grâce accordée à sa prière, et rien moins qu'un exercice et un droit qu'il n'eut et ne prétendit jamais.

Louis XIII n'a fait que deux grandes promotions : l'une en 1619, l'autre en 1633 ; le peu d'autres n'ont été que d'un chevalier à la fois. En 1619 on n'en voit aucun pour Gaston, duc d'Orléans, son frère ; mais le père du maréchal de Rochefort, chambellan du prince de Condé, qui des cinquante-neuf de la promotion fut le cinquante-troisième ; le baron de Termes, grand écuyer de France en survivance de son frère, peut-être même en titre, car il y fut un moment, et lorsqu'il fut tué devant Clérac, en 1621, la charge de grand écuyer fut rendue à son frère ; le baron de Termes, dis-je, le suivit immédiatement ; Hercule de Rohan, marquis de Marigny, puis de Rochefort, frère de père et de mère du duc de Montbazou, vint après ; puis le comte de La Rocheguyon : Silly, qui fut ensuite duc à brevet ; le marquis de Portes vice-amiral, père de la première femme de mon père ; le comte de La Rochefoucauld, qui devint après le premier duc et pair de sa maison ; et le dernier marquis d'Étampes, grand maréchal des logis de la maison du roi. Le roi auroit-il fait un chevalier de l'ordre pour M. le Prince sans en donner un à Monsieur ? Mais c'étoit le temps des troubles et de l'évasion de la reine mère du château de Blois, où elle avoit été envoyée après la mort du maréchal d'Ancre. Cela n'empêchoit pas le droit de Monsieur s'il en avoit eu, et qui auroit vu avec un juste dépit M. le Prince exercer le sien tandis que le sien à lui demeurait inutile. Il n'est donc pas possible d'admettre le marquis de Rochefort dans cette promotion, et au rang qu'il y tint, comme de la nomination du prince de Condé. En celle de 1633 on ne voit en quarante-trois chevaliers aucun pour Monsieur, qui alors étoit hors du royaume, ni pour M. le prince de Condé ; jusqu'ici donc nul usage de ce prétendu droit.

Louis XIV n'a fait que deux grandes promotions, en 1661 et en 1688 ; toutes les autres n'ont été que par occasions particulières de deux, trois, rarement quatre à la fois, excepté celle de tous les maréchaux de France qui ne l'étoient pas. C'est donc en ces deux grandes promotions qu'il faut mettre l'époque du premier usage de ce prétendu droit, c'est-à-dire après trois rois grands maîtres, après un grand nombre de promotions, après quatre-vingt-deux ans de l'institution de l'ordre. Il est

vrai qu'en 1661, où la promotion fut de cinquante-trois chevaliers, Monsieur eut deux chevaliers, les comtes de Clère et de Vaillac, capitaine de ses gardes, qui se suivirent l'un l'autre immédiatement; et le furent de quatre autres qui fermèrent la promotion, dont le dernier fut Guitaut, premier gentilhomme de la chambre de M. le Prince. Mais ou Monsieur n'en eut qu'un, ou bien Madame n'en eut point. On répète que c'est le premier exemple, on va voir que Monsieur ne s'en tint pas là. En 1688, où la promotion fut de soixante et dix, M. de La Vieuville, duc à brevet et gouverneur de M. le duc de Chartres, ne le fut point sur le compte de Monsieur, ni de M. le duc de Chartres, mais sur le compte du roi, ce qui n'a jamais été mis en doute, et le marquis d'Arcy, aussi de cette promotion, qui ne fut qu'après gouverneur du même prince, n'a pu être mis sur le compte du Palais-Royal; mais Monsieur en eut deux, Madame un et en fit passer un quatrième sur le compte de M. le duc de Chartres, comme premier prince du sang, quoique petit-fils de France, avec un rang fort supérieur à celui des princes du sang : c'étoit la promotion de promesse d'avance du mariage de M. le duc de Chartres, dont le chevalier de Lorraine avoit répondu au roi, comme on le voit au commencement de ces Mémoires, qui en eut la préséance sur les ducs. Il falloit donc avoir aussi de la complaisance pour Monsieur, sans lui montrer pourquoi, et distinguer le marquis d'Effiat, le compersonnier¹ du chevalier de Lorraine, dans ce marché de la personne de M. de Chartres; ainsi d'Effiat, quoique de la naissance qu'on n'ignoroit pas, et le marquis de Châtillon furent nommés par Monsieur. D'Effiat fut le cinquante-troisième, et Châtillon le soixante-quatrième. D'Étampes, qui prétendoit l'emporter sur Châtillon, attendit Monsieur dans sa garde-robe, caché, et quand Monsieur y fut entré, il lui dit mots nouveaux sur son affection pour Châtillon, jusqu'à oser mettre l'épée à la main et menacer Monsieur de courre sus à Châtillon partout.

Monsieur, qui craignoit un scandale étrange et dont les suites pouvoient être fâcheuses à son goût, fit tout ce qu'il put pour apaiser d'Étampes; voyant enfin qu'il n'en pouvoit venir à bout, d'Étampes résolu à l'éclat le plus grand ou à être certain de l'ordre avant de sortir ou de laisser sortir Monsieur de cette garde-robe, il lui en renouvela parole, et, comme que ce fût, il l'assura qu'il le seroit, le fit nommer par M. le duc de Chartres, et c'est de ce prince que j'en tiens l'histoire. D'Étampes fut le soixante-huitième, et précéda immédiatement La Rongère, chevalier d'honneur de Madame, qu'elle nomma. Lussan le suivit immédiatement, et fut le dernier de la promotion, non pour M. le Prince ni de droit, mais par la prière de M. le Prince, convenu qu'il n'avoit nul droit, comme il est raconté.

Voilà donc le premier exemple en faveur des fils et filles de France et du premier prince du sang. Il n'est pas étrange que M. le Duc, pre-

1. Vieux mot qui signifie *associé*. Il s'appliquait surtout aux gens de main-morte qui, dans la Bourgogne, le Nivernais, etc., mettaient leurs biens en commun.

mier ministre tout-puissant sous la jeunesse du roi, qui attenta le premier à faire manger ses domestiques avec le monarque, et à les faire entrer dans ses carrosses, se soit avantagé de l'exemple de 1688, pour la promotion qu'il fit signer toute faite au roi, en 1724, et où il fourra le chien, le chat et le rat. Il profita du nom de Tavannes et de sa charge de lieutenant général de la plus considérable partie de la Bourgogne, et qui étoit gentilhomme de sa chambre, titre nouveau pour qui n'est pas premier prince du sang, et le mit le quarante-sixième de cette promotion, disant même qu'il n'avoit pas voulu [le] mettre le dernier, comme s'il eût été de sa nomination. Il admit Simiane en quarante-huitième, comme ayant parole à la nomination de feu M. le duc d'Orléans, dont il étoit premier gentilhomme de la chambre, quoique sans droit par la mort de ce prince: car cela fut dit ainsi, après force allées et venues de la part de M. le duc d'Orléans d'aujourd'hui, quoique fort mal ensemble. M. de Castries, chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, veuve du régent, eut sa nomination (et c'est l'unique d'une petite-fille de France), fut le quarante-neuvième: et Clermont-Gallerande, premier écuyer de M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, ayant sa nomination, fut le cinquantième et dernier. De ce détail, qui est exact, on peut juger de la valeur de la prétention de nommer au roi des sujets pour les faire chevaliers de l'ordre, de celle de l'extension de cette prétention, et de celle encore tout idéale d'en prétendre en toute promotion qui passe le nombre de huit chevaliers. On jugera aussi du nombre de ces nominations qui, en promotions peu nombreuses et redoublées, égaleroit bientôt la nomination du roi, et rendroit l'ordre bien moins certain auprès du roi qu'au service de ces princes.

CHAPITRE XIX.

Arras bombardé par les ennemis. — L'Écluse emporté par Broglio. — Ducasse arrive avec les galions. — Son extraction, sa fortune, son mérite; est fait chevalier de la Toison. — Mort et caractère du comte de Brionne. — Monterey et Los Balbazés; quels; se font prêtres. — Raison ordinaire de cette dévotion en Espagne. — Altesse accordée en Espagne et à la princesse des Ursins et au duc de Vendôme, avec les traitements à ce dernier des deux don Juan. — Explication de ces traitements et de l'éclat qu'ils firent. — Le roi à Marly, où il rétablit le jeu et la vie ordinaire avant l'enterrement du Dauphin et de la Dauphine. — Lœwenstein fait prince de l'empire. — Abbé de Vassé; son caractère; refuse l'évêché du Mans. — Le roi d'Angleterre a la petite vérole à Saint-Germain; répudie son confesseur jésuite. — Mort de la princesse d'Angleterre à Saint-Germain. — Mort et caractère de Mlle d'Armentières. — Sa famille, sa fortune, sa maison. — Mort de Mme de Villacerf, douairière. — Courageuse opération de Mme Bouchu. — Mort, caractère et famille de la marquise d'Huxelles. — Mort et caractère du bailli de Noailles. — Le roi nomme le P. La Rue confesseur de M. le duc de Berry, et retient le P. Martineau pour le petit Dauphin. — Mémoire publié du Dauphin sur l'affaire du cardinal de Noailles. — Service et enterrement du Dauphin et de la Dauphine à Saint-Denis. — Queues étranges. — Bout de l'an de Monseigneur à Saint-Denis. — Service

à Notre-Dame pour le Dauphin et la Dauphine. — Le clergé y obtient le premier salut séparément de celui de l'autel. — Violet des cardinaux. — Le cardinal de Noailles mange avec Mme la duchesse de Berry. — Service à la Sainte-Chapelle, où le P. La Rue fait l'oraison funèbre. — Je vais passer un mois ou cinq semaines à la Ferté. — Causes de ce voyage. — Chalais vient d'Espagne arrêter un cordelier en Poitou; ce qu'il devient. — Renouveau d'horreurs sur M. le duc d'Orléans. — Adresse d'Argenson à son égard. — Mme de Gesvres demande juridiquement la cassation de son mariage pour cause d'impuissance. — Départ des généraux : Villars en Flandre, Harcourt et Besons sur le Rhin, Berwick aux Alpes, Fiennes en Catalogne. — Mariage de Bissy avec Mlle Chauvelin. — Mariage de Meuse avec Mlle de Zurlauben. — Mort, extraction, caractère de l'abbé de Sainte-Croix. — Mort, famille et caractère de Cominges, et sa dépouille. — Mort et caractère de La Fare. — Mort du président Rouillé. — Mort de l'abbé d'Uzès. — Rohan, évêque de Strasbourg, fait cardinal. — Désordres de la Loire. — Duc de Fronsac sort de la Bastille.

Il se passa deux bagatelles en Flandre dans le courant du mois de mars. Les ennemis vinrent bombarder Arras pour brûler des amas de fourrages, et ne causèrent presque aucun dommage. Le maréchal de Montesquiou apprit qu'ils avoient mis huit cents hommes dans le bourg de l'Écluse. Broglio, aujourd'hui maréchal de France et duc, eut ordre de les aller attaquer. Il rencontra en chemin un parti de trois cents chevaux qui, à sa vue, se retira sous le canon du château de l'Écluse. Il força les ennemis de se retirer dans ce château, qu'il prit après avoir emporté ce bourg et les retranchements; prit ou tua les huit cents hommes et les trois cents chevaux. On étoit si peu accoutumé aux aventures heureuses qu'il fut beaucoup parlé de celle-là.

Une beaucoup meilleure fut l'arrivée de Ducasse à la Corogne avec les galions très-richement chargés qu'il étoit allé chercher en Amérique. On les attendoit depuis longtemps avec autant d'impatience que de crainte des flottes ennemies dans le retour. Ce fut une grande ressource pour l'Espagne qui en avoit un extrême besoin, un grand coup pour le commerce qui languissoit, et où le désordre étoit près de se mettre, et un extrême chagrin pour les Anglois et Hollandois qui les guettoient depuis si longtemps avec tant de dépenses et de fatigues. Le duc de La Rochefoucauld d'aujourd'hui, né quatrième cadet, qui portoit lors le nom de Durtal et qui étoit dans la marine, servoit sur les vaisseaux de Ducasse, qui l'envoya porter au roi cette grande nouvelle. Le roi d'Espagne en fut si aise qu'il fit Ducasse chevalier de la Toison d'or, au prodigieux scandale universel. Quelque service qu'il eût rendu, ce n'étoit pas la récompense dont il dût être payé. Ducasse étoit connu pour le fils d'un petit charcutier qui vendoit des jambons à Bayonne. Il étoit brave et bien fait; il se mit sur les bâtimens de Bayonne, passa en Amérique, et s'y fit sflibustier. Il y acquit des richesses et une réputation qui le mit à la tête de ces aventuriers. On a vu en son lieu combien il servit utilement à l'expédition de Carthagène, et les démêlés qu'il eut avec Pointis qui la fit. Ducasse entra dans la marine du roi, où il ne se distingua pas moins. Il y devint lieutenant général, et auroit été maréchal de France si son âge l'eût laissé vivre et servir, mais il étoit

parti de si loin qu'il étoit vieux lorsqu'il arriva. C'étoit un des meilleurs citoyens et un des meilleurs et des plus généreux hommes que j'aie connus, qui sans bassesse se méconnoissoit le moins, et duquel tout le monde faisoit cas lorsque son état et ses services l'eurent mis à portée de la cour et du monde.

Il mourut en ce même temps un homme de meilleure maison, mais d'un mérite qui se seroit borné aux jambons s'il fût né d'un père qui en eût vendu. Ce fut le comte de Brionne, accablé d'une longue suite d'apoplexies. Il étoit chevalier de l'ordre de 1688, et le premier danseur de son temps, quoique médiocrement grand et assez gros. C'étoit un assez honnête homme, mais si court et si plat que rien n'étoit au-dessous. On ne le voyoit jamais que dans les lieux publics de cour, et chez lui [il] ne voyoit personne; sa famille n'en faisoit aucun cas ni personne à la grande écurie. Son père, qui lui avoit fait donner autrefois ses survivances, l'avoit comme forcé depuis deux ou trois mois à s'en démettre, comme on l'a vu, de la charge pour son frère, de son gouvernement pour son fils. M. le Grand, qui n'étoit pas tendre, disoit qu'il buvoit tout son bon vin, et trouvoit cela fort mauvais. Il n'eut pas la peine d'avoir à s'en consoler.

Deux grands d'Espagne fort distingués se firent prêtres en ce temps-ci : l'un fut le comte de Monterey, l'autre le marquis de Los Balbazès. Monterey étoit second fils de don Louis de Haro y Guzman, qui succéda à l'autorité, à la faveur et à la place de premier ministre du comte-duc d'Olivarès, son oncle maternel; qui étoit grand écuyer de Philippe IV, et qui traita et signa avec le cardinal Mazarin la paix des Pyrénées et le mariage du roi, dans l'île des Faisans sur la rivière de Bidassoa. Le marquisat et grandesse de Monterey passa en plusieurs maisons par mariage d'héritières. La dernière étoit de la maison de Tolède, qu'épousa le marquis de Monterey dont il s'agit ici, et qui en prit le titre et fut par elle grand d'Espagne. Il fut gentilhomme de la chambre, puis successivement vice-roi de Catalogne, gouverneur général des Pays-Bas, du conseil de guerre, conseiller d'État (ce que nous appelons ministre en France), président du conseil de Flandre, enfin disgracié et chassé sous le ministère du duc de Medina-Celi, et n'eut point d'enfants.

Los Balbazès fut érigé en marquisat en décembre 1621 pour le fameux capitaine Ambroise Spinola de l'une des quatre premières maisons de Gènes; un de ses fils fut cardinal, l'autre épousa une Doria de l'une des quatre premières maisons de Gènes, qui étoit duchesse héritière del Sesto, et eut la Toison. Son fils, gendre du connétable Colonne, fut grand d'Espagne, du conseil de guerre, ambassadeur en France au mariage du roi pour y accompagner la reine, conseiller d'État, c'est-à-dire ministre, et majordome-major de la reine, seconde femme de Charles II. Son fils, gendre du huitième duc de Medina-Celi, fut vice-roi de Sicile. Il en partit pour venir à Gènes, où il se fit prêtre. Son fils, gendre du duc d'Albuquerque, est grand écuyer de la princesse des Asturies, fille du roi de Portugal, et a cinq sœurs toutes grandement mariées. Les privilèges du clergé sont tels en Espagne qu'un particulier qui y entre garantit sa famille de toutes recherches, parce que le droit de partage

qu'il conserve dans les biens en rend la discussion très-difficile et presque toujours infructueuse ; ils dérobent aussi à la justice séculière les personnes du clergé, et rendent leurs punitions impossibles. Ces considérations, beaucoup plus que la dévotion ni même pour les grands seigneurs que l'ambition du cardinalat, y font entrer ceux qui des grands emplois tombent en disgrâce, qui mettent ainsi leurs biens à couvert et leurs personnes en sûreté.

L'Espagne avoit ses Titans, sur le modèle de ceux de France, qui ne gagnèrent pas moins que les nôtres à la mort du Dauphin. Ils se hâtèrent encore plus d'en profiter. La princesse des Ursins, qui d'avance se comptoit déjà souveraine, eut impatience d'en faire sentir à l'Espagne le poids, qui jusqu'alors lui étoit inconnu. Elle n'osa pourtant le hasarder sans l'attache de la France, et elle n'ignoroit pas le biais de l'obtenir et de s'en faire soutenir dans son inouïe entreprise contre le désespoir général qu'elle ne pouvoit douter qu'elle n'allât exciter : ce fut de rendre commun son intérêt avec celui du duc de Vendôme, et d'acquérir pour une nouvelle grandeur l'appui certain et tout-puissant de Mme de Maintenon et de M. du Maine. Sûre de ce côté-là, elle obtint un ordre du roi d'Espagne aux grands, et par conséquent à toute l'Espagne, de la traiter désormais d'Altesse et le duc de Vendôme aussi, auquel on expédia une patente qui lui donnoit tous les rangs, honneurs et prérogatives dont avoient joui les deux don Juan.

Cette nouveauté fit en Espagne un éclat prodigieux, et y causa un dépit et une consternation générale, dont il faut expliquer la raison. On a vu, lorsqu'on a traité de la dignité des grands d'Espagne qu'elle va d'égal avec tous les souverains non rois ; qu'elle ne cède à pas un ; et que, si les ducs de Savoie, comme le fameux Charles-Emmanuel, ont eu en Espagne quelque rare et très-légère préférence sur eux, elle a été plutôt de distinction que de rang, et masquée de l'honneur de son mariage avec l'infante qui à son tour étoit appelée à succéder à la couronne ; on ne parle point de ce qui s'y passa au voyage de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, alors prince de Galles, parce que l'héritier présomptif de la couronne de la Grande-Bretagne est hors de toute parité. On n'a vu encore que, depuis la réunion des divers royaumes d'Espagne par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle, on n'a vu jusqu'à Philippe V que deux fils d'Espagne, cadets, en âge d'homme : le frère de Charles-Quint qui y fut régent en son absence, et qui passa depuis en Allemagne où il fut roi et empereur et fonda la branche impériale souveraine des États héréditaires d'Allemagne, et Ferdinand, fils de Philippe III, né en 1609, cardinal et archevêque de Tolède sans avoir été dans les ordres, et gouverneur des Pays-Bas, où il mourut en 1641 n'ayant pas trente-deux ans ; ainsi nulle postérité et point de princes de la maison d'Espagne. De bâtards reconnus, on n'y en a vu que deux, tous deux du nom de don Juan d'Autriche, et tous deux personnages, surtout le premier fils de Charles-Quint, né d'une mère inconnue en 1543, célèbre par le gain de la bataille de Lépante, et qui commanda presque toujours en chef les armées de terre et de mer ; il mourut sans alliance, en 1578, à trente-cinq ans ; l'autre don Juan, fils de Philippe IV, né d'une

comédienne en 1629, mort sans alliance en 1679, à cinquante ans, grand prieur de Castille, dignité qui donne la grandesse et cent mille écus de rente, et général des armées d'Espagne.

Philippe IV étant mort en septembre 1665, et la reine sa veuve devenue régente pendant la minorité de Charles II qui fut longue, don Juan fit un parti contre elle qui, après une longue lutte, lui arracha toute l'autorité que don Juan exerça tout entière, et se fit grandement compter jusqu'à sa mort. Il eut une espèce de maison, usurpa comme chef de parti une grande supériorité sur les grands, et eut l'Altesse, à quoi, outre la nécessité des temps, ils se ployèrent plus facilement à cause de l'état des bâtards qui est particulier en Espagne, où s'est conservé ce reste des mœurs et des coutumes mauresques. On a vu¹, lorsqu'on a parlé des grands et de l'Espagne, que les bâtards de gens non mariés héritent à peu de chose près comme les enfants légitimes, à leur défaut, et deviennent même grands d'Espagne par succession. Il y faut garder pourtant certaines formalités faciles, et qu'il n'y ait point d'obstacles de famille qui leur préfèrent les oncles. tantes. ou cousins germains légitimes. Enfin cette première espèce de bâtards diffère en Espagne fort peu des enfauts légitimes. Les bâtards d'un homme marié et d'une fille ne diffèrent des premiers que par plus de formalités et de restrictions; mais ils succèdent aussi et héritent des grandesses. Don Juan étoit de cette seconde sorte; ainsi son droit de succession à la couronne lui facilita l'Altesse, la supériorité de rang et tout ce qu'il voulut entreprendre, et qu'il soutint par les troubles dont il fut toujours l'âme et le chef, et par toute l'autorité et la réputation qui lui en demeurent après. Ce fut donc sur ce modèle que Mme des Ursins voulut élever le duc de Vendôme, en faire sa cour à M. du Maine, par un exemple pour lui en France. quoique si différente de l'Espagne sur l'état des bâtards, plaire au roi et à Mme de Maintenon par leur endroit le plus sensible, et à l'appui de l'Altesse de M. de Vendôme faire passer la sienne, après quoi elle n'étoit pas en peine d'arrêter les autres avantages que Vendôme eût pu prétendre à l'exemple de don Juan, sous prétexte de ne pas pousser à bout le mécontentement général. Il fut extrême.

On avoit perdu don Juan de vue en Espagne; il étoit mort retiré dans une commanderie, quelques années avant sa mort. Personne ne se souvenoit de l'avoir vu ni de son Altesse. M. de Vendôme n'étoit point bâtard de leur dernier roi, il n'avoit aucun droit à la couronne d'Espagne: nulle parité donc avec don Juan. On le voyoit traiter d'Altesse, lui et Mme des Ursins, précisément comme les infants actuels. parce qu'en Espagne on ne connoît d'Altesse Sérénissime ni Royale pour qui que ce soit sans aucune exception, et cette égalité de traitement avec le prince des Asturies et les autres infants étoit insupportable en Mme des Ursins et M. de Vendôme, et bannit volontairement beaucoup de gens de la cour et du service, pour éviter la nécessité de la leur donner. On n'en

1. Voy., t. II, p. 254 et suiv., les passages auxquels renvoie Saint-Simon et que les précédents éditeurs avaient rejetés au XIX^e volume; ce qui les avait forcés de modifier toutes ces phrases.

fut pas moins indigné en France, où Mme de Maintenon et M. du Maine ravis n'osèrent le marquer. Le roi même fut très-sobre à en parler. Ils surent bien y suppléer par les réflexions utiles du fruit à en tirer.

Le roi alla le mercredi 6 avril à Marly, où, quoique le Dauphin et la Dauphine ne fussent pas encore enterrés, il rétablit son petit jeu chez Mme de Maintenon dès le vendredi suivant, et voulut le salon à l'ordinaire, et que M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry y tinssent le lansquenet public et le brelan, et des tables de différents jeux pour toute la cour. Il ne fut pas longtemps sans dîner chez Mme de Maintenon une ou deux fois la semaine, et à y entendre de la musique avec les mêmes dames familières. Mme de Dangeau, qui en étoit une, eut la joie d'y apprendre que le comte de Lœwenstein son frère, qui, pendant l'occupation de la Bavière, en étoit administrateur pour l'empereur, avoit été fait prince de l'empire. On y sut en même temps que l'abbé de Vassé refusoit l'évêché du Mans. C'étoit un grand homme de bien depuis toute sa vie, qui ne s'étoit jamais soucié que de l'être, mais qui ne laissoit pas de voir bonne compagnie, et d'en être fort considéré; il avoit plus de soixante ans, et ne put être tenté de l'épiscopat à cet âge, quoique placé au milieu des terres de sa maison. Je n'ai pas voulu omettre ce refus pour la rareté dont il est, et pour celle encore d'avoir choisi un homme de qualité et de ce mérite. C'étoit un phénomène pour le P. Tellier.

Le roi d'Angleterre eut la petite vérole à Saint-Germain. On lui fit recevoir les sacrements. On ne sait par quelle raison il fit comme Mme la Dauphine, et ne voulut point de son confesseur jésuite; il envoya chercher le curé de la paroisse, à qui il se confessa. La reine sa mère s'enferma avec lui, et prit toutes les précautions possibles pour séparer la princesse sa fille du mauvais air. Elles furent inutiles; la petite vérole la prit, elle en mourut le septième jour, qui fut le lundi 18 avril. Ce fut une grande affliction pour la reine d'Angleterre, avec la triste perspective de sa séparation prochaine d'avec le roi son fils par la nécessité de la paix et de l'embarras de ce qu'il alloit devenir. Le corps de la princesse d'Angleterre fut porté sans cérémonie aux Filles Sainte-Marie de Chaillot, où la reine sa mère se retiroit souvent. La raison de la petite vérole l'empêcha de recevoir aucunes visites.

Mlle d'Armentières mourut à Paris à plus de quatre-vingts ans. C'étoit une fille de beaucoup de mérite, d'esprit et de vertu, qui avoit été longtemps fort pauvre, qui devint après fort riche, et qui dans ces deux états eut quantité d'amis et d'amies considérables. Elle avoit été recueillie jeune et pauvre chez la duchesse d'Orval, sœur de Palaiseau, chez qui elle logea la plus grande partie de sa vie, et à qui à son tour elle fut fort utile quand elle la vit tombée dans la pauvreté. Elles ne laissèrent pas de se séparer d'habitation sur la fin, comme Saint-Romain et Courtin, deux conseillers d'État fort connus par leurs ambassades, dont il a été quelquefois mention, et qui avoient toujours logé ensemble par amitié. Mlle d'Armentières laissa quatre mille livres de pension à la duchesse d'Orval, l'usufruit de son bien à la duchesse du Lude, son amie intime de tout temps, et le fonds à M. d'Armentières,

son plus proche parent, et l'aîné de sa maison. Sa mère n'étoit rien, son père parut peu, quoique gouverneur de Saint-Quentin et avec un régiment; mais le père de celui-là, aussi gouverneur de Saint-Quentin, fut lieutenant général, député de la noblesse pour le bailliage de Vermandois aux derniers états de Blois en 1588, ambassadeur vers les archiducs en Flandre, chevalier du Saint-Esprit en 1597, et chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis. Il eut la terre d'Armentières de sa femme, qui étoit Jouvenel avec le sobriquet de des Ursins et héritière; et le père de celui-là étoit ce vicomte d'Auchy, capitaine des gardes du corps de Charles IX, qui garda le roi de Navarre à Vincennes, qui y acquit son amitié, et que les Mémoires de Castelnau appellent froid et sage, et l'un des plus hommes de bien de son temps.

Mlle d'Armentières n'avoit qu'un frère dont la mère étoit Pinart, héritière de grandes terres, entre autres de Louvois, et dont le père étoit ce vicomte de Comblisy, fils du secrétaire d'État qui trahit Henri IV et rendit à la Ligue Château-Thierry, dont il étoit gouverneur, et qui étoit alors une place importante. Son petit-fils par sa fille dissipa tout dans une vie obscure et inconnu, épousa une gueuse des rues dont il n'eut point d'enfants, et mourut en 1604. Les restes ne laissèrent pas d'être encore bons. Mlle d'Armentières les recueillit, paya, s'arrangea, et devint riche dans sa vieillesse, dont elle sut faire un bon et honnête usage. Elle et le père de celui à qui elle laissa le fonds de ses biens étoient enfans des issus de germaines. La branche de celui-là, distinguée par le nom de Saint-Remi, étoit depuis longtemps dans l'indigence. Le père de ceux qui se relevèrent et qui ont figuré pendant la régence de M. le duc d'Orléans devint l'aîné de sa maison en 1690, par la mort de tout ce qu'il restoit d'aînés de toutes les branches, et n'en fut pas plus à son aise. Il avoit épousé la fille de d'Aguesseau, maître des comptes, dont il eut la petite terre de Puysieux près de Beaumont vers Beauvais; et ce maître des comptes, fort nouveau alors, est le grand-père de d'Agnesseau, chancelier de France avec diverses fortunes, depuis le 2 février 1717, et [qui] l'est encore depuis vingt-six ans. Saint-Remi mourut en 1712, à soixante-dix-neuf ans, et sa femme, en 1721, ayant eu la joie de voir la fortune de son neveu, mais sans être jamais sortis de leur village ni l'un ni l'autre, où leur maison ressembloit fort à une hutte, et où ils avoient peine à subsister. Ils eurent trois fils : l'aîné porta le nom d'Armentières; le second fut envoyé sans sou ni maille page du grand maître à Malte; le troisième porta le nom de Conflans, qui est celui de leur maison. Les deux aînés naquirent avec beaucoup d'esprit et d'envie de faire. Ils se roidirent contre la fortune, et, malgré leur pauvreté, ils trouvèrent le moyen de lire, de s'instruire et de s'orner l'esprit de sciences et d'histoire, aidés tous deux d'une fort belle mémoire, et assez avisés pour vivre tous trois dans la plus grande union. Conflans et Armentières servirent.

Conflans, qui n'avoit pas le sens commun, perdit sa jeunesse dans une citadelle où il fut enfermé près de vingt ans, pour s'être battu contre le fils unique de Pertuis, mort gouverneur de Courtrai, après avoir été capitaine des gardes de M. de Turenne, et fort estimé. Le

chevalier de Conflans, revenu de ses caravanes, se battit en Angoumois, près de Ruffec, avec un gentilhomme nommé Ponthieu, à coups de pistolet, et en perdit le bras droit. Armentières se trouva dans un régiment employé à la Rochelle, où le maréchal de Chamilly commandoit. La maréchale, qui avoit beaucoup d'esprit et qui étoit la piété et la vertu même, trouva de l'esprit et du savoir à d'Armentières. Ravie de rencontrer quelqu'un à qui parler, elle s'en accommoda, mit le chevalier dans leurs milices, les aida de tout ce qu'elle put; de retour les hivers à Paris, les y fit venir, les vanta, les produisit chez elle à la meilleure compagnie qui y étoit toujours, et les mit ainsi dans le monde; eux en surent profiter et se faire connoître ailleurs.

Je ne sais comment Armentières fit connoissance, puis amitié, avec Mme d'Argenton. M. le duc d'Orléans y soupoit tous les soirs quand il étoit à Paris, ses sociétés y étoient assez étranges, et quoique chez sa maîtresse, il ne laissoit pas d'être difficile à amuser. L'esprit fort orné d'Armentières, et sa religion à peu près de la trempe de celle de M. le duc d'Orléans, firent juger à Mme d'Argenton qu'il lui seroit d'usage à amuser M. le duc d'Orléans. Elle lui en parla comme de son ami dont il s'accommoderoit; elle le lui présenta; il fut de tous les soupers, et M. le duc d'Orléans le goûta. Cela dura du temps, pendant lequel Armentières, qui cherchoit à s'accrocher, fit des connoissances au Palais-Royal, s'introduisit chez Mme de Jussac, dans les temps qu'elle venoit à Paris.

Cette Mme de Jussac, étant fille, avoit été demoiselle de la première femme de mon père, qui la donna par confiance à sa fille, lorsqu'elle la maria au duc de Brissac, et elle ne l'a jamais oublié. Elle passa de là à Mme de Montespan où elle vit le grand monde et la plus fine compagnie. C'étoit une personne bien faite, de bonne mine, qui n'avoit pas été sans beauté, mais qui avec de l'esprit avoit encore plus de vertu et de sagesse, et qui avec une grande douceur et beaucoup de circonspection se fit généralement aimer et estimer. La confiance qu'on prit en elle lui fit donner le soin de l'éducation de Mlle de Blois. Elle y fut continuée après la retraite de Mme de Montespan, et le roi l'y attacha de nouveau sans titre, lorsqu'il maria Mlle de Blois à M. le duc d'Orléans, qu'elle suivoit même au défaut de ses deux dames. Elle avoit épousé, chez Mme de Montespan, Jussac qui étoit à M. du Maine sur le pied nouveau de premier gentilhomme de sa chambre, qui fut tué au combat de Leuse, et qui lui laissa un fils, tué aussi depuis dans la gendarmerie tout jeune, et deux filles. Mme d'Orléans l'aima toujours tendrement. Sans rien perdre de l'attachement le plus marqué pour Mme de Montespan jusqu'à sa mort, ni de sa confiance, elle sut s'attirer celle du roi et de Mme de Maintenon, sur ce qui regardoit Mme la duchesse d'Orléans, beaucoup d'amis et de considération dans le monde.

Elle avoit marié sa fille aînée à Chaumont, colonel d'infanterie, dont dont le nom étoit d'Ambly, qui fut tué brigadier, sans enfants. Armentières, qui tenoit M. le duc d'Orléans par Mme d'Argenton, crut ne pouvoir mieux faire que de s'assurer aussi Mme la duchesse d'Orléans à cause de la cour et du service. Il songea donc à épouser la seconde fille

de Mme de Jussac, fort jolie, et qui, avec moins d'esprit que la mère, mais un esprit de sagesse et de conduite, lui ressembloit dans tous les points. Il tourna si bien qu'en 1709, tout au commencement de l'année, le mariage se fit par le concours fort rare de l'épouse et de la maîtresse. Il en eut une charge de chambellan de M. le duc d'Orléans, qu'il lui paya, et un régiment d'infanterie avec des pensions. Il avoit déjà produit ses frères, et il attrapa bientôt après une charge de chambellan pour l'aîné, qui, au commencement de cette année-ci, épousa la fille aînée de Mme de Jussac, veuve de Chaumont. Dans la suite ils furent l'un après l'autre premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans, un peu avant et pendant la régence, et après leur mort à tous deux, le chevalier leur frère leur succéda, qui, à la recommandation de M. le duc d'Orléans, eut la commanderie de Pézenas avec une autre. Mme de Conflans fut gouvernante des deux dernières filles de M. le duc d'Orléans, se ruina au jeu, devint aveugle, éleva son fils de façon qu'il ne fut qu'un garnement, et qu'il passa enfin en Espagne. Mme d'Armentières fut dame de Mme la duchesse de Berry, et de Mme la duchesse d'Orléans ensuite, fit sagement une bonne maison, se fit aimer et estimer, éleva bien son fils qui épousa la fille unique d'Aubigny, ce fameux écuyer de Mme des Ursins, dont j'ai parlé plus d'une fois, à qui il avoit laissé beaucoup de biens, et ce superbe lieu de Chanteloup, destiné par sa maîtresse à tenir sa cour lorsqu'elle seroit souveraine. Ce dernier Armentières est maréchal de camp, et, avec peu d'esprit, songe fort à pousser sa fortune. Le chevalier de Conflans, demeuré premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans après la mort du régent son père, lui fut donné par Mme la duchesse d'Orléans pour être son mentor.

Avec plus d'éducation et moins de naturel rustre, il en eût été fort capable, mais un plus capable que lui n'y auroit pas réussi. Il eut de fortes prises avec le bâtard du feu régent et de Mme d'Argenton pour des droits qu'il prétendoit comme grand prieur de France, qui furent poussés loin, et qui ne réussirent ni à l'un ni à l'autre. Tous deux répandirent des factums. M. le duc d'Orléans à la fin les fit taire, et les remit en quelque bienséance, en sorte que le bailli de Conflans résolut de ne se mêler plus de ce qui regarderoit le grand prieur. Il ne se tint pas parole à lui-même. Il fut à un chapitre au temple; le grand prieur y présidoit; le bailli de Conflans se prit de bec contre lui; de part et d'autre la dispute s'échauffa au point que l'un vint aux reproches, l'autre aux injectives, jusqu'à insulter à sa bâtardise avec les plus gros mots. Le chapitre en fut rompu, et l'éclat en fut si grand dans le monde, que le grand prieur appelé par Conflans, neveu du bailli, et en sa place, parce qu'il étoit manchot, se battit avec lui et fut dangereusement blessé. De cette affaire, le bailli de Conflans fut congédié doucement par M. le duc d'Orléans, et perdit beaucoup de la considération qu'il avoit acquise dans le monde, qui se choqua du peu d'égard, et encore pour des choses de Malte que d'autres auroient plus décemment défendues, à la reconnaissance que lui et les siens devoient de toute leur fortune au père et à la mère du grand prieur. Il se retira chez Mme d'Armentières, sa belle-

sœur, en même temps extrêmement du grand monde, et y vit dans la dévotion. Ces Conflans se prétendent issus de mâles en mâles de la maison de Brienne si connue par son antiquité, ses grands fiefs, ses grandes alliances, ses grands emplois, ses connétables, ses chambriers¹, et par des rois de Jérusalem et des empereurs de Constantinople, et ils sont donnés comme tels dans la généalogie de cette maison, donnée parmi celle des connétables par les continuateurs de du Fourny et du P. Anselme.

Mme de Villacerf, veuve de Villacerf qui avoit eu les bâtimens, et [qui avoit] été si bien avec le roi, et mère du premier maître d'hôtel de la Dauphine qu'on venoit de perdre, mourut fort vieille d'une saignée qui lui fut faite pour quelques légers accès de fièvre, où on lui coupa le tendon.

Mme Bouchu, veuve du conseiller d'État et mère de la comtesse de Tessé, fut plus heureuse. Elle cachoit un cancer depuis longtemps, dont une seule femme de chambre avoit la confiance. Avec le même secret elle mit ordre à ses affaires, soupa en compagnie, se fit abattre le sein le lendemain de grand matin, et ne le laissa apprendre à sa famille ni à personne que quelques heures après l'opération; elle guérit parfaitement. Après tant de courage et de sagesse, [on la vit], pas longues années après, épouser le duc de Châtillon cul-de-jatte, pour la rage d'être duchesse, pour ses grands biens, et longtemps après mourir d'une fluxion de poitrine pour avoir voulu aller jouir de son tabouret à Versailles par le grand froid.

La marquise d'Huxelles, mère du maréchal, mourut en ce même temps à quatre-vingt-cinq ou six ans, avec la tête entière et la santé parfaite jusqu'alors. Elle étoit fille du président Le Bailleul, surintendant des finances; son père, son frère, son neveu et son petit-neveu, tous présidents à mortier; et veuve en premières noces du frère aîné de Nangis, père du maréchal de Nangis, dont elle a touché soixante et dix ans durant six mille livres de douaire. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, qui avoit eu de la beauté et de la galanterie, qui savoit et qui avoit été du grand monde toute sa vie, mais point de la cour. Elle étoit impérieuse et s'étoit acquis un droit d'autorité. Des gens d'esprit et de lettres, et des vieillards de l'ancienne cour, s'assembloient chez elle, où elle soutenoit une sorte de tribunal fort décisif. Elle conserva des amis et de la considération jusqu'au bout; son fils, qu'elle traita toujours avec hauteur, ne fut jamais trop bien avec elle, et ne la voyoit guère.

Le bailli de Noailles mourut aussi à Paris, à l'archevêché, où le cardinal son frère l'avoit retiré depuis quelque temps, que ses affaires se trouvoient fort délabrées. Il avoit deux belles commanderies, et il étoit ambassadeur de Malte. C'étoit un très-bon homme et honnête homme, tout uni, qui avoit été fort libertin toute sa vie, et qui à la fin pensoit à son salut.

Le P. Tellier jugea que le P. La Rue avoit besoin de quelque marque

1. La charge des chambriers étoit à peu près la même que celle des chambellans; ils avoient en outre la garde du trésor royal.

de considération après ce qui lui étoit arrivé à la mort de la Dauphine. Le roi le nomma donc confesseur de M. le duc de Berry, et déclara qu'il réservoir pour le petit Dauphin le P. Martineau, qui l'étoit de celui dont la perte affligeoit toute l'Europe. En même temps ces pères, accoutumés à tirer parti de tout, firent grand bruit d'un mémoire trouvé dans les papiers du Dauphin sur l'affaire du cardinal de Noailles, qui ne lui étoit rien moins que favorable. Ils l'envoyèrent à Rome et le firent imprimer. Ce mémoire au moins ne fut pas trouvé dans sa cassette, à ce qu'on a pu voir plus haut; il put l'être d'ailleurs; c'est ce qui ne peut se discuter avec exactitude. Je puis hardiment protester de la mienne sur les sentiments de ce prince que j'ai rapportés et sur ce qui s'est passé de lui à moi et encore si peu de jours avant la mort de Mme la Dauphine, et c'est-à-dire avant la sienne. Ce mémoire, s'il est tel qu'on l'a publié, a pu être des commencements de l'affaire, dans l'esprit de M. de Cambrai et dans les préjugés des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. Il a pu jeter sur le papier le pour en attendant le contre; on a donné ce pour, et si le contre s'est trouvé il a été bien supprimé. Ce qui me fait en juger ainsi est la différence entière de ce mémoire avec les sentiments dans lesquels je ne puis douter que ce prince soit mort, et qu'il étoit très-incapable de me vouloir tromper ni personne en me mentant sans aucune raison ni besoin, et voulant se servir de moi dans cette même affaire, où il auroit été étrangement peu d'accord avec soi-même, ce qui étoit radicalement opposé à son caractère. La cabale ennemie du cardinal de Noailles ne laissa pas de triompher, armée de ce grand nom, mais ce triomphe, bâti sur un fondement si peu solide par le tissu même de l'écrit tel qu'ils le publièrent, ne fut pas de longue durée. Il tomba bientôt de lui-même, mais c'en fut toujours assez pour éblouir et pour gagner du temps.

On fit à Saint-Denis, le lundi 18 avril, le service et l'enterrement des deux Dauphins et de la Dauphine, épouse et mère. M. le duc d'Orléans et M. le comte de Charolois y furent les princes du deuil. Il fut singulier qu'il n'y en eut pas un troisième. Le roi qui avoit envoyé le comte de Toulouse à l'eau bénite, et le duc du Maine au convoi, comme princes du sang, trouva apparemment trop fort d'y faire figurer un d'eux à Saint-Denis. Il y eut pourtant trois princesses du deuil, parce que la cérémonie étoit double pour prince et pour princesse : Mme la duchesse de Berry, menée par Coettenfao, son chevalier d'honneur, sa queue portée par le comte de Roucy, Biron et Montendre; Mme la Duchesse, menée par le comte d'Uzès, sa queue fort inégalement portée par Montpipeaux, qui étoit Rochechouart, et L'Aigle, fils de sa dame d'honneur. Mlle de Bourbon, menée par Blansac, sa queue portée par Montboissier et d'Angennes. Les princes ne les menèrent point à cause de l'inégalité du nombre, cela devoit être ainsi; mais M. le duc de Berry se résolut à y aller et fut ainsi le premier prince du deuil. Néanmoins on ne changea rien et les princes ne menèrent point les princesses. Le duc de Beauvilliers eut le courage d'y porter la queue de M. le duc de Berry, assisté du marquis de Béthune, son premier gentilhomme de la chambre, et de Sainte-Maure, son premier écuyer.

Je ne sais plus les deux autres queues. Quatre menins pour le dais du Dauphin, quatre autres pour celui de la Dauphine; à celle de Bavière c'étoient quatre chevaliers de l'ordre, en pointe avec le collier, MM. de Beuvron, Lavardin, La Salle et La Vauguyon. Dangeau, chevalier d'honneur de l'une et de l'autre à leur mort, avec un maréchal de France premier écuyer, eut le même dégoût à toutes les deux. Le maréchal de Bellefonds, premier écuyer, porta la couronne au lieu de lui, et Montchevreuil le manteau à la royale au lieu du maréchal à la mort de la dauphine de Bavière. A celle-ci le maréchal de Tessé, premier écuyer, porta la couronne au lieu de Dangeau, et d'O le manteau en la place du maréchal. Tout se fit avec les cérémonies et l'assistance accoutumée.

On fut assez content de l'oraison funèbre prononcée par Maboul, évêque d'Aleth. M. de Metz, premier aumônier, officia; la cérémonie commença sur les onze heures. Comme elle est fort longue, on s'avisa de mettre sur la crédence un grand vase rempli de vinaigre, en cas que quelqu'un se trouvât mal. M. de Metz, ayant pris la première ablution et voyant au volume des petites burettes qu'il restoit peu de vin pour la seconde, en demanda davantage. On prit donc ce grand vase sur la crédence, pensant que ce fût du vin, et M. de Metz, qui se voulut fortifier, dit, en lavant ses doigts sur le calice, de verser tout plein. Il l'avalait d'un trait et ne s'aperçut qu'à la fin qu'il avoit avalé du vinaigre; sa grimace et sa plainte fit un peu rire autour de lui, et lui-même conta après son aventure, dont il fut très-mécontent. J'allai voir le lendemain M. de Beauvilliers, dont la santé souffrit de cette cruelle cérémonie. Je lui dis en l'embrassant : *Vous venez donc d'enterrer la France?* Il en convint avec moi. Hélas! s'il étoit au monde, combien plus en seroit-il persuadé aujourd'hui. Achéons tout d'un trait ce terrible calice en intervertissant peu les temps. La présence des corps dans le chœur de Saint-Denis avoit fait différer l'anniversaire de Monseigneur. M. de Metz y officia le jeudi 21 avril avec l'assistance accoutumée, où se trouvèrent M. le duc de Berry, M. le duc d'Orléans, MM. les comtes de Charolois et prince de Conti; le roi y fit aller aussi le duc du Maine et le comte de Toulouse.

Le mardi 10 mai, le service se fit à Notre-Dame pour M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine. M. le duc de Berry, M. le duc d'Orléans et M. le comte de Charolois furent les trois princes du deuil, Mme la duchesse de Berry, Mlle de Bourbon et Mme de Charolois furent les princesses. Là comme à Saint-Denis ce devoient être Madame et Mme la duchesse d'Orléans, parce que le deuil doit être du même rang que de ceux dont on fait le deuil, ou du plus approchant quand le même est impossible. Mais jusqu'aux princesses du sang en usent comme pour une garde de fatigue, et le roi ne s'en soucioit pas. La queue de M. le duc de Berry fut étrangement portée par Sainte-Maure, son premier écuyer, Pons, maître de sa garde-robe, et, ce qui surprit fort, par La Haye, très-mince gentilhomme, qui, de page du roi, étoit devenu son écuyer particulier, et qui, depuis qu'il eut une maison, commanda son équipage de chasse, chose même dont on fut d'autant plus scandalisé que ce fut l'ouvrage de Mme la duchesse de Berry. M. le duc d'Orléans eut la

sienne portée par d'Étampes, capitaine de ses gardes, et par le jeune Bréauté, maître de sa garde-robe, qui mourut bientôt après sans alliance. M. de Charolois lui fut égalé comme il l'avoit été à Saint-Denis, et les princesses du sang de même qui ne doivent avoir qu'un portequue. Jaucourt, gouverneur de M. de Charolois, et un gentilhomme à lui portèrent la sienne. Les princes ne menèrent point les princesses non plus qu'ils avoient fait à Saint-Denis: Mme la duchesse de Berry la fut par Coettenfao et le chevalier d'Hautefort, son chevalier d'honneur et son premier écuyer, et sa queue portée par le comte de Roucy, Biron et Montendre. les mêmes qu'à Saint-Denis: Mlle de Bourbon, menée par Blansac, eut sa queue fort inégalement portée par le comte de Roze, fils de Roucy et neveu de Blansac, et par L'Aigle, fils de la dame d'honneur de Mme la Duchesse, sa mère. Mlle de Charolois, menée par le comte d'Uzès, eut sa queue portée par Châteaurenauld et d'Angennes. Le clergé gagna d'être salué séparément de l'autel et immédiatement après, et immédiatement avant le catafalque, qui reçut deux saluts à cause des deux corps. Mlles de Bourbon n'eurent qu'un salut ensemble, comme étant de même rang. Le P. Gaillard fit une belle oraison funèbre. Le cardinal de Noailles officia. Sa personne seule étoit en ornements violets, parce que les cardinaux n'en portent jamais de noirs: précision d'orgueil qui monte jusqu'à l'autel. Il donna un superbe dîner aux princes et aux princesses du deuil, et aux principales dames. M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry le firent mettre à table. En retournant à Versailles, M. le duc de Berry alla voir M. le Duc à l'hôtel de Condé, qui n'étoit pas encore en état de sortir de sa chambre. La chambre des comptes fit faire, le mardi 24 mai, un grand service à la Sainte-Chapelle, pour M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine. Le P. La Rue y fit l'oraison funèbre, qui fut assez belle. On fut étonné qu'il s'en fût chargé après ce qui lui étoit arrivé à la mort de cette princesse: indépendamment de cet événement, la fonction n'étoit guère celle d'un confesseur.

Retournons maintenant sur nos pas, c'est-à-dire à ce voyage de Marly où les plaisirs recommencèrent, comme je l'ai dit, avant que l'enterrement de la France fût fait à Saint-Denis. On a vu (ci-dessus, p. 278) l'inquiétude de mes amis sur ma conduite unique avec M. le duc d'Orléans. Elle ne fit que s'augmenter. Je ne pus me rendre à leurs avis, que je pris longtemps pour des faiblesses de cour. A la fin leur concert, sans avoir pu se concerter pour la plupart, me fit faire des réflexions, sans toutefois mépriser moins les menaces de la colère du roi et du dépit de Mme de Maintenon, que je ne pus croire tels qu'ils m'en vouloient persuader, parce que je ne pouvois comprendre que moi de plus ou de moins avec M. le duc d'Orléans, que tout homme et de toute espèce fuyoit sans ménagement et avec l'indécence la plus marquée, pût le rendre ou moins abandonné ou moins coupable aux yeux du monde. C'étoit pourtant ce dernier point qui faisoit mon crime et la peine où étoient les deux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le chancelier et mes autres amis et amies. J'ai déjà dit que mon extrême douleur de la perte du Dauphin avoit éclaté. Elle éclatoit encore par ma retraite et ma tristesse: elle m'avoit trahi. On se douta, et à la fin on

démêla en gros la grandeur de ma perte ; on hasarda de m'en parler en me faisant compliment, car j'en reçus peu à peu, malgré moi, d'une infinité de gens qui la plupart vinrent chez moi, où j'étois porte close le plus que je pouvois, et qui, me rencontrant, me disoient qu'ils y étoient venus pour me témoigner la part qu'ils prenoient à la grande perte que j'avois faite. J'avois beau détourner, écarter, répondre enfin avec la brièveté d'un homme qui glisse et qui ne veut point entendre, je ne persuadai personne, et il demeura pour constant à la cour et d'une manière publique que j'avois lieu d'être fort affligé comme un homme qui a perdu la plus grande et la plus certaine fortune.

Cette idée, qui en peu de temps devint générale, et qui est de celles qu'on ne fortifie jamais mieux que lorsqu'on entreprend de les combattre, ne cadroit pas en moi avec celle qui ne l'étoit pas moins devenue, du prétendu crime de M. le duc d'Orléans que le duc du Maine répandoit de tout son art, et que Mme de Maintenon soutenoit de toute sa haine, de toutes ses affections, de toute sa puissance. J'étois trop connu pour qu'on pût imaginer que quelque considération ni quelque nécessité que ce pût être vint jamais à bout de me ployer à voir celui que je soupçonnerois d'un forfait si exécrable, combien moins de vivre avec lui tous les jours en intimité et de braver par cette conduite, dont la singularité m'étoit pour le moins inutile, le cri public, appuyé de toute la faveur et de toute l'autorité qui réduisoient le prince, que je voyois sans cesse, à la solitude la plus entière et la plus humiliante au milieu du monde et de la cour, et dans le sein de sa plus proche famille. J'étois aussi trop avant avec le prince que tous les cœurs pleuroient, avec tout ce qui l'environnoit de plus intime, et d'autre part avec celui que de si puissantes raisons d'intérêt et de haine vouloient résolûment écraser de ce crime, pour qu'il fût possible que je ne me doutasse de rien à son égard, pour peu qu'il y eût quelque apparence, même légère, de soupçons, ce qui étoit manifestement détruit par ma conduite avec lui, que ne détruisoit point celle du peu d'autres intimes entours du Dauphin, qui n'ayant nulle habitude avec M. le duc d'Orléans ne changeoient rien en cette occasion à leur conduite avec lui.

M. de Beauvilliers, comme je l'ai remarqué, avoit dans tous les temps évité de le voir, et M. de Chevreuse ne le voyoit que de loin à loin et toujours à des heures particulières. C'étoit donc le contraste que ma conduite faisoit avec l'opinion régnante et dominante et la brèche qu'elle pouvoit lui faire chez tous les gens indifférents, raisonnables et raisonnants, qui choquoient directement l'intérêt si cher de M. du Maine, et la volonté si déployée de Mme de Maintenon. C'est ce que mes amis voyoient clairement, c'est ce qu'ils me faisoient sentir tant qu'ils pouvoient, c'est ce que je fus quelque temps à ne vouloir pas croire, c'est ce que j'aperçus enfin très-distinctement, et que je méprisai aussi parfaitement. Ce n'est pas que j'ignorasse le danger de me les attirer et que je ne visse le roi derrière eux en croupe, et tout à leur disposition ; mais je ne crus pas que mon intime liaison avec M. le duc d'Orléans dût par frayeur et par bassesse leur servir d'un nouveau poids pour l'accabler par mon changement de conduite. J'étois plus qu'en tout abri de

lui être associé dans les clameurs élevées contre lui ; je n'avois donc à craindre que des querelles d'Allemand pour m'éloigner et me perdre sous d'autres prétextes, et je me résolus à en courir les risques, en évitant avec soin et sagesse toute prise sur moi. Je fus plusieurs fois averti que le roi étoit mécontent, tantôt de m'avoir vu de ses fenêtres dans les jardins avec son neveu, tantôt que Mme de Maintenon étoit surprise de ce que seul en toute la cour j'osois l'aborder et le voir. Elle-même et M. du Maine, qui se cachoit sous ses ailes, étoient bien aises de me faire revenir ces choses pour m'inquiéter et pour me faire changer à l'égard de M. le duc d'Orléans, et cela dura entre les deux voyages de Marly, et augmenta fort durant le second qui est celui dont je parle, et pendant lequel se fit l'enterrement à Saint-Denis, parce que l'éclat des cris et des insultes du peuple au convoi et les échos du monde et de la cour redoublèrent, et que Marly est fait de façon qu'on me voyoit à découvert tous les jours avec M. le duc d'Orléans. Tant fut procédé enfin que, quelque temps après l'enterrement et sur la fin du voyage de Marly. M. de Beauvilliers me pressa d'aller à la Ferté, même avant le retour à Versailles, et de laisser de loin conjurer l'orage qu'il voyoit se former contre moi.

Je résistai quelques jours, mais il vint un matin trouver Mme de Saint-Simon pendant que j'étois à la messe du roi, à qui il dit qu'il savoit très-précisément que Mme de Maintenon alloit éclater contre moi, et que, sans en alléguer nulle cause, j'allois être chassé, si de moi-même je ne me retirois pour un temps. Tout de suite il se chargea de m'avertir du train que les choses prendroient à mon égard, et de m'avertir de revenir dès qu'il y verroit sûreté. Il pria en même temps Mme de Saint-Simon de penser à une sorte de langage de chiffre, pourtant sans chiffre, dont elle se pût servir pour me faire entendre ce qu'il lui diroit de me mander pendant mon absence, et la conjura que cela fût fait dans la journée pour me faire partir le lendemain comme ayant à la Ferté une affaire pressée qui m'y demandoit, et que lui se chargeoit de le dire au roi et de lui faire trouver bon que je n'achevasse pas les quatre ou cinq jours qui restoient à demeurer à Marly. Je le trouvai encore en rentrant chez moi. L'alarme bien plus vive où je le vis me fit moins d'impression que ses manières de parler absolues et déterminées, et l'air d'autorité avec lequel il s'expliqua. Rien n'étoit moins de son caractère, et depuis des années rien de si nouveau avec moi. Le secret d'autrui étoit chez lui impénétrable. Son ton et son expression me firent sentir ce qu'il ne disoit pas, et [me parurent] pris exprès pour, sous un conseil si vif, si pressé, si fort impératif, me montrer un ordre qu'il n'avoit pas la liberté d'avouer. Mme de Saint-Simon et moi ne vîmes pas lieu à une plus longue défense. J'employai le reste du jour à répandre doucement la prétendue nécessité de mon voyage, à faire ma cour à l'ordinaire, à voir M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, et à me disposer à partir, comme je fis le lendemain matin. Je ne vis jamais si promptement changer un visage très-austère en un très-serein que fit celui du duc, sitôt que j'eus lâché la parole de partir. Jamais il ne m'en a dit davantage là-dessus, et je suis toujours demeuré persuadé que le roi ou Mme de

Maintenon me l'avoient envoyé, et lui avoient dit que je serois chassé, si suivant son conseil je ne me chassois pas de bonne grâce. Mon départ ni mon absence ne fit aucun bruit, personne n'y soupçonna rien. Je fus soigneusement instruit, mais toujours en énigme de conseil, de l'état où j'étois pour demeurer ou revenir. J'ignorai de même ce qui fit mon retour, qui me fut mandé de même. Mon absence fut d'un mois ou cinq semaines, et j'arrivai droit à la cour, où je vécus avec M. le duc d'Orléans tout comme j'avois fait auparavant.

Il n'étoit pas au bout de ses malheurs. C'étoit trop que de s'être rendu par un trop bon mot deux toutes-puissantes fées implacables. Chalais, l'homme à tout faire de la princesse des Ursins, fut dépêché par elle pour un voyage si mystérieux que l'obscurité n'en a jamais été éclaircie. Il fut dix-huit jours en chemin, inconnu, cachant son nom, et passa à deux lieues de Chalais, où étoient son père et sa mère, sans leur donner signe de vie, quoique fort bien avec eux. Il rôda secrètement en Poitou, et enfin y arrêta un cordelier de moyen âge dans le couvent de Bressuire, qui s'écria : « Ah ! je suis perdu ! » dès qu'il se vit arrêté. Chalais le conduisit dans les prisons de Poitiers, d'où il dépêcha à Madrid un officier de dragons qu'il en avoit mené avec lui, et qui connoissoit ce cordelier, dont on n'a jamais su le nom mais bien qu'il étoit effectivement cordelier, revenant de plusieurs lieux d'Italie et d'Allemagne, et même de Vienne. Chalais poussa à Paris, vint à Marly chez Torcy, le 27 avril, un mercredi que le roi avoit pris médecine. Torcy le mena l'après-dînée dans le cabinet du roi, avec lequel il fut une demi-heure, ce qui retarda d'autant le conseil d'État, et Chalais s'en alla aussitôt à Paris. Tant d'apparat n'étoit pas fait pour n'en pas tirer parti, et Chalais n'avoit pas été prostitué au métier de prévôt après un misérable moine, sans en espérer un grand fruit. Tout fut incontinent après rempli des bruits les plus affreux contre M. le duc d'Orléans qui, par ce moine, qui toutefois étoit bien loin lors de la mort de nos princes, les avoit empoisonnés, et en prétendoit bien empoisonner d'autres. En un instant Paris retentit de ces horreurs ; la cour y applaudit, les provinces en furent inondées, et tôt après les pays étrangers avec une rapidité incroyable, et qui montroit à découvert la préparation du complot, et une publicité qui pénétra jusqu'aux autres. Mme des Ursins ne fut pas moins bien servie en Espagne là-dessus que M. du Maine et Mme de Maintenon en France. Ce fut un redoublement de rage affreux. On fit venir le cordelier pieds et poings liés à la Bastille, où il fut livré uniquement à d'Argenson.

Ce lieutenant de police rendoit compte au roi directement de beaucoup de choses, au désespoir de Pontchartrain, qui, ayant Paris et la cour dans son département de secrétaire d'État, crevoit très-inutilement de dépit de se voir passer par le bec des plumes secrètes et importantes qui faisoient de son subalterne une espèce de ministre plus craint, plus compté, plus considéré que lui, et qui s'y conduisit toujours de façon à s'acquérir des amis en grand nombre, et des plus grands, et à se faire fort peu d'ennemis et encore dans un ordre obscur ou infime. M. le duc d'Orléans laissa tomber cette pluie à verse faute de

pouvoir l'arrêter. Elle ne put augmenter la désertion générale; il s'accoutumoit à sa solitude, et comme il n'avoit jamais ouï parler de ce moine, il n'en eut pas aussi la plus légère inquiétude. Mais d'Argenson, qui l'interrogea plusieurs fois et qui en rendoit directement compte au roi, fut assez adroit pour faire sa cour à M. le duc d'Orléans de ce qu'il ne trouvoit rien qui le regardât, et des services qu'il lui rendoit là-dessus auprès du roi¹. Il vit en habile homme la folie d'un déchaînement destitué de tout fondement, dont l'emportement ne pouvoit empêcher M. le duc d'Orléans d'être un prince très-principal en France pendant une minorité que l'âge du roi laissoit voir d'assez près, et il sut profiter du mystère que lui offrit son ministère pour se mettre bien avec lui de plus en plus, car il l'avoit soigneusement, quoique secrètement, ménagé de tout temps, et cette conduite, comme on le verra en son temps, lui valut une grande fortune.

Ce cordelier demeura près de trois mois à la Bastille sans parler à qui que ce soit qu'à d'Argenson, après quoi Chalais, prévôt de Mme des Ursins, le remena lui-même de Paris en Ségovie, où il fut enfermé dans une tour tout au haut du château, d'où il avoit la plus belle vue du monde, l'élevation à pic des tours de Notre-Dame de Paris, du côté où il étoit. Il y étoit encore plein de santé et ne parlant à personne, dix ans après, lorsque j'allai voir ce beau château. J'y appris qu'il ju-roit horriblement contre la maison d'Autriche et les ministres de la cour de Vienne, avec des emportements furieux de ce qu'ils le laissoient pourrir là; qu'il ne lisoit que des romans, qu'il demandoit à celui qui avoit soin de lui; et qu'il vivoit là avec tout le scandale que quatre murailles le peuvent permettre à un scélérat. On prétendit qu'il avoit fait son marché pour empoisonner le roi d'Espagne et les infants. Ses fureurs contre Vienne sembleroient favoriser cette opinion. Elle a prévalu dans les esprits les plus sages delà et deçà des Pyrénées; mais le mystère de toute cette affaire étant demeuré mystère, je me garderai d'en porter un jugement qui ne pourroit être certain, ni même indiquer de fondement. Ce malheureux est mort longtemps depuis mon retour d'Espagne, et dans sa même prison. Chalais fit sans doute sa cour aux deux fées, de s'être chargé d'une fonction si pénible et si peu décente à un homme de sa qualité. Si elle servit, comme elles le prétendirent sans doute, à donner plus de poids au mystère, et à leurs exécrables interprétations, ce voyage ne réussit pas dans le monde. quoique si emmuse-lé par elles, à celui qui s'étoit ravalé à leur servir de prévôt.

Il arrive assez souvent que les événements les plus tristes sont suivis de quelque farce imprévue qui divertit le public lorsqu'il y pense le moins. La maison du duc de Tresmes en fournit une qui fit un étrange éclat, et qui amusa beaucoup le monde. Il avoit marié son fils aîné à Mlle Mascrani, comme je l'ai marqué en son temps. C'étoit la fille uni-

1. Le marquis d'Argenson confirme pleinement dans ses *Memoires* (p. 491, édit. 1825) ce que rapporte Saint-Simon. « Mon père, dit-il, garda la foi qu'il devoit au roi; mais il tourna la persuasion de telle sorte que sur cet interrogatoire M. le duc d'Orléans fut sauvé et innocenté. »

que d'un maître des requêtes qui avoit des biens immenses, qui n'avoit plus ni père ni mère, qui étoit sous la tutelle de l'abbé Mascrani, frère de son père lorsqu'elle se maria, et dont les Caumartin, frères de sa mère et amis intimes du duc de Tresmes de tout temps, avoient fait le mariage. Elle n'étoit plus enfant lorsqu'il se fit. Avec ses richesses, elle crut qu'elle alloit être heureuse; elle ignoroit que ce n'étoit pas le sort des femmes des Potier. Mme de Revel, veuve sans enfants, et sœur peu riche du duc de Tresmes, vint loger chez lui pour gouverner sa belle-fille, qui ne se trouva pas facile à l'être, ni la tante bien propre à cet emploi. Des mésaises on en vint aux humeurs, puis aux plaintes, après aux querelles et aux procédés, enfin aux expédients. La jeune femme avoit plus d'esprit que les Gesvres, elle sut mettre toute sa famille dans ses intérêts, jusqu'aux Caumartin qui s'embrouillèrent enfin avec les Gesvres. Elle s'enfuit chez la vieille Vertamont, sa grand'mère maternelle, qui l'avoit élevée, et qui en étoit idolâtre, et de cet asile fit signifier une demande de cassation de son mariage pour cause d'impuissance. Les factums de part et d'autre mouchèrent. On peut juger ce qu'une telle matière fournit, et quelle source d'ordures et de plaisanteries. L'affaire se plaida à l'officialité¹. Le marquis de Gesvres prétendit n'être point impuissant, et comme c'étoit chose de fait, il fut ordonné qu'il seroit visité par des chirurgiens, et elle par des matrones, nommés par l'officialité, pour y faire leur rapport, et tous deux en effet furent visités. Il seroit difficile de rendre les scènes que cette affaire produisit. Les gens connus et même distingués alloient s'en divertir aux audiences; on y retenoit les places dès le grand matin, on s'y portoit, et de là des récits qui faisoient toutes les conversations. Les pauvres Gesvres en pensèrent mourir de dépit et de honte, et se repentirent bien de s'être engagés en un pareil combat. Il dura longtemps et toujours avec de nouveaux ridicules, et ne finit qu'avec la vie de la marquise de Gesvres. On se persuadoit malignement qu'elle n'avoit pas tout le tort, et son mari en a confirmé la pensée en ne songeant pas à se remarier depuis plus de trente ans. Il y a suppléé par son frère qui a des enfants de la fille aînée du maréchal de Montmorency.

Les généraux partirent chacun pour l'armée qu'ils devoient commander, et les officiers généraux et particuliers qui y devoient servir : Villars pour la Flandre, Harcourt et Besons pour le Rhin, Berwick pour le Dauphiné et les Alpes; et Fiennes, lieutenant général, remplaça en Catalogne le duc de Noailles qu'on ne songea pas à faire servir.

Bissy, fils du lieutenant général et petit-fils d'un de ces légers chevaliers de l'ordre de M. de Louvois en 1688, épousa la fille de Chauvelin, conseiller d'État. Il vit hientôt après son oncle dans une éclatante fortune, et longues années après toute puissance et les sceaux entre les mains du frère de sa femme, qui finit comme Icare; et de ces deux fortunes si proches de Bissy il n'en attrapa rien.

Meuse, de la maison de Choiseul, épousa la fille de Zurlauben, tué lieutenant général distingué, et de la sœur de Sainte-Maure.

1. Tribunal de l'évêque, tenu par un juge d'église appelé official.

L'abbé de Sainte-Croix mourut à plus de quatre-vingt-dix ans. Il avoit six abbayes, un prieuré, un petit gouvernement, les chiens du roi pour le chevreuil. Il étoit fils du célèbre Molé, premier président et garde des sceaux, et n'avoit jamais été que maître des requêtes, ni songé qu'à chasser et à se divertir de toutes les façons. jusqu'à sa mort, dans une santé parfaite. Il venoit de temps en temps faire sa cour au roi, qui toujours lui parloit et le distinguoit, en considération des grands services de son père que le roi n'a jamais oubliés, et qui ont toujours et solidement porté sur tous ceux de ce nom.

Deux hommes d'une grosseur énorme, de beaucoup d'esprit, d'assez de lettres, d'honneur, et de valeur, tous deux fort du grand monde. et tous deux plus que fort libertins, moururent en ce même temps, et laissèrent quelque vide dans la bonne compagnie : Cominges fut l'un, La Fare, l'autre. Cominges étoit fils et neveu paternel de Guitaut et de Cominges, tous deux gouverneurs de Saumur, tous deux capitaines des gardes de la reine mère, tous deux chevaliers de l'ordre en 1661, tous deux très-affidés du gouvernement. tous deux employés aux exécutions de confiance les plus délicates. Guitaut mourut subitement au Louvre, à quatre-vingt-deux ans, en 1663, sans avoir été marié. Cominges, son neveu, son survivancier, et père de celui dont il s'agit ici, fut un homme important toute sa vie. Il fut envoyé en 1646 vers M. le Prince. en Flandre; chargé d'arrêter et de conduire à Sedan, en août 1648, le fameux conseiller Broussel; l'année suivante, d'arrêter les officiers suspects du régiment de la reine; et la même année, de faire passer par les armes, 1^{er} et 8 juin, Chambret et d'autres officiers de Bordeaux. Lui et son oncle arrêtrèrent au Palais-Royal les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, 18 janvier 1650. Il arrêta aussi du Dognon, connu, depuis qu'il se fut fait faire maréchal de France pour rendre Brouage, sous le nom du maréchal Foucault. Cominges prit l'année 1650, en avril, Saumur, sur du Mont qui s'en étoit saisi pour M. le Prince, et commanda en 1652 et 1653 en Italie, en l'absence du comte d'Harcourt, et en Catalogne. Il alla depuis ambassadeur en Portugal, en Angleterre, et mourut en mars 1670, à cinquante-sept ans.

Il avoit épousé la fille d'Amalby, conseiller au parlement de Bordeaux. Sa mère valoit encore moins, comme toutes celles de ces Cominges, hors une ou deux. Ils portoient en plein le nom et les armes de Cominges, se prétendoient être descendus des comtes de ce nom. Ils n'en ont pourtant jamais pu en aucun temps prouver aucune filiation ni jonction, et on ne sait quels ils étoient avant 1440. Cominges son fils ne servit guère que volontaire et toujours aide de camp du roi qui, malgré ses mœurs et son peu d'assiduité, ne le voyoit jamais sans lui parler et le traiter avec distinction et familiarité à cause de la reine mère. Les courtisans, pendant les campagnes du roi, appelèrent par plaisanterie les bombes et les mortiers du plus gros calibre des Cominges, et si bien que ce nom leur est demeuré dans l'artillerie. Cominges trouvoit cette plaisanterie très-mauvaise, et ne s'y accoutuma jamais. Il étoit fort grand et de très-bonne mine. Il passoit pour avoir secrètement épousé Mlle Dorée, qui avoit été fille d'honneur de Mme la Duchesse. qui, de-

puis qu'elle ne l'étoit plus, logeoit chez sa sœur, femme de Tambonneau, président en la chambre des comptes, et longtems ambassadeur en Suisse, fils de la vieille Tambonneau si fort du grand monde, et de laquelle j'ai parlé.

Cominges n'avoit qu'un frère qui étoit un fort honnête garçon, qui avoit servi sur mer et sur terre, qui avoit de l'esprit, qui s'attacha fort d'amitié au comte de Toulouse. Il avoit été fort du grand monde et bienvoulu partout. Il se retira les dernières années de sa vie qu'il passa dans une grande piété. Il étoit chevalier de Malte et avoit une commanderie et une abbaye. Leur sœur, vieille fille de beaucoup d'esprit aussi, de vertu et assez du monde, voulut faire une fin, comme les cochers. Elle épousa La Traisne, premier président du parlement de Bordeaux, qui étoit un très-digne magistrat fort ami de mon père, dont elle fut la seconde femme, et n'en eut point d'enfants. Le gouvernement de Saumur fut donné à d'Aubigny, neveu de l'archevêque de Rouen, et cousin prétendu de Mme de Maintenon, quoique tout jeune et ce gouvernement fort gros, et indépendamment de celui de la province. Cominges l'avoit eu à la mort de son père.

La Fare fut l'autre démesuré en grosseur. Il étoit capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, après l'avoir été de Monsieur, et croyoit avec raison avoir fait une grande fortune. Qu'auroit-il dit s'il avoit vu celle de ses enfants : l'un avec la Toison et le Saint-Esprit, l'autre très-indigne évêque-duc de Laon ? Il avoit trop d'esprit pour n'en avoir pas été honteux. La Fare étoit un homme que tout le monde aimoit, excepté M. de Louvois, dont les manières lui avoient fait quitter le service. Aussi souhaitoit-il plaisamment qu'il fût obligé de digérer pour lui. Il étoit grand gourmand ; et au sortir d'une grande maladie, il se creva de morue et en mourut d'indigestion. Il faisoit d'assez jolis vers, mais jamais en vers ni en prose rien contre personne. Il dormoit partout les dernières années de sa vie. Ce qui surprenoit, c'est qu'il se réveillait net, et continuait le propos où il le trouvoit, comme s'il n'eût pas dormi.

Rouillé, président en la chambre des comptes, des ambassades¹ duquel j'ai parlé plusieurs fois, où il avoit toujours fort bien fait, fut trouvé mort dans son lit à Paris par ses valets allant l'éveiller le matin du 30 mai. Il s'étoit couché en bonne santé ayant soupé chez la princesse d'Espinoy. C'étoit un homme sec et sobre autant que son frère le conseiller d'État étoit gourmand, ivrogne et débauché, et aussi sage que l'autre l'étoit peu.

Le duc d'Uzès perdit aussi l'abbé d'Uzès, son frère, chanoine de Strasbourg.

Le dimanche 29 mai, il arriva un courrier de Rome avec la nouvelle d'une promotion de onze cardinaux que le pape venoit de faire : c'étoit celle des couronnes, dans laquelle le cardinal de Rohan fut compris. Ce fut le plus beau cardinal du sacré collège ; aussi étoit-il le fils de

1. Les précédents éditeurs ont fait de Rouillé un président en la chambre des comptes des ambassadeurs. Cette prétendue chambre des comptes des ambassadeurs n'a jamais existé.

l'amour. Mais sa mère n'en eut pas la joie, peut-être en eut-elle la douleur où elle étoit. C'est de quoi il ne nous appartient pas de juger.

Le débordement de la Loire désola encore cette année l'Orléanois et la Touraine, noya beaucoup de gens et de bestiaux, et entraîna quantité de maisons. C'étoient les fruits du crédit qu'avoit eu La Feuillade du temps de Chamillart, comme je l'ai remarqué en son temps.

Le duc de Richelieu, qui avoit fait mettre le duc de Fronsac, son fils, à la Bastille, il y avoit quelque temps, paya ses dettes et l'en fit sortir le croyant bien corrigé.

CHAPITRE XX.

La reine d'Espagne accouche d'un prince. — L'empereur couronné roi de Hongrie à Presbourg. — Mort du duc de Vendôme. — Éclaircissement sur la sépulture du duc de Vendôme. — Dames du palais en Espagne. — Mort, fin et dernier bon mot d'Harlay, ci-devant premier président. — Singularité du roi sur ses ministres. — Course d'un gros parti ennemi en Champagne. — Trêve publiée entre la France et l'Angleterre. — Porto-Ercole pris par les ennemis. — La Badie rend le Quesnoy; est mis à la Bastille. — Broglio défait dix-huit cents chevaux. — Emo ne peut raccommo-der la république de Venise avec le roi. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Rohan, évêque de Strasbourg, fait cardinal, en reçoit la calotte et le bonnet. — Mme la grande-duchesse en apoplexie. — Siège de Landrecies par le prince Eugène. — Combat de Denain. — Montesquiou prend Marchiennes. — Prince Eugène lève le siège de Landrecies. — Villars prend Douai. — Nos lignes de Weissembourg inutilement canonnées. — Cantons catholiques, battus par les cantons protestants, font la paix. — Cassart prend, rase, pille et brûle Santiago au cap Vert. — Échange du marquis de Villena et de Cellamare avec Stanhope et Carpenter. — Mort du fils aîné du duc de La Rocheguyon. — Mort de l'abbé Tallemant. — Mort du frère du maréchal de Villars et du fils unique de du Bourg; leur caractère. — Albe-marle, pris à Denain, renvoyé sur sa parole. — Mort, conduite, fortune, famille de M. de Soubise. — Injure espagnole qui ne se pardonne jamais. — Mort du marquis de Saint-Simon. — Mort de Mme de La Fayette. — Mort de Cassini, grand astronome. — Mort, caractère et savoir de Refuge. — Mort de Mme Herval. — Abbé Servien chassé, et pourquoi; son caractère et sa fin. — Désordres des loups en Orléanois.

On eut la nouvelle que la reine d'Espagne étoit accouchée le 6 juin d'un prince à Madrid, qu'on nomma don Philippe, et que le 22 mai l'empereur avoit été couronné roi de Hongrie à Presbourg avec grande magnificence.

Vendôme triomphoit en Espagne, non des ennemis de cette couronne, mais des Espagnols et de nos malheurs. A son âge et à celui de ceux que nous pleurions, il se comptoit expatrié pour le reste de sa vie. Leur mort le rendit aux plus flatteuses espérances d'en revenir jouir à notre cour, et d'y redevenir un personnage qui y feroit de nouveau bien compter avec lui. L'Altesse avoit été un fruit aussi prompt que délicieux d'une si surprenante délivrance; l'assimilation aux don Juan en fut un

autre coup sur coup qui acheva de l'enivrer des larmes de la France, où, porté sur ce nouveau piédestal, il projetoit de venir faire le prince du sang en plein par le titre d'en avoir désespéré l'Espagne. Sa paresse, sa liberté de vie, ses débauches avoient prolongé son séjour sur la frontière, où il se trouvoit plus commodément pour satisfaire à tous ses goûts qu'à Madrid, où, bien qu'il ne se contraignît guère, il ne pouvoit éviter quelque sorte de contrainte de représentation et de paroître à la cour. Il y arriva pour recevoir les profusions intéressées de la toute-puissance de la princesse des Ursins; mais, comme je l'ai remarqué, son dessein se bernoit à l'Altesse commune et au leurre plutôt qu'à l'effet bien établi des traitemens des deux don Juan qu'elle lui avoit fait donner. Elle se hâta donc de faire expédier avec lui ce qui pour le militaire demandoit nécessairement sa présence, et de le renvoyer promptement à la frontière. Lui-même, comblé de distinctions où il n'avoit osé prétendre, embarrassé de la solitude où le laissoit l'extrême dépit des grands et des seigneurs de leur subite humiliation à son égard, et rappelé dans ses quartiers par sa paresse et ses infâmes délices, il s'en retourna volontiers très-promptement. Il n'y avoit rien à y faire. Les Autrichiens, étonnés et affoiblis du départ des Anglois, se trouvoient bien éloignés de l'offensive; et Vendôme, nageant dans les charmes de son nouveau sort, ne pensoit qu'à en jouir dans une oisiveté profonde, sous prétexte que tout n'étoit pas prêt pour commencer les opérations.

Pour être plus en liberté, il se sépara des officiers généraux et alla s'établir avec deux ou trois de ses plus familiers et ses valets, qui faisoient partout sa compagnie la plus chérie, à Vignarez, petit bourg presque abandonné et loing de tout, au bord de la mer, dans le royaume de Valence, pour y manger du poisson tout son souï. Il tint parole et s'y donna de tout au cœur joie près d'un mois. Il se trouva incommodé, on crut aisément qu'il ne lui falloit que de la diète; mais le mal augmenta si promptement et d'une façon si bizarre, après avoir semblé assez longtemps n'être rien, que ceux qui étoient auprès de lui, en petit nombre, ne doutèrent pas du poison et envoyèrent aux secours de tous côtés; mais le mal ne les voulut pas attendre; il redoubla précipitamment avec des symptômes étranges. Il ne put signer un testament qu'on lui présenta, ni une lettre au roi par laquelle il lui demandoit le retour de son frère à la cour. Tout ce qui étoit autour de lui s'enfuit et l'abandonna, tellement qu'il demeura entre les mains de trois ou quatre des plus bas valets, tandis que les autres pilloient tout et faisoient leur main et s'en alloient. Il passa ainsi les deux ou trois derniers jours de sa vie sans prêtre, sans qu'il eût été seulement question d'en parler, sans autre secours que d'un seul chirurgien. Les trois ou quatre valets demeurés auprès de lui, le voyant à la dernière extrémité, se saisirent du peu de choses qui restoient autour de lui, et, faute de mieux, lui tirèrent sa couverture et ses matelas de dessous lui. Il leur cria pitoyablement de ne le laisser pas mourir au moins à nu sur sa paillasse, et je ne sais s'il l'obtint. Ainsi mourut, le vendredi 10 juin, le plus superbe des hommes, et pour n'en rien dire davantage après avoir été obligé de parler si souvent de lui, le plus heureux jusqu'à ses derniers jours. Il

avoit cinquante-huit ans, sans qu'une faveur si prodigieuse et si aveugle ait pu faire qu'un héros de cabale d'un capitaine qui a été un très-mauvais général, d'un sujet qui s'est montré le plus pernicieux, et d'un homme dont les vices ont fait en tout genre la honte de l'humanité. Sa mort rendit la vie et la joie à toute l'Espagne.

Aguilar, l'ami du duc de Noailles, revenu d'exil pour servir sous lui, fut fort accusé de l'avoir empoisonné, et se mit aussi peu en peine de s'en défendre comme on s'y mit peu de faire aucune recherche. La princesse des Ursins, qui pour sa grandeur particulière avoit si bien su profiter de sa vie, ne profita pas moins de sa mort. Elle sentit sa délivrance d'un nouveau don Juan à la tête des armées d'Espagne, qui n'y étoit plus en refuge et en asile souple par nécessité sous sa main. et qui au contraire, délivré de tout ce qui l'y avoit relégué, recouvroit en plein toutes ses anciennes forces en France, d'où il tireroit toute sorte de protection et d'autorité. Elle ne se choqua donc point de la joie qui éclata sans contrainte, ni des discours les plus libres de la cour, de la ville, de l'armée, de toute l'Espagne; ni par conséquent le roi et la reine, qui n'en firent aucun semblant. Mais pour soutenir ce qu'elle avoit fait, et faire à bon marché sa cour à M. du Maine, à Mme de Maintenon, au roi même, elle fit ordonner que le corps de ce monstre hideux de grandeur et de fortune seroit porté à l'Escorial. C'étoit combler la mesure des plus grands traitements. Il n'étoit point mort en bataille, et de plus on ne voit aucun particulier enterré à l'Escorial, comme il y en a plusieurs à Saint-Denis. Cet honneur fut donc déféré à ceux qui venoient d'être donnés à sa naissance. C'est aussi ce qui enfla M. du Maine jusqu'à ne pouvoir s'en contenir. Mais en attendant que je parle du voyage que j'ai fait à l'Escorial, si j'ai assez de vie pour pousser ces Mémoires jusqu'à la mort de M. le duc d'Orléans, il faut expliquer ici cette illustre sépulture.

Le panthéon est le lieu où il n'entre que les corps des rois et des reines qui ont eu postérité. Un autre lieu séparé, non de plain-pied, mais proche, fait en bibliothèque, est celui où sont rangés les corps des reines qui n'ont point eu de postérité, et des infants. Un troisième lieu, qui est comme l'antichambre de ce dernier, s'appelle proprement le pourrissoir, quoique ce dernier en porte aussi improprement le nom. Il n'y paroît que les quatre murailles blanches avec une longue table nue au milieu. Ces murs sont fort épais; on y fait des creux où on met un corps dans chacun, qu'on muraille par-dessus, en sorte qu'il n'en paroît rien. Quand on juge qu'il y a assez longtemps pour que tout soit assez consommé et ne puisse plus exhaler d'odeur, on rouvre la muraille, on en tire le corps, on le met dans un cercueil qui en laisse voir quelque chose par les pieds. Ce cercueil est couvert d'une étoffe riche, et on le porte dans la pièce voisine. Le corps du duc de Vendôme étoit encore depuis neuf ans dans cette muraille lorsque j'entraï dans ce lieu, où on me montra l'endroit où il étoit, qui étoit uni comme tout le reste des quatre murs et sans aucune marque. Je m'informai doucement aux moines chargés de me conduire et de me faire les honneurs dans combien il seroit transporté dans l'autre pièce. Ils ne répondirent qu'en évi-

tant de satisfaire cette curiosité, en laissant échapper un air d'indignation, et ne se contraignirent pas de me laisser entendre qu'on ne songeoit point à ce transport, et que, puisqu'on avoit tant fait que de l'emmurailles, il y pourroit demeurer. Je ne sais ce que M. du Maine fit du testament non signé qui lui fut envoyé et dont il fit son affaire, mais il ne put obtenir du roi aucune démonstration en faveur de M. de Vendôme, ni le retour du grand prieur, qui demeura à Lyon jusqu'à la mort du roi; mais le roi prit le deuil quelques jours en noir. Mme de Vendôme recueillit les grands avantages qui lui avoient été faits par son contrat de mariage, dont Anet et Dreux ont passé d'elle à Mme du Maine, et les autres terres réparties de même aux autres héritiers de la duchesse de Vendôme après elle; mais le roi reprit aussitôt Vendôme et ce qui se trouva de réversible à la couronne. Le grand prieur ne prétendit rien et n'eut rien aussi, comme exclu de tout héritage par ses vœux de l'ordre de Malte. On paya les créanciers peu à peu, et les valets devinrent ce qu'ils purent. Il n'est pas encore temps de parler de ce que devint Albéroni. Ce fut à peu près en ce temps-ci que la reine, n'ayant plus de filles ni de menines, prit des dames du palais à peu près comme celles de Mme la Dauphine et de la reine.

Harlay, ci-devant premier président, dont j'ai eu tant d'occasion de parler, mourut à Paris fort peu de temps après. Je n'ai plus à le faire connoître. J'ajouterai seulement l'humiliation où fut réduit ce superbe cynique. Il loua une maison dont la muraille du jardin étoit mitoyenne à celui des Jacobins du faubourg Saint-Germain, mais dans la rue de l'Université, qui n'étoit point à eux comme celles de la rue Saint-Dominique et de la rue du Bac, où pour les mieux louer ils donnent des portes dans leurs jardins, et ces mendiants en tirent cinquante mille livres de rente. Harlay, accoutumé à l'autorité, leur demanda une porte dans leur jardin. Il fut refusé. Il insista, leur fit parler et ne réussit pas mieux. Cependant on leur fit entendre que, encore que ce magistrat naguère si puissant ne pût plus rien par lui-même, il avoit un fils et un cousin conseillers d'État, auxquels ils ne pouvoient se promettre de n'avoir jamais affaire, et qui, sans se soucier de la personne, pourroient bien par orgueil leur faire sentir leur mécontentement. L'argument d'intérêt est le meilleur avec les moines. Ceux-ci se ravisèrent. Le prieur, accompagné de quelques notables du couvent, alla faire excuse à Harlay et lui dire qu'il étoit le maître de faire percer la porte. Harlay, toujours lui-même, les regarda de travers, répondit qu'il s'étoit ravisé et qu'il s'en passeroit. Les moines, fort en peine du refus, insistèrent; il les interrompit et leur dit : « Voyez-vous, mes pères, je suis petit-fils d'Achille du Harlay, premier président du parlement, qui a si bien servi l'État et les rois, et qui, pour soutenir la cause publique, fut traîné à la Bastille où il pensa être pendu par ces scélérats de ligueurs; il ne me convient donc pas d'entrer ni d'aller prier Dieu chez des gens de la robe de votre Jacques Clément. » Et tout de suite leur tourna le dos et les laissa confondus. Ce fut son dernier trait. Il tomba dans l'ennui et dans la misère des visites; et comme il conservoit toujours toutes ses mêmes manières de gravité empesée, de compliments de fausse hu-

mitié, de discours recherchés, d'orgueil le plus incommode, il désoloit tous ceux qu'il alloit voir, et il alloit jusque chez des gens qui s'étoient souvent morfondus dans ses antichambres. Peu à peu des apoplexies légères mais fréquentes lui embarrassèrent la langue, en sorte qu'on avoit grand'peine à l'entendre et lui beaucoup à marcher¹. En cet état il ne cessoit point de visiter, et ne s'apercevoit point qu'il trouvoit beaucoup de portes fermées. Il mourut enfin dans cette misère et dans le mépris, au grand soulagement du peu qui par proximité le voyoit, surtout de son fils et de son domestique.

Une bagatelle ne doit pas être oubliée ici, qui montrera combien le roi croyoit [devoir] et avoit soin de tenir ses ministres de court. Le comte d'Uzès, qui, depuis les funestes obsèques dont j'ai parlé et où je l'ai nommé, étoit allé en Espagne, s'étoit arrêté à Madrid sur la mort de M. de Vendôme, sous lequel il devoit servir. A peine y fut-il huit jours, que le roi d'Espagne le renvoya au roi avec une lettre, par laquelle il lui demandoit un général pour commander ses armées. De quatre généraux françois qu'il lui nommoit, il n'y en eut point de nommé, parce que le roi d'Espagne se ravisa bientôt et n'en voulut plus. Le comte d'Uzès arriva chez Torcy le 21 juin, à Marly, qui le mena au roi, lequel, après qu'ils furent sortis de son cabinet, passa chez Mme de Maintenon, et y travailla avec Voysin et Desmarets ensemble, chose assez rare qu'il y travaillât avec deux en même temps. Pendant ce travail, il arriva à Torcy un courrier d'Angleterre, attendu avec impatience; Torcy en alla porter les dépêches au roi. Voysin et Desmarets sortirent, et attendirent avec les courtisans que Torcy sortit à son tour. Cependant ils étoient ministres l'un et l'autre. Torcy très-sûrement rendit compte de ces mêmes dépêches, le lendemain matin, au conseil d'État, en leur présence, et apparemment les lut entières, puisqu'elles étoient importantes; Voysin et Desmarets y en dirent leur avis, comme le duc de Beauvilliers et le chancelier, et Torcy même; peut-être, et il y a toute apparence, qu'étant rentrés avec le roi, comme ils firent, dès que Torcy fut sorti, le roi lui-même leur dit ce qu'il venoit d'apprendre. Mais ils n'en quittèrent pas moins la place à Torcy; le roi ne les retint point, et le courtisan, répandu dans les salons, fut témoin de cette cérémonie.

Le 17 juillet la trêve fut publiée en Flandre entre la France et l'Angleterre, à la tête des troupes des deux couronnes. Un mois auparavant, le prince Eugène avoit envoyé près de deux mille chevaux faire une course en Champagne, qui pensèrent prendre l'archevêque de Reims qui faisoit ses visites. Ils brûlèrent un faubourg de Vervins, passèrent près de Sainte-Menehould, firent beaucoup de désordres en Champagne et autour de Metz, passèrent la Meuse à Saint-Mihiel, la Moselle auprès de Pont-à-Mousson, emmenèrent grand nombre d'otages, et se retirèrent à Traarbach, sans que Saint-Frémont ni Coigny, détachés après, chacun de leur côté, eussent pu les joindre.

1. Nous avons reproduit le texte de Saint-Simon; les anciens éditeurs ont substitué *parler à marcher*.

Zumungen, général de l'empereur, se rendit maître de Porto-Ercole après une belle défense du gouverneur.

Le prince Eugène ouvrit la tranchée devant le Quesnoy, la nuit du 20 au 21 juin, malgré l'inaction déclarée des Anglois, qui précéda la trêve avec eux. Jarnac en apporta la capitulation au roi le 8 juillet à Marly. La Badie, qui y commandoit, s'étant rendu prisonnier de guerre avec sa garnison, fut fort chargé de s'être mal défendu par le maréchal de Villars et par toute l'armée; il obtint la permission du prince Eugène de venir se justifier à la cour, mais en arrivant à Paris il fut mis à la Bastille. Broglio cependant défit dix-huit cents chevaux des ennemis, presque tous tués ou pris. Ces bagatelles soutenoient.

Emo, sage, grand, étoit à Paris depuis quelques mois, envoyé sans caractère par la république de Venise, pour tâcher d'accommoder la brouillerie causée par le choix du cardinal Ottoboni, Vénitien, pour être protecteur de France à Rome, et l'acceptation qu'il en avoit faite contre la loi de sa patrie. Mais l'affaire n'étoit pas encore mûre, et il s'en retourna sans avoir rien obtenu.

Le roi partit le mercredi, 13 juillet, de Marly après le conseil d'État, s'arrêta un peu à Versailles, alla coucher à Petit-Bourg et le lendemain à Fontainebleau. Il y donna, le 20 du même mois, au cardinal de Rohan la calotte rouge, qu'il avoit reçue la veille de Rome, et qu'il lui vint présenter, et cinq jours après le bonnet que le camérier Bianchini lui avoit apporté. Quelques jours auparavant, Mme la grande-duchesse étoit tombée en apoplexie au Palais-Royal, où elle fut obligée de demeurer assez longtemps. M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans l'y laissèrent lorsqu'elle fut hors de danger, et allèrent à Fontainebleau.

Le prince Eugène assiégea Landrecies. Le roi, piqué des avantages qu'il ne laissoit pas de prendre quoique destitué du secours des Anglois, vouloit en profiter, et trouvoit fort mauvais que Villars laissât assiéger et prendre les places de la dernière frontière sans donner bataille pour l'empêcher. Villars en avoit des ordres réitérés. Il mandoit force gasconades, il en publioit, mais il tâtonnoit et reculoit toujours, et manqua plus d'une occasion de prêter le collet au prince Eugène, dont quelques-unes furent si visibles, et même d'une apparence si avantageuse, que toute l'armée en murmura publiquement. Il cherchoit, disoit-il, les moyens de faire lever le siège de Landrecies, et le roi attendoit tous les jours des courriers de Flandre avec la dernière impatience. Montesquiou vit jour à donner un combat avec avantage. Il étoit fort connu du roi pour avoir été longtemps major du régiment des gardes, inspecteur puis directeur d'infanterie, et beaucoup plus par ses intimes liaisons avec les principaux valets de l'intérieur. Il dépêcha secrètement un courrier au roi avec un plan de son dessein, en lui marquant qu'il étoit sûr que Villars ne l'approuveroit pas, et en représentant la nécessité de profiter des conjonctures. La réponse fut prompte. Il eut ordre de suivre, d'exécuter son projet, même malgré Villars, mais de faire cela par rapport à lui avec adresse. L'extrême mépris que le prince Eugène avoit conçu du maréchal de Villars lui fit commettre une lourde faute, qui fut de s'éloigner de Marchiennes, et même de Denain où étoient ses magasins prin-

cipaux, pour subsister plus commodément derrière l'Escaillon qui se jette dans l'Escaut près de Denain, qu'il avoit retranché, et y avoit laissé dix-huit bataillons et quelque cavalerie. Sur ces nouvelles, le maréchal Montesquiou pressa Villars d'y marcher.

Dans la marche, Montesquiou s'avança avec une tête, quatre lieutenants généraux et quatre maréchaux de camp, et envoya Broglio, depuis maréchal de France, avec la réserve qu'il commandoit, enlever cinq cents chariots de pain pour l'armée ennemie, ce qu'il exécuta fort bien et avant l'attaque de Denain. Montesquiou avec cette tête de l'armée arriva devant Denain à tire-d'aile, fit promptement sa disposition, et attaqua tout de suite les retranchements. Villars marchoit doucement avec le gros de l'armée, déjà fâché d'en voir une partie en avant avec Montesquiou sans son ordre, et qui le fut bien davantage quand il entendit le bruit du feu qui commençoit. Il lui dépêcha ordre sur ordre d'arrêter, de ne point attaquer, de l'attendre, le tout sans se hâter le moins du monde, parce qu'il ne vouloit point de combat. Son confrère lui renvoya ses aides de camp, lui manda que le vin étoit tiré et qu'il falloit le boire, et poussa si bien ses attaques qu'il emporta les retranchements, entra dans Denain, s'y rendit le maître de toute l'artillerie et des magasins, tua beaucoup de monde, en fit noyer quantité en tâchant de se sauver, entre lesquels se trouva le comte de Dohna qui y commandoit, et se mit en posture de s'y bien maintenir s'il prenoit envie au prince Eugène de l'y attaquer, qui arrivoit avec son armée par l'autre côté de la rivière, qui fut témoin de l'expédition, qui recueillit les fuyards, et qui s'arrêta, parce qu'il ne crut pas pouvoir attaquer Denain emporté avec succès.

Tingry cependant, depuis maréchal de Montmorency, averti d'avance par Montesquiou, étoit sorti de Valenciennes et avoit si bien défendu un pont, qui étoit le plus court chemin du prince Eugène pour tomber sur le maréchal de Montesquiou, qu'il l'empêcha d'y passer, le força à prendre le grand tour par l'autre côté de la rivière, par où je viens de dire, et fit qu'il arriva trop tard. Villars, arrivant avec le reste de l'armée comme tout étoit fait, enfonça son chapeau, dit merveilles aux tués et aux ennemis delà l'eau qui se retiroient, et dépêcha Nangis au roi, qui avoit été un des quatre maréchaux de camp de l'attaque, que Voysin mena au roi le mardi 26 juillet à huit heures du matin, et qui eut force louanges et douze mille livres pour sa course. Les ennemis y perdirent extrêmement, et le maréchal de Montesquiou fort peu. Le fils unique du maréchal de Tourville y fut tué à la tête de son régiment, dont ce fut grand dommage, et laissa sa sœur héritière qui épousa depuis M. de Brassac et fut dame de Mme la duchesse de Berry quand on lui en donna.

Villars, fort étourdi d'une action faite malgré lui, s'en vouloit tenir là; mais Montesquiou, sûr du roi, se moqua de lui, détacha le soir même du combat, qui étoit le dimanche 24 juillet, Broglio avec douze bataillons sur Marchiennes, où étoit le reste et la plus grande partie des magasins des ennemis, et le suivit en personne avec dix-huit autres bataillons et quelque cavalerie, sans que Villars osât s'y opposer for-

mellement, après ce qui venoit d'arriver. Il prit Saint-Amand en passant, où il y avoit huit cents hommes, et l'abbaye d'Hannon, où il y en avoit deux cents. Villars, aide-major du régiment des gardes et aide-major général de l'armée, arriva le dernier juillet à Fontainebleau avec force drapeaux, par qui on apprit qu'un fils d'Overkerke avoit été tué à Denain, qui étoit officier général fort estimé parmi les Hollandois. Le lundi 1^{er} août, Artagnan arriva à une heure après midi à Fontainebleau, de la part du maréchal de Montesquiou, son oncle, avec la nouvelle qu'il avoit pris Marchiennes et tout ce qui s'y étoit trouvé prisonniers de guerre. Il y avoit dans la place six bataillons, un détachement de cinq cents hommes de la garnison de Douai, et le régiment de cavalerie entier de Waldec, qui alloit joindre l'armée du prince Eugène, et qui n'en put sortir avant d'y être enfermé; soixante pièces de canon; et, outre ce qu'il y avoit de munitions de guerre et de bouche en magasins, cent cinquante bédandres qui en étoient chargées sur la rivière, six desquelles avoient chacune deux cents milliers de poudre, le tout sans avoir presque perdu personne à ce siège. Un fils du maréchal de Tessé avoit été fort blessé à Denain à la tête du régiment de Champagne, et le marquis de Meuse à la tête du sien.

Montesquiou eut dans l'armée et à la cour tout l'honneur de ces deux heureuses actions, qui levèrent, pour ainsi dire, le sort dont nous étions si misérablement enchantés, qui parurent avec raison un prodige de la Providence, et qui mirent fin à tous nos malheurs. Montesquiou eut le sens d'être sage et modeste, de laisser faire le matamore à Villars qui se fit moquer de soi, de respecter la protection ouverte de Mme de Maintenon, et de se contenter de la gloire, à laquelle personne ne se méprit. Ce fut à Fontainebleau un débordement de joie dont le roi fut si flatté qu'il en remercia les courtisans pour la première fois de sa vie. Le prince Eugène, manquant de pain et de toutes choses, leva aussitôt après le siège de Landrecies, et une désertion effroyable se mit dans ses troupes.

Le roi envoya ordre en même temps de faire le siège de Douai. Le samedi 10 septembre, Aubigny, ce prétendu cousin de Mme de Maintenon qui venoit d'avoir le gouvernement de Saumur, et qui étoit brigadier et colonel du régiment royal, arriva à Fontainebleau, et fut mené par Voysin dans le cabinet du roi après son souper. Il lui apprit que Vieux-Pont ayant emporté les demi-lunes le 7, la chamade avoit été battue le 8, et la garnison se rendit prisonnière de guerre. Albergotti qui commandoit au siège fit entrer huit bataillons dans la place avec Vieux-Pont pour y commander, et permit aux officiers d'emmener leurs équipages. La descente du fossé n'avoit pas encore été faite. Aubigny eut douze mille livres pour sa course. Le prince Eugène se tenoit toujours près de Mons avec une armée hors d'état de rien faire, et celle du roi alla faire le siège du Quesnoy. Mais il faut retourner sur nos pas. Il y avoit du temps que le fort de Scarpe s'étoit rendu, la garnison de quatre cents hommes prisonnière de guerre. Saint-Pierre en apporta la nouvelle au roi. Le duc de Wurtemberg, général de l'armée de l'empereur sur le Rhin, avoit eu ordre d'attaquer nos lignes de Weissem-

bourg; il s'en approcha, les canonna deux jours durant sans y faire aucun mal, y perdit assez de monde, et se retira, après quoi on brûla leurs batteries. Ce fut tout l'exploit qu'il y eut de part et d'autre en Allemagne.

Il y eut du bruit en Suisse entre les cantons catholiques et protestants. Ils prirent les armes; les derniers furent victorieux. Quoique la guerre fût fort courte, il en coûta cher aux cantons catholiques. La paix entre eux fut signée à Arrau.

Cassart, avec une escadre armée à Toulon, prit dans la principale île du cap Vert le fort et la ville de Santiago aux Portugais. où il y avoit douze mille hommes en état de porter les armes, et on n'en avoit débarqué que mille. Le gouverneur s'étoit rendu à condition qu'en payant soixante mille piastres, la ville ni les forts ne seroient point endommagés. Cependant le gouverneur, l'évêque et les principaux habitants se sauvèrent dans les montagnes. Cette fuite irrita Cassart. Il en prit prétexte de prendre quatre cents nègres et deux vaisseaux qui se trouvèrent à la rade, d'emporter les principales marchandises de la ville, puis de la piller et brûler.

Enfin le marquis de Villena, connu quelquefois sous le nom de duc d'Escalone, et le prince de Cellamare, prisonniers de guerre, furent échangés : le premier contre Stanhope, comme je l'ai rapporté en son lieu, à Brihuega; l'autre contre le général Carpenter. J'aurai tant à parler dans la suite de tous les deux, pendant la régence de M. le duc d'Orléans et lors de mon ambassade extraordinaire en Espagne, si j'ai assez de vie pour conduire ces Mémoires à leur terme. que j'ai voulu marquer leur échange ici. Incontinent après, le roi d'Espagne donna à Villena la charge de son majordome-major qu'il lui gardoit depuis longtemps. J'ajouterai en passant que c'étoit en tout genre un des premiers et des plus grands seigneurs d'Espagne, et orné de toutes sortes de vertus.

Le duc de La Rocheguyon perdit son fils aîné, de la petite vérole, chez l'archevêque de Cambrai où on l'avoit transporté. Ce fut le troisième aîné de suite que cette maladie lui emporta. Il lui restoit trois garçons, l'aîné desquels étoit comblé d'abbayes. Le second étoit M. de Durtal, qu'on a vu il n'y a pas longtemps revenir des Indes avec Ducasse, et apporter ici la nouvelle de l'arrivée des galions, à qui le roi donna le régiment de son frère, et qui est aujourd'hui duc de La Rochefoucauld, et le chevalier de La Rochefoucauld, qui avoit dès l'enfance la commanderie de Pézenas. Cette mort causa un grand trouble dans la famille.

L'abbé de Tallemant mourut en même temps assez vieux, regretté de tous les gens de lettres, et même d'assez de gens de considération dans l'Église, et d'autres du grand monde.

Le maréchal de Villars perdit son frère de maladie, qui servoit de lieutenant général dans son armée, et étoit gouverneur de Gravelines. C'étoit un fort honnête homme et modeste, qui rougissoit souvent des incartades du maréchal. Il étoit chef d'escadre, fort estimé. Son frère, prenant le grand vol, l'avoit fait passer du service de la marine à celui

de terre, où, bien qu'assez novice, il étoit devenu bon officier, et fort aimé et personnellement considéré. Quelque temps après, le comte du Bourg, depuis maréchal de France, perdit son fils unique, brigadier de cavalerie, et mestre de camp du régiment royal. Il avoit acquis de la réputation, et ne laissa point d'enfants. Ce fut une grande douleur pour son père.

Albemarle, lieutenant général dans les troupes ennemies, et fils du favori du roi Guillaume, avoit été pris à Denain. Le prince de Rohan fit grande connoissance avec lui, et le fit loger à Paris dans la superbe maison que son père avoit achetée. Il y eut le choix d'aller demeurer à Chartres ou à Orléans, à lui et à cinq ou six prisonniers de considération venus avec lui, mais il faisoit grande instance d'avoir la permission d'aller sur sa parole dans une de ses terres en Gueldre. Il n'eut point celle de paroître à la cour. Le cardinal de Rohan, retourné à Fontainebleau pour le serment que les cardinaux prêtent pour leurs bénéfices, obtint, pour lui et pour les autres prisonniers qui étoient avec lui, la liberté de s'en aller chez eux sur leur parole, et le roi fit au cardinal la galanterie de vouloir que ce fût lui qui leur en mandât la première nouvelle. L'état de son père le rappela promptement à Paris.

M. de Soubise ne jouit pas longtemps du plaisir de voir son fils revêtu de la pourpre romaine. Il mourut à Paris le 24 août, à plus de quatre-vingt-un ans, prince avec quatre cent mille livres de rente, étant né gentilhomme avec quatre mille livres de rente, comme il lui est échappé quelquefois de lâcher cette parole à quelques amis particuliers dans le transport de sa prodigieuse fortune. Elle fut le fruit d'une prudence que peu de gens voudroient imiter, du mépris qu'il fit des préjugés qui ont acquis le plus de force, de la leçon qu'il reçut de l'exemple de M. de Montespan, et de la préférence qu'il donna sur un affront obscur et demi-caché à la plus énorme fortune que lui valut la beauté de sa seconde femme, son concert secret avec elle, l'art merveilleux par lequel elle sut se conserver le premier crédit après que les temps de l'acquérir furent passés, et la conduite de l'un et de l'autre toute dressée à ce but, dont j'ai assez parlé en divers endroits de ces Mémoires; et des immenses biens, établissemens et grandeurs qu'elle leur valut et par quels degrés, pour n'avoir à ajouter ici que quelques éclaircissemens sur M. de Soubise, qui étoit le plus beau gendarme et un des hommes le mieux faits de son temps de corps et de visage jusque dans sa dernière vieillesse, et qui se soucia le moins d'encourir la plus mortelle injure qu'un Espagnol puisse dire à un autre, qui jusque dans la lie du peuple ne se pardonne jamais.

Je me souviens qu'étant à Madrid, le marquis de Saint-Simon, qui apprenoit l'espagnol, se fâcha par la ville contre un de mes cochers, et, voulant dire autre chose, l'appela A l'instant le cocher arrêta, descendit de son siège, jeta son fouet au nez du jeune homme dans le carrosse, et s'en alla sans qu'il fût possible de l'engager à continuer de mener. On fut quatre ou cinq jours à lui faire entendre que c'étoit méprise, et faute de savoir la langue ni ce que ce mot signifioit; et ce ne fut qu'à force de l'en persuader qu'on parvint à l'apaiser. Je pense bien

aussi que M. de Soubise, qui se trouvoit si bien de mériter ce nom, n'eût pas souffert qu'on l'en eût appelé, car il étoit fort brave homme et bon lieutenant général.

Il étoit fils du second duc de Montbazou et de sa seconde femme; lequel étoit frère cadet du premier duc de Montbazou, propre neveu paternel du marquis de Marigny, depuis comte de Rochefort, chevalier du Saint-Esprit en 1619 parmi les gentilshommes, et le cinquante-quatrième de cette promotion qui fut en tout de cinquante-huit, frère de père de la connétable de Luynes, si fameuse depuis sous le nom de duchesse de Chevreuse par son second mariage, et de ce prince de Guéméné qui eut tant d'esprit, et qui ne fut duc et pair qu'en 1654 par la mort de leur père; par conséquent, fils de cette belle Mme de Montbazou, et beau-frère de cette princesse de Guéméné qui attrapa le tabouret par l'adresse que j'ai racontée (t. I^{er}, p. 366, 367); toutes deux si considérées parmi les frondeurs, et dont la beauté et l'intérêt a tant causé de cabales, les a tant fait figurer dans la minorité de Louis XIV, et tant gouverner les premiers personnages d'alors. Cette belle duchesse de Montbazou, mère de M. de Soubise, étoit Avaugour des bâtards de Bretagne, qui ont été aussi connus sous les noms de Goello et de Vertus, et la mère de cette Avaugour étoit Fouquet de La Varenne, fille de ce fameux La Varenne, qui de fouille-au-pot, puis cuisinier, après portemanteau d'Henri IV, et Mercure de ses plaisirs, se mêla d'affaires jusqu'à devenir considérable. à avoir procuré le rétablissement des jésuites en France, et avoir partagé la Flèche avec eux, qui durent ce beau et riche collège à sa protection; qui devint puissamment riche, qui se retira à la Flèche après la mort d'Henri IV, qui fut follement frappé, volant une pie, de l'entendre dire, crier et répéter : *Maquereau*, d'un arbre où elle s'étoit relaissée, sans qu'on pût jamais lui persuader que c'étoit quelque pie privée, échappée d'un village où elle avoit appris à parler¹. Il prit cela pour un miracle pareil à celui de l'âne de Balaam, que c'étoit le reproche de sa vie et des péchés qui lui avoient valu sa fortune. Il quitta la chasse, se mit au lit; la fièvre lui prit, et il en mourut en deux ou trois jours. C'est ce quartier² si honteux et si proche qui fit l'embarras pour Strasbourg, dont Mme de Soubise sortit par l'adresse et l'autorité que j'ai racontées, en faisant passer cette La Varenne, dont le nom est Fouquet, non du surintendant Fouquet, pour être La Varenne d'une très-bonne maison d'Anjou, éteinte lors depuis plus d'un siècle. M. de Soubise étoit frère de père et de mère de la seconde femme du duc de Luynes, qui épousa la sœur de sa mère, dont il eut le comte d'Albert, Mme de Verue, et nombre d'autres enfants. Il étoit oncle propre du duc de Montbazou, mort fou et enfermé à Liège en 1699, et du chevalier de Rohan, décapité à Paris devant la Bastille, 27 novembre 1674; enfin grand-oncle du prince de Guéméné et

1. Saint-Simon a déjà raconté cette anecdote (t. I^{er}, p. 314).

2. Ce quartier de La Varenne est celui que Saint-Simon appelle *orde* (ignoble) dans un passage singulièrement altéré par les anciens éditeurs. Voy. t. II, p. 83.

du prince de Montauban, lequel prince de Guéméné étoit père de celui d'aujourd'hui, gendre du prince de Rohan fils de M. de Soubise, de l'archevêque de Reims, et de plusieurs autres enfants. On n'osa hasarder, à la mort de M. de Soubise, ce qu'il avoit osé à celle de sa femme, de la faire porter droit à la Merci, sous prétexte que cette église étoit vis-à-vis de sa porte, où il la fit enterrer. Son corps fut porté à la paroisse comme tous, et de là à la Merci tant qu'ils voulurent. Le cardinal de Noailles avoit mis ordre à ce que cette entreprise et surprise ne fût pas réitérée.

Je perdis en même temps le marquis de Saint-Simon, aîné de la maison. Son père et son frère avoient mangé obscurément plus de quarante mille livres de rente, sans sortir de chez eux. Ce cadet s'étoit mis, faute de mieux, dans le régiment des gardes, où par ancienneté il étoit devenu capitaine et brigadier, fort aimé et estimé. Il avoit dîné avec moi à Fontainebleau quatre ou cinq jours auparavant. Je présentai son fils tout jeune au roi, qui n'étoit pas encore dans le service; le roi sur-le-champ lui donna une lieutenance aux gardes.

Mme de La Fayette mourut assez jeune d'une longue apoplexie, fille unique fort riche de Marillac, doyen du conseil. Elle ne laissa que la duchesse de La Trémoille, sa fille unique. Mme de La Fayette, si connue par son esprit, étoit belle-mère de celle-ci.

Cassini, le plus habile mathématicien et le plus grand astronome de son siècle, mourut à l'Observatoire de Paris, à quatre-vingt-six ans avec la tête et la santé entière. M. Colbert, qui vouloit relever en France les sciences et les arts, et qui avoit fait bâtir l'Observatoire, attira par de grosses pensions plusieurs savants étrangers. Celui-ci florissoit à Bologne sa patrie; il avoit déjà rendu son nom célèbre par de grandes découvertes, lorsque M. Colbert le fit venir avec sa famille; il les augmenta depuis beaucoup, et fort utilement pour la navigation. Il demeura à l'Observatoire toute sa vie, qu'il gouverna. Son fils y remplit sa place avec presque autant de réputation en France et dans les pays étrangers, où ils furent l'un et l'autre agrégés aux plus célèbres académies. Ce rare savoir fut également rehaussé en l'un et en l'autre par leur modestie et leur probité. Ce P. Cassini, capucin prédicateur du pape, que Clément XI (Albani) fit cardinal en cette année, étoit du même nom, et parent éloigné de ces illustres astronomes.

Refuge mourut en même temps : c'étoit un très-honnête homme et très-vertueux, avec de l'esprit, parfaitement modeste, d'une grande valeur, avec de la capacité à la guerre. Il étoit ancien lieutenant général, gouverneur de Charlemont, et commandoit à Metz. C'étoit le plus savant homme de l'Europe en toutes sortes de généalogies, et de tous les pays, depuis les têtes couronnées jusqu'aux simples particuliers, avec une mémoire qui ne se méprenoit jamais sur les noms, les degrés ni les branches, sur aucune date, sur les alliances, ni sur ce que chacun étoit devenu. Il étoit fort réservé là-dessus, mais sincère quand il faisoit tant que de parler. Il se peut dire que sa mémoire épouvantoit. Un courrier, qu'il reçut à Metz d'un de ces seigneurs allemands du Rhin, en pensa tomber à la renverse en lui rendant son paquet de la part de

son maître. « J'ai bien l'honneur de le connoître, » lui dit Refuge, et tout de suite lui en détailla toute la généalogie. Il étoit honorable, mais sobre et fort distrait. Ses valets quelquefois en abusoient, et lui portoient tout de suite des sept ou huit verres de vin qu'il ne demandoit point et qu'il avaloit sans y penser. Il se grisoit de la sorte; et quand cela étoit passé, il ne comprenoit pas comment cela lui étoit arrivé. Il étoit vieux, et laissa une fille mariée au fils unique du comte du Luc, et un fils unique non marié, aussi vertueux que lui, aussi brave, et qui sert d'officier général avec réputation, mais qui, avec la même modestie, n'est pas si généalogiste.

Il ne faut pas omettre la mort de Mme Herval, quoique personne purement de la ville. On a rarement vu ensemble tant de vertus, de sagesse, de piété également soutenue toute sa vie, dans la plus simple modestie, avec une si parfaite et si durable beauté. Elle étoit sœur de Bretonvilliers, lieutenant de roi de Paris, qui venoit de mourir subitement, et veuve d'Herval, fort enrichi sous M. Fouquet, depuis intendant des finances, fort dans le grand monde, et le plus gros joueur de son temps. Elle n'avoit point d'enfants; c'étoit une femme qui avec du monde, de l'esprit et de la politesse, s'étoit toujours fort retirée, qui avoit refusé de grands mariages pour sa beauté, sa vertu, et ses biens dont elle faisoit de grandes aumônes, et qui depuis longtemps s'étoit mise dans un couvent où elle voyoit à peine sa plus proche famille.

L'abbé Servien fut chassé de Paris, et envoyé je ne me souviens plus où. Il étoit frère de Sablé et de la feue duchesse de Sully, tous enfants du surintendant des finances. Rien de si obscur ni de si débordé que la vie de ces deux frères, tous deux d'excellente compagnie et de beaucoup d'esprit. L'abbé étoit à l'Opéra, où on chantoit au prologue un refrain de louange excessive du roi, qui se répéta plusieurs fois. L'abbé, impatienté de tant de servitude, retourna le refrain fort plaisamment à contre-sens, et se mit à le chanter tout haut d'un air fort ridicule, qui fit applaudir et rire à imposer silence au spectacle. L'exil ne dura pas; il y fit le malade, et le mépris que faute de mieux on voulut montrer aida fort à la liberté de son retour. Il ne paroissoit jamais à la cour, et peu à Paris, en compagnies honnêtes. Ses goûts ne l'étoient pas, quoique l'esprit fût orné et naturellement plaisant, de la fine et naturelle plaisanterie, sans jamais avoir l'air d'y prétendre. Il mourut comme il avoit vécu, d'une misérable façon, chez un danseur de l'Opéra où il fut surpris. Il est pourtant vrai qu'avec cette vie il disoit exactement son bréviaire, ainsi que le cardinal de Bouillon.

Il y eut en ce temps-ci un débordement de loups qui firent de grands désordres dans l'Orléanois; l'équipage du roi pour le loup y fut envoyé, et les peuples furent autorisés à prendre les armes et à faire quantité de grandes battues.

CHAPITRE XXI.

Renonciations exigées par les allés en la meilleure et plus authentique et sûre forme pour empêcher à jamais la réunion sur la même tête des monarchies de France et d'Espagne. — Mesures sur ces formes. — Formes des renonciations traitées entre les ducs de Chevreuse, de Beauvilliers et moi, puis avec le duc de Noailles, qui s'offre à en faire un mémoire, et qui le fait faire, et enfin le donne pour sien. — Intérêt de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans à la solidité des renonciations et de leurs formes, qui n'ont que moi pour conseil là-dessus. — Sentiments de M. le duc de Berry à l'égard du duc de Beauvilliers. — Aux instances du duc de Beauvilliers, je fais un mémoire sur les formes à donner aux renonciations; le voir parmi les Pièces. — Division de sentiment sur un point des formes entre le duc de Noailles et moi. — Sa conduite là-dessus. — Le duc de Noailles gagne à son avis le duc de Chevreuse. — Danger de sa manière de raisonner. — Le duc de Chevreuse nous propose d'en passer par l'avis du duc de Beauvilliers, qui nous assemble chez le duc de Chevreuse. — Le duc de Chevreuse, et moi après, exposons à la compagnie nos différentes raisons. — Le duc de Beauvilliers se déclare de mon avis et malmène fort le duc de Chevreuse, qui se rend, et le duc de Noailles aussi.

La paix se trouvoit à peu près arrêtée entre la France et l'Angleterre qui se faisoit fort d'y faire passer ses alliés. J'ai déjà averti plus d'une fois que je passois le détail de ce grand événement sous silence, parce qu'il se trouvera de main de maître dans les Pièces, depuis le voyage de Torcy à la Haye inclusivement, jusqu'à la signature de la paix à Utrecht. Torcy lui-même en a fait toute la relation qu'il m'a communiquée, et c'en est la copie fidèle qu'on verra dans les Pièces. Je n'ai donc à ajouter à ce morceau si curieux de l'histoire de nos jours que ce qui n'a pu être dans cette importante relation, parce que, ne faisant pas partie de la négociation, Torcy n'a pas été en état de l'écrire quoique ayant un rapport direct à l'affaire de la paix, qu'il n'a pas ignorée, comme on le verra ¹. Nos malheurs domestiques et redoublés firent naître une difficulté qui accrocha la paix déjà réglée à Londres, et qui la retarda beaucoup. La reine Anne et son conseil furent arrêtés par la considération du droit du roi d'Espagne de succéder à la couronne de France, si l'auguste et précieux filet qui seul l'en excluait venoit à se rompre, et de ce qu'il n'étoit pas possible à l'Angleterre, ni à aucune autre des puissances en guerre, de consentir à voir sur une même tête les deux premières couronnes de l'Europe. La difficulté fut donc proposée; le roi n'étoit pas en état de ne s'y pas rendre; il fallut donc travailler à la lever d'une manière si solide que le cas ne pût jamais arriver, et que toutes les puissances pussent être là-dessus en entière sûreté. Elles étoient justement alarmées de l'exemple récent du succès des renonciations du roi, si solennellement faites par le traité des Pyrénées et par celui de son mariage conclu en même temps par les deux premiers ministres de France et d'Espagne, assemblés en personne et qui les avoient

1. Voy. les Mémoires de Torcy, qui font partie de toutes collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France.

signées en public après vingt-quatre conférences tenues ensemble aux frontières des deux royaumes, dans l'île des Faisans, sur la rivière de Bidassoa, jurées ensuite par les deux rois en personne, en présence l'un de l'autre et en public, à leur entrevue dans la même île, en accomplissant le mariage.

Le testament de Philippe V ne leur étoit pas une réponse. On n'avoit pas oublié les écrits que le roi fit publier, quatre ou cinq ans après la paix des Pyrénées, lorsqu'à la mort du roi d'Espagne il se saisit d'une grande partie des Pays-Bas espagnols et de la Franche-Comté, sous prétexte des droits de la reine : et le traité de partage, auquel l'empereur, seul de toute l'Europe, avoit refusé de consentir, étoit une autre raison bien forte pour faire tout craindre là-dessus. Une troisième n'étoit pas oubliée : les mêmes renonciations avoient été faites par le traité du mariage de Louis XIII, et néanmoins peu de temps après que Philippe V fut arrivé en Espagne, il y fit reconnoître et rétablir, au préjudice de ces mêmes renonciations, le droit à la couronne d'Espagne de M. le duc d'Orléans, tiré par lui de la reine sa grand'mère, épouse de Louis XIII. En effet, c'en étoit trop pour ne pas engager toute l'Europe à prendre ses précautions, et à s'assurer d'une manière solide. Mais c'étoit là où consistoit l'embarras ; les traités, les renonciations, les serments, parurent une foible ressource après ces exemples. On chercha donc quelque chose de plus fort ; on ne le put trouver dans la chose même parce qu'il n'y en a point de plus sacrées parmi les hommes que celles-là auxquelles on ne croyoit pas pouvoir se fier ; il fallut donc se tourner du côté des formes pour suppléer par la plus grande solennité qu'on y pourroit donner.

On fut longtemps là-dessus, et, bien que le roi offrit tout ce qu'on lui pourroit demander pour rassurer l'Europe contre le danger de voir jamais les deux couronnes sur la même tête, il ne vouloit rien accorder en effet, non pour réserver aux siens une porte de derrière, mais par l'entêtement de son autorité, à laquelle il croyoit que toute forme donnoit atteinte, puisqu'on en désiroit pour appuyer cette même autorité et y ajouter une solidité entière. Il étoit blessé là-dessus dans sa partie la plus sensible, absolu sans réplique comme il s'étoit rendu, et ayant éteint et absorbé jusqu'aux dernières traces, jusqu'aux idées, jusqu'au souvenir de toute autre autorité, de tout autre pouvoir en France qu'émané de lui seul. Les Anglois, peu accoutumés chez eux à de pareilles maximes, et qui vouloient leur sûreté et celle de leurs alliés à qui, quand ils l'auroient voulu, ils n'auroient pas persuadé de passer légèrement ce grand article, insistèrent, et proposèrent les états généraux du royaume pour y déclarer et y faire accepter les renonciations. Ils disoient avec raison qu'il ne suffisoit pas à la vérité de la chose, ni par conséquent à la sûreté de l'Europe, que le roi d'Espagne renonçât au royaume de France, si le royaume de France ne renonçoit aussi à lui et à sa postérité en acceptant et ratifiant sa renonciation ; que cette formalité étoit nécessaire pour rompre en même temps le double lien qui attachoit la branche d'Espagne à la France, comme la France l'étoit aussi à la branche d'Espagne.

Les Anglois, accoutumés à leurs parlements, qui sont en effet leurs états généraux, croyoient aux nôtres la même autorité. Ils en ignoroient la nature, et la mesurant à celle des leurs, ils en vouloient appuyer et consolider les renonciations par une autorité, dans leur idée, légale, la plus grande qui pût être réclamée, et qui appuyât le plus solidement l'autorité du roi. Lui montrer se défier de la foiblesse de la sienne, il est inexprimable l'effet de ce doute dans l'âme d'un prince presque déifié à ses propres yeux, et dans l'usage intérieur et constant du plus illimité despotisme. Lui faire apercevoir qu'on croyoit trouver dans ses sujets une autorité confirmative de la sienne, c'étoit un attentat au premier chef le plus sensible, qu'une couronne ne pouvoit couvrir. On fit entendre aux Anglois la foiblesse et l'inutilité du secours d'autorité qu'ils demandoient. On leur expliqua la nature et l'impuissance de nos états généraux, et ils comprirent enfin combien leur concours seroit vain quand même il seroit accordé.

On leur disoit vrai, mais on se gardoit bien en même temps de leur enseigner où résidoit par nature, par droit, et par exemple, ce qu'ils cherchoient sans pouvoir le trouver, ou peut-être sans le vouloir, à cause de Philippe de Valois et de la loi salique. Quoi qu'il en soit, on fut longtemps à battre l'eau : la France à dire qu'un traité des renonciations, une déclaration du roi expresse et confirmative, enregistrée au parlement, suffisoit; les Anglois à répliquer par l'événement des renonciations, traités, contrats de mariage de Louis XIII et de Louis XIV; et cependant la paix, toute convenue avec les Anglois, et fort au-dessus de nos espérances, demouroit accrochée. Les renonciations étoient consenties en France et en Espagne, où il n'y avoit point de difficulté pour la forme, comme il sera expliqué en son lieu; mais tout étoit arrêté sur celles de France. C'est ce qui fit dépêcher de Londres Bolingbroke à Fontainebleau, dont tout le personnel, voyage, jusqu'à la réception et les moindres particularités, sont si bien expliquées dans les Pièces, que je m'abstiendrai d'en rien dire ici.

Dès la naissance de la difficulté, elle avoit été traitée entre les ducs de Chevreuse, de Beauvilliers et moi. Le duc d'Humières y fut admis quelque temps après en quatrième, et le duc de Noailles, qui les cultivoit avec grand soin depuis que je l'avois raccommodé avec eux, avoit si bien fait qu'ils voulerent bien qu'il entrât en cinquième dans cette grande affaire. Il se piquoit de lecture, de bibliothèque, de commerce de gens instruits à fond dans notre histoire, et de l'être fort lui-même; et pour en dire la vérité, il étoit quelquefois difficile de n'être pas souvent ébloui de son esprit, de son débit et de sa vaste superficie. Mais dans ces cinq personnes il n'y avoit que M. de Chevreuse de véritablement instruit. M. de Beauvilliers ne s'étoit jamais adonné à fond à cette étude, et il y avoit longues années qu'il n'avoit pas même le temps de lire par le nombre de ses fonctions. M. d'Humières s'en piquoit encore moins; et M. de Noailles, qui écorchoit la superficie de tout, n'avoit jamais pu rien approfondir en aucun genre. Je n'aurai pas la hardiesse ni la fatuité de me nommer; je me sou mets très-sincèrement au jugement qu'on voudra porter en examinant ce qui s'en trouvera dans les

Pièces. Toutefois nous tombâmes aisément d'accord sur ce que je représentai, qui fut approuvé et appuyé par le duc de Chevreuse. Mais il fallut après entrer dans le détail, et ce fut un travail qui ne convenoit pas au peu de loisir du duc de Chevreuse qui, comme on l'a vu, ministre en effet sans le paroître, étoit tout occupé des affaires d'État. M. de Beauvilliers en son genre, et M. d'Humières au sien, s'en pouvoient encore moins charger. Je me trouvai les reins trop foibles; tellement que le duc de Noailles s'offrit de lui-même de faire un mémoire qui embrassât toute la matière, et qui expliquât toute la forme, par preuves et par raisons, de consolider les renonciations au gré des Anglois d'une manière ferme, stable et légale; et il promit aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. en notre présence. qu'il seroit fait. et en état de le donner à eux et à nous avant le départ de la cour pour Fontainebleau, pour l'examiner et le lire après entre nous cinq ensemble.

Ce fut dans cet intervalle que le duc de Charost fut admis en sixième par MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, et ce fut le dernier qu'on y reçut. Il y avoit encore du temps jusqu'au voyage. De fois à autre je demandois au duc de Noailles des nouvelles de son travail, les autres lui en parloient aussi; il nous assuroit toujours qu'il avançoit et qu'il tiendrait parole. Restoit pourtant la plus grande difficulté : c'étoit d'amener le roi à consentir à ces formes; et MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, dont ce devoit être l'ouvrage particulier par leur familiarité et surtout par leur caractère de ses ministres, en étoient fort en peine. Mais, persuadés qu'il n'y en avoit point d'autres qui pussent opérer validité et sûreté, que celles-là étoient les seules, qu'elles ne seroient même employées que par l'expresse volonté du roi, ils se flattèrent qu'il pourroit se laisser persuader que par là son autorité seroit à couvert. et que. pressé à l'excès comme il l'étoit de la nécessité de la paix et de la fermeté des Anglois à ne passer pas outre sans être pleinement satisfaits sur la stabilité légale des renonciations, il pourroit à la fin se résoudre. en faveur d'un si grand bien que ses forces épuisées ne lui permettoient plus de différer, et à des conditions si disproportionnées de toutes les précédentes, dont les offres étoient encore si présentes à son esprit.

Dans cet état de choses. j'étois en presse avec M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans. Celui-ci me croyoit instruit des formes nécessaires pour la validité des renonciations, et il en avoit aisément persuadé l'autre. L'un, isolé et fui depuis le paquet des poisons, n'avoit que moi à qui parler et à qui consulter. Indépendamment de l'état où M. du Maine et Mme de Maintenon l'avoient réduit avec la cour et le monde, il n'avoit personne avec qui traiter une matière si délicate; et M. le duc de Berry timide à l'excès, sous le joug dur et jaloux du roi, avoit encore moins à qui parler là-dessus. Il n'avoit pas pour M. de Beauvilliers l'ouverture et la confiance de son incomparable frère. Il avoit toujours présente une éducation qui lui avoit paru dure par son peu de goût pour l'étude: par la sévérité avec laquelle il étoit contenu dans le respect pour son aîné, avec lequel, sans préjudice de la plus tendre et de la plus réciproque amitié, il étoit enclin à s'échapper; et par le sérieux d'un gouverneur toujours en garde, et qui, dans la crainte de ce qui

pouvoit arriver un jour, étoit particulièrement occupé de le tenir bas, pour qu'il s'accoutumât à se tenir dans les bornes de la dépendance à l'égard d'un frère destiné à devenir son roi. Il ne voyoit pas en même temps tout ce que le gouverneur faisoit auprès de ce frère pour entretenir l'égalité entre eux, lui faire sentir celle que la nature y avoit mise jusqu'à ce que l'aïnesse eût à user de son droit, et alors même la bienséance, la douceur, la solidité de repos et de sûreté à vivre avec son cadet en père, en frère, en ami tout à la fois. Il n'y avoit pas assez longtemps que M. le duc de Berry étoit sorti d'entre ses mains pour voir cette conduite telle qu'elle étoit, et telle qu'elle devoit être considérée. Meudon, par où il avoit commencé à respirer quelque air de liberté, n'étoit pas une cour propre à lui donner là-dessus des idées raisonnables; aussi peu les jeunes dames de la cour de sa délicieuse belle-sœur avec qui il avoit passé ses moments les plus libres; et Mme la duchesse de Berry, telle qu'on a pu la voir en quelques endroits de ces Mémoires, n'étoit bonne qu'à l'écarter de plus en plus du duc de Beauvilliers. Dans cette situation de ces deux princes, j'étois le seul qu'ils pussent et voulussent consulter.

La confiance de M. le duc d'Orléans en moi, communiquée par lui à M. le duc de Berry, étoit aidée de la commodité à son égard de ma position, par la place que le roi avoit forcé Mme de Saint-Simon de prendre auprès de Mme la duchesse de Berry. Tous deux avoient le plus grand intérêt à ne pas renoncer à la couronne d'Espagne d'une manière solide et sans retour par les lois du pays, sans que toutes les précautions fussent également prises pour leur assurer la couronne de France par une renonciation aussi solide et aussi sans retour du roi d'Espagne et de sa postérité; et c'étoit là sur quoi ils me consultoient. J'avois temporisé avec eux aisément, sous prétexte de la difficulté de la matière qu'il falloit approfondir, discuter, étudier à fond; mais à la fin ils me pressèrent, pressés eux-mêmes par les nouvelles d'Angleterre.

J'avois eu occasion trop souvent, dans des temps d'oisiveté et de loisir, de causer et de raisonner d'histoire avec M. le duc d'Orléans, pour qu'il me pût croire absolument neuf sur ces matières. Il ne le laissa pas ignorer à M. le duc de Berry, et tous deux se mirent à me presser vivement. Je ne laissai pas de tergiverser encore, mais lorsque je vis que nous étions d'accord, les cinq que j'ai nommés, sur la forme à proposer, et qu'il ne s'agissoit plus que du mémoire dont le duc de Noailles s'étoit chargé, je ne crus pas devoir amuser plus longtemps deux princes si fort intéressés, qui prenoient en moi toute confiance là-dessus, et qui n'avoient personne autre en qui la pouvoir prendre. J'expliquai donc ce que je pensois là-dessus à M. le duc d'Orléans, qui étoit fort instruit lui-même de notre histoire; et la discussion de cette importante matière dura plusieurs conversations longues entre lui et moi. Je voyois peu M. le duc de Berry et comme point en particulier, et comme il étoit peu instruit il auroit fallu plus de temps avec lui. Je ne voulus rien qui pût être remarqué; ainsi M. le duc d'Orléans, bien persuadé de la solidité unique de ce que je lui proposai, se chargea d'en informer M. le duc de Berry, qu'il persuada parce qu'il l'étoit lui-même. Je

ne voulus point que M. le duc de Berry m'en parlât, parce que ce n'auroit pu être qu'en particulier, ni Mme la duchesse de Berry par la même raison, et, comme je l'ai dit ailleurs, que je ne voyois plus que très-rarement, et un moment en public. M. le duc d'Orléans et Mme de Saint-Simon étoient des canaux qui y suppléaient aisément, et par qui je sus aussi combien ils étoient contents, et persuadés qu'il n'y avoit aucun autre moyen solide que celui que j'avois proposé à M. le duc d'Orléans.

Ces choses en étoient là aux approches du voyage de Fontainebleau, et M. le duc de Noailles n'avoit pas encore achevé son mémoire. Il s'excusa sur l'importance de la matière et le nombre de choses qu'il falloit examiner, puis choisir et ranger; mais il nous assura toujours qu'il seroit en état de nous montrer le mémoire dans les premiers jours que le roi seroit à Fontainebleau, où nous allions tous en même temps que lui, à deux ou trois jours près. Les délais se prolongèrent, et nous découvrimus qu'il avoit des gens obscurs cachés tout au haut de son logement dans la galerie de Diane qui donne sur le jardin, et qu'il faisoit travailler, dont il refondoit continuellement l'ouvrage, qui par là ne finissoit jamais. La découverte ne lui fut point cachée; il ne put si bien la dissimuler que la chose ne demeurât comme avouée, dont il demeura fort embarrassé.

M. de Beauvilliers, extrêmement pressé par les instances des Anglois, ne voulut plus s'attendre au duc de Noailles. Il me pria de faire le mémoire. Je m'en défendis par beaucoup de raisons, et en effet, je n'avois apporté à Fontainebleau que peu de livres, et aucun qui pût me servir à un travail auquel je n'avois aucun lieu de m'attendre. J'eus beau dire et alléguer les meilleures excuses, il fallut céder à l'autorité qu'il avoit sur moi. Je me mis donc à travailler dans un lieu où je n'avois aucun secours, et où je n'avois pas la liberté de le faire. Il falloit être assidu aux heures de cour que j'avois accoutumé de prendre, manger en compagnie; et Fontainebleau étoit le lieu du monde où on se rassembloit, et où on s'invitoit le plus à dîner et à souper. J'avois encore à faire face au monde et à mes sociétés ordinaires, parce qu'il ne falloit pas laisser soupçonner que je fusse occupé à rien de sérieux. Mon travail étoit donc fort interrompu, qui est la chose du monde la plus nuisible à bien faire, surtout en telles matières. J'avois souvent recours aux nuits.

Je ne sais pourquoi alors j'étois épié plus qu'à l'ordinaire, quoique je le fusse toujours. Mme de Saint-Simon ne put venir à Fontainebleau cette année, à cause des suites d'une rougeole. Nous nous écrivions tous les jours; et quoique nous ne nous mandassions jamais que des riens par la poste, nous ne reçûmes pas une seule lettre, moi d'elle, elle de moi, par la poste que très-visiblement décachetée. C'est ce qui me fit tenir encore plus soigneusement sur mes gardes pour éviter de paroître retiré, et ce qui rendit mon travail plus coupé et plus difficile. M. de Beauvilliers logeoit dans la galerie de Diane, vis-à-vis du duc de Noailles, et ces deux logements leur appartenoient de tous temps. J'étois à l'autre bout du château, au-dessus d'une partie de l'appartement de la reine mère. et j'avois des fenêtres qui donnoient sur la cour du Che-

val-Blanc, et de l'autre côté sur la cour des Fontaines. Tous les soirs M. de Beauvilliers traversoit tout cet espace seul, sans laquais, ni flambeau, ni personne avec lui, montoit mon degré assez court à tâtons, et pendant le souper du roi-me faisoit lui lire ce que j'avois écrit depuis la veille. Il étoit environ une heure avec moi, et s'en retournoit seul comme il étoit venu. Le duc de Noailles, seul de nous cinq, ignoroit que je travaillasse; et le duc de Beauvilliers fut le seul qui vit ce que je faisois avant que ce fût achevé. Il en fut content, et il le dit aux trois autres. Cependant le duc de Noailles faisoit suer ses inconnus dans son grenier; et il en sortit enfin un assez court mémoire, comme le mien étoit tout près de s'achever.

Je ne ferai point ici d'analyse de l'un ni de l'autre; mais je dirai d'autant plus franchement que celui du duc de Noailles étoit, à la diction près, fort médiocre, pour en parler modestement, et qu'il n'y avoit de lui que la seule diction. Le sien et le mien convenoient pour le principal et l'essentiel. Le mien se trouve dans les Pièces. Je l'avois intitulé : *Mémoire succinct sur les formes*, etc. L'abondance de la matière et la nécessité des preuves m'emportèrent tellement que, de succinct que je comptois qu'il seroit, je fis un gros ouvrage. La longueur dont en seroit même l'extrait m'empêche d'en rien insérer ici, mais il faut le voir dans les Pièces, pour entendre la dispute dont je vais parler et dont l'explication seroit ici trop longue. Ainsi je suppose que je la vais raconter à qui a lu le *Mémoire*, prétendu succinct, *sur les formes*, etc., qui est dans les Pièces:

Le duc de Noailles et moi, raisonnant sur la matière, nous aperçûmes bientôt tous deux qu'il y avoit un point sur lequel nous n'étions pas d'accord. J'estimois qu'on ne pouvoit employer que les ducs-pairs, et même vérifiés, et aussi les officiers de la couronne. Le duc de Noailles croyoit, ou vouloit croire, qu'il y falloit joindre les gouverneurs de province et les chevaliers de l'ordre, en faveur de la noblesse, auprès de laquelle je n'ai que trop reconnu depuis qu'il s'en vouloit dès lors faire un mérite.

Nous disputâmes. Je lui objectai l'impuissance, par lui-même avouée, des états généraux, par conséquent celle de la noblesse, qui n'en est que le second des trois ordres qui les forment, encore plus d'un extrait aussi peu nombreux de ce second ordre. Je lui représentai que les ducs et les officiers de la couronne étoient eux-mêmes de ce même second ordre, quoique, par leurs fiefs et leurs offices, nécessairement capables de ce qui passoit le pouvoir des états généraux, qui n'avoient que celui de porter au roi les représentations et les supplications des provinces qui les députoient, et les remèdes aux besoins et aux maux que les provinces les avoient chargés de présenter au roi pour être examinés. Je lui fis remarquer le peu de poids personnel que ceux qu'il vouloit admettre, quand bien même ils seroient admissibles, ajouteroient, non qu'ils dussent être exclus, s'ils pouvoient ne le pas être, mais qui, n'étant pas de nature admissible, ne laissoient rien à regretter, et qu'il se trompoit grandement, s'il croyoit flatter la noblesse par l'admission qu'il prétendoit. puisqu'elle ne le pourroit être qu'autant qu'elle seroit

elle-même admise, non en la personne de ceux qui le seroient comme nés par leur état de gouverneurs de province et de chevaliers de l'ordre, mais seulement en celles de ceux qu'il lui seroit permis à elle-même de choisir et de députer. J'ajoutai que le premier des trois ordres, qui étoit le clergé, voudroit dès lors ne se pas contenter des pairs ecclésiastiques, puisque la noblesse ne se contenteroit pas des ducs et des officiers de la couronne, quoique de son même ordre; que, par une suite nécessaire le tiers ordre, surtout les parlements, auroient la même prétention, avec d'autant plus d'apparence qu'à la différence des deux premiers ordres il ne s'y trouvoit du leur personne d'admis que le seul chancelier, qui même n'en étoit comme plus par son office de la couronne; que cela retomberoit donc dans les états généraux, c'est-à-dire dans ce qui n'avoit nulle autorité, et dans ce qui se trouvoit impraticable. A ces raisons nulle réponse de M. de Noailles que la convenance d'honorer les gouverneurs de province et les chevaliers de l'ordre; et moi de répondre qu'il ne s'agissoit, en chose de cette qualité, ni de convenance, ni de complaisance, mais de la stabilité immuable par sa légalité d'un acte à faire pour assurer le repos du royaume, l'état des princes de la maison royale sur la succession à la couronne, la foi des puissances avec qui la paix ne se pouvoit conclure qu'en assurant pour toujours la tranquillité de l'Europe, ce qui ne se pouvoit qu'en se restreignant, pour la loi à faire, à ceux qui en avoient le pouvoir, et en se gardant de la rendre nulle en y admettant comme législateurs ceux qui n'avoient rien qui les pût rendre tels.

Beaucoup d'esprit, de discours et de paroles éloquentes servirent à M. de Noailles à la place de réponses et de raisons. Il convint qu'on s'en pouvoit tenir à mon avis; et néanmoins il voulut, deux jours après, m'en reparler encore. Voyant qu'il ne réussissoit pas en raisons, il prit le parti de tenter l'autorité. Il alla parler au duc de Chevreuse sans m'en dire mot. Il espéra de le gagner par son bien-dire, et que, l'ayant pour lui, le duc de Beauvilliers seroit emporté, après quoi la chose demeureroit décidée. En effet, il persuada M. de Chevreuse, qui, avec tout son savoir, n'avoit pas présentes des choses depuis si longtems oubliées, parce qu'on n'avoit pas eu besoin d'y avoir recours. M. de Chevreuse m'en parla; et ce fut ce qui m'apprit que M. de Noailles l'avoit informé de notre dispute, dont pourtant il n'avoit osé lui demander de me faire un secret.

M. de Chevreuse, avec tout le savoir, toutes les lumières, toute la candeur que peut avoir un homme, étoit sujet à raisonner de travers. Son esprit, toujours géomètre, s'égaroit par règle, dès qu'il partoît d'un principe faux: et comme il avoit une facilité extrême et beaucoup de grâce naturelle à s'exprimer, il éblouissoit et emportoit, lors même qu'il s'égaroit le plus, après s'être ébloui lui-même, et persuadé qu'il avoit raison. C'est ce qui lui arriva dans la conduite particulière de ses affaires domestiques, qu'il crut sans cesse augmenter, puis recommander, et qu'il détruisit géométriquement par règles, par démonstrations, qui le menèrent à une ruine tellement radicale qu'il seroit mort de faim sans le gouvernement de Guyenne, et Mme de Chevreuse après

lui, à qui il ne resta rien que les trente mille livres de pension que le roi mit pour elle sur les appointements de ce gouvernement. En autres affaires on l'a vu, en leur lieu, être pour M. de Luxembourg, pour d'Antin, pour les prétentions les plus chimériques, se bercer soi-même de l'ancienneté de Chevreuse du cardinal de Lorraine, et de sa succession à la dignité de Chaulnes, et cela à force de faux raisonnements entés l'un sur l'autre, toujours à la manière des géomètres, et de la meilleure foi du monde. C'est donc ce qui lui arriva sur cette affaire. Nous disputâmes, nous ne nous persuadâmes point; il fut néanmoins question de nous fixer tous à l'une ou à l'autre opinion, pour marcher après en conséquence. Le duc de Noailles n'insista plus avec moi, comptant sur M. de Beauvilliers par avoir gagné M. de Chevreuse. De mon côté je ne recherchai pas une dispute inutile, mais je crus devoir rendre compte aux trois autres de cette division d'avis. Quelque grande que fût la liaison des ducs de Charost et d'Humières avec le duc de Noailles, depuis l'alliance du premier par le mariage de sa fille unique avec le duc de Grammont, et de Charost depuis surtout qu'il étoit capitaine des gardes, je n'eus pas de peine à les avoir de mon côté. Le duc de Noailles se consola aisément de n'avoir pas persuadé deux hommes qu'il ne regardoit pas comme pouvant emporter la balance; et il avoit raison de croire que nous nous rendrions tous trois à l'autorité, si le duc de Beauvilliers, comme il n'en doutoit pas, étoit emporté par le duc de Chevreuse.

Ce dernier me proposa donc que la chose fût discutée en sa présence, et que, de quelque côté qu'il se rangeât, tous y acquiesçassent. J'y consentis avec plaisir, et je répondis pour MM. de Charost et d'Humières. Le duc de Noailles, qui comptoit l'emporter par là, accepta pareillement. J'avois déjà parlé à M. de Beauvilliers de cette dispute, mais légèrement; M. de Chevreuse aussi. M. de Beauvilliers, qui alors se trouvoit fort occupé des affaires, ne vouloit point perdre inutilement son temps, et nous avoit dit à l'un et à l'autre qu'il falloit nous assembler, et là décider et convenir sur les raisons de part et d'autre; et ç'avoit été là-dessus que M. de Chevreuse nous avoit proposé séparément, au duc de Noailles et à moi, d'en passer par l'avis dont seroit M. de Beauvilliers. Le duc de Noailles me parla après de cette proposition de M. de Chevreuse. Lui et moi nous la fîmes aux ducs de Charost et d'Humières, qui en convinrent aisément. L'affaire pressoit, et les Anglois vouloient savoir à quoi s'en tenir. Ainsi M. de Beauvilliers, comme le plus occupé, ne tarda pas à nous donner l'après-dinée qu'il se prévoyoit la plus libre, et voulut que nous nous assemblâssions dans la petite chambre de l'appartement du duc de Chevreuse, qui étoit de plain-pied à la cour des Fontaines, du côté le plus proche de la chapelle, sous une partie de l'appartement de la reine mère. Nous arrivâmes tous presque en même temps.

M. de Beauvilliers ne voulut pas qu'on dît un mot de ce qui nous sembloit que tous ne fussent arrivés. Alors il pria la compagnie d'entrer en matière. C'étoit à qui vouloit inclure à ouvrir pour en proposer les raisons, et à qui vouloit exclure à les réfuter, qui par conséquent ne

pouvoient parler qu'après les autres. Ainsi, après un petit mot en gros de ce qui nous assembloit, M. de Beauvilliers regarda les ducs de Chevreuse et de Noailles, et les pria d'exposer ce qu'ils avoient à dire. Il y eut entre eux un court combat de civilité à qui prendroit la parole. M. de Chevreuse la vouloit laisser à M. de Noailles, de qui venoit l'avis qu'il avoit embrassé. M. de Noailles, par déférence à l'âge et à l'ancienneté, aux lumières, et encore plus à l'effet qu'il en attendoit sur le duc de Beauvilliers, voulut absolument lui laisser la parole. M. de Chevreuse la prit donc; et, pour ne pas allonger ce récit, je dirai tout court que je ne vis jamais soutenir une mauvaise cause avec tant de grâce, d'esprit, d'éloquence et d'élégance; et, si tout manquoit dans les raisons, la perfection du débit, et de tout le secours que peut donner l'esprit et le savoir, y fut entière.

Entre nous trois de même avis, je dirai franchement que ce fut à moi à répondre; j'étois l'ancien, j'avois fait le mémoire, c'étoit mon avis qui étoit devenu celui des deux autres. Je pris donc la parole à mon tour, et je commençai par l'embarras et la honte où j'étois de me voir forcé à soutenir une opinion contraire à celle du duc de Chevreuse, à qui j'épargnai d'autant moins les louanges, les déférences et les respects, que j'étois mieux résolu à ne le pas épargner sur les raisons. Je dis aussi un petit mot léger de politesse à M. de Noailles, après quoi j'entrai en matière. Je la possédois assez pour me posséder moi-même. Le ton, les expressions, tout fut mesuré et modeste; mais les raisons, les réponses, les réfutations furent décochées avec la dernière force, et par-ci par-là respects et compliments courts à M. de Chevreuse, et rien au duc de Noailles. Je n'oubliai pas, entre autres raisons, de leur faire remarquer que les gouverneurs de province et les chevaliers de l'ordre, desquels le roi se faisoit accompagner en son lit de justice, n'y étoient placés que sur le banc des baillis, c'est-à-dire derrière les conseillers du parlement, du côté des fenêtres; qu'ils y étoient sans voix, même consultative, c'est-à-dire absolument sans parole; et qu'ils y demeuroient toujours découverts. Ce contraste avec les simples conseillers du parlement de place et de voix fut exposé avec étendue ainsi que celui d'un simple lit de justice, où il ne s'agit que d'enregistrement d'édits et de déclarations du roi tout au plus, et bien rarement encore de quelque interprétation ou de légère législation sur des points de droit ou de coutume qui se prennent en divers sens dans les divers tribunaux, avec une législation de l'importance de celle-ci, qui ne regardoit rien moins que la succession à la couronne, et un ordre à y établir inconnu depuis tant de siècles, contraire à la pratique de tant de siècles constante et continuelle, et qui, au préjudice de toutes les lois des États et des familles particulières, excluait de la couronne toute une branche aînée et bien reconnue telle, en faveur des cadettes.

Quoique je me restreignisse le plus qu'il me fût possible, l'importance de la matière, et plus encore la nécessité de démêler, de rendre palpables et de répondre aux sophismes, aux inductions et aux entortillements où le duc de Chevreuse excelloit, et qu'il savoit masquer d'une apparence de simplicité et de justesse par la netteté, la facilité et la

grâce naturelles de son élocution, me rendirent plus long que je n'aurois voulu. Le silence fut entier pendant nos deux discours, et l'application des assistants extrême. M. de Beauvilliers surtout n'en perdit pas un mot. Quand j'eus fini, M. de Noailles voulut dire quelque chose : ce ne fut rien qui méritât réponse. M. de Chevreuse reprit la parole, mais en légère répétition de ce qu'il avoit déjà dit. M. de Beauvilliers ne le laissa pas aller loin, il l'interrompit, lui dit qu'on avoit déjà entendu ce qu'il répétoit, et lui demanda s'il avoit quelque chose de nouveau à dire. M. de Chevreuse convint qu'il n'avoit point de raisons nouvelles. M. de Noailles, sans attendre de question, témoigna par un geste de salut qu'il n'en avoit point non plus.

Le duc de Beauvilliers regarda les ducs de Charost et d'Humières, comme pour leur demander leur avis, qui dirent en deux mots qu'ils étoient du mien plus que jamais. Alors je vis un prodige qui me combla d'embarras, et qui, en effet, me couvrit de confusion. M. de Beauvilliers reprit en très-peu de mots le précis de la chose et de la diversité des deux avis; puis tout d'un coup cet homme si mesuré, si sage, si modeste, si accoutumé à n'être qu'un en sentiment et en tout avec le duc de Chevreuse, et à lui déférer, se changea en un autre homme. Il rougit, et parut avoir peine à se contenir. Il dit qu'il ne comprenoit pas comment on pouvoit penser comme M. de Chevreuse sur ce qui nous divisoit, en expliqua les raisons courtement, mais sans rien oublier d'essentiel, dévoila les sophismes avec une justesse, une précision extrême; et de là (et c'est le prodige, et où la honte m'accabla) il tomba sur M. de Chevreuse comme un faucon; et le traita comme un régent fait un jeune écolier qui apporte un thème plein des plus gros solécismes et les lui fait tous remarquer en le réprimandant. Je ne m'étendrai pas davantage sur un discours si animé et dans lequel rien ne fut oublié. La conclusion fut à mon avis. M. de Chevreuse, petit comme l'écolier devant son maître, embarrassé, confus, mais sans altération, acquiesça tout court. M. de Noailles, étourdi à ne savoir où il en étoit, demeura muet.

En se levant, M. de Beauvilliers nous regarda tous pour confirmer le jugement, en disant : « Messieurs, voilà donc que tout est convenu entre nous, et qu'il passe à l'avis de M. de Saint-Simon, » d'un air plus approchant de son air ordinaire. MM. de Chevreuse et de Noailles répondirent qu'ils s'y rendoient; et ce mot ne fut pas plutôt dit que je sortis sans dire mot à personne, et gagnai ma chambre dans le dernier étonnement, non de ce que mon avis avoit prévalu, mais de la manière dont la chose s'étoit passée. Peu de temps après que je fus dans ma chambre, les ducs de Charost et d'Humières y vinrent pleins du même étonnement, et assez aises de la longue et forte boutade. Pour moi, à l'occasion de qui elle s'étoit faite, j'en étois peiné au dernier point. Le duc de Noailles, à qui M. de Beauvilliers ne s'étoit jamais adressé en tout son discours, mais lui avoit laissé voir auparavant que ce mémoire donné comme de lui, et qu'il avoit fait tant faire et refaire, lui paroissoit pitoyable, fut outré d'avoir été si fortement battu en la personne de M. de Chevreuse, ce qu'avec tout son art il ne put nous bien cacher.

Pour M. de Chevreuse, que j'évitai un jour ou deux, il n'y parut jamais, et il demeura toujours le même avec M. de Beauvilliers et avec moi, avec une douceur, une simplicité, une vérité, un naturel vraiment respectables.

CHAPITRE XXII.

Conférences sur les formes des renonciations entre le duc de Beauvilliers et moi. — Différence essentielle de validité entre celle du roi d'Espagne et celle des ducs de Berry et d'Orléans. — Le roi non susceptible d'aucune autre forme que d'un enregistrement ordinaire. — Peine extrême du duc de Beauvilliers là-dessus, sur ce que je lui représente. — Le duc de Beauvilliers de plus en plus en peine. — Je lui propose une façon inouïe d'en sortir. — Je m'anéantis au duc de Beauvilliers. — Puissants moyens des ducs de Berry et d'Orléans d'appuyer les justes formes valides en leur faveur. — Je ramène les ducs de Berry et d'Orléans à laisser le roi régler sans nulle résistance la forme des renonciations. — Caractère, état et friponnerie de Nancre. — Il ne tient pas à lui et à Torcy de me faire une affaire cruelle auprès du roi sur les renonciations. — Ducs d'Hamilton et d'Aumont ambassadeurs en France et en Angleterre. — Grand traitement de ce dernier, qui, avant son départ, est fait seul chevalier de l'ordre. — Extraction et mort du duc d'Hamilton. — Duc de Shrewsbury ambassadeur en France. — Bailli de La Vieuville ambassadeur de Malte, au lieu du feu bailli de Noailles. — Course de l'électeur de Bavière à Fontainebleau. — Retour du roi par Petit-Bourg à Versailles. — Départ de la duchesse d'Albe pour l'Espagne. — Abbé de Castillon; quel. — Il l'épouse, et sa fortune. — La Salle; son extraction, son caractère, sa fortune, son mariage. — Quelques anciennes et courtes anecdotes.

Ce fut après à MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, mais à celui-ci surtout, à voir comment ils s'y prendroient pour oser faire au roi une proposition qu'il trouveroit si choquant cette autorité dont il étoit idolâtre, à la déification de laquelle il avoit employé tout son règne. Ils m'ont laissé ignorer ce qui se passa là-dessus; et je n'ai pas cru devoir crocheter des amis si respectables, et qui d'ailleurs avoient en moi la plus parfaite confiance, soit qu'au fait et au prendre ils n'aient osé faire la proposition après avoir bien tâté et reconnu le terrain, qui est ce que le secret à mon égard m'a fait soupçonner, soit qu'ils aient été repoussés sans espérance. Vers la fin de Fontainebleau, M. de Beauvilliers me déclara que le roi n'entreroit jamais dans ces formes, et qu'il ne vouloit ouïr parler que d'un simple enregistrement des renonciations au parlement et tout au plus d'y appeler les deux princes intéressés et les pairs; encore n'en voudroit-il pas répondre.

Je lui dis qu'en cela comme en tout le roi étoit le maître, mais que cela n'auroit nulle validité; que les alliés seroient bien simples s'ils s'en contentoient, et les deux princes intéressés encore plus, à qui cela coupoit la gorge. Ce terme l'effraya, et je m'expliquai. Je lui dis donc que ces renonciations étoient doubles et réciproques; qu'en Espagne la forme de toute espèce de législation étoit certaine et reconnue; que cette même forme servoit encore pour la reconnoissance d'un roi et de son héritier, pour son inauguration, pour les serments à lui faire, en

un mot, pour tout ce qu'il y avoit de plus grand et de plus auguste à traiter; que cette forme étoit les états généraux connus sous le nom de *las cortes*, où les grands, les prélats, la noblesse, les conseils, les tribunaux et les députés des villes se trouvoient, où le roi présidoit, et où tout ce qui passoit étoit immuable; que c'étoit là où les renonciations de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans passeroient et seroient admises et enregistrées en lois, sans retour pour eux et leur postérité, outre que le pouvoir des rois d'Espagne, peu ou point astreint aux formes, les pouvoit exclure de la succession, comme le simple testament de Charles II avoit appelé Philippe V à ses couronnes; qu'il est clair par là qu'il ne manqueroit rien à l'exclusion de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans de la succession d'Espagne, pour avoir toute la légalité et la certitude qui la pouvoit opérer, tandis que celle du roi d'Espagne et de sa postérité à la couronne de France ne recevoit pas le moindre degré de validité. Je lui retraçai les raisons qui l'avoient persuadé de la nécessité des formes que j'avois proposées, et qui avoient été si approuvées de lui chez le duc de Chevreuse, lequel étoit aussi du même avis, à cette petite augmentation près que le duc de Noailles avoit imaginée, et que lui avoit si fort rejetée; que de tout cela il résulteroit que les deux princes et leur postérité demeureroient exclus sans retour de toute prétention à la couronne d'Espagne, tandis que le roi d'Espagne et la sienne demeureroient dans tous leurs droits sur celle de France, parce que sa renonciation, faite de bonne foi de sa part, se trouveroit destituée de celle de la nation françoise à lui et aux siens, et par conséquent ne seroit qu'un vain leurre qui ne pouvoit jamais acquérir aucun droit aux ducs de Berry et d'Orléans, au préjudice de la branche d'Anjou aînée de la leur. La conversation fut longue; M. de Beauvilliers demeura persuadé, mais sans espérance du côté du roi.

Le lendemain nous nous revîmes. Il me représenta la nécessité pressante de la paix, les instances continuelles des Anglois sur les renonciations, l'impossibilité de vaincre le roi sur un article qui lui étoit aussi sensible que celui de son autorité unique; que l'enregistrement des traités de paix étant en usage, et allant, non à confirmer son autorité par une autre, mais simplement à la promulguer, il consentiroit par cette raison à l'enregistrement des renonciations comme d'une partie intégrante du traité de paix; qu'on auroit même peine à lui faire goûter qu'il se fit séparément de l'enregistrement du traité même, c'est-à-dire qu'il se fit deux enregistrements au lieu d'un seul du traité; et qu'il prévoyoit une extrême difficulté à y faire appeler, non les deux princes, parce qu'il s'agissoit d'eux, et d'autoriser leur renonciation de leur présence, et que les Anglois ne s'en contenteroient pas autrement, mais d'y faire appeler les pairs, par cette délicatesse extrême d'autorité qui l'effaroucheroit en lui proposant une chose non usitée aux enregistrements des traités, et qui le hérisseroit par le soupçon d'une autorité confirmative de la sienne. M. de Beauvilliers ajouta qu'en différant on ne persuaderoit pas le roi davantage sur les formes effectivement nécessaires; que cependant tout étoit à craindre pour la paix du chagrin extrême d'Heinsius et de son parti, qui gouvernoit les Provinces-Unies,

qui ne vouloient point la paix, et du désespoir de la maison d'Autriche et de tout ce qui avoit épousé ses intérêts, qui faisoient l'impossible pour accrocher et rompre: que, par toutes ces considérations si pressantes dans lesquelles il me conjuroit d'entrer, il me conjuroit en même temps d'y faire entrer les deux princes, et de leur persuader de se rendre à l'absolue nécessité. Je répondis que c'étoit à eux, que la chose regardoit, à prendre leur parti d'eux-mêmes, non à moi à me servir ou plutôt à abuser de leur confiance, dans l'affaire la plus grande et la plus principale qui pût les regarder et toute leur postérité; que je leur avois démontré quelles étoient les formes de renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France, auxquelles seules ils se pussent fier de validité et de stabilité; que je ne pouvois leur tenir un autre langage; que tout ce que je pouvois étoit de regretter qu'ils n'eussent pas en main un autre conseil que le mien sur une affaire si capitale, qui pourroit leur proposer mieux; mais que mes foibles lumières ne me montrant de sûr que les formes dont il s'agissoit, je ne pouvois leur en dissimuler toute la nécessité.

Le duc de Beauvilliers revint à l'impossibilité à l'égard du roi; moi, que ce n'étoit pas mon affaire, mais celle des deux princes; et que s'ils faisoient instruire les Anglois, qu'ils les persuadassent, comme il étoit facile et certain, eux-mêmes princes ne trouveroient de sûreté que dans les formes proposées, et pour la sûreté de l'Europe et de la paix tiendroient ferme, et obligeroient enfin le roi à les contenter, tant par la nécessité pressante de la paix que pour ne laisser pas persuader l'Europe que, par cette feinte de délicatesse d'autorité, il se vouloit moquer de toute l'Europe, et en particulier des Anglois, à qui il devoit une paix si inespérée et si nécessaire, et les éblouir d'un enregistrement vain qui laissoit la branche d'Anjou dans tous ses droits, et en état, si le cas en arrivoit, de porter à la fois les deux couronnes de France et d'Espagne, après tant de sang répandu pour l'empêcher. Ce propos, vrai et solide, effraya étrangement le duc de Beauvilliers; il me dit tout ce qu'il put; moi de me taire. Nous nous séparâmes de la sorte.

Comme je m'habillois le lendemain matin, il m'envoya prier d'aller chez lui. Il me dit qu'il n'avoit point pu dormir de la nuit dans le détroit où je l'avois laissé. Il m'exhorta de nouveau, je demeurai ferme, et la conversation ne finit que par l'heure du conseil. En nous quittant, il me pria qu'il pût m'entretenir encore le lendemain chez lui à la même heure. J'étois dans une vraie angoisse de résister ainsi, pour la première fois, à un homme que je regardois comme mon père et mon oracle depuis toute ma vie, et pour lequel mon estime intime, la tendresse de mon cœur, l'admiration de mon esprit, et la reconnaissance de tout ce qu'il avoit fait pour me porter au plus haut point auprès du Dauphin, n'avoient fait qu'accroître la plus entière déférence pour lui. Je le trouvai dans un état encore plus peiné que je ne l'avois laissé la veille. Il reprit ses mêmes raisons. Tandis qu'il parloit je me parlois à moi-même, et je résolus enfin de sortir du déchirement où je me trouvois.

Tout à coup je l'interrompis, et le regardant avec feu: « C'est battre

l'eau, monsieur, lui dis-je, que répéter toujours les mêmes choses; épargnez-vous-en la peine, parce que je vous déclare que jamais elles ne me persuaderont; mais prenez une autre voie. Vous êtes un ancien ministre d'État et un très-homme de bien, et je ne dirai guère en avouant que je suis bien loin au-dessous de proportion avec vous sur ces deux points. Toute ma vie je vous ai regardé comme mon père, parce que vous avez bien voulu m'en servir, et mon respect et ma confiance vous ont aussi toujours rendu mon oracle. Je veux vous en donner la plus insigne marque, et la preuve la plus unique qui se puisse en donner à un homme, et que je ne donnerois sans exception quelconque à nul autre homme sur la terre, en quelque chose que ce fût. Tenez, monsieur, finissons; quittez tout raisonnement, parce qu'encore une fois, vous ne me persuaderez jamais; mais prenez la voie de l'autorité, et sans nulle sorte de raisonnement, dites-moi crûment et nettement en deux mots: « Je veux que vous fassiez telle chose. » Je ne répliquerai pas un seul mot; et contre mon sens, contre ma conviction la plus intime, contre tout l'ouvrage que j'ai bâti et qui est pleinement achevé, j'obéirai comme un enfant, et je n'oublierai rien pour détruire tout ce que j'ai édifié et persuadé, sans cesser un instant de l'être tout autant que je le fus jamais, et je mettrai tout ce qui est en moi pour ramener les deux princes à tout ce que vous voudrez me prescrire; mais rien sans un *je le veux*, et *je l'exige*. Vous en savez plus que moi de bien loin en affaires, vous êtes encore plus s'il se peut au-dessus de moi en piété et en lumières, je me reposerai dessus et vous sacrifierai mes sentiments les plus chers et ma conviction la plus intime. »

J'avois pendant ce discours les yeux fichés sur les siens; ils se mouillèrent de larmes. Jamais je ne vis homme si concentré ni si touché. Il se jeta à mon cou, et parlant à peine: « Non, me dit-il, c'en est trop, cela n'est pas juste, je n'y puis consentir. — Toutefois, repris-je, ce qui est en débat entre vous et moi ne peut finir que par là. N'espérez rien du raisonnement, mais comptez sur tout par l'autorité. » Mille choses tendres et d'un homme touché jusqu'au plus profond du cœur, succédèrent de sa part à cette nouvelle reprise de déclaration; et finalement il me dit qu'il prendroit cette journée pour y bien penser, et me dire le lendemain, à même heure, en même lieu, à quoi il seroit arrêté. Je retournai donc à ce rendez-vous. Il commença par tout ce qu'il est possible à l'amitié d'exprimer, et à l'humilité d'un si grand homme de bien, qui étoit effrayé de la grandeur de mon sacrifice, et qui en sentoit toute l'étendue. Il me dit qu'il n'avoit pensé à autre chose la veille, et toute la nuit qu'il n'avoit pu dormir; qu'il ne savoit comment se résoudre de prendre sur soi ce que je lui proposois, et d'abuser de ma déférence à un point aussi inouï; et de là voulut revenir à raisonner. Je l'interrompis: « Je m'en vais, lui dis-je, monsieur, » en faisant un mouvement comme pour me lever; « de raisonnement je n'en écoute plus; c'est votre décision que j'attends: ou laissez-moi dans ma liberté avec les deux princes, ou prononcez en deux mots avec autorité; et ôtez-vous bien de l'esprit que ceci puisse avoir une autre issue. » Il fut quelques moments sans répondre, et moi en silence. Ses yeux se bai-

gnèrent encore. Il se jeta à moi sans rien dire, tout retiré en lui-même. Puis me regardant avec tendresse : « Puisqu'il n'y a donc point d'autre voie, et que vous le voulez absolument, » me dit-il, mais avec un air de modestie, même de honte qui ne se peut décrire, « il faut bien que je prenne l'unique parti que vous me laissez, quelque peine qu'il me fasse. J'exige donc de vous que vous tâchiez à détruire ce que vous avez fait, non qu'il ne soit bon, mais parce que le roi n'y passera jamais, et qu'il nous faut finir la paix, et que vous rameniez les deux princes à se contenter de l'enregistrement en leur présence et en celle des pairs. — Vous le voulez, monsieur, repris-je, vous serez obéi. De ma part je n'y oublierai rien : je vous rendrai compte de temps en temps de ce que j'aurai fait en conséquence. Demeurons-en là fermement, et surtout plus de raisonnements inutiles. » Il m'embrassa encore tendrement, me dit tout ce qui me pouvoit exprimer l'effet que son cœur et son esprit ressentoient d'un si extraordinaire abandon de déférence, et combien il en demeureroit pénétré toute sa vie. Cette conversation fut la plus courte de beaucoup, et nous nous séparâmes.

La besogne que j'entreprendois étoit fort étrange : j'avois soufflé le chaud, j'avois parlé raison, règle, lois, droits, justice, intérêt le plus palpable, et j'avois pleinement persuadé et affermi ; il n'y avoit plus qu'à en faire usage avec les Anglois, qui ne pouvoient goûter un sceau aussi informe et aussi superficiel, pour des renonciations si importantes à toute l'Europe et à eux-mêmes, qu'un simple enregistrement usité pour tous les traités, et qui n'en avoit rendu aucun plus stable. Ils alléguoient sans cesse le violement des renonciations de la reine, aussitôt après la mort du roi Philippe IV son père, qui avoit coûté à l'Espagne un si grand démembrement des Pays-Bas et de toute la Franche-Comté, quoique ces renonciations eussent été enregistrées au parlement dans le traité des Pyrénées, que le roi en personne les eût jurées, et signées, face à face du roi son beau-père, en présence de leurs deux premiers ministres et des deux cours, qui en furent acteurs et témoins dans l'île des Faisans ou de la Conférence. On ne pouvoit disconvenir que cette solennité n'eût tout une autre force que le simple enregistrement du traité au parlement, ni que celui des renonciations à part qu'il s'agissoit de faire ; et néanmoins on ne pouvoit disconvenir non plus de l'irruption subite du roi en Flandre et en Franche-Comté, aussitôt après la mort du roi son beau-père, pour se mettre en possession des droits de la reine, dont il fit publier des écrits, nonobstant la renonciation.

Les Anglois eux-mêmes avoient vu, par le traité de partage dont leur roi Guillaume III avoit été le principal promoteur, ce qu'on pensoit en France des renonciations de la reine, lorsqu'il ne s'agissoit plus comme autrefois de simples droits à prétendre sur le roi son frère, malgré l'universalité de ses renonciations, mais de la succession à la monarchie entière ; et toute l'Europe, à l'exception de l'empereur, avoit regardé ce traité de partage comme fort avantageux, en ce que la France s'y contentoit d'une portion de la monarchie d'Espagne, qu'elle croyoit pouvoir prétendre entière nonobstant les renonciations. Elle y étoit revenue par le testament inespéré de Charles II, et par le vœu de toute

la nation espagnole; et il s'agissoit au moins d'empêcher d'une manière solide, à laquelle ces exemples rendoient les Anglois et leurs alliés d'autant plus délicats et circonspects, qu'un même prince françois ne pût en aucun cas posséder les deux monarchies, et dominer l'Europe par une si formidable puissance. Les Anglois n'avoient pas oublié par quelle forme de jugement Philippe de Valois avoit emporté la couronne de France, en vertu de la loi salique, sur leur roi Édouard III, bien plus proche par sa mère, fille de Philippe le Bel, et sœur des rois Louis X le Hutin, Philippe V le Long, et Charles IV le Bel, morts sans postérité masculine, lesquels étoient cousins germains de Philippe de Valois, fils des deux frères. Les Anglois n'avoient pu oublier qu'Édouard III reconnut si bien le pouvoir des juges et la validité du jugement qu'il ne songea pas à contester, qu'il rendit personnellement hommage à Philippe de Valois, 6 juin 1329, dans l'église d'Amiens, pour ce qu'il tenoit de la couronne de France, et que ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'il s'avisa de vouloir revenir par les armes contre le droit qu'il avoit reconnu, excité par les pratiques du fameux Robert d'Artois outré d'avoir été juridiquement débouté du comté-pairie d'Artois, dans la dignité et possession duquel sa tante paternelle Mahaut avoit été maintenue, et déshonoré de plus par la preuve de faux, et le jugement en conséquence de quatre pièces qu'il avoit fait fabriquer et produire, ce qui le jeta entre les bras d'Édouard III, pour se venger de sa mauvaise fortune contre son roi et sa patrie. Il n'en falloit pas tant avec des gens aussi accoutumés et attachés que le sont les Anglois aux formes légales et juridiques, pour les porter à demander toutes celles qui uniquement pouvoient valider solidement des renonciations si importantes à eux et à toute l'Europe, et dont leurs alliés se reposoient sur eux et sur leur propre intérêt, dans un traité dont ils s'étoient enfin rendus les maîtres.

Eux instruits et bien persuadés, c'étoit à M. le duc de Berry et à M. le duc d'Orléans à les laisser faire, à ne se montrer en rien, à laisser au roi les soupçons qu'il auroit voulu prendre, mais à se bien garder de tout ce qui auroit pu lui en donner lieu à cet égard; en tout cas, en évitant bien attentivement toutes preuves possibles, l'un son petits-fils, l'autre son neveu, se consoler des reproches sans preuves et des humeurs, par la solidité avec laquelle ils s'assuroient une réciproque validité de leurs renonciations et de celles du roi d'Espagne, puisque le roi n'auroit eu en ce cas d'autre choix que celui de souffrir les formes que les Anglois auroient exigées, ou de rompre la paix, auquel cas il n'y auroit point de renonciations, et de continuer une guerre que toutefois il ne lui étoit plus possible de soutenir.

Toutes ces choses m'étoient bien présentes, je les avois bien inculquées aux deux princes, et ils étoient bien persuadés. Défaire ce même ouvrage étoit une triste entreprise. Persuader contre sa propre conviction est un étrange embarras. Il fallut pourtant travailler en conformité de ce que le poids immense de M. de Beauvilliers sur moi m'avoit fait lui promettre. Le récit en détail en seroit long et ennuyeux; je me contenterai de dire que je commençai par éloigner, et empêcher après, toute

instruction et tout concert des Anglois. Je revins auprès des deux princes à des réflexions de prudence et de timidité sur le danger que le roi pût découvrir ce commerce, et qu'il se prît à eux de la roideur des Anglois, et de leurs propositions de formes, qui, selon ses délicates et si sensibles préventions, attaqueroient aux yeux de toute l'Europe son autorité si chérie, et lui feroient recevoir l'affront de souffrir que celle de ses sujets la confirmât, et y parût nécessaire. Je les pressai sur le désespoir où le roi se trouveroit d'acheter la paix à ce prix, ou de continuer une guerre qu'il savoit si précisément ne pouvoir soutenir, et dont le poids l'avoit forcé aux conditions les plus honteuses et les plus dommageables, qu'il avoit même vu mépriser, et de laquelle il sortoit par le moyen de l'Angleterre, sans qu'il fût plus question de lui en imposer que d'honnêtes. J'avois affaire à deux princes fort différents, mais tout semblables pour l'excès de la timidité. M. le duc de Berry, tenu de très-court depuis son enfance, étoit accoutumé à dépendre du roi jusque pour les choses les plus ordinaires et les plus indifférentes, et à trembler sous son moindre sérieux. M. le duc d'Orléans ne le craignoit guère moins. Il étoit de plus si battu de l'oiseau par les diverses aventures de sa vie, qu'il étoit tout aussi éloigné que M. le duc de Berry de s'exposer à sa colère. Ce furent les armes dont je me servis contre moi-même, et pour les ramener à ce que je voulus, en ruinant ce que j'avois édifié.

C'étoit à quoi j'étois occupé, lorsque, tout à la fin du voyage de Fontainebleau, je fus averti de la chose du monde que pour lors je méritois le moins. Nancre y avoit fait quelques tours; il avoit écumé quelques mots de fins de conversations, interrompues par son arrivée deux ou trois fois, entre M. le duc d'Orléans et moi. Il avoit eu, comme je l'ai dit en son lieu, la charge de capitaine de ses Suisses, par Mme d'Argenton, sur Saint-Pierre, pour qui Mme la duchesse d'Orléans la vouloit alors, qui de pique le fit depuis son premier écuyer, contre le gré de M. le duc d'Orléans; et cela avoit fait de grandes brouilleries. Nancre étoit un bourgeois de Paris qui s'appeloit Dreux, de même famille que le gendre de Chamillart; mais son père avoit servi, il étoit devenu officier général avec estime et gouverneur de ¹... Il avoit épousé en secondes noces une fille de La Bazinière, dont j'ai parlé ailleurs, et qui étoit sœur de la mère du premier président de Mesmes qui vivoit intimement avec eux. Nancre avoit beaucoup d'esprit. Il s'étoit lassé de l'emploi de lieutenant-colonel de je ne sais plus quel régiment, où il étoit parvenu par ancienneté. Il trouva cette porte pour en sortir. Il vivoit dans la liaison la plus étroite avec sa belle-mère, vieille beauté riche et fort du grand monde de Paris. Elle alla loger avec lui au Palais-Royal, et elle y tint le dé. Lui se fourra tant qu'il put dans le monde. Il avoit ce qu'il falloit pour en être goûté, et la probité ne l'arrêtoit sur rien. Il vouloit cheminer et être de quelque chose; les moyens ne lui coûtoient pas. Il s'étoit fourré chez M. de Torcy. Il y chercha commission de parler à M. le duc d'Orléans sur les renonciations. Chagrin de n'en pas avoir l'honneur auprès de Torcy, il alla lui dire que c'étoit moi

1. Le nom est en blanc dans le manuscrit.

qui, entêté de pairie, lui tournois la tête sur les formes, et arrêtois la paix.

Torcy, avec qui je n'avois pas la plus légère habitude, et qui étoit ami de beaucoup de gens avec qui je ne frayojs pas, alla rendre au roi ce que Nancre lui avoit rapporté. Le roi en colère en parla à M. le duc de Berry, et lui cita ses auteurs. J'en fus incontinent averti par M. le duc de Berry même. Cela m'engagea à le prier de trouver bon que je ne le visse plus du tout pour ôter au roi tout prétexte, et que notre commerce se continuât par Mme de Saint-Simon et M. le duc d'Orléans, par qui il avoit toujours passé, en sorte même que je n'avois vu que peu et rarement M. le duc de Berry en particulier. Je ne pouvois en user de même sans éclat avec M. le duc d'Orléans, ainsi je me résolus à ce qui pourroit en arriver. Je me plaignis amèrement à lui de la scélératesse de Nancre, qui s'enfuit à Paris aussitôt, et ne reparut de longtemps. Le roi néanmoins ne me fit semblant de rien; et comme en effet je parvins à ramener les deux princes à se contenter de l'enregistrement fait en présence des pairs, cette friponnerie de Nancre et ce mauvais office de Torcy n'eurent aucune suite. Je le laissai tomber et ne crus pas devoir dire ni faire dire au roi quoi que ce soit là-dessus.

Quelque dépit et quelques obstacles que les alliés apportassent à la paix, les choses étoient tellement avancées avec l'Angleterre, que le duc d'Aumont fut nommé pour y aller en ambassade, sur ce que le duc d'Hamilton fut déclaré ambassadeur en France. M. d'Aumont étoit alors fort en liaison avec le duc de Noailles et moi, et j'aurai lieu d'en parler dans les suites. Il eut vingt-quatre mille écus d'appointements par an, vingt-quatre mille livres pour dédommagement de la perte du change, et cinquante-quatre mille livres pour ses équipages et pour trois mois d'avance. Il eut de plus cinq cent mille livres de brevet de retenue sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et fut chevalier de l'ordre, seul et extraordinairement à une messe basse avant son départ. C'est le dernier que le roi ait fait.

Le duc d'Hamilton étoit un assez jeune seigneur, fort du parti de la reine et considéré. Il étoit Douglas. Anne Hamilton, fille aînée du dernier Jacques, marquis d'Hamilton, avoit épousé Guillaume Douglas, comte de Selkirk. Le marquis d'Hamilton fut fait duc et chevalier de la Jarretière par Charles I^{er}, et après diverses fortunes eut la tête coupée peu de jours après cet infortuné monarque. Charles II, son fils, après son rétablissement, fit duc d'Hamilton ce comte de Selkirk, gendre du dernier duc d'Hamilton, qui n'avoit point laissé de garçons: et ce nouveau duc d'Hamilton eut avec la dignité presque tous les biens de son beau-père qui lui furent restitués, dont il prit le nom et les armes. C'est le grand-père ou le bisaïeul de celui dont il s'agit ici. Le parti contraire à la reine, outré de n'avoir pu empêcher la paix, se rabattit faute de mieux à lui faire toutes les sortes de dépits qu'il put. Hamilton avoit gagné un procès depuis peu en plein parlement contre milord Mohun, du parti contraire. Ce parti le piqua tant qu'il put, et le força presque malgré lui à se battre avec Hamilton. Mohun fut tué sur la place, mais Macartnay, qui lui servit de second, enfla sur-le-champ le duc d'Ha-

milton par derrière et s'enfuit. La reine, qui sentit d'où le coup partoît, en fut également affligée et offensée, et nomma à l'ambassade de France le duc de Shrewsbury, chevalier de la Jarretiére, l'un de ses plus confidens ministres, aîné de la maison Talbot.

Le bailli de La Vieuville, beau-frère de la dame d'atours de Mme la duchesse de Berry, succéda au feu bailli de Noailles à l'ambassade de Malte et y fit tout fort noblement.

L'électeur de Bavière fit une légère apparition à Fontainebleau. Il y vint de Petit-Bourg, vit le roi un quart d'heure dans son cabinet, dit en sortant de d'Antin qu'il partoît beaucoup plus content qu'il ne l'avoit espéré en venant, et s'en retourna à Petit-Bourg.

Quinze jours après, c'est-à-dire le mercredi 14 septembre, le roi, après le conseil d'État, alla coucher à Petit-Bourg, et le lendemain à Versailles, où peu de jours après la duchesse d'Albe prit congé de lui chez Mme de Maintenon. Elle partit peu de jours après, sans avoir laissé un sou de dettes de leur longue et magnifique ambassade en des temps très-malheureux. Elle emmena avec elle un petit abbé de Castillon qui n'avoit pas de chausses, et qui n'avoit de ressource que les lieux et les heures publics, où il ennuyoit même beaucoup de sa présence qui étoit aussi assez vilaine. Il étoit Gonzague, mais arrière-cadet, et il cherchoit ici fortune depuis quelques années. Je ne sais comment il fit connoissance avec la duchesse d'Albe; mais fort peu après être arrivés en Espagne, il quitta le petit collet et elle l'épousa. Il parvint en cette considération, peu après, à la grandesse et à la clef de gentilhomme de la chambre. Ils n'ont point eu d'enfants. Elle venoit de mourir lorsque j'arrivai en Espagne, où je le vis sans meubles, avec un châlît et un capucin, qui en vouloit prendre l'habit. La douleur ne fut pas de durée; il s'étoit déjà remarié, lorsque j'en partis, à une beauté fille du prince de Santo-Buono-Caraccioli, chose infiniment rare en Espagne.

La Salle, qu'on a vu avoir vendu pour la seconde fois sa charge de maître de la garde-robe, par un hasard unique, s'ennuya de son oisiveté. C'étoit un fort honnête homme, qui avoit du sens, et qui ne manquoit pas d'esprit, bien fait et de fort bonne mine, qui, pour le petit-fils d'un vendeur de sabots dans la forêt de Senonches, avoit fait une grande fortune, n'en étoit pas encore content, et se rendoit peu de justice. Un ancien bailli de la Ferté que j'y ai vu longtemps, et qui a survécu mon père de beaucoup d'années, nous en mit au fait pour l'extraction. J'étois à la Ferté avec ma mère lorsque mon père, mandé pour le chapitre, nous envoya la liste de la promotion de 1688. Ce bailli se trouva à la réception des lettres et à la lecture de la liste. Au nom de La Salle, il demanda qui il étoit, et, sur la réponse, se mit à rire et dit que cela ne se pouvoit pas, et enfin ajouta qu'étant jeune il avoit connu son grand-père qui vendoit des sabots en gros après en avoir fait dans sa jeunesse. Il nous dit qu'étant devenu à son aise sur ses vieux jours il avoit acquis une petite terre qui n'a jamais valu mille écus de rente, et sans aucune étendue dans la lisière de la forêt de Senonches qui s'appelle la Salle. J'y ai passé plusieurs fois; ils y ont fait un petit castel de cartes, proportionné à la valeur de ce petit bien. Le fils du sabotier voulut aller

à la guerre, il s'y distingua; il parvint par son ancienneté à la tête des gens d'armes de la garde.

Caillebot avoit quitté ce nom et s'appeloit La Salle; il vivoit dans un temps où on se battoit beaucoup; il étoit fort sur la hanche, et passa pour un brave à quatre poils qu'il ne falloit pas choquer. Ce fut par ces bravades que le cardinal Mazarin, qui en avoit aisément peur, et qui vouloit aussi s'en attacher partout, le poussa dans les gens d'armes que Miossens commandoit, si connu depuis sous le nom de maréchal d'Albret, et si compté à la cour et dans le monde. La Salle sut si bien lui faire sa cour et se faire passer d'ailleurs pour un brave important, qu'il eut la compagnie quand le maréchal d'Albret la quitta en 1666. Il poussa son fils dans cette compagnie quoique jeune, car il étoit de 1646; il se trouva de la valeur et de l'honneur, et il monta assez vite. M. de Soubise étoit dans la même compagnie; il y étoit entré pauvre gentilhomme, et fort éloigné d'imaginer de devenir prince et fort riche; la beauté de sa seconde femme et la bonté du roi firent ce miracle. Il étoit en son plus doux mouvement lorsque La Salle mourut et laissa la compagnie des gens d'armes vacante en 1672. M. de Soubise l'obtint, mais le fils de son prédécesseur l'y importuna. Il pensa toujours de loin pour fonder des établissemens avec son grand secours domestique. Il voulut ranger de bonne heure tout obstacle à pouvoir assurer sa charge à sa famille. La Salle servoit bien, ne vouloit point quitter, et il avoit la fantaisie d'espérer de succéder à M. de Soubise. Cette folie fit sa fortune; il y en avoit au crédit où étoit Mme de Soubise; d'ailleurs cette espérance auroit pu être fondée sur l'âge de M. de Soubise qui avoit quinze ans plus que lui, et sur les hasards de la guerre. La conjoncture heureuse qui se présenta fit l'affaire de tous les deux.

Il y avoit plusieurs années que Vardes étoit chassé pour avoir eu une part principale dans l'affaire qui perdit la comtesse de Soissons et le comte de Guiche, et qui touchoit le roi si fort immédiatement¹. Vardes étoit un favori qui par sa trahison attira sur soi plus de colère; il fut envoyé à Aigues-Mortes, dont il étoit gouverneur, avec défense d'en sortir et d'y voir personne, et ordre de se défaire de sa charge de capitaine des Cent-Suisses de la garde. C'est le même qui se battit avec mon père. Il étoit chevalier de l'ordre, de la promotion de 1661, et si gâté de la fortune, que j'ai ouï dire aux contemporains qu'il regarda pour la première fois son cordon bleu avec quelque complaisance en chemin de son exil. On espère toujours. Vardes se flatta du pardon après un châtiement de quelques années, et il s'obstina à garder sa charge pour ne se pas trouver dépouillé à son retour. A la fin on lui fit si bien entendre que son espèce de prison ne finiroit que par sa démission, qu'il se résolut à ce calice. M. de Louvois, ennemi terrible et implacable; mais également bon ami et bon parent, fut bientôt averti; il fit parler à Vardes par Tilladet, son cousin germain, qu'il avoit déjà fait maître de la garde-robe, et Vardes, dans la nécessité de vendre, crut se faire un

1. L'aventure à laquelle Saint-Simon fait allusion a été racontée en détail par les contemporains. Voy. notes à la fin du volume.

protecteur de Louvois. Mme de Soubise, instruite de la première main, saisit la charge de maître de la garde-robe que Tilladet alloit vendre pour se défaire de La Salle, et s'en délivrer par une fortune si fort au-dessus de lui. Vouloir et pouvoir fut pour elle la même chose. Ainsi La Salle quitta les gens d'armes et le service militaire pour celui de la cour et de la personne du roi, en 1678. Ce service étoit d'une assiduité extrême : lever, coucher, changement d'habit pour la chasse ou la promenade tous les jours, en y allant et au retour, et cela de deux années l'une tout de suite, avec un prince qui vouloit une entière régularité. Celle de La Salle la fut, et plut fort au roi, mais elle devint continuelle pendant bien des années que Lyonne, fils du secrétaire d'Etat, fut son camarade, qui ne mettoit jamais le pied à la cour, et que les services importants de feu son père, et la considération des Estrées, dont le duc neveu du cardinal avoit épousé sa sœur, faisoit passer au roi, jusqu'à ce qu'enfin il vendit à Souvré, fils de feu M. de Louvois.

Une vie si coupée et si nécessairement occupée de riens, déplaisoit souvent à La Salle. Il étoit fort glorieux et entêté de son mérite, et quoique j'eusse peu d'habitude avec lui, et en général c'étoit un homme chagrin, particulier, sauvage, avec qui on n'en avoit guère, je lui ai ouï regretter les gens d'armes, et sa charge qui l'avoit tiré du service, disoit-il, malgré lui, et l'avoit empêché d'être maréchal de France. Désœuvré, par n'avoir plus de fonctions et n'avoir jamais eu beaucoup de commerce, il s'en étoit allé auprès de Dreux, dans une petite terre appelée Montpinçon, dont la maison étoit au bord de la rivière d'Eure, dont les jardins étoient souvent inondés. Il l'accommoda pour habiter et pour s'amuser; il s'y ennuya, il s'alla promener en basse Normandie chez des gens de sa connoissance. Il trouva dans une de ses visites une fille de vingt ans, jolie et bien faite, avec sa mère, qui étoit du voisinage, et qui s'appeloit Mlle de Bénouville. Il les vit le soir qu'il y arriva, et y dina le lendemain avec elles. Quelqu'un à table demanda à la mère si elle ne songeoit point à la marier. Elle répondit qu'elle y pensoit bien, mais que cela n'étoit pas facile quand on n'avoit rien à donner. De propos en propos elle dit que ce qu'elle voudroit trouver, ce seroit quelque homme âgé qui ne songeât point au bien, mais à se donner une compagnie et une femme qui eût soin de lui et qui en fût tout occupée; que sa fille avoit la raison de penser de même et d'aimer mieux un mariage comme celui-là, qui la mettroit à son aise, que d'épouser un jeune homme. La conversation changea, La Salle ne parut pas y prendre la moindre part, mais il y fit ses réflexions. Elles ne furent pas longues. Dans la fin de la journée il s'informa au maître de la maison de ce que c'étoit que M., Mme et Mlle de Bénouville; ce qu'il en apprit ne lui déplut pas, et la demoiselle lui avoit donné dans les yeux. Il crut bannir l'ennui de sa vie en l'épousant, et tout de suite pria celui à qui il s'en informoit d'en faire la proposition à la fille et à la mère. Toutes deux, le lendemain matin, crurent rêver, et eurent peine à se persuader que la chose fût sérieuse. Le cordon bleu du vieux galant qui la demandoit sans dot quelconque, uniquement à condition de demeurer à Montpinçon sans jamais aller à Paris, leur parut les cieux

ouverts. Elles envoyèrent bien vite chercher le père, et dans le jour tout fut d'accord et réglé. La Salle partit là-dessus pour le venir dire au roi, et s'en retourna tout aussitôt en Normandie où le mariage se fit. Il a été très-heureux, et cette jeune femme a vécu avec lui à merveilles; vertu, complaisance, soin d'attirer du monde, et pourtant avec économie. Ils se firent aimer et considérer chez eux. La Salle avoit soixante-six ans. Il lui tint parole sur Paris, mais lui-même ne faisoit que deux ou trois apparitions par an à Versailles, et encore moins à Paris. Ils ont eu un fils qui est dans le service et marié.

CHAPITRE XXIII.

Le roi à Rambouillet. — Mort de Ribeire, conseiller d'État; sa place donnée à La Bourdonnaie, son gendre. — Mort de Godolphin. — Le Quesnoy rendu à discrétion. — Bouchain; la garnison prisonnière. — Valory et Varennes gouverneurs. — Châtillon brigadier, depuis duc et pair et gouverneur de Mgr le Dauphin. — Perte de la Quenoque. — Les campagnes finies. — Retour des généraux d'armée à la cour. — Montesquiou demeure à commander en Flandre. — Princesse des Ursins aux eaux de Bagnères; Chalais l'y va trouver; pompe de cette dame. — Survivance du gouvernement de Lyon, etc., au duc de Villeroy, et les lieutenances à ses fils. — Villars gouverneur de Provence; Saillant gouverneur de Metz; Tessé général des galères. — Les frères Broglio gouverneurs de Gravelines et du Mont-Dauphin. — Dangeau donne à son fils son gouvernement de Touraine. — Comte de Toulouse et d'Antin achètent leurs maisons à Paris. — Quatre cent mille livres d'augmentation de pension à M. le duc de Berry; il entre au conseil de dépêches. — La musique du roi à la messe de Mme la duchesse de Berry. — Hammer à la cour; merveilleusement reçu; quel est cet Anglois. — Duchesses, etc., conservent leur nom et leur rang en se remariant au-dessous de leur premier mari, en Angleterre. — Marlborough se retire en Allemagne; quelle y étoit sa principauté de l'empire. — Renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France en pléines cortès. — Lettre tendre qu'il écrit là-dessus à M. le duc de Berry. — Mort de l'abbé d'Armagnac. — Mort du duc de Chevreuse. — Anecdotes sur sa famille, sur lui, sur la duchesse sa femme. — Mort du duc Mazarin. — Anecdotes sur lui, sur sa famille, sur leur fortune. — Mort de la duchesse de Charost. — Mort du duc de Sully. — Berwick en Roussillon, etc. — Chamillart revoit le roi. — Plénipotentiaires d'Espagne. — Besons joué par Mme la duchesse de Berry. — Mme de Pompadour gouvernante des enfants de M. le duc de Berry. — La Mouchy et son mariage. — Mariage de Meuse avec Mlle de Zurlauben. — Musiques et scènes de comédies chez Mme de Maintenon. — Le maréchal de Villeroy y est admis. — Dessein sur lui. — Gouvernement de Guyenne donné au comte d'Eu. — Conduite des ducs de La Rochefoucauld dans leur famille. — État de cette famille. — Désir, jalousie, vains efforts des ducs de La Rochefoucauld pour le rang de prince étranger. — Duc de La Rochefoucauld obtient la distraction du duché de La Rocheguyon avec la dignité pour son second petit-fils et sa postérité, au préjudice de l'aîné. — Ce cadet duc par démission de son père. — Nouveaux efforts inutiles sur l'abbé de La Rochefoucauld, qui, moyennant un bref, prend l'épée et va mourir à Bude.

Le roi alla les premiers jours d'octobre passer une semaine chez M. le comte de Toulouse à Rambouillet, avec un très-court accompagnement.

Excepté sa propre table, M. le comte de Toulouse fit et magnifiquement la dépense de tout le reste. Le roi y fit une chose contre sa coutume. Ce fut de permettre à La Bourdonnaie d'y venir lui parler, et de lui donner la place de conseiller d'État, vacante par la mort de Ribeire, son beau-père, car il évitoit toujours ces espèces de successions dans les familles. Le beau-père étoit d'une grande réputation et parfaitement intègre; le gendre s'en étoit acquis dans les grandes intendances.

Ce fut aussi où on apprit la mort de Godolphin, naguère grand trésorier d'Angleterre, espèce de premier ministre, et le chef du parti whig dont le fils avoit épousé la fille du duc de Marlborough, chez qui il mourut de la taille, à la campagne, et ces deux hommes ne furent jamais qu'un. Ce fut un grand soulagement pour la reine et pour son nouveau ministère, un grand abattement pour le parti qui lui étoit opposé, et le dernier coup du revers de la fortune pour le duc de Marlborough.

Le roi y reçut aussi la nouvelle de la prise du Quesnoy par M. de Châtillon, qui a fait depuis une si grande fortune et si peu espérée, que Voysin, son beau-père, lui amena à son travail. La place se rendit à discrétion. Ils étoient encore onze à douze cents hommes sous les armes, et il s'y trouva un grand amas d'artillerie et de munitions. Châtillon fut fait brigadier pour la nouvelle, et Valory eut le gouvernement de la place dont il avoit conduit les travaux du siège. Aussitôt après, le maréchal de Villars fit le siège de Bouchain, qui se rendit peu de jours après. la garnison prisonnière de guerre. Villars envoya la nouvelle par le comte de Choiseul, son beau-frère, et la garnison à Reims, avec le gouverneur, parce que c'étoit lui qui avoit fait, cette même campagne, une course en Champagne qui avoit fort effrayé ce pays. Le gouvernement de Bouchain fut rendu à Varennes qui l'avoit auparavant. Cette conquête fut une consolation de la perte de la Quenouque, qui venoit d'être surpris par un partisan d'Ostende à l'ouverture des portes, qui s'étoit faite par l'aide-major, sans découverte ni la moindre précaution. Ainsi finit la guerre cette année. Les armées d'Allemagne et de Savoie venoient de se séparer, et les maréchaux d'Harcourt et de Berwick arrivèrent à la cour incontinent après, et en même temps le maréchal de Villars. Montesquiou demeura à commander en Flandre.

Mme des Ursins fit en même temps un voyage à Bagnères pour une enflure de genou, escortée par un détachement des gardes du corps du roi d'Espagne, en avant-goût de la souveraineté dont elle se flattoit. Chalais l'y alla trouver de Paris. Son retour à Madrid ne fut pas moins pompeux.

En ce même temps-ci le roi fit plusieurs grâces. Le maréchal de Villeroy eut pour le duc de Villeroy la survivance de son gouvernement; la lieutenance générale qu'il en avoit, pour le marquis de Villeroy son petit-fils, et la lieutenance de roi de celui-ci à son frère. Le maréchal de Villars obtint le gouvernement de Provence; celui de Metz qu'il avoit fut donné à Saillant; la charge de général des galères au maréchal de Tessé, absent, et qui ne l'avoit pas demandée, avec le pareil brevet

de retenue de M. de Vendôme et les appointements échus depuis sa mort. Le gouvernement de Mont-Dauphin et celui de Gravelines aux deux Broglie, l'un gendre de Voysin, l'autre qui a fait une si grande fortune, et Dangeau eut permission de céder à son fils le gouvernement de Touraine en en retenant l'autorité et les appointements. La Vrillière, assez mal dans ses affaires, vendit sa magnifique maison vis-à-vis la place des Victoires au comte de Toulouse, et d'Antin en acheta une autre fort belle à peu près dans le même quartier, qui avoit été bâtie pour Chamillart. On ne laissa pas d'être surpris que ces deux hommes qui tenoient de si près au roi, l'un par ce qu'il lui étoit, l'autre par sa charge, et plus encore par sa faveur, et courtisan au suprême, fissent ces acquisitions dans Paris. Peu de temps après, le roi suppléa à la modicité de l'apanage de M. le duc de Berry par une pension de quatre cent mille francs, et ordonna à sa musique de se trouver tous les jours à la messe de Mme la duchesse de Berry, comme à la sienne, qui fut une très-sensible distinction pour elle et pour M. le duc de Berry. Il en reçut une plus touchante par l'entrée au conseil des dépêches qui étoit le chemin des autres conseils.

Il parut à la cour un personnage singulier qui y fut reçu avec des empressements et des distinctions surprenantes. Le roi l'en combla, les ministres s'y surpassèrent, tout ce qui étoit de plus marqué à la cour se piqua de le festoyer. C'étoit un Anglois d'un peu plus de trente ans, de bonne mine et parfaitement bien fait, qui s'appeloit le chevalier Hammer, et qui étoit fort riche. Il avoit épousé aussi la fille unique et héritière de milord Harrington, secrétaire d'Etat, veuve du duc de Grafton, qui s'en étoit éprise, et qui conserva de droit son nom et son rang de duchesse de Grafton, comme il se pratique toujours en Angleterre en faveur des duchesses, marquises et comtesses qui étant veuves se remariaient inégalement. Hammer passoit pour avoir beaucoup d'esprit et de crédit dans la chambre des communes. Il étoit fort attaché au gouvernement d'alors, et fort bien avec la reine qui l'avoit tenu toute la campagne auprès du duc d'Ormond pour être un peu son conseil. De Flandre il vint ici; il y demeura un mois ou six semaines, également couru et recherché, et s'en alla d'ici en Angleterre pour l'ouverture du parlement. Je n'ai point su alors ce qu'il étoit venu faire, ni même s'il étoit chargé de quelque chose, comme l'accueil qu'il y reçut porte à le croire, et j'ai oublié à m'en informer depuis. On n'en a guère ouï parler dans la suite. Il faut qu'il n'ait fait ni figure ni fortune sous ce règne en Angleterre, et qu'il ne se soit pas accroché au suivant. Il ne trouva plus le duc de Marlborough, qui venoit enfin d'en sortir avec permission et de passer à Ostende avec très-peu de suite. Son dessein étoit de se retirer en Allemagne, où il étoit prince de l'empire ou plutôt de l'empereur Léopold, qui lui avoit donné le titre de prince de Mindelen, sans la principauté, mais de l'argent pour acheter des terres en Souabe, auxquelles on devoit donner le titre et le nom de Mindelen; mais il avoit gardé l'argent et n'avoit point acquis de terres.

Il arriva un courrier d'Espagne avec la copie de l'acte de renonciation du roi d'Espagne passé le 5 novembre en pleines cortès, en présence de

l'ambassadeur d'Angleterre. Ce courrier apporta aussi un projet pour celle de M. le duc de Berry, et une lettre de la main du roi d'Espagne à ce prince, la plus tendre, la plus forte, la plus précise, pour lui témoigner sa sincérité dans cet acte qui l'avançoit en sa place à la succession à la couronne de France, et avec quelle joie son amitié pour lui le lui avoit fait faire. Lui et M. le duc d'Orléans me la montrèrent, parce que je demandai à la voir. Elle me parut si importante, que je leur recommandai beaucoup de la conserver soigneusement comme une pièce tout à fait importante pour eux; ils ne s'en étoient seulement pas avisés. Ils me l'avouèrent et trouvèrent que j'avois grande raison.

Plusieurs personnes considérables moururent dans la fin de cette année. L'abbé d'Armagnac étant allé voir sa sœur à Monaco y mourut de la petite vérole : il avoit trente ans, de bonnes mœurs, deux grosses abbayes en attendant mieux, et M. le Grand comptoit qu'il auroit pour lui la nomination du Portugal au chapeau, que son frère avoit autrefois perdue par l'avarice de Mme d'Armagnac qui fit l'éclat étrange qui l'ôta de toutes sortes [de] portées.

La mort de M. de Chevreuse qui arriva à Paris le samedi 5 novembre, entre sept et huit heures du matin, me donne occasion de m'étendre sur un personnage qui a tant, toujours et si singulièrement figuré, et avec qui j'ai vécu tant d'années dans la plus intime confiance d'affaires, et dans la plus libre privance d'amitié et de société. Quoique j'en aie rapporté diverses choses en plusieurs occasions, il en reste bien plus encore que la longueur m'empêchera de dire, quoiqu'il y eût en toutes à s'amuser, et peut-être plus encore à profiter. Né avec beaucoup d'esprit naturel, d'agrément dans l'esprit, de goût pour l'application et de facilité pour le travail et pour toutes sortes de sciences, une justesse d'expression sans recherche et qui couloit de source, une abondance de pensées, une aisance à les rendre et à expliquer les choses les plus abstraites ou les plus embarrassées avec la dernière netteté, et la précision la plus exacte, il reçut la plus parfaite éducation des plus grands maîtres en ce genre, qui lui donnèrent toute leur affection et tous leurs rares talents.

Le duc de Luynes, son père, n'avoit ni moins d'esprit ni moins de facilité et de justesse à parler et à écrire, ni moins d'application et de savoir. Il s'étoit lié par le voisinage de Dampierre avec les solitaires de Port-Royal des Champs, et après la mort de sa première femme, mère du duc de Chevreuse, s'y étoit retiré avec eux; il avoit pris part à leur pénitence et à quelques-uns de leurs ouvrages, et il les pria de prendre soin de l'instruction de son fils, qui, né le 7 octobre 1646, n'avoit que sept ans à la mort de sa mère, qui fut enterrée à Port-Royal des Champs. Ces messieurs y mirent tous leurs soins par attachement pour le père, et par celui que leur donna pour leur élève le fonds de douceur, de sagesse et de talents qu'ils y trouvèrent à cultiver. La retraite du duc de Luynes à Port-Royal des Champs dura plusieurs années. Sa mère, si fameuse dans toutes les grandes cabales et les partis de son temps, sous le nom de son second mari le duc de Chevreuse, mort sans postérité en 1657, elle en 1679. suivant le siècle par son âge, étoit très-peinée de

voir son fils comme enterré. M. de Chevreuse, dernier fils du duc de Guise, tué aux derniers états de Blois en 1588, avoit toujours vécu avec elle dans la plus grande union, et comme elle avoit toujours passionnément aimé le duc de Luynes, qui logea toujours avec eux, M. de Chevreuse l'aima de même, et leur fit à tous deux tous les avantages qu'il put. Il donna même au duc de Luynes sa charge de grand fauconnier, et son gouvernement d'Auvergne que M. de Luynes ne garda pas longtemps. Sa famille ne souffroit guère moins que Mme de Chevreuse d'une retraite qui rendoit ses talents inutiles pour le monde. Ils s'adressèrent à mon père qui étoit son ami intime. Il fut plus heureux qu'eux dans ses remontrances : M. de Luynes sortit de Port-Royal, mais il en conserva l'affection et la piété. Il retourna loger avec sa mère, où toute sa piété ne put le défendre de l'amour pour sa propre tante.

Mme de Chevreuse étoit fille du second duc de Montbazon, frère du premier et d'une Lenoncourt, et sœur de père et de mère du prince de Guéméné, depuis troisième duc de Montbazon, si connu par son esprit, père du quatrième duc de Montbazon, mort fou et enfermé à Liège, et du chevalier de Rohan, décapité à Paris devant la Bastille, pour crime de lèse-majesté, en 1674, le 17 janvier. Le père de Mme de Chevreuse épousa en secondes noces une Avaugour ou Vertus, des bâtards de Bretagne, de laquelle il eut M. de Soubise, dont la mort a été rapportée il n'y a pas longtemps, et deux filles, dont l'aînée fut abbesse de la Trinité de Caen, puis de Malnoue, et mourut en 1682, et c'est la cadette dont il s'agit ici. Elle avoit quarante ans juste moins que sa sœur la duchesse de Chevreuse, qui étoit de 1600, et elle de 1640. Elles avoient perdu leur père commun en 1654, et sa mère à elle en 1657. Mme de Chevreuse l'avoit élevée, et pris soin d'elle comme de sa fille. Elle eut envie d'être religieuse, et elle entra même au noviciat. Le duc de Luynes, éperdûment amoureux, oublia tout ce qu'il avoit appris au Port-Royal sur les passions, et songea encore moins à tout ce que ces saints et savants solitaires auroient pu lui dire sur une novice et sœur de sa mère. Mme de Chevreuse, qui craignoit toujours son retour dans la retraite dont on avoit eu tant de peine à le tirer, eut tant de peur que le désespoir de ne pouvoir obtenir l'objet de sa passion ne le précipitât de nouveau dans la solitude, qu'elle pressa sa sœur de quitter le voile blanc, et qu'avec de l'argent, qui fait tout à Rome, elle eut dispense pour ce mariage, qu'elle fit en 1661, et qui fut fort heureux. Mme de Luynes étoit également belle et vertueuse. Elle eut deux fils et cinq filles, et mourut fort saintement à la fin de 1684, six ans avant le duc de Luynes, qui se maria encore une fois.

M. de Chevreuse, qui étoit assez grand, bien fait, et d'une figure noble et agréable, n'avoit guère de bien. Il en eut d'immenses de la fille aînée et bien-aimée de M. Colbert, qu'il épousa en 1667. Outre la dot et les présents les plus continuels et les plus considérables, il tira de la considération de ce mariage l'érection nouvelle de Chevreuse en duché vérifié en sa faveur, la substitution des biens du duc de Chaulnes, cousin germain paternel de son père, sa charge de capitaine des chevaux-légers de la garde, et finalement le gouvernement de Guyenne. Mme de

Chevreuse étoit une brune, très-aimable femme, grande et très-bien faite, que le roi fit incontinent dame du palais de la reine; elle sut plaire à l'un et à l'autre, être très-bien avec les maîtresses, mieux encore avec Mme de Maintenon, souvent, malgré elle, de tous les particuliers du roi, qui s'y trouvoit mal à son aise sans elle, et tout cela sans beaucoup d'esprit, avec une franchise et une droiture singulière, et une vertu admirable qui ne se démentit en aucun temps. J'ai parlé ailleurs de l'union de ce mariage; de celle qui fit un seul cœur et une même âme des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers sœurs, et des deux ducs beaux-frères; du voyage d'Italie et d'Allemagne; de M. de Chevreuse et du rang dont il y jouit; de la part qu'ils eurent tous deux à l'orage du quiétisme, qui les pensa perdre, et qui leur rendit pour toujours Mme de Maintenon ennemie; de leur abandon à la fameuse Guyon et à l'archevêque de Cambrai, dont rien ne les put déprendre; du ministère effectif mais secret du duc de Chevreuse jusqu'à sa mort, et de beaucoup d'autres choses, surtout sur Mgr le duc de Bourgogne, M. le duc d'Orléans, et M. le prince de Conti; et on a pu voir le danger où il fut de perdre sa charge.

J'ai eu lieu aussi, en plusieurs endroits, de parler du caractère de son esprit, de sa dangereuse manière de raisonner, de la droiture de son cœur; et avec quelle effective candeur il se persuadoit quelquefois des choses absurdes et les vouloit persuader aux autres, dont j'ai marqué plusieurs exemples, mais toujours avec cette douceur et cette politesse insinuante qui ne l'abandonna jamais, et qui étoit si sincèrement éloignée de tout ce qui pouvoit sentir domination ni même supériorité en aucun genre. Les raisonnements détournés, l'abondance de vues, une rapide mais naturelle escalade d'inductions dont il ne reconnoissoit pas l'erreur, étoient tout à fait de son génie et de son usage. Il les mettoit si nettement en jour et en force avec tant d'adresse, qu'on étoit perdu si on ne l'arrêtoit dès le commencement, parce qu'aussitôt qu'on lui avoit passé deux ou trois propositions qui paroisoient simples, et qu'il faisoit résulter l'une de l'autre, il menoit son homme battant jusqu'au bout, lequel en sentoit le faux qui éblouissoit, et qui pourtant n'y trouvoit point de jointure à opposer un mot. Amoureux par nature des voies obliques en matière de raisonnement, mais toujours de la meilleure foi du monde, il se déprit pourtant assez tard de la doctrine de Port-Royal jusqu'à un certain point, car il savoit ajuster des mixtions étranges, sans en quitter l'estime, le goût, l'éloignement secret mais ferme des jésuites, surtout les mœurs, la droiture, l'amour du vrai, les vertus, la piété. C'est ce même goût de raisonnements peu naturels qui le livra avec un abandon qui dura autant que sa vie aux prestiges de la Guyon et aux fleurs de M. de Cambrai: c'est encore ce qui perdit ses affaires et sa santé, et ce qui très-certainement l'eût entêté plus que personne, mais sans aucun intérêt, du système de Law, s'il avoit vécu jusque-là.

Dampierre, dont il fit un lieu charmant, séduit par le goût et le secours de M. Colbert, qui lui manqua au milieu de l'entreprise, commença à l'incommoder. Sa déférence pour son père le ruina, par l'éta-

blissement de toutes ses sœurs du second lit dont il répondit; et les avantages quoique légers auxquels il consentit pour ses frères aussi du second lit, et qui ne pouvoient rien prétendre sans cette bonté. Il essuya des banqueroutes des marchands de ses bois; il avoit tous ceux de Chevreuse et de la forêt de Saint-Léger et d'autres contigus. Il imagina de paver un chemin qui déblayât facilement ces bois, mais il ne s'en trouva pas plus avancé quand ce pavé fut achevé. Il se tourna ensuite à former un canal qui pût flotter à bois perdu jusqu'à la Seine. Il en fit bien les deux tiers, et vit après qu'il n'y passeroit jamais un muid d'eau. Les acquisitions, les dédommagements, les frais furent immenses; il se trouva accablé d'affaires et de dettes, et obligé à la fin à vendre la forêt de Saint-Léger et beaucoup de terres et d'autres bois au comte de Toulouse, qui en décupla sa terre de Rambouillet, mais qui firent presque de Dampierre une maison sans dépendances. Il fit aussi et refit, à diverses reprises, des échanges avec Saint-Cyr, et c'est ce qui fit transporter le titre et l'ancienneté de Chevreuse sur Montfort-l'Amaury; en un mot, il étoit presque sans ressource lorsque le gouvernement de Guyenne lui tomba de Dieu et grâce, sans qu'il y eût pensé, comme on l'a vu en son temps. Sa santé, il la conduisit de même. Il avoit eu la goutte dès l'âge de dix-neuf ans, sans l'avoir jamais méritée, mais elle lui venoit de race. L'exemple de son père lui fit peur; il ne l'avoit pas méritée davantage, et il en étoit accablé, et dans la suite ses frères le furent encore davantage. Il se réduisit donc à un régime qui lui réussit pour la goutte qu'il n'eut que rare et foible, et pour le préserver de maladies, mais qu'il outra et qui le tua. M. de Vendôme, qui avoit quelquefois mangé avec lui à Marly, dans les premiers temps que le roi aimoit qu'on allât à la table du grand maître, disoit plaisamment au roi que M. de Chevreuse s'empoisonnoit d'eau de chiorée pendant tout un repas, pour avoir le plaisir de boire à la fin une rasade de vin avec du sucre et de la muscade. En effet, c'étoit sa pratique. En affaires et en santé, le mieux chez lui étoit le plus grand ennemi du bien.

Jamais homme ne posséda son âme en paix comme celui-là; comme dit le psaume, il la portoit dans ses mains. Le désordre de ses affaires, la disgrâce de l'orage du quiétisme qui fut au moment de le renverser, la perte de ses enfants, celle de ce parfait Dauphin, nul événement ne put l'émouvoir ni le tirer de ses occupations et de sa situation ordinaire avec un cœur bon et tendre toutefois. Il offroit tout à Dieu, qu'il ne perdoit jamais de vue; et dans cette même vue, il dirigeoit sa vie et toute la suite de ses actions. Jusque avec ses valets il étoit doux, modeste, poli; en liberté dans un intérieur d'amis et de famille intime, il étoit gai et d'excellente compagnie, sans rien de contraint pour lui ni pour les autres, dont il aimoit l'amusement et le plaisir; mais si particulier par le mépris intime du monde, et le goût et l'habitude du cabinet, qu'il n'étoit presque pas possible de l'en tirer, et que le gros de la cour ignoroit qu'il eût une table également délicate et abondante. Il n'y arrivoit jamais que vers l'entremets. Il se hâtoit d'y manger quelque pourpoint de lapin, quelque grillade, enfin ce qui avoit le moins de suc, et au fruit quelques sucreries qu'il croyoit bonnes à l'estomac, avec un

morceau de pain pesé dont on avoit ôté la mie. Il vouloit manger en sorte qu'il pût travailler en sortant de table, avec la même facilité qu'avant de s'y mettre; et en effet, il rentroit bientôt après dans son cabinet. Le soir, peu avant minuit, il mangeoit quelque œuf ou quelque poisson à l'eau ou à l'huile, même les jours gras. Il faisoit tout tard et assez lentement. Il ne connoissoit pour son usage particulier ni les heures ni les temps, et il lui arrivoit souvent là-dessus des aventures qui faisoient notre divertissement dans l'intime particulier, et sur lesquelles M. de Beauvilliers ne l'épargnoit pas, malgré toute sa déférence dans le courant ordinaire de la vie.

Les chevaux de M. de Chevreuse étoient souvent attelés douze ou quinze heures de suite. Une fois que cela arriva à Vaucresson, d'où il vouloit aller dîner à Dampierre, le cocher, puis le postillon se lassèrent de les garder; c'étoit en été. Sur les six heures du soir, les chevaux [furent] ennuyés à leur tour, et on entendit un fracas qui ébranla tout. Chacun accourut; on trouva le carrosse brisé, la grande porte fracassée, les grilles des jardins qui fermoient les côtés de la cour enfoncées, les barrières en pièces, enfin un désordre qu'on fut longtemps à réparer. M. de Chevreuse, que ce vacarme n'avoit pu distraire un instant, fut tout étonné quand il l'apprit, et M. de Beauvilliers se divertit longtemps à le lui reprocher et à lui en demander les frais. Une autre aventure, à laquelle M. de Chevreuse ne tenoit point, lui arriva encore à Vaucresson, et le mettoit dans un embarras véritable, mais plaisant à voir, toutes les fois qu'on la lui remettoit. Sur les dix heures du matin on lui annonça un M. Sconin, qui avoit été son intendant, qui s'étoit mis à choses à lui plus utiles, où M. de Chevreuse le protégeoit. Il lui fit dire de faire un tour de jardin, et de revenir dans une demi-heure. Il continua ce qu'il faisoit et oublia parfaitement son homme. Sur les sept heures du soir, on le lui annonce encore: « Dans un moment, » répondit-il sans s'émouvoir. Un quart d'heure après, il l'appelle et le fait entrer. « Ah! mon pauvre Sconin, lui dit-il, je vous fais bien des excuses de vous avoir fait perdre votre journée. — Point du tout, monseigneur, répond Sconin; comme j'ai l'honneur de vous connoître il y a bien des années, j'ai compris ce matin que la demi-heure pourroit être longue, j'ai été à Paris, j'y ai fait, avant et après dîner, quelques affaires que j'avois, et j'en arrive. » M. de Chevreuse demeura confondu. Sconin ne s'en tut pas, ni les gens mêmes de M. de Chevreuse. M. de Beauvilliers s'en divertit, et quelque accoutumé que M. de Chevreuse fût à ces badinages, il ne résistoit point à voir remettre ce conte sur le tapis. J'ai rapporté ces deux-là dont je me suis plutôt souvenu que de cent autres de même nature, sur lesquels on ne finiroit point, mais que j'ai voulu écrire ici parce qu'ils caractérisent.

Le chancelier disoit de ces deux beaux-frères qu'ils n'étoient, comme en effet, « qu'un cœur et qu'une âme; que ce que l'un pensoit, l'autre le pensoit de même tout aussitôt, mais que, pour l'exécution, M. de Beauvilliers avoit un bon ange qui le préservoit d'agir en rien comme M. de Chevreuse, quelque conformément à lui qu'il pensât toujours. » Le fait étoit exactement vrai. On le verra lorsqu'il sera question de

M. de Beauvilliers ; et il est inconcevable que deux hommes, si opposés en actions communes mais continuelles, aient passé leur vie ensemble, sans se quitter, dans la plus intime et la plus indissoluble union, et jamais interrompue un seul instant. Ils vivoient dans les mêmes lieux, logeoient ensemble à Marly, et fort proche à Versailles, mangeoient continuellement ensemble, et il n'y avoit jour qu'ils ne se vissent deux, trois et quatre fois : en un mot, cette union étoit telle, que l'intimité de l'un, même l'admission à une société particulière, ne pouvoit être avec l'un qu'elle ne fût en même temps avec l'autre, et pareillement avec leurs épouses.

M. de Chevreuse écrivoit aisément, agréablement et admirablement bien et laconiquement, pour le style et pour la main, et ce dernier est aussi rare. Il étoit, non pas aimé, mais adoré dans sa famille et dans son domestique, et toujours affable, gracieux, obligeant. A qui ne le connoissoit pas familièrement, il avoit un extérieur droit, fiché, composé, propre, qui tiroit sur le pédant, et qui, avec ce qu'il n'étoit point du tout répandu, éloignoit. Pendant le Fontainebleau de cette année, lui et Mme de Chevreuse me proposèrent une promenade à Courance. J'allai chez lui, et comme j'entrois dans sa chambre dans la dernière familiarité, je l'y surpris devant une armoire qui prenoit à la dérochée un verre de quinquina ; il rougit et me demanda en grâce de n'en rien dire. Je le lui promis, mais je lui représentai qu'il se tuoit avec du quinquina sans manger. Il m'avoua, à force de le presser, qu'il s'étoit mis à cet usage depuis plusieurs mois pour son estomac, et je voyois et savois qu'il diminueoit encore sa nourriture. Je lui dis sur cela tout ce que je pus, et je lui prédis qu'il se perceroit l'estomac. Le pis étoit qu'il s'étoit mis à tendre peu à peu à la diète de Cornaro, qui avoit été fort bonne à ce Vénitien, mais qui en avoit tué beaucoup d'autres, M. de Lyonne entre autres, le célèbre ministre d'État. Cela n'alla pas loin ; il tomba malade à Paris, il souffrit d'extrêmes douleurs avec une patience et une résignation incroyables, reçut les sacrements avec la plus ardente piété, et mourut paisible et tranquille dans ses douleurs, et à soi comme en pleine santé, au milieu de sa famille. On l'ouvrit, et on lui trouva l'estomac percé.

Si M. de Chevreuse avoit, comme on l'a vu ailleurs, essayé d'alléger ses chaînes ne les pouvant rompre, d'allonger ses séjours de Dampierre aux dépens des voyages de Marly, pour y vivre à Dieu et à lui-même avec plus de loisir et de liberté ; et si, après divers reproches du roi qu'il couloit en douceur sans se détourner de son but, il avoit fallu que le roi lui eût enfin parlé en ami qui le vouloit sous sa main, à la suite de ses affaires, et en maître qui vouloit être obéi et servi, Mme de Chevreuse n'étoit pas plus éblouie des distinctions et des particuliers où le roi la vouloit toujours. Le bel âge, la figure, la danse, l'air et le jeu de la table l'avoient initiée dans tout, aussitôt après son mariage ; et avec une droiture et une franchise qui à la cour lui étoient uniques, elle avoit su plaire en même temps à la reine, au roi, à ses maîtresses, non-seulement sans bassesse, mais sans courir après. Sa vertu et sa piété, qui fut aussi vraie qu'elle dans tous les temps de sa vie, fut une

autre source de faveur, lorsque le roi et Mme de Maintenon se furent piqués d'une dévotion qui fit de cette femme le prodige qu'on a vu si longtemps, sans presque pouvoir le croire. Malgré la haine que, depuis l'affaire du quietisme, elle avoit prise et conservée pour MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, quoique auparavant elle eût toujours bien plus goûté ce dernier que son beau-frère, elle n'avoit pu s'empêcher d'aimer toujours Mme de Chevreuse; et, depuis qu'elle eut perdu toute espérance de les culbuter, elle n'avoit pas moins d'empressement que le roi de l'attirer dans leurs parties particulières. Mme de Chevreuse, qui n'étoit pas moins détachée que son mari, ni moins désireuse que lui de vivre pour Dieu et pour elle-même, profita d'une fort longue infirmité pour se séquestrer, sous prétexte qu'elle ne pouvoit plus mettre de corps, sans quoi, en robe ou en robe de chambre, les dames ne pouvoient se présenter nulle part devant le roi. Lassé de son absence, il fit pour la rappeler de ses particuliers ce qu'il n'a jamais fait pour aucune autre. Il voulut qu'elle revînt à Marly avec dispense de tout ce qui étoit public, et que là, et à Versailles, elle vînt les soirs le voir chez Mme de Maintenon sans corps, et tout comme elle voudroit, pour sa commodité, à leurs dîners particuliers et à toutes leurs parties familières. Il lui donna, comme on l'a dit, trente mille livres de pension sur les appointements du gouvernement de la Guyenne. Fort peu en avoient de vingt mille, et pas une seule dame de plus forte.

Sa douleur, qui fut telle qu'on la peut imaginer, mais qui comme elle fut courageuse et toute en Dieu, lui fut une raison légitime de séparation, mais qu'il fallut pourtant interrompre par des invitations réitérées, non pour des parties, mais pour voir le roi en particulier. Après son deuil elle tira de longue, mais elle ne put éviter les parties et les particuliers. La mort du roi rompit ses chaînes; elle se donna pour morte; elle s'affranchit de tous devoirs du monde; elle vécut à l'hôtel de Luynes et à Dampierre dans sa famille, avec un cercle fort étroit de parents qui ne se pouvoient exclure, et d'amis très-particuliers. Elle dormoit extrêmement peu, passoit une longue matinée en prières et en bonnes œuvres, rassembloit sa famille aux repas, qui étoient toujours exquis sans être fort grands, toujours surprise des devoirs que le monde ne cessa jamais de lui rendre, quoiqu'elle n'en rendît aucun. C'étoit un patriarche dans sa famille, qui en faisoit les délices, l'union, la paix, et qui rappeloit la vie des premiers patriarches. Jamais femme si justement adorée des siens, ni si respectée du monde jusqu'à la fin de sa vie, qui passa quatre-vingts ans, en pleine santé de corps et d'esprit, et qui fut trop courte pour ses amis et pour sa famille. Après elle on sentit ce qu'on avoit prévu. Cette famille, si unie et si rassemblée autour d'elle, fut bientôt séparée. Elle mourut dans l'été de 1732, dans la vénération publique, aussi saintement et aussi courageusement qu'elle avoit vu mourir M. de Chevreuse, parmi les larmes les plus amères de tous les siens.

Le duc Mazarin mourut dans ses terres, où il s'étoit retiré depuis plus de trente ans. Il en avoit plus de quatre-vingts, et ce ne fut une perte pour personne, tant le travers d'esprit, porté à un certain point,

pervertit les plus excellentes choses. J'ai ouï dire aux contemporains qu'on ne pouvoit pas avoir plus d'esprit ni plus agréable; qu'il étoit de la meilleure compagnie et fort instruit; magnifique, du goût à tout, de la valeur; dans l'intime familiarité du roi qui n'a jamais pu cesser de l'aimer et de lui en donner des marques, quoi qu'il ait fait pour être plus qu'oublié; gracieux, affable et poli dans le commerce; extraordinairement riche par lui-même; fils du maréchal de La Meilleraye, un des hommes du plus grand mérite, de la plus constante faveur, et le plus compté de son temps, à qui il succéda au gouvernement de Bretagne, de Nantes, de Brest, du Port-Louis, de Saint-Malo, et dans la charge de grand maître de l'artillerie lors absolue. Son père résista tant qu'il put à la volonté du cardinal Mazarin, son ami intime, qui choisit son fils comme le plus riche parti qu'il connût pour en faire son héritier en lui donnant son nom et sa nièce. Le maréchal, qui avoit de la vertu, disoit que ces biens lui faisoient peur, et que leur immensité accableroit et feroit périr sa famille; à la fin il fallut céder.

Dans un procès que M. Mazarin eut avec son fils à la mort de sa femme, il fut prouvé en pleine grand'chambre qu'elle lui avoit apporté vingt-huit millions. Il eut en outre le gouvernement d'Alsace, de Brisach, de Békfort, et le grand bailliage d'Haguenau qui seul étoit de trente mille livres de rente. Le roi le mit dans tous ses conseils, lui donna les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, et le distingua en tout. J'oublie le gouvernement de Vincennes. Il étoit lieutenant général dès 1654, et avoit beau jeu à devenir maréchal de France et général d'armée. La piété, toujours si utile et si propre à faire valoir les bons talents, empoisonna tous ceux qu'il tenoit de la nature et de la fortune, par le travers de son esprit. Il fit courir le monde à sa femme avec le dernier scandale; il devint ridicule au monde, insupportable au roi par les visions qu'il fut lui raconter avoir sur la vie qu'il menoit avec ses maîtresses¹. Il se retira dans ses terres, où il devint la proie des moines et des béats, qui profitèrent de ses foiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux, fit des loteries de son domestique, en sorte que le cuisinier devint son intendant et son frotteur secrétaire. Le sort marquoit selon lui la volonté de Dieu. Le feu prit au château de Mazarin où il étoit. Chacun accourut pour l'éteindre, lui à chasser ces coquins qui attentoient à s'opposer au bon plaisir de Dieu.

Sa joie étoit qu'on lui fit des procès, parce qu'en perdant il cessoit de posséder un bien qui ne lui appartenoit pas; s'il gagnoit, il conservoit ce qui lui avoit été demandé en sûreté de conscience. Il désoloit les officiers de ses terres par les détails où il entroit, et les absurdités qu'il leur vouloit faire faire. Il défendit dans toutes aux filles et femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées que cela

1. Le duc de Mazarin déclara un jour au roi que l'ange Gabriel l'avoit averti qu'il lui arriverait malheur, s'il ne rompoit vite avec Mlle de La Vallière. *Mémoires de l'abbé de Choisy*, coll. Petitot, t. LXIII, p. 207. Voy. les notes à la fin du volume.

pouvoit leur donner. On ne finiroit point sur toutes ses folies. Il voulut faire arracher des dents de devant à ses filles parce qu'elles étoient belles, de peur qu'elles y prissent trop de complaisance. Il ne faisoit qu'aller de terre en terre; et il promena pendant quelques années le corps de Mme Mazarin, qu'il avoit fait apporter d'Angleterre, partout où il alloit. Il vint à bout, de la sorte, de la plupart de tant de millions, et ne conserva que le gouvernement d'Alsace et deux ou trois gouvernements particuliers. C'étoit un assez grand et gros homme, de bonne mine, qui marquoit de l'esprit, à ce qu'il me parut une fois que je le vis chez mon père, lorsqu'il fut chevalier de l'ordre en 1688. Depuis sa retraite dans ses terres, il ne fit plus que trois ou quatre apparitions de quelques jours à Paris et à la cour où le roi le recevoit toujours avec un air d'amitié et de distinction marquée. Il faut maintenant ajouter un mot de curiosité sur un homme et une fortune aussi extraordinaires.

Son nom de famille étoit La Porte. On prétend qu'il leur est venu de ce que leur auteur étoit portier d'un conseiller au parlement, dont le fils devint un très-célébre avocat à Paris, lequel très-certainement étoit le grand-père du maréchal de La Meilleraye. Cet avocat La Porte étoit avocat de l'ordre de Malte, et le servit si utilement que l'ordre, en reconnaissance, reçut de grâce son second fils, qui devint un homme d'un mérite distingué, et commandeur de la Madeleine près de Parthenay. Ce La Porte, qui s'étoit fort enrichi, étoit aussi avocat de M. de Richelieu. Il acquit quelque bien dans son voisinage, et s'affectionna tellement à sa famille, que, voyant qu'après avoir mangé tout son bien¹ et laissé sa maison ruinée, il prit un fils qu'il avoit laissé pour son gendre, qui, avec ce secours, se releva, et mourut en 1590 à quarante-deux ans, chevalier du Saint-Esprit, capitaine des gardes du corps et prévôt de l'hôtel, qui est ce que mal à propos on nomme grand prévôt de France. Sa femme étoit morte dès 1580. Ce furent le père et la mère du cardinal de Richelieu, et d'autres enfants dont il ne s'agit pas ici. L'avocat La Porte survécut son gendre et sa fille. Il avoit chez lui un clerc qui avoit sa confiance, qu'il avoit fait recevoir avocat, et qui s'appeloit Bouthillier. En mourant il lui laissa sa pratique; et lui recommanda ses petits-enfants de Richelieu qui n'avoient plus de parents. Bouthillier en prit soin comme de ses propres enfants, et c'est d'où est venue la fortune des Bouthillier.

Barbin, qui a tant fait parler de lui sous la régence de Marie de Médicis, étoit un petit procureur du roi, de Melun, homme d'esprit et d'intrigue. Henri IV étoit souvent à Fontainebleau; il [Barbin] mouroit d'envie de se fourrer dans quelque chose, mais étoit trop petit compagnon pour pénétrer chez les ministres. A ce défaut il se mit à faire sa cour à Léonora Galigai, femme de Concini depuis maréchal d'Ancre, laquelle étoit venue d'Italie avec la reine, étoit sa première femme de chambre, et pouvoit dès lors tout sur elle. Il courtoisa Léonora par de petits présents de fruits, l'attira par des collations à sa petite maison

1. Reproduction textuelle du manuscrit. Le sens est *voyant que M. de Richelieu avoit mangé tout son bien*, etc.

près de Melun, et s'insinua si bien dans son esprit qu'il devint dans la suite son principal confident. Elle devint dame d'atours de la reine, son mari marquis d'Ancre, et, après la mort d'Henri IV, tous deux devinrent les maîtres de la reine et de l'État. Au commencement de 1616, la cour étant à Tours, il se fit un grand changement dans le ministère. Le chancelier de Sillery, Villeroy et le président Jeannin, qu'on appeloit les barbons, furent chassés, et avec eux Puysieux, secrétaire d'État, fils du chancelier et petit-gendre de Villeroy. Du Vair, premier président du parlement de Provence, eut les sceaux, Mangot fut secrétaire d'État, et Barbin mis en la place de Jeannin, sous le titre de contrôleur général des finances. Étant encore petit procureur du roi de Melun, il avoit fait amitié avec l'avocat Bouthillier, et logeoit chez lui quand il alloit à Paris. Il y vit souvent M. de Luçon, qui fit habitude avec lui, et à qui il plut tant qu'il le fit connoître à Léonora, ce qui fut le fondement de l'amitié et de la confiance que Marie de Médicis prit en lui, et qui le conduisit à une si haute fortune. Il étoit aussi bon parent et ami qu'en-nemi sans mesure et sans bornes. Il n'oublia pas la mémoire de son grand-père maternel, l'avocat La Porte, et il trouva dans son oncle maternel et dans son cousin germain La Porte un mérite qu'il put élever. L'oncle devint commandeur de Braque, bailli de la Morée, ambassadeur de sa religion en France, grand prieur de France, gouverneur d'Angers et du Havre de Grâce, lieutenant général au gouvernement d'Aunis et des îles de Ré et d'Oléron, et un des hommes d'alors avec lequel il fallut le plus compter pour les grâces, et souvent pour les affaires. Il avoit de la capacité, mais trop de hauteur dans ses manières. Il mourut à la fin de 1644; ainsi il jouit de toute la fortune de son neveu.

Son autre neveu La Porte, qui s'appeloit le marquis de La Meilleraye, fut un homme de grand sens dans le cabinet, de grande valeur et de grande capacité à la guerre, tellement que lui et le commandeur furent fort utiles au cardinal de Richelieu. La Meilleraye étoit homme d'honneur et de vertu, doux, affable, poli, obligeant, à ce que j'ai ouï dire à mon père, dont il étoit ami particulier, et n'avoit pas la rudesse et la hauteur de son oncle. Il eut le gouvernement de Bretagne, Nantes, Port-Louis, et fut chevalier de l'ordre en 1633, fit la charge de grand maître de l'artillerie par commission après le maréchal d'Effiat son beau-père, l'eut après en titre, lorsqu'en 1634 le célèbre duc de Sully, après la mort de son fils, consentit enfin à en donner la démission pour un bâton de maréchal de France, et M. de La Meilleraye reçut de la main même de Louis XIII le bâton de maréchal de France sur la brèche de Hesdin qu'il venoit de prendre d'assaut. Il mourut en 1664, fort goutteux, à soixante-deux ans. Il ne laissa qu'un fils de sa première femme, et n'eut point d'enfants de la seconde, fille du duc de Brissac. Le maréchal de La Meilleraye et son fils furent tous deux séparément faits ducs et pairs parmi les quatorze que le roi érigea, et qu'il enregistra, et reçut en son lit de justice de décembre 1663¹.

La duchesse de Charost mourut en même temps, à cinquante et un

1. Voy. t. 1^{er}, p. 438, le récit de la réception de ces ducs et pairs.

ans, après plus de dix ans de maladie, sans avoir pu être remuée de son lit, voir aucune lumière, ouïr le moindre bruit, entendre ou dire plus de deux mots de suite, et encore rarement, ni changer de linge plus de deux ou trois fois l'an, et toujours à l'extrême-onction après cette fatigue. Les soins et la persévérance des attentions du duc de Charost dans cet état furent également louables et inconcevables; et elle les sentoit, car elle conserva sa tête entière jusqu'à la fin avec une patience, une vertu, une piété, qui ne se démentirent pas un instant, et qui augmentèrent toujours. Le duc de Charost avoit épousé en 1680, étant fort jeune, la fille du prince d'Espinoy et de la sœur de son père, qui avoit valu, comme on l'a vu ailleurs, le tabouret de grâce à son mari. Mme de Charost mourut trois ans après, et laissa deux fils. Charost se remaria en 1692 à cette femme-ci, qui étoit Lamet et héritière. Le marquis de Baule, son père, tué lieutenant général à Neerwinden, avoit le gouvernement de Dourlens, qui passa à Charost et au fils unique qu'il eut de cette femme. Il l'avoit perdu depuis un an, âgé de seize ans, et le gouvernement lui revint; et pour le dire tout de suite, le duc de Sully fut trouvé mort dans son lit par ses valets tout à la fin de l'année, à quarante-huit ans, qui entroient dans sa chambre pour l'éveiller. Il y avoit longtemps qu'il en étoit menacé, et qu'il s'endormoit partout et à toute heure. C'eût été un honnête homme et de mise s'il n'eût point été si étrangement et si obscurément débauché. Il se ruina avec des gueuses. Il étoit gendre et beau-frère des ducs de Coislin, et n'eut point d'enfants. Il avoit peu servi et paroissoit peu à la cour. Le chevalier de Sully son frère hérita de sa dignité, et eut les bagatelles qu'il avoit du roi. C'étoient les gouvernements de Gien et de Mantes, et une petite lieutenance de roi de Normandie. Tout cela ensemble de huit mille livres de rente, mais cela convenoit à leurs terres.

Le roi fit partir le duc de Berwick le 28 novembre, et marcher en Roussillon quarante bataillons et quarante escadrons, pour faire lever le blocus que Staremborg faisoit de Gironne, où le marquis de Brancas, longtemps depuis maréchal de France, etc., commandoit et n'avoit plus de vivres dans la place que pour jusqu'à la fin de décembre. Deux jours auparavant il avoit vu pour la première fois Chamillart dans son cabinet, depuis sa disgrâce. Bloin l'amena par les derrières au retour du roi de Marly. Il lui fit mille amitiés, et lui permit de le voir de temps en temps. Il est plaisant à dire que le roi le desiroit depuis longtemps, et qu'il l'avoit mandé plus d'une fois à Chamillart, qui fut extrêmement sensible à ce zeste de retour qui ne fut pas du goût de Mme de Maintenon. L'audience ne fut guère qu'un quart d'heure, mais seul. Il sortit par les derrières, ne se montra qu'à peu de gens, et s'en retourna aussitôt à Paris, où il avoit toujours grande et bonne compagnie de la cour et de la ville. J'y soupois presque tous les soirs dans le peu que j'allois à Paris.

Des trois plénipotentiaires venus d'Espagne pour aller à Utrecht, il n'y eut que le duc d'Ossone qui demeura à Paris, en attendant de pouvoir être admis au congrès. Bergheyck retourna en Espagne, et Montelion passa en Angleterre avec le caractère d'ambassadeur. C'est le même

qu'on a vu Vaudemont donner pour évangeliste à Tessé lorsqu'il alla négocier en Italie, puis à Rome.

Mme la duchesse de Berry étoit grosse depuis plusieurs mois. Il fut question d'une gouvernante. Elle en usa là-dessus comme elle avoit fait pour la charge de premier écuyer de M. le duc de Berry. Besons étoit pauvre et vieux, cette place étoit utile, il désiroit de plus de laisser après lui sa femme en situation de pouvoir protéger sa famille; il nous en parla à moi, et à Mme de Saint-Simon qui le rendit de sa part à Mme la duchesse de Berry. Elle parut ravie de la vanité d'avoir la femme d'un officier de la couronne, et qui devoit son bâton à M. le duc d'Orléans, quoique d'ailleurs il l'eût bien mérité. Elle ne laissa rien à dire à tout ce qui pouvoit prouver la convenance de ce choix, elle combla Besons, et le pressa fort de parler au roi. La vérité est que, tandis qu'elle se monroit si empressée d'avoir la maréchale de Besons, d'Antin et Sainte-Maure l'avoient tonnelée pour leur cousine de Pompadour, qui cherchoit à toutes restes¹ à s'accrocher quelque part. Rien ne convenoit moins à Mme la duchesse de Berry, à la conduite qu'elle avoit, et à la situation où elle s'étoit mise, qu'une précieuse du premier ordre, affolée de la cour jusqu'à avoir marié sa fille unique au fils de Dangeau pour s'y fourrer sans y avoir été de sa vie, toute sous leur coupe, et dans la main de Mme de Maintenon par Mme de Dangeau, par sa sœur à elle la duchesse d'Elbeuf, et par être fille de Mme de Noailles, et petite-fille de Mme de Neuillant, qui avoit pris chez elle Mme de Maintenon arrivant des îles, laquelle se piquoit de quelque souvenir.

Pompadour, de son chef, ne convenoit pas davantage. On pouvoit dire ce contraste de lui que c'étoit un sot de beaucoup d'esprit et aussi entêté de la cour que sa femme, où il ne tenoit plus à rien depuis que la place de menin qu'il avoit eue de Dangeau par le mariage de sa fille, et celle de dame du palais que sa fille avoit eue de Mme de Dangeau, n'existoient plus par la mort des Dauphins et de la Dauphine. Il étoit frère de la mère de Chalais, et par là lié tant qu'il put à la princesse des Ursins. Cela étoit directement opposé à M. le duc d'Orléans et à Mme sa fille, et c'étoit avec ce qui le leur étoit le plus dans la cour qu'ils cherchoient à s'appuyer. D'Antin, courtisan jusque dans les moelles, ne songea qu'à son fait, dans l'espérance de plaire à Mme de Dangeau, et par ce service à Mme de Maintenon, qu'elle lui feroit valoir; et Mme la duchesse de Berry en fut la dupe de plus d'une façon. Besons, de plus en plus pressé par elle, alla parler au roi, qui fut bien étonné de se voir demander une chose accordée à une autre. Le maréchal ne le fut pas moins quand il entendit le roi lui répondre que Mme la duchesse de Berry s'étoit moquée de lui, qu'elle et M. le duc de Berry lui avoient demandé la place pour Mme de Pompadour, à qui il avoit trouvé bon qu'ils la donnassent, comme il l'auroit trouvée remplie tout aussi bien par la maréchale de Besons s'ils la lui avoient proposée. Besons fut outré d'être joué de la sorte, et si gratuitement, et ne laissa pas ignorer à Mme la duchesse de Berry, qui se trouva confondue. Mme de Saint-Simon, pour

1. Vieille locution qui signifie à défaut de tout.

sa vade¹, lui dit son avis du procédé, et la mit après au fait de ce qu'elle avoit si bien choisi. Elle ignoroit, non l'alliance de Dangeau qui ne le pouvoit pas être, mais celle de Chalais, le fait de Mme de Neuillant, et le caractère des personnes. Elle fut outrée, mais il n'étoit plus temps. Quatre ou cinq jours après, Mme de Pompadour fut déclarée. Mme de Saint-Simon fit donner la place de sous-gouvernante à Mme de Vaudreuil qui étoit une femme d'un vrai mérite. Cela étoit fort au-dessous d'elle. Son mari étoit de bon lieu, et gouverneur général de Canada; mais elle avoit peu de bien, beaucoup d'enfants à placer. puis à pousser, qui se sont depuis avancés par leur mérite, et avec beaucoup d'affaires qui l'avoient fait revenir de Québec.

Mme la duchesse de Berry avoit auprès d'elle une petite favorite de bas étage, bien faite, jolie, d'esprit, qui avoit été élevée auprès d'elle. Elle étoit fille de Forcadel, commis aux parties casuelles², et d'une mère femme de chambre principale de Mme la duchesse de Berry, qui étoit fille de...³ premier chirurgien de feu Monsieur. Elle l'avoit gardée depuis son mariage, et cherchoit à la marier. Elle trouva Mouchy, homme de qualité, avancé en âge, et dans le service, franc bœuf d'ailleurs à embâter. Il étoit parent des Estrées, et cette parenté ne leur faisoit pas déshonneur. Ils en firent leur cour à Mme la duchesse de Berry; le mariage fut bâclé en un moment. Elle vouloit y être et s'en amuser, et elle ne savoit où le faire. Elle pria tant et si bien Mme de Saint-Simon qu'elle en eut la complaisance. Le festin très-nombreux, le coucher, le dîner du lendemain se fit dans notre appartement, et nous n'eûmes que vingt-quatre heures pour le donner. Ils ne laissèrent pas d'être magnifiques. Comme il étoit tout près de la tribune et du plain-pied, Mme la duchesse de Berry en eut tout l'amusement qu'elle s'en étoit proposé. Cette Mouchy fut une étrange poulette, comme on le verra en son temps.

Le marquis de Meuse, de la maison de Choiseul, qui avoit un régiment, épousa en même temps chez la duchesse d'Antin une fille de feu Zurlauben, lieutenant général et, bien que Suisse, homme de qualité, et de la sœur de Sainte-Maure.

L'ennui gagnoit le roi chez Mme de Maintenon, dans les intervalles de travail avec ses ministres. Le vide qu'y laissoit la mort de la Dauphine ne se pouvoit remplir par les amusements de ce très-petit nombre de dames qui étoient quelquefois admises. Les musiques, qui y devenoient fréquentes, par cela même languissoient. On s'avisa de les réveiller par quelques scènes détachées des comédies de Molière. et de les faire jouer par des musiciens du roi vêtus en comédiens. Mme de Maintenon, qui avoit fait revenir le maréchal de Villeroy sur l'eau pour amuser le roi par les vieux contes de leur jeunesse, l'introduisit seul aux privances de ces

1. Terme de jeu qui s'employait au figuré dans le sens de *pour son compte, pour son intérêt.*

2. Deniers qui provenaient de la vente de certains offices comme les charges de finances, de judicature, etc.

3. Le nom est en blanc dans le manuscrit.

petites ressources, pour les animer de quelque babil. C'étoit un homme de tout temps dans sa main, et qui lui devoit son retour. Il étoit propre à hasarder certaines choses qui n'étoient pas de la sphère des ministres, qu'elle vouloit qui lui revinssent après par le roi pour la sonder; s'il y avoit lieu, les appuyer, et les pousser d'autant plus délicatement et sûrement qu'elles sembleroient moins venir d'elle. La mort des princes du sang qui n'en avoient laissé que d'enfants, celle des Dauphins et de la Dauphine, le pis que néant où la plus noire et fine politique avoit réduit M. le duc d'Orléans, et le tremblement inné de M. le duc de Berry sous le roi soigneusement entretenu, ouvroient un vaste champ à l'ambition démesurée de M. du Maine et à l'affolement pour lui de sa toute-puissante gouvernante. Le maréchal de Villeroy étoit un vil courtisan et rien de plus; nul instrument ne leur étoit plus propre; Mme de Maintenon ne songea donc plus qu'à le mettre à toute portée de s'en pouvoir servir.

Peu de jours après, le roi déclara, allant à la messe, qu'il avoit donné le gouvernement de Guyenne au comte d'Eu. Ainsi les deux fils du duc du Maine, revêtus déjà des survivances de Languedoc, des Suisses et de l'artillerie, se trouvèrent passablement pourvus. Le maréchal de Villeroy n'y influa point, que je pense; il ne pouvoit encore en être là. Quelque accoutumée que fût la cour à des accroissements gigantesques de ses bâtardeaux, elle ne laissa pas d'être également surprise et consternée de cette énorme augmentation, et de le laisser apercevoir à travers ses flatteries, dont M. du Maine fut assez embarrassé. Une autre surprise bien plus grande suivit celle-ci de fort près et termina cette année.

Les ducs de La Rochefoucauld s'étoient accoutumés depuis longtemps à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueillir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles ni cadets, qu'ils comptoient pour rien, et à les jeter à Malte et dans l'Église; le premier duc de La Rochefoucauld fit son second et son quatrième fils prêtres. L'aîné mourut évêque de Lectoure, l'autre se contenta d'abbayes, le second fut chevalier de Malte. De six filles qu'il eut, quatre furent abbesses, la dernière religieuse. La troisième, plus coriace que les autres, voulut absolument un mari. On ne lui vouloit rien donner. Mme de Puysieux, qui a depuis été si en faveur auprès de la reine mère pendant sa régence, languissoit dans la disgrâce et l'exil où étoit mort le chancelier de Sillery, son beau-père, et qui avoit fait perdre à son mari sa charge de secrétaire d'État et sa fortune. Elle étoit Valencey, glorieuse à l'excès, et faite, comme on le vit depuis, pour le monde et pour l'intrigue. L'alliance l'éblouit avec raison; elle tint lieu de dot. Cette raison courba l'orgueil des La Rochefoucauld; le duc donna sa fille à Sillery. Tous deux sont morts longues années depuis à Liancourt, ruinés, et Mme de Sillery, qui n'avoit rien eu, y a passé la plupart de sa vie défrayée, pour se servir d'un terme honnête, par son frère et par son neveu.

Le second duc de La Rochefoucauld, qui a tant figuré dans les troubles contre Louis XIV, et si connu par son esprit, eut cinq fils et trois filles. Des quatre cadets, trois furent chevaliers de Malte; et le dernier, prêtre, fort mal appelé; et tous quatre avec force abbayes. Les trois

filles moururent sibylles dans un coin de l'hôtel de La Rochefoucauld, où on les avoit reléguées, ayant à peine de quoi vivre, et toutes trois dans un âge très-avancé.

Le troisième duc de La Rochefoucauld, le favori du roi, et que nous verrons bientôt mourir, n'eut que deux fils : l'aîné qui fut fait duc cinquième de La Rocheguyon, en épousant la fille aînée de Louvois; et le marquis de Liancourt qui ne s'est point marié. Du père et de ses deux fils on en a souvent parlé.

Le duc de La Rocheguyon ne fut pas si discret que son père : il eut huit garçons et deux filles. Le second ne vécut que dix ans; l'aîné et le troisième moururent en entrant dans le monde; le quatrième fut chargé des abbayes de ses oncles et grands-oncles à mesure qu'elles vauquèrent; le cinquième mourut aussi à dix ans; le sixième fut jeté sur mer sous le nom de comte de Durtal. C'est lui qui fut du voyage des galions que ramena Ducasse, que ce général envoya porter au roi la nouvelle de leur arrivée, et qui est aujourd'hui cinquième duc de La Rochefoucauld. Le septième mourut encore à neuf ou dix ans. Lé huitième et dernier fut chevalier de Malte, et eut, tout enfant, la commanderie magistrale de Pézenas à la recommandation du roi. L'aînée des deux filles mourut fille de Sainte-Marie; la cadette tint bon jusqu'à vingt-cinq ans, et fut enfin mariée, en 1725, au duc d'Uzès d'aujourd'hui, qui voulut bien se contenter de peu de chose. Ce tableau expliqué, voici ce qui arriva.

M. de La Rocheguyon ne se trouva plus que trois fils. L'aîné avoit vingt-cinq ans alors et plus de soixante mille livres de rente en bénéfices, le comte de Durtal, et le commandeur. Cela se trouvoit fort mal arrangé. Pour bien faire, il eût fallu que Durtal eût été l'aîné, c'est ce que voulurent les père et mère. L'abbé n'avoit jamais voulu oûir d'entrer dans les ordres. Tant qu'il avoit eu des aînés ç'avoit été son affaire, mais l'étant devenu, cela devint l'affaire de ses parents. Ils le pressèrent de s'engager, ils lui détachèrent dévots, docteurs, prélats; on ne put le dépendre de l'expectative sûre des dignités et des biens qui alors le regardoient uniquement. Il en vouloit jouir quand ils viendroient à lui échoir. Il n'avoit eu de vocation à l'état qu'on lui avoit fait embrasser que celle des cadets de cette maison.

Outre le désir d'accumuler toujours tout sur la même tête, une autre raison puissante y tenoit MM. de La Rochefoucauld attachés. Le père de celui-ci n'avoit jamais pu digérer le rang de prince donné à MM. de Bouillon. Il se croyoit d'aussi bonne maison qu'eux, et il n'avoit pas tort; il croyoit aussi l'avoir aussi bien mérité, et par les mêmes voies. Il ne se trompoit pas encore, et ces voies n'étoient pas étrangères à sa maison. Mais il ne put parier de mérite à la guerre ni dans le cabinet avec MM. de Bouillon et de Turenne. Quoique plus galant qu'eux, et d'un esprit plus propre aux manéges des ruelles et aux essais des beaux esprits, il ne put atteindre à la considération de leurs alliances. à leur autorité dans les partis, à leur réputation fondée sur les choses qu'ils avoient ourdies et exécutées. à l'opinion que le cardinal Mazarin en conçut, et à l'espérance d'amitié, de conseil et de protection qu'il se

figura de trouver en eux en se les attachant, comme il fit par tout ce qu'il leur prodigua. Ce ver rongeur de princerie passa du père au fils. Il espéra ce rang d'une faveur constante qui obtint sans cesse tout ce qu'il voulut; mais ce rang, qu'il demanda souvent à un maître qui étoit son ami, il ne put jamais l'arracher, quelques efforts qu'il ait faits; et ce dépit ajouta encore à la disgrâce des puînés et des filles de la maison, qu'on ne vouloit ni établir ni montrer à la cour. Ce fut donc une chose bien dure, à des gens si absolus dans leur famille, de trouver une résistance invincible dans leur aîné d'entrer dans les ordres et de renoncer à son aînesse.

A bout d'espérance de ce côté-là, ils prirent une autre route. Ils lui proposèrent de quitter le petit collet, puisque c'étoit un état qu'il ne vouloit pas suivre. Mais à ce petit collet tenoient soixante mille livres de rente. Il avoit vu tous ses frères constamment traités comme de petits garçons, et manquer à tout âge du plus nécessaire. La douceur, l'onction, la tendresse n'étoient pas le foible de leurs parents. L'extrême épargne l'étoit davantage. Il ne crut donc pas [devoir] se livrer à leur merci en quittant ses bénéfices. Il tergiversa, il essuya prières, menaces, conseils. Poussé enfin au pied du mur, il déclara qu'il demeureroit abbé et aîné, pour faire en temps et lieu ce qui lui conviendrait davantage; qu'il étoit trop jeune pour n'avoir point d'état, et trop vieux pour se faire mousquetaire puis capitaine en attendant un régiment. Rien n'étoit plus sensé, mais ce n'étoit pas le compte de sa famille. On en vint aux gros mots, on lui chassa des domestiques principaux auxquels il prenoit le plus de confiance, on lui détacha toutes les personnes qu'on crut qui lui feroient plus d'impression. Il écouta tout, il souffrit tout avec toute la douceur, la patience et le respect possible, sans laisser échapper une plainte ni une parole qu'on pût reprendre, mais sans pouvoir être ébranlé. La famille, rugissant et ne sachant plus que faire, eut recours au dernier remède.

M. de La Rochefoucauld, aveugle et retiré au chenil, se fit mener dans le cabinet du roi, à qui il raconta avec sa véhémence ordinaire, malgré son âge, l'état déplorable où sa famille alloit être réduite par l'opiniâtreté de son petit-fils qui vouloit manger à deux râteliers. Il cria, il pleura, il se désespéra, il se dit bien misérable de survivre à la perte de sa maison. Cette perte étoit imaginaire avec trois petits-fils, tous trois jeunes et en état d'avoir des enfants. Mais marier des cadets et les voir sans rang vis-à-vis ceux des Bouillon, étoit l'enclouure qui faisoit faire tant de vacarmes. Ils vouloient de plus, en habiles gens, profiter de leur prétendu malheur pour tirer du roi une grâce inouïe et qui n'avoit jamais été imaginée que pour les bâtards du roi par l'édit de 1711, qui sous d'autres prétextes n'avoit été fait que pour eux, et qui de plus abroge même rétroactivement les duchés femelles. Cet édit, par une de ses plus énormes nouveautés, permet aux bâtards du roi revêtus de plusieurs duchés, qui vont toujours à l'aîné des fils, d'en donner à leurs cadets, et de les faire ainsi ducs et pairs, par une exception à eux particulière et privativement à tous autres. M. de La Rochefoucauld ramassa donc toutes les forces qu'il put tirer de son ancienne

et constante faveur, de son ascendant sur le roi, de son âge, de son aveuglement, du désespoir où il étoit, et de la désolation de sa maison. Il redoubla ses cris, ses pleurs, ses furies; et il étourdit si bien le roi que, moitié compassion de ce vieillard qu'il avoit si longtemps aimé, moitié désir de finir une scène si importune, il lui accorda ce qu'il lui demanda, contre toutes les lois et les règles, contre les termes de l'érection et de l'enregistrement de tous les duchés, et de celui de La Rocheguyon comme de tous les autres, contre l'orgueil d'assimiler quelqu'un à ses bâtards; et il permit au duc de La Rocheguyon de céder ce duché vérifié à M. de Durtal, son second fils, et de faire de ce cadet tige nouvelle de ducs de La Rocheguyon, de la même ancienneté de l'érection faite pour le père, en en dépouillant son aîné et sa postérité qui y étoit uniquement et distinctement appelé. L'étonnement de la cour, pour ne rien dire de plus, surpassa encore la joie de MM. de La Rochefoucauld père et fils. Ce dernier se démit, dès que les patentes furent faites, de la terre et de la dignité de La Rocheguyon, en faveur du comte de Durtal, qui prit aussitôt le nom et le rang de duc de La Rocheguyon. Ce fut par donation entre-vifs pour la terre, dont le père retint les revenus qui sont de quatre-vingt mille livres de rente, avec un superbe château, et les plus beaux droits du monde, au bord de la Seine et près de Paris. L'abbé, qui se voyoit si étrangement frustré, espéra bien y revenir en d'autres temps, et les ducs postérieurs aussi.

L'affaire consommée, M. de La Rochefoucauld se fit encore conduire dans le cabinet du roi. Il y recommença ses plaintes et ses douleurs, et il obtint encore que le roi parleroit à son petit-fils qu'il n'avoit jamais vu, pour l'engager à opter. L'abbé fut donc obligé de venir trouver le roi, dont il ne douta pas d'être maltraité. Il y fut heureusement trompé: le roi lui parla avec une bonté de père, et l'abbé lui répondit avec tant de respect, de sagesse et de raison qu'il le désarma. Tout tenoit au revenu, et à l'indépendance d'en toucher suffisamment. Le roi le sentit et n'ignoroit pas à qui il avoit affaire. Ses parents, ainsi sans ressource, se tournèrent d'un autre côté. Ils vouloient avant tout demeurer maîtres de leur bourse, et l'abbé de ses bénéfices pour n'être pas à leur discrétion. Pour accommoder l'un et l'autre, ils imaginèrent un bref du pape qui permit à l'abbé d'aller à la guerre en conservant ses bénéfices. Ils le lui proposèrent; il n'osa pas y résister, parce que toute la difficulté sur laquelle il s'étoit tenu jusqu'alors étoit par là levée. De ces brefs, il y en avoit mille exemples, même parmi les simples particuliers. Forbin, capitaine des mousquetaires gris avant Maupertuis, en avoit un. et il étoit mort abbé et lieutenant général des armées du roi; et plusieurs autres comme lui. Rome ne fit aucune difficulté. Le pauvre abbé de La Rochefoucauld prit donc l'épée. La guerre de Hongrie fit partir les enfants de M. du Maine et plusieurs autres. L'abbé y alla; mais en arrivant à Bude, la petite vérole le prit en 1717, à trente ans, et en délivra son père, et son frère duc à ses dépens. Ce qui est arrivé depuis dans cette famille n'a pas donné lieu de croire que Dieu ait béni ces arrangements.

CHAPITRE XXIV.

4713. — Victoire de Steinbok sur les Danois, qui brûle Altona. — La Porte secourt le roi de Suède d'argent, et change à son gré son ministère. — Ragotzi en France. — Digression sur sa manière d'y être; son extraction, sa famille, sa fortune et de ses proches, de Serini et Tékéli; son traitement; son caractère. — Trente mille livres de pension à Mlle d'Armagnac. — Trois mille livres de pension rendues à Mlle de Chausseraye. — Trois mille livres de pension à Mme de Vaugué. — Girone délivré et ravitaillé. — Berwick de retour à la cour. — Bockley brigadier. — Brancas chevalier de la Toison d'or et ambassadeur en Espagne. — Amusements multipliés chez Mme de Maintenon. — Malignon cède à son fils ses charges de Normandie. — Mariage de Maillebois avec une fille d'Alègre. — Mariage de Châteaurenaud avec une fille de la maréchale de Noailles. — Mariage de M. d'Isenghien avec Mlle de Rhodes. — Arias, Polignac, Odescalchi, Sala, expectorés cardinaux; quels les trois étrangers; pourquoi *in petto*; pourquoi expectorés. — Polignac, seul rappelé d'Utrecht, arrive et reçoit de la main du roi sa calotte rouge. — Jacques II¹, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, se retire pour toujours de France par la paix, et va en Lorraine. — Foiblesse du roi pour les cardinaux, qui leur marque une place à la chapelle pour le sermon. — Adoucissements sur les preuves pour entrer dans le chapitre de Strasbourg, et ses causes. — Bévée à l'égard des ducs. — Mort de la marquise de Mailly et sa conduite dans sa famille. — Mort de l'évêque de Lavaur, son fils. — Mort de Brissac, ci-devant major des gardes du corps. — Sa fortune; son caractère. — Plaisant tour de Brissac aux dames dévotes de la cour.

La cour, dans les premiers jours de cette année, apprit la victoire de Steinbok sur les Danois, dans le pays de Mecklembourg, qui fut complète. Ce comte, à la tête de ce qu'il étoit resté de troupes suédoises depuis la défaite du roi son maître à Pultawa, s'étoit toujours soutenu, et battit enfin complètement une armée fort supérieure à la sienne. Il marcha ensuite à Altona, à qui il demanda six cent mille livres de contribution. Cette ville, qui est considérable mais sans fortifications, est vis-à-vis de Hambourg, l'Elbe entre-deux. Elle eut l'imprudence de refuser de payer; aussitôt après les Suédois y mirent le feu. Il y eut trois mille maisons brûlées, et tout ce qui peut accompagner ces sortes de malheurs. Cette ville est au roi de Danemark, dont le territoire serre de fort près Hambourg, des deux côtés de l'Elbe, et tient toujours cette ville impériale dans une grande jalousie et dans la crainte de ses prétentions. Steinbok eut cinq mille prisonniers et quantité d'officiers. Après l'exécution d'Altona, il alla tirer de grandes contributions du Holstein danois. Le roi de Suède reçut beaucoup d'argent en ce même temps de Constantinople, où il fit faire tous les changements dans le ministère que ce prince désira.

Ragotzi, échappé de son étroite prison de Neustadt à force d'argent et d'adresse, avoit gagné la Pologne, s'étoit enfin embarqué à Dantzick,

1. Saint-Simon veut parler de Jacques III, fils de Jacques II, et prétendant au trône d'Angleterre.

et arriva à Rouen. Il avoit pris le titre de prince de Transylvanie, reconnu du pays. du Turc et de tous les mécontents hongrois, qui le vouloient faire roi de Hongrie. lorsque le prodigieux succès de la bataille d'Hochstedt changea toute la face des affaires. La France l'avoit aussi reconnu et stipendié. Des Alleurs avoit été longtemps auprès de lui, et à la fin y avoit pris caractère public d'envoyé du roi, d'où il étoit passé à l'ambassade de Constantinople. Ragotzi, qui n'avoit de ressource qu'en France, comprit bien que son titre y seroit embarrassant et l'excluroit de tout; il prit donc le parti de l'incognito, ne voulut et ne prétendit rien, et prit le nom de comte de Saroz. M. de Luxembourg, qui étoit à Rouen, le reçut sans honneurs, mais avec les civilités les plus distinguées, le logea, le défraya et lui prêta sa maison à Paris, où il vint peu de jours après. En dernier lieu il venoit d'Angleterre, où il étoit peu resté. Ce chef si chéri des mécontents de Hongrie mérite bien une petite digression.

Son trisaïeul, Sigismond Ragotzi, fut élu prince de Transylvanie après la mort du fameux Botskay en 1606. C'étoit un homme sans ambition, tranquille et paisible, également bien avec le Grand Seigneur Achmet et l'empereur Matthias. Il ne se soucioit point de la principauté, et dès l'an 1608 il la céda à Gabriel Bathori, que ses cruautés firent chasser par Bethlem Gabor, qui devint prince de Transylvanie.

Georges Ragotzi fut fait prince de l'empire, et fut élu prince de Transylvanie, en 1631, par la protection de la maison d'Autriche. Il épousa la fille d'Étienne, frère de Bethlem Gabor, prince de Transylvanie; en secondes noces, Suzanne Lorantzi, dont il eut Sigismond, duc de Mongatz, qui n'eut point d'enfants d'Henriette, fille de Frédéric V, électeur palatin.

Du premier lit vint autre Georges, prince Ragotzi, prince de Transylvanie après son père, mort en 1648. Ce second Georges fut fort malmené des Turcs, et mourut à Waradin, en juin 1660, des blessures qu'il avoit reçues, un mois auparavant, en un combat qu'il perdit contre eux à Plansenberg, près d'Hermanstadt, où il fit des prodiges de valeur. Il avoit épousé Sophie, héritière de la maison Bathori, dont il laissa :

Frédéric, prince Ragotzi, qui passa toute sa vie particulier. Il épousa Hélène Esdrin, fille de Pierre, comte de Serin, vice-roi ou ban de Croatie, qui fut un des principaux chefs de la révolte qui commença en 1665 contre l'empereur. Les Hongrois se plaignoient des garnisons allemandes et de l'infraction de leurs privilèges. Serin, au lieu d'exécuter les ordres de l'empereur pour les fortifications des places frontières, ne songea qu'à les traverser. Il leva des troupes en 1666 avec le comte Nadasti, président du conseil souverain de Hongrie, sous prétexte de s'opposer aux Turcs. Leur dessein étoit de se défaire de l'empereur Léopold à son passage près de Puttendorf, place de Nadasti, allant avec douze gentilshommes seulement et Lobkowitz, grand maître de sa maison, au-devant de l'infante d'Espagne, qu'il alloit épouser. Le commandant de l'embuscade devoit l'envelopper et le poignarder; mais elle ne fut placée qu'après qu'il fut passé. Ce grand coup manqué, et Serin, irrité du refus du gouverneur de Carlstadt qui l'auroit rendu tout à fait

maître de la Croatie, il résolut de soustraire la Hongrie à l'empereur. Il gagna le comte Frangipani dont il avoit épousé la sœur, le comte de Tattenbach et son propre gendre le prince Ragotzi, qui est père de celui qui donne lieu à cette digression. Tout ceci se passa en 1669.

Ces chefs sentirent qu'ils ne pouvoient se passer des Turcs; ils leur firent des propositions. Le Grand Seigneur voulut des places de sûreté en Hongrie pour leur donner des troupes; ils firent ce qu'ils purent pour lui en livrer. Cependant, soit que le Grand Seigneur, peu porté à la guerre, en révélât le secret, soit qu'il eût été découvert par un Grec nommé Panagiotti, qui servoit d'interprète au résident de l'empereur à Constantinople, l'empereur sut tout ce qui s'y étoit passé. En 1670, il envoya le général-major Spanckaw avec six mille hommes en Croatie, où Serin, trop foible pour résister, implora la clémence de l'empereur, et lui envoya son fils unique pour otage de sa fidélité future. Cela n'empêcha point Spanckaw d'assiéger Schackthom, où Serin et Frangipani, son beau-frère, s'étoient retirés, et de s'en rendre maître, où il prit la comtesse Serin, sœur de Frangipani. Les deux beaux-frères s'étoient évadés par une porte secrète; ils se retirèrent dans un château du comte Keri qu'ils comptoient leur ami, mais qui se saisit d'eux, et les fit conduire à Vienne, où ils furent mis en prison. Serin y éprouva le sort ordinaire des grands criminels malheureux. Frangipani, pour avoir grâce et obtenir ses charges, n'oublia rien pour le perdre. Ragotzi même livra toutes les lettres qu'il avoit reçues de lui. Le capitaine Tcholnitz, qui étoit de leur secret, et qui s'en repentit, porta à l'empereur une lettre que Serin lui avoit donnée pour Frangipani dès avant leur emprisonnement, depuis lequel Nagiferentz fut arrêté : c'étoit le secrétaire de la ligue. On trouva chez lui les pièces de la conjuration, les divers traités, et cinq cassettes pleines de lettres, d'instructions, d'actes, qu'on envoya à Vienne. Nadasti avoit déjà été arrêté. Le procès fut juridiquement instruit; les plus grands seigneurs furent nommés juges; les prisonniers, qui avoient été transférés à Neustadt, y eurent la tête coupée publiquement le 30 avril 1671. La comtesse Serin, sœur de Frangipani, l'eut deux ans après, 18 novembre 1673. Leur fils unique perdit le nom et les armes de sa famille; on lui donna le nom de Gadé, et on le renferma pour toute sa vie dans le château de Rattenberg. L'irruption de l'électeur de Bavière dans le Tyrol le fit transférer en 1703 à Gratz en Styrie, où il mourut, la même année, de maladie. Sa sœur unique, veuve Ragotzi en 1681, et mère de notre Ragotzi, étoit ainsi devenue puissante héritière.

Le fameux Tékéli avoit eu envie de l'épouser lorsqu'elle étoit fille. Le comte Étienne, son père, étoit fort puissant en Hongrie, et y jouissoit de trois cent mille livres de rente. Les ministres de l'empereur furent accusés de l'avoir injustement enveloppé dans l'affaire du comte Serin, pour s'emparer de ses grands biens. Après l'exécution du comte Serin et des autres chefs, le général Sporck alla assiéger les places de Tékéli, qui, ne se trouvant pas en état de leur résister, l'amusa, et fit évader cependant son fils unique Émeric Tékéli, travesti en paysan, avec deux gentilshommes déguisés de même, qui le conduisirent heureusement

en Pologne. Son père ne survécut guère. Ses biens furent confisqués. Il avoit trois filles qui furent menées à Vienne; elles s'y firent catholiques: l'empereur en prit soin. Deux épousèrent les princes François et Paul Esterhazy, ce dernier étoit palatin de Hongrie; l'autre le baron Letho.

Émeric, leur frère, qui se rendit depuis si fameux, vint de Pologne, où il s'étoit retiré d'abord, en Transylvanie. Il s'y rendit si agréable au prince Abaffi, par son esprit et sa valeur, qu'il le mit à la tête de son conseil et de ses troupes, et l'envoya au secours des mécontents de Hongrie, dont il fut fait généralissime en 1778, quoiqu'il n'eût encore que vingt ans. Il se rendit si redoutable par ses conquêtes et ses progrès, que l'empereur le fit rechercher d'accommodement, dont on ne put convenir. Il le fut encore en 1680 pendant une trêve de deux mois. Il offrit de se faire catholique pour épouser la fille du comte Serin, veuve du prince Ragotzi, mère de celui qu'on vient de voir arriver à Paris. L'empereur n'y put consentir, dans la crainte de le rendre trop puissant par les grands biens de cette dame, et qu'elle ne voulût venger la mort de son père. Les états de Hongrie furent assemblés par l'empereur pour traiter; mais Tékéli, irrité du refus de ce grand mariage, déclara qu'il ne pouvoit rien faire sans les Turcs. Tandis que l'empereur envoya le baron de Kaunitz à Constantinople, Tékéli recommença les hostilités avec des succès qui s'augmentèrent par les secours qu'il reçut de la Porte. Il fut encore question d'accommodement; il se rompit et se renoua.

Le Grand Seigneur, ayant appris que Tékéli pensoit sérieusement à rentrer sous l'obéissance de l'empereur, lui envoya offrir l'assurance de la principauté de Transylvanie après Abaffi. Lui et les autres chefs promirent quatre-vingt mille écus de tribut annuel, au nom de la Hongrie, si les Turcs les vouloient assister puissamment. Cela n'empêcha pas Tékéli de convenir, en octobre 1681, d'une suspension d'armes qui devoit finir au dernier juin 1682, avec l'empereur, qui en avoit besoin pour faire couronner l'impératrice-reine de Hongrie. Tékéli, qui devoit agir incontinent après, alla cependant prendre des mesures avec le bacha de Bude, qui le reçut superbement, et à tel point qu'on prétendit qu'il l'avoit revêtu de la couronne et des autres ornements royaux de Hongrie, en présence de plusieurs autres bachas. Le secrétaire de Tékéli étoit cependant à Vienne pour obtenir la permission d'épouser la comtesse Serin. Il la dut à l'opinion qu'on eut à Vienne qu'il étoit en état de le faire, malgré le refus, et au désir extrême de le gagner. De Bude il alla donc au château de Mongatz, qui étoit à la comtesse et sa résidence ordinaire, où leur mariage fut incontinent célébré avec grande magnificence. Il y fit entrer de ses troupes et dans toutes les autres places de sa nouvelle épouse, se joignit aux Turcs au commencement d'août 1682, porta la terreur partout, et fit frapper des médailles sur lesquelles il prit le titre de prince de Hongrie. Il y eut encore des propositions d'accommodement à la diète de Cassovie, qui n'eurent aucun effet.

Tékéli, voyant approcher les Turcs, répandit un manifeste qui ouvrit

aux mécontents les portes de la plupart des villes. Le siège de Vienne fut formé par les Turcs, que le fameux Jean Sobieski, roi de Pologne, fit lever par la victoire complète qu'il remporta. Il s'entremît ensuite de l'accommodement des mécontents, mais inutilement par la hauteur de la cour de Vienne. Tékéli, apprenant que ces pourparlers le rendoient suspect à la Porte, alla à Constantinople, eut l'adresse de pénétrer jusqu'au Grand Seigneur, lui dit qu'il lui apportoit sa tête. Cette hardiesse, soutenue de ce qu'il sut dire, lui réussit si bien, que le Grand Seigneur l'assura de sa protection et de ses secours. Il fut depuis constamment attaché à la Porte, et à la tête des mécontents. Cette même année elle le fit prince de Transylvanie par la mort d'Abaffi. Il y défit entièrement le général Heusler, et le prit prisonnier. Il continua depuis divers exploits, jusqu'à ce que, brouillé avec les Transylvains, et accablé de goutte, il se retira à Constantinople. Il y fut reçu et traité en grand prince, avec de grands revenus, et divers palais du Grand Seigneur pour sa demeure. Il mourut dans ce brillant état le 13 septembre 1705, n'ayant pas encore cinquante ans, et catholique. Son épouse étoit morte le 10 février 1703. Revenons maintenant à son fils du premier lit, le prince Ragotzi. Elle n'eut point d'enfants de ce fameux comte Tékéli.

Léopold-François, prince Ragotzi, avoit apporté en naissant plus qu'il ne falloit pour être suspect à la cour de Vienne. Ses liaisons et ses droits ne le rendirent pas innocent. Il fut arrêté en avril 1701, et conduit à Neustadt, accusé d'avoir tenté de soulever la Hongrie. Il vendit tout ce qu'il put avoir à Neustadt, gagna avec cinq cents ducats d'or Leheman, capitaine au régiment de Castelli, qui lui fournit un habit de dragon, se familiarisa avec ses gardes, officiers et soldats, les régala, les enivra, se sauva dans un faubourg, le 7 novembre de la même année 1701, où il trouva trois chevaux qu'on lui tenoit tout prêts, et gagna Raab et la Pologne, d'où il alla joindre le comte Berzini, l'un des chefs des mécontents de Hongrie. On détacha tout ce qu'on put après lui dès qu'on s'aperçut de son évasion. On afficha dans Vienne des placards de proscription, où sa tête fut mise à prix. Sa femme, qui étoit à Vienne, fut enfermée dans un couvent. On exécuta à mort le capitaine qui avoit fourni l'habit de dragon, et tous ceux qu'on crut avoir favorisé sa fuite. En avril 1703, il fut condamné à Vienne d'avoir la tête coupée. Sa femme eut permission en 1705 de se retirer en Bohême. Elle y fut arrêtée en 1707, mais elle trouva bientôt après moyen de se sauver en Saxe, d'où elle se retira à Dantzick. Ses deux fils furent mis à la garde du maître d'hôtel de l'évêque de Raab. En 1704 Ragotzi fut proclamé prince de Transylvanie. Il le fut de nouveau en 1707. On a vu en divers endroits de ces Mémoires plusieurs de ses exploits, et qu'il fit trembler l'empereur dans Vienne, dont la campagne fut plus d'une fois ravagée, et le feu des villages vu des fenêtres du palais. La malheureuse bataille d'Hochstedt arrêta tous ses progrès; les mécontents se dissipèrent. Leurs chefs pour la plupart firent leur accommodement l'un après l'autre. Lui, qui n'y pouvoit espérer ni honneur ni sûreté, se retira en Pologne, et vint en France, qui lui avoit fourni des subsides, et tenu un ministre près de lui avec caractère public.

Il avoit épousé, en septembre 1694. Charlotte-Amélie, fille de Charles landgrave de Hesse-Rinfels Wanfried, et d'Alexandrine-Julie, comtesse de Linange. Ce landgrave étoit frère puiné du landgrave Guillaume de Hesse-Rinfels, mari d'une sœur de Mme de Dangeau, et père du landgrave de Hesse-Rinfels, dont trois filles ont épousé : le roi de Sardaigne, M. le Duc dont elle a laissé M. le prince de Condé, et le jeune prince de Carignan d'aujourd'hui. Ragotzi étoit donc gendre du beau-frère de Mme de Dangeau. Elle étoit tout Allemande et fort attachée à sa parenté. Cette alliance de Ragotzi étoit fort proche, quoique sans parenté effective, mais elle fit sur elle la même impression. Elle étoit favorite de Mme de Maintenon, fort bien avec le roi, et de toutes leurs parties et particuliers. Dangeau, répandu de toute sa vie dans le plus grand monde et dans la meilleure compagnie de la cour, en étoit enivré. Il se miroit dans tout ce à quoi il étoit parvenu. Il nageoit dans la grandeur de la proche parenté de sa femme. Tous deux firent leur propre chose de Ragotzi, qui ne connoissoit personne ici, et qui eut le bon esprit de se jeter à eux. Ils le conduisirent très-bien. Non-seulement il ne prétendit rien, mais il n'affecta quoi que ce soit; et par là il se concilia tout le monde en le mettant à son aise avec lui, et soi avec tous. On lui en sut gré dans un pays si fort en prise aux prétentions, et il en reçut cent fois plus de considération et de distinction.

Dangeau, qui tenoit chez lui une grande et bonne table, et qui vivoit avec le plus distingué et le plus choisi, mit peu à peu, mais promptement, Ragotzi dans la bonne compagnie. Il prit avec elle, et bientôt il fut de toutes les parties, et de tout avec tout ce qu'il y avoit de meilleur à la cour, et sans mélange. Mme de Dangeau lui gagna entièrement Mme de Maintenon, et par elle M. du Maine. Le goût à la mode de la chasse, avec quelque soin, lui familiarisa M. le comte de Toulouse jusqu'à devenir peu à peu son ami particulier. Il vint ainsi à bout de faire de ces deux frères son conseil pour sa conduite auprès du roi, et les canaux pour tout ce qu'il en put désirer de privances, et de ces sortes de distinctions de familiarité personnelle et de distinctions d'égards qui sont indépendantes de rang. Avec ces secours, et qui ne tardèrent pas, il fut de toutes les chasses, de toutes les parties, de tous les voyages de Marly, mais demandant comme les autres courtisans, ne sortit presque point de la cour, y voyoit le roi assidûment, mais sans contrainte aux heures publiques, et très-rarement sans que le roi cherchât à lui parler, et seul dans son cabinet dès qu'il en desiroit des audiences, mais sur quoi il étoit fort discret.

Ragotzi étoit d'une très-haute taille, sans rien de trop, bien fournie sans être gros, très-proportionné et fort bien fait, l'air fort, robuste et très-noble jusqu'à être imposant sans rien de rude; le visage assez agréable, et toute la physionomie tartare. C'étoit un homme sage, modeste, mesuré, de fort peu d'esprit; mais tout tourné au bon et au sensé; d'une grande politesse, mais assez distingué, selon les personnes; d'une grande aisance avec tout le monde, et en même temps, ce qui est rare ensemble, avec beaucoup de dignité sans nulle chose dans ses manières qui sentit le glorieux. Il ne parloit pas beaucoup, fournissoit pourtant

à la conversation, et rendoit très-bien ce qu'il avoit vu sans jamais parler de soi. Un fort honnête homme, droit, vrai, extrêmement brave, fort craignant Dieu sans le montrer, sans le cacher aussi, avec beaucoup de simplicité. En secret il donnoit beaucoup aux pauvres, des temps considérables à la prière, eut bientôt une nombreuse maison qu'il tint pour les mœurs, la dépense et l'exactitude du paiement dans la dernière règle, et tout cela avec douceur. C'étoit un très-bon homme et fort aimable et commode pour le commerce, mais après l'avoir vu de près on demeurait dans l'étonnement qu'il eût été chef d'un grand parti, et qu'il eût fait tant de bruit dans le monde. En arrivant à Versailles il descendit chez Dangeau, où se trouva le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs qui devoit le mener chez le roi. Breteuil se retira sans entrer dans le cabinet où Torcy étoit, et demeura seul en tiers. Il vit Madame ensuite sans y être mené, et dîna chez Torcy qui le traita magnifiquement. Il ne vit aucun prince ni princesse du sang en cérémonie. Il ne les fréquenta que selon que la familiarité s'en présenta. Mme la Duchesse fut celle avec qui il en eut davantage, un peu aussi avec Mme la princesse de Conti. Le roi lui donna six cent mille livres sur l'hôtel de ville, et lui paya d'ailleurs six mille livres par mois et l'Espagne trente mille livres par an. Cela lui fit autour de cent mille livres de rente. Sa maison étoit à Paris uniquement pour son domestique, lui toujours à la cour, sans y donner jamais à manger. Le roi lui faisoit toujours meubler un bel appartement à Fontainebleau. Il portoit la Toison que le roi d'Espagne lui avoit envoyée lorsqu'il étoit encore à la tête des mécontents.

L'orgueil de M. le Grand ne put supporter longtemps la distinction unique d'une pension de trente mille livres donnée à la duchesse de Chevreuse. Il se fit porter chez le roi, car il ne pouvoit presque plus se soutenir depuis longtemps par l'accablement de la goutte, et là en diminutif de M. de La Rochefoucauld, il se mit à parler de ses maux, de sa fin prochaine, de l'état de ses affaires, de la façon la plus touchante, qu'il finit par demander une grâce sans l'expliquer, avec toute l'instance possible. Le roi, de longue main accoutumé à ne lui refuser rien, lui demanda ce qu'il vouloit. Alors il étala le mérite de Mlle d'Armagnac, sa tendresse pour elle, et sa désolation de se voir sur le point de la laisser sans pain. Avec ses prosopopées, il eut pour elle une pension de trente mille livres.

Mlle de Chausseraye rattrapa en même temps une pension de mille écus, qu'elle avoit perdue moyennant une grosse affaire de finance, que le roi lui avoit permis de faire. Elle prétendit n'en avoir rien tiré, et raccrocha sa pension. On peut voir, t. V, p. 124 et suiv., quelle étoit cette maîtresse poulette, de laquelle il sera encore parlé. Le maréchal de Villars obtint aussi une pareille pension pour sa sœur, Mme de Vaugué, dont il avoit fait la duègne et l'Argus de sa femme. Il la logeoit et la nourrissoit pour cela; mais d'ailleurs il ne donnoit pas un sou à elle ni à ses enfants qui mouroient de faim. C'étoient de petits gentils-hommes tout au plus de Dauphiné, et des plus minces, dont on n'avoit jamais ouï parler.

Bockley, frère de la duchesse de Berwick, apporta au roi, le 12 janvier, la nouvelle de la retraite de Staremborg, le 3 au soir, vers Ostalric, qui avoit levé le blocus de Girone, voyant arriver le duc de Berwick avec ses troupes. Berwick envoya aussitôt relever la garnison, et tout le pays s'empressa d'y porter toutes sortes de vivres. On y mit aussi force munitions et des vivres pour un an. Berwick observa les ennemis jusqu'à ce que tout fût entré dans Girone, et qu'ils fussent retirés à demeure; il revint aussitôt après à la cour, où il fut parfaitement bien reçu. Brancas en eut la Toison, et fort peu après fut nommé ambassadeur en Espagne, où on l'envoya sans le laisser revenir à Paris. Bockley en fut brigadier.

Les parties particulières devinrent de plus en plus fréquentes chez Mme de Maintenon. Dîners, musiques, scènes de comédies, actes d'opéra, loteries toutes en billets noirs; mêmes dîners à Marly, quelquefois à Trianon, et toujours le même très-petit nombre et les mêmes dames, toujours le maréchal de Villeroy aux musiques et aux pièces; très-rarement M. le comte de Toulouse qui aimoit la musique, presque jamais M. du Maine. et nul autre homme sans aucune exception, que des moments le capitaine des gardes en quartier, quand il venoit dire au roi que son souper étoit servi. et que la musique n'étoit pas achevée.

Matignon obtint la permission de se démettre en faveur de son fils de ses charges de Normandie, en retenant le commandement et les appointements toute sa vie. C'étoit un masque en usage depuis quelque temps pour suppléer aux survivances en les déguisant si grossièrement ainsi.

D'Alègre, mort longtemps depuis maréchal de France, point du tout corrigé de l'alliance des ministres par toutes les indignités qu'il avoit essuyées de celle de Barbezieux. maria sa fille à Maillebois, avec sa lieutenance générale de Languedoc de vingt mille livres de rente. Le roi donna deux cent mille livres, Desmarets peu de chose: la noce fut magnifique à Paris.

La maréchale de Noailles avoit encore une fille à marier, fort laide, qui commençoit à monter en graine. et que pour cette raison ils appeloient la douairière. Elle obtint, pour la marier au fils du maréchal de Châteaurenault bien plus jeune qu'elle, la lieutenance générale de Bretagne qu'avoit le maréchal, et lui donna d'ailleurs fort peu de chose. Châteaurenault étoit fort riche. et n'avoit que ce fils qu'il mit ainsi dans une grande alliance dont il avoit grand besoin.

M. d'Isenghien épousa peu après Mlle de Rodes, malgré Mme de Rodes. La fille étoit en âge, et ses parents la soutinrent. Elle étoit riche, et je crois la dernière Pot, qui étoit une bonne, illustre et très-ancienne maison. Quelque temps après, Vieuxpont, officier général, veuf d'une fille de la princesse de Montauban et de Rannes, son premier mari, tué colonel général des dragons, épousa une fille de Beringhen, premier écuyer.

Le pape avoit réservé quatre chapeaux *in petto* dans la promotion qu'il avoit faite en 1712, pour les couronnes: il les déclara au commencement de cette année. Ce furent don Manuel Arias, archevêque de Séville, l'abbé de Polignac, Benoît Sala, bénédictin, évêque de Barce-

lone, et Benoît Erba, archevêque de Milan, à qui son oncle don Livio Odescalchi, neveu d'Innocent XI, qui n'avoit plus personne de son nom, l'avoit fait prendre avec l'assurance d'une partie de ses grands biens, et qui s'appela le cardinal Odescalchi. Arias, avancé dans l'ordre de Malte, et avec le caractère public de sa religion auprès du feu roi d'Espagne, étoit une des meilleures têtes et un des plus vertueux hommes d'Espagne. Il étoit entré dans les conseils, et il eut une part principale au testament. Il fut après gouverneur du conseil de Castille; et, lorsque Mme des Ursins se sentit en force d'écarter tous ceux qui avoient le plus contribué à faire appeler Philippe V à la couronne et qui avoient le plus de part au gouvernement, elle éloigna celui-ci par l'archevêché de Séville, et la nomination du roi d'Espagne au cardinalat. Je ne fais que rappeler ces choses, parce que j'ai parlé d'Arias avec étendue à l'occasion et au temps du testament de Charles II.

L'archiduc, reconnu par force à Rome, comme on l'a vu du temps que le marquis de Prié et le maréchal de Tessé y étoient ambassadeurs, s'opposoit à ce que Philippe V eût un chapeau. Il avoit nommé Sala comme roi d'Espagne, et avoit employé les menaces pour s'assurer de son chapeau. La nonciature étoit fermée en Espagne depuis cette reconnaissance de l'archiduc. Philippe V insistoit pour le chapeau de sa nomination, et protestoit d'injure contre celui de Sala comme étant, lui, roi d'Espagne de droit et d'effet, et non pas l'archiduc, et par le personnel de Sala à son égard. Ce moine étoit de la lie du peuple; cocher en son jeune temps, puis bénédictin pour avoir du pain et devenir quelque chose. C'étoit un drôle d'esprit et d'entreprise, qui excita le peuple puis les magistrats de Barcelone contre le roi d'Espagne, et qui figura assez parmi eux pour avoir eu grande part à la révolte de la Catalogne, et être regardé comme l'âme du parti de l'archiduc, lequel en récompense le fit évêque de Barcelone. Avec ce caractère, Sala se signala de plus en plus et mérita enfin la nomination de l'archiduc. Ces oppositions réciproques firent garder *in petto* le chapeau de la nomination d'Espagne à la promotion des couronnes. Polignac, qui avoit celle du roi Jacques, n'essuyoit point de contradiction; mais la fonction d'Utrecht, incompatible avec le chapeau, fit que le roi désira qu'il fût réservé *in petto*, mais il le sut, et fut ainsi assuré de l'avoir dès que la paix serait conclue. Erba, j'ignore quelle raison le retint dans ce purgatoire.

La paix sur le point d'être conclue par toutes les puissances, excepté l'empereur, ce prince, qui l'étoit élu et couronné, mais qu'on ne traitoit encore que d'archiduc en France et en Espagne, voulut que Sala fût cardinal sans plus attendre, et le roi d'Espagne ne pressa pas moins pour que sa nomination fût remplie. Le pape ainsi tourmenté des deux côtés, et qui voyoit qu'à la fin l'Italie demeureroit à l'empereur, n'osa l'amuser plus longtemps, et se flatta de faire passer Sala au roi d'Espagne, en déclarant Arias en même temps. Il fit donc avertir le roi qu'il alloit expectorer Polignac avec les autres, et que cela ne se pouvoit plus différer. Il ne restoit plus que des bagatelles à ajuster à Utrecht, et l'espérance de finir alors avec l'empereur étoit perdue : le roi consen-

tit donc à l'expectoration, et dépêcha en même temps un courrier à Polignac, pour le faire revenir sur-le-champ. Il laissa donc ce qui restoit à achever et la paix à signer au maréchal d'Huxelles et à Menager, et accourut à sa barrette. Le courrier chargé de sa calotte le trouva à mi-chemin. Il la mit dans sa poche et continua son voyage. Il arriva le 22 février à Paris, et le jeudi 23, il alla l'après-midi à Marly chez Torcy, qui, entre la fin de la musique et le souper, le mena chez Mme de Maintenon.

Polignac, qui avoit reçu en passant les compliments et les empressements du salon, présenta au roi sa calotte, qui la lui mit sur la tête, et lui donna une chambre à Marly. Ce fut une chose assez étrange qu'un cardinal *in petto* de la nomination du roi Jacques traitât et conclût à Utrecht la consommation dernière des malheurs de ce prince et son expulsion de France, avec tout ce qu'il plut aux Anglois de prescrire à cet égard. Sa visite de remerciement à Saint-Germain et de retour dut être bien embarrassante, mais quand on est cardinal rien n'embarrasse plus : au moins ne le put-il être que de la reine d'Angleterre. En conséquence de ce qui avoit été arrêté avec les Anglois, le roi d'Angleterre étoit déjà parti avec une petite suite sous le nom de chevalier de Saint-Georges, pour se retirer à Bar, dont M. de Lorraine avoit fait meubler le château, et l'y vint voir. Il alla aussi à Lunéville voir M. et Mme de Lorraine. et s'arrêta à Bar, à Commercy, chez M. de Vaudemont, et dans tous ces environs assez longtemps.

Le roi, qui n'avoit jamais pu se défaire du respect que le cardinal Mazarin lui avoit imprimé pour les cardinaux, régla avec les cardinaux de Rohan et de Polignac la place que les cardinaux occuperoient au sermon à la chapelle, et avec tant d'égards qu'il prit la peine de la dessiner sur du papier devant eux et à leur gré. Il n'y avoit eu jusqu'alors rien de marqué là-dessus. Les places des cardinaux de Bouillon et de Coislin étoient fixes par leurs charges; le cardinal de Janson n'avoit presque point demeuré à la cour cardinal que depuis qu'il fut grand aumônier; Bonzi l'étoit de la reine, et depuis sa mort presque toujours en Languedoc; Le Camus ne vit jamais Paris ni la cour depuis sa promotion; Estrées, souvent à Rome, puis en Espagne, ne s'étoit point soucié de place réglée au sermon; Fürstemberg encore moins, qui ne s'y trouvoit presque jamais. Le roi entretenoit après le cardinal de Polignac des matières d'Utrecht près de deux heures tête à tête.

On a vu en son lieu par quel tour de passe-passe, aidé de tout l'art et de l'or de Mme de Soubise, secondée de toute l'autorité du roi, le cardinal de Rohan avoit été reçu chanoine de Strasbourg, et en étoit devenu coadjuteur et enfin évêque. La multiplicité et l'excès des mésalliances que la longue suite du même esprit de gouvernement a forcé toute la noblesse du royaume de contracter pour vivre, l'excluoit toute d'entrer dans le chapitre de Strasbourg, à commencer par les princes du sang. et à continuer par tout ce qu'il y a de plus grand et de plus illustre. Il n'y en avoit plus dès lors qui en pussent faire les preuves que MM. d'Uzès qui y mirent bientôt obstacle par leurs mariages, M. de Duras et le comte de Roucy, dont le fils en déchut. On considéra cependant qu'il étoit de l'intérêt très-essentiel du roi que des François y pussent être

admis, parce qu'il en étoit que l'évêque fût François et qu'il n'est élu que par le chapitre et tiré du chapitre. Le roi chercha donc à apporter quelque tempérament là-dessus. Le cardinal de Rohan l'y servit, mais, comme il n'étoit là question que du chapitre, ce ne fut qu'avec le chapitre qu'on négocia. Il députa au roi pour cette affaire le comte de Lœwenstein, frère de Mme de Dangeau, grand doyen de Strasbourg, chanoine de Cologne et d'autres grandes églises, que nous verrons bientôt évêque de Tournai, sans être dans les ordres. Ce comte eut une longue audience du roi, tête à tête. Le chapitre consentit par degrés à des adoucissements sur les mères, même pour les Allemands, et peu à peu enfin à recevoir les François sans preuves, qui auroient trois ascendants masculins ducs. Ces trois ascendants furent une fort mauvaise idée; c'étoit la date qu'il falloit fixer. Je suis par exemple duc et pair trente ans avant M. d'Aumont, pour ne citer que celui-là et en laisser beaucoup d'autres; je ne suis pourtant que le second, car c'est mon père qui le fut fait, et qui fut enregistré, reçu le 1^{er} février 1635. M. d'Aumont est le cinquième; son grand-père pourroit donc, s'il vivoit, mettre de ses enfants dans le chapitre de Strasbourg, tandis que je n'y ferois pas recevoir les miens, et le maréchal d'Aumont n'est duc et pair que de la fin de décembre 1665.

La vieille Mailly mourut à quatre-vingt-cinq ou six ans, aussi entière de tête et de santé qu'à quarante. C'est celle que la longueur de son visage étroit et la singularité de son nez faisoit nommer la Bécasse. Elle étoit Montcavrel, et longtemps depuis son mariage elle devint héritière de sa maison, qu'elle rendit très-puissante en biens, de très-pauvres qu'étoient son mari et elle, à force de travail, d'assiduité, d'art et de procès. J'ai parlé en son lieu de la substitution qu'ils firent. Elle traita toute sa vie ses enfants à la baguette, en jeta un à Saint-Victor dont il se seroit bien passé. Il en devint pourtant prieur, puis évêque de Lavaur, et fut homme de bien. Il étoit mort à Montpellier un mois ou deux avant elle. Elle força un autre de ses fils à se faire prêtre, dont il ne pouvoit se consoler, et le laissa les coudes percés pourrir à Saint-Victor sans y être religieux, jusqu'à ce que le mariage de son autre fils avec la nièce à la mode de Bretagne de Mme de Maintenon, qui fut dame d'atours de la Dauphine, fit cet abbé de Mailly archevêque d'Arles, puis de Reims, que nous verrons cardinal. Ses deux filles, l'une s'échappa et se maria malgré elle à l'aîné des Mailly; l'autre, elle la fit religieuse, qui, de nécessité vertu, la devint bonne, et a été une excellente abbesse de Poissy, adorée et respectée au dernier point dans cette communauté si grande et si jalouse de l'élection qu'elle a perdue. On n'a pas vu que Dieu ait béni cette conduite dans tout ce qui est arrivé depuis de toute cette famille.

Le vieux Brissac mourut aussi à pareil âge, retiré chez lui depuis plusieurs années. Il étoit lieutenant général et gouverneur de Guise, et avoit été longtemps major des gardes du corps. C'étoit un très-petit gentilhomme qui avoit percé tous les grades des gardes du corps, qui avoit plu au roi par son application, par ses détails, par son assiduité, par ne compter que le roi et ne ménager personne. Il en avoit tellement acquis

la familiarité et la confiance sur ce qui regardoit les gardes du corps, que les capitaines des gardes, tout grands seigneurs et généraux d'armée qu'ils étoient, le ménageoient et avoient à compter avec lui, à plus forte raison tous les officiers des gardes. Il étoit rustre, brutal, d'ailleurs fort désagréable et gâté à l'excès par le roi, mais homme d'honneur et de vertu, de valeur et de probité, et estimé tel quoique haï de beaucoup de gens, et redouté de tout ce qui avoit affaire à lui, même de toute la cour et des plus importants, tant il étoit dangereux. Il n'y avoit que lui qui osât attaquer Fagon sur la médecine. Il lui donnoit des bourrades devant le roi qui mettoient Fagon en véritable furie, et qui faisoient rire le roi et les assistants de tout leur cœur. Fagon, aussi avec bien de l'esprit, mais avec fougue, lui en lâchoit de bonnes qui ne divertissoient pas moins, mais en tout temps Fagon ne le pouvoit voir ni en ouïr parler de sang-froid.

Un trait de ce major des gardes donnera un petit crayon de la cour. Il y avoit une prière publique tous les soirs dans la chapelle de Versailles à la fin de la journée, qui étoit suivie d'un salut avec la bénédiction du saint sacrement tous les dimanches et les jeudis. L'hiver, le salut étoit à six heures; l'été, à cinq, pour pouvoir s'aller promener après. Le roi n'y manquoit point les dimanches et très-rarement les jeudis en hiver. A la fin de la prière, un garçon bleu en attente dans la tribune couroit avertir le roi, qui arrivoit toujours un moment avant le salut; mais qu'il dût venir ou non, jamais le salut ne l'attendoit. Les officiers des gardes du corps postoièrent les gardes d'avance dans la tribune, d'où le roi l'entendoit toujours. Les dames étoient soigneuses d'y garnir les travées des tribunes, et, l'hiver, de s'y faire remarquer par de petites bougies qu'elles avoient pour lire dans leurs livres et qui donnoient à plein sur leur visage. La régularité étoit un mérite, et chacune, vieille et souvent jeune, tâchoit de se l'acquérir auprès du roi et de Mme de Maintenon. Brissac, fatigué d'y voir des femmes qui n'avoient pas le bruit de se soucier beaucoup d'entendre le salut, donna le mot un jour aux officiers qui postoièrent; et pendant la prière il arrive dans la travée du roi, frappe dessus de son bâton, et se met à crier d'un ton d'autorité : *Gardes du roi, retirez-vous; le roi ne vient point au salut.* A cet ordre tout obéit, les gardes s'en vont, et Brissac se colle derrière un pilier. Grand murmure dans les travées, qui étoient pleines: et un moment après chaque femme souffle sa bougie, et s'en va tant et si bien qu'il n'y demeura en tout que Mme de Dangeau et deux autres assez du commun.

C'étoit dans l'ancienne chapelle. Les officiers, qui étoient avertis, avoient arrêté les gardes dans l'escalier de Bloin et dans les paliers où ils étoient bien cachés, et quand Brissac eut donné tout loisir aux dames de s'éloigner et de ne pouvoir entendre le retour des gardes, il les fit reposer. Tout cela fut ménagé si juste que le roi arriva un moment après, et que le salut commença. Le roi, qui faisoit toujours des yeux le tour des tribunes et qui les trouvoit toujours pleines et pressées, fut dans la plus grande surprise du monde de n'y trouver en tout et pour tout que Mme de Dangeau et ces deux autres femmes. Il en parla dès

en sortant de sa travée, avec un grand étonnement. Brissac, qui marchait toujours près de lui, se mit à rire et lui conta le tour qu'il avoit fait à ces bonnes dévotes de cour, dont il s'étoit lassé de voir le roi la dupe. Le roi en rit beaucoup, et encore plus le courtisan. On sut à peu près qui étoient celles qui avoient soufflé leurs bougies et pris leur parti sur ce que le roi ne viendrait point, et il y en eut de furieuses qui vouloient dévisager Brissac, qui ne le méritoit pas mal par tous les propos qu'il tint sur elles¹.

CHAPITRE XXV.

Mort, état et caractère du comte de Nassau-Saarbrück. — Mort et singularité de Chambonas, évêque de Viviers. — Singularité étrange de Desmarets, archevêque d'Auch. — Mort du connétable de Castille. — Villena, majordome-major du roi d'Espagne, en sa place. — Chalais reconduit son cordelier prisonnier en Espagne. — Duc et duchesse de Shrewsbury à la cour. — État et nom de cet ambassadeur et de l'ambassadrice; caractère de la duchesse, qui change entièrement les coiffures des femmes, dont le roi n'avoit pu venir à bout. — Maison du duc d'Aumont, à Londres, brûlée. — Caractère du duc d'Aumont. — L'incendie coûte cinq cent cinquante mille livres au roi. — Bout de l'an à Saint-Denis du Dauphin et de la Dauphine. — *Histoire de la compagnie de Jésus*, du P. Jouvençy. — Scandale de ce livre, dont les jésuites se tirent à bon marché. — Abbé de Castries premier aumônier de Mme la duchesse de Berry. — Son caractère; sa fortune. — Longepierre secrétaire des commandements de Mme la duchesse de Berry; son caractère. — Mort de l'électeur de Brandebourg, premier roi de Prusse. — Électeurs de Cologne et de Bavière à Paris et à Suresne; voient le roi. — Règlement en vingt-cinq articles, fait par le roi, entre les gouverneurs ou commandants généraux de Guyenne et le gouverneur de Blaye, dont je gagne vingt-quatre articles, de l'avis du duc du Maine, contre le maréchal de Montrevel. — Ténébreuse noirceur de Pontchartrain, qui me fait éclater. — La Chapelle; quel; je lui fais une étrange déclaration. — Conversation étrange entre le chancelier et moi. — Même conversation avec la chancelière. — Mme de Saint-Simon vainement attaquée. — L'intimité entière subsiste entre le chancelier, la chancelière, et Mme de Saint-Simon et moi.

Le comte de Nassau-Saarbrück mourut dans son château de Saarbrück, où il s'étoit comme retiré depuis quelques années. Il avoit toujours servi, étoit lieutenant général, et il avoit le régiment Royal-Allemand, qui est de vingt-cinq mille livres de rente. C'étoit l'homme du monde le mieux fait, du plus grand air et imposant, fort poli, fort brave, fort honnête homme, avec peu d'esprit et considéré. Il étoit aussi fort riche, mais luthérien, et point vieux. Le roi lui-même lui avoit fait diverses attaques sur sa religion avec bonté, et il ne lui avoit pas laissé ignorer qu'il iroit à tout en se faisant catholique, sans l'avoir pu ébranler.

1. Cette anecdote a déjà été racontée par Saint-Simon, t. IV, p. 440; mais les variantes des deux récits sont nombreuses, et nous n'avons pas cru devoir supprimer ce passage, comme l'ont fait les précédents éditeurs

Une autre mort, dont je ne parlerois pas sans la singularité de l'homme, est celle de l'évêque de Viviers. Il étoit frère de Chambonas, qui étoit à M. du Maine. C'est sans doute cette protection qui le fit souffrir dix ans de suite à Paris dans un logis garni auprès de ma maison. Il écrivoit toute la nuit jusqu'à épuiser plusieurs secrétaires, et se levoit à une heure ou deux après midi. Il mandoit tous les ordinaires des nouvelles des fanatiques de Languedoc et d'autres nouvelles de la province, de Paris, où il étoit, à Bâville, intendant ou plutôt roi du Languedoc, qui étoit à Montpellier, qui ne put jamais détruire ce commerce que Viviers grossissoit de force mémoires et instructions. Avec cinquante mille livres de rente de son évêché et d'une abbaye, il laissa six cent mille livres. Cela me fait souvenir d'une singularité d'un autre genre. L'archevêque d'Auch, frère de Desmarets, passoit sa vie à Paris en hôtel garni, et en robe de chambre, sans voir personne, ni ouvrir aucune lettre qu'il reçût, qu'il laissoit s'amasser en monceaux. A la fin le roi se lassa et dit à Desmarets de le renvoyer à son église. L'embarras fut d'autant plus grand d'en entreprendre le voyage, qu'il en étoit depuis assez longtemps aux emprunts pour vivre, et aux expédients. Refusé partout où il s'adressa, et pressé sans relâche, son secrétaire s'avisa de lui proposer d'attaquer cette montagne de lettres et de paquets fermés, pour voir s'il ne s'y trouveroit point quelque lettre de change; faute de ressource, il y consentit. Le secrétaire se mit en besogne, et trouva pour cent cinquante mille livres de lettres de change de toutes sortes de dates, dans l'ignorance desquelles il mouroit de faim. Il s'en alla donc, et ne fut plus en peine de payer sa dépense.

Le connétable de Castille mourut en ce même temps dans sa prison à Bayonne. Il étoit majordome-major du roi d'Espagne, qui est la plus grande charge. Elle fut donnée sur-le-champ au marquis de Villena, qui avoit été vice-roi de Naples, et pris les armes à la main à Gaëte par les Impériaux. Le choix ne pouvoit être plus digne, jusqu'à honorer le roi qui le fit. J'ai déjà parlé de ce seigneur, et j'en aurai occasion encore, et d'expliquer ce que c'est que la charge qu'il eut.

Chalais, qui avoit vu Mme des Ursins à Bagnères, et qui en étoit revenu à Paris, en repartit en ce même temps avec son cordelier prisonnier, qu'il conduisit en Espagne. Ce métier de recors ne lui réussit pas dans le monde.

Le duc et la duchesse de Shrewsbury étoient arrivés depuis quelque temps. J'ai marqué en deux mots (p. 337 ci-dessus) quel étoit cet ambassadeur d'Angleterre. On le trouvera plus expliqué dans les Pièces concernant le traité de Londres¹. Il eut sa première audience particulière à l'ordinaire. Comme il n'y avoit ni reine ni Dauphine, la duchesse alla saluer le roi dans son cabinet entre le conseil et le dîner, menée par la duchesse d'Aumont, et accompagnée du baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs. Le soir, la duchesse d'Aumont la mena prendre son tabouret au souper du roi. Les Anglois sont grands voyageurs. Celui-ci,

1. On a déjà dit que ces Pièces n'avoient pas été remises à M. le duc de Saint-Simon en même temps que les Mémoires dont elles sont le complément.

qui avoit porté l'épée de l'Etat au couronnement de Jacques II, qui avoit eu sa confiance, et été son grand chambellan, le quitta en 1680, et passa en Hollande, où il offrit ses services au prince d'Orange. Il se promena ensuite en Italie, fut à Rome, où il épousa la fille du marquis Paleotti, Bolonois, et de Catherine Dudley, fille du duc de Northumberland, et de Marie-Madeleine Gouffier de Brazeux. Voilà bien du mélange. La religion ne contraignit point l'Italienne. Elle suivit son mari en Angleterre, où le prince d'Orange régnoit, qui le fit duc et chevalier de la Jarretière. Il fut aussi secrétaire d'Etat. La reine Anne le mit de son conseil privé, et le fit son grand chambellan. Il fut vice-roi d'Irlande au retour de son ambassade de France, et il mourut à Londres en 1718.

Sa femme étoit une grande créature et grosse, hommassée, sur le retour et plus, qui avoit été belle et qui prétendoit l'être encore; toute décolletée, coiffée derrière l'oreille, pleine de rouge et de mouches, et de petites façons. Dès en arrivant elle ne douta de rien, parla haut et beaucoup en mauvais françois, et mangea dans la main à tout le monde. Toutes ses manières étoient d'une folle, mais son jeu, sa table, sa magnificence, jusqu'à sa familiarité générale, la mirent à la mode. Elle trouva bientôt les coiffures des femmes ridicules, et elles l'étoient en effet. C'étoit un bâtiment de fil d'archal, de rubans, de cheveux et de toutes sortes d'affquets de plus de deux pieds de haut qui mettoit le visage des femmes au milieu de leur corps, et les vieilles étoient de même, mais en gazes noires. Pour peu qu'elles remuassent, le bâtiment trembloit, et l'incommodité en étoit extrême. Le roi, si maître jusque des plus petites choses, ne les pouvoit souffrir. Elles duroient depuis plus de dix ans sans qu'il eût pu les changer, quoi qu'il eût dit et fait pour en venir à bout. Ce que ce monarque n'avoit pu, le goût et l'exemple d'une vieille folle étrangère l'exécuta avec la rapidité la plus surprenante. De l'extrémité du haut, les dames se jetèrent dans l'extrémité du plat, et ces coiffures plus simples, plus commodes et qui siéent bien mieux, durent jusqu'à aujourd'hui. Les gens raisonnables attendent avec impatience quelque autre folle étrangère qui défasse nos dames de ces immenses rondaches de paniers, insupportables en tout à elles-mêmes et aux autres.

L'hôtel de Powis à Londres, où logeoit le duc d'Aumont, fut entièrement brûlé, et il fallut abattre une maison voisine pour empêcher que l'incendie ne se communiquât aux autres. Sa vaisselle fut sauvée. Il prétendit avoir perdu tout le reste. Il prétendit aussi avoir reçu plusieurs avis qu'on le vouloit brûler et même assassiner, et que la reine, à qui il l'avoit dit, lui avoit offert de lui donner des gardes. Le monde en jugea autrement à Londres et à Paris, et se persuada que lui-même avoit été l'incendiaire, pour gagner sur ce qu'il en tireroit du roi, et pour couvrir une contrebande monstrueuse dont les Anglois se plaignirent ouvertement dès son arrivée, et où il gagna infiniment : c'est au moins ce qui se débita publiquement dans les deux cours et dans les deux villes, et ce que presque tous en crurent.

M. d'Aumont avoit toute sa vie été un panier percé qui avoit toujours vécu d'industrie; il avoit eu longtemps affaire à un père fort dur, et à une belle-mère qui le haïssoit fort, et qui étoit une terrible dévote. Il

s'étoit marié malgré eux par amour réciproque à Mlle de Piennes, dont la mère étoit Godet, comme l'évêque de Chartres, qui y fit à la fin entrer Mme de Maintenon, et le roi par elle, lequel imposa enfin et obligea le père à consentir, après plusieurs années que ce mariage demeurait accroché, et que tous deux étoient résolus à n'en jamais faire d'autre. Le duc d'Aumont étoit d'une force prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un goût excellent, mais extrêmement cher en toutes sortes de choses, meubles, ornements, bijoux, équipages; il jetoit à tout, et tira des monts d'or des contrôleurs généraux et de son cousin Barbezieux, avec qui, pour n'en pas tirer assez à son gré, il se brouilla outrageusement. Il prenoit à toutes mains et dépensoit de même. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savoit rien, à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de réputation à la guerre pour en parler sobrement, et à qui son ambassade ne réussit ni en Angleterre ni en France. Avant la mort de son père, logeant dans une maison de louage, il l'ajusta et la dora toute, boisa son écurie comme un beau cabinet, avec une corniche fort recherchée tout autour, qu'il garnit partout de pièces de porcelaine. On peut juger par là de ce qu'il dépensoit en toutes choses. Le roi donna deux cent cinquante mille livres à milord Powis, et au duc d'Aumont cent mille francs, et cinquante mille par an pendant quatre ans, tant en considération de son incendie que de la dépense de son ambassade.

On fit à Saint-Denis le bout de l'an du Dauphin et de la Dauphine, je n'oserois dire de la France. Tout ce qui a suivi une telle perte ne le prouve que trop évidemment. Il n'y eut que leurs maisons, les princes et princesses de la maison royale, du sang et légitimés, et M. de Metz, qui officia, et cela ne dura guère plus d'une heure.

Le livre du jésuite Jouvency fit alors grand bruit. C'est une histoire latine de sa compagnie depuis son origine jusqu'à nos jours. Il étoit à Rome où il la composa. Je ne m'aviserai pas ici d'en faire l'extrait. Il suffit de dire qu'il voulut plaire à Rome et aux siens, et qu'il employa la plus belle latinité, et tout l'art dans lequel les jésuites sont si grands maîtres, à flatter et à établir les prétentions les plus ultramontaines, et à canoniser la doctrine la plus décriée des théologiens et des casuistes de son ordre. Il fit plus : il fit par ses éloges des saints du premier ordre, et des martyrs qui méritent un culte public, des jésuites les plus abhorrés pour les fureurs de la Ligue, pour la conspiration des poudres en Angleterre, et pour celles qui ont été tramées contre la vie d'Henri IV : tout cela prouvé par la supériorité du pape sur le temporel des rois. son droit d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité, de les déposer et de disposer de leur couronne, enfin par le principe passé chez eux en dogme qu'il est permis de tuer les tyrans, c'est-à-dire les rois qui incommoient. Le public frémit à cette lecture, et le parlement voulut faire son devoir.

Le P. Tellier soutint fort et ferme un ouvrage qui portoit le nom de son auteur, qui étoit muni de l'approbation de ses supérieurs, et qui étoit si conforme à l'esprit, aux maximes, à la doctrine et à la constante conduite de la société. Il m'en vint parler plusieurs fois. Je ne lui cachai rien de ce que je pensois des énormités de ce livre, et de l'audace de le publier. J'admiraï les cavillations de ses réponses et la pertinacité de son

attachement à introduire ces horreurs. Je ne fus pas moins surpris de sa constance à vouloir me persuader, et de sa patience à supporter mes réponses. Quoique depuis la perte du Dauphin il n'eût plus les mêmes raisons de me cultiver, il ne s'en relâcha pourtant pas le moins du monde. Il ne pouvoit ignorer en quelle situation j'étois avec M. le duc de Berry, et surtout avec M. le duc d'Orléans. Il voyoit le roi vieillir, et un Dauphin dans la première enfance: un jésuite à tous les temps présents. Il eut meilleur marché du roi, quoique ce livre attaquât si directement la puissance, la couronne et la vie même des rois. Il se souvenoit apparemment du testament de mort du P. de La Chaise; je veux dire de l'avis si prodigieux qu'il lui donna et qui est rapporté, t. IV, p. 287. Il aime mieux tout passer aux jésuites que de les irriter au hasard des poignards.

Il manda plusieurs fois le premier président et le parquet pour imposer à leur zèle, qui n'alloit à rien moins qu'à flétrir la personne de Jouvency et de ses approbateurs, à faire lacérer et brûler son livre par la main du bourreau, à mander et admonester les supérieurs et les gros bonnets du ressort, et leur faire abjurer à la barre du parlement en public ces détestables maximes. Le premier président vouloit faire sa cour, et se concilier les jésuites; il ne vouloit pas aussi s'aliéner le parlement; toute sa considération à la cour et dans le monde dépendoit de la sienne dans sa compagnie. Il nageoit donc avec art entre deux eaux, et c'est ce qui tira tant la chose en longueur. L'affaire aboutit enfin à la suppression du livre par arrêt du parlement sans lacération ni brûlure, et à mander les supérieurs des trois maisons de Paris au parlement, à qui le premier président fit une admonition légère et honnête, et qui déclarèrent à peu près ce qu'on voulut, mais en termes si généraux, et si éloignés de rien de particulier sur les maximes et sur leur P. Jouvency, que ce fut plutôt une dérision qu'autre chose, et qu'ils se ménagèrent en quantité force portes de derrière, à l'indignation du public, et au frémissement du parlement, à qui le roi mit un bâillon à la bouche. Le P. Tellier parut fort mécontent, ravi en secret d'avoir si bien fasciné le roi, et qu'il ne leur en eût pas coûté davantage.

L'abbé de Castries, frère du chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, fut en ce temps-ci premier aumônier de Mme la duchesse de Berry; il étoit ordinaire de Mme la Dauphine, pour avoir un titre d'habiter la cour avec son frère, où il étoit dans la meilleure compagnie. Il avoit été jeune et bien fait; il étoit de ces abbés que le roi s'étoit promis de ne faire jamais évêques. C'étoit un homme doux, mais salé, avec de l'esprit, et fait pour la société. Il vit encore dans un grand âge, confiné dans son archevêché d'Alby, où il est fort aimé, commandeur de l'ordre, et ayant refusé Toulouse et Narbonne. Mme la duchesse de Berry prit en même temps Longepierre pour secrétaire de ses commandements, manière de bel esprit de travers, et de fripon d'intrigue, dont on a déjà parlé et dont on pourra parler encore.

Frédéric III, électeur de Brandebourg, né en 1657, mourut le 25 février de cette année. Celui d'aujourd'hui est son petit-fils. Il suivit les traces de l'électeur son père dans son opposition à la France et dans son attachement à la maison d'Autriche. Il servit puissamment l'empe-

reur en toutes occasions, et aux guerres de Hongrie et du Rhin. Il se trouva le plus puissant des électeurs et celui que l'empereur avoit le plus à ménager. Cela lui fit imaginer de se déclarer lui-même roi de Prusse, comme on l'a dit en son temps, après s'être assuré de l'appui et de la reconnaissance de l'empereur en cette qualité, et de plusieurs princes de l'empire, et se déclara roi lui-même le 18 janvier à Kœnigsberg, capitale de la Prusse ducale, en un festin qu'il y donna à ses premiers généraux et à ses ministres, et aux principaux seigneurs de cette Prusse et de ses autres États. De trois femmes qu'il épousa, il eut son successeur, père de celui d'aujourd'hui, d'une Nassau, tante paternelle du prince d'Orange devenu depuis roi d'Angleterre, à la succession duquel les électeurs de Brandebourg ont prétendu par là. Frédéric n'eut pas la joie d'être reconnu roi de Prusse par la France et l'Espagne; il mourut avant la paix de ces deux couronnes avec l'empereur et l'empire, qui ne fut conclue qu'un an après, et par laquelle son fils fut reconnu partout roi de Prusse.

Les électeurs de Cologne et de Bavière arrivèrent : le premier à Paris, dans une maison du quartier de Richelieu que son envoyé lui avoit meublée; l'autre, dans une petite maison à Suresne, dans leur incognito ordinaire. Peu de jours après, l'électeur de Cologne vit le roi fort courtoisement, mené dans son cabinet par le petit escalier de derrière, après le sermon, par Torcy; deux jours après, le roi reçut l'électeur de Bavière en même lieu et à même heure et de la même façon; mais l'électeur demeura longtemps avec lui. Ils ne couchèrent ni l'un ni l'autre à Versailles.

Il est temps maintenant de parler d'un règlement que j'obtins en ce temps-ci, pour le gouvernement de Blaye, et qui seroit peu intéressant ici sans les suites étrangères qu'il causa. On a vu ailleurs que les usurpations du maréchal de Montrevel et ses procédés là-dessus n'avoient pu être arrêtés par tout ce que j'y mis du mien, et comment il ne voulut plus de l'arbitrage de Chamillart dès qu'il fut tombé, et refusa ensuite au maréchal de Boufflers de s'en mêler. On a vu aussi que cela m'avoit empêché d'aller en Guyenne, quand, après l'étrange effet du pari de Lille, je voulus me retirer tout à fait de la cour. Lassé des impertinences continuelles d'un fou, qui l'étoit au point de dire dans Bordeaux qu'il ne m'y donneroit pas la main, et de se faire moquer de lui là-dessus par l'archevêque, le premier président, l'intendant et par tout le monde, je songeai, à la mort du duc de Chevreuse, à rendre mon gouvernement indépendant de celui de Guyenne. La Vrillière se chargea de le proposer au roi, qui reçut si bien la chose, que j'eus tout lieu de l'espérer. Mais lorsque bientôt après je vis le gouvernement de Guyenne donné au second fils de M. du Maine, je compris qu'il ne pouvoit plus s'en parler; mais je voulois sortir d'affaires et savoir à quoi m'en tenir. Je pris donc le parti d'aller à M. du Maine, de lui parler en deux mots des entreprises continuelles du maréchal de Montrevel, de lui dire à quoi pour cela j'avois pensé et fait parler au roi à la mort de M. de Chevreuse, que je cessois d'y penser dès que M. d'Eu avoit la Guyenne, mais que je le priois de trouver bon que je lui apportasse un

mémoire de l'état des questions de mon droit, raisons et usages; qu'il voulût bien en demander autant au maréchal de Montrevel des siennes, que je savois qui alloit arriver à Paris, de juger lui-même les questions et les prétentions entre M. son fils et moi, puisque Montrevel n'en tenoit que la place, de demander après au roi de tourner en règlement perpétuel ce qu'il auroit jugé, afin que je m'ôtasse de la tête ce qui me seroit ôté, et qu'une fois pour toutes aussi je demeurasse certain et paisible dans ce qui me seroit laissé.

M. du Maine qui, de sa vie, quoi que j'eusse fait, n'avoit cessé de me rechercher, me combla de politesse et de remerciements d'un tel procédé, et accepta ce que je lui proposois. Montrevel arriva; il n'osa éviter le règlement, et d'en passer par où M. du Maine jugeroit à propos; mais il fut si fâché de se voir au pied du mur sur des usurpations sans fondement, que je m'aperçus qu'il me saluoit fort négligemment avec une affectation marquée lorsque je le rencontrois, et à Marly où il vint cela étoit continuel, tellement que je me mis à le regarder entre deux yeux, et à lui refuser le salut tout net. Au bout de quelques jours de cette affectation de ma part, voilà un homme hors des gonds, qui va trouver M. du Maine, qui dit que je l'insulte, et qui se met aux plaintes les plus vives. J'allai peu après chez M. du Maine pour mon affaire. A la fin de la conversation, il me parla de celle que le maréchal avoit eue avec lui, et me demanda ce que c'étoit que cela. Je le lui dis et j'ajoutai que je ne craignois pas, depuis que je vivois dans le monde, d'être accusé de manquer de politesse avec qui que ce fût, mais que je n'étois pas accoutumé aussi que qui que ce fût s'avisât de prendre des airs avec moi; que ceux de Montrevel m'avoient engagé à lui marquer que je méprisois les fats et les matamores, et que je ne le faisois que pour qu'il le sentît. M. du Maine me voulut arraisonner sur le lieu où nous étions, sur ce qui pouvoit résulter d'être ainsi sur le pied gauche avec un homme qu'on rencontroit à tous moments, et qu'il y avoit des sottises dont il ne falloit pas s'apercevoir ou en rire. Je répondis que j'en riois aussi, mais que de laisser faire des sottises à mon égard, je n'y étois pas accoutumé, et que le maréchal m'y accoutumeroit moins qu'homme du monde; que je comprenois fort bien, le connoissant aussi fou qu'il étoit, qu'il étoit capable d'une incartade, mais que je me croyois bon aussi pour la lui faire rentrer au corps, et le roi trop juste pour ne s'en pas prendre à qui la feroit, non à qui l'essuieroit et la repousseroit, et qu'en deux paroles Montrevel pouvoit compter que je ne changerois pas de manières avec lui qu'il n'en changeât et totalement le premier avec moi; qu'au demeurant s'il n'étoit pas content il n'avoit qu'à prendre des cartes. Je me séparai là-dessus d'avec M. du Maine, qui ne trouva point mauvais ce que je lui dis, mais qui auroit désiré autre chose.

Je n'ai point su ce qu'il dit à Montrevel, mais à deux jours de là, je fus surpris de voir Montrevel qui m'évitoit souvent, et qui pouvoit alors le faire aisément, m'attendre à sa portée, et me faire devant beaucoup de monde dans le salon la révérence du monde la plus profonde, la plus marquée, la plus polie. Je la lui rendis honnête, et depuis ce

moment-là la politesse qu'on se doit les uns aux autres demeura rétablie entre nous. Je pressois M. du Maine, le maréchal tiroit de longue. Il se fioit pourtant à ce goût bizarre et constamment soutenu que le roi avoit eu pour lui toute sa vie, en la protection secrète du maréchal de Villeroy, qui étoit son ami de fatuité et de vieille galanterie, mais qui ne vouloit pas se montrer contre moi, enfin dans l'intérêt du comte d'Eu, qu'il soutenoit devant son père, parce qu'il faisoit toutes les fonctions de gouverneur de Guyenne. Nous étions, lui et moi, fort éloignés de compte: il prétendoit beaucoup plus qu'aucun gouverneur de province sur aucun gouverneur particulier dont le gouvernement étoit entièrement assujetti au gouvernement général de la province. Moi, au contraire, je ne lui voulois passer aucune autorité sur moi, ni de se mêler en aucune sorte de quoi que ce pût être de civil ni de militaire dans toute l'étendue de mon petit gouvernement, qui étoit beaucoup moins que les gouverneurs de province n'en avoient eu sur les gouverneurs et les gouvernements de leur dépendance, laquelle toutefois je reconnoissois, mais en gros. Les choses s'étoient toujours passées ainsi entre M. le prince de Conti, M. d'Épernon, et tous les gouverneurs et commandants de Guyenne et mon père, et j'avois preuves écrites et par lettres de ces gouverneurs ou commandants de la province et par des décisions et des ordres du roi, de tout ce que je prétendois.

Montrevel, au contraire, n'en pouvoit fournir aucune, mais il comptoit que ses cris, la musique de son discours, dont la singulière harmonie suppléoit à son avis au sens commun qu'il n'avoit guère, son mérite, ses dignités militaires, l'usage de tous les autres gouverneurs ou commandants généraux des provinces, sa faveur, son importance, la considération de l'engagement où il s'étoit mis, lui feroit emporter le tout, sinon la plus grande partie de ses usurpations. La chose m'étoit encore plus importante qu'à tout autre gouverneur dépendant; il n'y a que les princes du sang qui, sans être dans leurs gouvernements, y donnent leurs ordres sans lesquels il ne s'y fait rien, à qui ceux qui ont le commandement en leur absence rendent compte de tout, et qui y commandent absents comme présents. Mon père étoit dans ce même usage; le roi l'y avoit mis et maintenu dans le souvenir de l'important service qu'il lui avoit rendu par ce gouvernement pendant les troubles, dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires. Après lui je m'y étois maintenu contre diverses attaques, où le roi avoit imposé en ma faveur, et par des ordres écrits par le secrétaire d'État, tellement que j'avois toute la raison, le droit et l'intérêt de ne pas subir le joug audacieux et nouveau de ce vieux bellâtre. M. du Maine eut avec lui des conversations fréquentes, La Vrillière, secrétaire d'État de la province, pareillement, et l'un et l'autre tant qu'il voulut; mais après tout il fallut finir.

La Vrillière dressa donc un projet de règlement avec M. du Maine pour le rapporter au roi en vingt-cinq articles, parce que j'avois demandé que tout fût bien distinct et expliqué pour ne m'exposer pas à des queues et à de nouvelles contestations. Outre que mon droit étoit clair et prouvé, et l'usage constant et constaté jusqu'aux entreprises de

Montrevel contre lesquelles, dès la première, j'avois toujours réclamé, La Vrillière étoit mon ami, et de père en fils intime, et M. du Maine avoit grand désir de m'obliger en chose qu'il me voyoit fort sensible, et dont il jugeoit que son fils n'useroit jamais que par procureur, et il n'étoit pas fâché d'une occasion à se montrer équitable contre son propre fils, et de ne négliger rien pour émousser l'envie que ce nouveau présent avoit ranimée. Enfin le dimanche, 19 mars, après le sermon, le règlement fut décidé par le roi dans son cabinet avec M. du Maine et La Vrillière seuls, et des vingt-cinq articles j'en gagnai vingt-quatre à pur et à plein. L'unique que je perdis fut que le gouverneur ou le commandant général de Guyenne, venant dans Blaye même, ville et citadelle, en absence et en la présence du gouverneur de Blaye, y seroit accompagné de ses gardes en bandoulières et en casaques. J'avois voulu pourvoir à la folie de la main que Montrevel avoit débitée qu'il ne me donneroit pas chez lui, mais je n'avois pas cru devoir permettre que cette impertinence parût dans le règlement avoir été imaginée. Cet article porta donc que les gouverneurs ou commandants généraux de Guyenne et le gouverneur de Blaye, se trouvant ensemble dans la province, et étant tous deux officiers de la couronne, vivroient ensemble suivant le rang de leurs offices de la couronne.

Par cette décision, non-seulement le maréchal de Montrevel ne put plus me contester la main dans sa maison, mais il fut mis hors d'état d'oser me contester la préséance sur lui partout, hors dans la mienne, comme je le prétendois bien aussi. Il fut enragé, outré, et ne put se tenir les deux premiers jours. Je ne sais qui lui fit sentir sa folie, et combien il déplairoit au roi et à M. du Maine, et me donneroit lieu de me moquer de lui : cela le fit passer d'une extrémité à l'autre. Il débita qu'il avoit obtenu tout ce qu'il désiroit, fit la meilleure mine qu'il put, mais il ne sut durer vis-à-vis de moi, et au bout de huit jours il s'en retourna brusquement en Guyenne. Ce règlement portoit qu'il seroit enregistré dans l'hôtel de ville de Blaye; je n'y perdis pas de temps, et le maréchal en arrivant à Bordeaux en trouva partout des copies répandues qui le comblèrent de rage et de fureur. Ce fut pourtant une rage mue¹, car je fis diverses punitions, et même emprisonner des bourgeois de Blaye, et longtemps, pour lui avoir porté des plaintes, leur faisant dire publiquement que c'étoit précisément pour cela, et je le fis publier. Le maréchal avala la pilule et n'osa ni branler ni se plaindre. Oncques depuis il ne se mêla de quoi que ce pût être du gouvernement de Blaye, et nous n'avons pas ouï parler l'un de l'autre.

J'aurois été infiniment content sans l'incroyable noirceur de Pontchartrain. On a vu qu'ayant les plus fortes raisons de contribuer à sa perte, et ayant tout à fait rompu avec lui, bien loin de lui nuire je l'avois sauvé; que de là j'avois fait le raccommodement et la réunion sincère de son père avec le duc de Beauvilliers malgré ce dernier lors tout-puissant, et que de là j'étois rentré dans les termes ordinaires avec Poutchartrain,

1. On appelle *rage mue* celle où l'animal atteint de cette maladie écume sans mordre.

qui, à l'exemple de son père, n'avoit pu se dispenser de me combler de remerciements et de protestations de reconnaissance éternelle. Cette reconnaissance néanmoins n'avoit pas encore été jusqu'alors à ôter ce qui avoit été entre nous la pierre de scandale. Il ne me parloit point des milices de Blaye, ni de ses officiers gardes-côtes, et moi je ne lui en voulois rien dire, et j'attendois toujours. C'étoit à Marly que j'avois vu assez souvent M. du Maine; je n'avois pas accoutumé d'aller chez lui qu'aux occasions de compliments de tout le monde. Marly est fait de façon que chacun voit où on va, surtout aux pavillons et à la Perspective, où M. du Maine avoit son appartement fixe. Pontchartrain étoit grand fureteur, même des choses les plus indifférentes : il sut ces visites redoublées; il en fut d'autant plus surpris que j'avois trop vécu avec lui pour qu'il ignorât mon sentiment sur les bâtards. Il m'en parla, je répondis simplement que j'allois quelquefois voir M. du Maine. La réponse excita encore sa curiosité. Il sut, je n'ai jamais su comment, de quoi il s'agissoit. Il prévint le roi sur ses gardes-côtes, tellement que le règlement fut fait et décidé, et les milices de Blaye décidées de tous points appartenir à la nomination et à l'administration du gouverneur de Blaye, le roi de lui-même ajouta : « sans préjudice à l'entier effet de l'édit de création des capitaines gardes-côtes, » moyennant quoi ayant gagné tout ce que je prétendois sur les milices de Blaye contre les gouverneurs et commandants généraux de Guyenne, je le perdois en plein contre Pontchartrain et ses capitaines gardes-côtes. C'étoit à Versailles où le règlement fut fait, et où j'appris en même temps ce tour de Pontchartrain. Il est aisé de comprendre à qui a vu ce qui s'étoit passé là-dessus, et depuis, à quel point j'en fus indigné.

J'allai trouver La Chapelle, un des premiers commis de Pontchartrain et son affidé et à son père, qui s'étoit en dernier lieu mêlé de cette affaire entre nous, et qui savoit ce que j'avois fait pour Pontchartrain avec M. de Beauvilliers, et le raccommodement de ce duc avec son père. Je contai à La Chapelle ce qui venoit de m'arriver, et tout de suite j'ajoutai que je savois parfaitement toute la disproportion de crédit et de puissance qu'il y avoit entre un secrétaire d'État et moi, mais que je savois aussi qu'on réussissoit quelquefois dans un objet quand on y postposoit toutes choses, et que bien fermement je sacrifierois tout et ma propre fortune, grandeur, faveur, biens et tout ce qui pourroit me flatter en ma vie, à la ruine et à la perte radicale de Pontchartrain, sans que rien me pût jamais détourner d'y travailler sans cesse, et d'y mettre tout ce qui seroit en moi, sans qu'il y eût considération quelconque qui m'en pût détourner un seul instant, et qu'avec cette suite et ce travail infatigable, quelquefois on parvenoit à réussir dans un temps ou dans un autre. La Chapelle eut beau chercher à m'apaiser et des expédients sur la chose, je lui dis que je n'en voulois ouïr parier de ma vie; que Pontchartrain jouiroit de mes milices en pleine tranquillité, et moi de l'espérance et du plaisir de travailler de tout mon esprit et de tout ce qui seroit en moi et sans relâche à le perdre et à le culbuter; et je sortis de sa chambre, qui étoit tout en haut chez Pontchartrain au château. La Chapelle, dans l'effroi de la fureur avec laquelle je lui avois

fait une déclaration si nette, descendit sur-le-champ chez le chancelier, à qui il conta tout. Il n'y avoit pas une demi-heure que je m'étois renfermé dans ma chambre qu'un valet de chambre du chancelier vint me prier instamment de sa part de vouloir bien aller sur-le-champ chez lui. Je m'y rendis.

Je le trouvai qui se premeoit seul dans son cabinet fort triste, et l'air fort en peine. Dès qu'il me vit : « Monsieur, me dit-il, qu'est-ce que La Chapelle vient de me conter? cela peut-il être possible? — Et de quoi s'est-il avisé, monsieur, répondis-je, de vous l'aller conter? » Le chancelier me redit mot pour mot ce que j'avois dit à La Chapelle; je convins qu'il n'y avoit pas un mot de changé, et j'ajoutai que c'étoit ma résolution bien ferme et bien arrêtée dont rien dans le monde ne m'ébranleroit; que j'étois fâché que La Chapelle eût été indiscret; mais que, puisqu'il l'avoit été jusqu'à la lui dire, j'étois trop vrai pour la lui dissimuler. Il n'y eut rien que le chancelier ne me dit et n'employât pour me toucher. Je lui remis le fait de Marly, et celui de Fontainebleau, et ce qui s'étoit passé auparavant entre son fils et moi qui m'avoit publiquement brouillé avec lui et fait cesser de le voir, et je lui paraphrasai l'ingratitude dont il payoit de l'avoir empêché d'être chassé et remis en selle.

Le chancelier convint de l'infamie, mais toujours cherchant à me toucher sur lui-même, sur la chancelière, sur la mémoire de sa belle-fille, sur ses petits-fils; moi à lui répondre que tout cela n'empêchoit pas que son fils ne fût un monstre également détestable et détesté, et qui m'avoit mis au point de tenter tout pour en avoir justice, et pour le perdre si radicalement qu'il n'en pût jamais revenir; que je connoissois en plein l'inégalité infinie des forces, mais que je savois aussi que, quand on étoit bien déterminé à ne rien craindre et à tout tenter, à ne se rebuter ni de la longueur ni des obstacles, quelquefois les circons parvenoient à renverser des colosses, et que c'étoit à quoi je sacrifierois biens, repos, fortune, sans que nulle considération quelconque m'en pût ralentir un instant. Je ne voulus tâter d'aucun expédient dont il me rendit le maître sur l'affaire qui m'irritoit. Je lui dis que je me confessois vaincu, et son fils, avec ses gardes-côtes, maître de mes milices; qu'il pouvoit jouir en plein de sa victoire, que je n'y mettrois pas le plus léger obstacle; mais de les recevoir de sa bonté, de sa grâce, de l'honneur de sa protection, après me les avoir arrachées en dol et en scélératesse, que j'aimerois mieux perdre mon gouvernement avec elles, que de lui devoir quoi que ce fût, parce que tout ce que je lui voulois devoir, et l'en payer comptant autant qu'il me seroit jamais et dans tous les temps possible, c'étoit haine mortelle et complète éradication.

Jamais je ne vis homme si profondément touché, ni si totalement confondu. Ce qu'avoit fait son fils, ce que, malgré son forfait, j'avois fait pour lui, et la scélératesse dont il payoit cet extrême service, accabloit le père, qui ne trouvoit rien à y opposer. Il me connoissoit jusque dans les moelles. Il sentoit que je tiendrois exactement parole, et que, quel que fût le puissant établissement de son fils, un ennemi nerveux,

implacable, qui se donne pour tel, qui met le tout pour le tout, et qui est incapable de lâcher prise, est toujours fort dangereux contre un homme aussi haïssable et aussi universellement haï qu'il savoit qu'étoit son fils. Il étoit de tout temps mon ami le plus intime après le duc de Beauvilliers; il voyoit le roi vieillir; il n'ignoroit pas à quoi j'en étois avec M. le duc de Berry et ce que je pouvois auprès de M. le duc d'Orléans par l'amitié d'enfance et les services que je lui avois rendus en tous genres de la plus extrême importance, et le seul homme qui, vis-à-vis du roi, de Monseigneur, de Mme de Maintenon et de la plus affreuse cabale, n'avoit jamais rougi de lui. Le chancelier en trembloit pour son fils, et ne savoit que dire ni que faire. Un silence assez long succéda à une conversation si forte. De temps en temps ses yeux tournés sur moi me parloient avec honte et tendresse, et nous nous promenions par ce cabinet. Je lui dis que je le croyois trop juste pour cesser de m'aimer pour avoir été poignardé par son traître de fils, et d'une façon bien pire que gratuite; que je le plaignois bien de l'avoir engendré; mais que je redoublerois pour lui d'attachement, de respect, de tendresse, pour lui faire oublier, s'il étoit possible, les justes et invariables dispositions qu'il venoit de me forcer de lui montrer. Il m'embrassa; il me dit que, quand il voudroit ne me plus aimer, cela ne lui seroit pas possible; que j'étois trop en colère pour me parler davantage, mais qu'il ne vouloit point cesser d'espérer de mon amitié pour lui, de mes réflexions, du bénéfice du temps. Nous nous embrassâmes encore, moi sans rien répondre, et nous nous séparâmes ainsi.

J'eus le lendemain la même scène avec la chancelière. Je ne fus avec elle ni moins franc, ni moins ferme, ni plus mesuré. Le père et la mère connoissoient également leur fils; mais la mère, quoique traitée par lui avec moins d'égards encore que le père, avoit pour lui un foible et une tendresse que le père n'avoit pas. Elle ne put néanmoins ne pas convenir du guet-apens, et des précédents torts de son fils avec moi. et de l'excès de son ingratitude; mais elle revenoit toujours au pardon et aux expédients. Je me tirai d'avec elle par tous les respects et les amitiés personnelles, mais sans foiblir le moins du monde. Mme de Saint-Simon eut incontinent son tour; sa piété, sa douceur, sa sagesse la rendirent modérée en expressions, mais n'altérèrent point ce qu'elle se devoit à elle-même, et elle ne fit que s'affliger avec eux. Ils me firent parler par le premier écuyer, qui n'y gagna pas plus qu'eux. Je cessai de voir Pontchartrain, même de l'approcher et de lui parler en lieux publics, comme chez le roi et à Marly, et à peine le saluai-je; lui, d'un embarras le plus grand du monde sitôt qu'il m'apercevoit, et force réverences.

Je redoublai de voir le chancelier et la chancelière; je demeurai avec eux tout comme j'y étois devant, ils espéroient par là m'apaiser peu à peu à la longue: et les choses en demeurèrent ainsi. Je ne fis pas semblant dans le monde de cette restriction du règlement; je remerciai le roi de la justice qu'il m'avoit faite, mais je dis mon avis sur Pontchartrain à M. du Maine, en le remerciant, qui se montra à moi fort choqué de la réserve sur les gardes-côtes, et ne connoître pas moins et n'aimer

pas mieux Pontchartrain que moi. La Vrillière, qui savoit l'affaire dès son origine, et tout ce qui s'y étoit passé, et comment j'avois sauvé Pontchartrain dans le temps même que j'avois le plus lieu de m'en plaindre. fut indigné de ce dernier trait, et ne me cacha rien de ce qu'il pensoit de son perfide cousin, que d'ailleurs il n'aimoit pas, et dont il étoit traité avec la hauteur de grand et important ministre, quoique secrétaire d'État comme lui. La vérité étoit que les deux charges étoient fort inégales. On verra dans la suite ce que ce forfait de Pontchartrain lui coûta.

CHAPITRE XXVI.

Extraction abrégée de Tallard. — Mariage de son fils avec une fille du prince de Rohan. — Fiançailles du duc de Tallard et de la fille du prince de Rohan dans le cabinet du roi, et la cause de cet honneur. — Signature du roi par lui déclarée de nul poids aux contrats de mariage hors sa famille. — Adresse, puis hardiesse des secrétaires d'État pour se dégrader de leur qualité essentielle de notaires publics et de secrétaires du roi. — Maréchal de Tallard signe partout au-dessus du prince de Rohan, et le duc de Tallard au-dessus de sa future. — Abus faux d'une galanterie du roi, dont les Rohan tâchent d'abuser le monde. — Renonciations. — Réflexions sommaires. — Pairs conviés de la part du roi, chacun par le premier maître des cérémonies, de se trouver au parlement. — Embarras de M. le duc de Berry pour répondre au compliment du premier président, comment levé. — Ducs de Berry et d'Orléans vont de Versailles au parlement. — Messe à la Sainte-Chapelle. — Marche de la Sainte-Chapelle à la grand'chambre. — Séance en bas. — Pairs séants et absents ; nombre de pairs et de paires. — M. le duc de Berry demeure court. — Entre-deux de séance. — M. le duc de Berry et tous pairs en séance en haut. — Orgueilleuse lenteur des présidents à revenir en place, pour lesquels nul ne se lève. — Séance en haut. — Deux petites aventures risibles. — Levée de la séance et sortie. — Dîner au Palais-Royal. — Retour à Versailles. — Indiscret compliment de Mme de Montauban à M. le duc de Berry. — Désespoir et réflexions de M. le duc de Berry.

Le maréchal de Tallard avoit deux fils, dont l'aîné, qui promettoit, avoit, comme on l'a dit en son lieu, été tué à la bataille d'Hochstedt. Il ne lui en restoit plus qu'un qui avoit quitté le petit collet à la mort de son frère, et qui avoit un régiment d'infanterie, à l'établissement duquel son père n'avoit pu pourvoir pendant sa longue prison. Quoique d'assez bonne noblesse, elle n'étoit pas illustrée, et par conséquent peu connue. Point de grands fiefs, peu d'emplois et dans le plus médiocre, des mères comme eux au plus, excepté une Monchenu, une Bauffremont, une Gadagne, et tout cela en diverses branches et moderne ; la Tournon et la d'Albon toutes récentes. Le père du maréchal étoit puîné de la Tournon et fit sa branche. Il épousa, en 1646, Catherine de Bonne, fille d'Alexandre, seigneur d'Auriac et vicomte de Tallard, qui venoit d'un frère puîné du trisaïeul du connétable de Lesdiguières et de Marie de Neuville, fille du marquis d'Alincourt. gouverneur de Lyon, Lyonnais, etc., et de sa seconde femme Harlay-Sancy, sœur de père et de

mère du premier maréchal de Villeroy, laquelle se remaria à Louis-Charles de Champlais, sieur de Courcelles, lieutenant d'artillerie, sous le nom duquel elle a tant fait parler d'elle, et est morte fort vieille en 1688. Par ce mariage il eut la terre de Tallard dont il porta le nom, et par le premier maréchal de Villeroy, frère de sa femme, il fut sénéchal de Lyon, et commanda dans le gouvernement du maréchal de Villeroy en son absence. De ce mariage est venu le maréchal de Tallard, qui étoit ainsi cousin germain du second maréchal de Villeroy, dont il tira toute sa protection toute sa vie. Il avoit donc grand besoin d'alliance; et comme il étoit riche et grandement établi, surtout esclave de toute faveur, et aboyant toujours après elle, tout lui fut bon pour faire nager son fils, par conséquent lui-même, en toute sorte d'éclat. Celui des Rohan étoit lors en tout son brillant, et il crut, en s'amalgamant à eux, arriver au plus haut de la fortune.

Le prince de Rohan avoit un fils unique et trois filles, toutes trois belles. Ce fut où Tallard adressa ses vœux. Le maréchal de Villeroy étoit de tous les temps plus que l'ami intime de la duchesse de Ventadour. Son grand état, ses grands biens, la perspective de sa place dans le lointain, une grande amitié, l'unissoient avec grand poids aux Rohan. Il s'agissoit d'une de ses petites-filles. Tallard s'accommodoit de tout, pourvu qu'il en pût obtenir une; par cette voie et à ces conditions cela lui fut bientôt accordé. Le prince de Rohan vouloit marier ses filles pour l'honneur et le crédit de leur alliance, réserver tout à son fils, substituer tout à son défaut et de ses fils, aux Guéméné, leur marier une de ses filles convenable en âge, et donner gros à celle-là aux dépens des deux autres. Les biens, la dignité, le gouvernement de Tallard, qu'ils espèrent faire tomber à son fils, un fils unique, l'esprit accort du père qu'ils comptoient mettre dans leur dépendance, toujours actif, occupé et plein de vues dont ils espéroient bien profiter, tout cela leur plut et le mariage fut bientôt conclu, et le maréchal se démit de son duché en faveur de son fils.

Le roi, lassé de faire dans son cabinet des fiançailles d'autres que des princes du sang, qui s'étoient hasardés quelquefois à lui en faire sentir l'indécence, ne put en refuser une encore plus marquée à la petite-fille de celle qu'il avoit tant aimée, et pour l'amour de laquelle il avoit princiisé les Rohan. Cet honneur des fiançailles dans le cabinet du roi, qui est une des distinctions que les princes étrangers ont emblée, ne s'accorde régulièrement que lorsque l'époux et l'épouse sont l'un et l'autre de ce rang. Le roi passa outre en faveur de la fille du fils de Mme de Soubise, quoiqu'elle ne fût plus, mais dont la constante faveur porta sans cesse sur sa famille. Ainsi le mardi 14 mars, les fiançailles se firent dans le cabinet du roi par l'évêque de Metz, premier aumônier, avec tout l'apparat possible, sur les six heures du soir; le prince de Rohan prit pour soi et pour sa fille toutes les qualités de prince qu'il lui plut, que le maréchal de Tallard ne lui contesta pas dans le contrat de mariage, et il n'y eut point de difficulté pour la signature du roi, qui avoit déclaré depuis très-longtemps que sa signature aux contrats de mariage hors de sa famille, n'étoit que pour l'honneur, et qu'elle n'approuve,

ne donne et ne confirme quoi que ce soit dans ces actes, et ne donne aucun poids à rien de ce qui s'y met.

C'est, pour le dire en passant, ce qu'ont saisi les secrétaires d'État pour décrasser leur existence. Elle étoit tout en leur qualité de notaires du roi. C'est par cette qualité que leur signature est devenue nécessaire à tous les actes que le roi signe et qui la rend valide par la force que lui donne l'attestation de la leur, que cette signature du roi est de lui-même, et n'est pas fausse et supposée, ce qui opère qu'elle ne vaudroit pas seule sans celle du secrétaire d'État. Deux secrétaires d'État signoient donc toujours tous les contrats de mariage que le roi signoit, en qualité de ses notaires, et ils sont si bien notaires, que s'ils vouloient passer des actes entre particuliers comme font les notaires et les signer d'eux, il n'y seroit pas besoin d'autres notaires. Depuis que l'avilissement et la confusion a prévalu par maxime de gouvernement, que par là les secrétaires d'État ont commencé à devenir des méfis, puis des singes, des fantômes, des espèces de gens de la cour et de condition, enfin admis et associés en toute parité aux gens de qualité, et que le roi a signé les contrats de mariage de quiconque a voulu lui en présenter, jusque des personnes les plus viles, les secrétaires d'État se sont abstenus d'y signer, et en ont laissé la fonction aux notaires. Restoient ceux qui étoient signés en cérémonies aux fiançailles qui se faisoient dans le cabinet du roi, où les secrétaires d'État n'avoient osé secouer leur fonction de notaires.

Les qualités des parties prétendues dans les contrats ne firent point de difficulté tant que cet honneur des fiançailles dans le cabinet du roi fut réservé aux princes qui étoient de maison souveraine ou de celle de Longueville, dont la grandeur des services, des emplois et des alliances continuelles étoit parvenu à la même égalité, même avec des avantages sur les véritables princes des maisons de Lorraine et de Savoie. Mais lorsque les Bouillon, à force de félonies et d'épouvanter le cardinal Mazarin, furent devenus princes; que les Rohan, à force de fronde, de troubles, de manèges et d'art eurent commencé à pointer, et que la beauté de Mme de Soubise eut achevé ce que la faveur et les intrigues de la fameuse duchesse de Chevreuse et de la princesse de Guéméné, sa belle-sœur, avoient commencé, les titres pris dans les contrats de mariage de ces princes factices, que les véritables ne leur passoient point avec eux, firent difficulté et furent longtemps sans pouvoir être admis. D'autres particuliers, excités par la facilité de prétendre et d'entreprendre, se mirent à en hasarder aussi.

Ces discussions, quoique si faciles à trancher court, fatiguèrent le roi, qui ne vouloit ni les confirmer ni les admettre, mais à qui, dans l'esprit qu'il avoit pris, les prétentions et les confusions plaisoient. C'est ce qui produisit cette déclaration qu'il fit, que sa signature n'autorisoit et ne confirmoit rien dans les contrats de mariage hors de sa famille, et qu'elle n'étoit simplement que d'honneur; de là peu à peu les secrétaires d'État lui représentèrent l'effet confirmatif de leur signature apposée aux actes qu'il signoit. Ils se gardèrent bien de lui expliquer qu'elle n'étoit confirmative que parce qu'elle attestoit que c'étoit celle du roi,

et que, par conséquent, elle ne pouvoit pas opérer plus que celle du roi. Ils lui firent peur pour la confirmation et l'autorisation de titres qu'il ne vouloit ni donner ni passer, d'un acte qui les porteroit passé devant eux et signé du roi et d'eux. et par cette industrie ils lui firent trouver bon qu'ils se dispensassent désormais de passer et de signer aucun de ces contrats de mariage comme secrétaires d'État, même ceux des vrais princes, où il n'y auroit point de difficulté pour les titres, afin de ne point marquer de différence, et de les laisser tous aux notaires dans l'ordre ordinaire, excepté ceux de sa famille. C'est ainsi que les secrétaires d'État se sont peu à peu défaits de la crasse de leur origine, et sont parvenus où on les voit. Mais ce dépouillement ne leur a pas suffi encore : ils ne pouvoient signer le nom du roi dans tout ce que leurs bureaux expédient, que par la qualité de secrétaires du roi.

Ce reste de bourgeoisie, quoique moins fâcheux que le notariat, leur a déplu. Mais de pygmées ils étoient devenus géants, et s'étoient enfin débarbouillés de l'étude de notaires; c'en étoit assez pour un règne, quelque prodigieux qu'il eût été. Ils en attendirent un autre : tout y fut pour eux à souhait. Un roi qui ne pouvoit ni voir ni savoir, un homme de leur espèce, maître absolu et sans contradiction du roi et de l'État, et qui souffloit et protégeoit la confusion par son intérêt propre, qui monta au comble avec l'anéantissement de tout; un chancelier à qui les exils n'avoient laissé que la terreur et une flexibilité de girouette, la conjoncture ne pouvoit pas être plus favorable pour secouer leur état essentiel de secrétaires du roi, sans que ceux-là osassent branler, ni le chancelier, leur protecteur né, ouvrir la bouche. Ils se dressèrent donc à eux-mêmes des lettres qui les autorisèrent à signer le nom du roi sans être secrétaires du roi, les présentèrent hardiment au sceau, et le chancelier les scella sans oser dire une seule parole. Dès que cela fut fait, ils vendirent leurs charges de secrétaires du roi, et ceux qui sont parvenus depuis aux charges de secrétaires d'État, et qui n'en avoient point de secrétaires du roi, se sont bien gardés d'en prendre, quoique cela fût indispensable auparavant. De cette façon, ceux qui n'étoient rien sont enfin devenus tout, jusqu'à dépouiller leur origine essentielle qui leur faisoit honte, et comme les bassins de la balance, ceux qui étoient tout et d'origine et d'essence sont tombés au néant.

Pour revenir aux fiançailles. le roi, toujours galant et touché des figures aimables, plus encore du tendre souvenir de la grand'mère de la fiancée, dit au duc de Tallard qu'il le croyoit trop galant pour signer le premier et fit signer sa future : mais il lui marqua lui-même l'endroit pour y signer, mettant le bout du doigt sur le papier, puis fit signer le duc de Tallard au-dessus d'elle, dont il lui avoit fait laisser la place. Le maréchal de Tallard alla signer immédiatement ensuite, et aussitôt après lui le prince de Rohan. Ce détail, ils n'en parlèrent pas. Ils espérèrent apparemment que la nombreuse assistance ou l'oublieroit ou pourroit ne l'avoir pas remarqué, et débitèrent la galanterie du roi comme un avantage de prinerie qu'il avoit décidé pour eux. Ils firent courir partout ce mensonge qui persuada les provinces et ceux qui sont ignorants de ces sortes de choses. Les autres se moquèrent d'eux, et les

Tallard, contents de la réalité et d'en avoir la preuve par le contrat de mariage même, où l'ordre des signatures démentoit la fausse vanterie, et les articles aussi où le maréchal de Tallard avoit encore signé devant le prince de Rohan, et le registre encore du curé, ne firent semblant de rien. A minuit le mariage fut célébré par le cardinal de Rohan dans la chapelle, où le roi ni aucun prince ni princesse n'allèrent. Le curé de Versailles dit la messe. Il y avoit force conviés partagés à souper en quatre lieux différents, qui furent chez Mme de Ventadour où furent les mariés, chez le maréchal de Tallard, chez le prince de Rohan et chez le cardinal de Rohan. Le lendemain elle reçut, sur le lit de la duchesse de Ventadour, les visites de toute la cour et celles que les duchesses ont accoutumé de recevoir des personnes royales.

L'affaire des renonciations étoit mûre. La paix étoit arrêtée. Le roi étoit pressé de la voir signée par son plus instant intérêt; et la cour d'Angleterre, à qui nous la devons toute, n'en avoit pas moins de consommer ce grand ouvrage, pour jouir, avec la gloire de l'avoir imposée à toutes les puissances, du repos domestique qu'agitoit sans cesse le parti qui lui étoit opposé, et qui, excité par les ennemis de la paix du dehors, ne pouvoit cesser de donner de l'inquiétude au ministère de la reine, tant que par le délai de la signature, les vaines espérances de la troubler et de l'empêcher subsisteroient dans les esprits. Le roi d'Espagne avoit satisfait sur ce grand point des renonciations avec toute la solidité et la solennité qui se pouvoient désirer des lois, coutumes et usages d'Espagne : il n'y avoit plus que la France à l'imiter.

On a dit sur cette matière tout ce dont à peu près elle se trouve susceptible, et la matière est encore plus éclaircie parmi les Pièces¹. Ce seroit donc répéter inutilement que vouloir représenter de nouveau ce que peuvent être des renonciations à la couronne de France d'un prince et d'une branche aînée en faveur de ses cadets, contre l'ordre constant, et jamais interrompu depuis Hugues Capet, sans que la France l'accepte par une loi nouvelle dérogeant à celle de tous les siècles et par une loi revêtue des formes et de la liberté qui puissent lui acquérir la force et la solidité nécessaire à un acte si important; et la renonciation à leur droit à la couronne d'Espagne, uniquement fondée sur celle au droit à la France et sur l'accession plus prochaine par le retranchement de toute une branche en faveur de deux princes et de la leur, et des autres des princes du sang après, suivant leur aînesse, qui soumis au roi le plus absolu et le plus jaloux de l'être qui ait jamais régné, grand-père de l'un, oncle et beau-père de l'autre, grand-père encore d'une autre façon des deux princes du sang, sont forcés d'assister avec les pairs à la lecture et à l'enregistrement de ces actes, sans qu'avec leur lecture, on ait auparavant exposé, moins encore traité la matière, ni après, que personne ait été interpellé d'opiner, ni que, si on l'avoit été, personne eût osé dire un seul mot que de simple approbation. C'est néanmoins tout ce qui fut fait, comme on le va voir, pour opérer ce grand acte destiné à régler, d'une manière jusqu'alors inouïe en France, un ordre

1. Voir les Pièces. (*Note de Saint-Simon.*)

nouveau d'y succéder à la couronne, d'en consolider un autre guère moins étrange de succéder à la monarchie d'Espagne, et assurer par là le repos à toute l'Europe, qui ne l'avoit pu trouver à l'égard de l'Espagne seule dans la solennité des renonciations du traité des Pyrénées et des contrats de mariage de Louis XIII et de Louis XIV, tous enregistrés au parlement, et le traité des Pyrénées et le contrat de mariage de Louis XIV avec ses plus expresses renonciations, faits et signés aux frontières par les deux premiers ministres de France et d'Espagne en personne, et jurés solennellement par les deux rois en présence l'un de l'autre, au milieu des deux cours.

On ne sent que trop l'extrême différence de ce qui se passa alors avec ce qui vient d'être présenté et qui va être raconté, et si lors de la paix des Pyrénées et du mariage du roi, il ne s'agissoit pas d'intervertir l'ordre de la succession à la couronne de France, et d'y en établir une dont tous les siècles n'avoient jamais ouï parler.

Ce culte suprême dont le roi étoit si jaloux pour son autorité, parce que son établissement solide avoit été le soin le plus cher et le plus suivi de toute sa longue vie, ne put donc recevoir la moindre atteinte, ni par la nouveauté du fait, ni par l'excès de son importance pour le dedans, pour le dehors, pour sa propre maison, ni par la considération de sa plus intime famille, ni par celle que cette idole à qui il sacrifioit tout alloit bientôt lui échapper à son âge, et le laisser paroître nu devant Dieu comme le dernier de ses sujets. Tout ce qu'on put obtenir pour rendre la chose plus solennelle fut l'assistance des pairs. Encore sa délicatesse fut-elle si grande, qu'il se vouloit contenter de dire en général qu'il désiroit que les pairs se trouvassent au parlement pour les renonciations. Je le sus quatre jours auparavant. Je parlai à plusieurs, et je dis à M. le duc d'Orléans que si le roi se contentoit de s'expliquer de la sorte, il pouvoit compter qu'aucun pair n'iroit au parlement, et que c'étoit à lui à voir ce qui lui convenoit là-dessus pour tirer d'une méchante paye ce qu'il seroit possible; mais que, si les pairs n'étoient pas invités de sa part, chacun par le grand maître des cérémonies, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué, pas un seul ne se trouveroit au parlement. Cet avis ferme, et qui eût été suivi de l'effet, comme on a vu qu'il étoit arrivé sur le service de Monseigneur à Saint-Denis, réussit. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Berry en parlèrent au roi, et insistèrent, de manière que Dreux alla lui-même chez tous les pairs qui logeoient au château à Versailles, et à ceux qu'il ne trouva point leur laissa le billet qui se trouvera dans les Pièces, portant que M. le duc tel est averti de la part du roi qu'il se traitera tel jour au parlement de matières très-importantes, auxquelles Sa Majesté désire qu'il assiste. Signé. Dreux, et daté. A ceux qui étoient à Paris, il se contenta de leur envoyer le billet: pour les princes du sang et légitimés, il fallut qu'il les trouvât, ainsi ils n'eurent point de billet. Les Anglois enfin n'ayant pu obtenir mieux, et pressés au dernier point, comme on l'a dit, de finir, voulurent bien se persuader que c'étoit tout ce qui se pouvoit faire. Voici donc enfin ce qui se fit.

La séance devoit commencer par un compliment du premier président de Mesmes à M. le duc de Berry, qui devoit lui répondre. Il en fut fort

en peine. Mme de Saint-Simon à qui il s'en ouvrit, trouva moyen par un subalterne d'avoir le discours du premier président, et le donna à M. le duc de Berry pour y régler sa réponse. Cet ouvrage lui sembla trop fort : il l'avoua à Mme de Saint-Simon, et qu'il ne savoit comment faire. Elle lui proposa de m'en charger, et il fut ravi de l'expédient. Je fis donc une réponse d'une page et demie de papler à lettre commun et d'écriture ordinaire. M. le duc de Berry la trouva fort bien, mais trop longue pour l'apprendre ; je l'abrégéai ; il la voulut encore plus courte, tellement qu'elle n'avoit au plus que les trois quarts d'une page. Le voilà donc à l'apprendre par cœur ; il en vint à bout, et la récita dans son cabinet seul à Mme de Saint-Simon la veille de la séance, qui l'encouragea du mieux qu'elle put.

Le mercredi 15 mars, je me rendis à six heures du matin chez M. le duc de Berry en habit de parlement, et peu après M. le duc d'Orléans y vint aussi en même équipage avec une grande suite. Vers six heures et demie, ces deux princes montèrent dans le carrosse de M. le duc de Berry ; le duc de Saint-Aignan et moi nous mîmes au-devant. Il étoit aussi en habit de parlement, et il étoit premier gentilhomme de la chambre de M. le duc de Berry ; à la portière, de son côté, son capitaine des gardes avec le bâton ; à l'autre, le premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans. Plusieurs carrosses des deux princes suivirent remplis de leur suite, et force gardes de M. le duc de Berry avec leurs officiers autour de son carrosse. Il fut fort silencieux en chemin. J'étois vis-à-vis de lui, et il me parut fort occupé de tout ce qu'il alloit trouver et dire. M. le duc d'Orléans, au contraire, fut fort gai, et fit des contes de sa jeunesse et de ses courses nocturnes à pied dans Paris qui lui en avoient appris les rues, auxquels M. le duc de Berry ne prit aucune part. On arriva assez légèrement à la porte de la Conférence, c'est-à-dire, aujourd'hui qu'elle est abattue, au bout de la terrasse et du quai du jardin des Tuileries.

On trouva là des trompettes et les timbales des gardes de M. le duc de Berry qui firent grand bruit tout le reste de la marche, qui ne fut plus qu'au pas jusqu'au palais, où on alla droit à l'escalier de la Sainte-Chapelle, à l'entrée de laquelle l'abbé de Champigny, trésorier, les reçut comme ils ont accoutumé de recevoir les fils de France. L'appui des deux stalles du chœur les plus proches de l'autel, du côté de l'épître, étoit couvert d'un drap de pied avec des carreaux où les deux princes se placèrent. Je laissai la troisième stalle vide, et je retirai le carreau qu'on y avoit mis à la quatrième. M. de Saint-Aignan se mit sur le sien à la cinquième. Il n'y eut point d'autres carreaux ; et personne que nous ne monta dans les hautes stalles, d'un côté ni d'autre. Les officiers principaux des deux princes se mirent dans les stalles basses des deux côtés vers l'autel, laissant vides les deux stalles qui étoient au-dessous de celles où étoient les deux princes. La Sainte-Chapelle étoit assez remplie de monde, parmi lequel il y avoit des gens de qualité venus pour les accompagner, mais non dans leurs carrosses, de Versailles, où il n'y eut que leur suite.

La messe basse étant finie au grand autel, on sortit de la chapelle, à

la porte de laquelle se trouvèrent deux présidents à mortier et deux conseillers de la grand'chambre députés du parlement pour venir recevoir M. le duc de Berry. Le court compliment reçu et rendu, on se mit en marche, les deux présidents aux deux côtés de M. le duc de Berry, derrière lequel étoit le capitaine de ses gardes avec le bâton. Il étoit précédé de M. le duc d'Orléans entre les deux conseillers; je marchois immédiatement seul devant ce prince, et le duc de Saint-Aignan seul aussi immédiatement devant moi. Les officiers principaux des deux princes et beaucoup de gens de qualité marchaient confusément devant et derrière, et les gardes de M. le duc de Berry, le mousquet sur l'épaule avec leurs officiers, côtoyoient la marche des deux côtés et avoient grand'peine à faire faire place.

La foule du peuple, depuis la Sainte-Chapelle jusqu'à la grand'chambre, étoit telle, qu'une épingle ne seroit pas tombée à terre, et des gens grimés de tous les côtés où ils purent. La séance étoit entière lorsque M. le duc de Berry y arriva, c'est-à-dire les princes du sang et légitimés, tous les autres pairs, tout le parlement. Tournelle, enquêtes et requêtes étoient en place avec la grand'chambre, les conseillers d'honneur, les honoraires et quatre anciens maîtres des requêtes; toute la séance étoit en bas, et en haut et derrière la séance sur des bancs fleurdelisés pour tout ce qui avoit séance, mais qui ne pouvoit tenir dans le carré ordinaire, où il n'y eut presque de place que pour les pairs. On étoit en bas parce que ce qu'on alloit faire étoit supposé à huis clos, mais toute la grand'chambre étoit pleine en confusion de toutes sortes de personnes debout en foule. On fit asseoir sur les derniers bancs de derrière tout ce qu'on put de gens de la cour et de personnes de qualité. Les deux princes, suivis des deux présidents à mortier, traversèrent le parquet pour aller prendre leurs places; le duc de Saint-Aignan et moi primes les nôtres, et entrâmes en séance immédiatement avant eux; les deux conseillers, qui à l'entrée de la séance étoient demeurés en arrière, gagnèrent les leurs comme ils purent. Toute la séance se leva et se découvrit à l'approche des princes dès l'entrée de la séance, avant que nous y entrassions, et ne se rassit et se couvrit que lorsqu'ils s'assirent et se couvrirent. Le duc de Shrewsbury, accompagné de l'introducteur des ambassadeurs et de quelques Anglois de sa suite, étoit en haut dans la lanterne, du côté de la cheminée, qu'on avoit préparée pour lui, comme témoin nécessaire de cet acte de la part de l'Angleterre. Je marquerai ici les pairs qui étoient en séance, et à côté ceux qui ne s'y trouvèrent pas, parmi lesquels la plupart n'avoient pas l'âge porté par l'édit de 1711 pour être reçus au parlement. On verra ainsi tout ce qui existoit alors de ducs et de pairs en France.

PAIRS EN SÉANCE.

M. le duc de Berry.
M. le duc d'Orléans.

MM. les

Duc de Bourbon.
Prince de Conti.

PAIRS ABSENTS.

MM. les

Cardinal de Janson, évêque-comte de Beauvais,

Il se mouroit, et de plus, les cardinaux-pairs ne vont point au

PAIRS EN SÉANCE.

MM. les

Duc du Maine.
 Comte de Toulouse.
 Archevêque-duc de Reims, Mailly, depuis cardinal.
 Évêque-duc de Laon, Clermont-Chattes.
 Évêque-duc de Langres, Clermont-Tonnerre.
 Évêque-comte de Châlons, Noailles.
 Évêque-comte de Noyon, Château-neuf-Rochebonne.
 Duc de La Trémoille.
 Duc de Sully.
 Duc de Richelieu.
 Duc de Saint-Simon.
 Duc de La Force.
 Duc de Rohan-Chabot.
 Duc d'Estrées.
 Duc de La Meilleraie et Mazarin.
 A. † Duc de Villeroy.
 C. Duc de Saint-Aignan.
 Duc de Foix.
 Duc de Tresmes.
 Duc de Coislin, évêque de Metz.
 D. Duc de Charost.
 Duc de Villars, maréchal de France.
 Duc de Berwick, maréchal de France.
 Duc d'Antin.
 Duc de Chaulnes.

PAIRS ABSENTS.

MM. les

parlement, parce qu'ils n'y seynt qu'au rang de leur pairie.
 Duc d'Uzès, étoit en Languedoc.
 Duc d'Elbœuf.
 Duc de Ventadour.
 Tous deux n'avoient jamais voulu prendre la peine de se faire recevoir au parlement.
 Duc de Montbazou, malade.
 Duc de Luynes.
 Duc de Brissac.
 Duc de Fronsac.
 Tous trois n'avoient pas l'âge d'être reçus.
 Duc de La Rochefoucauld, aveugle.
 Duc de Valentinois, à Monaco.
 Duc de Bouillon, malade.
 Duc d'Albret, non reçu.
 Duc de Luxembourg, en son gouvernement de Normandie.
 A. Duc de Villeroy, maréchal de France, démis.
 B. Duc de Grammont.
 B. Duc de Guiche.
 Démis l'un et l'autre.
 B. Duc de Louvigny, non reçu.
 Duc de Mortemart, non reçu.
 C. Duc de Beauvilliers, démis.
 Duc de Noailles, en quartier de capitaine des gardes.
 Duc d'Aumont, ambassadeur en Angleterre.
 D. Duc de Béthune, démis.
 Cardinal de Noailles, archevêque de Paris.
 Duc de Boufflers, non reçu.
 Duc d'Harcourt, maréchal de France, étoit chez lui incommodé en Normandie.

La séance étoit ainsi d'un fils de France, d'un petit-fils de France, de deux princes du sang, de deux bâtards, de cinq pairs ecclésiastiques et

4. Les lettres marquent les pères [démis] et les fils qui ont les démissions.
 (Note de Saint-Simon.)

de dix-huit pairs laïques : les absents étoient deux princes du sang enfants, deux pairs ecclésiastiques cardinaux, dix pairs absents ou malades, neuf non reçus, la plupart trop jeunes, et six qui, ayant donné leur démission à leur fils ou frère, n'entroient plus au parlement. Cela faisoit alors sept pairies ecclésiastiques, et sept archevêques ou évêques-pairs, trente-sept duchés-pairies laïques, et par les démissions quarante-deux ducs et pairs, sans compter les bâtards. Ils étoient donc vingt-cinq absents par diverses causes, et M. le duc de Berry compris, nous étions vingt-neuf en séance. Elle auroit bien valu la peine que le chancelier fût venu la tenir : il n'aimoit pas les cérémonies; il n'étoit jamais venu au parlement depuis qu'il étoit chancelier : ce qui se devoit passer lui sembloit peu dans les règles. Le roi, qui n'avoit consenti qu'à peine à tout ce qui passoit la solennité d'un enregistrement ordinaire, ne lui proposa point d'y aller, et lui étoit encore plus éloigné de se le faire dire, et d'avoir envie de s'y trouver.

M. le duc de Berry en place, on eut assez de peine à faire faire silence. Sitôt qu'on put s'entendre, le premier président fit son compliment à M. le duc de Berry. Lorsqu'il fut achevé, ce fut à ce prince à répondre. Il ôta à demi son chapeau, le remit tout de suite, regarda le premier président, et dit : « Monsieur.... » Après un moment de pause, il répéta : « Monsieur.... » Il regarda la compagnie, et puis dit encore : « Monsieur.... » Il se tourna à M. le duc d'Orléans, plus rouges tous deux que le feu, puis au premier président, et finalement demeura court sans qu'autre chose que « Monsieur » lui pût sortir de la bouche. J'étois vis-à-vis du quatrième président à mortier, et je voyois en plein le désarroi de ce prince : j'en suois, mais il n'y avoit plus de remède. Il se tourna encore à M. le duc d'Orléans qui baissoit la tête. Tous deux étoient éperdus. Enfin, le premier président, voyant qu'il n'y avoit plus de ressource, finit cette cruelle scène en ôtant son bonnet à M. le duc de Berry, et s'inclinant fort bas comme si la réponse étoit finie, et tout de suite dit aux gens du roi de parler. On peut juger quel fut l'embarras de tout ce qui étoit là de la cour, et la surprise de toute la magistrature. Les gens du roi exposèrent donc de quoi il s'agissoit, et en firent après une longue pièce d'éloquence : c'étoit de retirer des registres du parlement les lettres patentes qui conservoient le droit à la couronne de France au roi d'Espagne et à sa branche, quoique absents et non regnicoles, quand il s'en alla en Espagne, et de faire la lecture de sa renonciation pour lui et pour toute sa branche à la couronne de France, et celles de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, pour eux et pour leur postérité, et d'enregistrer toutes ces trois renonciations. Le premier président expliqua les intentions du roi. L'avocat Joly de Fleury porta la parole et fit la réquisition; les conclusions du procureur général furent lues; on opina du bonnet : tout cela fut fort long.

L'arrêt d'enregistrement prononcé, les présidents se levèrent avec toute la magistrature; ils firent une révérence profonde à M. le duc de Berry, qui se découvrit sans se lever; les présidents s'en allèrent à la buvette, et toute la magistrature les y suivit. M. le duc d'Orléans ne se leva point du tout non plus, ni au salut, ni lorsqu'ils se retirèrent. Sur

cet exemple, les deux princes du sang et les deux bâtards, qui se lèvent toujours pour les présidents à mortier, parce qu'ils se lèvent pour eux, ne se levèrent point du tout; et les pairs, qui jamais ne se lèvent pour les présidents à mortier ni pour le premier président, parce qu'ils ne se lèvent pas pour eux, demeurèrent pareillement assis. On se tint donc en place pendant que la robe vidoit tous ses bancs, puis chacun s'approcha des princes et les uns des autres, et les personnes de qualité et de la cour quittèrent leurs places, et entrèrent dans le parquet, où les princes et tout le monde étoient debout, pêle-mêle, à causer les uns avec les autres. Au bout d'un quart d'heure, M. le duc d'Orléans me fit appeler parmi tout ce monde, et me demanda s'il ne falloit pas se mettre en place avant l'arrivée des présidents et de la magistrature. Je lui dis que cela se pouvoit, mais qu'il suffisoit aussi d'être avertis à temps, pour se placer un instant auparavant, ou même arriver tous en place en même temps qu'eux. Il jugea qu'ils alloient revenir, parce qu'il ne s'agissoit que de prendre leurs grandes robes rouges, avec leurs épitoges, et leur mortier à la main, et qu'ils ne voudroient pas faire attendre M. le duc de Berry. Ainsi il me dit de faire avertir les pairs que M. le duc de Berry et lui alloient monter aux hauts sièges, et s'y mettre en place. Cela s'exécuta un moment après, et le parquet se vida. Chacun alla rechercher à s'asseoir en lieu de voir et d'entendre. Les gens du parlement avoient cependant redoublé un banc aux hauts sièges, à droite, couvert d'un tapis fleurdelisé, pour les pairs qui ne pourroient avoir place sur le banc fixe ordinaire, adossé à la muraille, moyennant quoi il y eut place pour tous.

Je ne sais ce qui se passa entre les princes après qu'ils furent en place, car, bien que je fusse sur le banc adossé à la muraille, j'étois loin d'eux et le quizième, parce que les pairs ecclésiastiques, qui joignent le coin du roi aux hauts sièges, à gauche, aux lits de justice, se mettent à droite quand ce n'est que parlement comme ce jour-là. Peu de temps après que nous fûmes tous en séance, attendant le parlement à revenir, je m'entendis appeler de main en main par les pairs d'au-dessus de moi, qui me dirent d'aller parler à M. le duc de Berry et à M. le duc d'Orléans, qui me demandoient. Je ne sais si M. le Duc, qui s'étoit peut-être trouvé embarrassé de se lever à son ordinaire, ou de ne se point lever, à l'exemple des deux premiers princes, à la sortie des présidents, ne les avoit point tentés de se lever à leur rentrée. J'allai donc les trouver joignant le coin du roi, et comme il n'y avoit personne que nous en place, ni eux, ni les pairs, devant qui je passai et repassai, ne se levèrent point; car autrement, lorsqu'on est en véritable séance, les fils de France, princes du sang et autres pairs, se lèvent tout debout pour un pair qui arrive, et ne se rassoient qu'en même temps que lui. M. le duc d'Orléans me mit donc debout entre lui et M. le duc de Berry, assis et tourné à eux, et là ils me demandèrent s'ils se lèveroient lorsque le premier président, suivi des autres, rentreroit par la lanterne de la buvette, et couleroit le long de leur banc jusque près d'eux. Je leur dis que non; qu'ils devoient demeurer découverts, pour l'être lorsque les présidents paroïtroient; les laisser arriver tous à leurs places, et leur rendre une

légère inclination de corps, sans bouger d'ailleurs, lorsque, avant de s'asseoir, ils leur feroient la révérence, et cette inclination unique pour tous, en passant leurs yeux sur eux le long de leur banc. Ils s'en tinrent là sans ajouter rien davantage. M. le Duc, qui en entendit quelque chose, m'arrêta comme je passois devant lui pour me retirer à ma place, et me demanda s'il se lèveroit. Je souris, et je lui dis que j'ignorois ce qu'il vouloit bien accorder à ces messieurs-là; mais que M. le duc de Berry ni M. le duc d'Orléans ne se lèveroient, ni n'en feroient pas le moindre semblant, parce qu'ils ne le devoient pas, ni les pairs ne s'en remueroient pas, et je regagnai ma place.

La morgue présidentielle n'avoit garde de manquer une si belle occasion de s'exercer sur des fils de France. Ils prolongèrent leur toilette plus de trois gros quarts d'heure, et ils excitèrent les murmures tout haut, que nous entendions de nos places. Enfin ils arrivèrent, et je remarquai que la rougeur monta bien forte au visage du premier président, et des deux ou trois premiers qui le suivoient, lorsqu'ils virent M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans ne branler pas à leur arrivée, les deux princes du sang et les deux bâtards ne remuer pas davantage, et qu'ils n'eurent de tous, ainsi que des pairs, qu'ils saluèrent aussi tournés vers eux, et regardant le long de leurs bancs, que la légère inclination que j'avois proposée. En même temps, les sièges bas et les bancs fleurdelisés qu'on avoit ajoutés derrière se garnirent de toute la magistrature. Elle fut quelque temps à se placer, et les huissiers après à faire faire silence.

Comme c'étoit jouer à la *Madame en haut*, comme on avoit fait en bas, où, en présence de tout ce que la grand'chambre avoit pu contenir de spectateurs, on avoit fait semblant d'être seuls à huis clos, et comme s'il ne s'agissoit, en cette nouvelle séance, que de la promulgation de ce qui s'étoit fait en la précédente, le premier président cria qu'on ouvrit les portes et qu'on fit entrer. C'étoit pour la forme; elles n'avoient pas été fermées un moment de toute cette longue matinée, et tout étoit tellement rempli qu'il n'y put entrer personne au delà de ce qui y étoit et y avoit toujours été. Quand ce premier vacarme des huissiers fut passé, qu'ils eurent après crié silence, et que le bruit fut un peu apaisé, on recommença à lire et à débiter, mais en autres termes, pour varier l'éloquence des gens du roi, les mêmes choses qui s'étoient lues et plaidées en la séance d'en bas, en sorte que la longueur en fut excessive.

Les choses les plus sérieuses, quelquefois même les plus tristes, sont assez souvent mêlées d'aventures plaisantes, dont le contraste surprend le rire des plus graves. Je ne puis m'empêcher d'en rapporter deux dont je fus le témoin bien près en cette cérémonie, et fort en peine de ce qui m'en arriveroit à la première. Mon rang à la séance des bas sièges me plaça entre les ducs de Richelieu et de La Force. Il y avoit déjà assez longtemps qu'ils étoient en séance en attendant M. le duc de Berry. Peu après son arrivée, je sentis frétiller le bonhomme Richelieu, qui bientôt après me demanda si cela seroit long. Je lui dis que je le croyois, par les lectures et par la parade de discours des gens du roi. Le voilà à grommeler et à trouver cela fort mauvais. Il ne fut pas longtemps en

repos sans en revenir aux questions et aux frétillages, et à me dire enfin qu'il se mouroit d'envie d'aller à la garde-robe, et qu'il falloit donc qu'il sortît. Je lui représentai l'indécence de sortir d'une séance où il étoit vu de tout ce qui y étoit depuis les pieds jusqu'à la tête, et où il n'y avoit devant lui que le vide du carré du parquet de la séance. Cela ne le contenta point, et j'eus bientôt une nouvelle recharge. Je connoissois l'homme par expérience, que, pour sa rareté, je n'ai pas omise ci-dessus (t. I^{er}, p. 101). Je savois qu'il prenoit presque tous les soirs de la casse, souvent un lavement le matin, avec lequel il sortoit, et le promenoit trois ou quatre heures, et le rendoit chez qui il se trouvoit. La frayeur me saisit pour ses chausses, et par conséquent pour mon nez. Je me mis donc à regarder comment je pourrois me défaire d'un si dangereux voisin, et je vis avec douleur que la chose étoit impossible, par l'excès de l'entassement de la foule. Pour le faire court, les bouffées de sortir, les menaces de ne pouvoir plus se retenir continuèrent toute la séance, et redoublèrent tellement sur la fin que je me crus perdu plus d'une fois. Lorsqu'elle finit, je priai l'abbé Robert, conseiller clerc de la grand'chambre, qui se trouva assis précisément derrière nous, et qui avoit entendu tout ce colloque, de tâcher à faire sortir M. de Richelieu. On y eut toutes les peines du monde, à force de soins de l'abbé Robert et d'huissiers qu'il appela à son secours. Il ne revint point pour la séance des hauts sièges.

La scène qui m'y amusa n'eut rien de menaçant. M. de Metz s'y trouva placé le dos à mes genoux sur ce banc redoublé dans la largeur en long des hauts sièges, au bas de la banquette qui règne au bas du banc fixe ordinaire qui est adossé à la muraille, sur lequel j'étois. Bientôt après qu'on eut commencé, voilà M. de Metz à s'impatier, à gloser sur l'inutilité de ce qui se débitoit, à demander si ces gens-là avoient résolu de nous faire coucher au palais, à frétiller, et finalement à dire qu'il crevoit d'envie de pisser. Il étoit plaisant, même avec un naturel comique qui perçoit jusque dans les choses les plus sérieuses. Je lui proposai de pisser devant lui sur les oreilles des conseillers qui se trouvoient au-dessous de lui aux bas sièges. Il secouoit la tête, parloit tout haut, apostrophoit l'avocat général entre ses dents, et se tremousoit de manière que les ducs de Tresmes et de Charost, entre qui il étoit, lui disoient à tous moments de se tenir, comme ils auroient fait à un enfant, et que nous mourions de rire. Il vouloit sortir tout de bon, il voyoit la chose impossible, il juroit qu'on ne le rattraperoit jamais à pareille fête; quelquefois il protestoit qu'il alloit se soulager aux dépens de lui et de qui il appartiendroit; enfin il nous divertit toute la séance. Je ne vis jamais homme si aise que lui quand elle finit.

Il étoit fort tard quand tout fut achevé. La séance se leva, les princes descendirent par le petit degré du coin du roi. Les deux présidents et les deux conseillers qui avoient reçu M. le duc de Berry à la Sainte-Chapelle se trouvèrent dans le débouché du parquet, marchèrent comme ils avoient fait en venant, et le conduisirent au même degré de la Sainte-Chapelle. Pendant que les princes descendoient des sièges hauts par ce petit degré du coin du roi, les pairs et les présidents qui

étoient debout se saluèrent, et reployèrent en même temps chacun le long du banc où il étoit assis, les plus anciens les premiers; les présidents sortirent par la lanterne de la buvette, les pairs par celle de la cheminée, comme on étoit entré, et les pairs sortirent ensemble, deux à deux, précédés d'un huissier à l'ordinaire. M. de Saint-Aignan et moi les quittâmes au sortir de la grand'chambre, pour rejoindre M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans, et monter en carrosse avec eux. Ils allèrent droit au Palais-Royal, au pas, avec la même pompe qu'ils étoient arrivés au palais. La conversation en chemin fut fort sobre; M. le duc de Berry paroissoit consterné, embarrassé, mais aussi dépité. En arrivant au Palais-Royal, ils reprirent tous deux leur habit ordinaire, et M. de Saint-Aignan et moi les nôtres.

M. le duc d'Orléans avoit convié entre les deux séances beaucoup de pairs et de gens de qualité à dîner au Palais-Royal avec M. le duc de Berry. Il m'avoit chargé aussi de prier des pairs et ceux des personnes de qualité qu'il me nomma que je trouverois sous ma main entre les deux séances, qu'il ne trouveroit peut-être pas sous la sienne, et ses principaux officiers d'en prier beaucoup de sa part, ce qui leur étoit plus aisé, parce qu'ils étoient répandus avec eux hors la séance. On pirochetta quelque peu de temps dans ce grand appartement du Palais-Royal que M. le duc d'Orléans avoit magnifiquement accommodé et augmenté, jusqu'à ce que les conviés pussent être arrivés du palais. On servit une table de prodigieuse grandeur, qui fut également splendide et délicate, sans aucun plat gras. M. le duc de Berry se mit au milieu dans un fauteuil, reçut la serviette que lui présenta M. le duc d'Orléans, et eut seul une soucoupe pour boire et une serviette sous son couvert, mais point de cadenas¹. M. le duc d'Orléans se mit sans intervalle à sa droite, sur un siège tout pareil à ceux de toute la compagnie. MM. de Reims et de Laon se mirent auprès d'eux à droite et à gauche, et les autres ducs ensuite. M. de Foix se mit vis-à-vis d'eux au milieu. Leurs principaux officiers étoient à table et beaucoup des gens de qualité. Ceux de M. le duc d'Orléans s'y dispersèrent pour en faire les honneurs; M. le duc d'Orléans les fit aussi lui-même avec beaucoup de grâce et de liberté, mais avec dignité et mesure. On y fut longtemps, parce que le repas fut grand et bon, et que chacun mouroit de faim. La multitude des voyeurs, le nombre de ceux qui étoient à table, ni la quantité des plats et des services, n'empêchèrent pas la promptitude de les relever quand il étoit temps avec tout l'ordre possible; et que chacun ne fût servi comme à une table de cinq ou six couverts. L'extrême sérieux de M. le duc de Berry, et son silence devant et pendant le repas, en ôta la gaieté. Chacun causoit avec ses voisins, et la faim et la bonne chère empêchèrent qu'on ne s'ennuyât. Avant, pendant et après, M. le duc d'Orléans fut d'une politesse infinie et très-attentif pour tout le monde. Les deux princes du sang et les deux légitimés qui s'étoient trouvés au parlement ne furent point invités au Palais-Royal, ni l'ambassadeur d'Angleterre.

1. Voy. t. I^{er}, p. 20, note.

Les deux princes partirent bientôt après qu'ils furent sortis de table, et furent au pas jusqu'à la porte Saint-Honoré, avec la pompe qu'ils étoient entrés le matin dans Paris. Ils parurent l'un et l'autre fort scandalisés de plusieurs choses qu'ils avoient remarquées au parlement, les unes à l'égard des pairs seulement, les autres qu'ils avoient partagées avec eux. Je les supprime ici, parce qu'il y aura lieu d'en parler dans la suite. Du reste, M. le duc de Berry, qui ne se rasséra point pendant tout le chemin, tint le carrosse dans le sérieux et la réserve. Ils mirent pied à terre à Versailles, dans la cour des Princes, apparemment parce que les gardes de M. le duc de Berry ne l'auroient pu suivre dans la grande cour. Ils trouvèrent à leur portière un message qui les attendoit. La duchesse de Tallard avoit, comme on l'a dit, été fiancée la veille, mariée la nuit, et recevoit ce jour-là ses visites sur le lit de la duchesse de Ventadour. Elle envoya donc attendre les deux princes, et les prier de vouloir bien venir chez sa petite-fille avant d'entrer chez eux, s'ils vouloient lui faire l'honneur de l'aller voir, parce que les visites étoient finies, et qu'elle n'attendoit plus qu'eux pour sortir de dessus ce lit. Ils y allèrent tout droit.

Ils furent reçus, entre autres, par la princesse de Montauban, qui, avec sa flatterie ordinaire, et sans savoir un mot de ce qui s'étoit passé, se mit à crier, dès qu'elle aperçut M. le duc de Berry, qu'elle étoit charmée de la grâce et de la digne éloquence avec laquelle il avoit parlé au parlement, et paraphrasa ce thème de toutes les louanges dont il étoit susceptible. M. le duc de Berry rougit de dépit, sans dire une parole, et marchant toujours pour gagner le lit; elle de redoubler, d'admirer sa modestie, qui le faisoit rougir et ne point répondre, et ne cessa point qu'ils ne fussent arrivés auprès de la mariée. M. le duc de Berry n'y demeura que quelques moments debout, et s'en alla. Il fut reconduit comme il avoit été reçu, et toujours poursuivi par cette vieille sur les merveilles qu'il avoit faites, et les applaudissements qu'il s'étoit attirés du parlement et de tout Paris. Délivré d'elle à la fin par le terme de la conduite, il s'en alla chez Mme la duchesse de Berry, où il trouva du monde, n'y dit mot à personne, à peine à Mme la duchesse de Berry, prit Mme de Saint-Simon, et s'en alla chez lui seul avec elle, où il s'enferma dans son cabinet.

Il s'y jeta dans un fauteuil, s'écria qu'il étoit déshonoré, et le voilà aux hauts cris et à pleurer à chaudes larmes. Il raconta à Mme de Saint-Simon, à travers les sanglots, comment il étoit demeuré court au parlement sans pouvoir proférer une parole; à appuyer sur l'affront que cela lui faisoit devant une telle assistance, qui se sauroit partout, et qui le feroit passer pour un sot et pour un imbécile; puis tomba sur les compliments qu'il avoit reçus de Mme de Montauban, qui, dit-il, s'étoit moquée de lui et l'avoit insulté; et qui savoit bien sûrement ce qui lui étoit arrivé; et de là à l'appeler par toutes sortes de noms dans la dernière fureur contre elle. Mme de Saint-Simon n'oublia rien pour l'adoucir et sur son aventure et sur celle de Mme de Montauban, en l'assurant qu'elle ne pouvoit pas savoir ce qui s'étoit passé au parlement, dont personne encore n'étoit informé à Versailles, et que la flatterie lui avoit

fait dire tout ce qu'elle ne faisoit que se figurer. Rien ne prit : les plaintes et le silence se succédèrent toujours parmi les larmes. Puis tout à coup se prenant au duc de Beauvilliers et au roi, et accusant son éducation : « Ils n'ont songé, s'écria-t-il, qu'à m'abêtir et à étouffer tout ce que je pouvois être. J'étois cadet, je tenois tête à mon frère, ils ont eu peur des suites, ils m'ont anéanti : on ne m'a rien appris qu'à jouer et à chasser, et ils ont réussi à faire de moi un sot et une bête, incapable de tout, et qui ne sera jamais propre à rien. et qui sera le mépris et la risée du monde. » Mme de Saint-Simon en mouroit de compassion, et n'oublia rien pour lui remettre l'esprit. Cet étrange tête-à-tête dura près de deux heures qu'il étoit à peu près temps d'aller au souper du roi. Il recommença le lendemain avec moins de violence. Peu à peu Mme de Saint-Simon le consola quoique imparfaitement. Mme la duchesse de Berry n'osoit guère lui en rien dire, M. le duc d'Orléans beaucoup moins ; mais personne n'a osé depuis parler, non-seulement à lui, mais devant lui de cette séance du parlement, ni de rien de tout ce voyage à Paris. Le même jour, au sortir du parlement, le duc de Shrewsbury dépêcha des courriers en Angleterre et à Utrecht qui hâtèrent très-prompement la signature de la paix entre toutes les puissances, excepté l'empereur.

CHAPITRE XXVII.

L'impératrice va de Barcelone à Vienne par l'Italie fort incognito. — Plénipotentiaires d'Espagne reçus à Utrecht. — Orry rappelé en Espagne. — Bassesse, caractère et fortune du duc de Bournonville. — La paix signée, publiée ; fêtes à Paris. — Hardie politique de M. et de Mme du Maine. — Bailliage d'Haguenau assuré à M. de Châtillon. — Quarante-huit mille livres d'augmentation de pension à Madame. — Douze mille livres de pension au duc de Charost. — Vingt mille livres de pension assurées à Mme de Monasterol. — Fiefmarcon lieutenant général de Roussillon. — Lneurs trompeuses sur l'archevêque de Cambrai. — Mort de Montgaillard, évêque de Saint-Pons. — Mort de L'Aigle ; son caractère. — Mort et caractère de Sévigné. — Mort, caractère et fortune du vieux Clérembault. — Mort de la marquise de Mirepoix. — Mort de la comtesse d'Uzès. — Mort, fortune et caractère du cardinal de Janson. — Beauvais donné à l'abbé de Saint-Aignan, malgré le duc de Beauvilliers. — Adresse hardie de Rome sur ses bulles. — Naissance et mort du duc d'Alençon. — Electeurs de Cologne et de Bavière voient le roi plusieurs fois. — Princesse de Conti, fille du roi, achète l'hôtel de Lorges, à Paris. — Mariage d'Aubigny avec Mlle de Villandry. — Villars s'exuse de servir, puis va sur le Rhin ; Besons sur la Moselle. — Harcourt, destiné au Rhin, hors d'état de servir. — Cent mille livres à Villars. — Départ des généraux. — Steinbok et ses troupes prisonniers des Danois. — Châteauneuf ambassadeur en Hollande ; Bonac à Constantinople ; du Luc en Suisse. — Abbé de Mornay ; quel, et pourquoi en Portugal. — Lassai fils envoyé en Prusse, où il ne fut point. — Lœwenstein évêque de Tournai.

Jennings, un des amiraux d'Angleterre, avoit déjà porté l'impératrice de Barcelone à Gênes, et on vit le moment que les Catalans s'oppose-

roient à son départ à main armée. Elle traversa l'Italie avec peu de suite et fort incognito, et gagna le plus tôt qu'elle put Insprück, puis Vienne. Jennings revint après faire le transport des troupes anglaises qui depuis longtemps ne sortoient plus de leurs quartiers. Le duc d'Osone, sûr d'être admis à Utrecht, y étoit allé de Paris, et Monteléon d'Angleterre. Orry qui étoit resté à Paris, depuis que le roi l'avoit fait chasser d'Espagne et avoit été fort près de le faire pendre, y fut rappelé par le crédit de Mme des Ursins. Le roi d'Espagne en désira le consentement du roi qui ne le voulut jamais donner, mais qui permit qu'il partît sans son aveu, et il y retourna de la sorte. Cette souveraineté de Mme des Ursins accrochoit la paix d'Espagne. On en verra le détail dans les Pièces¹ et combien le roi le trouva mauvais. C'est ce qui fit la fortune du baron de Capres, qu'elle envoya de sa part à Utrecht.

D'Aubigny y étoit déjà, qui n'y passoit point les antichambres, et que son petit état faisoit mépriser. Elle crut donc qu'un cadet de Bourbonville qui avoit de l'esprit, de l'entregent, de l'intrigue, qui portoit un nom distingué dans les Pays-Bas, qui y avoit force parents, et qui étoit un homme à tout faire pour arriver à plaire et à parvenir, percevroit et viendrait à bout de la chose du monde qu'elle passionnoit le plus démesurément. Elle y fut trompée. Capres se déshonora par une commission si ridicule et si fort au-dessous de lui, ne put être reçu à rien traiter à Utrecht, et y essuya tous les dégoûts possibles que sa mission attira à sa personne. Mais pour lui, il réussit à ce qu'il vouloit, qui étoit de plaire à la distributrice des grâces de toutes les sortes. Mme des Ursins lui sut si bon gré d'avoir fait ce voyage de sa part, et de tout ce qu'il y avoit essuyé pour l'amour d'elle qu'elle ne tarda pas à l'en récompenser. Il n'avoit ni grâces ni aucun bien vaillant; elle le mit à son aise et lui fit donner la Toison, bientôt après la grandesse, enfin la compagnie wallone des gardes du corps du roi d'Espagne. J'ai pressé ces petits événements afin de n'avoir pas à y revenir. Les Pièces, où tout ce qui regarde la paix se trouve si bien expliqué, me dispensent d'en rien dire ici en détail.

Le vendredi saint, 14 avril, Torcy entra sur les huit heures du soir chez Mme de Maintenon, sortant au roi le chevalier de Beringhen, aujourd'hui premier écuyer et chevalier de l'ordre, chargé par le maréchal d'Huxelles d'apporter la nouvelle tant désirée de la signature de la paix, faite enfin le lundi précédent 10, fort avant dans la nuit, avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, et les deux nouveaux rois de Sicile et de Prusse; et, pour le dire tout de suite, on eut les ratifications le 14 mai, et le 22 la publication de la paix se fit dans Paris avec grande solennité². M. et Mme du Maine, qui songeoient fort dès lors à se rendre populaires, vinrent de Sceaux chez le duc de Rohan voir passer la cérémonie, dans la place Royale, s'y montrer sur [un] balcon, et y

1. Voir les Pièces sur la souveraineté avortée de la princesse des Ursins. (*Note de Saint-Simon.*)

2. La paix et la guerre se publiaient dans l'ancienne monarchie avec des formes solennelles. Le prévôt des marchands et autres officiers municipaux

jeter de l'argent au peuple; libéralité qui n'auroit pas réussi auprès du roi à d'autres. Il y eut, le soir, beaucoup de feux devant les maisons. et plusieurs furent illuminées. Le 25 mai. on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame avec l'assistance ordinaire; le soir, grand feu d'artifice à la Grève. qui fut suivi d'un superbe festin que le duc de Tresmes, gouverneur de Paris. donna à ses dépens à l'hôtel de ville aux ambassadeurs, et à grand nombre de personnes distinguées de la cour et de la ville, des deux sexes. et les vingt-quatre violons pendant le repas.

Ce temps sembla celui des grâces; on ne le négligea pas. Je me suis trompé sur la mort du duc Mazarin. Son extrémité à son âge l'avoit fait croire; il n'est mort que vers la fin de cette année-ci. Ainsi. après cette correction. je n'en parlerai plus. Il avoit donné le bailliage d'Hagenau de vingt mille livres de rente à son fils en mariage. Le peu de cas qu'on s'étoit accoutumé depuis longues années à faire de lui, et l'extrême mépris où la vie honteuse, scandaleuse, obscure de son fils l'avoit fait tomber, avisèrent Voysin de demander au roi ce bailliage pour Châtillon son gendre, qui a fait depuis une si grande et si inespérée fortune. Voysin l'obtint pour que Châtillon en jouît après la mort du duc Mazarin, et qu'il passât après Châtillon à sa postérité masculine. Le duc de La Meilleraye eut beau crier, la partie n'étoit pas égale; mais le public fut étrangement indigné de l'audace et de l'avidité de ce ministre, qui donna le premier exemple de la violence d'enlever le bien par pure faveur à des personnes vivantes, en droit et en possession de tout temps, c'est-à-dire depuis que le roi en avoit pu disposer, et cela sans ombre de droit, de dette ni de prétention quelconque que le pouvoir et le vouloir de ravir. Il ne fut pas longtemps sans faire passer sur la tête de Mme de La Rochepot, sa fille, une pension de six mille livres que lui avoient valu les voyages du roi en Flandre lorsqu'il y étoit intendant.

Madame, qui avoit peine à fournir à la dépense de son grand état avec quatre cent mille livres de rente, demanda du secours au roi, qui, avec excuses du peu, lui donna quarante-huit mille livres d'augmentation.

Le duc de Charost, qui n'avoit rien vaillant. et qui étoit entre son père et sa mère et ses deux fils, eut en même temps douze mille livres de pension.

Monasterol, ministre depuis fort longtemps de l'électeur de Bavière en France, où il faisoit une dépense en tout prodigieuse, avoit une pension du roi de trente mille livres. Il avoit épousé par amour une des plus belles femmes de Paris, au scandale de tout le monde, qui étoit veuve d'un vieux La Chétardie, gouverneur de Thionville, frère du curé de Saint-Sulpice, directeur de Mme de Maintenon après M. de Chartres. Elle n'avoit rien, et avoit épousé ce vieillard dont elle eut un fils, bien long-

ou royaux allaient avec des archers et des hérauts d'armes en faire la proclamation dans les divers quartiers de Paris. On trouve la description d'une de ces solennités dans le *Journal de l'avocat Barbier*, à la date du 12 février 1749.

temps depuis ambassadeur en Russie où il a tant fait parler de lui, et dont il a tant tiré d'honneurs et de biens de la czarine. Monasterol obtint que, s'il venoit à mourir, il demeureroit de sa pension vingt mille livres de rente à sa femme.

Fiefmarcon, longtemps depuis chevalier de l'ordre en 1724, eut la lieutenance générale de Roussillon par la mort du vieux Quinçon et la protection des Noailles.

Il y avoit eu depuis quelque temps des lueurs que les amis de l'archevêque de Cambrai avoient avidement saisies pour se flatter. Personne ne s'étoit hasardé de prononcer son nom devant le roi, même lorsque du vivant du Dauphin les gens de la cour qui servoient en Flandre s'empessoient le plus de lui faire la leur en passant et repassant, et se détournoient même exprès. Il en avoit si magnifiquement usé pour les troupes et pour les officiers de toutes conditions pendant toute la guerre, et encore à la dernière campagne, que Maréchal en avoit parlé devant le roi plus d'une fois, et presque toutes les fois le roi y avoit pris courtement, mais assez bien. J'en avois averti le duc de Chevreuse, qui vivoit encore, et le duc de Beauvilliers, qui en furent touchés d'une joie d'autant plus sensible, qu'ils étoient depuis bien longtemps hors de toute espérance à son égard. Ratabon, évêque d'Ypres, ne bougeoit guère de Paris, et prétendoit qu'il y avoit une vapeur dans sa cathédrale qui le faisoit évanouir toutes les fois qu'il y entroit. C'étoit un homme d'esprit, du monde, et qui étoit si bien avec les jésuites que ce pouvoient être les cendres de Jansénius, son célèbre prédécesseur, qui opéroient cet effet sur lui. On lui donna l'évêché de Viviers, et le P. Tellier, qui étoit tout à M. de Cambrai sans oser le montrer, et dont le crédit croissoit sans cesse, fit un tour de force et bombarda cet évêché d'Ypres pour l'abbé de Laval, grand vicaire de M. de Cambrai, qui l'avoit élevé tout jeune, et l'avoit toujours nourri et entretenu généreusement chez lui, parce qu'il étoit un peu son parent, et que cette branche très-cadette de Laval-Montigny avoit à peine du pain. Cet abbé de Laval avoit extrêmement profité d'une générosité si bien placée; il étoit savant, fort homme de bien, et s'étoit beaucoup fait aimer. Il n'avoit jamais quitté l'archevêque, qu'il aimoit et respectoit comme son père, et dont il étoit chéri de même. Cet attachement étoit l'exclusion la plus formelle : aussi personne ne pensoit à rien pour lui lorsque le P. Tellier fit de lui-même ce grand coup qui releva tout à fait les espérances sur l'archevêque même, et qui ravit M. de Beauvilliers. On verra que les suites en furent trompeuses. Le pauvre abbé de Laval mourut à Ypres peu de mois après avoir été sacré. L'école d'où il sortoit étoit fort opposée à celle de Jansénius, sûrement au moins pour ce monde; cette mort précipitée fut-elle un coup de Jansénius? L'abbé de Laval fut le dernier évêque d'Ypres de la nomination du roi qui la perdit avec cette place par l'exécution de la paix.

Un saint et grand évêque mourut en ce temps-ci, Montgaillard, évêque de Saint-Pons, que ses vertus épiscopales, son grand savoir, une constante résidence de plus de quarante années, une vie tout apostolique, une patience humble, courageuse, prudente, invincible avoient

singulièrement illustré sous la persécution des jésuites, qui y engagèrent le roi pendant presque tout son épiscopat.

Je regrettai un de mes voisins de la Ferté, le mari de Mme de L'Aigle, dame d'honneur de Mme la Duchesse, tous deux fort des amis de mon père et des miens. Je n'ai guère connu un couple d'autant d'esprit, de politesse, mieux instruit de tout et plus capable d'amitié. M. de L'Aigle, accablé d'infirmités, s'étoit retiré depuis plusieurs années chez lui à l'Aigle, d'où il ne sortoit plus. C'est un des plus beaux et des plus complets marquisats qu'il y ait en France, à six lieues de chez moi. Il y mourut à soixante-quinze ans, tout à lui, n'ayant jamais rien perdu de sa tête ni des agréments de sa conversation.

Sévigné mourut aussi et sans enfants, retiré depuis quelque temps avec sa femme dans le faubourg Saint-Jacques, dans une grande piété. Il étoit fils de Mme de Sévigné, si connue encore par ses lettres. Elle l'avoit fort mis dans le monde et dans la meilleure compagnie. C'étoit un bon et honnête homme, mais moins un homme d'esprit que d'après un esprit, qui avoit eu des aventures bizarres, peu mais bien servi, et qui du naturel charmant et abondant de sa mère, et du précieux guindé et pointu de sa sœur, avoit fait un mélange un peu gauche.

M. de Luxembourg perdit sans aucun regret son beau-père Clérembault, qu'on n'appeloit que Clérembault la Perruque, parce qu'il étoit accusé d'acheter les siennes sur les quais: au moins en avoient-elles toute la mine. Il s'appeloit Gillier, étoit peu de chose, et beaucoup moins encore par son personnel. Il avoit été bien fait et parfaitement beau. On le voyoit encore à plus de cent ans qu'il avoit bien comptés, un vieux bellâtre qui, jusqu'à cet âge, et au delà, venoit toutes les semaines ennuyer la cour, où jamais il n'avoit été de rien. Il avoit été maître d'hôtel de Mme Henriette d'Angleterre, lorsqu'elle épousa Monsieur. Le maréchal du Plessis n'avoit pu refuser à la reine mère d'être gouverneur de Monsieur. Il étoit demeuré surintendant de sa maison et premier gentilhomme de sa chambre. Il mourut, duc et pair de 1665, à la fin de 1675. Le comte du Plessis, son fils, étoit premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, en survivance. Il avoit épousé en 1659 Marie-Louise Le Loup de Bellenave, qui fut dame d'honneur de Madame en survivance de la maréchale du Plessis, dont un fils unique tué devant Luxembourg à vingt ans, sans alliance, en mai 1684, par quoi le chevalier du Plessis, frère puîné de son père, devint duc et pair de Choiseul, en qui cette dignité s'est éteinte. Le comte du Plessis, son frère aîné, fut tué à la prise d'Arnheim en Hollande, à trente-huit ans, en 1672, et mourut ainsi devant son père. Sa veuve s'amouracha de Clérembault qu'elle voyoit tous les jours chez Madame, et l'épousa. C'étoit un second mariage bien infime en comparaison du premier, et de la dame d'honneur de Madame avec un de ses maîtres d'hôtel. Cette Madame n'étoit plus Henriette d'Angleterre. Elle étoit morte le 30 juin 1670; et Monsieur étoit remarié, dès la fin de 1672, à la fille de l'électeur palatin, à qui la coutume constante de l'Allemagne rendoit la més-alliance plus étrange, car la comtesse du Plessis avoit passé de la première Madame à elle. On trouva donc moyen de faire Clérembault son

premier écuyer pour rendre ce mariage moins insupportable, et on lui fit acheter encore le petit gouvernement de Toul. Il étoit riche, sa femme encore plus; la mort du duc de Choiseul, fils unique de son premier lit, la mit encore dans une plus grande abondance. L'un et l'autre avoient quitté Madame. Ils étoient extrêmement avarés, et amassèrent de grands biens, dont la duchesse de Luxembourg leur fille unique, morte devant sa mère, a fait passer à son fils, le duc de Luxembourg d'aujourd'hui. Mme de Clérembault est morte en 1724 à quatre-vingt-quatre ans. Elle avoit beaucoup d'esprit, et un reste de considération. Elle et son mari étoient plus avarés l'un que l'autre.

La marquise de Mirepoix mourut en même temps assez jeune. Elle étoit fille aînée du duc et de la duchesse de La Ferté, et veuve de Mirepoix, sous-lieutenant des mousquetaires, sans enfants, qui étoit frère aîné du père du marquis de Mirepoix, aujourd'hui chevalier de l'ordre, aîné de la maison de Lévi. Mme de Mirepoix tenoit assez de choses de sa mère. Elle s'étoit ruinée, et vivoit assez esseulée dans le couvent de la Conception, à Paris.

La comtesse d'Uzès mourut aussi en couches. Elle étoit fille du lieutenant de roi de Condé, qui étoit brigadier, et veuve d'un financier appelé Hamelin. C'étoit une grande femme qui avoit été belle et bien faite, qui n'avoit pas quarante ans, à qui M. Chamillart avoit voulu du bien, que j'ai fort vue à l'Étang, où elle se faisoit aimer de tout le monde. Elle a laissé trois fils du comte d'Uzès, frère du duc d'Uzès, qui n'avoit rien.

L'État et la religion firent une grande perte en la personne du cardinal de Janson, évêque-comte de Beauvais, et grand aumônier de France, qui mourut à Paris, 24 mars de cette année, à quatre-vingt-trois ans, ayant toujours la tête parfaitement entière. Le roi le regretta beaucoup, le public aussi, et son diocèse et les pauvres amèrement. Ce sont de ces hommes rares et illustres qui méritent de s'y arrêter; et je le ferai d'autant plus volontiers qu'entre beaucoup d'amis qu'il eut toute sa vie, il l'étoit très-particulier de mon père, et fort des miens. Il fut un moment coadjuteur de Digne, puis évêque de Marseille, où il fut chargé de toutes les affaires de Provence, au grand regret du comte de Grignan, lieutenant général de la province, comme on le voit par les lettres de Mme de Sévigné. Ces affaires firent connoître sa capacité aux ministres.

Forbin, son parent éloigné, mais de même nom, mort capitaine des mousquetaires gris, étoit dès lors bien avec le roi, et fort ami de Bon-tems qui le devint de l'évêque de Marseille, et qui le servit très-bien auprès du roi toute sa vie. Il y avoit déjà sept ou huit ans qu'il gouvernoit toutes les affaires de Provence, lorsqu'il fut envoyé ambassadeur en Pologne en 1674, à l'occasion de l'élection d'un roi. Son habileté y réunit tous les partis lorsqu'on s'y attendoit le moins. Le fameux Jean Sobieski, grand maréchal et gouverneur général de la couronne, fut unanimement proclamé. La reconnaissance lui fit offrir sa nomination au cardinalat à l'évêque de Marseille, qui ne voulut l'accepter qu'après en avoir obtenu la permission du roi. Peu après son retour, il fut en 1679 transféré à Beauvais, et renvoyé un an après ambassadeur en

Pologne, et vers divers princes d'Allemagne. En 1680, il eut l'ordre du Saint-Esprit. et le 13 février 1690, Alexandre VIII. Ottobon, le fit cardinal. Ce pape, que le duc de Chaulnes avoit mis sur le saint-siège, avoit trompé la France. A sa mort nos cardinaux allèrent à Rome. Janson y contribua beaucoup à l'élection d'Innocent XII. Pignatelli, l'un des plus sages, des meilleurs et des plus saints papes qui eussent occupé le saint-siège depuis bien longtemps. Janson demeura à Rome, chargé des affaires de France, et y termina tous les démêlés qu'elle avoit eus sous les deux derniers pontificats. Après sept années de résidence à Rome. il revint en France. Deux ans après, la mort d'Innocent XII l'y fit retourner pour le conclave. avec les autres cardinaux françois. Clément XI, Albane, y fut élu, et Janson demeura encore auprès de lui, chargé des affaires de France, jusqu'en 1706, qu'il apprit par le même courrier du roi la mort du cardinal de Coislin, et qu'il étoit grand aumônier en sa place, avec la permission de revenir l'exercer. Il partit bientôt après de Rome, qu'il ne revit plus.

Le cardinal de Janson étoit un fort grand homme, bien fait, d'un visage qui, sans rien de choquant ou de singulier, n'étoit pourtant pas agréable, et avoit quelque chose de pensif sans beaucoup promettre. Il étoit plein d'honneur et de vertu, il avoit un grand amour de ses devoirs et de la piété. C'étoit une sage et excellente tête, se possédant toujours parfaitement, et qui par là a réussi en perfection dans toutes ses négociations, et a mieux servi le roi à Rome qu'aucun autre qui y ait été chargé de ses affaires. Il y étoit plus craint et plus considéré que pas un d'eux, parce que, avec une parole lente et désagréable par l'organe, qui avoit un son étranglé, il avoit une sagacité qui ajoutoit beaucoup à la finesse de son esprit et à sa justesse, qui étoit grande, en sorte qu'il n'a jamais pu être trompé, même à Rome. Il étoit consommé dans les affaires par une longue habitude, magnifique en tout et partout avec beaucoup d'ordre, fort désintéressé, affable aux plus petits, naturellement obligeant, fort poli, mais avec choix et dignité, quoiqu'il le fût à tout le monde, et l'homme du monde le plus capable d'amitié, de fidélité à ses amis et de les bien servir. Il étoit né pauvre. Son frère aîné et le père du marquis de L'Aigle, de la mort duquel je viens de parler, avoient épousé les deux filles du bonhomme La Saladie, qui avoit été autrefois fort estimé et fort avancé à la guerre. La chapelle du château de L'Aigle vaut huit cents livres de rente fondée au chapelain. Ce fut le premier bénéfice qu'il eut, et que par reconnaissance il a voulu garder toute sa vie. Il y payoit un chapelain, et faisoit donner le reste aux pauvres du lieu depuis qu'il fut devenu grand seigneur. Étant cardinal et grand aumônier, il se plaisoit à dire, devant tout le monde, à M. et à Mme de L'Aigle, qu'il étoit le grand aumônier du roi et le leur, et qu'il se faisoit honneur de demeurer le leur, parce qu'alors qu'il n'avoit rien il s'étoit trouvé bien heureux que leur père lui eût donné de quoi vivre par cette chapelle.

Il avoit l'âme et toutes les manières d'un grand seigneur, doux et modeste, l'esprit d'un grand ministre né pour les affaires, le cœur d'un excellent évêque, point cardinal, au-dessus de sa dignité, tout françois

sur nos libertés et nos maximes du royaume, sur les entreprises de Rome, avec netteté, inébranlable là-dessus jusqu'à l'éclat, et parfaitement instruit de ces matières jusqu'à avoir dit plus d'une fois aux ministres romains, et au pape même, que, quelque flatté qu'il fût de sa pourpre, il se tenoit plus honoré de l'épiscopat que du cardinalat, et que son chapeau ne lui tenoit à rien. Cette fermeté constante et vraie a souvent eu de grands effets. Tout bon courtisan qu'il étoit, il fut aussi peu timide au dedans qu'au dehors, et aussi impénétrable au crédit et aux artifices des jésuites, dont il ne s'émut jamais et qu'il contint toujours en crainte et en respect, comme on l'a vu. On a vu aussi combien le roi regretta de ne pouvoir le mettre dans son conseil, et les excellentes raisons qui l'en détournèrent, et que la France pleurera longtemps avec des larmes de sang n'avoir pas été suivies après lui.

Quelque accoutumé qu'il fût aux affaires, quelques agréments qu'il trouvât dans le monde, où il étoit universellement honoré et où il avoit beaucoup d'amis, parce qu'il en méritoit, quelques faveurs, quelques distinctions qu'il trouvât toujours à la cour, il ne se plaisoit nulle part tant que dans son diocèse, où il étoit singulièrement respecté, et il se peut dire adoré, surtout des pauvres de tous les états à qui il faisoit de grandes aumônes. Il aidait et soutenoit fort la noblesse; et tant qu'il a été en France il a toujours passé plus de sept ou huit mois tous les ans à Beauvais à y visiter son diocèse, et à y remplir toutes ses fonctions avec beaucoup d'application et de vigilance. Le roi donna l'archevêché d'Arles à son neveu, l'abbé de Janson, lors de la translation de M. de Mailly, longtemps depuis cardinal, d'Arles à Reims. Le cardinal de Janson s'y opposa tant qu'il put. Il dit au roi qu'il connoissoit son neveu, que c'étoit un petit génie, fort homme de bien, mais à qui il ne voudroit pas confier une place de vicaire de village, et absolument incapable de l'épiscopat; que si le roi vouloit lui faire du bien, il lui seroit très-obligé et très-aise s'il lui vouloit donner une abbaye de dix-huit ou vingt mille livres de rente, que ce seroit de quoi vivre et prier Dieu en repos, et beaucoup plus qu'il n'en falloit à son neveu. Il eut beau insister, le roi tint bon. On a longuement vu depuis combien le cardinal pensoit juste. Sa mort arriva dans une funeste époque. Avec la liberté et la fermeté qu'il avoit, et la confiance du roi telle qu'il la possédoit, il eût pu empêcher ce torrent de maux qui la suivirent dans l'Église, et qui n'épargnèrent pas l'État; et son funeste successeur n'auroit pas acheté sa charge, comme il fit enfin du P. Tellier, et par elle n'eût pas eu les accès dont il fit pour la payer un si pernicieux usage, comme on l'éprouva bientôt après.

Au bout de quinze jours, le roi donna les deux belles abbayes qu'il avoit : Marchienne, en Flandre, au cardinal Ottobon; Corbie, de cinquante mille livres de rente, au cardinal de Polignac. Il nomma en même temps à Beauvais l'abbé de Saint-Aignan, qui étoit encore à Orléans au séminaire. Le duc de Beauvilliers représenta au roi que, encore qu'il parût que son frère eût de la piété et de l'application aux choses de son état, il étoit encore trop jeune pour être aussi assuré de lui qu'il convenoit de l'être pour le faire évêque. Il n'y eut rien qu'il n'employât

pour faire changer le roi là-dessus, avant que la nomination fût sue. Le roi fut inflexible, loua la délicatesse de M. de Beauvilliers, s'appuya sur tout le bien qui lui étoit revenu de son frère, ajouta que Beauvais ne vaquoit pas toujours, et à point, et qu'il vouloit bien lui dire que, s'il étoit encore d'usage, comme dans les anciens temps, que des fils de France fussent évêques, il n'auroit rien de mieux à donner à son second fils que Beauvais. Le pape lui refusa des bulles, parce que l'abbé de Saint-Aignan avoit, par ordre du roi, soutenu dans ses thèses les propositions de l'assemblée du clergé de 1682.

Ce n'étoit pas que Rome fût en droit ni même en volonté de ce refus, mais pour montrer, par cette difficulté faite au frère d'un ministre de cette distinction, à quoi devoient s'attendre tous les autres, effrayer la cour et faire perdre ainsi l'habitude de soutenir ces maximes, qui étoit déjà fort tombée en désuétude, et qui y tomba après de plus en plus. Il avoit été réglé qu'elles le seroient par tous ceux qui auroient à prendre des degrés, et que le parlement y tiendrait la main. Cela se fit pendant quelque temps, puis on s'en relâcha à la françoise. et sous Alexandre VIII, Ottobon, le clergé sembla les abandonner, par la lettre honteuse que le roi l'engagea d'écrire à ce pape pour obtenir des bulles qu'Innocent XI avoit refusées, et qu'on sollicitoit depuis quatorze ans. Depuis cette époque ces propositions ne furent plus soutenues qu'à la dérobée, et par des bouffées de mécontentement de la cour de Rome, qui sut profiter de tous les avantages qu'on lui laissoit prendre pour les anéantir, et qui a su depuis se saisir de bien d'autres, et se mettre en beau chemin de réduire la France au point d'ignorance, d'adoration et de dépendance où elle a réduit l'Italie et les Espagnes. Le refus dura six mois entiers. Contenté alors d'avoir fait un exemple si humiliant et si instructif, et n'osant aussi trop se commettre, les bulles furent accordées par bonté, avec le *gratis* ordinaire aux fils et aux frères des ministres. L'abbé de Saint-Aignan parut en parfait séminariste. Jamais rien de si gauche, de si plat, de si béat. Je proposai au duc de Beauvilliers de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. Il afficha la régularité la plus exacte, et il remit Saint-Germer près Beauvais, la seule abbaye qu'il eût. pour n'être pas en pluralité de bénéfices. On la donna à l'abbé Begon. depuis évêque de Toul, parent proche des Colbert, qui fut choisi pour être le conducteur du jeune prélat, sous le nom de grand vicaire. M. de Beauvilliers ni le roi ne vécurent pas assez pour voir combien il y avoit eu de sagesse et de raison dans les craintes et les refus du duc de Beauvilliers de faire son frère évêque si promptement, que ses désordres éclatants et persévérants firent enfin renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours, presque gardé à vue, et forcément démis de son évêché pour éviter la dégradation et la déposition juridique.

Mme la duchesse de Berry accoucha, sur les quatre heures du matin du dimanche 26 mars, d'un prince qui fut appelé duc d'Alençon. Il vint à sept mois, et la flatterie fut telle que presque toute la cour se trouva née ou avoir des enfants à ce terme. La joie en fut courte; il donna plusieurs alarmes par sa délicatesse, et il mourut le samedi 25 avril à

minuit. Le roi nomma le duc de Saint-Aignan et le marquis de Pompadour pour accompagner le corps à Saint-Denis. Il partit de Versailles le lundi 27 avril après dîner, avec les gardes, les pages, et les carrosses de M. le duc de Berry; l'évêque de Séz portant le cœur, eut pour cette raison la première place, et M. de Saint-Aignan la seconde, au derrière du carrosse, comme duc; M. et Mme de Pompadour au devant, elle comme gouvernante; et le petit corps posé entre eux. Lorsqu'ils eurent passé les cours, et un peu avancé dans l'avenue, M. de Saint-Aignan força par politesse Mme de Pompadour de changer de place avec lui. De Saint-Denis ils furent porter le cœur au Val-de-Grâce. M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry furent extrêmement touchés.

L'électeur de Bavière qui étoit toujours à Suresne, et qui s'y amusoit à chasser dans la forêt de Saint-Germain et ailleurs, à des retours de chasse chez lui, à un gros jeu, et à donner des fêtes champêtres à l'occasion de la paix, qui n'étoit pourtant pas encore bien agréable pour lui, dina le 21 avril chez d'Antin, à Versailles, vit le roi après dans son cabinet par les derrières, y fut peu, le suivit à la volerie, et s'en retourna le soir à Suresne. L'électeur de Cologne vit le roi le lendemain de la même façon, et fut longtemps avec lui. Huit ou dix jours après, le roi étant à Marly et courant le cerf, l'électeur de Bavière se trouva à la chasse, et descendit après à Marly, chez d'Antin. Il fut jouer au salon, où M. le duc de Berry l'attendit; il revint souper chez d'Antin, puis jouer au salon jusqu'à quatre heures du matin, et s'en alla à Suresne. Deux jours après, l'électeur de Cologne vint l'après-dînée à Marly, vit le roi dans son cabinet, et prit congé de lui. Le lendemain, l'électeur de Bavière se trouva comme l'autre fois à la chasse du roi, joua au retour dans le salon avec Madame et Mme la duchesse de Berry et force dames, soupa chez d'Antin, et retourna au salon après. Le roi fit pour lui une chose singulière : il vint voir jouer, et jeta de l'argent à l'électeur pour être des réjouissances. Il n'y fut pas longtemps, mais cela fut fort marqué. Le jeu se poussa assez loin, après lequel l'électeur regagna Suresne. Quelques jours après il revint encore à la chasse, soupa chez d'Antin, et joua dans le salon avant et après souper. Il se trouva bientôt après à une autre chasse. Le roi se promena après dans un jardin, où l'électeur le vint joindre aussitôt au mail; ils y virent jouer, et la promenade continua ensuite, l'électeur à pied avec les courtisans, et le roi dans son petit chariot qui lui en fit une civilité. Après la promenade, l'électeur joua dans le salon à l'ordinaire avant et après le souper que d'Antin lui donna. Il revint encore après faire une autre chasse et jouer dans le salon, et revint aussitôt après voir aller les dames à la roulette, qui est un divertissement qu'il ne connoissoit point; mais ces dernières fois il ne vit le roi qu'à la chasse. Il ne parut plus que pour prendre congé du roi à Versailles, qu'il vit peu de temps dans son cabinet, pour s'en aller à Compiègne.

Ce fut en ce temps-ci que Mme la princesse de Conti, fille du roi, acheta à vie l'hôtel de Lorges, du duc de Lorges, qui vendoit tout d'un côté, et bâtissoit et dépensoit tant qu'il pouvoit de l'autre. Cette acquisition, à la suite de celle du comte de Toulouse et de d'Antin, aug-

menta la surprise. Le roi en auroit été si choqué dans d'autres temps qu'ils n'auroient osé le hasarder; mais il commençoit à être si dégoûté de tout, par les malheurs de sa famille, qu'il ne prenoit presque plus de part à rien que celle qu'on l'engageoit à prendre. Ces précautions d'établissements à Paris de gens qui ne pouvoient découcher de la cour, excepté d'Antin, et encore celui-là avec mesure, permission et prétexte, donnèrent fort à penser sur la santé du roi, de la décadence de laquelle on ne s'apercevoit pourtant pas encore au dehors de son plus secret intérieur. Quelque temps après, Mme la princesse de Conti acheva d'acquérir cette maison en propriété.

L'ombre de Mme de Maintenon qui couvroit et avoit été si utile à d'Aubigny, son prétendu cousin, et à l'archevêque de Rouen, son oncle, fit son mariage avec Mlle de Villandry, riche héritière, et dans son voisinage.

L'opiniâtreté de l'empereur, qui retint l'empire dans ses intérêts, fit porter toutes nos forces sur le Rhin et sur la Moselle. Villars fut destiné à la Moselle, et Harcourt pour le Rhin. Bientôt après Villars s'excusa sur sa blessure, et voulut aller à Baréges; Besons lui fut substitué, et le 12 et le 15 mai furent fixés pour le départ des généraux en chef des deux armées; mais une nouvelle attaque d'apoplexie mit le maréchal d'Harcourt hors d'état de servir, et il abdiqua de lui-même. Cela changea le voyage de Baréges; le maréchal de Villars accepta l'armée du Rhin. Le roi lui donna cent mille francs pour refaire son équipage dont il s'étoit défait, comptant ne point servir. Il partit aussitôt après, Besons aussi.

On apprit que Steinbok n'avoit pu se soutenir davantage au milieu de tant d'ennemis, dans des pays contraires, éloignés de la Suède, où il n'avoit pu repasser. Son armée étoit réduite à huit ou dix mille hommes, enfermée et affamée de toutes parts, en sorte qu'il fut réduit à se rendre prisonnier de guerre avec elle, moyennant passage en sûreté dans le pays de Schonen, en payant leur rançon, que le roi de Danemark promit, et eux de ne point porter les armes d'un an.

Le roi choisit pour l'ambassade d'Hollande Châteauneuf-Castaignières, conseiller au parlement, qui s'étoit fort bien acquitté du même emploi en Portugal et à Constantinople, et dont on s'étoit servi dans un intervalle en Espagne sans caractère. Bonac, qui y étoit avec caractère d'envoyé, et qui en revenoit parce que M. de Brancas y alloit ambassadeur, fut nommé à l'ambassade de Constantinople; le comte du Luc à celle de Suisse; et l'abbé de Mornay à celle de Portugal. Il étoit fils de M. et de Mme Montchevreuil, et néanmoins il n'avoit jamais pu être évêque. Il étoit fort bien fait, et avoit du mérite, de l'esprit, du monde, du savoir; mais le roi, qui s'étoit persuadé qu'il avoit fait plus d'usage de ses talents corporels que des autres, n'avoit jamais pu en revenir. Il n'étoit plus fort jeune; le roi crut le désembourber par les emplois étrangers, où en effet il réussit fort bien. Lassaï fils fut destiné pour la Prusse. Il n'y alla point; on verra qu'il fit mieux.

Le comte de Lœwenstein, avec un fort beau visage et bien fait, fut plus heureux avec moins de contrainte; mais il étoit Allemand et frère de Mme de Dangeau, le même qu'on a vu naguère député du chapitre

de Strasbourg au roi, pour l'adoucissement des preuves. Il n'avoit aucuns ordres. Il reçut en ce temps-ci les bulles de l'évêché de Tournai, que M. de Beauvau venoit de quitter pour n'être point sous une domination étrangère; et, avec Tournai, il eut permission du pape de retenir le grand doyenné de Strasbourg, et ses canonicats de Strasbourg et de Cologne, outre les deux abbayes qu'il avoit en France.

CHAPITRE XXVIII.

Menées sourdes et profondes du P. Tellier et de Bissy, évêque de Meaux. — Voysin substitué à Torcy pour les affaires du cardinal de Noailles. — Bissy nommé au cardinalat. — Projet énorme du P. Tellier. — L'affaire du cardinal de Noailles portée à Rome. — P. Daubenton et Fabroni; quels. — Ils dressent seuls, et en secret, la constitution *Unigenitus*. — Le pape engagé de parole positive à ne donner sa constitution que de concert et approuvée du cardinal de La Trémoille en particulier, et du sacré collège en général. — Audacieuse visite du P. Tellier au cardinal de Rohan. — Caractère du cardinal de Rohan; son éducation. — Il doit tout au cardinal de Noailles. — Privilèges de la vie des cardinaux. — Combat intérieur du cardinal de Rohan. — Tallard entraîne le cardinal de Rohan au P. Tellier. — Cardinal de Rohan grand aumônier. — Cardinal de Polignac maître de la chapelle du roi. — Orgueil de son serment. — Il reçoit le bonnet de la main du roi; il le harangue à la tête de l'Académie française sur la paix. — Vittement recteur de l'Université; sa belle harangue et son très-singulier effet.

Le P. Tellier avançoit à grands pas vers le but qu'il s'étoit proposé toute sa vie, pour lequel il avoit travaillé sans cesse dans l'obscurité du cabinet, et sa place et le crédit prodigieux qu'il y avoit acquis le mettoient en état de tout oser pour y arriver. On a vu le caractère terrible de ce jésuite; les conjonctures lui étoient les plus favorables pour le grand projet qu'il avoit formé. Il avoit affaire à un prince qui, de son aveu même, étoit de la plus profonde ignorance, élevé par la reine sa mère dans l'opinion que ce qu'on appeloit jansénistes étoit un parti républicain dans l'Église et dans l'Etat, ennemi de son autorité qui étoit son idole, inaccessible toute sa vie à tout ce qui n'étoit pas entièrement dévoué au parti opposé, accoutumé par les idées ultramontaines de la reine sa mère, et du cardinal Mazarin, à tout céder à la cour de Rome, et à déployer son autorité sur les parlements pour les y faire fléchir; à exiler, même à emprisonner les particuliers qui par de savants écrits blessaient Rome en s'élevant contre ses usurpations sur l'Église et sur les couronnes; soigneusement entretenu dans cet esprit par ses confesseurs toujours jésuites, et par Mme de Maintenon, gouvernée depuis si longtemps par le même esprit, qui étoit celui de M. de Chartres, son ancien directeur de toute confiance et de tout Saint-Sulpice, à qui M. de Chartres l'avoit comme léguée en mourant, entre les mains du curé La Chétardie, et de Bissy, évêque de Toul, puis de Meaux, qui, par le voisinage si proche de ce dernier diocèse, ne la perdoit presque pas de vue.

Bissy, dont l'âme étoit forcenée d'ambition, sous le pharisaïque exté-

rieur d'un plat séminariste de Saint-Sulpice, étoit de tout temps abandonné aux jésuites comme à ceux dont il attendoit tout pour sa fortune, et sans lesquels il sentoit qu'il ne pouvoit rien se promettre par lui-même, sans famille, sans amis, sans accès, et relégué à Toul, où il n'étoit pas même du clergé de France. On a vu en son temps combien il y exerça la patience de M. de Lorraine, pour se faire transférer ailleurs par ses cris; l'usage qu'il en sut faire à Rome, où il entretint un agent exprès pour se débrouiller un chemin au cardinalat, appuyé des jésuites; et comme il ne voulut point de Bordeaux, trop éloigné de la cour, quand il s'y vit si bien produit par M. de Chartres, et que ses affaires à Rome par rapport à la Lorraine et à ses espérances prenoient un tour à ne lui plus faire regarder Toul comme un cul-de-sac, et à ne lui plus permettre de quitter cet évêché que pour quelque autre qui favorisât encore mieux ses espérances, tel que fut Meaux.

Il étoit trop initié pour ignorer l'aversion de Mme de Maintenon et même de Saint-Sulpice pour les jésuites; il étoit aussi trop habile pour se refroidir avec des amis immortels, et d'une puissance permanente, pour épouser la fantaisie d'une femme qui, à son âge, pouvoit manquer à tous moments, et d'une troupe de barbes sales, qui sans elle n'avoit point de consistance, et que les jésuites tôt ou tard croseroient avec le pied.

Il cacha donc à Mme de Maintenon, qui, par la mécanique de ses journées, ne voyoit le jour que par le trou d'une bouteille, et qui étoit la plus grande dupe du monde de ceux pour qui elle se prévenoit, il lui cacha, dis-je, son union ancienne et la plus intime avec les jésuites comme tels, et ne lui laissa voir de liaison entre lui et le P. Tellier, que par la nécessité du concert pour la bonne cause, pour l'Église, pour la pureté de la doctrine, c'étoit à dire contre le cardinal de Noailles; et il lui en faisoit d'autant mieux sa cour, que Mme de Maintenon, peu à peu tombée dans le dernier emportement sur cette affaire, étoit bien aise d'être informée des démarches du P. Tellier auprès du roi, pour agir de concert et en conséquence, de croire même les diriger sans toutefois vouloir ni voir ni ouïr parler du P. Tellier, ni qu'il sût rien qu'en gros, et pour la nécessité seulement par rapport à elle et sans elle; et c'est ce qu'elle croyoit faire par Bissy, sans s'être jamais doutée qu'ils ne fussent tous deux qu'un cœur et qu'une âme, ni qu'il fût livré aux jésuites.

D'autre part, le P. Tellier faisoit faire tout ce qu'il vouloit par Mme de Maintenon auprès du roi sur cette affaire, par le même Bissy, sans y paroître. Par ces manéges obscurs ils conduisirent où ils voulurent un roi enfermé à cet égard sous leur clef, et qui pour ministre de tout ce qui regardoit cette affaire, n'avoit plus Torcy qu'ils avoient rendu suspect par son alliance avec les Arnauld, et par l'évêque de Montpellier son frère. Ils lui avoient substitué Voysin, créature et âme damnée de Mme de Maintenon et de sa fortune, et aussi ignorant d'ailleurs et aussi vendu qu'il le leur falloit.

De cet antre de ténébreuse intrigue sortit la nomination de Bissy au cardinalat, que sans concert, mais avec une ardeur égale, Mme de

Maintenon et le P. Tellier procurèrent également, et que Rome reçut avidement, comme de celui dont elle feroit le plus grand usage, et qui pour elle fouleroit tout aux pieds. Ce fut un grand pas pour le P. Tellier, dont il se promit toutes choses, mais il en vouloit tant opérer à la fois, qu'il crut avoir besoin d'un renfort de secours.

Le premier plan sur lequel il avoit travaillé n'avoit été, comme on l'a dit, que pour donner des morailles au pape, et lui donner des affaires en France qui le forçassent de ménager les jésuites et d'abandonner leurs affaires des cérémonies chinoises, dès lors réduites pour eux à un état désespéré. La double vue étoit de se venger du cardinal de Noailles, monté sans eux sur le siège de la capitale, et dont la faveur et l'estime balançoit leur pouvoir sur la distribution des bénéfices. Parvenus à lui soustraire grand nombre d'adhérents par avoir reconnu sa foiblesse, et l'avoir manifestée au monde, par le consentement que le roi lui arracha pour la radicale destruction de Port-Royal des Champs, et bientôt après à le brouiller avec Mme de Maintenon, jusqu'à la rendre sa plus ardente ennemie, et de là avec le roi, sur les *Réflexions morales* du P. Quesnel, Tellier se promit toutes choses de l'affadissement du sel de la terre, qu'il reconnut en plein dans les assemblées des évêques sur cette affaire. L'interdiction générale de la chaire et du confessionnal de tous les jésuites du diocèse de Paris, excepté du confesseur unique du roi, et pour le roi tout seul, combla la mesure du désir de la plus éclatante vengeance dans les jésuites et dans le P. Tellier, et la déplorable conduite du cardinal de Noailles qui, dans la suite, se sépara de ses évêques, de son chapitre, des écoles, et des corps des curés et des congrégations régulières qui étoient toute sa force au dedans et tout son appui au dehors, porta les vues du P. Tellier au plus haut point de ses desirs. Tout ce qu'il vouloit étoit de mettre un tel trouble et une telle division dans cette affaire, qu'on fût obligé de la porter à Rome contre toutes les lois de l'Église, tout usage et toute raison, qui veulent que les contestations soient nettement jugées, et juridiquement, dans les lieux où elles naissent, sauf l'appel au pape qui, par ses légats envoyés sur les lieux, revoit et réforme le premier jugement, ou le confirme d'une manière aussi juridique. Or cette forme juridique ne peut être autre qu'un concile, où l'auteur d'un livre qui excite la contestation soit appelé et pleinement entendu, pour rendre raison lui-même de sa foi, et des termes et du sens des propositions qui sont examinées, comme le P. Quesnel vivant lors ne cessoit de le demander de vive voix, et de le requérir expressément par écrit, au pape et aux évêques, ou quand l'auteur est mort, d'entendre en sa place ceux qui en veulent prendre la défense. Ce n'étoit pas là le jeu du P. Tellier. Il ne savoit que trop que penser du succès de cette affaire traitée de la sorte. Il la vouloit étrangler par autorité, et s'en faire après une matière de persécution à longues années, pour établir en dogme de foi leur école, à grand-peine jusqu'alors tolérée dans l'Église.

Son dessein, en faisant renvoyer l'affaire au pape, fut donc de le faire prononcer par une constitution qui, en condamnant un grand nombre de propositions tirées de ce livre, les condamnat d'une façon atroce,

mit par leurs contraires l'école de Molina en honneur, et en dogme implicite, en ruinant toutes les écoles catholiques uniquement écoutées et suivies dans l'Église, et comme cela ne se pouvoit espérer en termes clairs, qui auroient porté leur propre anathème sur le front, il voulut une condamnation *in globo* qui, en n'épargnant rien et tombant sur tout, se pût sauver par un vague qui se pouvoit appliquer ou détourner suivant le besoin, et par là même hasarder de condamner dans ce livre des propositions purement extraites de saint Paul et d'autres endroits de l'Écriture, et d'autres de saint Augustin et d'autres Pères en termes formels, qui est la première fois qu'on l'ait osé, pour tirer de là des conséquences nécessaires en faveur de Molina contre saint Augustin, saint Thomas et toutes les autres écoles. et à la longue parvenir par degrés à faire ériger les propositions de l'école de Molina, les plus opposées à toutes les autres écoles, en dogmes, et flétrir par conséquent tout ce qui au contraire a servi de règle jusqu'à présent dans l'Église.

Pour atteindre à ce but, il falloit autant d'adresse et de ténèbres que d'audace dans la manière de dresser la bulle ou constitution, la dérober aux cardinaux et aux théologiens de Rome, surtout aux partisans sans nombre de saint Augustin et de saint Thomas, y flatter Rome et le pape sur les plus énormes prétentions ultramontaines, assez solidement pour attacher leur plus vif intérêt au maintien de cette pièce sans toutefois que cela fût assez grossier pour choquer le roi, ou se mettre en danger que les parlements le pussent vaincre à cet égard, et pourtant la fabriquer de manière que le pape se trouvât engagé en des condamnations tellement insoutenables, qu'il se sentit hors de moyens d'en pouvoir donner aucune explication si les évêques de France s'avisèrent de lui en demander, et que la superbe de sa prétendue infailibilité l'empêchât toujours de souffrir que d'autres attentassent à l'interpréter eux-mêmes, que par là il se roidît à la faire recevoir purement et simplement, et que les jésuites, ayant pour eux le pape et Rome également intéressés pour leur pouvoir, et pour leur embarras, le roi en France engagé dès en la demandant à la faire recevoir, et trop entêté de son autorité pour n'y pas employer toute sa puissance, ils eussent par là une préférence de leur école sur les ruines de toutes les autres, qui portées par les deux puissances également, éblouiroit l'ignorance ou la foiblesse des évêques, attireroit les autres par l'ambition, forceroit tout théologien d'être publiquement pour ou contre, grossiroit infiniment leur parti, et leur donneroit lieu d'anéantir l'autre une fois pour toutes par une inquisition et une persécution ouverte contre des gens également en butte à l'autorité de Rome et à celle du roi; par là accoutumer toute tête à ployer sous ce joug, et de degré en degré l'ériger en dogme de foi, et c'est là malheureusement où aujourd'hui nous en sommes.

La division habilement semée dans les divers partis parmi les évêques assemblés en diverses façons sur cette affaire, tous ne crurent plus en pouvoir sortir que par Rome. Le roi écrivit donc au pape de la façon la plus pressante pour lui demander une décision, mais de la manière la plus partielle contre le livre du P. Quesnel. Le pape s'en crut quitte par la condamnation qu'il en fit, à laquelle le cardinal de Noailles adhéra en

retirant l'approbation qu'il y avoit autrefois donnée. Mais ce qui suffisoit en soi n'étoit pas le compte du P. Tellier. Il voulut une constitution qui condamnât une foule de propositions extraites de ce livre, en la manière et par les raisons qui viennent d'être expliquées. Le roi redoubla d'instances auprès du pape, et le P. Tellier, pour les mettre l'un et l'autre hors d'état de pouvoir reculer dans les suites, fit en sorte que le roi répondit au pape sur son autorité dans son royaume, que sa constitution y seroit reçue sans difficulté de quelque part que ce fût.

Le P. Tellier n'eut pas à Rome des conjonctures moins favorables qu'en France. Le P. Daubenton dont j'aurai occasion de parler ailleurs, plus savant, plus accort, plus rompu au monde et aux cours, mais au fond non moins déterminé jésuite que le P. Tellier, congédié de confesseur du roi d'Espagne par les intrigues de Mme des Ursins à qui son crédit et ses manéges firent ombre, étoit passé en Italie où il restoit assistant françois du général des jésuites, qui est pour chaque grande nation la première place après la sienne. Il étoit donc à Rome, et il y vivoit comme les plus importants de ses confrères et les plus initiés dans les mystères les plus secrets de leur compagnie, dans la plus étroite liaison et la plus réciproque confiance avec le cardinal Fabroni. J'ignore s'il étoit de ceux que les jésuites savent s'approprier à Rome, depuis les plus éminents personnages jusqu'aux plus obscurs par leurs présents, et les pensions proportionnées à l'état et au service qu'ils en tirent. Cette politique ne leur est pas nouvelle, et les a de tout temps bien utilement servis, elle n'est pas même ignorée; mais ni ceux qu'ils soudoient, ni ceux qui sont soudoyés, n'ont garde de s'en vanter. A l'égard de Fabroni, la mince fortune où il est né, celle qu'il a faite, l'appui déclaré qu'il a trouvé chez les jésuites dans tous les temps de sa vie, celui qu'il leur a rendu à découvert aussitôt qu'il s'est vu en état de le faire, l'application, la suite et souvent la fureur qu'il a montrée à soutenir toutes leurs causes, tous leurs intérêts, ceux même des personnes en qui ils en ont pris, ont pu faire croire qu'il ne leur étoit pas vendu pour rien, parce qu'il est vrai et public, et lui-même ne s'en cachoit pas, qu'il étoit plus ardent jésuite que les plus forcenés de l'espèce même du P. Tellier, et le plus occupé qu'eux-mêmes de leurs affaires.

C'étoit un bourgeois de Pistoie, venu à Rome avec de l'esprit, de la scolastique, du feu, de l'application au travail le plus ingrat, et la résolution de percer à quelque prix que ce pût être. Porté constamment par les jésuites, il parvint à quarante ans à être, en 1691, secrétaire des mémoriaux, et quatre ans après secrétaire de la congrégation de la propagation de la foi, où il eut moyen de déployer son savoir-faire en faveur de ses patrons. On ne connoît plus à Rome que le droit canon, et à leur mode, et la scolastique. Le cardinal Albane, qui étoit jeune et peu foncé, se livra à Fabroni pour le conduire dans sa fonction de secrétaire des brefs; il s'en trouva bien. Il s'accoutuma si fort à le consulter dans la suite, et peu à peu il se laissa tellement subjugué à cet esprit haut et violent, qu'il devint son maître. Devenu pape, il le fit cardinal, et augmenta ainsi sa servitude. Fabroni et Daubenton firent donc le projet de la constitution par ordre du pape.

Le roi avoit demandé qu'elle fût concertée avec le cardinal de La Trémoille, tant à l'égard du fond même que pour éviter ce qui y pourroit causer de l'embarras par rapport aux maximes de France. L'affaire faisoit du bruit. Une décision dogmatique, et en première instance pour la France, réveilla la cour de Rome; le sacré collège prétendit la chose assez importante, et même précisément de nature à être consultée; plusieurs des plus anciens et des plus considérables en parlèrent au pape qui trouva juste d'en avoir leur avis, et qui leur promit à tous de la manière la plus positive que le projet de cette constitution leur seroit présenté, qu'ils le pourroient examiner chacun en particulier à leur gré, puis s'assembler plusieurs en congrégations différentes, et qu'elle ne seroit dressée que conformément à l'avis du plus grand nombre des cardinaux. Le pape donna la même parole au cardinal de La Trémoille pour ce qui le regardoit, comme chargé des affaires du roi. Les choses en étoient là lors de la mort du cardinal de Janson et de la nomination de Bissy au cardinalat.

Quelque puissant renfort que le P. Tellier comptât bien de trouver dans l'élevation de Bissy à la pourpre, la grandeur et l'étendue de ce qu'il se proposoit lui parut mériter de ne pas négliger de se rassembler toutes les forces qu'il pourroit. L'éclat où se trouvoit le nouveau cardinal de Rohan par les établissemens de sa maison, de ses alliances, de ses liaisons, plus encore le parti qu'il se proposoit de tirer, en se l'acquérant, du goût personnel du roi pour le fils de Mme de Soubise, et de prendre ainsi le roi de toutes parts, engagea ce hardi jésuite à n'en pas faire à deux fois, et de faire montre de toute sa puissance au cardinal de Rohan, pour le mettre de son côté par la crainte, et par la récompense toute présente. Il l'alla voir et lui exposa tout net ses intentions avec une audace et une autorité qui ne craignoit rien. Il lui dit donc qu'il ne pouvoit douter qu'instruit comme il l'étoit, il ne pensât comme il devoit sur l'affaire de l'Église qui étoit portée à Rome, mais qu'il ne suffisoit pas à un homme établi comme il l'étoit de bien penser, comme il supposoit et vouloit se persuader qu'il pensoit bien, mais qu'il falloit encore bien faire, non-seulement bien faire, mais tout faire, tout entreprendre, tout exécuter pour mettre la bonne doctrine à couvert, et pour écraser une fois pour toutes ce parti séditieux qui troubloit l'Église depuis si longtemps; que le roi y étoit entièrement disposé, que le succès en étoit assuré, que c'étoit à lui de voir quel parti il vouloit y prendre, se perdre auprès du roi à qui il devoit tout, et de qui il se pouvoit, en se conduisant bien, se promettre encore bien davantage, ou demeurer dans une neutralité qui ne pourroit pas se soutenir longtemps, et qui le déshonoreroit et lui ôteroit en attendant toute considération; ou enfin, s'attacher au devoir de son état, de sa reconnaissance pour le roi, en se déclarant pour l'Église et pour la bonne cause, et pour ne lui rien celer, en n'y ménageant rien et en marchant dans un concert intime, entier, inaltérable avec ceux qui en faisoient leur affaire, et qui lui répondoient en prenant ce parti, mais en s'y engageant de la sorte, qu'il pouvoit compter sur la charge de grand aumônier, et sur tous les agréments, les grâces, les privances et toute la confiance du roi. Rohan fut

étrangement étourdi d'un compliment si net, et qui lui présentait si à découvert la paix ou la guerre. Il balbutia, et dans son trouble il ne put rien tirer de lui-même que des compliments, et tout ce que l'incertitude et l'étonnement put couvrir sous les plus grandes politesses. Ce n'étoit pas la monnaie dont Le Tellier se payoit; il se leva froidement, dit au cardinal qu'il s'aviseroit; que, comme il désiroit d'être son serviteur, il souhaitoit et il espéroit que ce seroit bien, et que lorsque ses réflexions seroient faites il comptoit qu'il lui en feroit part, mais qu'il devoit l'avertir de ne les pas faire longues, parce que la charge de grand aumônier ne pouvoit vaquer longtemps. Il se retira en même temps, et laissa le cardinal épouvanté d'une déclaration si audacieuse.

Le cardinal de Rohan étoit né avec de l'esprit naturel, qui paroissoit au triple par les grâces de sa personne, de son expression, du monde le plus choisi dont le commerce l'avoit formé, par les intrigues et les liaisons où Mme de Soubise l'avoit mis de fort bonne heure. Son naturel étoit bon, doux, facile, et sans l'ambition et la nécessité qu'elle impose, il étoit né honnête homme et homme d'honneur; d'ailleurs d'un accès charmant, obligeant; d'une politesse générale et parfaite, mais avec mesure et distinction; d'une conversation aisée, douce, agréable. Il étoit assez grand, un peu trop gros, le visage du fils de l'Amour, et outre la beauté singulière, son visage avoit toutes les grâces possibles, mais les plus naturelles, avec quelque chose d'imposant et encore plus d'intéressant, une facilité de parler admirable et un désinvolte merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvoit tirer de sa principauté et de sa pourpre, sans montrer ni affectation ni orgueil, et n'embarrasser ni lui-même ni les autres; attentif surtout à se mettre bien avec les évêques, à se les attirer et à se conserver l'attachement de toute la gent doctrinale, qu'il s'étoit fait un capital de s'acquérir sur les bancs, et à quoi il avoit parfaitement su réussir.

Il étoit de juin 1674. Le cardinal de Noailles étoit dans l'apogée de sa faveur lorsqu'il fut question de séminaire et de théologie pour l'heureux fils de la belle Soubise. Elle avoit su toute sa vie ménager tout, et sa faveur extrême et déclarée et toujours soutenue, lui avoit tout facilité. Elle étoit donc bien de tout temps avec les Noailles, trop clairvoyants pour ne pas désirer encore plus d'être de ses amis. Par eux et par Mme de Maintenon même, à qui elle en fit sa cour, elle donna son fils au cardinal de Noailles dès son entrée dans l'archevêché de Paris, et le lui remit pour se reposer entièrement sur lui de toute son éducation ecclésiastique. Ces considérations engagèrent ce prélat d'en faire comme de son neveu; et cet intrus neveu, déjà fait aux manèges de sa mère, n'oublia rien pour faire du prélat comme d'un véritable oncle en toutes choses, parce qu'il sentit que sa fortune en dépendoit et qu'elle ne pouvoit être que grande et prompte, s'il engageoit par sa conduite cet oncle adoptant à la vouloir. Il le mit à Saint-Magloire dont il fit son séminaire de confiance, choisit des gens pour former et veiller sur ses mœurs et ses études, et pour lui en rendre un compte particulier. Les charmes de la personne de l'élève furent secondés par tout l'art d'une conduite qui répondit en tout aux vastes desseins de sa mère sur lui,

et la facilité de son esprit à tout ce qu'on lui voulut apprendre. Son application, ses progrès, sa modestie, sa politesse, son attention à plaire, lui gagnèrent ses maîtres et tout Saint-Magloire, et prêtres de l'Oratoire et séminaristes. Il se fit une réputation. Il ne fut pas moins adroit, ni moins attentif en Sorbonne, ni avec moins de succès. Il travailla de bonne foi à apprendre; et en effet il acquit de la science qu'il sut tripler par la grâce et la facilité de son débit, et tellement gagner ce peuple lettré, que, tout grossier, pédant et farouche qu'il soit de sa nature, il ne voulut que l'admirer et le vanter. Tant de bons témoignages ne demeurèrent point oisifs. Noailles se faisoit un plaisir de les porter au roi et à Mme de Maintenon, charmé lui-même de son élève, et le roi plus content encore d'avoir tant où s'appuyer pour travestir en justice les inclinations et les penchans de son cœur.

Mme de Soubise étoit morte dans l'attachement et la reconnaissance pour le cardinal de Noailles, sans lequel elle sentoit que toute sa faveur et toute la volonté du roi auroit été peu fructueuse, et elle avoit inculqué ces sentiments à son fils, dont l'âge et le chemin ne sembloient pas pouvoir entrer jamais en opposition avec un bienfaiteur à qui il devoit tant, et à qui il se feroit toujours tant d'honneur de rendre.

De si fortes raisons s'appuyoient dans le cardinal de Rohan par d'autres plus touchantes. Prince avec sa maison par la grâce du roi et la beauté de sa mère, des biens immenses et de grands établissemens y étoient entrés. Il avoit passé sa première jeunesse sous la férule, dans le travail, dans toutes sortes de contraintes pour arriver à une grande fortune. Il y étoit parvenu avec rapidité, que ses mœurs, délivrées d'Argus, ne lui avoient pas procurée. Il se voyoit avant quarante ans évêque de Strasbourg et cardinal, avec plus de quatre cent mille livres de rente, le goût des plaisirs, de la magnificence, du repos, après tant de travaux si contraires à sa paresse naturelle. Il lui sembloit qu'il n'avoit plus rien à désirer qu'à jouir d'un état où tout est devenu permis, et où on n'a plus à compter avec personne. Un cardinal est en droit de passer sa vie au jeu, à la bonne chère et avec les dames les plus jeunes et les plus jolies; d'avoir sa maison pleine de monde pour le rendez-vous et la commodité des autres, de leurs amusemens, de leurs plaisirs et pour le centre des siens; d'y donner des bals et des fêtes, et d'y étaler tout le luxe et la splendeur en tout genre qui peut flatter, surtout de n'entendre plus parler de livres, d'étude, de rien d'ecclésiastique; d'aller régner dans son diocèse sans s'en mêler; de n'en être pas seulement importuné par ses grands vicaires, ni par le valet sacré et mitré payé pour imposer les mains; et d'y vivre sans inquiétude dans un palais à la campagne, au milieu d'une cour, comme un souverain, parmi le jeu, les dames et les plaisirs, pleinement affranchi là comme à Paris et à la cour de toute bienséance. Ce n'est pas que nos cardinaux vécusent tous de la sorte, mais ils en avoient toute liberté. Le cardinal de Bouillon en avoit usé dans toute son étendue, et celui-ci en jouissoit aussi pleinement; il étoit fait pour être et vivre en grand seigneur, et ne se refuser aucune chose : il avoit de quoi y fournir parfaitement, et le roi, si volontiers austère pour les autres, étoit accoutumé, non-seu-

lement à passer, mais à trouver tout bon des cardinaux. Il étoit bien doux à celui-ci de vivre de la sorte; c'étoit son penchant et son goût; c'étoit avec la haute fortune cet état d'entier affranchissement qui le flattoit le plus, et dont la perspective l'avoit le plus soutenu dans le fâcheux chemin qui l'y avoit fait atteindre. Que pouvoir se proposer de préférable à la jouissance d'un état si heureux qui ne voit rien au-dessus de soi, ni de plus libre, et quel prétexte d'en profiter en plein qui fût plus naturel et plus honnête que l'attachement et la reconnaissance pour un homme à qui il devoit tout, du su de tout le monde, dont les mœurs et la conduite étoit en vénération la mieux établie, qui étoit son ancien d'âge de vingt-quatre ans, d'épiscopat de vingt-deux, de cardinalat de treize, archevêque de la capitale; uni et à la tête des plus saints et des plus savants corps et particuliers de Paris, auxquels tant d'autres des provinces se joignoient, vers qui les premiers inclinoient, qui avoit pour lui une famille puissante, et tout ce qui n'étoit pas esclave des jésuites, c'est-à-dire tous les honnêtes gens de tous états!

Le cardinal de Rohan, entraîné par des raisons si homogènes à lui-même, trouva dans sa famille un homme qui n'y étoit pas nouvellement entré pour n'en pas profiter. Tallard, qui sut par le cardinal même et par le prince de Rohan l'insolence de la proposition du P. Tellier, trouva cette ouverture admirable, et le comble du bonheur des Rohan.

Plus le discours du confesseur avoit eu la hauteur de celui d'un favori premier ministre, plus il en tira parti, pour montrer aux Rohan, d'un côté les enfers ouverts sous leurs pas, de l'autre les cieus qui les appeloient dans leur gloire. Il leur représenta l'intérêt et le naturel terrible du jésuite et des siens, Mme de Maintenon, que ce parti avoit arrachée de l'estime, de l'amitié, de l'alliance et des liaisons de confiance les plus intimes du cardinal de Noailles, qui s'étoient changées en elle en fureur et en poursuite la plus à découvert et la plus violente, le roi qui avoit hautement épousé ce parti, qui étoit exactement fermé à n'écouter que ceux qui y étoient les plus ardents, qui y avoit mis son autorité et sa conscience, qui n'étoit occupé ni entretenu d'autre chose, qui regardoit le parti opposé comme ennemi de l'Église et de l'État, comme républicain, comme ennemi de son autorité et de sa personne, et qui depuis son enfance étoit nourri dans ce préjugé contre tout ce que les jésuites vouloient traiter de jansénistes. Il leur fit peur par l'exemple du cardinal de Bouillon, qu'une semblable affaire, et toutefois sans ombre de jansénisme, et avec le confesseur pour lui, avoit perdu pour l'archevêque de Cambrai, et dont eux-mêmes par l'affaire de Strasbourg avoient comblé la disgrâce, qui avoit été au moment d'ôter le rang à sa maison. Il leur fit considérer que les neutres, surtout d'une considération en ce genre aussi rare qu'étoit la sienne, ne seroient regardés qu'avec dépit et mépris des deux côtés, outre que les occasions qui surviendroient chaque jour dans le cours de cette affaire lui rendroient la neutralité bien difficile à soutenir; que c'étoit à lui à se tâter lui-même pour voir s'il se croyoit capable de soutenir tous les dégoûts, et de toute espèce, que le roi se plairoit à faire tomber sur

lui, et tous ceux encore qu'à l'abri de l'entier discrédit les jésuites sauroient lui susciter de toutes les façons, et par toutes sortes de canailles, qui aujourd'hui se croient honorés de le voir passer dans son anti-chambre.

Après l'avoir ébranlé de la sorte, Tallard lui fit honte de voir un autre que lui grand aumônier, et Bissy en sa place à la tête du parti favori, et en avoir toute l'autorité, le ralliement, la faveur, la confiance, les privances du roi, et de lui devenir nécessaire toute sa vie; tandis que lui-même seroit au rebut, et auroit peut-être l'affront de voir Bissy entrer au conseil, lui qui se tiendroit heureux de lui porter partout son portefeuille, et disposer de toutes les grandes places de l'Église que le besoin continuel que le confesseur auroit de lui l'empêcheroit de lui contester. De là, venant à toute la disproportion de Bissy à lui, il étala tous les avantages qu'il tireroit sans cesse pour les siens, s'il se mettoit à la tête de ce parti, avec le goût que le roi avoit pour lui et pour sa famille; qu'il seroit en état de tout prétendre et de tout obtenir, et même avec apparence d'être porté jusque dans le conseil. Il ignoroit sans doute, ou voulut ignorer, ce qui étoit échappé là-dessus au roi à l'égard du cardinal de Janson, rapporté ci-dessus.

Après avoir flatté le cardinal de Rohan de pouvoir mettre ainsi tout à ses pieds, il se moqua de sa délicatesse sur le cardinal de Noailles, qui n'en seroit pas moins perdu quand il se perdroit avec lui, dont il ne seroit et ne passeroit jamais que pour le disciple, en se rangeant de son côté, ni pouvoit jamais atteindre à aucun des avantages et de la considération qui se tiroit de la qualité de chef de parti, qui demeureroient tous au cardinal de Noailles, par qui seul il végèteroit, et au fond lui seroit compté pour rien; au lieu que prenant le parti contraire, et dans ce parti se trouvant de bien loin sans égal en naissance, établissemens, considération et dignité, il se verroit tout à coup vis-à-vis du cardinal de Noailles avec la supériorité que lui donneroit la faveur si déclarée du parti dont il seroit le chef, et le chef sans collègue, parce que Bissy, devenu cardinal, ne pourroit en aucun genre approcher de sa distinction par tout, et par cette disproportion inhérente seroit, malgré son âge, à son égard, moins que lui à celui du cardinal de Noailles, s'il avoit la folie d'en préférer le parti.

Ce qui rendoit Tallard si éloquent étoit son intérêt propre. Il ne s'étoit allié aux Rohan que pour en profiter. Il regardoit leur faveur comme un chemin à lui ouvert pour tout. Il comprenoit qu'aucun des deux frères n'entreroit dans le conseil, et la chose étoit visible. Mais lui qui avoit passé par tous les genres d'affaires considérables, qui n'avoit ni rang ni attachement étranger, qui avoit vu Harcourt si souvent près d'y entrer et que sa santé mettoit hors de toute portée, il se flatta que les jésuites feroient pour lui ce qu'ils ne pourroient pour le cardinal de Rohan, par leur intérêt propre. Il vouloit la pairie, il vouloit la survivance de son gouvernement, il vouloit une grande charge: en un mot que ne vouloit-il point, et que n'espéroit-il point en mettant le cardinal de Rohan à la tête d'un parti qui pouvoit et pourroit tout, et dont par là il espéroit bien de se mêler!

Enfin il acheva de déterminer le cardinal de Rohan, en lui persuadant qu'il n'auroit que l'honneur de la conduite de l'affaire et des assemblées, d'être à la tête du clergé de France, à la place du cardinal de Noailles, lui, à son âge, et qui par son siège n'étoit point de ce clergé; qu'il en deviendrait le modérateur et l'arbitre; et que pour le travail il en chargerait des commissaires et des bureaux qui lui présenteroient la besogne toute faite, dont il n'auroit que l'honneur. Ce point de paresse tenoit fort le cardinal, et ce fut aussi celui que Tallard vainquit le dernier; mais son ambitieux bien-dire sut aussi en triompher, et jeter le cardinal de Rohan dans une fondrière, dont sa paresse et la flétrissure de son honneur lui ont coûté de sourds et de cuisants repentirs, et où sa vanité a eu fort à souffrir de l'égalité qu'à force de souplesse le cardinal de Bissy usurpa enfin pour le moins avec lui, dans la réalité de vrai chef de confiance de tout ce parti.

Le cardinal de Rohan, agité, battu plusieurs jours, ne put résister à son frère et à Tallard, que ce maréchal avoit gagné. Son marché fut grossièrement conclu au mot du P. Tellier, dont il devint l'esclave en même temps qu'il prêta le serment de grand aumônier de France. Moins je prétends m'étendre sur l'histoire de la constitution même, qui remplit seule des in-folio, et plus je crois devoir en montrer les ténébreuses trames, auxquelles seules je crois devoir me restreindre.

Quelque peu de cas que les jésuites fissent de l'esprit léger et du cœur encore plus volage du cardinal de Polignac, il étoit cardinal, et ils ne voulurent pas le mécontenter. La rage de courtisan, sous laquelle il gémit toute sa vie, lui avoit fait passionnément désirer la charge de maître de la chapelle du roi, c'est-à-dire uniquement des musiciens de la chapelle, depuis qu'elle vaquoit par la mort de l'archevêque de Reims. Devenu cardinal, il ne la souhaita pas moins, et, bien que d'autres cardinaux l'eussent possédée, il crut que sa pourpre y flatte-rait le roi, contribueroit à la lui faire donner, et feroit encore plus sa cour; il ne se trompa pas, surtout avec le concours des jésuites; mais sa nouvelle dignité fit un embarras.

Cette charge, qui n'est pas des premières, ni même des secondes, ne prête serment qu'entre les mains du grand maître de la maison du roi, et ce grand maître étoit un prince du sang. Comment donc oser lui souffler un droit acquis, mais comment aussi ployer la pourpre romaine à cette sorte d'humiliation? Le respect du roi, légué par le Mazarin, pour cette sacrée pourpre l'emporta cette fois sur celui dont il se montrait si jaloux pour les princes de son sang. M. le Duc étoit son petit-fils, et dans la première jeunesse. Il donna la chapelle à Polignac, et régla que, pour cette fois et sans conséquence, sous prétexte d'être pressé d'entrer en fonctions, il profiteroit du voyage que M. le Duc alloit faire pour la première fois en Bourgogne et y tenir les états, pour de son consentement prêter, en son absence, serment entre les mains du roi, et cela se fit tout de suite avec la charge de grand aumônier.

En même temps, le cardinal de Polignac reçut le bonnet des mains du roi, présenté par l'abbé Howard, camérier du pape. C'étoit raison qu'un camérier anglois apportât une barrette de la nomination du roi.

d'Angleterre, mais ce ne l'étoit pas que le nommé fût le négociateur à Utrecht de tout ce qui fut convenu contre le prince à qui il devoit sa fortune.

Malgré l'orgueil de la pourpre, la vanité du bien-dire perça. Le cardinal de Polignac ne dédaigna pas de paroître devant le roi à la tête de l'Académie française, à la suite de tous les corps qui le haranguèrent sur la paix. Ses grâces, ses charmes et son bien-dire, si odoriférant et si flatteur, céda toutefois à la justesse et à l'éloquence mâle et naturelle du recteur de l'Université, qui enleva tous les suffrages avec tant de violence, qu'il fut interrompu par les applaudissements, et que le roi lui fit une réponse pleine de l'admiration de son discours. Vittement ; c'étoit son nom, ne s'en éleva pas davantage, n'en demeura pas moins renfermé dans la poussière des colléges, et ne cultiva personne; mais, ce qui ne s'est peut-être jamais vu, et dans une cour comme elle étoit alors, sa harangue ne sortit point de la mémoire du roi. Elle y surnagea, chose encore plus extraordinaire, à tout ce qui le pouvoit rendre suspect sur la doctrine, et des mœurs trop pures et trop austères pour le goût d'alors; cette harangue seule et qu'on crut oubliée avec tant et [tant] d'autres, prévalut à tout, et le fit deux ans après sous-précepteur du roi d'aujourd'hui, par le souvenir toujours présent qu'en avoit conservé Louis XIV. On verra en son temps que ce fut le seul bon choix qu'il fit pour l'éducation de ce jeune prince, qui eut aussi le sort ordinaire de ce qu'il y a de meilleur dans les cours.

CHAPITRE XXIX.

Histoire de France du P. Daniel; son succès; son objet; sa prompte chute; récompense. — Cardinal Gualterio à la cour. — Cause de sa disgrâce à Rome, et de ce que les nonces en France n'y reçoivent plus la nouvelle de leur promotion à la pourpre. — Grâces faites au cardinal Gualterio, qui retourne à Rome. — Retour du maréchal d'Huxelles et de Menager. — Mérite de Menager, à qui le roi donne une pension de dix mille livres. — Mort, caractère, friponnerie, état et famille de Sainctot. — Branche très-effective de La Tour non reconnue par les La Tour-Bouillon. — Plaisant tour là-dessus de Wartigny au cardinal de Bouillon. — Querelle du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt. — Prétentions des maréchaux de France et leurs tentatives de juridiction sur les ducs, avortées. — Court abrégé de la nouveauté, de l'absurdité et du peu de succès des prétentions d'autorité des maréchaux de France sur les ducs, et de la manière d'accommoder leurs querelles. — Maréchal d'Estrées commissaire du roi sur l'insulte de Made-moiselle à Madame.

Les libéralités si populaires et si surprenantes, par rapport au génie du roi, de M. et de Mme du Maine que nous avons rapportées à l'occasion de la publication de la paix à Paris, ne tardèrent pas à se développer. Les jésuites, si adroits à reconnoître les foibles des monarques, et si habiles à saisir tout ce qui peut eux-mêmes les protéger et les conduire à leurs fins, montrèrent à quel point ils y étoient maîtres. On vit paroître une nouvelle, et assurément très-nouvelle, *Histoire de France*,

en trois volumes in-folio fort gros, portant le nom du P. Daniel pour auteur, qui demouroit à Paris en leur maison professe, dont le papier et l'impression étoit du plus grand choix, et le style admirable. Jamais un françois si net, si pur, si coulant, les transitions heureuses, en un mot tout ce qui peut attacher et charmer un lecteur : préface admirable, promesses magnifiques, courtes dissertations savantes, une pompe, une autorité la plus séductrice. Pour l'histoire, beaucoup de roman dans la première race, beaucoup encore dans la seconde, et force nuages dans les premiers temps de la troisième. Tout l'art, tout le ménagement des ombres et du clair-obscur, ainsi que dans le plus beau tableau, y parurent sous le masque d'une apparente simplicité, et tout le secours, aux endroits les plus scabreux, que l'esprit put fournir à une audace qui se sent appuyée. En un mot, tout l'ouvrage parut très-évidemment composé pour persuader, sous l'air naïf d'un homme qui écarte les préjugés avec discernement et qui ne cherche que la vérité, que la plupart des rois de la première race, plusieurs de la seconde, quelques-uns même de la troisième, ont constamment été bâtards, très-souvent adultérins et doublement adultérins, que ce défaut n'avoit pas exclu du trône, et n'y avoit jamais été considéré comme ayant rien qui en dût ni pût éloigner. Je dis ici crûment ce que la plus fine délicatesse couvre, mais en l'exprimant pourtant très-manifestement dans tout le tissu de l'ouvrage, avec une négligence qui détourne tant qu'elle peut les yeux du dessein principal, et ne laisse que l'agréable surprise de ces découvertes historiques dont la vérité, égarée dans les ténèbres de plusieurs siècles, est due aux persévérantes veilles d'un savant qui les consacre toutes à chercher, à puiser, à comparer, à remonter aux sources les plus cachées, et aux travaux duquel la postérité demeure redevable des lumières qui éclaircissent ce qui avoit été ignoré jusqu'alors.

L'éblouissement fut d'abord extrême, et la vogue du livre telle, que tout y courut jusqu'aux femmes. Le même intérêt qui l'avoit fait composer étoit aussi de le répandre. On a vu sur la campagne de Lille, et on verra dans la suite, combien ceux que cet intérêt regardoit et conduisoit étoient prodigieux en ténébreuses intrigues et à disposer, en magiciens, de la fureur de la mode. Les louanges de ce livre transpirèrent de chez Mme de Maintenon; le roi en parla, et demanda à quelques-uns de sa cour s'ils le lisoient; les plus éveillés sentirent de bonne heure combien il étoit protégé : c'étoit bien sûrement l'unique livre historique dont le roi et Mme de Maintenon eussent jamais parlé. Aussi parut-il bientôt à Versailles sur toutes les tables des gens de la cour; et hommes et femmes, on ne parla d'autre chose, avec des éloges merveilleux qui étoient quelquefois plaisants dans la bouche de personnes, ou fort ignorantes, ou qui, incapables de lecture, se donnoient pour faire et goûter celle-là.

Mais cette surprenante vogue eut un inconvénient : on s'aperçut que toute cette vaste histoire, qui sembloit éplucher de si près les temps ténébreux, ne s'attachoit dans les autres qu'à la partie purement militaire, aux camps, aux marches, à tout exploit de guerre jusqu'à un

détail d'un parti de quarante et de cinquante chevaux, ou d'autant de gens de pied, qui en rencontroit un autre, et qui, dans un long récit, n'oublioit pas la plus légère circonstance. En s'étendant de la sorte, on se donne un vaste champ, et c'est aussi ce qui remplit les trois volumes. Mais de négociations, de cabales et d'intrigues de cour, de portraits de personnages, de fortunes, de chutes, de ressorts des évènements, pas un mot en tout l'ouvrage que sèchement, courtement et précisément comme les gazettes, souvent encore plus superficiellement. De choses de lois, de cérémonies publiques, de fêtes des divers temps, même silence, tout au plus même laconisme; et sur les matières de Rome, puis de la Ligue, c'est un plaisir de le voir courir sur ses glaces avec ses patins de jésuite.

A la fin les connoisseurs le méprisèrent, et il résulta de tant d'applaudissemens une très-méchante histoire, qui n'avoit pu être autre de la plume dont elle sortoit, par la politique de la compagnie, mais qui avoit très-industrieusement et très-frauduleusement rempli le but unique qui l'avoit fait faire. L'ouvrage tomba donc; il y eut des savants qui écrivirent des dissertations contre; mais le point délicat principal, le point qui l'avoit fait naître et couronner en naissant, ne fut presque pas touché en France avec la plume, tant on y en sentit le danger.

Le P. Daniel en tira du roi deux mille francs de pension, ce qui est prodigieux pour un régulier, même jésuite, avec le titre d'historiographe de France. Il jouit en plein de ses mensonges qu'il n'ignoroit pas, et peut-être moins que bien d'autres; et avec sa faveur, et sa pension il se moqua de tout ce qu'on écrivit contre son Histoire, sans y répondre un mot, parce que lui-même savoit bien qu'en penser.

Les pays étrangers ne furent pas si sobres que les François sur ces rois en si grand nombre prétendus bâtards, et cette bâtardise si capable du trône; mais on eut grand soin de ne pas laisser infecter la France de ces fâcheuses vérités. Il n'y avoit que seize mois qu'on avoit perdu le Dauphin, la Dauphine et le prince leur fils aîné; il faut du temps pour écrire une pareille Histoire de France.

J'eus le plaisir de revoir mon ami le cardinal Gualterio. Nous nous écrivions toutes les semaines et fort ordinairement en chiffre, pour nous entretenir plus librement, et ce commerce a duré régulièrement jusqu'à sa mort. Étant nonce, il avoit reçu la nouvelle de sa promotion à Paris, et sa calotte, puis son bonnet des mains du roi. Il avoit extrêmement réussi. Le roi l'aimoit et le considéroit; les ministres y avoient pris confiance. Il s'étoit fait beaucoup d'amis.

Il avoit eu la complaisance de visiter, en partant, M. du Maine et le comte de Toulouse avec le même cérémonial que les princes du sang, mais ce qui lui fit auprès du roi le plus sensible mérite le perdit à Rome. Il y fut mal reçu du pape, de ses ministres, du sacré collège, y fut longtemps fort retiré par être abandonné, et en proie à la plus fâcheuse disgrâce.

C'est aussi le dernier nonce qui ait reçu en France l'avis de sa promotion. Ils ont eu si peur à Rome d'une récidive, car les bâtards n'avoient jamais reçu cet honneur avant Gualterio, que toutes les fois

que les nonces de France ont été promus depuis, ils ont eu ordre de prendre congé et de partir, de façon qu'aucun d'eux n'en a reçu la nouvelle et la calotte qu'à l'entrée de l'Italie.

Jamais ils ne l'ont bien pardonné à Gualterio à Rome, de manière que non-seulement ne se voyant plus papable, mais hors d'espérance de tout emploi, hors du plus commun parmi des cardinaux, il se donna publiquement à la France, et mit les armes du roi sur sa porte comme un cardinal national. Il se chargea aussi, à faute de mieux, des affaires du roi d'Angleterre. Il eut une pension du roi, et les abbayes de Saint-Remi de Reims, et de Saint-Victor à Paris.

Assez oisif à Rome, il voulut venir voir le roi et ses amis encore une fois en sa vie, et il arriva à la mi-juin à Paris, et tout de suite à la cour. Le roi fut véritablement touché de ce voyage, et le lui témoigna par toutes sortes d'amitiés et de distinctions : il fut de tous les Marlys. Le cardinal de Rohan le logea et le fournit d'équipages.

Je ris fort avec lui de la peur qu'il avoit faite aux ministres. Les maximes du roi, dont j'ai parlé plus d'une fois, et dont il s'étoit expliqué à l'occasion du cardinal de Janson, ne les purent rassurer. Les princes changent quelquefois, la face de la cour l'étoit totalement depuis le départ de ce cardinal ; l'exemple du Mazarin les intimida, ils ne purent comprendre qu'un homme de cet âge et de cette dignité entreprit, de gaieté de cœur, un si grand voyage sans objet que celui qui, en effet, l'amenoit. Ils furent du temps à tâter le pavé avec lui ; mais à la fin, ne voyant rien éclore, ils reprirent leurs esprits et leurs anciennes manières avec lui.

Il fut extrêmement fêté de tout le monde, et avec empressement du plus distingué. Il ne quitta la cour que pour aller voir le roi d'Angleterre en Lorraine, et passer deux jours, chemin faisant, dans son abbaye de Reims avec l'archevêque son ami. Il vit peu le roi en particulier, qui lui promit l'ordre ; il fut du voyage de Fontainebleau, très-bien logé, et il y prit congé du roi et de ses amis au commencement d'octobre, avec le serrement d'un bon cœur qui compte bien ne les revoir plus, et le roi en parut peiné lui-même et le combla de bontés. Il étoit venu par mer à Marseille, il s'en retourna par Turin, d'où il s'alla embarquer à Gènes.

Le maréchal d'Uxelles, accompagné de Menager, salua le roi, le 21 juin, arrivant d'Utrecht à Versailles. Il y avoit été aussi peu d'accord avec Polignac qu'à Gertruydemberg, et l'avoit traité avec une humeur et une hauteur qui ne convenoit pas à l'égalité de leur caractère, et moins encore à l'inégalité de leur naissance. Polignac, qui voyoit la pourpre s'approcher de lui de plus en plus, glissa sur tout avec accortise sans céder sur les affaires ; il évita sagement l'éclat et la brouillerie ouverte, mais ils ne se sont guère vus depuis, et n'ont pas montré faire grand cas l'un de l'autre. Menager n'oublia point avec eux ce qu'il étoit, et ne se laissa point gêner par son égalité monstrueuse de caractère ; il les satisfit également l'un et l'autre avec beaucoup d'art, de douceur et de déférence ; et, bien que plus penché vers Polignac par la douceur de ses mœurs, et aussi sur le fond des affaires et la manière de les conduire,

qui venoit toute mâchée de Torcy, mais où le maréchal vouloit toujours mettre du sien, Menager ne fut pas inutile entre eux, et servit très-bien pour les choses du commerce qui étoient peu connues des deux autres, et dont il étoit particulièrement chargé. Il fut donc fort bien reçu, et eut en arrivant une pension de dix mille livres.

Saintot mourut subitement à quatre-vingt-cinq ou six ans. C'étoit une famille plébéienne. Il avoit eu un frère conseiller au parlement. Il avoit été longtemps maître des cérémonies. On a pu voir (t. I^{er}, p. 322) quelle avoit été sa probité dans cette charge, et la friponnerie avérée de ses registres qu'il fut forcé d'avouer et de réparer. C'étoit un homme tout doucereux, et avec cela tout avantageux, tout esclave de la faveur aux dépens de vérité et de justice, et qui se croyoit en droit de favoriser qui il lui plaisoit en passe-droits. Il eut tant de discussions avec Blainville du temps qu'il étoit grand maître des cérémonies, auquel il tâchoit toujours de s'égalier, qu'il fut contraint de vendre sa charge de maître des cérémonies. Il acheta en même temps une des deux d'introducteur des ambassadeurs, où il fit maintes sottises, comme on a vu (t. I^{er}, p. 321 et suiv.), entre plusieurs autres qui n'ont pas valu la peine d'être rapportées. Il avoit un fils aîné qui se tourna au plus mal; et il avoit cédé sa charge à son second fils depuis quelques années, qui s'y est conduit bien plus sagement que lui. Il laissa une grande et assez vilaine fille qui épousa, deux ans après, le comte de La Tour, sur lequel il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter un moment.

Ces La Tour étoient une branche de la maison de La Tour-Bouillon, que MM. de Bouillon devenus princes ne vouloient point reconnoître, parce qu'ils ne l'étoient pas devenus avec eux et qu'ils étoient demeurés pauvres et peu connus, jusqu'à réputer à injure qu'on leur en parlât et qu'on les crût de même maison qu'eux, sans toutefois aucune autre raison, ni avoir osé leur disputer leurs armes et leur nom, comme Mme de Soubise avoit fait pour les noms et armes à la branche de Rohan Gué de L'Isle ou du Poulduc, qui malgré tout son crédit y fut contradictoirement maintenue par un arrêt du parlement de Bretagne. Ce comte de La Tour, gendre de Saintot, avoit un frère aîné fort peu accommodé qui ne laissa que des filles, pendant la vie duquel il servoit en Italie subalterne, puis capitaine d'infanterie. Le cardinal de Bouillon, passant un en de ses voyages de Rome, dina chez M. de Vaudemont. Wartigny, brigadier alors de dragons, duquel il a été parlé quelquefois, étoit une manière d'effronté fort plaisant, d'un commerce ordinairement fort doux, mais qui se choquoit volontiers des impertinences. Il le fut apparemment en ce repas de celles du cardinal de Bouillon qui y étoit un grand maître. Sortant de table, Wartigny trouva sous sa main le comte, lors appelé le chevalier de La Tour, parmi une foule d'officiers qui étoient venus bayer là, et faire leur cour à M. de Vaudemont. Il le prit par le bras, et au milieu de tout ce grand monde, le mène au cardinal et lui dit qu'il le supplie de lui permettre de lui présenter un gentilhomme de sa maison, qui par sa valeur et sa conduite méritoit ses bontés et ses secours, et que tous ceux qui le connoissoient lui rendroient le témoignage qu'il n'étoit pas indigne de l'honneur qu'il avoit

de porter son nom et ses armes. Le cardinal de Bouillon, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à ce compliment, pour lui si étrange et si publiquement fait, rougit jusqu'au blanc des yeux, regarda Wartigny avec des yeux de fureur, tourna le dos sans répondre, et se hâta de gagner la pièce où on alloit en sortant de table, grommelant de colère entre ses dents. L'assistance se mit fort à rire et à se moquer de l'orgueil si déplacé du cardinal, et à remercier Wartigny de lui avoir donné cette scène. Passons maintenant à l'origine de cette branche.

Anne IV de La Tour, seigneur d'Oliergues et vicomte de Turenne, l'un des chambellans de Louis XI, eut d'Anne de Beaufort, sa cousine germaine, qu'il avoit épousée par dispense en 1444, plusieurs enfants dont un continua la postérité, et un seul puîné qui fit la branche de ces La Tour dont on parle ici. Ce puîné fut Antoine-Raymond de La Tour, et sa branche porta le nom de La Tour-Murat. Il étoit frère d'Antoine de La Tour, vicomte de Turenne, l'un des chambellans de Charles VIII, père de François II de La Tour, vicomte de Turenne, qui commença beaucoup à figurer, dont le fils François II de La Tour, vicomte de Turenne, épousa une fille du célèbre Anne, duc de Montmorency, connétable de France, lequel fut père du maréchal de Bouillon à qui Henri IV fit épouser l'héritière de Bouillon et Sedan, père de MM. de Bouillon et de Turenne, et grand-père du cardinal de Bouillon, etc. C'en est assez pour faire voir d'où et quand la branche de La Tour-Murat s'est formée.

Il est vrai qu'elle ne fut pas heureuse en richesses ni en honneurs. Les alliances n'en furent pas plus flatteuses, excepté une La Fayette qu'épousa ce chef de la branche, et une Apchier qu'ils eurent dans la suite. Ce chef de branche, qui lui-même commença l'obscurité dans laquelle toute sa postérité est demeurée, fut bisaïeul de Jacques de La Tour, seigneur de Murat, qui sur la présentation de ses titres fut maintenu dans sa noblesse par Fortia, intendant d'Auvergne, le 18 juin 1677. Ce Jacques de La Tour étoit au quatrième degré avec le maréchal de Bouillon, c'est-à-dire enfants des issus de germains; et ce même Jacques de La Tour étoit le propre grand-père du gendre de Saintot, c'est-à-dire que ce gendre de Saintot et le cardinal de Bouillon étoient au sixième degré. Les autres Bouillon ne les renioient pas avec moins d'indignation que le cardinal, tant la prinerie affole les cervelles. Ce gendre de Saintot a laissé des fils, outre lesquels il y a encore la branche de La Tour, seigneurs de Blanchas et de Saint-Exupery, sortie d'un puîné du fils aîné du chef de la branche de Murat, et dans le même néant qu'elle. Longtemps depuis la mort de Louis XIV, les Bouillon réduits à quatre têtes : le duc de Bouillon, le prince de Turenne son fils unique, le comte d'Évreux apoplectique et hors d'état de se remarier, et le cardinal d'Auvergne, ils ont été tentés de faire justice et de reconnoître enfin ces La Tour. Tantôt ils le voulurent, tantôt ils ne le voulurent plus. Après ils se partagèrent sur le oui et le non. Le point étoit ce dieu de prinerie. Ils courtisèrent le cardinal Fleury qui avoit tant fait d'énormités pour eux, et ils en espérèrent celle de princiser aussi ces pauvres petits-cousins, sans quoi il eût été bien fâcheux de les reconnoître. Le cardinal est mort sans le leur accorder, et ils sont encore à les reconnoître.

Une querelle arrivée dans la fin de juin, à un souper chez la duchesse d'Albret, entre le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt, fit grand bruit dans le monde. On a vu ailleurs le peu qu'étoit et que valoit ce petit duc d'Estrées. Le comte d'Harcourt, qui longtemps depuis la mort du roi obtint une terre du duc de Lorraine en Lorraine, lui fit donner le nom de Guise et se fit appeler le comte de Guise, étoit une manière d'escroc et de bandit qui ne valoit guère mieux. Il étoit fils du prince et de la princesse d'Harcourt desquels j'ai parlé ailleurs. Le maréchal d'Huxelles, qui se trouva par hasard le plus ancien des maréchaux de France qui fussent à Paris, leur envoya à chacun un exempt de la connétablie pour demeurer auprès d'eux. Ils ne voulurent pas les recevoir ni l'un ni l'autre, parce que les ducs ni les princes étrangers ne reconnoissent point l'autorité ni la juridiction des maréchaux de France, et n'y ont jamais été soumis, encore que ce tribunal ait saisi toutes les occasions de l'entreprendre et de l'usurper. Le rare est que les ducs-maréchaux de France se sont d'ordinaire plus souciés d'une autorité passagère, et trouvés plus touchés des prétentions d'un office de la couronne, que leur amour-propre leur persuadoit acquis par leur mérite, que des prérogatives d'une dignité héréditaire et inhérente à leur maison.

Le maréchal de Villeroy, malgré tant de raisons personnelles de se défendre de cette fatuité, en étoit plus enivré qu'aucun autre. Il parla au roi; et, comme ce fut sans contradicteur, il obtint une lettre de cachet sur-le-champ, qui enjoignit à ces messieurs de se rendre à la Bastille ou de recevoir ces mêmes exempts. Ils les reçurent donc, mais par cet ordre du roi et non par celui des maréchaux de France, et s'en expliquèrent ainsi en les recevant.

Quelques jours après, les maréchaux de France assemblés leur mandèrent de venir à leur tribunal; le comte d'Harcourt ne se trouva point chez lui, le duc d'Estrées, qui n'étoit point sorti alors, refusa de comparoître. Le maréchal de Villeroy vint crier au roi sur le danger qu'il n'arrivât quelque chose entre ces messieurs dans la difficulté de terminer leur affaire, et n'osa jamais parler de leur prétendue désobéissance. Là-dessus le roi, qui craignit en effet qu'ils ne se rencontrassent en se déroband aux exempts, qu'il avoit mis auprès d'eux par lettre de cachet et non de l'autorité des maréchaux de France, ordonna une nouvelle lettre de cachet à chacun d'eux, portant ordre de s'aller remettre à la Bastille, sans nulle mention dans ses lettres de cachet de leur désobéissance ni de l'autorité des maréchaux de France, et une troisième au gouverneur de la Bastille pour les y recevoir, parce qu'il n'y peut recevoir personne sans lettre de cachet du roi. Au bout d'un mois de cette querelle, le roi nomma les maréchaux de Villeroy, d'Huxelles, et de Tessé pour, en qualité non de maréchaux de France mais de commissaires choisis par lui, terminer l'affaire de ces messieurs. Ces trois commissaires s'assemblèrent donc à Paris chez le maréchal de Villeroy, qui envoya une lettre de cachet du roi au gouverneur de la Bastille pour faire sortir le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt, et les envoyer chez lui tout droit après leur dîner. Comme il ne s'agissoit plus de tribunal ni de la prétendue autorité des maréchaux de France, mais de celle du roi par

ses commissaires nommés pour ce , ces messieurs obéirent sans difficulté. Aussi n'y parut-il rien de maréchaux de France. Les commissaires se levèrent et les reçurent avec toute la civilité possible, ne leur dirent pas un seul mot sur leur prétendue désobéissance, ni sur la prétendue autorité de l'office de maréchaux de France, ni de la leur. Le duc et le comte ne leur firent pas aussi la moindre excuse de ce qu'ils avoient toujours refusé de la reconnoître, et ne leur dirent pas un seul mot sur tout ce qui s'étoit passé. Le maréchal de Villeroy, dès qu'il les eut salués, leur dit tout court qu'ayant appris, par les informations qu'ils avoient tous trois faites, que les bruits qui avoient couru dans le monde n'étoient pas véritables, et les voyant contents l'un de l'autre (sans toutefois leur avoir rien demandé, ni dit un mot de plus que ce que je rapporte, ni ouï le son de leur voix), ils n'avoient qu'à les prier, et non ordonner, de s'embrasser et de vivre en amitié. Ils s'embrassèrent à l'instant, et toujours en parfait silence. Aussitôt après le maréchal de Villeroy ajouta que les bruits de leur querelle avoient été grands; que si dans la suite ils venoient à se brouiller, on ne pourroit s'empêcher de regarder cette brouillerie comme une suite de la première, et que le roi leur défendoit toute voie de fait, sans parler d'eux-mêmes. Il les pria tout de suite (pria et non ordonna) de s'embrasser encore; ils le firent et se retirèrent aussitôt avec le même silence et force civilités des trois maréchaux commissaires, auxquelles ils ne répondirent qu'en les saluant. Ils allèrent de là où bon leur sembla en pleine liberté, et on n'a pas ouï parler d'eux depuis.

On ne se jettera pas ici dans une longue parenthèse pour montrer combien la prétention des maréchaux de France est destituée de raison, qu'elle n'a jamais eu lieu avec tous leurs efforts, et qu'elle n'étoit tombée dans l'esprit de pas un d'eux avant plus du milieu du règne de Louis XIV. Ce seroit aussi perdre le temps que de vouloir montrer la différence entière de la dignité de pair, de celle même de duc, d'avec l'office de maréchal de France. L'évidence en saute aux yeux; elle se voit en tout et partout; les maréchaux de France eux-mêmes n'ont jamais imaginé de s'y comparer; et si à la guerre les maréchaux de France effacent en tout les ducs, l'argument est trop fort pour avoir jamais été proposé, puisque les princes du sang eux-mêmes n'y sont pas exceptés. Personne ne leur conteste tout avantage purement militaire, mais pour la juridiction attachée à leur office, ils ne sauroient montrer qu'ils aient seulement pensé d'y soumettre les ducs avant le milieu du règne de Louis XIV, et la confusion que les ministres de ce prince lui inspirèrent de jeter pour abaisser toute hauteur, et sous prétexte de son autorité, pour établir la leur, et se tirer de leur néant pour arriver ainsi par degrés où on les voit aujourd'hui parvenus, en quoi le nombre de ces quatorze ducs et pairs, puis des quatre autres ajoutés après à la fin de 1663 et 1665, contribua beaucoup.

Depuis la nouvelle naissance de cette prétention, il s'est trouvé peu d'exemples d'occasion de vouloir l'exercer. La querelle des ducs d'Aumont et de La Ferté fut la première; les maréchaux de France n'oublèrent rien pour en profiter. C'étoit un temps de guerre vive et heu-

reuse, par conséquent de crédit et de brillant pour eux; néanmoins ils ne purent parvenir à soumettre ces deux ducs à leurs ordres, en tirer la moindre excuse, ni oser leur faire la plus légère réprimande de ce qu'ils avoient fait sauter leur degré aux exempts de la connétable¹ qu'ils leur avoient envoyés, et qui furent de plus menacés d'être jetés par les fenêtres, avec des paroles fort peu décentes pour le tribunal qui les envoyoit; et l'affaire finit par la qualité de commissaire du roi, en vertu de laquelle et point du tout de l'autorité de leur office, les maréchaux de France les accommodèrent avec force civilités et compliments, les firent embrasser, les conduisirent, et en toute cette action, dans toute laquelle il ne fut aucune mention de tout ce qui s'étoit passé contre leur prétendue autorité; et il n'y eut rien qui sentit la forme du tribunal, ni aucune autre chose que l'autorité du roi très-modestement exercée en qualité de ces commissaires.

On a vu dans ces Mémoires une querelle du duc de Lesdiguières avec Lambert, depuis lieutenant général, dont les maréchaux de France n'osèrent prendre la moindre connoissance, quoique arrivée en lieu public à Paris, et qui fut accommodée par le maréchal de Duras seul, beau-père du duc de Lesdiguières, non comme maréchal de France, mais en qualité de commissaire du roi.

C'est donc encore ce qui est arrivé ici. Le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt ont si peu été mis à la Bastille pour avoir refusé de reconnoître la juridiction des maréchaux de France, et de recevoir leurs exempts, et tellement pour qu'en attendant leur accommodement il n'arrivât rien entre eux, que s'il en eût été autrement, le tribunal n'eût pas manqué d'user de son droit, comme il est arrivé tant de fois quand des personnes soumises à leurs ordres par état y ont été réfractaires, et de les envoyer arrêter avec main-forte, et conduire au For-l'Évêque² qui est la prison de leur tribunal. Ici il fallut avoir recours à l'autorité du roi, qui, bien loin de livrer ces messieurs à celle des maréchaux de France, fit expédier une lettre de cachet à chacun des deux querellants et une troisième au gouverneur de la Bastille: aux uns pour se rendre, à l'autre pour les recevoir à la Bastille, qui est la prison particulière où il n'entre et ne sort personne sans un ordre du roi immédiat, qui en fit expédier de pareils pour les en faire sortir, sans la moindre mention par conséquent des maréchaux de France; et si les exempts leur furent envoyés avant d'aller à la Bastille, les y conduisirent, et les en accompagnèrent immédiatement depuis la Bastille

1. La connétable était primitivement le tribunal du connétable de France. Lorsque Louis XIII eut supprimé cette dignité, on donna le nom de connétable au tribunal où les maréchaux de France jugeaient les questions relatives au point d'honneur. — Il y avait une autre connétable qui connaissait de tous les crimes ou délits commis par des gens de guerre dans les camps, pendant les marches ou dans les garnisons. Saint-Simon parle ici de la première connétable ou tribunal des maréchaux.

2. Le For-l'Évêque (*forum episcopi*) était primitivement le siège de la juridiction de l'évêque de Paris. Ce bâtiment fut transformé plus tard en prison, et enfin détruit en 1780.

jusque chez le maréchal de Villeroy, le premier des trois commissaires du roi, ce fut uniquement pour qu'il n'arrivât rien entre eux pendant ces intervalles. D'ailleurs, de sept ou huit maréchaux de France qui étoient lors dans Paris, où même le maréchal de Montesquiou étoit revenu de Flandre pour n'y plus retourner, et M. de Tingry allé en sa place pour y commander comme lieutenant général du pays, il n'y eut que trois maréchaux de France nommés par le roi pour être ses commissaires; et par conséquent leur prétendue juridiction de maréchaux de France n'y fut pour rien, puisque les autres maréchaux de France furent exclus, et que ces trois-là même n'agirent en rien dans cette affaire par l'autorité de leurs offices, mais uniquement par celle du roi comme ses commissaires nommés pour cela. Aussi nulle forme de tribunal ordinaire chez le maréchal de Villeroy : ni le maître des requêtes rapporteur devant eux, ni le secrétaire du tribunal ne s'y trouvèrent, ni l'arrangement et l'ordre accoutumé, ni même le jour ordinaire : on affecta de choisir le dimanche. Aussi pas la moindre mention de l'autorité des maréchaux de France, pas la plus imperceptible réprimande de l'avoir méprisée, et de ne l'avoir pas voulu reconnoître, pas la moindre idée d'excuse à cet égard, et quand le maréchal de Villeroy leur défendit les voies de fait et les fit embrasser, il leur dit que le roi leur défendoit les voies de fait, et non pas le prononcé ordinaire, qui est : « Nous vous défendons, et de même nous vous ordonnons de vous embrasser, » etc. ; mais : « Nous vous prions, » parce qu'alors ils n'y mettoient pas l'autorité du roi comme à la défense des voies de fait, et ils parloient d'eux-mêmes comme commissaires du roi : toutes différences entières qui effacent leur autorité et ne laissent que celle du roi. Ils leur firent après force civilités; le maréchal d'Huxelles, qui le premier avoit pris connoissance de la querelle, et envoyé les exemptis, ne fut pas des commissaires; en un mot, [il n'y eut] quoi que ce soit en cet accommodement qui ait senti le maréchal de France.

Bien est vrai que les fils de France ou les princes du sang ont souvent accommodé ces sortes de querelles, quand, par la qualité de l'une des personnes, elles passaient le pouvoir des maréchaux de France. Monsieur, M. le duc d'Orléans, M. le Prince père et fils, et d'autres princes du sang l'ont fait plus d'une fois, et d'ordinaire à la chaude. Mais en cette occasion M. le duc d'Orléans n'étoit à aucune portée du roi de se mêler de rien; tous les princes du sang étoient d'un âge à ne le pouvoir faire; et les bâtards n'en étoient pas encore là, quelque proches qu'ils s'en vissent. Il fallut donc bien recourir à la voie des commissaires; et, dès que c'étoient des commissaires du roi nommés par lui, et qui n'agirent qu'en cette qualité unique, il n'importoit plus qu'ils fussent pris d'entre les maréchaux de France, puisque cet office demuroit muet et impuissant en eux, et qu'il y disparoissoit en entier sous le nom et par l'autorité de la commission personnelle, qui ne leur permit plus d'agir que par celle de leur commission.

Personnes de plus haut parage sans comparaison que le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt avoient bien eu des maréchaux de France pour commissaires du roi, et en chose où une satisfaction ne se pouvoit

éviter plus ou moins grande. On voit par les Mémoires de Mademoiselle ce qui lui arriva avec Madame, qui étoit sa belle-mère, et qui partageoit avec elle le palais de Luxembourg, où elles logeoient ensemble, et se haïssoient parfaitement. La querelle fut poussée au point que Mademoiselle arracha le bâton des mains d'un officier des gardes de Madame, le cassa contre son genou à deux mains, et lui en jeta les morceaux au visage, devant un grand monde, à la vue et dans l'appartement de Madame, et avec des paroles d'un grand mépris pour Madame. Il étoit tout naturel que le roi lui-même réglât une affaire si éclatante et si grave entre sa cousine germaine et la veuve du frère du roi son père, d'autant plus qu'il n'y avoit personne en autorité de s'en mêler, ni qui de plus osât le prétendre. Je n'ai point su ce qui en empêcha le roi, si ce n'est d'éviter les importunités qu'il auroit eues de ces princesses; mais il les renvoya au vieux maréchal d'Estrées, père du cardinal, qu'il nomma son commissaire pour juger et accommoder cette affaire, et Mademoiselle raconte elle-même dans ses Mémoires tout ce qu'il s'y passa, les peines que cela lui donna, et la satisfaction que le maréchal d'Estrées ordonna, et que Mademoiselle fit à Madame, telle que le maréchal la prescrivit, à son grand dépit, et dont Madame, aussi au sien, fut obligée de se contenter, qui la prétendoit plus grande, avec défenses à l'une et à l'autre, et à leurs officiers, etc. On ne pensera pas sans doute que les maréchaux de France aient ni prétendent avoir autorité et juridiction sur les fils et filles de France, parce [que] ce que le roi devoit et pouvoit naturellement décider lui-même entre elles, il le renvoya à juger à un maréchal de France, en qualité de son commissaire. Qu'il y en ait un ou plusieurs, ce sont toujours des commissaires qui agissent comme tels, et non comme maréchaux de France, et on a vu que le maréchal de Duras fut nommé seul commissaire pour accommoder la querelle du duc de Lesdiguières, duquel même il étoit beau-père, et le logeoit chez lui.

En voilà bien assez sur une chose aussi évidente que le peu de fondement de la prétention des maréchaux de France, sa très-récente nouveauté, et la nullité entière de son exercice. J'ajouterai seulement qu'outre les Mémoires de Mademoiselle, je l'ai ouï conter à mon père, qui étoit fort son serviteur, et à bien des contemporains, dans ma jeunesse, avec des circonstances peu agréables, qu'il m'a paru qu'elle avoit supprimées. Ce qui est certain, c'est que le maréchal d'Estrées manda chez lui les principaux officiers de Madame, et que Mademoiselle alla chez lui plusieurs fois là-dessus; et le tout sans que le roi ait en tout cela parlé lui-même.

Venons maintenant à une autre sorte de querelle, ou plutôt à ce qui la produisit, et qui oblige à reprendre les choses de plus haut.

CHAPITRE XXX.

Proposition de mariage conduite par Mlle de Conti entre une fille de M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conti. — Mlle de Conti, accusée de faire manquer le mariage pour son intérêt, en est irrécociliablement brouillée avec Mme la duchesse de Berry. — Mme la Princesse fait ordonner par le

roi le double mariage de M. le Duc avec Mlle de Conti, et de M. le prince de Conti avec Mlle de Bourbon. — Présent ordinaire du roi aux princes et princesses du sang qui se marient. — Fiançailles, mariage, festin, chemises et visites du double mariage de M. le Duc et de M. le prince de Conti. — Mauvais ménage du prince et de la princesse de Monaco. — Grâces très-insolites accordées à M. de Monaco pour la transmission de son duché-pairie. — Mariage du fils du comte de Roucy proposé avec Mlle de Monaco, que Mme de Monaco rompt avec éclat ; [elle] vient à Paris et à la cour, où elle trouve peu d'agrémens. — Mariage du duc d'Olonne avec Mlle de Barbezicux. — Mariage de Pontchartrain avec Mlle de Verderonne, où le chancelier me force d'assister. — Mort de la comtesse de Prado. — Extraction et fortune des Prado. — Mort de la duchesse d'Angoulême, veuve du bâtard de Charles IX. — Mort de l'évêque de Rosalie ; sa famille ; sa vie. — Mort de l'abbé Regnier. — Changement de charges chez Madame. — Beauvau archevêque de Toulouse. — Amusements du roi chez Mme de Maintenon. — Audience de congé du duc et de la duchesse de Shrewsbury, à Marly, tout à fait inusitée.

Mlle de Conti étoit amie de Mme la duchesse de Berry dès leur jeunesse, quoique la première eût six ans plus que l'autre. Elles se voyoient souvent. Leur séjour de Paris y contribuoit. Les filles de Mme la Duchesse étoient élevées à Versailles, et il n'y avoit jamais eu d'amitié entre Mme la Duchesse et Mme la princesse de Conti sa belle-sœur. Il y avoit bien longtemps aussi qu'elle étoit éteinte entre Mme la duchesse d'Orléans et Mme la Duchesse, tellement que, outre l'éloignement des lieux, leurs enfans n'étoient pas pour vivre ensemble. Mlle de Conti menoit une vie fort contrainte ; Mme sa mère avoit de l'humeur et tenoit quelque chose de M. le Prince son père. Mme la Princesse, à qui feu M. le prince de Conti étoit attaché d'un tendre respect, l'avoit fort aimé, et elle chérissoit Mlle de Conti avec d'autant plus de tendresse que M. le prince de Conti l'avoit toujours aimée avec passion, et lui en avoit laissé de grandes marques par son testament. C'étoit donc Mme la Princesse qui étoit l'appui et la consolation de Mlle de Conti, qui avoit en elle toute confiance, qui versoit dans son sein toutes ses peines, mais chez qui, par son âge, sa dévotion et son genre de vie, elle ne pouvoit pas trouver d'amusement. La connoissance faite avec Mademoiselle lui en procura par de petites parties à Paris et à Saint-Cloud, et l'amitié se lia tellement entre elles qu'elle subsista depuis le mariage de Mme la duchesse de Berry, qui lui sut un gré infini de la joie qu'elle en eut, et qu'elle ne cacha point malgré le dépit public de Mme la Duchesse et de ses filles, de Mme la princesse de Conti sa tante, et de celui même que Mme la Princesse en voulut bien prendre, en quoi elle fut autorisée par Mme sa mère, la seule princesse du sang qui en fut bien aise. Cela serra encore les liens de leur amitié, tellement que Mlle de Conti, qui ne paroissoit presque jamais à Versailles, y venoit quelquefois pour Mme la duchesse de Berry, laquelle aussi lui donnoit souvent des rendez-vous et des collations à Saint-Cloud.

Ces dispositions de la mère et de la fille firent naître la pensée à Mme la duchesse d'Orléans de faire sonder Mlle de Conti, par Mme la duchesse de Berry, sur le mariage d'une de Mlles ses sœurs avec M. le

prince de Conti son frère, et si cela prenoit, de se servir d'elle auprès de Mme sa mère pour le faire réussir. M. le duc d'Orléans approuva ce dessein. Pour moi je le trouvai hasardeux, parce qu'il me sembloit difficile d'obvier à tous les hasards qui pouvoient instruire le roi de ces démarches, et que, jaloux au point où il l'étoit de disposer seul de tout dans sa famille, et parmi les princes du sang, non-seulement il romproit le mariage, mais disposé aussi mal qu'il l'étoit alors à l'égard de M. le duc d'Orléans et de Mme la duchesse de Berry, ils s'exposeroient tous aux suites de son mécontentement et du déplaisir qu'il auroit, et où il seroit poussé de reste à leur faire sentir qu'il ne faisoit pas bon traiter des mariages à son insu. Mlle de Chartres, belle et bien faite, avoit alors quinze ans, mais elle étoit extrêmement bègue, et monroit déjà quelque goût pour se faire religieuse. Mlle de Valois, parfaitement belle, mais plus grasse, en avoit treize, et on auroit laissé choisir entre les deux.

Mes réflexions n'arrêtèrent ni M. [le duc] ni Mme la duchesse d'Orléans, à qui ces princesses commençoient à peser, et qui étoient suivies de trois autres. Mme la duchesse de Berry parla à Saint-Cloud à Mlle de Conti, qui parut ravie de la proposition et de ce qu'on s'adressoit à elle. Elle en rendit compte à Mme sa mère, qui goûta fort la chose. Mlle de Conti, qui avoit promis un secret sans réserve, en fit confidence à Mme la Princesse. Elle avoit vingt-cinq ans. Elle se laissoit cruellement d'être tenue comme une petite fille dans l'ennui et les humeurs de l'hôtel de Conti, et elle n'y voyoit par son âge d'autre débouché que d'épouser M. le Duc, à quoi l'aigreur extrême du procès de la succession de M. le Prince ne dispoit pas Mme la Duchesse ni Mme la princesse de Conti. Elle avoit beaucoup d'esprit et de douceur, d'agrément et d'insinuation dans l'esprit. Elle avoit un beau visage; mais la taille, quoique assez grande, n'y répondoit pas.

De cette confidence, il résulta que Mme la Princesse, qui avoit jusqu'alors fait des efforts inutiles pour porter ses enfants à s'accommoder sur la succession de M. le Prince et à se raccommoder ensemble, ouvrit tout à coup les yeux à un moyen fort naturel auquel elle n'avoit point pensé jusque-là, qui fut un double mariage entre ses petits-enfants. De les y porter par elle-même, elle n'en pouvoit attendre aucun succès; mais elle pensa que le roi, qui avoit tâché aussi de les empêcher de plaider et de les raccommoder, et qui s'en étoit bien voulu entretenir plus d'une fois, pourroit être susceptible d'un expédient si convenable en lui-même, et qui portoit naturellement à éteindre les aigreurs et à engager un accommodement sur le testament de M. le Prince, et que le roi seroit d'autant plus porté à leur imposer pour faire faire le double mariage, qu'il seroit sûrement blessé d'apprendre, par une voie étrangère, qu'il y avoit des pourparlers très-avancés d'un mariage de M. le prince de Conti avec une fille de M. le duc d'Orléans.

Je n'entreprendrai point de percer un mystère qui se passa tête à tête entre Mlle de Conti et Mme la Princesse sa grand'mère. Ce qui est certain, c'est que les apparences ne parurent pas pour Mlle de Conti, qui trahit le secret qu'elle avoit promis. Mme la Princesse n'avoit jamais

passé pour avoir de l'esprit ni de la résolution. Son état et sa vertu la faisoit respecter extérieurement dans sa famille; son peu de lumière et de force l'y faisoit mépriser en effet; en sorte qu'avec des millions dont elle étoit maîtresse absolue de disposer comme elle eût voulu par la nature des biens, et par les lois et les coutumes, elle ne laissa pas d'être toujours comptée pour rien; et de n'influer pas le moins du monde sur quoi que ce soit dans sa famille. Sa timidité étoit extrême avec le roi; elle en avoit à l'égard de tout le monde, et de tous ses enfants. M. le Prince l'avoit matée jusqu'à l'avoir abruti; et la disposition naturelle y étoit entière. Il est donc très-difficile d'imaginer qu'elle ait pris d'elle-même, et subitement, la vue d'un double mariage sûrement à faire malgré les mères veuves, et dans la plus vive aigreur l'une contre l'autre, qui de plus ne s'étoient jamais aimées; de rompre pour cela avec la même violence un mariage goûté et comme arrêté; et d'opérer tout cela par l'autorité absolue du roi, sans nul autre instrument auprès de lui qu'elle-même; tandis que Mlle de Conti faisoit par là le plus grand mariage qu'elle pût espérer, et l'unique auquel son âge et sa naissance lui pussent permettre d'arriver, et d'espérer de ne passer pas le reste de sa jeunesse dans l'ennui et dans l'esclavage sous lequel elle se désespéroit.

La résolution prise par M^{me} la Princesse d'aller parler au roi, Mlle de Conti se trouva bien embarrassée pour se tirer d'affaires avec M^{me} sa mère et avec M^{me} la duchesse de Berry. Entre la résolution et l'exécution il n'y eût qu'un point, parce qu'il étoit à craindre que, les choses avancées autant qu'elles l'étoient entre M. [le duc] et M^{me} la duchesse d'Orléans et M^{me} la princesse de Conti, ils n'en parlassent au roi, et que, le mariage une fois agréé, il n'y eût plus de remède. Mlle de Conti demanda donc un rendez-vous à M^{me} la duchesse de Berry à Saint-Cloud, pour chose fort pressée, pour le lendemain de son message, qu'elle n'envoya que tard. Toutes deux partirent de Versailles et de Paris pour Saint-Cloud, en même temps que M^{me} la Princesse pour Versailles, afin que celle-ci ne pût être gagnée de la main auprès du roi par M. le duc d'Orléans averti.

Je ne sais comment Mlle de Conti tourna son discours à Saint-Cloud; mais il fallut bien avouer au moins qu'elle n'avoit pas gardé le secret qu'elle avoit promis, et par là tout au moins elle étoit cause de la résolution que M^{me} la Princesse avoit prise, et de la promptitude avec laquelle elle l'exécutoit. Il n'en fallut pas davantage pour persuader à M^{me} la duchesse de Berry que Mlle de Conti ne s'étoit servie de la confiance qu'elle avoit eue en elle que pour en profiter pour elle-même, en violant son secret et en poussant M^{me} la Princesse à une démarche dont la force et la promptitude lui ressembloient si peu, et dont tout le fruit étoit pour Mlle de Conti. Elle ne lui cacha pas ce qu'elle en pensoit, et la traita avec toute l'indignité et toute la hauteur qu'elle crut qu'elle méritoit. Les larmes de colère et de dépit allongèrent la visite plus que les discours. Jamais M^{me} la duchesse de Berry ne lui fit pardonner, et s'est piquée jusqu'à la mort de lui faire sentir en toute occasion publique, car de particulières il n'y en eut plus entre elles, tout le poids

de sa haine, de son mépris et de son rang. Elle rendit à M. [le duc] et à Mme la duchesse d'Orléans ce qu'elle venoit d'apprendre. Tous trois comprirent aussitôt qu'il n'y avoit plus à compter sur leur mariage, et furent bien en peine du silence qu'ils en avoient gardé au roi.

Mme la Princesse, tout en arrivant à Versailles, fit dire au roi qu'elle le supplioit de lui marquer un moment où elle pût avoir l'honneur de lui rendre compte en particulier de quelque chose qui pressoit fort, et qui étoit très-important à sa famille. Le roi ne la fit pas attendre, et la manda dans son cabinet. L'audience fut longue; je n'en dirai rien; mais, si on en ignora le détail, on sut bientôt que le roi s'étoit fort offensé d'avoir appris un mariage arrêté dans sa famille, sans qu'aucune des parties lui en eût dit un mot, qu'il trouva que Mme la Princesse avoit raison d'être piquée de son côté du secret que lui en faisoit Mme sa fille, et que sur-le-champ le double mariage fut décidé. Le roi désiroit d'autant plus ardemment de pouvoir remettre la paix dans cette famille, que l'aigreur y étoit parvenue au plus haut degré, parce qu'il prévoyoit sagement que M. du Maine y seroit toujours la partie foible, et que cette paix lui étoit d'une plus grande importance que ne pouvoient être les biens qu'il tireroit par des arrêts.

Dans cette résolution bien arrêtée, il lava la tête rudement dès le soir même à M. [le duc] et à Mme la duchesse d'Orléans, et à Mme la duchesse de Berry, et leur défendit de penser davantage à un mariage qu'ils avoient osé non-seulement penser, mais fort avancer sans lui en avoir parlé, et su s'il l'auroit agréable. Ce même soir, il parla à Mme la Duchesse en père, mais en maître qui veut être obéi sans réplique, sur le mariage de son fils avec Mlle de Conti, et de sa fille aînée avec M. le prince de Conti, dont Mme la Duchesse fut d'autant plus étourdie qu'elle ignoroit parfaitement l'autre mariage si prêt à faire, et ce que Mme la Princesse étoit venue faire à Versailles. Mme la princesse de Conti fut mandée à Paris. Le roi la vit dans son cabinet, et trouva en elle la plus ferme résistance. Elle dit au roi qu'il falloit que les procès fussent jugés avant qu'elle pût entendre à rien; que de plus on lui avoit fait d'autres propositions très-convenables pour Mlle sa fille, dans lesquelles elle étoit entrée; qu'enfin Mlle de Bourbon n'avoit point de bien. Le roi discuta avec elle, il prit toutes sortes de tons; puis, voyant qu'il n'avançoit pas davantage, il parla en roi et en maître, et déclara à Mme la princesse de Conti qu'il vouloit le double mariage, qu'il le vouloit présentement, et qu'il les feroit tous deux malgré elle, si elle ne se rendoit pas à sa volonté, à la raison et à tous les ménagements qu'il vouloit bien avoir pour elle. Elle sortit en furie du cabinet du roi, et s'en alla tout de suite à Paris, où elle se retrancha sur les difficultés, et où Mlle de Conti passa cruellement son temps jusqu'à son mariage.

M. le prince de Conti n'eut aucun tort dans le cours de cette affaire. Il étoit élevé dans la haine des Condé; il fut fâché de la rupture de son mariage avec une fille de M. le duc d'Orléans, et fâché aussi d'épouser celle de Mme la Duchesse, que cet établissement ne consola pas d'avoir, comme on l'a vu, manqué M. le duc de Berry, après tant de soins, de menées et de cabales, quoique la mère et la fille ne fussent pas insen-

sibles au dépit de M. [le duc] et de Mme la duchesse d'Orléans, et à celui de Mme la duchesse de Berry, de se voir enlever avec hauteur pour elles le parti dont ils se tenoient assurés.

Mme la Princesse, ravie d'un si prompt et si entier succès, se tint à Versailles à tout événement, et vit le roi plusieurs fois tête à tête, pour rompre les difficultés dont Mme sa fille se hérissoit, et pour presser la conclusion. Le roi lui envoya plusieurs fois Pontchartrain, qui par son ordre employa à la fin les menaces. Elles eurent leur effet, et on envoya à Rome pour les dispenses, tandis qu'on se mit à travailler aux contrats de mariage. La négociation fut fort courte. Le roi voulut que ces mariages fussent faits et consommés avant que M. le Duc et M. le prince de Conti partissent pour l'armée d'Allemagne. Il en coûta cinq cent mille livres au roi, qui donne toujours cent cinquante mille livres à chaque prince du sang qui se marie, et à chaque princesse du sang qui se marie cent mille livres.

Enfin les deux fiançailles se firent le samedi 8 juillet, sur le soir, dans le cabinet du roi, par le cardinal de Rohan, revenu exprès de Strasbourg, où il ne faisoit que d'arriver. Mme la Duchesse et Mme la princesse de Conti n'y firent prier que les parents, mais jusqu'à un degré assez étendu. La foule ne laissa pas d'y être grande de tout ce qui ne l'avoit pas été. Mlle de Charolois et Mlle de La Roche-sur-Yon portèrent la queue de la mante des deux fiancées. Le lendemain dimanche 9, le cardinal de Rohan dit la messe à midi dans la chapelle; en présence du roi et de toute la cour, et il y maria les deux princes et les deux princesses, qui furent mis tous quatre sous le même poêle. Il n'y eut point de dîner ni de plaisirs. Le soir, toute la maison royale, tous les princes et princesses du sang, M. et Mme du Maine et leurs deux fils, et M. le comte de Toulouse, soupèrent avec le roi chez lui. Il passa avec eux tous dans son cabinet, au sortir de table; et un quart d'heure après il descendit dans l'appartement de feu M. le Prince, que Mme la Princesse avoit conservé entier, et qui étoit double. Les deux noces y couchèrent; le roi donna la chemise aux deux mariés, et Mme la duchesse de Berry aux deux mariées. Ce ne fut pas sans prodiguer à l'une des deux ses plus perçants dédains. Le lendemain lundi, après dîner, le roi retourna au même appartement voir les deux mariées chacune sur son lit, où toute la cour abonda le reste de la journée. Dès le soir M. le prince de Conti entra après le souper dans le cabinet du roi, jusqu'à son coucher, comme mari de sa petite-fille, privilège attaché uniquement à cette qualité. M. le duc avoit près de quatre ans moins que sa nouvelle épouse, et M. le prince de Conti deux moins que la sienne. De cette affaire Mme la princesse de Conti demeura indignée contre sa fille, outrée contre Mme la Princesse, plus aigrie que jamais contre Mme la Duchesse, de plus en plus attachée à suivre les procès et à ne vouloir pour rien ouïr parler d'aucun accommodement, et en amitié liée et publique avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans et avec Mme la duchesse de Berry.

Un mariage moins important fit aussi bien du désordre et de l'éclat. Ce fut celui de la fille aînée de M. de Monaco avec le fils aîné du comte

de Roucy. M. de Monaco avoit, comme on l'a vu en son lieu, épousé autrefois une fille de M. le Grand, pour obtenir le rang de prince étranger. Il l'avoit eu; mais, dès l'instant du mariage, son père et M. le Grand s'étoient fort brouillés, comme on l'a vu aussi en même temps, et peu après le mari et la femme avoient fort mal vécu ensemble. A la fin elle avoit été emmenée à Monaco une première fois, d'où on a vu aussi qu'elle s'étoit tirée par la plus abominable calomnie contre son beau-père. Celui-ci étant mort quelques années après ambassadeur à Rome, son fils, qui prit le nom de prince de Monaco, y remena sa femme, et l'y tint avec lui bien des années. Le ménage n'en fut pas plus concordant; la vie de Monaco, avec un mari qu'on n'aima jamais, étoit bien différente de la vivacité de la vie et des plaisirs de la cour, et de la maison ouverte et magnifique de M. le Grand. Elle demeura même quelquefois seule pendant quelques courts voyages que M. de Monaco faisoit à Paris et à la cour.

Il n'avoit que des filles; il n'espéroit plus avoir d'enfants, et son unique frère étoit prêtre. Sa branche finissoit en eux, et le duché-pairie de Valentinois s'y éteignoit. Il chercha donc à faire un mariage pour sa fille aînée, qui plût au roi, dont il se proposa d'obtenir la continuation de sa dignité pour sa fille, et le roi ne s'y rendit pas difficile. Il lui promit une nouvelle érection avec le rang d'ancienneté de cette nouvelle date pour celui qui épouserait sa fille aînée, et la permission de se démettre de son duché en sa faveur dès le moment du mariage pour que sa fille, qui depuis ce rang de prince étoit assise, ne se trouvât pas debout. Dès que cela fut enfilé de la sorte, M. de Monaco représenta qu'encore qu'il ne pût espérer d'autres enfants, et que son âge et bien plus sa santé ne lui dût pas faire envisager de survivre à sa femme, ce cas néanmoins pouvoit arriver: qu'alors la grâce extraordinaire que le roi lui accordoit lui deviendroit bien amère, parce qu'elle lui ôteroit le moyen de continuer sa dignité dans sa postérité en se remarquant, et ayant un fils, cas même qui au fond seroit embarrassant pour son gendre par les règles du droit. Le roi, qui avoit commencé à le favoriser dans ses dispositions domestiques, voulut bien encore ajouter une grâce bien plus singulière. Il lui promit une clause dans l'érection nouvelle qui se feroit en faveur du gendre qu'il choisiroit qu'advenant la mort de Mme de Monaco, un second mariage de M. de Monaco, et qu'il en eût un fils depuis le mariage de sa fille, ce fils lui succéderoit en la dignité et en l'ancienneté de son duché-pairie de Valentinois, et pour sa postérité, auquel cas son gendre demeurerait sa vie durant duc et pair, mais que sa dignité demeurerait éteinte en sa personne, et ne passeroit pas aux fils de son mariage avec sa fille. M. de Monaco, plus comblé qu'il n'avoit osé l'espérer, se mit à chercher pour sa fille un parti qui fût agréable au roi, et qui lui conviut à lui-même, et en fut d'autant plus pressé que ces grandes et insolites grâces ne pouvoient s'exécuter, ni même s'expédier, qu'en faisant actuellement le mariage de sa fille, et qu'il lui étoit important de les faire consommer par celui qui les lui accordoit.

Le monde en fut bientôt informé, et ce fut à qui pourroit se faire duc et pair par ce mariage. Le comte de Roucy y pensa des premiers pour

son fils. Le chancelier, à qui la mémoire de sa belle-fille étoit toujours infiniment chère, l'y servit de tout son pouvoir, MM. de La Rochefoucauld et de La Rocheguyon de même, il fit agir tous ses amis, et il gagna M. de Monaco. Le roi ne voulut pas s'en mêler, mais témoigna approuver et avoir ce mariage très-agréable. Pour venir au contrat, il fallut venir à Mme de Monaco, parce qu'il falloit qu'elle y parlât, et que, par la disposition des affaires de M. de Monaco, on ne s'y pouvoit passer d'elle. Enragée comme elle étoit contre lui, c'en fut assez qu'il voulût ce mariage pour qu'elle refusât d'y consentir. Le besoin qu'on eut d'elle dressa vers elle toutes les batteries, et rendit M. de Monaco complaisant. Elle eut peur d'être forcée par l'autorité de M. le Grand. Elle sembla donc se radoucir et entrer en examen, tandis qu'elle travailla à le gagner. L'examen lui en fournit les moyens. On ne marie point ses enfants sans mettre papiers sur table. Le comte de Roucy avoit été toute sa vie un panier percé, la comtesse de Roucy noyée de dettes et de procès de sa maison. On vit donc de grandes terres, de grandes dettes, nul ordre, de grands embarras, et des gens qui avoient toujours vécu d'industrie, de crédit, et de faire ce qu'on appelle des affaires. D'un autre côté M. de Monaco avoit des terres d'une grande étendue. Valentinois est immense, c'étoit son duché. Ni ce morceau ni Monaco ne pouvoient aller qu'à l'aînée; il y avoit beaucoup de dettes, quatre filles à pourvoir, et l'abbé de Monaco à partager, qui ne l'étoit pas encore. Mme de Monaco fit démontrer cela à sa famille, s'assura de son appui, et déclara après que jamais elle ne consentiroit à un mariage qui, par l'état et la nature des biens et des affaires de part et d'autre, se trouvoit impossible sans folie. L'argument étoit pressant et souffroit peu de réplique. M. le Grand, avec sa hauteur et sa brutalité ordinaire, s'emporta à la cour; ses enfants, le maréchal de Villeroy, le secondèrent; le vacarme fut très-grand. M. de Monaco de dépit mit sa fille dans un couvent à Aix, avec défense de la laisser voir à sa mère, qui assurée de sa famille prit le temps que son mari s'en étoit allé se dissiper à Gênes, et arriva à Paris chez M. le Grand.

Elle crut y régner comme du temps de sa mère, et nager comme autrefois dans les plaisirs de la cour. Elle y fut trompée. Mlle d'Armagnac étoit devenue la maîtresse de la maison; elle se souvenoit des préférences continuelles que sa sœur lui avoit fait essayer du temps de Mme d'Armagnac. M. le Grand reçut Mme de Monaco froidement, et tout d'abord lui déclara qu'une femme brouillée avec son mari, et qui pour cela venoit chez son père, ne devoit pas en sortir un instant, ne faire sa cour au roi que par devoir et rarement, ne faire aucune visite et n'en recevoir point, se contenter du grand monde qui abondoit chez lui, mais ne point jouer, ne point se parer, être très-uniment vêtue, et négligemment coiffée, et s'éloigner régulièrement de toutes parties et de tous plaisirs. Cette harangue fut moins une remontrance qu'un ordre très-positif; et d'un père devant lequel tout trembloit dans sa famille. Mme de Monaco n'avoit ni équipage, ni domestique, ni un sou pour s'en donner. Son mari n'étoit pas pour lui laisser toucher quoi que ce fût, et M. le Grand aussi peu d'humeur à lui donner plus que le cou-

vert et la nourriture à sa table. Onze ans de séjour de suite à Monaco l'avoient changée à n'être pas connoissable ; elle ne put se le dissimuler à l'accueil qu'elle reçut à la cour, où elle ne sortit pas de l'appartement de son père, à y voir régner sa sœur, et y jouer le plus gros jeu du monde. Elle fit rompre le mariage avec éclat, mais d'ailleurs elle ne fit que changer d'ennuis et de peines. Nous verrons bientôt que Matignon en profita.

Un autre mariage se fit avec moins de bruit. Le duc de Châtillon, plus qu'estropié d'une blessure au pied qui peu à peu lui avoit engourdi les nerfs et l'avoit rendu comme paralytique, se démit de son duché à son fils unique, qu'il fit appeler duc d'Olonne, et le maria à la fille unique et fort riche que Barbezieux avoit laissée de son premier mariage avec la sœur du duc d'Uzès, dont Mme de Louvois fit magnifiquement la noce.

Il y avoit cinq ans au plus que Pontchartrain avoit perdu une femme de tous points adorable, l'unique peut-être qui eût pu avoir la vertu, la raison, la conduite et l'incomparable patience de l'être de lui, et dont la considération, comme on l'a vu en son lieu, l'avoit soutenu et lui avoit sauvé sa place. Il s'étoit bientôt lassé de la comédie forcée de sa douleur, et quoiqu'il eût deux fils, il voulut absolument se remarier. Sa figure, hideuse et dégoûtante à l'excès, mais agréable et même charmante en comparaison de tout le reste, n'empêcha pas la séduction de l'éblouissement de sa place. Mlle de Verderonne, qui étoit riche, et qui étoit L'Aubépine comme ma mère, mais parente éloignée, en voulut bien.

Le chancelier, qui voyoit avec la dernière peine la façon dont je me conduisois à l'égard de son fils, se mit dans la tête un replâtrage pour le public, et d'exiger que j'allasse à la noce. Je m'écriai à la proposition. Il ne se rebuta point. Je m'adressai à la chancelière qui, là-dessus plus raisonnable que lui, essaya de le persuader : tout fut inutile. Il pria, pressa, conjura, se fâcha, prit le ton d'autorité qu'il avoit sur moi. Finalement nous capitulâmes. Je lui déclarai donc que la violence qu'il exerçoit sur moi par cette complaisance étoit une tyrannie : que je ne changerois pour son fils ni de disposition, ni de volonté, ni de projet ; que je les lui réitérois même, moyennant quoi je ne voyois pas ce qu'il y avoit à gagner ni pour les uns ni pour les autres, à me traîner à une noce où, par le souvenir de sa première belle-fille, je ne pourrois être qu'affligé, et où, par ce qui s'étoit passé, il étoit bien difficile que son fils ne se trouvât fort embarrassé de ma présence, et moi au désespoir de la sienne. Je ne sais ce que le chancelier imagina, mais il me passa tout, pourvu que j'allasse à cette noce, que je visse par-ci par-là M. de Pontchartrain, c'est-à-dire que je ne fisse plus profession de ne point voir son fils, et de lui tourner le dos partout où je le rencontrois. Il voulut peut-être lui ôter un dégoût public fort nouveau à sa place, détourner par là les remarques journalières du monde, et ses raisonnements sur une conduite à laquelle le chancelier sembloit bien consentir, puisqu'elle n'avoit rien changé dans l'intimité, ni dans la continuité de notre commerce, et par conséquent aggraver les torts de son fils. [J'ignore] s'il espéra, en ôtant cette rudesse extérieure, que le temps nous rap-

procheroit, émousseroit ma haine, mes résolutions, mes projets; quoi qu'il en fût, je ne pus résister au chancelier.

Il n'osa exiger de Mme de Saint-Simon la même complaisance. La mémoire de sa chère cousine étoit trop avant dans son cœur pour lui permettre de voir une cérémonie qui la lui rappelleroit d'une manière si touchante. Elle ne put même répondre à tout ce que la nouvelle femme lui prodigua d'avances; la place qu'elle tenoit lui fut insupportable. Elle le lui avoua, et ne la vit presque point.

Pour moi, je fus donc à la noce comme on va à la potence. Elle fut faite à Pontchartrain avec un très-petit nombre de personnes. L'évêque de Chartres diocésain les maria. Le chancelier et la chancelière ne cessèrent d'y pleurer leur première belle-fille; ils ne s'en cachèrent pas même. Les amis et les proches s'en contraignirent peu. Tout le domestique ne discontinua d'être en larmes. Ce qui s'y trouva du côté de Mlle de Verderonne demeura dans un sombre que les maussaderies du bel époux ne rassérénèrent pas. Jamais je ne trouvai deux jours si longs en ma vie.

De si tristes noces font souvenir de la mort, et pénètrent de réflexions. Aussi apprit-on la mort d'une fille du maréchal de Villeroy, mariée à Lisbonne au comte de Prado en 1688, dont nous avons vu longtemps le fils logé, nourri et entretenu de tout très-noblement par le maréchal de Villeroy, avec lequel il fit quelques campagnes, et longtemps depuis la paix à Paris. Il s'appeloit J. de Souza, et il étoit troisième marquis Das Minas, sixième comte de Prado, huitième seigneur de Beriguel, gentilhomme de la chambre du roi de Portugal, conseiller de guerre, mestre de camp général dans ses troupes, général de sa cavalerie, tous grands titres qui s'acquière promptement et ne sont pas grand'chose. L'entêtement du roi de Portugal pour la grandeur de la dignité de patriarche de Lisbonne qu'il avoit obtenue du pape pour le siège de cet archevêché dont il fit un colosse, causa l'exil du comte de Prado et la confiscation du peu qu'il avoit, et le réduisit, de peur de pis pour sa personne, à se sauver de Portugal pour n'avoir pas voulu arrêter son carrosse devant celui du patriarche dans les rues de Lisbonne. C'est ce qui le fit venir à Paris. Sa paix faite enfin avec le roi de Portugal, il retourna à Lisbonne. où peu après il fut assassiné sortant d'une église, en septembre 1622, par don Juan de La Cueva et Mendoza. Il n'avoit qu'un seul fils qu'il avoit perdu depuis quelques mois sans alliance, et il ne faisoit que de commencer à jouir de son bien. Il n'y avoit pas un an que son père étoit mort.

Ce père, qui s'appeloit le marquis Das Minas et avoit près de quatre-vingts ans, est celui qui a toujours commandé l'armée portugaise contre Philippe V, qui prit force places en Espagne, qu'il garda peu, entra même dans Madrid, qu'il ne put conserver, et qui commandoit une aile de l'armée de l'archiduc avec dix-huit bataillons portugais à la bataille d'Almanza, que le duc de Berwick gagna complètement le 25 avril 1707, et qui eut de si grandes suites. Das Minas continua de servir en chef jusqu'à la paix. Il avoit été vice-roi du Brésil, président du conseil des Indes à son retour, et successivement gouverneur de plusieurs provinces

de Portugal. Son père avoit eu un gouvernement de province, la présidence du conseil des Indes, l'ambassade de Rome. Il avoit été grand écuyer et grand maître des rois Jean IV et Alphonse VI. Il étoit la sixième génération directe et masculine de Roderic de Souza, bâtard de Martin-Alphonse de Souza, fils de Pierre-Alphonse de Souza, dont le père Alphonse-Denis étoit bâtard d'Alphonse III, roi de Portugal, mort en 1279.

Ce fut une chose très-rare de voir encore une belle-fille de Charles IX bâtarde vivre jusqu'en cette année, dans laquelle elle mourut en ce temps-ci de vieillesse et de misère. Elle s'appeloit Françoise de Narbonne. Elle étoit fille du baron de Mareuil, et avoit eu un frère page du duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX. Il avoit épousé, en 1591, la fille aînée du dernier connétable de Montmorency à Pézenas, dont il ne lui resta qu'un fils qui ne le survécut que de trois ans, qui a été le dernier duc d'Angoulême. Le père, veuf de la Montmorency en 1636, devint amoureux de la sœur de son page, et l'épousa en février 1644. C'étoit une grande femme parfaitement belle et bien faite encore quand je l'ai vue, qui avoit quelque chose de doux, mais de majestueux. Elle représentoit la dignité et la vertu, qui fut chez elle sans tache et sans ride en tout genre toute sa vie. M. d'Angoulême la laissa veuve sans enfants et fort mal pourvue, en 1650. Il avoit près de soixante-dix-huit ans. Son fils ne s'en mit pas fort en peine, qui mourut à la fin de 1653, à cinquante-sept ans; sa veuve encore moins, qui étoit La Guiche, fille du grand maître de l'artillerie, la même dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires, chez qui ma mère fut élevée et mariée, et qui mourut, en 1682, à quatre-vingt-quatre ans. Elle ne pouvoit supporter une belle-mère, et si inférieure, après laquelle il falloit passer.

Cette belle-mère étoit donc fort pauvre et fort abandonnée dans un appartement d'un couvent de Sainte-Élisabeth à Paris, où elle vivoit d'une pension du roi de vingt mille livres et de fort peu d'autre chose. Elle venoit une fois ou deux l'année à la cour, où sa vertu et sa conduite la faisoit bien recevoir de tout le monde et du roi avec distinction, mais sans avoir jamais participé à aucun des nouveaux honneurs comme la duchesse de Verneuil, sous prétexte que la bâtardise de son mari n'étoit pas des rois Bourbons. Les malheurs de la guerre, qui avoient porté tout à l'extrémité, suspendirent le payement des pensions. Mme d'Angoulême eut beau représenter qu'elle n'avoit au monde de subsistance que la sienne, le roi ne fut point touché de la laisser mourir de faim, dont elle seroit très-certainement morte sans une vieille demoiselle qui lui étoit attachée depuis longtemps, et à elle, qui avoit un petit bien à douze ou quinze lieues de Paris. Elle l'y mena, ne pouvant plus payer son couvent ni sa nourriture, et elle a vécu plusieurs années chez cette demoiselle à ses dépens, et y est morte sans que le roi, ni ses bâtards, ni les riches héritiers des deux ducs d'Angoulême, aient pu l'ignorer, et sans qu'ils en aient eu la moindre honte.

Un autre personnage singulier mourut en ce même temps à Paris, dans le séminaire des Missions-Étrangères. Il étoit troisième fils du célèbre Lyonne, ministre et secrétaire d'État, et il étoit né à Rome en 1655, pendant l'ambassade de son père vers les princes d'Italie. Il

n'avoit que seize ans quand il le perdit. Son frère, qui avoit la survivance du père, n'en put soutenir seul le poids. Il culbuta presque aussitôt, et cette famille tomba en désarroi malgré l'alliance du duc d'Estrées qui ne la put soutenir. La dévotion et le désastre firent prendre à l'abbé de Lyonne le parti des missions d'Orient. Il fut sacré évêque *in partibus* de Rosalie. Il travailla plus de vingt ans avec un grand zèle dans ces pays éloignés, et il acquit une grande connoissance des lettres et des sciences chinoises. Il revint en France avec les ambassadeurs de Siam, en 1686, et s'en retourna avec eux l'année suivante. De Siam il passa à la Chine, où il se brouilla fort avec les jésuites sur les cérémonies chinoises, ainsi que tous les autres missionnaires. Ces affaires-là le firent revenir à Rome en 1703, pour y soutenir la cause contre les jésuites. Il y demeura plusieurs années. Il revint de Rome à Paris, dans le séminaire des Missions-Étrangères, y travailler avec eux pour la même affaire, et il y mourut dans une vie fort retirée et fort appliquée, sans avoir quitté le dessein de retourner aux missions, qui lui avoit toujours fait conserver sa grande barbe.

L'abbé Regnier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mourut aussi à plus de quatre-vingts ans. Il avoit un talent particulier pour les langues et la poésie, et il avoit fait quantité de vers français, latins, espagnols et italiens. Il avoit passé presque toute sa vie dans l'hôtel de Créquy, et il étoit fort répandu et bien reçu dans les meilleures compagnies.

Souliers, chevalier d'honneur de Madame, mourut aussi. C'étoit un Janson, fort bon homme, et que Mme de Maintenon envoyoit quelquefois chercher les après-dînées à Marly, pour venir jouer au trictrac avec elle. Je ne sais comment cela s'étoit fait. Il étoit l'unique qui eût cette privance, mais il n'en tira aucun parti. Mortagne, qui étoit premier écuyer de Madame, passa à la charge de chevalier d'honneur, et il vendit celle de premier écuyer à un arrière-Simiane, mais ce ne fut que quelque temps après, parce que le frère de Souliers, qui étoit en Provence, eut d'abord la charge de chevalier d'honneur.

Le roi fut si content de la conduite de Beauvau, évêque de Tournai, pendant et après le siège de cette place, surtout de ce qu'il n'avoit pas voulu en demeurer évêque depuis la prise, qu'il lui donna l'archevêché de Toulouse, vaquant par la mort du frère de Villacerf et de Saint-Pouange. Il passa depuis à Narbonne, et fut avec le marquis de Beauvau, son frère, de la promotion de l'ordre de 1724.

Les amusements étoient de plus en plus fréquents les soirs chez Mme de Maintenon, où rien ne pouvoit remplir le vide de la pauvre Dauphine. Le duc de Noailles qui, comme on l'a vu, y étoit devenu fort étranger, chercha à s'y raccrocher par une idylle dont il fit faire les paroles par Longepierre, sur la paix, et la musique par La Lande, maître de la musique de la chapelle. Le roi la fit chanter plusieurs fois. C'étoit à Marly, où le voyage fut fort long.

Le duc de Shrewsbury, pressé de retourner en Angleterre, obtint ce qui ne s'étoit point fait encore pour aucun autre ambassadeur, ni autre ministre étranger, et il le regarda comme une grâce. Il vint seul sans cortège et sans introducteur des ambassadeurs à Marly, comme un

courtisan, dîner chez Torcy, qui lui donna de la part du roi son portrait enrichi de soixante mille livres de diamants. Il vit le roi le matin en arrivant, et, seul avec lui dans son cabinet, prit congé. Sa femme étoit venue le même jour dîner chez Mme la princesse de Conti, et l'après-dînée elle fut prendre aussi congé du roi dans son cabinet, et tous deux s'en retournèrent le soir à Paris, d'où ils partirent, sans avoir pris d'autres congés.

CHAPITRE XXXI.

Siège de Landau. — La garnison et celle de Kaiserslautern se rendent prisonnières. — Biron perd un bras à Landau et en a le gouvernement. — Villars, chevalier de la Toison d'or, passe le Rhin; investit Fribourg. — Cardinal de Bouillon s'achemine des Pays-Bas à Rome. — Electeur de Bavière voit le roi à Marly. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — L'electeur de Bavière y vient passer quinze jours et retourne à Compiègne. — Mariage du prince de Robecque et de la fille du comte de Solre. — Branche de Robecque de la maison de Montmorency. — Fortune du prince de Robecque en Espagne; sa mort, et son frère. — Branche de Solre de la maison de Croï. — Origine de cette maison. — MM. de Solre sortis de la branche de Chimay. — Evêque de Cambrai fait duc. — Chimère du fils aîné du dernier comte de Solre. — Branche d'Hayré de la maison de Croï sortie de la branche de Solre. — Éclat près d'arriver entre le duc de La Rochefoucauld et moi, arrêté par le duc de Noailles. — Trois mille livres d'augmentation de pension à Saint-Herem. — Douze mille livres d'appointements à Bloin sur la Normandie pour le gouvernement de Coutances. — Comte de La Mothe, appelé, voit le roi dans son cabinet. — Sage politique du roi sur les emplois dans les provinces. — Naissance de l'infant don Ferdinand.

Besons fit le siège de Landau, où Villars vint une fois ou deux se promener et faire le général. Il commandoit l'armée qui couvroit le siège. La tranchée y fut ouverte la nuit du 24 au 25 juin. Pendant ce temps-là Dillon alla attaquer Kaiserslautern. Six cents hommes et trente-sept officiers qui le défendoient sous un colonel, se rendirent prisonniers de guerre. Biron, lieutenant général, aujourd'hui duc et pair, et doyen des maréchaux de France, y perdit un bras à une grande sortie, et n'a pas servi depuis. Villars fit cependant force détachements au long et au large, et à son ordinaire ne s'oublia pas pour les contributions. Le 19 août on battit la chamade à Landau. On ne put convenir que le 20. Le prince Alexandre de Wurtemberg, gouverneur, se rendit avec sa garnison prisonnière de guerre. Il en sortit quatre mille huit cents hommes, qui furent distribués en la haute Alsace, et le prince de Wurtemberg eut un congé de trois mois. Il resta douze cents blessés dans la place, où il ne se trouva plus que vingt milliers de poudre et soixante pièces de canon, la plupart hors de service. Lutteau, frère de la maréchale de Besons, apporta la prise au roi, et Valory, frère de l'ingénieur qui avoit conduit les travaux du siège, en apporta le détail et trente-neuf drapeaux.

Villars eut en même temps la Toison, sans qu'en ait jamais su par où, et sans avoir eu aucun rapport de guerre ni d'affaires avec l'Espagne. C'étoit un homme qui vouloit tout, et le plus impudent qu'il fût

possible à se vanter et à demander. La surprise de cette Toison fut universelle. Il passa le Rhin le 12 septembre, partie au Fort-Louis, partie sur le pont de Strasbourg. Il prit fort aisément les retranchements que les ennemis avoient faits près de Fribourg, et incontinent après il investit cette place.

Le cardinal de Bouillon, méprisé au dernier point dans tous les Pays-Bas, depuis l'étrange mariage qu'il avoit fait de sa nièce, et le procès perdu en conséquence contre la duchesse d'Aremberg, ne savoit plus où se tenir dans ces provinces, après avoir essayé et changé de divers séjours. Il s'étoit encore fait moquer de lui par l'air important qu'il avoit pris d'affecter de se tenir à portée d'Utrecht, comme si les affaires d'un aussi petit particulier que lui eussent pu y être traitées. Ce prétexte finit à sa confusion, il se retira chez l'évêque de Ruremonde, d'où, ne sachant plus que devenir, il s'achemina enfin à Rome par l'Allemagne et le Tyrol, à quatre ou cinq lieues par jour, et force séjours pour tuer le temps et allonger son voyage.

L'électeur de Bavière arriva de Compiègne en cette petite maison qu'il avoit empruntée à Suresne dans le même temps que le roi apprit la prise de Landau qu'il lui manda par d'Antin. Il vint quelques jours après, sur le soir, à Marly, ayant passé la journée à voir jouer les eaux à Versailles. Il fut quelque temps seul avec le roi dans son cabinet, soupa chez d'Antin, joua au salon avant et après souper, avec M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry, et s'en retourna à Suresne.

Le mercredi 30 août, le roi tint le conseil d'État à Marly, dina à son petit couvert, puis alla tout droit coucher à Petit-Bourg, chez d'Antin, et le lendemain à Fontainebleau. Il avoit dans son carrosse Mme la duchesse de Berry auprès de lui, Mme la Duchesse, sa nouvelle belle-fille, et Mlle de Charolois au devant; M. le duc de Berry et la nouvelle princesse de Conti aux portières; Madame, qui étoit un peu incommode, aima mieux aller dans son carrosse. L'électeur de Bavière y arriva le samedi 9 septembre, dans le logement d'un concierge du jardin de Diane, qu'on lui avoit meublé tout auprès de celui de d'Antin, qui lui avoit fait accommoder une petite loge pour être incognito à la comédie, et y entrer et en sortir commodément quand il voudroit. D'Antin se chargea de lui donner à dîner et à souper, et de lui fournir force joueurs chez lui dès le matin, et toute la journée. Il fut à plusieurs chasses à cheval, et à plusieurs promenades du roi autour du canal, où d'Antin le mena toujours dans son carrosse. Il avoit les soirs force dames à jouer chez lui, et alloit toujours chez Mme la duchesse de Berry les jours qu'il y avoit jeu chez elle. Il vit le roi un quart d'heure seul dans son cabinet le mardi 26 septembre, après son lever, y prit congé de lui, et partit pour aller passer un jour dans une maison qu'il venoit d'acheter à Saint-Cloud, et de là retourner à Compiègne. Il ne vit le roi dans son cabinet que cette seule fois à Fontainebleau.

La comtesse de Solre vint avec sa fille à Fontainebleau prendre congé du roi pour mener sa fille en Espagne épouser le prince de Robecque et être dame du palais de la reine d'Espagne. Il ne sera pas inutile de s'arrêter un peu ici.

M. de Robecque étoit de la maison de Montmorency, d'une branche sortie du second fils de Louis de Montmorency, chef de la branche de Fosseux devenue depuis l'aînée de la maison de Montmorency, et de Marguerite de Wastines qui s'établit aux Pays-Bas. Ogier, ce puîné de Fosseux qui fit la branche de MM. de Robecque, ni son fils ne figurèrent point; son petit-fils figura fort peu, Louis, fils de ce dernier, encore moins; mais il eut par son mariage avec J. de Saint-Omer, les terres de Morbecque et de Robecque, et quelques autres, et par sa mère, dame d'honneur de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, fille d'Adrien III Villain, et de Marguerite Stavèle, dame d'Isenghien, la terre d'Esterres et quelques autres. Esterres fut érigé en comté en 1611. Jean, son fils, servit beaucoup en Hongrie, eut la Toison d'or et le gouvernement d'Aire; il fut créé par Philippe IV prince de Robecque, ce qui ne donne que la dénomination et nul rang ni privilège, et marquis de Morbecque. Il avoit épousé Madeleine de Lens, et il mourut en 1631. Eugène, son fils, prince de Robecque, fut gendre du duc d'Arshot-Ligne-Aremberg, et beau-père du comte de Brouay-Spinola. Ce prince de Robecque eut la Toison d'or, et il commandoit dans Saint-Omer lorsque le roi prit cette place en 1677. Il mourut en 1683. Son fils, Philippe-Marie, prince de Robecque, passa en 1678 au service de France, et mourut de maladie à Briançon en 1691, ayant un régiment. Il avoit épousé une fille du comte de Solre, chevalier de la Toison d'or, père du chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et d'Isabelle-Claire Villain, sœur du prince d'Isenghien, gendre du maréchal d'Humières, et père du maréchal d'Isenghien. L'autre sœur du prince d'Isenghien, gendre du maréchal d'Humières, fut mariée en Espagne au duc de Montellano. Elle fut choisie par la princesse des Ursins dans sa première disgrâce pour être camarera-mayor de la reine, en sa place, qu'elle reprit à son retour, et [celle-ci] l'aima et la protégea toujours depuis. Elle fut depuis camarera-mayor de la princesse des Asturies, fille de M. le duc d'Orléans, morte à Paris reine d'Espagne et veuve.

Ce prince de Robecque mort à Briançon laissa une fille religieuse et deux fils. L'aîné, à l'occasion duquel cette descendance est traitée, porta le nom, sans rang ni distinction nulle part, comme ses pères, de prince de Robecque, le cadet celui de comte d'Esterres. Tous deux servirent en France : l'aîné fut maréchal de camp. A la fin de 1709, il passa, avec l'agrément du roi, en Espagne, pour s'y attacher. La duchesse de Montellano étoit, comme on l'a vu, sœur de sa grand'mère, et le comte de Solre, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant général au service de France, étoit frère de sa mère. Ce comte de Solre avoit épousé une Bourbonville, cousine germaine de la maréchale de Noailles, filles des deux frères, et fort liée avec elle. Le crédit de la maréchale de Noailles et celui de la duchesse de Montellano sur Mme des Ursins qui avoit fort connu et aimé aussi la comtesse de Solre dans les anciens temps qu'elle avoit passés à Paris, firent la fortune du prince de Robecque en Espagne. Il fut fait lieutenant général en arrivant, fort approché du roi d'Espagne, gentilhomme de la chambre bientôt après, grand d'Espagne de la première classe en avril de cette année, pour épouser Mlle de

Solre sa cousine germaine, car le mariage en fut réglé dès lors, et on le verra en 1716 colonel du régiment des gardes wallones. Il eut aussi la Toison d'or, mais il mourut sans enfants, un mois après avoir eu les gardes wallones.

Son frère, le comte d'Esterres, eut le régiment de Normandie, et est devenu lieutenant général en France avec grande distinction. Le duc de Noailles l'envoya porter la nouvelle de la réduction de Girone, où il s'étoit signalé, au roi d'Espagne à Saragosse, en 1711, qui lui donna la Toison d'or. Il a depuis succédé aux biens et à la grandesse de son frère, mais sans quitter la France. Il n'est pas temps d'en dire davantage sur lui. Venons maintenant au comte de Solre, qui est une branche de la maison [de] Croï. On verra bientôt pourquoi je m'arrête à quelques remarques.

La plupart des grandes maisons ont des chimères, et ces chimères leur font plus de mal que de bien. Celle-ci a poussé la folie jusqu'à une généalogie qui la conduit depuis Adam jusqu'à André II, roi de Hongrie; et cette généalogie, bien écrite et bien enluminée, est étalée dans le château d'Havré. Les armes de Hongrie et les leurs sont les mêmes; de cela seul vient leur prétention de sortir des rois de Hongrie, sans pouvoir en montrer d'autres titres. Le maréchal de Besons portoit celles de Suède. Les Bazin¹ sont encore trop nouveaux pour en rien conclure. S'ils s'élèvent, ils auront dans quelques siècles le même titre pour sortir des premiers rois de Suède que la maison de Croï pour venir de ceux de Hongrie. Les ducs de Sully et de Montausier portoient les mêmes armes; jamais les Béthune ni les Sainte-Maure n'ont imaginé sortir de la même souche. MM. de Hennin, comte de Bossu, et depuis prince de Chimay, et MM. de Noailles, portent aussi les mêmes armes, sans avoir imaginé d'être parents: les uns des Pays-Bas, les autres de Limousin; et toutes ces mêmes armes se portent par tous en plein et sans alliance. Ces exemples ne sont pas rares, et ne sont rien moins que concluants. De l'extrémité d'Adam et des rois de Hongrie, on a passé à celle de vouloir fixer au fameux Chièvres, gouverneur de Charles-Quint, l'époque de l'élevation de la maison de Croï, qui est une autre absurdité, puisque son grand-père paternel fut grand maître de France en 1462, chevalier de la Toison d'or en 1475, et gendre d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont; et son grand-père maternel étoit Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, de Brienne et de Ligny, connétable de France. En voilà assez pour montrer le ridicule de cette calomnie. Voyons maintenant quelle est la vérité sur cette maison.

La terre de Croüy ou Croï a donné l'origine, l'être et le nom à cette maison. Cette terre, qui se trouve nommée et écrite en ces deux façons, dont la dernière a prévalu, est située sous Pecquigny, près la rivière de Somme, et l'abbaye du Gard est bâtie dans les marais de Croï. Eustache, seigneur de Pecquigny ou Picquigny, car ce nom s'écrit aussi en ces deux manières, avoit la terre de Croï en 1066, et la fondation du

1. Le manuscrit porte *Bazin* et non *Besons*, comme on l'a imprimé dans les précédentes éditions. Bazin, ou Basin, étoit le nom de famille des Besons.

chapitre de Pecquigny le prouve. Il étoit aussi vidame d'Amiens. Son petit-fils Gérard, sire de Pecquigny et vidame d'Amiens, possédoit encore la terre de Croï et tous ses environs. Cela se prouve par la fondation qu'il fit de l'abbaye du Gard. Il la bâtit sur le terroir de Croï; lui donna la moitié de ce village et des fermes voisines, et cela est de 1115. Enfin Gilles, seigneur de Croï, qui est le premier de cette maison que l'on connoisse, est nommé homme lige d'Enguerrand, vidame d'Amiens, dans un titre de l'abbaye du Gard de 1215. Cela fait un gentilhomme le premier connu de sa race, et dans une antiquité fort ordinaire, qui a un très-médiocre fief dont il porte le nom qui devient celui de sa postérité, et qui relève en plein d'un seigneur dont la grande seigneurie rend ce fief fort petit, ainsi que le gentilhomme dont il est tout l'avoir, sans qu'on sache par où il est venu. Mais il est vrai que la postérité de ce gentilhomme ne tarda pas à s'illustrer, et qu'elle eut le bonheur de s'élever en tous genres à pas de géant. Tout y est petit et obscur jusqu'à Jacques I^{er}, sire de Croï, qui vivoit sans figure en 1287, qui épousa Marguerite d'Araisnes, dont le fils, qu'on ne voit pourtant point figurer, et qui fut Jacques II, sire de Croï et d'Araisnes, épousa en 1313 Marie de Pecquigny, fille du vidame d'Amiens. Cette alliance fut le premier grand pas. Guillaume I^{er}, seigneur de Croï et d'Araisnes, épousa, en 1354, Isabeau, fille et héritière d'André, seigneur de Renti, et de Marie de Brimeu. Ce fut encore une autre illustration, jointe à une grande fortune de biens, qui fut estimée telle que toute la maison de Croï, qui en est sortie, a toujours constamment, et dans toutes ses branches jusqu'à aujourd'hui, écartelé ses armes, au deuxième et troisième de Renti. Jean, premier sire de Croï, de Renti, etc., fils de ce mariage, épousa Marguerite de Craon, et fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Ce fut lui qui commença la grandeur de sa maison. Il fut chambellan du roi et des deux derniers ducs de Bourgogne, et grand bouteiller de France. Ses sœurs furent bien mariées. Un de ses fils fit la branche de Chimay; et son fils aîné Antoine, dont il a été parlé d'avance, fut gendre d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. Il fut sire de Croï, de Renti, de Beaurain, de Rosay, de Bar-sur-Aube; comte de Beaumont, de Porcan et de Guines. Il fut grand maître de France en 1462, puis chevalier de la Toison, fut surnommé le Grand, et mourut en 1475. Archot lui vint par sa femme avec d'autres terres. Son second fils fit la branche de Rœux. Son aîné ne fut pas si heureux que lui: il épousa la fille du connétable de Saint-Paul, comme on l'a déjà dit, et fut père de deux fils qui ne figurèrent point, et d'un troisième qui fut le célèbre seigneur de Chièvres, gouverneur de Charles-Quint. En voilà assez pour montrer quelle est la maison de Croï, qui a eu le bonheur d'être illustre en tout genre, en toutes ses branches. Il est temps de nous ramener à celle de Solre.

Jean de Croï, second fils de Jean sire de Croï et de Marguerite de Craon, et frère du grand maître de France, figura fort dans les Pays-Bas, où il eut toute sa vie de grands emplois de guerre et de paix. Il fut chevalier de la Toison d'or. Charles, dernier duc de Bourgogne, érigea en sa faveur en comté la terre de Chimay, qu'il avoit acquise du dernier

seigneur de Morœil⁴. Il en porta le nom qui devint celui de sa branche. Il épousa une héritière de Lalain ; il eut beaucoup d'enfants, il n'y eut que les trois premiers qui figurèrent et beaucoup. L'aîné seul de tous continua la postérité. Le second fut évêque de Cambrai, et ce fut lui qui le premier fut évêque et duc de Cambrai, par lettres de l'empereur Maximilien I^{er}, de 1510, titre sans nul rang et de pure décoration, dès lors et toujours depuis. Philippe de Croï, comte de Chimay, l'aîné de tant d'enfants, figura grandement toute sa vie, maria de même ses filles et ses fils, qu'il eut de Walpurge de Mœurs, et mourut en 1482. De ses trois fils le second n'eut point de postérité ; le troisième fit la branche de Solre, où on va revenir. L'aîné, qui figura presque autant que son père, fit un très-grand mariage ; il épousa en 1495 Louise d'Albret, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes et de Landrecies ; sœur de Jean d'Albret, roi de Navarre ; fille d'Alain dit le Grand, sire d'Albret, comte de Gavre, de Dreux, de Penthievre et de Périgord, et de Françoise de Bretagne. Il mourut en 1527, et ne laissa que deux filles, dont l'aînée reporta ce grand héritage dans sa maison par son mariage avec Philippe II, sire de Croï, premier duc d'Archoth ; et l'autre, qui ne laissa pas d'être fort riche, épousa Charles comte de Lalain. Leur père avoit été créé prince de Chimay en 1486, par l'empereur Maximilien I^{er}, titre d'honneur sans aucun rang.

Antoine de Croï, frère puîné de ce premier prince de Chimay, fit la branche de Solre. Il porta le nom de seigneur de Sempy, servit Maximilien I^{er}, eut la Toison d'or et le gouvernement du Quesnoy, et fut gendre de Jacques de Luxembourg, marquis de Richebourg. Jacques, son fils, ne figura point, quoique chevalier de la Toison d'or. Il épousa Yolande, fille aînée de Philippe de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, dont il eut les terres de Molembais, et de Solre qui donna le nom à sa branche. Philippe son fils alla en Espagne, où il fut créé comte de Solre en 1591. Il fut aussi chevalier de la Toison d'or, capitaine de la garde du roi d'Espagne à Bruxelles, grand écuyer et conseiller d'État des archiducs, et grand bailli de Tournai ; il mourut au commencement de 1612. Il fut marié trois fois : d'Anne de Beaufort en Artois, il eut J. de Croï, comte de Solre, son fils aîné qui continua la branche ; d'Anne de Croï, dame de Renti, un fils qui fut chef des finances des Pays-Bas, gouverneur de Tournai, en faveur duquel Philippe IV érigea la terre d'Havré en duché en 1627, dont il avoit épousé l'héritière qui étoit aussi Croï, mourut en 1640 et ne laissa que des filles. De l'héritière de Coucy, veuve d'un Mailly, que le premier comte de Solre épousa en troisièmes noces, il ne laissa qu'un fils qui fit la branche des ducs d'Havré.

J. de Croï, quatrième de cette branche, et second comte de Solre, oncle paternel du premier duc d'Havré qui n'eut point de suite, et frère aîné de celui qui fit la branche des ducs d'Havré, fut chevalier de la Toison d'or, capitaine de la garde espagnole, du conseil de Flandre, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, et mourut à Madrid

4. Il y a Morœil dans le manuscrit et non Mareuil, comme on l'a imprimé dans les précédentes éditions.

en 1640. J. de Lalain, sa femme, lui apporta Renti qu'elle eut de sa mère qui étoit Croï, et de son père la terre et ville de Condé, qui est devenue une des bonnes places du roi, mais dont la seigneurie est demeurée aux comtes de Solre. Son fils, troisième comte de Solre, fut chevalier de la Toison d'or comme son père, son grand-père, son aïeul, et son trisaïeul chef de cette branche, figura peu ou point, se tint aux Pays-Bas. C'est celui dont on a parlé par avance, qui épousa la Villain-Isenghien, dont il a eu le comte de Solre qui épousa la Bournonville, prit le service de France, fut chevalier du Saint-Esprit en 1688 le cinquante-neuvième de la promotion, c'est-à-dire après vingt-sept gentilshommes, et en ayant onze après lui. Il est mort à Paris en 1718, lieutenant général et gouverneur de Roze, Péronne et Montdidier, à soixante-dix-sept ans. C'est lui dont la femme vint prendre congé à Fontainebleau avec leur fille pour la mener épouser le prince de Robecque en Espagne, comme on l'a vu d'abord, à l'occasion de quoi cette digression a été faite. Mlle de Solre étoit cousine germaine du prince de Robecque, dont la mère étoit sœur du comte de Solre. Outre cette fille il eut deux fils : l'aîné porta le nom de comte de Croï; le cadet, de comte de Beaufort, qui succéda au régiment du chevalier de Solre son frère, tué à la bataille de Malplaquet, et qui, lassé longtemps après de n'avancer pas assez dans le service de France, est passé en Espagne. Or voici pour-quoi la digression.

Le comte de Croï, fils aîné du comte de Solre, chevalier du Saint-Esprit, étoit un homme fort singulier. Il voulut profiter de la simplicité et du peu d'esprit de son père pour devenir le maître dans la famille. Sa mère, qui étoit une femme d'esprit, et volontiers d'intrigue, ne s'accommoda pas de ce projet; ils luttèrent longtemps l'un contre l'autre, jusqu'à ce que le fils sut si bien gagner et gouverner son père qu'il le brouilla avec sa mère. Les éclats domestiques percèrent, les parents et les amis s'en mêlèrent et y échouèrent. La comtesse de Solre maltraitée au dernier point voulut se séparer; la conjoncture du mariage de sa fille se présenta. Elle n'étoit plus jeune, avoit toujours été laide, elle avoit perdu l'espérance de s'établir. Sa mère l'avoit toujours aimée avec passion; et réciproquement. Elle saisit une occasion si naturelle de séparation sans éclat, et mena sa fille en Espagne, dans la résolution, qu'elle a tenue, d'y vivre avec elle et de n'en revenir jamais. Après son départ son fils demeura le maître absolu. Il fut lieutenant général en 1718, un mois avant la mort de son père, après laquelle il se fit appeler le prince de Croï; et il épousa une fille du comte de Milandon, du côté de Liège, vers l'Allemagne, qu'il infatua de sa nouvelle chimère.

On n'est prince que par être de maison actuellement souveraine. On vient de voir l'origine de la maison de Croï fort éloignée de cette extraction. Aucun de cette maison n'a prétendu l'être; et s'il y a eu un ou deux princes de l'empire, ce n'a pas été d'origine, c'a été par érection des empereurs; ce n'a pas été même dans la branche de Solre; et ces princes des empereurs n'ont aucun rang en France, ni ailleurs que chez l'empereur, et encore fort court, et en Allemagne. J'ai vu sans cesse la comtesse de Solre et sa fille debout au souper, à la toilette et dans tous

les lieux où les duchesses et les princesses sont assises. Le comte de Solre n'imagina pas de faire la moindre difficulté de prendre l'ordre parmi et fort au-dessous du milieu des gentilshommes, et de se trouver toute sa vie parmi eux à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit. Rien de tout cela ne put balancer la fantaisie de ce premier prince de sa race. Il se retira dans ses terres; sa femme avec ses nouvelles prétentions n'en sortit point. Ils s'y amusèrent à épargner et à plaider, à faire les princes dans leur maison sans y voir personne; et ce fondateur de princerie mourut chez lui à Condé à la fin de 1723, à quarante-sept ans, fort mal avec son frère qui vouloit son bien, et point du tout être prince. La femme, avec un fils presque en nourrice, demeura veuve chez elle, fit appeler cet enfant le prince de Croï, et vint enfin avec lui à Paris quand il fut d'âge à l'établir. Elle ne mit pas en doute d'être assise; il est vrai aussi qu'on ne mit pas en doute que cela ne se devoit pas. Elle jeta feu et flammes, elle intrigua, elle n'alla point à la cour, mais elle fit tant de bruit que le cardinal Fleury donna d'emblée un régiment à son fils. Elle l'a depuis marié à une fille du duc d'Harcourt, et leur tabouret est encore à venir; mais il viendra tôt ou tard, dans un pays de confusion, et où, comme que ce soit, il n'y a qu'à prétendre, être audacieux, impudent, et ne quitter point prise. Puisque j'en ai tant dit sur la maison de Croï, voyons la branche d'Havré qui vient d'achever de s'établir en France.

Philippe-François de Croï, qui a fait la branche des ducs d'Havré, fut fils unique du troisième mariage du premier comte de Solre avec la veuve de Louis de Mailly, seigneur de Rumesnil, fille aînée et héritière de Jacques II de Coucy, seigneur de Vervins. Il épousa Marie-Claire de Croï, unique héritière de la branche des marquis d'Havré qui étoit veuve de son frère, que Philippe IV, comme on l'a dit, fit duc d'Havré en 1627, et qui ne laissa que trois filles mariées, et un fils unique qui se fit carme, et mourut nommé à l'évêché de Gand. Philippe-François de Croï devint donc duc d'Havré par ce mariage, et fut chef de la branche des ducs d'Havré. Il fut fait grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du duché de Luxembourg et comté de Chiny, et chef des finances des Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles en 1650. Il ne laissa qu'un fils qui eut la Toison, et fut fait prince et maréchal de l'empire je ne sais par où, et mourut à Bruxelles en 1694. Il avoit épousé en 1668 la fille et héritière d'Alexis d'Halluy, seigneur de Wailly près d'Amiens, et de plusieurs autres terres. Elle a vécu fort vieille, et est demeurée seule et la dernière de la maison d'Halluy. Je l'ai vue plusieurs fois à Paris venir voir ma mère. Elle n'alloit point à la cour parce qu'elle n'avoit point de rang; les princes de l'empire n'en ont aucun en France, et les grands d'Espagne n'y en avoient point encore. Elle n'eut que deux fils qui vécurent, et des filles. L'aîné des fils s'avança au service de Philippe V; il fut lieutenant général et colonel du régiment des gardes wallones, à la tête duquel il fut tué en héros à la bataille de Saragosse que les ennemis gagnèrent en septembre 1710; il n'étoit point marié. Son frère lui succéda au titre de duc d'Havré, à la grandesse, et au régiment des gardes wallones. La princesse des Ur-

sins lui fit épouser la fille de sa sœur, la duchesse Lanti, qu'elle fit venir en Espagne, et qu'elle fit dame du palais. Quelque temps après la disgrâce de Mme des Ursins, on voulut faire quelques changements considérables dans les gardes wallones, fort désagréables à ce régiment; le duc d'Havré s'y opposa avec tant d'opiniâtreté que le régiment lui fut ôté, et donné au prince de Robecque, comme on a vu ci-devant. Comme il étoit adoré dans ce régiment, le marquis de Lavère, frère du prince de Chimay qui en étoit lieutenant-colonel, et lieutenant général dans les troupes d'Espagne, quitta avec toute la tête et dans le reste tout ce qu'il y avoit de meilleur. Le duc d'Havré revint en France avec sa femme, qui perdit sa place de dame du palais. Ils se retirèrent dans leurs terres de Picardie, où le duc d'Havré mourut sans avoir paru à la cour ni dans le monde. Sa veuve s'appliqua fort à raccommo-der les affaires de cette famille, qui étoient fort délabrées. Elle est sœur du prince de Lanti que Mme des Ursins avoit fait grand d'Espagne par un mariage à Madrid, et du cardinal Lanti qui vient d'être promu fort jeune, et qui vit à Rome. Elle a marié ses deux fils : l'aîné à une fille du maréchal de Montmorency; l'autre en Espagne à la fille unique de son frère, qui le fait grand d'Espagne, et où il s'est allié établir. Le duc d'Havré a un régiment, jouit ici de son rang de grand d'Espagne, et n'a jamais eu, non plus que son père ni sa mère, les chimères de prinerie de son cousin le prétendu prince de Croï.

Peu de temps après que le roi fut à Fontainebleau, j'appris qu'il paroissoit sous le manteau un mémoire de M. de La Rochefoucauld sur sa prétention d'ancienneté contre moi, où l'avocat s'étoit, faute de meilleures raisons, laissé aller à quelques impertinences; et j'en fus assuré par une copie qui me tomba entre les mains. J'y fis sur-le-champ une réponse, où je ne ménageai rien de tout ce que jusqu'alors j'avois couvert avec tant de peine, et où d'ailleurs je n'épargnai pas qui m'attaquoit. Le duc de Noailles, que je voyois fort familièrement alors, me surprit avec cette pièce entre les mains. Il fut effrayé de son tissu. Il me conjura de ne la pas répandre, et d'attendre qu'il eût parlé au duc de La Rocheguyon. Il revint promptement m'assurer que M. de La Rocheguyon désavouoit la pièce dont j'avois lieu de me plaindre, qu'il retireroit tout ce qui en avoit paru, et qu'il la supprimeroit de façon qu'on ne la verroit jamais, pourvu que je voulusse bien aussi supprimer ma réponse. Je dis au duc de Noailles que je ne cherchois point querelle dans cette affaire, comme il n'y avoit que trop paru dans toute ma conduite; mais qu'il ne falloit pas croire aussi que ce fût par manque de moyens, de hauteur et de courage; qu'il paroîtroit quelques copies de ma réponse, comme il en avoit paru du mémoire auquel elle répondoit; et que, si le mémoire disparoissoit, comme il m'en portoit parole, je ne répandrois pas davantage de réponses, et prendrois pour bons tous les compliments et les protestations dont il étoit chargé; sinon que je ne m'entendois point aux subterfuges; et que, de bouche et par écrit, je ne ménagerois rien, et tâcherois, en procédés et en choses, de faire durement repentir qui m'attaquoit lorsque j'avois le moins lieu de m'y attendre. En effet, je parlai, et je distribuai quelques exemplaires

de ma réponse. Tout aussitôt le mémoire désavoué disparut à Paris et à la cour, où presque personne ne l'avoit vu. Le duc de Noailles, et après lui le duc de Villeroy, et le duc de La Rocheguyon ensuite, m'accablèrent de civilités et de protestations, moi de réponses un peu froides, et il ne fut plus question d'écrits. Cela ne laissa pas de faire du bruit que le roi voulut ignorer, qui même ne songea pas alors à décider cette question de préséance jugée par l'édit de 1611, mais que les cris de M. de La Rochefoucauld l'avoient forcé à lui accorder de se la faire rapporter de nouveau, et à la juger comme si elle n'eût pas été décidée.

Le roi donna trois mille livres d'augmentation de pension à Saint-Herem, gouverneur et capitaine de Fontainebleau, qui en avoit déjà une pareille, pour qu'il eût six mille livres de pension, comme avoit son père. En même temps il chargea la province de Normandie de douze mille livres d'appointements pour le gouvernement de Coutances, en faveur de Bloin, un de ses premiers valets de chambre, à qui il avoit donné le haras de Normandie qu'avoit Monseigneur. Il est vrai que, pour un valet qui avoit d'autres pensions, et avec elles la pécunieuse intendance de Versailles et de Marly, c'étoit peu que le double d'un seigneur fort mal dans ses affaires.

Le comte de La Mothe étoit demeuré exilé depuis sa reddition de Gand. Il fit tant agir auprès du roi qu'il eut permission de venir le saluer à Fontainebleau, et d'entrer même dans son cabinet, où il voulut entrer en quelque justification. Le roi lui dit assez froidement qu'il la tenoit pour faite et qu'il étoit content de lui. Avec cela il sortit du cabinet, et son affaire fut finie. Il parut après à la cour et dans le monde en liberté, mais sans aucune marque de bienveillance tant que le roi vécut.

Je ferai mention ici d'une bagatelle pour montrer combien le roi, qui avoit été élevé parmi les troubles, et qui y avoit pris quelques bonnes maximes de gouvernement, s'en départoit difficilement. Le petit gouvernement d'Alais, en Languedoc, vaqua; il le donna à Baudoin qu'il estimoit, et qui avoit été lieutenant-colonel du régiment de Vendôme. On peut juger que M. du Maine, gouverneur de Languedoc, y avoit influé, et pour un officier qui avoit été attaché à M. de Vendôme. Peu de temps après, je ne sais comment il arriva que le roi sut que Baudoin étoit de Languedoc; aussitôt il lui fit dire de rendre le brevet de ce petit gouvernement, avec promesse d'avoir soin de lui en donner un autre; et donna le gouvernement d'Alais à d'Iverny, brigadier d'infanterie, qui n'étoit point de ce pays-là.

La reine d'Espagne accoucha pour la dernière fois d'un quatrième prince. Il eut pour parrain et marraine le roi et la reine de Sicile, ses aïeux maternels, et fut nommé Ferdinand. Il est devenu prince des Asturies par la mort de tous les princes ses aînés. Il a épousé la fille du roi de Portugal et de la sœur des empereurs Joseph et Charles, derniers de la maison d'Autriche, dont il n'a point d'enfants. Il naquit à Madrid le 23 septembre de cette année, et y fut proclamé et juré aux cortès de 1724 successeur de la monarchie des Espagnes.

NOTES.

I. DES ANCIENNES PAIRIES; PAIRS ECCLÉSIASTIQUES ET LAÏQUES.

Page 60.

A l'époque féodale, et spécialement aux XII^e et XIII^e siècles. les douze pairs de France étaient en grande renommée. Le poète Robert Wace, qui vivait au XII^e siècle, parle, dans son *Roman du Brut*, de

Douze comtes d'aulte puissance,
Que l'on clamoit les pairs de France.

Suivant l'usage de cette époque, les poètes transportaient l'institution des douze pairs dans tous les pays, et à la cour de tous les princes dont ils chantaient les exploits. Ainsi dans le *Roman d'Alexandre*, le roi de Macédoine, avant de commencer la guerre contre les Perses, mande toute sa noblesse et ses chevaliers, puis choisit douze pairs, dont l'un doit porter l'étendard royal. L'Écosse et l'Angleterre ont aussi leurs douze pairs dans le *Roman de Perceforét*. Ces légendes poétiques constatent la haute renommée dont jouissaient les douze pairs de France. Mais quels étaient, en réalité, les personnages qui formaient cette cour féodale des douze pairs? Il y avait six archevêques ou évêques, trois ducs et trois comtes.

Les pairs ecclésiastiques étaient : 1^o l'archevêque-duc de Reims, auquel appartenait le droit de sacrer les rois de France : en son absence, c'était l'évêque de Soissons qui remplissait cette fonction : 2^o l'évêque-duc de Laon, qui portait la sainte ampoule au sacre des rois ; 3^o l'évêque-duc de Langres, auquel était confiée l'épée royale dans la même cérémonie ; 4^o l'évêque-comte de Beauvais ; il présentait au roi le manteau royal ; il allait, avec l'évêque-duc de Laon, chercher le roi au palais de l'archevêque de Reims, et l'amenait à l'église ; ces deux prélats se tenaient aux côtés du roi pendant qu'il recevait les onctions, l'aidaient à se lever de son fauteuil, et demandaient à l'assemblée, par un souvenir des anciennes élections des rois barbares, si elle était disposée à reconnaître le prince pour son souverain ; 5^o l'évêque-comte de Châlons-sur-Marne ; il portait au sacre l'anneau royal ; 6^o l'évêque-comte de Noyon ; la ceinture et le baudrier royal lui étaient confiés.

A la tête des pairs laïques, on plaçait primitivement le duc de Normandie. Mathieu Paris, parlant des douze pairs, dit positivement : « Le duc de Normandie est le premier entre les pairs laïques, et le plus illustre¹. » 2^o Le duc de Bourgogne. Lorsque Jean le Bon donna le duché de Bourgogne à son fils Philippe le Hardi, en 1363, il lui accorda le

1. « Dux Normanniæ primus inter laicos et nobilissimus. »

premier rang entre les pairs de France; et depuis cette époque, les ducs de Bourgogne en restèrent en possession. Au sacre de Charles VI, en 1380, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, précéda son frère aîné, Louis d'Anjou, en sa qualité de *doyen des pairs de France*. Des lettres patentes de Louis XI, en date du 14 octobre 1468, confirmèrent la prérogative des successeurs de Philippe le Hardi, et déclarèrent que le duché de Bourgogne était la première pairie. Au sacre des rois, le duc de Bourgogne portait la couronne. 3° Le duc de Guyenne ou d'Aquitaine. C'était à lui qu'était remise, dans cette cérémonie, la première bannière carrée ou étendard royal. 4° Le comté de Flandre; il portait au sacre une des épées du roi. 5° Le comté de Champagne. On lui donnait le titre de palatin ou comte du palais, parce qu'il exerçait primitivement la juridiction sur tous les officiers du palais. Il était chargé de la seconde bannière royale ou étendard de guerre. 6° Le comte de Toulouse. Il avait aspiré au premier rang entre les pairs laïques, comme comte de Narbonne; mais sa prétention ne fut pas admise. Au sacre, il portait les épérons du roi.

II. DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT; DE LEUR ORIGINE ET DE LEURS DÉPARTEMENTS DANS L'ANCIENNE MONARCHIE.

Pages 82 et 432.

Saint-Simon revient souvent sur les ministres secrétaires d'État, sur leur puissance récente et faiblée dans l'origine, sur les accroissements qu'elle prit successivement, et sur les départements attribués à chacun d'eux. Il ne sera pas inutile de résumer rapidement pour le lecteur moderne les renseignements propres à éclaircir ces passages de Saint-Simon.

La ténuité de l'origine des secrétaires d'État, comme dit Saint-Simon (p. 132) ne saurait être contestée. On les appelait primitivement *clercs du secret*, parce que, depuis la fin du XIII^e siècle, ils étaient chargés de rédiger les délibérations du conseil secret du roi. Ce fut seulement au XVI^e siècle qu'ils sortirent de cette humble condition. Florimond Robertet, qui était secrétaire d'État sous le règne de Louis XII, fut le premier qui contre-signa les ordonnances des rois de France. En 1547, Henri II, qui venait de monter sur le trône, fixa à quatre le nombre des secrétaires d'État, et augmenta leurs honoraires. La division de leurs attributions était, à cette époque, purement géographique : ainsi BOCHETEL avait dans son département la Normandie, la Picardie, l'Angleterre et l'Écosse; CLAUSSE, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne, l'Espagne et le Portugal; DE L'AUBESPINE, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, la Savoie, la Suisse et l'Allemagne; DU THIER, le Dauphiné, le Piémont, Rome, Venise et l'Orient. Une pareille division supposait à chaque ministre une capacité universelle, ou le réduisait au rôle d'un simple secrétaire de correspondance. Telle était, en effet, la position des ministres secrétaires d'État, même au XVI^e siècle. Henri III voulut vainement déterminer leurs fonctions avec plus de netteté, par des ordonnances rendues à Blois, aux

mois de mai et de septembre 1588; les troubles qui suivirent paralyserent toutes les réformes de ce prince.

Ce fut seulement au xvii^e siècle que les ministres commencèrent à se partager les départements de la maison du roi, de la guerre, de la marine, des affaires étrangères. Déjà sous Henri IV, nous voyons un des secrétaires d'État chargé du département de la maison du roi et des affaires ecclésiastiques. En 1619, un des secrétaires d'État eut la correspondance avec tous les généraux, et devint un véritable ministre de la guerre. Le Tellier et son fils Louvois donnèrent à ce département la plus haute importance. En 1626, toutes les affaires extérieures, qui jusqu'alors étaient divisées entre les quatre secrétaires d'État, furent réunies entre les mains d'un seul; le ministère des affaires étrangères fut créé. Richelieu et Mazarin, qui dirigeaient toute la politique extérieure, n'y mirent que des commis; mais après la mort de Mazarin, de Lyonne donna à ce ministère une importance qui ne fit que s'accroître sous ses successeurs. La marine ne forma un département particulier qu'à l'époque où Colbert en fut chargé. Elle resta, jusqu'en 1669, réunie au département des affaires étrangères. Quant aux finances et à la justice, elles ne dépendaient pas des secrétaires d'État. Les surintendants des finances, et, après leur suppression en 1661, les contrôleurs généraux étaient chargés de l'administration du trésor public. La justice était placée sous la direction du chancelier. Le commerce, les travaux publics, les postes, les colonies, l'instruction publique, ne formaient pas des départements ministériels, et ne dépendaient pas spécialement d'un des secrétaires d'État. Le roi en disposait comme bon lui semblait. Ainsi les travaux publics, ou direction générale des bâtiments, qui avaient appartenu à Colbert, à la fois contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la marine, furent donnés, après sa mort, au ministre de la guerre, Louvois.

Il n'y avait point, dans l'ancienne monarchie, de ministre de l'intérieur. Les généralités, qui formaient, sous Louis XIV, les principales circonscriptions administratives de la France, étaient partagées entre les quatre secrétaires d'État, et on retrouvait dans cette organisation une partie des divisions géographiques que nous avons signalées plus haut. Ainsi, du secrétaire d'État des affaires étrangères dépendaient la haute et basse Guyenne: les intendans de Bayonne, Auch et Bordeaux, la Normandie; la Champagne; la principauté de Dombes, le Berry; et la partie de la Bretagne qui était rattachée à la généralité de Châlons-sur-Marne. Le ministre secrétaire d'État de la maison du roi avait dans son département la ville et généralité de Paris; le Languedoc, la Provence; la Bourgogne; la Bresse, la Bretagne, le comté de Foix, la Navarre, l'Auvergne, le Nivernais, le Bourbonnais, le Limousin, l'Angoumois, la Marche, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, la Touraine, la Picardie, le Boulonnais, etc. Telles étaient les provinces de La Vrillière, dont Saint-Simon parle dans ce volume (p. 82). Les ports de mer et les colonies dépendaient du ministre de la marine. Le secrétaire d'État de la guerre avait l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, le Dauphiné, l'Artois, la Flandre, le Roussillon, etc.

Les divisions géographiques que je viens de rappeler ont subi de fréquentes variations; mais cette organisation administrative a existé, sauf quelques modifications, jusqu'à l'époque de la révolution française. Pour remédier aux inconvénients d'une administration sans unité, on tenait tous les quinze jours, en présence du roi, le conseil des dépêches, où l'on réglait tous les détails de l'administration intérieure du royaume. Les secrétaires d'État expédiaient dans les provinces qui leur étaient attribuées les règlements et ordonnances arrêtés dans ce conseil.

III. CARDINAL DE BOUILLON; ARRÊT DU PARLEMENT (2 janvier 1711).

Tome III, page 354 et tome IV, page 453.

Le cardinal de Bouillon a joué un grand rôle à la fin du xvii^e siècle, et pendant plusieurs années on le considéra comme un des chefs les plus illustres de l'Église de France. Son orgueil finit par lui attirer une disgrâce dont il ne se releva jamais. Saint-Simon, qui le traite avec beaucoup de sévérité, a insisté sur les actes déplorables auxquels il se laissa entraîner par la vanité et l'ambition¹. Les documents officiels confirment les assertions de l'historien. Je citerai, entre autres, un arrêt du parlement en date du 2 janvier 1711.

ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS DU 2 JANVIER 1711².

« Vu par la cour la requête à elle présentée par le procureur général du roi contenant que la cour ayant ordonné, par un arrêt du 5 août dernier, que le lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon se transporterait dans l'abbaye et dans l'église de Cluny en présence du substitut du procureur général du roi au même siège, tant pour y dresser procès-verbal et y faire faire un plan du mausolée que le cardinal de Bouillon a commandé d'y faire élever dans cette église et des ouvrages qui en dépendent, que pour tirer des extraits des actes de ce monument et la sépulture de la maison de La Tour; cet arrêt a été pleinement exécuté dans toutes ses parties, soit par la description exacte que le lieutenant général de Lyon a faite de ces ouvrages, soit par les dessins qu'il en a fait tracer, soit par la copie qu'il en a insérée dans son procès-verbal de tous les actes contenus dans les registres de Cluny qui pouvoient avoir rapport à la sépulture de la maison de La Tour dans l'église de cette abbaye; que le procureur général n'entrera point dans un long détail des conséquences que l'on peut tirer de ce procès-verbal et de tout ce qui l'accompagne; il aime mieux s'en rapporter à l'impression que ces pièces feront sur l'esprit de la cour, quand elle les examinera, que de prévenir cette impression par des paroles toujours

1. Voy., entre autres, t. II, p. 402 et suiv.; t. III, p. 354 et suiv.; t. IV, p. 453 et suiv. de cette édition.

2. Extrait des registres du parlement, Bibl. imp. du Louvre, ms.; B, 4253-1.

inutiles, lorsque les choses parlent d'elles-mêmes : qu'il se contentera donc d'observer qu'entre les ornements étrangers qu'il paroît par le procès-verbal du lieutenant général de Lyon, que le cardinal de Bouillon a fait mettre sans aucun fondement à plusieurs endroits de l'église de Cluny, comme le manteau fourré d'hermine et un bonnet à peu près semblable à celui des princes de l'empire d'Allemagne, on trouve, soit dans le mausolée, soit dans les actes qui regardent la sépulture de la maison de La Tour, une vérité de dessins, dont toutes les parties tendent également à consacrer et immortaliser, par la religion d'un tombeau toujours durable, les prétentions trop ambitieuses de son auteur sur l'origine et sur la grandeur de sa maison ; c'étoit là ce que les statues, les inscriptions, les ornements et toute la structure de ce mausolée devoient apprendre à la postérité, et celui qui en a conçu l'idée s'étant flatté sans doute que l'on s'accoutumeroit insensiblement aux titres magnifiques que ce monument suppose et dont quelque jour il deviendrait une preuve, qui, après avoir paru longtemps aux yeux du public sans être contestée, pourroit enfin être regardée comme incontestable ; que le procureur général du roi, qui doit mettre au nombre de ses principaux devoirs l'honorable nécessité que son ministère lui impose de réprimer toute grandeur qui s'élève au-dessus de ses bornes légitimes, est d'autant plus obligé de le faire dans cette occasion qu'il s'agit ici, non d'un honneur vain et stérile qui ne fait point d'autre mal que de flatter l'orgueil de celui qui l'usurpe, mais d'une ambition aussi dangereuse que téméraire qui a jeté dans le cœur du cardinal de Bouillon ces principes d'indépendance et ces semences de révolte qu'il a fait enfin éclater par sa sortie du royaume et par cette lettre criminelle, par lesquelles il a mérité que la cour lui fit son procès comme à un coupable de lèse-majesté ; que dans la nécessité où le procureur général du roi se trouve de s'élever contre l'ouvrage d'une vanité, si vaste dans ses vues et si pernicieuse dans ses effets, il espère au moins qu'il ne sera jamais obligé de l'imputer qu'à celui qui jusqu'à présent en paroît l'unique auteur, et qu'il présume assez de la sagesse et de la fidélité du reste de la maison de La Tour pour croire qu'entre tous ceux de cette maison qui sont dans le royaume, il ne s'en trouvera aucun qui veuille se rendre coupable de la faute d'autrui en entreprenant de la soutenir, et qui ne sente que leur véritable honneur consiste à savoir se renfermer glorieusement dans la solide et réelle grandeur de leur maison pour la transmettre d'autant plus pure à leurs descendants qu'ils l'auront déjà dégagée de tout ce qu'une fiction étrangère a voulu y ajouter de faux et de chimérique ; mais que la justice que le procureur général du roi croit lui rendre en cela ne le dispense pas de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que, dans des siècles éloignés et peut-être peu instruits de ce qui se sera passé dans celui-ci. on n'abuse de la sépulture de la maison de La Tour dans l'église de Cluny et des titres gravés sur les cercueils de ceux de cette maison qui y sont enterrés, pour faire revivre des prétentions auxquelles cette procédure et ces titres paroîtroient donner un nouveau jour à une espèce de prétention que la faveur des conjonctures fait quelquefois passer en cette manière pour la

vérité; que c'est dans toutes ces vues que le procureur général du roi a cru devoir dresser les conclusions que son ministère l'oblige de prendre sur le procès-verbal dudit lieutenant général de Lyon; et comme cet officier n'y a point joint de copie de la table généalogique et des cinq pièces déposées dans les archives de l'abbaye de Cluny pour servir à la généalogie de la maison de La Tour, le procureur général du roi, auquel il est important que ces pièces soient communiquées, ne peut que demander à la cour qu'elles soient apportées au greffe pour faire ensuite à cet égard les réquisitions qu'il jugera nécessaires. A ces causes requérait le procureur général du roi qu'il plût à la cour ordonner que lesdits monuments, mausolées, statues, ouvrages et ornements en dépendant, mentionnés dans le procès-verbal dudit lieutenant général, ensemble les dessins et modèles dudit mausolée qui sont dans l'église et abbaye de Cluny, et pareillement les titres gravés sur le cercueil du sieur Louis de La Tour, enterré dans ladite église, en seront incessamment ôtés, détruits et effacés, comme aussi que la délibération du chapitre général de Cluny de l'an 1685, transcrite au commencement de la cinquième page du registre dudit chapitre; la délibération des religieux de ladite abbaye, du 24 octobre 1685, transcrite au treizième feuillet des registres des actes capitulaires de la communauté de Cluny commençant le 2 janvier 1682; l'acte du 25 octobre 1692 concernant la réception des corps des feu sieur et feu dame duchesse de Bouillon et du feu sieur Louis de La Tour, leur petit-fils, dans l'église de Cluny, et pareillement la délibération du 14 octobre 1693, transcrite au vingt-septième feuillet du même registre des actes capitulaires de ladite communauté, touchant la réception du cœur du feu sieur maréchal de Turenne, ensemble tous autres actes semblables, si aucuns y a, concernant ladite sépulture, seront rayés et biffés, à la marge desquels sera fait mention de l'arrêt qui interviendra sur ladite requête, lequel sera en outre transcrit en entier dans le registre des délibérations capitulaires de l'abbaye de Cluny, enjoint au lieutenant général de Lyon de tenir la main à l'exécution dudit arrêt, à l'effet de quoi il se transportera dans ladite abbaye en présence du substitut du procureur général du roi en ladite sénéchaussée de Lyon, et, avant de faire droit sur ce qui regardé la table et les pièces servant à la généalogie de la maison de La Tour trouvées dans les archives de ladite abbaye, ordonne que ladite table généalogique de ladite maison, et la liasse composée de cinq pièces mentionnées dans le procès-verbal dudit lieutenant général, seront apportées au greffe de la cour, enjoint aux religieux dépositaires desdites tables et pièces de les y envoyer après le premier commandement qui leur en sera fait; à quoi faire ils seront contraints par les voies en tels cas requises et accoutumées; quoi faisant déchargés; pour ce fait, rapporté et communiqué au procureur général, par lui pris telles conclusions qu'il appartiendra, vu aussi le procès-verbal de transport du lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, en présence du substitut du procureur général du roi en ladite sénéchaussée dans l'église et abbaye de Cluny, du 13 août 1710 et jours suivants, fait en exécution de l'arrêt du 5 du même mois, ensemble les actes insérés dans le procès-verbal, et

les plans et dessins y attachés, faits en exécution dudit arrêt par le peintre nommé d'office à cet effet par ledit lieutenant général suivant ledit arrêt attaché à ladite requête du procureur général du roi; ouï le rapport de maître Jean Le Nain, conseiller; tout considéré,

« LA COUR, ayant égard à la requête dudit procureur général du roi, ordonne que lesdits monument ou mausolée, statues, ouvrages et monuments en dépendant, mentionnés dans le procès-verbal dudit lieutenant général de Lyon, ensemble les dessins et modèles dudit mausolée qui sont dans l'église et abbaye de Cluny, et pareillement les titres gravés sur le cercueil de Louis de La Tour enterré dans ladite église, en seront incessamment ôtés, détruits et effacés, comme aussi que la délibération du chapitre général de Cluny de l'année 1685, transcrite au commencement de la cinquième page du registre dudit chapitre; la délibération des religieux de ladite abbaye du 24 octobre 1685, transcrite au treizième feuillet du registre des actes capitulaires de la communauté de Cluny commençant le 2 janvier 1682; l'acte du 25 octobre 1692 concernant la réception des corps du feu duc et de la feue duchesse de Bouillon et du feu Louis de La Tour, leur petit-fils; dans l'église de Cluny, et pareillement la délibération du 14 octobre 1693, transcrite au vingt-septième feuillet du même registre des actes capitulaires de ladite communauté touchant la réception du cœur du feu maréchal de Turenne; ensemble tous autres actes semblables, si aucuns y a, concernant ladite sépulture, seront rayés et biffés, à la marge desquels sera fait mention du présent arrêt, lequel sera en outre transcrit en entier dans le registre desdites délibérations capitulaires de l'abbaye de Cluny, enjoint au lieutenant général de Lyon de tenir la main à l'exécution dudit arrêt, à l'effet de quoi il se transportera dans ladite abbaye, en présence du substitut du procureur général du roi en ladite sénéchaussée de Lyon; et avant faire droit sur ce qui regarde la table et les pièces servant à la généalogie de la maison de La Tour trouvées dans les archives de ladite abbaye, ordonne que ladite table généalogique de ladite maison et la liasse composée de cinq pièces mentionnées dans ledit procès-verbal dudit lieutenant général de Lyon, seront apportées au greffe de la cour, enjoint aux religieux dépositaires desdites tables et pièces de les y envoyer après le premier commandement qui leur en sera fait, à quoi faire ils seront contraints par les voies en tels cas requises et accoutumées, pour ce fait; rapporté et communiqué au procureur général du roi, être par lui pris telles conclusions qu'il appartiendra, et vu par la cour être ordonné ce que de raison. »

IV. DES CHANCELIERS ET GARDÉS DES SCEAUX PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE.

Page 223.

Les chanceliers et gardes des sceaux de la première moitié du XVII^e siècle ont été fort nombreux. Saint-Simon n'en parle qu'en passant et sans entrer dans les détails (p. 223 du présent volume). Un écrivain; qui avait connu presque tous ces magistrats, comme il le dit lui-même,

a donné sur eux les détails les plus précis. Voici ce passage des Mémoires inédits d'André d'Ormesson¹ :

« PHILIPPE HURAUT, comte de CHIVERNI, fut fait garde des sceaux en l'an 1577 et chancelier en l'an 1583 par le décès du chancelier de Birague, et tint les sceaux jusques en octobre 1588, qu'il fut disgracié. Le roi Henri III donna les sceaux à FRANÇOIS DE MONTHOLON, fils du garde des sceaux de Montholon, ancien avocat de la cour et avocat de Ludovic, duc de Nevers, lequel (Montholon) n'avoit jamais vu le roi ni la cour. Après la mort de Henri III, en août 1589, il fut démis de sa charge, et les sceaux baillés en garde à CHARLES, CARDINAL DE BOURBON, puis au MARÉCHAL DE BIRON (ARMAND DE GONTAUT), qui les garda jusques en juillet 1590, que le roi les rendit audit comte et chancelier de Chiverni, qui demeura dans sa charge jusques à sa mort, qui fut au mois d'août 1599, en sa maison de Chiverni, près de Blois.

« MESSIRE POMPONNE DE BELLIÈVRE, fils de Claude de Bellièvre, premier président au parlement de Grenoble, ayant été président au parlement de Paris, surintendant des finances, employé en diverses ambassades, à la conférence de Suresne², au traité de Vervins, où fut conclue la paix entre la France et l'Espagne, en l'an 1598, à l'avantage de la France (cinq ou six places de Picardie ayant été rendues par les Espagnols aux François), fut fait chevalier de France en août 1599, par le décès de M. le chancelier de Chiverni, et exerça cette charge avec grande intégrité jusques à sa mort. Il rendit les sceaux en 1605, qui furent baillés à M. Nicolas Bruslart de Sillery, et mourut au mois de septembre 1607 et fut enterré dans sa chapelle en l'église de Saint-Germain l'Auxerrois.

« MESSIRE NICOLAS BRUSLART, seigneur de Sillery, fils de Pierre Bruslart, président de la troisième chambre des enquêtes, après avoir été conseiller de la cour, président aux enquêtes, ambassadeur en Suisse, ambassadeur à Rome, président de la cour, conseiller d'État fort employé, fut fait garde des sceaux en l'année 1605 et chancelier en septembre 1607 (au mois de janvier), par le décès de M. de Bellièvre. Il exerça cette charge paisiblement jusqu'au mois de mai 1616 qu'il fut renvoyé en sa maison et les sceaux baillés à M. du Vair, premier président du parlement de Provence. En avril 1617, après la mort du maréchal d'Ancre, et la disgrâce de la reine mère (Marie de Médicis) et de toute sa bande, Nicolas Bruslart fut rétabli en la première place du conseil, les sceaux étant tenus par MM. du Vair, Mangot, du Vair, de Luynes, de Vic et de Caumartin, après la mort duquel les sceaux lui furent rendus en janvier 1623. Il fut derechef disgracié en février 1624.

« MESSIRE GUILLAUME DU VAIR, conseiller d'Église au parlement de Paris, puis maître des requêtes de création nouvelle en 1614, puis premier président du parlement de Provence, fut appelé au mois de mai 1616 pour être garde des sceaux. En novembre suivant, les sceaux lui furent

1. Ms. fol. 44 et suiv.

2. La conférence de Suresne, commencée le 29 avril 1593 entre Henri IV et les catholiques modérés, eut pour résultat l'abjuration de ce roi.

ôtés et baillés à M. Claude Mangot. Après la mort du maréchal d'Ancre, au mois d'avril 1617, les sceaux lui furent rendus et les tint jusqu'à sa mort au siège de Tonneins, le troisième août 1621. Son corps fut apporté à Paris, et enterré dans une chapelle des Bernardins.

« Messire CLAUDE MANGOT, après avoir été conseiller de la cour et commissaire en la seconde chambre des requêtes du palais, maître des requêtes dix-huit ans, nommé premier président de Bordeaux et [avoir] exercé par commission la charge de secrétaire d'État, fut élu garde des sceaux en novembre 1616 par la disgrâce de M. du Vair, et les rendit le 14 avril 1617, le jour que le maréchal d'Ancre fut tué. Il mourut en 1624, sans avoir été rétabli en sa charge.

« Messire CHARLES D'ALBERT, duc de LUYNES, connétable de France en avril 1621, tint les sceaux après la mort de M. du Vair, en août 1621, et scelloit en présence du roi et des officiers du sceau, et recevoit les serments des officiers et en faisoit toutes les fonctions jusqu'au jour de sa mort, qui fut le 14 décembre 1621, au siège de Monchenu. Son corps fut porté et enterré à Maillé en Touraine, qu'il avoit fait ériger en duché et fait porter le nom de Luynes.

« Messire MERY DE VIC, frère de M. de Vic, grand capitaine, gouverneur de Calais, après avoir été conseiller de la cour, maître des requêtes, ambassadeur en Suisse, ancien conseiller d'État, fut fait garde des sceaux le 20 décembre 1621, après le décès du duc de Luynes, le roi étant lors à Bordeaux, où ledit sieur de Vic avoit été envoyé vers MM. du clergé. Ledit sieur de Vic mourut à Pignas le 12 septembre 1622. Son corps fut rapporté et enterré en sa terre d'Armenonville près de Senlis.

« En attendant que le roi eût choisi un garde des sceaux, furent commis pour sceller six conseillers d'État qui étoient à sa suite au siège de Montpellier. MM. de Caumartin, de Bullion, de Léon, Viguier, Préaux et Halligre scelloient.

« Messire LOUIS LE FÈVRE, seigneur de CAUMARTIN, après avoir été conseiller à la cour, maître des requêtes, président au grand conseil, ambassadeur en Suisse, ancien conseiller d'État, fut fait garde des sceaux au camp de Montpellier, le 24 septembre 1622, et mourut en sa maison de Paris le samedi 21 janvier 1623, et fut enterré en sa chapelle de l'église Saint-Nicolas des Champs, où j'assistai.

« Le lundi 23 janvier 1623, le roi rendit les sceaux à M. le chancelier de Sillery, à l'instance de M. de Pisieux son fils. Ainsi, après sept ans et six gardes des sceaux, il rentra dans la pleine et entière fonction de la charge de chancelier, jusqu'au second jour de janvier que le roi lui ôta les sceaux, qu'il bailla à M. Halligre le samedi 6 janvier 1624, et au mois de février ensuivant, ledit chancelier de Sillery fut renvoyé en sa maison de Sillery avec M. de Pisieux, secrétaire d'État, son fils, disgracié comme son père, où il mourut d'une dyssenterie le 1^{er} jour d'octobre 1624. Son corps fut apporté et enterré en sa terre de Marines près de Pontoise.

« Messire ÉTIENNE HALLIGRE, natif de Chartres, après avoir été conseiller au grand conseil en l'an 1588, fut fait intendant de la maison de

Charles de Bourbon, comte de Soissons, entra dans le conseil du roi en l'an 1610, et après plusieurs emplois dans les provinces de Languedoc et de Bretagne, il fut fait garde des sceaux le 6 janvier 1624, et chancelier et surintendant de la maison de la reine audit an par le décès du chancelier de Sillery. Il fut renvoyé en sa maison de la Rivière près de Chartres, le 1^{er} jour de juin 1626, où il mourut le mardi 11 décembre 1635, et y est enterré.

« Messire MICHEL DE MARILLAC ayant été conseiller de la cour en 1588, maître des requêtes, conseiller d'État, surintendant des finances avec M. de Champigny en août 1624, puis seul en janvier 1626, fut fait garde des sceaux le 1^{er} juin 1626 par la disgrâce de M. le chancelier Halligre. Les sceaux lui furent ôtés à Glatigny, le roi étant à Versailles, le mardi 12 novembre 1630. Il finit ses jours dans le château de Châteaudun, où il mourut au mois d'août 1632, et est enterré aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, dans sa chapelle.

« Messire CHARLES DE L'AUBÉPINE DE CHATEAUNEUF, fils de M. de Châteauneuf, doyen du conseil, après avoir été conseiller d'Église, conseiller d'État, ambassadeur en Flandre et en Angleterre, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller ordinaire du roi en ses conseils par le règlement de Compiègne¹, fut fait garde des sceaux par la disgrâce de M. de Marillac dans Versailles, le 12 novembre 1630, fut aussi fait intendant de la maison de la reine, comme étoit M. de Marillac. Il fut arrêté prisonnier dans Saint-Germain en Laye le vendredi 25 février 1633, et mené prisonnier dans le château d'Angoulême, dont il sortit en juillet 1643.

« Messire PIERRE SÉGUIER, sieur d'Autry, fils de M. Séguier lieutenant civil, et petit-fils de Pierre Séguier président à la cour, après avoir été conseiller à la cour, maître des requêtes, intendant de la justice en Guyenne près le duc d'Épernon, président de la cour par la résignation d'Antoine Séguier son oncle et bienfaiteur, fut fait garde des sceaux par la disgrâce de M. de Châteauneuf et la faveur du cardinal de Richelieu, le lundi 28 février 1633, et fut fait chancelier le 19 décembre 1635 par le décès de M. le chancelier Halligre, le cardinal de Richelieu l'ayant fait attendre huit jours, avant qu'en prêter le serment au roi.

« Au mois de juin 1643, M. de Châteauneuf, sorti de la prison du château d'Angoulême, vint demeurer à Montrouge. La tapisserie étoit de fleurs de lis, le cordon bleu et le Saint-Esprit sur sa robe de satin, et ne pouvant rentrer dans sa charge, comme il s'y attendoit, après la mort du cardinal de Richelieu, il se résolut d'y faire sa demeure et de ne point rentrer dans Paris en cet état, la charge étant toujours exercée par M. le chancelier Séguier, qui l'exerce encore en ce mois d'avril que j'écris cette page.

« J'ai écrit cette liste de chanceliers et gardes des sceaux à Ormesson le lundi 30 et dernier jour d'avril 1646, afin de m'en mieux ressouvenir, les ayant presque tous connus familièrement depuis M. le chancelier de

1. Règlement relatif à l'organisation du conseil d'État, en date du 1^{er} juin 1624.

Bellièvre, qui me fit faire le serment de maître des requêtes au mois de janvier 1605, et le chancelier de Chiverni qui me scella les lettres de conseiller de la cour en 1598, en vertu desquelles je fus reçu au parlement en 1600, que j'ai aussi vu plusieurs fois accompagnant M. le président d'Ormesson mon père¹. »

André d'Ormesson a ajouté postérieurement quelques renseignements sur les chanceliers et gardes des sceaux pendant la Fronde :

« Le mardi 1^{er} mars 1650, M. de La Vrillière (Phélypeaux), secrétaire d'État, alla reprendre les sceaux de M. Séguier, chancelier de France, lequel se retira à Pontoise près de la mère Jeanne, sa sœur, religieuse carmélite, et puis à Rosny chez son gendre; et le mercredi, second de mars, jour des Cendres, la reine régente remit lesdits sceaux entre les mains du sieur de Châteauneuf, qui prit la qualité de garde des sceaux et ne fit point de nouveau serment, étant rentré dans son ancienne charge et n'ayant point été interdit ni condamné, mais seulement emprisonné.

« Le 3 avril 1651, M. de Châteauneuf rendit les sceaux qui furent à l'instant baillés à M. le premier président, duquel on les retira le 13 avril pour les rendre à M. le chancelier.

« Le 7 septembre 1651, le roi retira les sceaux du chancelier et les rendit à Mathieu Molé, premier président. Le jeudi 8 septembre 1651, jour de la nativité de Notre-Dame, M. le chancelier fut renvoyé en sa maison. M. de Châteauneuf fut fait chef du conseil du roi, et messire Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris, fut fait garde des sceaux de France, et tint le premier conseil des parties le mardi 19 septembre 1651.

« Messire MATHIEU MOLÉ, ci-devant premier président du parlement de Paris, et garde des sceaux de France, décéda à Paris en la maison du président (*sic*) Séguier le 3 janvier 1656, jour de Sainte-Geneviève, à six heures du matin, et les sceaux furent rendus à messire Pierre Séguier, chancelier de France, le lendemain mardi 5 janvier 1656, à onze heures du matin par le roi, la reine et le cardinal Mazarin. Voilà la troisième fois que l'on lui donne les sceaux de France. »

V. RÈGLEMENT FAIT PAR LOUIS XIV, A LA MORT DU CHANCELIER SÉGUIER, POUR LA TENUE DU SCEAU.

Page 224.

Il y eut à la mort du chancelier Séguier, arrivée en 1672, une lutte entre les deux principaux ministres de Louis XIV, Colbert et Louvois, pour faire donner la charge vacante à un de leurs parents ou du moins à une de leurs créatures. Saint-Simon rappelle brièvement cette rivalité (p. 224 de ce volume). Les Mémoires du temps n'en disent rien, et le règlement que fit alors le roi, et auquel renvoie Saint-Simon, ne se trouve pas dans le recueil des *Anciennes lois françaises*. Pour suppléer à ce silence, nous citerons un passage du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, qui

1. Le père d'André d'Ormesson était président à la chambre des comptes.

donne l'analyse du règlement et l'exposé des circonstances qui le rendent nécessaire. Ce passage contient de curieux détails sur l'organisation de l'ancienne chancellerie et sur la manière dont on y scellait les actes royaux. Les maîtres des requêtes et d'autres officiers en faisaient le rapport. Le chancelier ou le garde des sceaux, assisté de conseillers d'État, prononçait sur la validité des actes. En certain cas, il les rejetait comme contraires aux lois ou obtenus par des moyens frauduleux.

« Le jeudi 28 janvier 1672, dit Olivier d'Ormesson¹, mourut à Saint-Germain, à sept heures du soir, M. Pierre Séguier, chancelier de France, après trente-neuf ans de services dans cette charge, depuis le 10 février 1633 qu'il reçut les sceaux vacants par la disgrâce de M. de Châteauneuf², et en 1635 la dignité de chancelier de France par la mort de M. Haligre³, décédé en sa terre de la Rivière. Depuis quelques années ledit sieur chancelier (Séguier) étoit fort déchu de la vigueur de son esprit, et sur la fin il ne connoissoit plus ceux qui l'abordoient, et avoit perdu sa mémoire; mais dans ses derniers jours l'esprit lui étoit revenu entier, et il est mort avec beaucoup de piété et de connoissance. Sa famille avoit reporté au roi les sceaux quelques jours auparavant, et le roi les avoit reçus avec bien de l'honnêteté, et dit qu'il ne les vouloit garder qu'en dépôt et pour les rendre à M. le chancelier lorsqu'il seroit revenu en sa santé.

« La vacance de la charge de chancelier fait beaucoup raisonner sur le choix que le roi fera pour remplir cette place. D'abord l'on a dit que c'étoit pour M. Le Tellier⁴, depuis pour M. le premier président⁵, et chacun nomme celui qui lui plaît; mais le roi ne se découvre point, sinon qu'à son dîner ayant été dit qu'il y avoit eu des chanceliers gens d'épée, l'on a dit qu'il vouloit choisir un homme d'épée.

« Le jeudi 5 février, étant chez M. Boulanger d'Hacqueville, il me montra un paquet qu'il venoit de recevoir de la part de M. Halligre⁶, qui étoit un règlement fait par le roi, par lequel il dit que Sa Majesté ayant résolu de retenir les sceaux, elle fait savoir ses intentions sur ce qu'elle entend être observé jusqu'à ce qu'elle en ait autrement disposé :

1. *Journal*, fol. 488 recto.

2. Charles de L'Aubépine, marquis de Châteauneuf avait été nommé garde des sceaux en 1630; il fut disgracié et emprisonné en 1633. Il mourut en 1653. Voy. la note sur les chanceliers et gardes des sceaux.

3. Étienne d'Aligre, nommé chancelier en 1624, mourut le 41 décembre 1635.

4. Michel Le Tellier était secrétaire d'État depuis 1643; il devint chancelier en 1677, et mourut en 1685.

5. Le premier président était alors Guillaume de Lamoignon, né en 1617, premier président en 1658, mort en 1677.

6. Étienne d'Aligre, fils du précédent, fut successivement conseiller au grand conseil, conseiller d'État et chancelier en 1674; il mourut à quatre-vingt-cinq ans, le 25 octobre 1677. Olivier d'Ormesson écrit *Aligre* tantôt avec H, tantôt sans H. Comme il écrivait, en 1672, au moment même des événements qu'il raconte, il faut reconnaître que l'orthographe de ce nom était déjà incertaine. Nous en faisons la remarque, parce que Saint-Simon insiste sur ce point (p. 225).

qu'elle donnera sceau un jour chaque semaine; qu'elle a fait choix des sieurs Aligre, de Sève, Poncet, Boucherat, Pussort et Voysin, conseillers d'État, pour y avoir séance et voix délibérative, avec six maîtres des requêtes, dont elle fera choix au commencement de chacun quartier¹, et le conseiller du grand conseil grand rapporteur en semestre: et choisit pour le présent quartier les sieurs Barentin, Boulanger d'Hacqueville, Le Pelletier, de Faucon, de Lamoignon, Pellisson.

Les conseillers d'État [seront] assis selon leur rang, et les maîtres des requêtes debout autour de la chaise du roi. Le grand audiençier² et garde des rôles³ seront debout après le dernier conseiller d'État, et le chauffe-cire⁴ ensuite, et le contrôleur au bout, les garde-quittances et autres officiers derrière les chaires des conseillers d'État. Les lettres de justice seront rapportées les premières, remplies du nom de celui qui en aura fait le rapport et par lui signées en queue. Le grand audiençier présentera ensuite les lettres dont il sera chargé; le garde des rôles, les provisions des offices, et les secrétaires du roi feront lecture des lettres de grâce qui seront délibérées par les conseillers d'État et les maîtres des requêtes présents et résolus par Sa Majesté. Les procureurs et les syndics des cinq collèges des secrétaires du roi⁵ auront entrée, et en sera choisi dans chacun collège, savoir huit de l'ancien, quatre des cinquante-quatre, autant des soixante-six, deux des trente-six et un des vingt de Navarre. Le procureur du roi des requêtes de l'hôtel⁶, et [procureur] général des grandes et petites chancelleries⁷, aura entrée et place derrière les maîtres des requêtes. Voilà ce que contient ce règlement en neuf articles dont j'ai copie, fait à Saint-Germain en Laye le 4 février 1672, signé LOUIS, et plus bas COLBERT⁸.

« Ce règlement fait raisonner; on ne l'approuve pas ne pouvant pas durer longtemps ni les affaires s'expédier. L'on dit que la raison de ce règlement est pour avoir le temps de réformer tous les abus que l'on prétend être dans la chancellerie, et diminuer l'autorité et la fonction

1. Les maîtres des requêtes servaient à tour de rôle pendant trois mois ou un quartier.

2. Officier de la grande chancellerie chargé de faire rapport des lettres de grâce, de noblesse, etc.

3. Le garde des rôles ou garde-rôle conservait le rôle des officiers royaux, en tenait registre et faisait sceller leurs provisions.

4. Officier de chancellerie qui préparait la cire pour sceller les actes.

5. Il y avait, d'après l'édit de mars 1704, trois cent quarante secrétaires du roi, qui étaient chargés d'expédier les actes royaux que l'on présentait au sceau.

6. Les requêtes de l'hôtel formaient un tribunal chargé de connaître des causes des officiers de la maison du roi et de plusieurs autres privilégiés.

7. La grande chancellerie était celle où s'expédiaient les actes émanés du roi et scellés du grand sceau par le chancelier ou le garde des sceaux. Les petites chancelleries étaient annexées aux parlements et aux tribunaux pour sceller les actes d'émancipation et autres qui étaient revêtus du petit sceau.

8. Ce règlement se trouve dans un manuscrit de la Bibl. Imp. F. de Sorbonne, n° 4080. L'analyse d'Olivier d'Ormesson en reproduit toutes les dispositions.

de cette charge de chancelier. Car, comme on a pris pour maxime de supprimer les grandes charges, celles de connétable, d'amiral¹, l'on veut aussi sinon supprimer, au moins anéantir celle de chancelier, et donner toute l'autorité aux ministres; et sur cela l'on m'a dit que M. le Prince² avoit observé que l'on n'avoit supprimé ces deux grandes charges que pour faire M. Colbert aniral et M. de Louvois connétable, et comme M. Colbert fait depuis dix ans la principale partie de la charge de chancelier en distribuant tous les emplois aux maîtres des requêtes, en proposant seul au roi les personnes propres pour remplir les charges qui viennent à vaquer, les donnant toutes à ses parents³, comme celle de premier président de la cour des aides et de lieutenant civil à M. Le Camus, et celle de procureur général de la cour des aides à M. Dubois, fils du premier commis de l'épargne, son parent; de premier président à Rouen à M. Pellot qui a épousé une Camus. Étant le maître de l'agrément pour toutes les charges de la robe, dont on ne peut être pourvu d'une seule que par son ministère à cause de la consignation du prix, M. Colbert, qui a usurpé tout cet emploi sur la charge de chancelier, par la foiblesse du défunt, ne veut pas le perdre par l'établissement d'un nouveau chancelier qui voudra faire sa charge.

« Le lundi 8 février, le roi tint le premier sceau où le règlement fut observé exactement: les maîtres des requêtes rapportèrent, et le roi écouta toutes choses avec une attention et une connoissance surprenante.

« M. Aligre tint le lendemain le conseil dans le château, et fit les mêmes fonctions que le chancelier, ayant pris sa place, et signant les arrêts comme lui. Il y a un règlement pour cela qui ne dit [rien autre chose] sinon qu'en attendant que le roi ait pourvu à la charge de chancelier, M. Aligre comme doyen fera les fonctions pour l'expédition des affaires de justice et des finances. »

VI. MADAME LA COMTESSE ET VARDES.

Page 338.

L'aventure de Vardes et de Mme la Comtesse a été racontée par Mme de La Fayette⁴ et par Mme de Motteville⁵. M. Amédée Renée, dans ses *Nièces de Mazarin*, ouvrage où il a su rendre la science agréable et piquante, a rappelé ces intrigues qui causèrent une véritable révolution à la cour de Louis XIV, en faisant bannir deux personnages renommés par leur élégance, leur esprit et leurs brillantes aventures. Le comte de

1. Les charges de connétable et d'amiral avalsent été supprimées sous le règne de Louis XIII, en 1626.

2. Il s'agit ici de Louis de Bourbon (le grand Condé).

3. Nous avons déjà fait remarquer qu'Olivier d'Ormesson, disgracié pour sa noble et courageuse conduite dans le procès de Fouquet, n'était pas disposé à juger Colbert avec impartialité.

4. *Histoire de Mme Henriette*, coll. Petitot, t. LXIV, p. 440.

5. *Mémoires de Mme de Motteville*, coll. Petitot, t. XLI, p. 180, 228.

Guiche¹ et Vardes² ne se relevèrent pas de cette disgrâce. On peut ajouter aux documents relatifs à ces intrigues le récit qu'en a tracé Olivier d'Ormesson³.

« M. de Bar nous dit une intrigue découverte à la cour, et comme je l'ai sué aussi d'autres personnes et qu'elle peut avoir des suites, je la veux écrire tout entière, comme je l'ai apprise. Il y a quelques années que l'intelligence de Madame avec M. le comte de Guiche fit un grand éclat⁴. M. le comte de Guiche fut envoyé en Lorraine, après l'accommodement de Lorraine, et il fit ensuite le voyage de Pologne. M. de Vardes fut commis pour retirer les lettres des mains de Mlle de Montalais, et étoit le confident entre les deux; mais il ne rendit pas toutes les lettres et il en retint deux qu'il mit entre les mains de Mme la Comtesse pour s'en servir contre Madame en cas de besoin.

« Dans ce même temps les amours de Mlle de La Vallière et du roi commençaient, et Mme la Comtesse vouloit les rompre. Elle prit une enveloppe d'un paquet du roi d'Espagne à la reine, et concerta une lettre avec Vardes comme du roi d'Espagne à la reine, qui lui donnoit avis des amours de Mlle de La Vallière et du roi, et ils la firent traduire en espagnol par le comte de Guiche, la firent écrire⁵ par le beau-frère de Gourville, et l'envoyèrent à Gourville en Flandre afin qu'il l'envoyât par un courrier.

« Cette lettre fut adressée à la señora Molina, Espagnole, pour la rendre à la reine⁶. Elle la donna au roi qui jugea que c'étoit une lettre supposée, mais ne put découvrir d'où elle venoit, et l'on prétend qu'il soupçonna Mme de Navailles⁷, et que c'est la véritable cause de sa disgrâce. Depuis, M. de Vardes s'étant brouillé avec Madame pour avoir dit au fils de M. le comte d'Harcourt qu'il devoit s'adresser à Madame sans s'amuser aux suivantes, le roi l'a envoyé, à la prière de Madame,

1. Armand de Grammont, comte de Guiche, né en 1637, mort en 1673.

2. François-René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, mort en 1688.

3. *Journal*, 11^e partie, fol. 97.

4. Cette première intrigue se place en 1661, comme on le voit par les *Mémoires de Mme de Motteville*. Le petit roman spirituellement brodé par Mme de La Fayette présente sous le jour le plus favorable les relations d'Henriette d'Angleterre et d'Antoine de Grammont : « Le comte de Guiche, dit-elle, ne trouvoit rien de plus beau que de tout hasarder; et Madame et lui, sans avoir de véritable passion l'un pour l'autre, s'exposèrent au plus grand danger où l'on se soit jamais exposé. Madame étoit malade et environnée de toutes ses femmes... Elle faisoit entrer la comte de Guiche, quelquefois en plein jour, déguisé en femme qui dit la bonne aventure, et il la disoit même aux femmes de Madame, qui le voyoient tous les jours et qui ne le reconnoissoient pas; d'autres fois, par d'autres inventions, mais toujours avec beaucoup de hasard; et ces entreveues si périlleuses se passaient à se moquer de Monsieur. »

5. Olivier d'Ormesson a ajouté en marge : *ce fait est incertain*.

6. Ces événements sont de la fin de l'année 1662, d'après les *Mémoires de Mme de Motteville*.

7. Gouvernante des filles d'honneur de la reine. Voy. les *Mémoires de Mme de Motteville*.

à Aigues-Mortes¹, sans lui vouloir cependant de mal, disant qu'il seroit son solliciteur d'affaires.

« Mme la Comtesse, ennuyée de ce long exil, a fait prier Madame de s'adoucir, et pour l'y obliger lui a fait dire qu'elle avoit des lettres et de quoi lui donner de la peine. Madame s'en étant irritée, et sachant par le comte de Guiche l'histoire de la lettre, elle l'a dite au roi. Ce fut dans la tribune le jour du ballet qu'elle en fit sortir Mme la Comtesse; et le roi l'ayant pressée de faire quelque civilité à Mme la Comtesse et lui disant qu'elle la devoit ménager ayant des lettres, sur cela Madame lui dit la lettre espagnole².

« Le comte de Guiche mandé aussitôt par le roi, après avoir obtenu son pardon, lui a dit toute l'intrigue et a fort chargé Vardes, et le roi a pris par écrit sa déclaration et la lui a fait signer. L'on dit que le comte de Guiche a découvert encore d'autres intrigues sur l'affaire de Dunkerque, et qu'il avoit conseillé à Madame de s'y retirer avec Monsieur, et que, soutenue du roi d'Angleterre, elle se feroit considérer, et l'on parle que ces lettres ont été rendues au roi, par lesquelles il mandoit à Madame : *Votre timide beau-frère n'est qu'un fanfaron et un avare. Quand une fois vous serez dans Dunkerque, nous lui ferons faire, le bâton haut, tout ce que nous voudrons.* Le roi a envoyé un exempt à Vardes avec des gardes pour l'arrêter prisonnier et le conduire dans la citadelle de Montpellier et lui ordonner de se défaire de sa charge. M. le maréchal de Grammont a eu de longues conférences avec le roi, et l'on dit qu'il a obtenu le pardon pour son fils; [mais néanmoins que c'est un homme dont la fortune est perdue. »

VII. LE DUC DE MAZARIN.

Page 350.

Le duc de Mazarin, dont Saint-Simon retrace le caractère (p. 350, et suiv. de ce volume), a été représenté par tous les contemporains comme un maniaque, auquel la jalousie et une dévotion ridicule avoient troublé l'esprit. Hortense Mancini, qu'il avoit épousée³, donne une idée de sa jalousie dans le passage suivant de ses Mémoires : « Je ne pouvois, dit-elle, parler à un domestique, qu'il ne fût chassé le lendemain. Je ne recevois pas deux visites de suite d'un même homme, qu'on ne lui fit défendre la maison. Si je témoignois quelque inclination pour une de mes filles, on me l'ôtoit aussitôt. Si je demandois mon carrosse, il défendoit en riant qu'on y mît les chevaux et plaisantoit avec moi sur cette défense.... Il auroit voulu que je n'eusse vu que lui seul au monde. »

Le duc de Mazarin ne se borna pas à exercer sur sa femme cette ridicule et tyrannique surveillance, il fit mutiler les statues ou barbouiller

1. Vardes était gouverneur d'Aigues-Mortes depuis 1660.

2. Ce dénoûment d'une intrigue qui remontait à l'année 1664 se place au mois de mars 1665.

3. Voy. les *Nièces de Mazarin*, par Amédée Renée.

les tableaux du palais Mazarin qui lui paraissaient blesser la décence¹. Il poussa la manie des réformes jusqu'à vouloir intervenir dans les amours de Louis XIV et de Mlle de La Vallière. Un grave contemporain, Olivier d'Ormesson, raconte dans son *Journal inédit*² cette aventure qui peint le duc de Mazarin :

« Je veux écrire une histoire véritable de M. le duc Mazarin, lequel, ayant formé le dessein d'avertir le roi du scandale que sa conduite avec Mlle de La Vallière cause dans son royaume, communia, il y eut dimanche huit jours, et alla au Louvre au lever du roi, et lui ayant dit qu'il souhaitoit parler à Sa Majesté en son particulier, le roi le fit entrer dans son cabinet. Là il dit au roi, après bien des excuses de la liberté qu'il prenoit, qu'il avoit senti un mouvement dans sa conscience depuis quelque temps; qu'il venoit de communier et qu'il se sentoit plus pressé qu'auparavant de dire à Sa Majesté le scandale qu'il donnoit à toute la France par sa conduite avec Mlle de La Vallière, etc. Le roi lui ayant laissé dire tout ce qu'il avoit à dire, lui dit : *Avez-vous tout dit ? Il y a longtemps que je sais que vous êtes blessé là*, mettant la main sur son front. »

1. Voy. les *Mémoires de l'abbé de Choisy*, coll. Petitot, 2^e série, t. LXIII, p. 207.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, fol. 80 verso et 84 recto. A la date du 16 décembre 1665.

TABLE

DES CHAPITRES DU SIXIÈME VOLUME.

CHAPITRE I. — Obsèques [de Monseigneur]. — Mme de Maintenon à l'égard de Monseigneur et de Mgr [le duc] et de Mme la duchesse de Bourgogne. — Genre de la douleur du roi. — Ses ordres sur les suites de la mort de Monseigneur. — Ses occupations des premiers jours. — Douze mille livres de pension à Mlle Choin, bien traitée du nouveau Dauphin et de la Dauphine. — Gène de sa vie. — Sagesse de sa conduite après la mort de Monseigneur; n'est point abandonnée. — Princesse de Conti veut inutilement se raccommoder avec Mlle Choin. — Du Mont justement bien traité et Casau. — Princesse d'Angleterre cède à Mme la Dauphine en lieu tiers. — Deuil drapé de Monseigneur. — Situation de M. [le duc] et de Mme la duchesse de Berry. — Les deux battants des portes, chez les fils et filles de France, ne s'ouvrent que pour les fils et les filles de France. — Colère de Mme la duchesse de Berry. — Orage tombé sur Mme la duchesse de Berry. — Elle avoue à Mme de Saint-Simon ses étranges projets, avortés par la mort de Monseigneur, laquelle l'exhorte à n'oublier rien pour se raccommoder avec Mme la Dauphine. — Mme la duchesse de Berry se raccommode avec Mme la Dauphine. — Service de M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry à Mgr le Dauphin et à Mme la Dauphine. — Singulier avis de Mme de Maintenon à Mme la Dauphine. — Duc de La Rochefoucauld prétend la garde-robe du nouveau Dauphin, et la perd contre le duc de Beauvilliers. — Soumission et modération de Mgr le Dauphin; veut être nommé et appelé Monsieur, et non Monseigneur. — Marly repeuplé. — Châtillon et Beauvau obtiennent de draper. — Deuil singulier pour Monseigneur. — Bâtards obtiennent d'être visités en fils de France sur la mort de Monseigneur. — Manteaux et mantes à Marly. — Indécence et confusion parfaite. — Burlesque ruse de Mme la Princesse. — Mgr [le Dauphin] et Mme la Dauphine en mante et en manteau à Saint-Germain. — Ministres étrangers à Versailles, où les compagnies haranguent Mgr le Dauphin, traité par le parlement de Monseigneur par ordre du roi. Page 4

CHAPITRE II. — Mort et caractère de la duchesse de Villeroy. — Mort de l'empereur Joseph. — Prince Eugène mal avec son successeur. — Mort de Mmes de Vaubourg et Turgot. — Mort de Caravas. — Mariage des deux filles de Beauvau avec Beauvau et Choiseul. — Reprise de l'affaire d'Épernon. — Force prétentions semblables prêtes à éclore. — Leur impression sur les parties du procès d'Épernon. — Ancien projet de règlement sur les duchés-pairies en 1694; son sort alors. — Perversité du premier président d'Harlay, qui le dressa. — Duc de Chevreuse, de concert avec d'Antin, gagne le chancelier pour un règlement sur ce modèle. — Le chancelier m'en confie l'idée et l'ancien projet. — Raisons qui m'y font entrer sans en prévoir le funeste, et j'y travaille seul avec le chancelier. — Ancien projet et mes notes dessus. — Grâce de substitution accordée au duc d'Harcourt enfourne ce règlement. — Sagesse et franchise d'Harcourt avec moi sur les bâtards. — Je joins le maréchal de Boufflers au secret, qui est restreint d'une part entre nous deux et Harcourt en général, de l'autre entre Chevreuse et d'Antin en général, et sans nous rien communiquer. — Harcourt parle au roi, et la chose s'enfourne. — Chimères de Chevreuse et de Chaulnes. — Duc de Beauvilliers n'approuve pas les chimères; ne peut pourtant être admis au secret du règlement par moi. — Secret de tout ce qui se fit sur le règlement

uniquement entre le chancelier et moi. — Trait hardi et raffiné du plus délié courtisan de d'Antin, qui parle au roi. — Le roi suspend la plaidoirie sur le point de commencer sur la prétention d'Épernon..... Page 47

CHAPITRE III. — Discussion du projet de règlement entre le chancelier et moi. — Friponnerie insigne et ambitieuse du premier président d'Harlay. — Apophthegme du premier maréchal de Villeroy. — Je fais comprendre les ducs vérifiés en l'édit. — L'amitié m'intéresse aux lettres nouvelles de Chaulnes, et le chancelier s'y porte de bonne grâce. — Je l'y soutiens avec peine, dépité qu'il devient des sophismes du duc de Chevreuse. — Le chancelier travaille seul avec le roi sur le règlement. — Son aversion des ducs et sa cause. — Scélératesse du premier président d'Harlay sur le sacre et la propagation des bâtarde. — Je propose le très-foible dédommagement de la double séance de pairs démis. — Le roi, uniquement pour son autorité, favorable à M. de La Rochefoucauld contre moi. — Chaulnes enfourné. — Mémoire uniquement portant sur l'autorité du roi, qui me vaut la préséance sur M. de La Rochefoucauld. — Défaut de foi et hommage; explication et nécessité de cet acte. — Alternative ordonnée en attendant jugement, et commencée par la tirer au sort. — Préjugés célèbres du roi en faveur de M. de Saint-Simon. — Singulier procédé entre les ducs de Saint-Simon et de La Rochefoucauld lors et à la suite de la réception au parlement du premier. — Autre préjugé du roi tout récent en faveur de M. de Saint-Simon. — L'autorité du roi favorable à M. de Saint-Simon. — Enregistrement sauvage des lettres d'érection de La Rochefoucauld. — Lettres de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier; de M. le chancelier à M. le duc de Saint-Simon; de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier. — Eclaircissement de quelques endroits de mes lettres. — Anecdote curieuse de l'enregistrement de La Rochefoucauld..... 35

CHAPITRE IV. — Courte et foncière explication de la question de préséance entre la première réception du pair au parlement, et la date de l'enregistrement de la pairie. — Nature de la dignité, — Ce qui de tout temps fixoit l'ancienneté du rang des pairs, l'a fixée toujours et la fixe encore aujourd'hui. — Fausse et indécente difficulté tombée de la date de chaque réception successive. — Dignité de duc et pair mixte de fief et d'office, et unique de ce genre. — L'impétrant, et sa postérité appelée et installée avec lui en la dignité de pair, à la différence de tout autre officier. — Reprise de l'édit. — Lettre de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier. — Lettre de M. le chancelier à M. le duc de Saint-Simon. — J'apprends du chancelier les articles de l'édit résolu. — Je confie au duc de Beauvilliers, et au duc et à la duchesse de Chevreuse, que Chaulnes va être réérigé pour leur second fils. — L'édit en gros s'évente. — Mouvements de Matignon et des Rohan; leur intérêt. — Lettres de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier; de M. le chancelier à M. le duc de Saint-Simon. — L'édit passé, dont j'apprends par le chancelier tous les articles tels qu'ils y sont. — Double séance rejetée et Chaulnes différé, après avoir été accordés. — D'Antin, reçu duc et pair au parlement, m'invite seul d'étranger au repas. — Le roi se montre content que j'y aie été. — Adresse et impudence de d'Antin. — Sagesse et dignité de Boufflers. — Douleur de Matignon et son affaire avec le duc de Chevreuse. — Duc de La Rocheguyon fait au chancelier des plaintes de l'édit; prétend en revenir contre ma préséance, qui le refroidit, et le duc de Villeroy, entièrement et pour toujours avec moi. — Fâcheux personnage du duc de Luxembourg sur l'édit; est à Rouen, et pourquoi..... 59

CHAPITRE V. — Grand changement à la cour par la mort de Monseigneur, et ses impressions différentes — Duc du Maine. — Duc du Maine fort mal à Marly.

— Princesse de Conti. — Cabale. — Duc de Vendôme. — Vaudemont et ses nièces. — Mlle de Lislebonne abbesse de Remiremont. — Mme la Duchesse. — Prince de Rohan. — Princes étrangers. — D'Antin. — Huxelles, Beringhen, Harcourt, Boufflers, Saint-Maure, Biron, Roncey, La Vallière. — Ducs de Luxembourg, La Rocheguyon, Villeroy. — La Feuillade. — Ministres et financiers. — Le chancelier et son fils. — La Vrillière. — Voysin. — Torcy. — Desmarets. — Duc de Beauvilliers. — Fénelon archevêque de Cambrai. — Union de M. de Cambrai et de tout le petit troupeau. — Duc de Charost et sa mère. — Duc et duchesse de Saint-Simon. — Conduite des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. — Duc de Chevreuse. — Mgr le Dauphin. — Mme de Maintenon point aux ministres, tout au Dauphin. — Ministres travaillent chez le Dauphin..... Page 73

CHAPITRE VI. — Voyages des généraux d'armée. — Permangle bat et brûle un grand convoi. — Duc de Noailles près du roi d'Espagne avec ses troupes sous Vendôme. — La reine d'Espagne attaquée d'écronelles. — Bonac relève Blécourt à la cour d'Espagne. — Marly en jeu et en sa forme ordinaire; cause de sa singulière prolongation. — Premier mariage de Belle-Ile. — Mariage de Montboissier avec Mlle de Maillé. — Mariage de Parabère avec Mlle de La Vieuville. — Course à Marly de l'électeur de Bavière. — Mort de Langeron, lieutenant général des armées navales. — Mort, caractère, descendance et titres du duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne en France; sa succession. — Fils d'Amelot président à mortier. — Digne souvenir du roi des services de Molé, premier président et garde des sceaux. — Bergheyck à Marly, mandé en Espagne. — Voyage du roi d'Angleterre par le royaume. — Grand prieur à Solcure. — Deuil de l'empereur suspendu, et sa cause. — Le roi d'Espagne donne ce qui lui reste aux Pays-Bas à l'électeur de Bavière, qui passe à Marly allant à Namur, et envoie le comte d'Albert en Espagne; comte de La Marek suit l'électeur, de la part du roi, sans caractère. — Gassion bat en Flandre douze bataillons et dix escadrons; son mérite et son extraction. — Clôture de l'assemblée extraordinaire du clergé; admirable et hardie harangue au roi de Nesmond, archevêque d'Alby. — Le Dauphin montré au clergé par le roi. — Services de Monseigneur à Saint-Denis et à Notre-Dame. — Merveilles du Dauphin à Paris. — Nul duc ne s'y trouve, quoique le roi l'eût désiré. — Création d'officiers gardes-côtes. — Pontchartrain en abuse et de mon amitié, me trompe, m'usurpe, et je me brouille avec lui. — Usurpation très-attentive des secrétaires d'État. — Sottise d'amitié. — Trahison noire de Pontchartrain. — Étrange procédé de Pontchartrain, qui me veut leurrer par Aubanton. — Impudence et embarras de Pontchartrain. — Le chancelier soutient le vol de son fils contre moi. — Peine et proposition des Pontchartrain. — Ma conduite avec eux..... 97

CHAPITRE VII. — Splendeur du duc de Beauvilliers. — Causes, outre l'amitié, de sa confiance entière en moi. — Discussion de la cour entre lui et moi. — Torcy. — Desmarets. — La Vrillière. — Voysin. — Pontchartrain père et fils. — Caractère de Pontchartrain. — Je sauve Pontchartrain perdu. — Je conçois le dessein d'une réconciliation sincère entre le duc de Beauvilliers et le chancelier. — Singulier hasard sur le jansénisme. — Pontchartrain sauvé par le duc de Beauvilliers. — Conversation sur les Pontchartrain avec Beringhen, premier écuyer. — Son caractère. — Union et concert le plus intime entre les ducs et les duchesses de Beauvilliers, Chevreuse et Saint-Simon. — Conduite du dernier avec le Dauphin, et sa façon d'y être. — Mon sentiment sur le jansénisme, les jansénistes et les jésuites..... 444

CHAPITRE VIII. — Situation personnelle de la duchesse de Saint-Simon à la cour. — Précautions de ma conduite. — Je sonde heureusement le Dauphin. — Court entretien dérobé avec le Dauphin. — Tête-à-tête du Dauphin avec moi. — Dignité : gouvernement, ministère. — Belles et justes espérances. — Conférence entre le duc de Beauvilliers et moi. — Autre tête-à-tête du Dauphin avec moi. — Secret de ces entretiens. — Dignité : princes, princes du sang, princes légitimés. — Belles paroles du Dauphin sur les bâtards. — Conférence entre le duc de Beauvilliers et moi. — Importance solide du duc de Beauvilliers. — Concert entier entre lui et moi. — Contrariété d'avis entre le duc de Beauvilliers et moi sur la succession de Monseigneur. — Manière dont elle fut traitée; extrême indécence qui s'y commit à Marly. Page 429

CHAPITRE IX. — Je vois souvent le Dauphin tête à tête. — Le Dauphin, seul avec moi, surpris par la Dauphine. — Ma situation à l'égard de la Dauphine. — Mérite de Mme de Saint-Simon m'est très-utile. — Aversion de Mme de Maintenon pour moi; sur quoi fondée. — Je travaille à unir M. le duc d'Orléans au Dauphin. — Intérieur de la famille royale, et le mien avec elle. — Je donne un étrange avis à M. le duc d'Orléans, qui en fait un plus étrange usage avec Mme sa fille. — Je me brouille et me laisse après raccommoder avec lui, et je demeure très-froidement avec Mme la duchesse de Berry depuis. — Dégoûts du roi de M. le duc d'Orléans. — Dangereux manèges du duc du Maine, qui projette le mariage de son fils avec une sœur de Mme la duchesse de Berry. — Je travaille à unir M. le duc d'Orléans au Dauphin et au duc de Beauvilliers, [union] à laquelle je réussis. 443

CHAPITRE X. — Mémoire des pertes de la dignité de duc et pair, etc. — Tête-à-tête du Dauphin avec moi. — Affaire du cardinal de Noailles remise par le roi au Dauphin. — Causes de ce renvoi. — Discussion entre le duc de Beauvilliers et moi sur un prélat à proposer au Dauphin pour travailler sous lui à l'affaire du cardinal de Noailles. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Dureté du roi dans sa famille. — Comte de Toulouse attaqué de la pierre. — Musique du roi à la messe de la Dauphine. — Je raccommode sincèrement et solidement le duc de Beauvilliers et le chancelier. — Famille et mort du prince de Nassau, gouverneur de Frise. — Mort de Penautier; quel il étoit. — Mort du duc de Lesdiguières, qui éteint ce duché-pairie. — Neuf mille livres de pension sur Lyon au duc de Villeroy. — Mort de Pelletier, ci-devant ministre et contrôleur général. — Mort de Phélypeaux, conseiller d'Etat, frère du chancelier. — Mort de Serrant et du chevalier de Maulevrier; leur famille. — Mort de la princesse de Fürstemberg; sa famille, son caractère. — Maison de son mari. — Le tabouret lui est procuré tard par adresse. — Mariage du chevalier de Luxembourg avec Mlle d'Harlay. — Mort du cardinal de Tournon. — Mort et caractère du maréchal de Boufflers. — Danger que j'y cours. — Triste fin de vie. — Horreur des médecins. — Générosité de la maréchale de Boufflers, qui accepte à peine une pension du roi de douze mille livres. 454

CHAPITRE XI. — Charost capitaine des gardes du corps par le Dauphin. — Domingue; quel, et son propos sur Charost à la Dauphine. — Cause de la charge de Charost. — Fortune des trois Charost. — Cause curieuse du mariage du vieux Charost. — Cause du tabouret de grâce de la princesse d'Espinoy. — Prince d'Espinoy chevalier de l'ordre parmi les gentilshommes en 1661. — Pont d'or fait aux Charost pour leur ôter la charge de capitaine des gardes, et sa cause. — Habileté importante du vieux Charost. — Malice de Lauzun sur le duc de Charost, et sa cause. — Raison qui fit renouveler des ducs vérifiés sans pairie. — Repentir de Louis XIII de l'érection de Paris en archevêché.

— Cause qui fit Charost duc et pair. — Raison qui priva Harlay, archevêque de Paris, du cardinalat, et qui le fit duc et pair. — Importance des entrées. — Ruses d'Harlay, archevêque de Paris, démontées par Charost. — Dessein du duc de Beauvilliers et du Dauphin de me faire gouverneur de Mgr le duc de Bretagne. — Fortune de Charost du tout complète. — Campagne d'Allemagne. — Campagne de Savoie. — Campagne de Flandre. — Témérité du prince Eugène et de Marlborough. — Fautes énormes de Villars. — Impudence de Villars, qui donne fausement un démenti net et public au maréchal de Montesquiou, qui l'avale. — Course de Contade à la cour; son caractère. — Siège de Bouchain; Ravignan dedans; sa situation personnelle; son caractère. — Bouchain rendu; la garnison prisonnière; générosité des ennemis à l'égard de Ravignan. — Fin de la campagne en Flandre. — Villars assez bien reçu à la cour, et pourquoi..... Page 469

CHAPITRE XII. — Défaite entière du czar en personne sur le Pruth, qui se sauve avec ce qui lui reste par un traité et par l'avarice du grand vizir, qui lui coûte la tête. — Chalais; quel; va trouver la princesse des Ursins en Espagne. — Princesse des Ursins forme et avance le projet d'une souveraineté pour elle, et de l'usage qu'elle en fera; se fait bâtir, sans paroître, une superbe demeure en Touraine. — Sort de cette demeure et du projet de souveraineté. — Campagne d'Espagne oisive. — Mort de Castel dos Rios, vice-roi du Pérou. — Prince de Santo-Buono lui succède. — Don Domingo Guerra rappelé en Espagne; son caractère; ses emplois. — Arpajon fait chevalier de la Toison d'or. — Retour de Fontainebleau. — Cardinal de Noailles interdit plusieurs jésuites, voit le roi et le Dauphin à leur retour. — Intrigues pour allonger l'affaire, sous prétexte de la tenir. — Lettres au roi de quantité d'évêques. — Le Dauphin logé à Versailles dans l'appartement de Monseigneur. — Retour du duc de Noailles par ordre du roi, qu'il salue, et est mal reçu. — Biens de France du prince de Carignan confisqués; douze mille livres de pension dessus au prince d'Espino. — Chimères de M. de Chevreuse mettent en péril l'érection nouvelle de Chaulnes pour son second fils. — Vidame d'Amiens fait duc et pair de Chaulnes. — Cris de la cour. — Le Dauphin désapprouve cette grâce. — Rare réception du duc de Chaulnes au parlement. — Plénipotentiaires nommés pour la paix. — Utrecht choisi pour le lieu de la traiter. — Retour des généraux, de Tallard de sa prison en Angleterre, et du roi Jacques de ses voyages par le royaume. — Comte de Toulouse fort heureusement taillé par Maréchal; la galerie et le grand appartement fermés jusqu'à sa parfaite guérison. — Mort et caractère de Mlle de La Rochefoucauld. — Mort et caractère de Seville. — Mort, état et caractère de Mme de Grancey. — Mort et singuliers mariages de la maréchale de L'Hôpital. — Abbé de Pomponne conseiller d'État d'Église. — Tremblement de terre peu perceptible. — Nouvelle tontine. — Grand prieur à Lyon..... 480

CHAPITRE XIII. — Mariage du czarévitz avec la sœur de l'impératrice régnante. — Départ de l'archiduc pour l'Italie et l'Allemagne, qui laisse l'archiduchesse à Barcelone avec Staremberg. — Molinez, Espagnol, doyen de la Rote, interdit par le pape. — Duc d'Uzeda; sa maison; sa grandesse; ses emplois; sa défection; renvoie l'ordre du Saint-Esprit. — Sa vie et sa fin obscure. — Catastrophe, à Vienne, de son fils. — Entrevue du duc de Savoie et de l'archiduc dans la chartreuse de Pavie. — L'archiduc, élu empereur, reçoit à Milan les ambassadeurs et le légat Imperiali. — Quel étoit ce cardinal. — Étiquette prise d'Espagne sur les attelages. — L'empereur à Insprück; y reçoit froidement le prince Eugène. — Causes de sa disgrâce et ses suites jusqu'à sa triste mort. — Tortose manqué par les Impériaux. — Mariage de la fille d'Amelot avec Tavannes, qui manque la grandesse par le roi. — Mariage

du chevalier de Croissy. — Six mille livres de pension à d'O. — Trois cent mille livres de brevet de retenue au duc de Tresmes, à qui cela en fait cinq cent mille. — Causes du retour du duc de Noailles et de sa secrète disgrâce. — Embarras et fâcheuse situation du duc de Noailles à la cour. — Noailles se jette à Desmarets. — Noailles hrouillé avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, et pourquoi. — Noailles se propose de lier avec moi. — Caractère du duc de Noailles. — Je me laisse entraîner à la liaison du duc de Noailles. — Duc de Noailles, hrouillé avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans, me prie de le raccommoder avec eux. — Mes raisons de le faire ; j'y réussis. — Sa délicate mesure. — Duc de Noailles me confie à sa manière la cause de son retour d'Espagne et sa situation. — Ses vues dans cette confidence. — Son extrême désir de m'engager à le rapprocher du duc de Beauvilliers, conséquemment du Dauphin. — Mes raisons de le faire ; j'y réussis. — Ma liaison avec le cardinal de Noailles, qui devient intime jusqu'à sa mort. — Scélératesse du complot des jésuites contre le cardinal de Noailles mise au net par le paquet de l'abbé de Savoie à son oncle l'évêque de Clermont, tombé entre les mains du cardinal de Noailles, qui n'en sait pas profiter. — Cris publics. — Le Dauphin ne se cache pas sur son avis de chasser le P. Tellier, et me le dit. — Affaire du cardinal renvoyée en total au Dauphin pour la finir. — Grand mot qu'il me dit en faveur du cardinal. — Il m'ordonne de m'instruire à fond sur les matières des libertés de l'Église gallicane et sur l'affaire du cardinal de Noailles, et me dit qu'il la veut finir définitivement avec moi. Page 191

CHAPITRE XIV. — 1712. — Pelletier se démet de la place de premier président. — M. du Maine la fait donner au président de Mesmes. — Extraction et fortune des Mesmes. — Caractère de Mesmes, premier président. — Nos plénipotentiaires vont à Utrecht. — Cardone manqué par nos troupes. — L'empereur couronné à Francfort. — Marlborough dépouillé veut sortir d'Angleterre. — Duc d'Ormont général en sa place. — Troupes angloises rappelées de Catalogne. — Garde-robe de la Dauphine ôtée, puis mal rendue à la comtesse de Mailly. — Éclat entre Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans pour des perles et pour la de Vienne, femme de chambre confidente, chassée. — Pierreries de Monseigneur. — Judicieux présent du Dauphin. — Dîners particuliers du roi ; musique, etc., chez Mme de Maintenon. — Tailleurs au pharaon chassés de Paris. — Voyage de Marly. — Avis de poison au Dauphin et à la Dauphine venus par Boudin et par le roi d'Espagne. — Mariage de la princesse d'Auvergne avec Méty par l'infamie du cardinal de Bouillon. — Mort de Mme de Pomponne. — Mort de Mme de Mortagne. — Mort et caractère de Tressan, évêque du Mans ; ses neveux. — Mort de l'abbé de Saint-Jacques. — Extraction et fortune des Aligre. — Éloge de l'abbé de Saint-Jacques. — Mort de Gondrin. — Plaisant contraste de La Vallière. — Mort de Razilly et sa dépouille. — Conduite étrange de Mme la duchesse de Berry là-dessus. — Éloge et mort du maréchal Catinat. — Mort de Magnac. — Mort de Lussan, chevalier de l'ordre. 211

CHAPITRE XV. — La Dauphine à Marly pour la dernière fois. — M. le Duc éborgné. — Retour à Versailles. — Tabatière très-singulièrement perdue. — La Dauphine malade. — La Dauphine change de confesseur et reçoit les sacrements. — Mort de la Dauphine. — Éloge, traits et caractère de la Dauphine. — Le roi à Marly. — Le Dauphin à Versailles, puis à Marly. — Etat du Dauphin, que je vois pour la dernière fois. — Le Dauphin malade. — Le Dauphin croit Boudin bien averti. — Boulduc ; quel ; juge Boudin bien averti. — Mort du Dauphin. — Je veux tout quitter et me retirer de la cour et du monde ; Mme de Saint-Simon m'en empêche sagement. — Éloge, traits et caractère du Dauphin. 227

CHAPITRE XVI. — Obsèques pontificales à Rome pour le Dauphin. — Époque et date de leur cessation à Rome et à Paris pour les papes et pour nos rois. — Étrange pensée de l'archevêque de Reims sur le duc de Noailles. — Pourquoi [il étoit] mal avec les Noailles. — Embarras du P. La Rue qui surprend étrangement le roi du changement de confesseur. — Appareil funèbre chez la Dauphine. — Prétention des évêques refusée. — Règles de ces choses. — Carreau et goupillon, à qui donnés et par qui présentés. — Annonce à haute voix ; pour qui. — Garde par les dames, et quelles. — Première garde ; comment réglée par le roi entre les duchesses et la maison de Lorraine. — Eau bénite de peu du sang royal et du comte de Toulouse, et point d'autres. — Le corps du Dauphin porté sans cérémonie près de celui de la Dauphine. — Transport en cérémonie des deux cœurs au Val-de-Grâce. — Mgr le duc de Bretagne Dauphin. — Madame entre les soirs dans le cabinet du roi après le souper. — M. le duc d'Orléans, seul de tous les princes, donne en cérémonie l'eau bénite au Dauphin. — Convoi des deux corps à Saint-Denis en cérémonie. — Retour du roi à Versailles, où il voit en passant la foule des mantes et des manteaux, qui vont après chez tout le sang royal sans ordre et pour la première fois. — Privance de la duchesse du Lude. — Le roi voit à la fois tous les ministres étrangers en manteaux ; reçoit les harangues des autres. — Extrémité des deux jeunes fils de France, qui sont nommés sans cérémonie. — Mort du petit Dauphin. — Le roi d'aujourd'hui comment sauvé. — Le corps et le cœur du petit Dauphin portés sans cérémonie près de ceux de M. [le Dauphin] et de Mme la Dauphine. — M. le duc d'Anjou, aujourd'hui roi, succède au titre et au rang de Dauphin. — Douleur de M. le duc de Berry, et en Espagne. — Singularité des obsèques jusqu'à Saint-Denis. — Deuil aussi singulier que ces obsèques. — État du duc de Beauvilliers et le mien. — Cassette du Dauphin qui me met en grand péril, dont l'adresse du duc de Beauvilliers me sauve. . Page 250

CHAPITRE XVII. — Dauphine empoisonnée. — Le maréchal de Villeroy, raccommodé avec le roi, devient tout d'un coup favori. — Le Dauphin empoisonné. — Le duc du Maine et Mme de Maintenon persuadent le roi et le monde que M. le duc d'Orléans a fait empoisonner le Dauphin et la Dauphine. — Crayon de M. le duc d'Orléans. — Eclats populaires contre M. le duc d'Orléans. — Cri général contre M. le duc d'Orléans. — Conduite de la cour à son égard. — Maréchal de Villeroy et autres principaux. — Embarras du duc de Noailles, qui se dit en apoplexie et s'en va à Vichy. . 262

CHAPITRE XVIII. — Effiat avertit M. le duc d'Orléans et lui donne un pernicieux conseil, qu'il se hâte d'exécuter. — Crayon d'Effiat. — Conduite que M. le duc d'Orléans devoit tenir. — M. le duc d'Orléans totalement déserté et seul au milieu de la cour. — Je lui reste unique. — Je l'empêche de faire un cruel affront à La Feuillade. — Crises et bruits contre M. le duc d'Orléans entretenus avec grand art et toujours. — Alarme de mes amis sur ma conduite avec M. le duc d'Orléans. — Service de Maréchal à M. le duc d'Orléans. — Deux cent trente mille livres de pensions et vingt mille livres distribuées dans la maison du Dauphin et de la Dauphine. — Mort de Seignelay ; son caractère. — Maillebois maître de la garde-robe sans qu'il lui en coûte rien, et La Salle en tire le double. — Douze mille livres de pension à Goesbriant. — Survivance des gouvernements de Béarn, Bayonne, etc., au duc de Guiche. — Tallard duc vérifié. — Appartement de Monseigneur donné à M. [le duc] et Mme la duchesse de Berry ; le leur aux fils du duc du Maine ; et, au prince de Dombes, la survivance du gouvernement de Languedoc. — Estaing vend sa charge dans la gendarmerie. — Chimère de ce corps sur l'ordre du Saint-Esprit. — Digression sur le prétendu droit des fils de France, etc., de présenter au roi des sujets pour

être faits chevaliers de l'ordre. — Plaisante anecdote sur la promotion d'Étampes à l'ordre du Saint-Esprit. Page 273

CHAPITRE XIX. — Atras bombardé par les ennemis. — L'Écluse emporté par Broglio. — Ducasse arrive avec les galions. — Son extraction, sa fortune, son mérite; est fait chevalier de la Toison. — Mort et caractère du comte de Brionne. — Monterey et Los Balbazés; quels; se font prêtres. — Raison ordinaire de cette dévotion en Espagne. — Altesse accordée en Espagne et à la princesse des Ursins et au duc de Vendôme, avec les traitements à ce dernier des deux don Juan. — Explication de ces traitements et de l'éclat qu'ils firent. — Le roi à Marly, où il rétablit le jeu et la vic ordinaire avant l'enterrement du Dauphin et de la Dauphine. — Lœwenstein fait prince de l'empire. — Abbé de Vassé; son caractère; refuse l'évêché du Mans. — Le roi d'Angleterre a la petite vérole à Saint-Germain; répudie son confesseur jésuite. — Mort de la princesse d'Angleterre à Saint-Germain. — Mort et caractère de Mlle d'Armentières. — Sa famille, sa fortune, sa maison. — Mort de Mme de Villacerf, douairière. — Courageuse opération de Mme Bouchu. — Mort, caractère et famille de la marquise d'Huxelles. — Mort et caractère du bailli de Noailles. — Le roi nomme le P. La Rue confesseur de M. le duc de Berry, et retient le P. Martineau pour le petit Dauphin. — Mémoire publié du Dauphin sur l'affaire du cardinal de Noailles. — Service et enterrement du Dauphin et de la Dauphine à Saint-Denis. — Queues étranges. — Bout de l'an de Monseigneur à Saint-Denis. — Service à Notre-Dame pour le Dauphin et la Dauphine. — Le clergé y obtient le premier salut séparément de celui de l'autel. — Violet des cardinaux. — Le cardinal de Noailles mange avec Mme la duchesse de Berry. — Service à la Sainte-Chapelle, où le P. La Rue fait l'oraison funèbre. — Je vais passer un mois ou cinq semaines à la Ferté. — Causes de ce voyage. — Chalais vient d'Espagne arrêter un cordelier en Poitou; ce qu'il devient. — Renouveau d'horreurs sur M. le duc d'Orléans. — Adresse d'Argenson à son égard. — Mme de Gesvres demande juridiquement la cassation de son mariage pour cause d'impuissance. — Départ des généraux: Villars en Flandre, Harcourt et Besons sur le Rhin, Berwick aux Alpes, Fiennes en Catalogne. — Mariage de Bissy avec Mlle Chauvelin. — Mariage de Meuse avec Mlle de Zurlauben. — Mort, extraction, caractère de l'abbé de Sainte-Croix. — Mort, famille et caractère de Cominges, et sa dépouille. — Mort et caractère de La Fare. — Mort du président Rouillé. — Mort de l'abbé d'Uzès. — Rohan, évêque de Strasbourg, fait cardinal. — Désordres de la Loire. — Duc de Fronsac sort de la Bastille. 255

CHAPITRE XX. — La reine d'Espagne accouche d'un prince. — L'empereur couronné roi de Hongrie à Presbourg. — Mort du duc de Vendôme. — Éclaircissement sur la sépulture du duc de Vendôme. — Dames du palais en Espagne. — Mort, fin et dernier bon mot d'Harlay, ci-devant premier président. — Singularité du roi sur ses ministres. — Course d'un gros parti ennemi en Champagne. — Trêve publiée entre la France et l'Angleterre. — Porto-Ercole pris par les ennemis. — La Badie rend le Quesnoy; est mis à la Bastille. — Broglio défait dix-huit cents chevaux. — Emo ne peut raccommo-der la république de Venise avec le roi. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Rohan, évêque de Strasbourg, fait cardinal, en reçoit la calotte et le bonnet. — Mme la grande-duchesse en apoplexie. — Siège de Landrecies par le prince Eugène. — Combat de Denain. — Montesquiou prend Marchiennes. — Prince Eugène lève le siège de Landrecies. — Villars prend Douai. — Nos lignes de Weissembourg inutilement canonnées. — Cantons catholiques, battus par les cantons protestants, font la paix. — Cassart prend, rase, pille et brûle Santiago au cap Vert. — Échange du marquis de

Villena et de Cellamare avec Stanhope et Carpenter. — Mort du fils aîné du duc de La Rocheguyon. — Mort de l'abbé Tallemant. — Mort du frère du maréchal de Villars et du fils unique de du Bourg ; leur caractère. — Albe-marle, pris à Denain, renvoyé sur sa parole. — Mort, conduite, fortune, famille de M. de Soubise. — Injure espagnole qui ne se pardonne jamais. — Mort du marquis de Saint-Simon. — Mort de Mme de La Fayette. — Mort de Cassini, grand astronome. — Mort, caractère et savoir de Refuge. — Mort de Mme Herval. — Abbé Servien chassé, et pourquoi ; son caractère et sa fin. — Désordres des loups en Orléanois. Page 305

CHAPITRE XXI. — Renonciations exigées par les alliés en la meilleure et plus authentique et sûre forme pour empêcher à jamais la réunion sur la même tête des monarchies de France et d'Espagne. — Mesures sur ces formes. — Formes des renonciations traitées entre les ducs de Chevreuse, de Beauvilliers et moi, puis avec le duc de Noailles, qui s'offre à en faire un mémoire, et qui le fait faire, et enfin le donne pour sien. — Intérêt de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans à la solidité des renonciations et de leurs formes, qui n'ont que moi pour conseil là-dessus. — Sentiments de M. le duc de Berry à l'égard du duc de Beauvilliers. — Aux instances du duc de Beauvilliers, je fais un mémoire sur les formes à donner aux renonciations ; le voir parmi les Pièces. — Division de sentiment sur un point des formes entre le duc de Noailles et moi. — Sa conduite là-dessus. — Le duc de Noailles gagne à son avis le duc de Chevreuse. — Danger de sa manière de raisonner. — Le duc de Chevreuse nous propose d'en passer par l'avis du duc de Beauvilliers, qui nous assemble chez le duc de Chevreuse. — Le duc de Chevreuse, et moi après, exposons à la compagnie nos différentes raisons. — Le duc de Beauvilliers se déclare de mon avis et malmène fort le duc de Chevreuse, qui se rend, et le duc de Noailles aussi. 318

CHAPITRE XXII. — Conférences sur les formes des renonciations entre le duc de Beauvilliers et moi. — Différence essentielle de validité entre celle du roi d'Espagne et celle des ducs de Berry et d'Orléans. — Le roi non susceptible d'aucune autre forme que d'un enregistrement ordinaire. — Peine extrême du duc de Beauvilliers là-dessus, sur ce que je lui représente. — Le duc de Beauvilliers de plus en plus en peine. — Je lui propose une façon inouïe d'en sortir. — Je m'anéantis au duc de Beauvilliers. — Puissants moyens des ducs de Berry et d'Orléans d'appuyer les justes formes valides en leur faveur. — Je ramène les ducs de Berry et d'Orléans à laisser le roi régler sans nulle résistance la forme des renonciations. — Caractère, état et friponnerie de Nancreé. — Il ne tient pas à lui et à Torey de me faire une affaire cruelle auprès du roi sur les renonciations. — Ducs d'Hamilton et d'Aumont ambassadeurs en France et en Angleterre. — Grand traitement de ce dernier, qui, avant son départ, est fait seul chevalier de l'ordre. — Extraction et mort du duc d'Hamilton. — Duc de Shrewsbury ambassadeur en France. — Bailli de La Vieuvillé ambassadeur de Malte, au lieu du feu bailli de Noailles. — Course de l'électeur de Bavière à Fontainebleau. — Retour du roi par Petit-Bourg à Versailles. — Départ de la duchesse d'Albe pour l'Espagne. — Abbé de Castillon ; quel. — Il l'épouse, et sa fortune. — La Salle ; son extraction, son caractère, sa fortune, son mariage. — Quelques anciennes et courtes anecdotes. 329

CHAPITRE XXIII. — Le roi à Rambouillet. — Mort de Ribeire, conseiller d'État ; sa place donnée à La Bourdonnaie, son gendre. — Mort de Godolphin. — Le Quesnoy rendu à discrétion, — Bouchain ; la garnison prisonnière. — Valroy et Varennes gouverneurs. — Châtillon brigadier, depuis duc et pair et gouverneur de Mgr le Dauphin. — Perte de la Quenoque. — Les campagnes finies. —

Retour des généraux d'armée à la cour. — Montésquiou demeure à commander en Flandre. — Princesse des Ursins aux eaux de Bagnères; Chalais l'y va trouver; pompe de cette dame. — Survivance du gouvernement de Lyon, etc., au duc de Villeroy, et les lieutenances à ses fils. — Villars gouverneur de Provence; Saillant gouverneur de Metz; Tessé général des galères. — Les frères Broglio gouverneurs de Gravelines et du Mont-Dauphin. — Dangeau donne à son fils son gouvernement de Touraine. — Comte de Toulouse et d'Antin achètent leurs maisons à Paris. — Quatre cent mille livres d'augmentation de pension à M. le duc de Berry; il entre au conseil de dépêches. — La musique du roi à la messe de Mme la duchesse de Berry. — Hammer à la cour; merveilleusement reçu; quel est cet Anglois. — Duchesses, etc., conservent leur nom et leur rang en se remarquant au-dessous de leur premier mari, en Angleterre. — Marlborough se retire en Allemagne; quelle y étoit sa principauté de l'empire. — Renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France en pleines eortès. — Lettre tendre qu'il écrit là-dessus à M. le duc de Berry. — Mort de l'abbé d'Armagnac. — Mort du duc de Chevreuse. — Anecdotes sur sa famille, sur lui, sur la duchesse sa femme. — Mort du duc Mazarin. — Anecdotes sur lui, sur sa famille, sur leur fortune. — Mort de la duchesse de Charost. — Mort du duc de Sully. — Berwick en Roussillon, etc. — Chamillart revoit le roi. — Plénipotentiaires d'Espagne. — Besons joué par Mme la duchesse de Berry. — Mme de Pompadour gouvernante des enfants de M. le duc de Berry. — La Mouchy et son mariage. — Mariage de Meuse avec Mlle de Zurlauben. — Musiques et scènes de comédies chez Mme de Maintenon. — Le maréchal de Villeroy y est admis. — Dessein sur lui. — Gouvernement de Guyenne donné au comte d'Eu. — Conduite des ducs de La Rochefoucauld dans leur famille. — État de cette famille. — Désir, jalousie, vains efforts des ducs de La Rochefoucauld pour le rang de prince étranger. — Duc de La Rochefoucauld obtient la distraction du duché de La Rocheguyon avec la dignité pour son second petit-fils et sa postérité, au préjudice de l'aîné. — Ce cadet duc par démission de son père. — Nouveaux efforts inutiles sur l'abbé de La Rochefoucauld, qui, moyennant un bref, prend l'épée et va mourir à Bude. Page 340

CHAPITRE XXIV. — 4743. — Victoire de Steinbok sur les Danois, qui brûle Altona. — La Porte secourt le roi de Suède d'argent, et change à son gré son ministère. — Ragotzi en France. — Digression sur sa manière d'y être; son extraction, sa famille, sa fortune et de ses proches, de Serini et Tékéli; son traitement; son caractère. — Trente mille livres de pension à Mlle d'Armagnac. — Trois mille livres de pension rendues à Mlle de Chausseray. — Trois mille livres de pension à Mme de Vaugé. — Gironne délivré et ravitaillé. — Berwick de retour à la cour. — Bockley brigadier. — Brancas chevalier de la Toison d'or et ambassadeur en Espagne. — Amusements multipliés chez Mme de Maintenon. — Maignon cède à son fils ses charges de Normandie. — Marlage de Maillebois avec une fille d'Alègre. — Mariage de Châteaurenault avec une fille de la maréchale de Noailles. — Mariage de M. d'Isenghien avec Mlle de Rhodes. — Arias, Polignac, Odescalchi, Sala, expectorés cardinaux; quels les trois étrangers; pourquoi *in petto*; pourquoi expectorés. — Polignac, seul rappelé d'Utrecht, arrive et reçoit de la main du roi sa calotte rouge. — Jacques II, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, se retire pour toujours de France par la paix, et va en Lorraine. — Foiblesse du roi pour les cardinaux, qui leur marque une place à la chapelle pour le sermon. — Adoucissements sur les preuves pour entrer dans le chapitre de Strasbourg, et ses causes. — Bêvue à l'égard des ducs. — Mort de la marquise de Mailly et sa conduite dans sa famille. — Mort

de l'évêque de Lavaur, son fils. — Mort de Brissac, ci-devant major des gardes du corps. — Sa fortune; son caractère. — Plaisant tour de Brissac aux dames dévotes de la cour..... Page 360

CHAPITRE XXV. — Mort, état et caractère du comte de Nassau-Saarbrück. — Mort et singularité de Chambonas, évêque de Viviers. — Singularité étrange de Desmarets, archevêque d'Auch. — Mort du connétable de Castille. — Villena, majordome-major du roi d'Espagne, en sa place. — Chalais reconduit son cordelier prisonnier en Espagne. — Duc et duchesse de Shrewsbury à la cour. — État et nom de cet ambassadeur et de l'ambassadrice; caractère de la duchesse, qui change entièrement les coiffures des femmes, dont le roi n'avoit pu venir à bout. — Maison du duc d'Aumont, à Londres, brûlée. — Caractère du duc d'Aumont. — L'incendie coûte cinq cent cinquante mille livres au roi. — Bout de l'an à Saint-Denis du Dauphin et de la Dauphine. — *Histoire de la compagnie de Jésus*, du P. Jouvency. — Scandale de ce livre, dont les jésuites se tirent à bon marché. — Abbé de Castries premier aumônier de Mme la duchesse de Berry. — Son caractère; sa fortune. — Longepierre secrétaire des commandemens de Mme la duchesse de Berry; son caractère. — Mort de l'électeur de Brandebourg, premier roi de Prusse. — Électeurs de Cologne et de Bavière à Paris et à Suresne; voient le roi. — Règlement en vingt-cinq articles, fait par le roi, entre les gouverneurs ou commandans généraux de Guyenne et le gouverneur de Blaye, dont je gagne vingt-quatre articles, de l'avis du duc du Maine, contre le maréchal de Montrevel. — Ténébreuse noirceur de Pontchartrain, qui me fait éclater. — La Chapelle; quel; je lui fais une étrange déclaration. — Conversation étrange entre le chancelier et moi. — Même conversation avec la chancelière. — Mme de Saint-Simon vainement attaquée. — L'intimité entière subsiste entre le chancelier, la chancelière, et Mme de Saint-Simon et moi..... 372

CHAPITRE XXVI. — Extraction abrégée de Tallard. — Mariage de son fils avec une fille du prince de Rohan. — Fiançailles du duc de Tallard et de la fille du prince de Rohan dans le cabinet du roi, et la cause de cet honneur. — Signature du roi par lui déclarée de nul poids aux contrats de mariage hors sa famille. — Adresse, puis hardiesse des secrétaires d'État pour se dégrasser de leur qualité essentielle de notaires publics et de secrétaires du roi. — Maréchal de Tallard signe partout au-dessus du prince de Rohan, et le duc de Tallard au-dessus de sa future. — Abus faux d'une galanterie du roi, dont les Rohan tâchent d'abuser le monde. — Renonciations. — Réflexions sommaires. — Pairs conviés de la part du roi, chacun par le premier maître des cérémonies, de se trouver au parlement. — Embarras de M. le duc de Berry pour répondre au compliment du premier président, comment levé. — Ducs de Berry et d'Orléans vont de Versailles au parlement. — Messe à la Sainte-Chapelle. — Marche de la Sainte-Chapelle à la grand'chambre. — Séance en bas. — Pairs séants et absents; nombre de pairs et de pairies. — M. le duc de Berry demeure court. — Entre-deux de séance. — M. le duc de Berry et tous pairs en séance en haut. — Orgueilleuse lenteur des présidents à revenir en place, pour lesquels nul ne se lève. — Séance en haut. — Deux petites aventures risibles. — Levée de la séance et sortie. — Dîner au Palais-Royal. — Retour à Versailles. — Indiscret compliment de Mme de Montauban à M. le duc de Berry. — Désespoir et réflexions de M. le duc de Berry..... 384

CHAPITRE XXVII. — L'impératrice va de Barcelone à Vienne par l'Italie fort incognito. — Plénipotentiaires d'Espagne reçus à Utrecht. — Orry rappelé en Espagne. — Bassesse, caractère et fortune du duc de Bourbonville. — La paix

signée, publiée; fêtes à Paris. — Hardie politique de M. et de Mme du Maine. — Bailliage d'Haguenau assuré à M. de Châtillon. — Quarante-huit mille livres d'augmentation de pension à Madame. — Douze mille livres de pension au duc de Charost. — Vingt mille livres de pension assurées à Mme de Monasterol. — Fiefmarcon lieutenant général de Ronssillon. — Lueurs trompeuses sur l'archevêque de Cambrai. — Mort de Montgaillard, évêque de Saint-Pons. — Mort de L'Aigle; son caractère. — Mort et caractère de Sévigné. — Mort, caractère et fortune du vieux Clérembault. — Mort de la marquise de Mirepoix. — Mort de la comtesse d'Uzès. — Mort, fortune et caractère du cardinal de Janson. — Beauvais donné à l'abbé de Saint-Aignan, malgré le duc de Beauvilliers. — Adresse hardie de Rome sur ses bulles. — Naissance et mort du duc d'Alençon. — Electeurs de Cologne et de Bavière voient le roi plusieurs fois. — Princesse de Conti, fille du roi, achète l'hôtel de Loges, à Paris. — Mariage d'Aubigny avec Mlle de Villandry. — Villars s'excuse de servir, puis va sur le Rhin; Besons sur la Moselle. — Harcourt, destiné au Rhin, hors d'état de servir. — Cent mille livres à Villars. — Départ des généraux. — Steinbok et ses troupes prisonniers des Danois. — Châteauneuf ambassadeur en Hollande; Bonac à Constantinople; du Luc en Suisse. — Abbé de Mornay; quel, et pourquoi en Portugal. — Lassai fils envoyé en Prusse, où il ne fut point. — Lœwenstein évêque de Tournai..... Page 399

CHAPITRE XXVIII. — Menées sourdes et profondes du P. Tellier et de Bissy, évêque de Meaux. — Voysin substitué à Torcy pour les affaires du cardinal de Noailles. — Bissy nommé au cardinalat. — Projet énorme du P. Tellier. — L'affaire du cardinal de Noailles portée à Rome. — P. Daubenton et Fabroni; quels. — Ils dressent seuls, et en secret, la constitution *Unigenitus*. — Le pape engagé de parole positive à ne donner sa constitution que de concert et approuvée du cardinal de La Trémoille en particulier, et du sacré collège en général. — Audacieuse visite du P. Tellier au cardinal de Rohan. — Caractère du cardinal de Rohan; son éducation. — Il doit tout au cardinal de Noailles. — Privilèges de la vie des cardinaux. — Combat intérieur du cardinal de Rohan. — Tallard entraîne le cardinal de Rohan au P. Tellier. — Cardinal de Rohan grand aumônier. — Cardinal de Polignac maître de la chapelle du roi. — Orgueil de son serment. — Il reçoit le bonnet de la main du roi; il le harangue à la tête de l'Académie française sur la paix. — Vittement recteur de l'Université; sa belle harangue et son très-singulier effet... 410

CHAPITRE XXIX. — *Histoire de France* du P. Daniel; son succès; son objet; sa prompte chute; récompense. — Cardinal Gualterio à la cour. — Cause de sa disgrâce à Rome, et de ce que les nonces en France n'y reçoivent plus la nouvelle de leur promotion à la pourpre. — Grâces faites au cardinal Gualterio, qui retourne à Rome. — Retour du maréchal d'Huxelles et de Menager. — Mérite de Menager, à qui le roi donne une pension de dix mille livres. — Mort, caractère, friponnerie, état et famille de Saintot. — Branche très-effective de La Tour non reconnue par les La Tour-Bouillon. — Plaisant tour là-dessus de Wartigny au cardinal de Bouillon. — Querelle du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt. — Prétentions des maréchaux de France et leurs tentatives de juridiction sur les ducs, avortées. — Court abrégé de la nouveauté, de l'absurdité et du peu de succès des prétentions d'autorité des maréchaux de France sur les ducs, et de la manière d'accommoder leurs querelles. — Maréchal d'Estrées commissaire du roi sur l'insulte de Mademoiselle à Madame..... 421

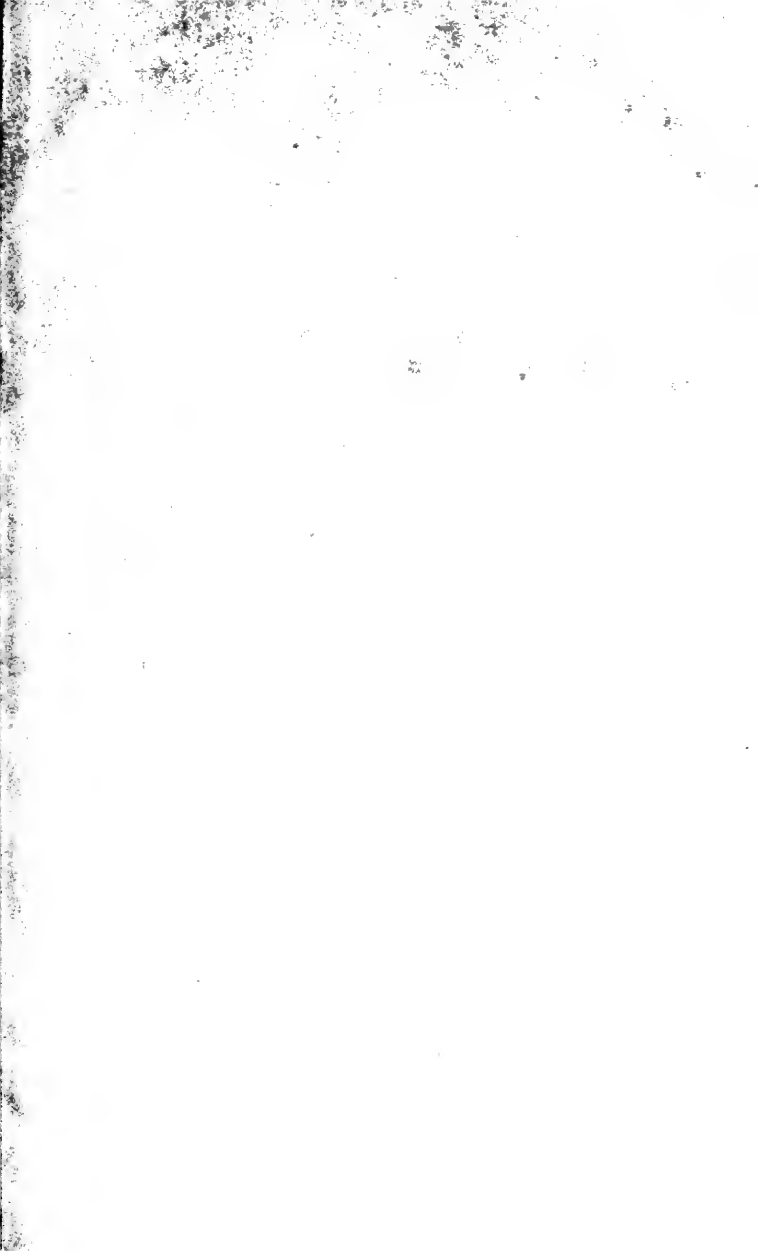
CHAPITRE XXX. — Proposition de mariage conduite par Mlle de Conti entre une fille de M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conti. — Mlle de Conti, accu-

sée de faire manquer le mariage pour son intérêt, en est irrémédiablement brouillée avec Mme la duchesse de Berry. — Mme la Princesse fait ordonner par le roi le double mariage de M. le Duc avec Mlle de Conti, et de M. le prince de Conti avec Mlle de Bourbon. — Prêtré ordinaire du roi aux princes et princesses du sang qui se marient. — Fiançailles, mariage, festin, chemises et visites du double mariage de M. le Duc et de M. le prince de Conti. — Mauvais ménage du prince et de la princesse de Monaco. — Grâces très-insolites accordées à M. de Monaco pour la transmission de son duché-pairie. — Mariage du fils du comte de Rouey proposé avec Mlle de Monaco, que Mme de Monaco rompt avec éclat; [elle] vient à Paris et à la cour, où elle trouve peu d'agrémens. — Mariage du duc d'Olonne avec Mlle de Barbezieux. — Mariage de Pontchartrain avec Mlle de Verderonne, où le chancelier me force d'assister. — Mort de la comtesse de Prado. — Extraction et fortune des Prado. — Mort de la duchesse d'Angoulême, veuve du bâtard de Charles IX. — Mort de l'évêque de Rosalie; sa famille; sa vie. — Mort de l'abbé Regnier. — Changement de charges chez Madame. — Beauvau archevêque de Toulouse. — Amusements du roi chez Mme de Maintenon. — Audience de congé du duc et de la duchesse de Shrewsbury, à Marly, tout à fait inusitée. Page 431

CHAPITRE XXXI. — Siège de Landau. — La garnison et celle de Kaiserslautern se rendent prisonnières. — Biron perd un bras à Landau et en a le gouvernement. — Villars, chevalier de la Toison d'or, passe le Rhin; investit Fribourg. — Cardinal de Bouillon s'achemine des Pays-Bas à Rome. — Électeur de Bavière voit le roi à Marly. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — L'électeur de Bavière y vient passer quinze jours et retourne à Compiègne. — Mariage du prince de Robecque et de la fille du comte de Solre. — Branche de Robecque de la maison de Montmorency. — Fortune du prince de Robecque en Espagne; sa mort, et son frère. — Branche de Solre de la maison de Croÿ. — Origine de cette maison. — MM. de Solre sortis de la branche de Chimay. — Evêque de Cambrai fait duc. — Chimère du fils aîné du dernier comte de Solre. — Branche d'Havré de la maison de Croÿ sortie de la branche de Solre. — Éclat près d'arriver entre le duc de La Rochefoucauld et moi, arrêté par le duc de Noailles. — Trois mille livres d'augmentation de pension à Saint-Herem. — Douze mille livres d'appointemens à Bloin sur la Normandie pour le gouvernement de Coutances. — Comte de La Mothe, rappelé, voit le roi dans son cabinet. — Sage politique du roi sur les emplois dans les provinces. — Naissance de l'infant don Ferdinand. 443

NOTES.

- | | | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| I. | Des anciennes pairies; pairs ecclésiastiques et laïques. | 453 |
| II. | Des secrétaires d'État; de leur origine et de leurs départemens dans l'ancienne monarchie. | 454 |
| III. | Cardinal de Bouillon; arrêt du parlement (2 janvier 1714). | 456 |
| IV. | Des chanceliers et gardes des sceaux pendant la première moitié du xvii ^e siècle. | 459 |
| V. | Règlement fait par Louis XIV, à la mort du chancelier Séguier, pour la tenue du sceau. | 463 |
| VI. | Mme la comtesse et Vardes. | 466 |
| VII. | Le duc de Mazarin. | 468 |









PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
130
S2A185
1856
v.6

Saint-Simon, Louis de Rouvroy
Memoires complets et
authentiques du duc de Saint-
Simon

